

# RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX AU COURS DE L'ANNEE 2019



- Cabinet du Président .....p. 1
- Direction Générale des Services Départementaux .....p. 12
- Direction Générale Adjointe des Territoires  
et du Développement.....p. 57
- Direction Générale Adjointe de l'Aménagement  
et des Mobilités .....p.151
- Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
et de la Prévention .....p. 234
- Direction Générale Adjointe de la Culture  
et de l'Education et des Sports.....p.344

# **CABINET DU PRÉSIDENT**

➤ **DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

➤ **SERVICE DE L'ORGANISATION GÉNÉRALE**

# 1. DIRECTION DE LA COMMUNICATION

La direction de la communication et du site internet du Conseil départemental s'organise autour de différents pôles d'activités :

- Communication institutionnelle
- Conseils en communication
- Plans de communication
- Travaux d'édition
- Rédactionnel (articles, notes, discours, communiqués, dossiers de presse...)
- Relations avec les médias
- Actions de parrainage
- Promotion de la collectivité, promotion du territoire
- Gestion en contenu des sites intranet et internet du Conseil départemental
- Gestion des réseaux sociaux
- Travaux de reprographie

Le service est composé de 14 personnes. Il en compte 13 à compter du 1<sup>er</sup> août suite au changement d'affectation du directeur. Son intérim est assuré par le directeur de cabinet.

En 2019, la direction de la communication a été dotée d'un budget 1.430.628 euros.

## 1.1. LES TRAVAUX DE COMMUNICATION

### 1.1.1. LE BIMESTRIEL « VIVRE EN PERIGORD »

En matière d'édition, la direction de la communication réalise le journal bimestriel institutionnel « Vivre en Périgord ». Pour cela, la direction de la communication fait appel à des prestataires de services uniquement pour l'impression et la distribution.

Il revient à la direction de la communication :

- de définir le sommaire
- d'assurer la répartition des sujets lors du comité de rédaction
- d'organiser, si besoin, des réunions pour le suivi de ces supports,
- de rédiger des textes, d'assurer les reportages photographiques,
- de relire l'ensemble des textes,
- de corriger la maquette avant impression
- de donner le Bon à Tirer (BAT).

Chaque numéro de Vivre en Périgord est mis en ligne sur le site du Conseil départemental ainsi que sur le site intranet, et annoncée sur les réseaux sociaux. Le magazine est également envoyé par voie postale à un listing d'abonnés et d'élus.

Le tirage est de 211.000 exemplaires, en hausse en raison d'une augmentation des foyers à distribuer.

Le coût moyen au numéro : 40.990,24 euros (contre 50.289,54 en 2018, 58.550,72 en 2017 et 66.364,25 € TTC en 2015)

Le prix à l'unité : 0,19 euros au lieu de 0,24 en 2018, 0,28 euros en 2017 et 0,32 en 2015

**Le coût à l'unité du magazine a baissé de 38% depuis 2015.**

Soit un coût à l'unité de 0,096 centimes par périgourdin.

### **1.1.2. LES AUTRES PUBLICATIONS**

Au-delà de ces magazines, la direction de la communication est régulièrement appelée à initier, à réaliser ou à collaborer à des travaux d'édition. Divers supports sont réalisés, ils présentent les activités et les actions du Conseil départemental dans des domaines spécifiques tels que le social, le sport, l'environnement, la culture, l'économie, les nouvelles technologies, les loisirs, l'attractivité, la promotion du territoire, etc...

Au total (y compris le magazine et l'agenda) les imprimés représentent un budget de 330.129 euros en 2019. (311.268 en 2018)

### **1.1.3. L'AGENDA DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

La direction de la communication a également en charge la réalisation de l'agenda du Conseil départemental en lien avec le cabinet et l'administration, notamment pour la partie rédactionnelle consacrée aux actions de l'institution.

7.000 exemplaires ont été commandés et distribués en 2019 pour un montant de 34.400 euros (20.815,68 euros TTC en 2018 mais réalisés en interne).

### **1.1.4. LES CAMPAGNES D'AFFICHAGE**

Des thématiques annuelles institutionnelles sont retenues avec affichage sur l'ensemble du réseau départemental (317 faces abribus).

Par ailleurs, tout au long de l'année la direction de la communication est sollicitée par un grand nombre d'associations utilisatrices de nos structures d'abribus.

Le budget global consacré à ces actions en 2019 est de 27.513 euros (24.218,10 euros en 2018). Depuis septembre 2010, l'affichage des campagnes est assuré par les agents du parc départemental.

### **1.1.5. LE REDACTIONNEL**

Outre la réalisation du journal « Vivre en Périgord », la direction de la communication rédige des notes, des éditoriaux, des discours, des trames d'intervention à l'attention des élus ou des interventions en direction de la presse (communiqués, dossiers de presse, publiereportage).

### **1.1.6. L'ATELIER DE REPROGRAPHIE**

Pour l'atelier de reprographie centralisé, l'activité en chiffres est la suivante :

- Pour le duplicopieur (machine qui imprime les logos des différents services du département et certains papiers en tête)
  - o Master noir 276, impressions de 598 689 copies (792 150 copies en 2018)
  - o Master couleur jaune 21, impressions de 23 326 copies (29 864 copies couleurs en 2018)Soit un total de 622 015 copies en 2019
- Pour l'impression des 3 machines Xerox :
  - o Pour la noir/blanc : 252 663 copies (271 549 en 2018)
  - o Pour les 2 machines couleurs : 1 186 846 copies couleurs et n/b (2.403.036 En 2018)

L'atelier est exclusivement réservé au fonctionnement des services départementaux.

Le budget de fonctionnement de l'atelier est de 75.960 euros au titre des prestations de locations de matériel (59.133 en 2018), une augmentation du au paiement des 4 trimestres sur la même année et de 55.503 euros (46.185,56 en 2018) au titre de la maintenance et des réparations.

## **1.2. LES ACTIONS « PRESSE »**

### **1.2.1. RELATIONS AVEC LA PRESSE**

Elles prennent la forme de :

- Relations avec la presse locale, nationale et internationale,
- Rédaction de communiqués et de dossiers de presse,
- Dossiers et documents d'information divers,
- Organisation de conférences ou de points presse,
- Organisation de rencontres avec la presse et voyages presse,
- Diffusion d'un agenda hebdomadaire du Président,
- Compte-rendu des commissions permanentes.
- Promotion d'évènements liés au département

### **1.2.2. REALISATION D'UN PANORAMA DE PRESSE**

Un panorama départemental de presse est réalisé quotidiennement par une partie des agents de la direction. Il recense les articles de la vie départementale (collationnement d'articles de Sud-Ouest, La Dordogne Libre, l'Echo et des hebdomadaires locaux). Ce document est diffusé uniquement en interne auprès des directeurs et chefs de services et des élus départementaux.

### **1.2.3. INSERTIONS DANS LES MEDIAS**

Il s'agit de la conception, de la réalisation d'annonces presse (écrite ou parlée) et d'achats d'espaces publicitaires dans la presse locale et nationale.

Budget global de ces actions en 2019 : 295.394 euros (178.402,93 euros en 2018).

## **1.3. EVENEMENTIEL**

L'évènementiel regroupe l'ensemble des moyens déployés pour que, au-delà du relais des médias (presse et magazine "Vivre en Périgord"), le Conseil départemental puisse directement faire valoir son rôle et ses actions auprès d'un plus large public et au-delà promouvoir le territoire.

Ces engagements sur les manifestations nécessitent de concevoir, de réaliser et d'animer notamment des foires ou salons. Ces actions sont menées de façon transversale avec les services concernés du Conseil départemental de la Dordogne. La direction de la communication est ainsi chargée d'organiser notamment notre participation au Salon international de l'agriculture, lors du salon de la randonnée de Lyon, de la fête des vendanges de Montmartre etc. En 2019, il faut noter une présence beaucoup plus forte du département lors du Salon International de l'Agriculture.

La direction de la communication accompagne également la promotion et l'organisation des manifestations créées par le Département. Ce fut le cas notamment en 2019 avec 5 évènements marquants : les vœux citoyens du Président, pour la seconde année consécutive ; La Foire du Gabarier, premières rencontres départementales dédiées au climat, aux énergies, mobilités et biodiversité qui se sont tenues les 13 et 14 septembre à Castelnaud la Chapelle ; le premier budget participatif départemental d'août à décembre 2019 sur tout le territoire ; l'opération Manger bio local en septembre 2019 à l'occasion de la labellisation du premier collège 100% bio de France à Belvès ; les rencontres citoyennes qui ont été organisées tout au long du premier semestre 2019 sur l'ensemble des cantons.

Pour l'ensemble de ces opérations, la direction de la communication conçoit, réalise et met en œuvre les outils nécessaires à la promotion des évènements (stands, visuels, mises en page, imprimés, roll up, clips, publicités écrites et audiovisuelles, communiqués et dossiers de presse etc).

Par ailleurs, le Département accompagne un nombre important de manifestations départementales culturelles, sportives, économiques, environnementales ou sociales en tant

que partenaire. A ce titre, la direction de la communication est associée en tant que service support financier ou/et matériel (exemple : Tour du Limousin, Tour de l'Avenir, Périmeuh etc)

Budget global consacré aux Foires et Salons en 2019 : 147.958 euros (219.220,25 euros en 2018).

Ce budget n'englobe pas toutes les dépenses liées à l'évènementiel car elles se répartissent sur les différentes lignes de crédits de la direction (imprimés, objets et insertions publicitaires, affichage, prestations extérieures).

## **1.4. LES ACTIONS DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS**

### **1.4.1. LES PARRAINAGES**

Les parrainages sont des actions de soutien au monde associatif. Cette participation a pour but d'accompagner et de promouvoir certaines manifestations ou actions d'intérêt cantonal, départemental, voire national. Nous apportons également à ce titre un soutien aux radios associatives de catégorie A. Environ 80 dossiers sont instruits annuellement au titre des parrainages.

Budget 2019 : 142.150 euros (114.200 euros en 2018)

### **1.4.2. LES OBJETS PROMOTIONNELS**

Le soutien aux associations peut également se traduire par la remise de matériels publicitaires (Tee-shirts, casquettes, coupes, stylos, sacoches, tabliers etc) dans le cadre des manifestations publiques : 32.712 articles promotionnels ont été distribués en 2019 (34.342 en 2018) pour un montant de 191.417 euros (114.519,24 euros en 2018)

## **1.5. LES NOUVELLES TECHNOLOGIES**

### **1.5.1. LE SITE INTERNET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

La direction de la communication a - depuis septembre 2004 - la charge du site internet du Conseil départemental.

Quotidiennement, des informations liées à l'actualité sont mise en ligne sur le site internet [www.dordogne.fr](http://www.dordogne.fr). Des ajustements techniques sont également opérés par la direction de la communication sur le site, véritable vitrine des actions du Conseil départemental.

Depuis 2010, la direction de la communication a participé aux travaux de réaménagement des contenus du site internet [cg24.fr](http://cg24.fr). Le site actuel a été mis en service en 2012.

En 2019, un projet de refonte du site a été lancé afin de mieux répondre aux usages numériques.

Par ailleurs, la direction de la communication est sollicitée par des services du Conseil départemental pour des conseils ou de la mise en réseau d'informations (ex : BDP, Archives Départementales, Service Espaces verts, DRPP, MDPH).

En termes de fréquentation sur le site dordogne.fr : 152 040 utilisateurs en 2019 en légère progression (136 400 en 2018, 141 966 en 2017, 229 486 en 2016, 233.862 en 2015, 211.087 en 2014, 336.710 en 2013, 357.468 visites en 2012).

481 517 pages ont été vues en 2019, une fréquentation stable par rapport à l'année précédente (481 499 en 2018).

Plus de 82% des visiteurs résident sur le territoire français (stable sur plusieurs années).

Le temps moyen de consultation est de 1'40 " (-0.93" en très légère baisse par rapport à l'année précédente).

Il faut noter une baisse de la fréquentation du site internet principalement liée à l'obsolescence de la plateforme technique, qui ne permet pas d'interaction avec les principaux médias actuels, notamment les réseaux sociaux. La mise en ligne du nouveau site Internet de la collectivité mi 2020 permettra de renforcer cet aspect de la communication numérique.

## **1.5.2. GESTION DES RESEAUX SOCIAUX**

### **FACEBOOK**

Le Département est présent sur Facebook via une page dédiée : <https://www.facebook.com/cddordogne/> depuis le 4 mai 2011.

A ce jour, elle est suivie par 7 448 abonnés, soit une augmentation de 2 147 abonnés supplémentaires entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2019.

En 2019, elle enregistre 515 posts entre le 1er/01/2019 et le 31/12/2019 (554 en 2018) avec une portée de de 1 772 767 personnes (45 452 en 2018).

Quotidiennement, la page Facebook Dordogne Périgord le Département est alimentée par une partie des agents du service. Cette actualité a pour but de rendre compte des actions menées par le Département dans un souci de réactivité et de régularité. Elle permet également au lecteur de se rendre compte de l'action de la collectivité dans l'ensemble du territoire de la Dordogne.

### **TWITTER**

Le Département est présent sur Twitter depuis le 25 avril 2014.

Le fil Twitter du Département est actuellement suivi par 2 669 abonnés.

Quotidiennement, le compte Twitter Dordogne Périgord le Département est alimenté par une partie des agents du service. Cette actualité a pour but de rendre compte des actions

menées par le Département dans un souci de réactivité et de régularité. Elle permet également à l'abonné de se rendre compte de l'action de la collectivité dans l'ensemble du territoire de la Dordogne. Elle est davantage dédiée à une information immédiate en direction de la presse.

## **INSTAGRAM**

Le Département est présent sur le réseau Instagram depuis 2016.

Le fil Instagram du Département est actuellement suivi par 1 435 abonnés.

## **NEWSLETTER**

Conçue et rédigée par la direction de la communication, la newsletter compte 7929 abonnés. Elle a pour but d'informer régulièrement les lecteurs sur des actions marquantes de l'actualité du Conseil départemental de la Dordogne.

## **INTRANET**

Dans le cadre du projet Xnet inscrit au Schéma Directeur des Systèmes d'information, la direction de la communication a participé à la nouvelle charte graphique de l'Intranet et elle poursuit l'animation du réseau des contributeurs et assure l'actualisation et les contenus « actualités » notamment du site.

## **VIDEO**

Impulsée par la Direction de la communication, la Dordogne a été l'un des tout premiers Départements à proposer une diffusion en direct de ses sessions via Internet rendant ainsi les décisions de l'exécutif immédiatement connues et à disposition de l'ensemble des citoyens. Depuis 2019, les sessions sont retransmises via la plateforme YouTube et en Facebook Live.

Par ailleurs, la Direction de la communication est sollicitée pour filmer et retransmettre des événements en collaboration avec de nombreux services (conférences, colloques, sessions du Département, inaugurations...).

## 2. SERVICE DE L'ORGANISATION GENERALE

L'effectif du service de l'organisation générale compte 22 agents dont les missions s'articulent autour de 7 pôles : courrier (4), huissiers (3), accueil (2), conciergerie (1), entretien des locaux (9), missions internes (1), abonnements et commandes (1), prestations spécifiques (1).

En 2019, le budget alloué au service de l'organisation général était de 335 800 € répartis de la manière suivante :

Documentation générale et technique	30 000 €	Matériel, équipement, fournitures, taxes	18 000 €	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	1 000 €
Transports de biens	800 €	Autres- locations non roulant	0 €	Réceptions (nappage, vaisselle jetable, frais de bouche...)	4 500 €
Frais d'affranchissement	150 000 €	Locations mobilières matériel roulant	120 000 €	Fournitures de petit équipement	2 500 €
Voyages, déplacements et missions	8 000 €	Alimentation	1 000 €		

### 2.1. COURRIER

Les missions consistent principalement dans la réception, le tri, la diffusion et l'affranchissement des plis. Le coût lié à l'affranchissement (administration + élus) s'est élevé à la somme de 161.187,68 € (136.010,58 € en 2018) soit une augmentation de 18,51 %.

Cette augmentation est notamment imputable au lancement du Budget Participatif qui s'est accompagné d'envois en nombre et à l'augmentation des tarifs de la poste (+ 10 % par rapport à 2018).

Du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019

Classe postale	Nombre de plis	% Nb de plis	Coût total	% Coûts	Coût moyen par pli
Courrier International Prio Lettre	66	0,05 %	295,81 €	0,18 %	4,482 €
Courrier International Prio Lettre Recommandé 1 avec AR	45	0,03 %	358,50 €	0,30 %	7,967 €
Lettre Prioritaire	2 245	1,71 %	3 280,50 €	2,04 %	1,461 €
Lettre Prioritaire en nombre	7 369	5,62 %	5 158,30 €	3,20 %	0,700 €
Lettre Recommandée 1 AR	2 676	2,04 %	15 293,25 €	9,49 %	5,715 €
Lettre Verte	118 562	90,40 %	136 800,54 €	84,87 %	1,154 €
<b>Total Général</b>	<b>131 157</b>		<b>161 187,68 €</b>		<b>1,229 €</b>

Pour le transport de biens, 1 369,31 € ont été payés pour l'envoi de colis non pris en charge par La Poste.

Le Département de la Dordogne a souhaité la mise en place d'une plateforme de dématérialisation des flux entrants afin de répondre aux attentes du projet OPADE. Ce projet favorise la gestion collaborative et l'intégration de la dématérialisation des procédures de l'origine à l'archivage.

En 2019, la numérisation des courriers entrants a été effectuée pour la direction du patrimoine routier, paysager et des mobilités (DPRPM), la direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN), la direction du patrimoine bâti, pour ce qui concerne la DGA-CES il n'y a pas de numérisation des courriers destinés au service de l'éducation ni pour ceux concernant la direction des sports, la numérisation des courriers entrants pour le service du développement culturel et éducatif territorial, la conservation du patrimoine et l'action culturelle qui avait démarrée a été interrompue à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 seuls ont continué à être numérisés les courriers destinés au service des archives, à la bibliothèque départementale de prêts, à l'archéologie et de la vie associative. Les agents ont numérisé 18 005 documents en 2019 tous services confondus (12 754 en 2018), soit une hausse de 41,17 %.

Certains courriers entrants, en raison de leur contenu, sont remis directement au Directeur général des services. Ce courrier dit « réservé » a concerné 713 documents orientés ensuite dans les différentes directions selon leur objet.

Le pôle réceptionne également les courriers recommandés au nombre de 1 855 pour 2019.

## 2.2. HUISSIERS

Les missions de ce poste sont les suivantes :

- tri du courrier livré tous les matins entre 8 h et 8 h 30 par la Poste.
- deux fois par jour distribution et à la collecte des courriers dans les services extérieurs répartis sur l'agglomération périgourdine pour un parcours d'environ 40 kilomètres/tournée desservant une vingtaine de sites.

## 2.3. ACCUEIL/CONCIERGERIE

### 2.3.1. L'ACCUEIL

Situé au bâtiment D, deux hôtesse assurent cette fonction avec une répartition de leur temps de travail de 8 h à 17 h 30 et au-delà si les circonstances l'exigent. Ces agents assurent également ponctuellement les missions liées au métier d'huissier. Les agents du pôle courrier sont sollicités en cas de besoin afin d'assurer la continuité de ce service.

Les missions d'orientation, de renseignements s'exercent non seulement vers les usagers, mais aussi vers les élus, les agents de la collectivité. Ces missions englobent également les rendez-vous de la Présidence, des élus mais aussi de la direction générale et des directions générales adjointes en liaison avec le cabinet et le secrétariat de direction.

Les deux agents ont assumé l'enregistrement de 926 arrêtés. Le personnel d'accueil a également assuré la préparation de 1 855 recommandés pour les courriers sortants.

La gestion du pool des véhicules permet, grâce à l'application de réservation Syres, une mise à disposition pour les déplacements professionnels des agents de la collectivité. Cette gestion a permis le suivi rigoureux de 523 prêts de véhicules (420 en 2018).

Outre cette mission, les agents du pôle accueil assurent également les réservations des salles de réunions de l'Hôtel du Département avec la même application informatique. Celle-ci permet également la réservation de prestations spécifiques mais aussi de matériels tels que vidéoprojecteur, paperboard, écran.... Un tableau des réunions est édité chaque fin de semaine et transmis à 28 personnes.

### 2.3.2. LA CONCIERGERIE

Cette fonction, commune aux deux administrations (Etat et Conseil départemental) est assurée par un agent de la fonction publique d'Etat et un de la fonction publique territoriale. Ces deux agents sont chargés d'orienter, de renseigner le public, notamment vers les services ou organismes compétents. Ils appliquent strictement le règlement lié à la sécurité des bâtiments situés au 2, rue Paul Louis Courier.

Les horaires d'ouverture de la conciergerie sont du lundi au vendredi de 7 h à 20 h 30

## 2.4. ENTRETIEN DES LOCAUX

Le service de l'organisation générale assure également la gestion du personnel d'entretien des locaux dont il a la charge : Bât C – D – E de l'Hôtel du département et immeubles 18, rue Saint Front et 28 Cours Tourny). Certains de ces personnels peuvent être amenés, pour des manifestations particulières, à assurer la mise en place, le service et l'entretien dans le cadre de l'organisation de prestations spécifiques (cafés d'accueil, vins d'honneur, buffets...).

9 agents se répartissent l'entretien des locaux et effectuent un entretien quotidien (matin et soir) dont 2 agents exercent leurs missions d'entretien uniquement le soir.

## 2.5. MISSIONS INTERNES

Un agent polyvalent assume des missions aussi diverses que la gestion de véhicules (entretien en liaison avec le parc départemental, relevé mensuel des compteurs), la livraison de papier, enveloppes, la gestion du stock des produits d'entretien, la préparation des commandes des techniciennes de surfaces et leur livraison. Cet agent est également sollicité pour les déménagements, les réparations de petit mobilier mais aussi pour les pannes d'appareils électroménagers. Il réceptionne également l'ensemble des consommables (papiers, produits d'entretien) et apporte une aide ponctuelle à la préparation des salles de réunion ou les tournées courrier en cas d'indisponibilité des huissiers. En 2019, 56 interventions ont été effectuées par cet agent.

## 2.6. ABONNEMENTS ET COMMANDES

Le service de l'organisation générale a conservé la gestion des abonnements et des commandes d'ouvrages. Afin d'assurer ses missions, le service a disposé en 2019 d'un budget de 30.000 € pour payer 81 abonnements et 6 commandes d'ouvrages techniques.

# **DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

- **DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES**
- **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**
- **DIRECTION DU DROIT ET DE LA COMMANDE  
PUBLIQUE**
- **SERVICE PRESTATIONS ET RESTAURATION DU  
PERSONNEL**
- **SERVICE DE L'ASSEMBLÉE**

# 1. DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

## 1.1. SERVICE DES FINANCES

### 1.1.1. PRESENTATION DU SERVICE

Les missions du service des finances sont les suivantes :

- Préparation budgétaire : le service s'assure du bon déroulement et du suivi de chaque étape budgétaire et participe à la modernisation du dialogue de gestion
- Suivi de l'exécution budgétaire et comptable, notamment avec la gestion des tiers le contrôle des titres et mandats et l'assistance des utilisateurs Coriolis
- Analyse financière (Analyse rétrospective et prospective, lettre d'information financière...)
- Suivi de la modernisation de la chaîne comptable
- Suivi de de l'expérimentation pour la certification des comptes (dont fiabilisation de l'inventaire comptable et physique)
- Coordination des pôles administratifs et financiers et formations des agents comptables
- Gestion de la dette et de la trésorerie

Le service des finances se compose de 9 agents (8 agents à temps plein et un agent à 90%).

Le budget du service est de 88 Millions d'Euros (M€) en dépenses principalement consacrées au remboursement des annuités et des intérêts de la dette et aux dépenses liées au contingent du service départemental d'incendie et de secours et de 573 M€ en recettes, le service procédant à l'encaissement des principales recettes de la collectivité (taxe sur le foncier bâti, dotation globale de fonctionnement, emprunt...)

### 1.1.2. LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE ET DE QUALITE COMPTABLE

#### Nombre de mandats

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
155 895	139 237	157 788	158 543	160 238	163 259	163 291	149 451	132 733	130 789	133 780

#### Nombre de titres

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
11 870	11 536	12 035	14 092	13 171	13 062	11 821	10 359	10 167	9 821	10 302

#### Nombre de rejets

265 rejets ont été réalisés en 2019, ces rejets sont majoritairement justifiés par des erreurs d'imputations budgétaires, une insuffisance de pièces justificatives notamment dans le cadre de l'exécution des marchés publics ou des erreurs de décomptes notamment dans les situations de sous-traitances.

### Délai global de paiement

Le délai global de paiement est de 27,45 jours en 2019, il était de 32,96 jours en 2018.

Pour rappel, le délai global de paiement est de 30 jours (20 jours pour l'ordonnateur, 10 jours pour le comptable public).

### Intérêts moratoires

Le Département n'a pas eu d'intérêts moratoires à régler en 2019.

### 1.1.3. PRESENTATION DU SERVICE

Une gestion dynamique de la dette et de la trésorerie a permis de minimiser les frais financiers.

Le montant de l'emprunt mobilisé en 2019 s'élève à 38 M€, l'ensemble sous forme classique. En 2018, le montant de l'emprunt était de 38,5 M€.

Le Département poursuit ainsi sa stratégie de diminution progressive du recours à l'emprunt.

Les principaux indicateurs de la dette départementale sont les suivants :

- Le taux moyen de la dette à taux fixe est de 2,32 %
- Le taux moyen de la dette à taux variable est de 0,57 %

Soit un taux moyen global très performant de 1,71 %

- Répartition taux fixe/taux variable : 65 % dette à taux fixe et 35 % dette à taux variable
- 56 contrats sont suivis (29 à taux fixe et 27 à taux variable)
- La capacité de désendettement, qui indique le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette à condition qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute est de 6,91 ans. Il est recommandé de ne pas dépasser durablement 12 années.

### Evolution de l'encours de dette

CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
376	399	417	427	431	435	439	442	446	448
667	861	632	475	882	227	044	962	110	723

### Frais financiers

Les frais financiers hors ligne de trésorerie et intérêts courus non échus se sont élevés en 2019 à 7 986 618,98 € contre 9 031 324,51 € en 2018.

La ligne de trésorerie a été limitée à 20 M€ en 2019.

#### **1.1.4. LE SUIVI DES ELEMENTS DE BILAN**

##### **La dette garantie**

L'année 2019 a connu 2 nouveaux contrats pour un montant de 980 332 €. L'encours garanti était à la fin de l'exercice de 214 975 218,96 €.

##### **Admissions en non-valeurs**

Le montant des admissions en non-valeur s'est établi à 750 399,89 € contre 350 292,71 € en 2018. Les créances du secteur social représentent la majorité de ces admissions en non-valeur.

##### **Dotations aux amortissements**

La dotation aux amortissements s'est établie à 33 209 203 €.

Depuis 2015, le département procède à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des bâtiments administratifs et scolaires diminuée du montant de la reprise annuelle des subventions d'équipement reçues pour le financement de ces équipements et depuis 2016 à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées.

Cette neutralisation d'un montant de 21 341 522 € a pour effet de diminuer la charge de l'amortissement sur la section de fonctionnement.

#### **1.1.5. LES PRINCIPAUX CHANTIERS 2019 ET PROJETS 2020**

Le chantier de déploiement de la dématérialisation de la chaîne comptable s'est poursuivi en 2019, en incluant l'ensemble des titres de recettes, les budgets annexes et le secteur social depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'intégration automatisée des factures Chorus dans Coriolis a été aussi finalisée en 2019, pour une mise en production depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le projet de réorganisation de la fonction comptable fut concrétisé par une refonte des habilitations dans le logiciel Coriolis et la mise en place de formations pour l'accompagnement des agents comptables des PAF.

Le Département de la Dordogne participant à l'expérimentation pour la certification des comptes, un important travail de réflexion sur nos pratiques comptables a également été mené en 2019 et sera poursuivi en 2020 pour différentes thématiques : Inventaire physique et comptable, rattachements des charges à l'exercice, constitution de provisions...

A noter que l'exercice 2020 sera le premier exercice comptable soumis à la certification expérimentale d'un commissaire aux comptes.

## 1.2. SERVICE DES ACHATS

Il se compose de 5 agents.

- 1 Chef de service,
- 1 Acheteur,
- 1 Comptable / Approvisionneur
- 1 Apprenti (Comptabilité Gestion)

### 1.2.1. MISSIONS

Les missions du service sont déterminées ainsi :

- Une fonction « Achats ».
- Un Pôle Administratif et Financier de la Direction Général des Services Départementaux assurant une fonction comptable et d'approvisionnement.

Le service Achats remplit trois fonctions essentielles :

- Une fonction de stratégie des achats
- Une fonction de praticien des achats
- Une fonction de ressource et de soutien aux directions

Il a pour mission l'organisation et le pilotage de la démarche achats de la collectivité. Il intervient sur les marchés à forts enjeux en mode projet avec les services prescripteurs, et centralise les achats transversaux et leur formalisation permettant une diminution des dépenses hors marchés, la sécurisation juridique de ces achats, la réalisation de gains économiques. Il est également force de proposition en termes d'achats innovants et de développement durable.

De plus, le service assure différentes prestations d'achats transversales :

- Acquisition de mobilier de bureau et de matériels divers ;
- Acquisition de mobilier et matériel de bureau dans le cadre d'aménagements favorisant le maintien en poste de travail ;
- Contrats de location maintenance de 145 photocopieurs ;
- Suivi des contrats d'entretien de vitreries et de dératisation pour une partie des sites départementaux ;
- L'habillement du personnel (huissiers, chauffeurs, agents d'entretien, techniciennes de surfaces) ;
- Fournitures de bureau ;
- Vêtements professionnels et équipements de protection individuelle ;
- Fournitures de produits d'entretien.

4 appels d'offres ont été organisés en 2019 (Mobilier et sièges de bureau, mobilier scolaire et de restauration, équipements sportifs, photocopieurs).

Le service des Achats contrôle les livraisons et les factures fournisseurs. Il a procédé, en 2019, à l'établissement de 653 mandats pour le Pôle administratif et Financier de la Direction Générale des Services Départementaux, Il a tenu le suivi comptable de 24 marchés et 14 contrats divers.

### **1.2.2. MISSIONS REALISEES EN 2019**

Le service des Achats accompagne les services départementaux dans une démarche achat sur 4 projets avec les résultats suivants :

- Parc Départemental :
  - o Etude parc véhicules légers  
Etude sur l'évolution des gammes de véhicules (électrique, hybride), Energies alternatives (Bioéthanol), Transition Diesel / Essence : recensement du kilométrage annuel parcouru et préconisations. Cette étude a servi de support pour le lancement en 2020, d'un audit de la flotte.
- Service Ouvrages d'Arts
  - o Travaux d'entretien des ouvrages d'art (Direction du Patrimoine Routier, Paysages et des Mobilités) :  
Etude de la pertinence d'une consultation formalisée au vu des faibles montants.  
Préconisation d'une stratégie d'achat visant à couvrir tous les besoins de manière formalisée au moyen d'un accord-cadre mixte.
- Direction du Patrimoine Bâti :
  - o Marchés de travaux urgents et petites réparations  
Création d'un nouveau marché permettant d'améliorer la fluidité de la passation des commandes et de sécuriser juridiquement la dépense avec un ciblage des TPE du département. Elaboration d'une stratégie d'achat expérimentale pour 3 lots techniques (Electricité, Menuiserie, Peinture) et 5 lots géographiques.
- Direction des Systèmes d'Information et du Numérique :
  - o Dématérialisation des bulletins de paie, coffre-fort électronique agent.  
Analyse du modèle économique, des normes, ré-matérialisation. Préconisation d'une stratégie d'achat sur 3 ans permettant de profiter à terme d'éventuelles évolutions technico-économiques, le marché étant émergent.
  - o Marché de Téléphonie  
Identification d'un groupement de cabinet signataires d'une charte d'éthique et d'indépendance, mise en œuvre groupement de commande avec « Périgord Habitat ».

Enfin, le service des Achats a obtenu les résultats suivants :

- Appareils de reprographie : renouvellement d'une partie de la flotte de photocopieurs (103 appareils dont 34 pour les collègues) (410 K€)

Renfort du groupement de commande avec les collègues et EPLE, ajustement du dimensionnement des matériels en fonction des volumes produits pour les services départementaux.

Gain économique réalisé : - 14 % soit - 60 000 €.

- Mobilier de bureau administratif (55 K€)

Convergence des besoins avec le marché de mobilier scolaire et de restauration de la Direction du Patrimoine Bâti et mise en œuvre d'un groupement de commande avec le SDIS pour le mobilier de bureau et sièges de bureaux.

Gain potentiel réalisé :

Lot 1 Mobilier : Département - 4 %      SDIS - 9 %

Lot 2 Sièges : Département - 4,5 %      SDIS - 12 %

Dans ce même cadre, le service des Achats réalise annuellement la cartographie des achats de la collectivité et des budgets annexes et a mis en place un outil d'évaluation des fournisseurs.

### 1.2.3. BUDGET

Le budget exécuté pour l'exercice 2019 s'est élevé à :

	DEPENSES 2018	DEPENSES 2019	%
FONCTIONNEMENT	123 663,81 €	136 543,30 €	+ 10 %
INVESTISSEMENT	24 460,53 €	30 042,84 €	+ 23 %
TOTAL	148 124,34 €	166 586,14 €	+ 12 %

En section d'investissement, les dépenses se résument à l'acquisition de mobilier de bureau et de matériels divers pour les besoins des services.

Le service a rédigé 1 rapport à la Commission Permanente et 2 rapports à l'assemblée Départementale au cours de l'année.

## 1.3. SERVICE DU CONTROLE DE GESTION ET DU CONTROLE INTERNE

Il comprend trois agents représentant 2,8 équivalent temps plein (ETP).

### 1.3.1. MISSIONS

Le service s'articule autour de 4 missions principales :

- Le contrôle de gestion avec essentiellement le suivi des satellites et le contrôle annuel des associations subventionnées à plus de 23 000 €
- Le contrôle interne dont le pilotage opérationnel est assuré par le service dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes
- L'audit avec un volet interne et un volet externe. Le volet interne a pour objectif l'amélioration des pratiques professionnelles au sein des services de la collectivité; le volet externe, permet dans le cadre de l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, de s'assurer que les subventions versées sont utilisées conformément à l'objet des conventions signées avec les structures bénéficiaires.
- La contribution aux projets transversaux

### 1.3.2. LES ACTIONS MENEES ET CHIFFRES CLES

#### 1.3.2.1. CONTROLE DE GESTION

##### Suivi des associations

Le suivi des associations subventionnées donne lieu, depuis 2018, à la constitution et à la publication sur le site institutionnel d'une liste intitulée « Données essentielles des conventions de subvention de plus de 23 000 € conclues entre le département de la Dordogne et les organismes de droit privé ». Cette liste, issue d'une obligation réglementaire (décret n°2017-779 du 5 mai 2017), est mise à jour régulièrement par le service.

Pour autant, la publication annuelle en mars de l'année N de la liste des associations et fondations reconnues d'utilité publique subventionnées en année N-1, est pérennisée. En amont de cette publication sur le site institutionnel, un travail de collecte de données financières et administratives est réalisé par un agent du service exclusivement affecté à cette tâche. Une synthèse de ces données est établie et transmise à chaque Direction.

##### Accompagnement opérationnel

Le service contribue au fonctionnement quotidien de l'Association de Gestion du Restaurant Administratif (AGRAD) en mettant à sa disposition un agent à hauteur de 0,5 ETP.

#### 1.3.2.2. CONTROLE INTERNE

Depuis 2016, date à laquelle la collectivité s'est portée organisme expérimentateur à la certification des comptes, le service a progressivement pris en charge le pilotage opérationnel du contrôle interne.

La structuration de la démarche et son déploiement dans la collectivité en 2019 progressent pour représenter au moins 60 % du temps de travail de la cheffe de service. Un second comité de pilotage de contrôle interne (COPIIL-CI) s'est tenu en mars 2019 pour assurer le suivi du Plan d'Action Global de Contrôle Interne (PAGCI). C'est également au niveau de cette instance que sont mises en évidence les cartographies de risques élaborées par la formation inter- juridictions (FIJ) qui accompagne la collectivité dans l'expérimentation de la certification des comptes.

Prévue initialement deux fois par an, le COPIL ne s'est pas réuni au 2<sup>ème</sup> semestre 2019 en raison de l'absence de la cheffe de service. La démarche de déploiement du contrôle interne a pris du retard sur le planning initial.

Le déploiement du contrôle interne, est corrélé à celui de la réorganisation de la fonction comptable dans la collectivité (cf. projets transversaux) ; il demeure en phase de montée en charge sur l'exercice 2019.

### **1.3.2.3. AUDIT**

Le suivi de l'audit réalisé en octobre 2018 (Circuit de travail « Partenariat relatif aux projets sportifs ») a commencé fin 2019 et devrait se prolonger en 2020.

### **1.3.2.4. LA CONTRIBUTION AUX PROJETS TRANSVERSAUX**

D'une part sur la mise en œuvre de la réorganisation de la fonction comptable de la collectivité : dès décembre 2018, la direction des Affaires Financières (DAF) a institutionnalisé des réunions regroupant l'ensemble des pôles administratifs et financiers constitués ou en cours de constitution. Ainsi en 2019 cinq réunions se sont tenues, co-pilotées par le service des Finances et le service du Contrôle de Gestion et du Contrôle Interne. Les objectifs poursuivis sont la professionnalisation et l'uniformisation des pratiques comptables, mais également la diffusion de la culture du contrôle interne, nécessaires pour la préparation à la certification des comptes de la collectivité.

D'autre part, le service du Contrôle de Gestion et du Contrôle Interne, et le service des Finances, ont lancé un marché pour s'adjoindre les compétences d'une assistance à maîtrise d'ouvrage sur trois thématiques essentielles pour la certification des comptes : la constitution des provisions pour risques et charges, la refonte des opérations de fin d'exercice, la planification et la conduite du projet de refonte de l'inventaire physique. Le consultant retenu a commencé ses travaux en septembre 2019, principalement avec le service des Finances.

## 2. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Au-delà de ses missions traditionnelles, l'action de la Direction des Ressources Humaines (DRH) en 2019 s'est concentrée sur la mise en œuvre d'objectifs opérationnels dynamiques et adaptés au contexte budgétaire de notre collectivité.

L'écoute et l'accompagnement des services et des personnels ont complété son activité au quotidien, en s'intégrant dans les missions de service public du Département.

### 2.1. EVOLUTION ANNUELLE DES EFFECTIFS DE 2014 A 2019

En matière de personnel, la période 2015-2019 s'est caractérisée par une baisse de nos effectifs, tous statuts et tous budgets confondus (hors assistants familiaux). Au 31 décembre 2019, le Département compte 2.323 agents.

statut	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Droit Public Permanent</b>	2 097	2 116	2 132	2 131	2 139	2 160
dont budget général	1 962	1 937	1 945	1 940	1 934	1 932
dont budget annexe LDAR	76	78	84	90	104	113
dont budget annexe CAMSP	17	16	16	15	14	18
dont budget annexe Parc départemental	20	59	60	58	62	63
dont MDPH	22	26	27	28	25	32
Dont Centre départemental de santé						2
<b>Droit Public Non Permanent</b>	50	53	55	74	55	54
dont budget général	37	42	38	50	37	47
dont budget annexe LDAR	13	11	16	16	16	5
dont budget annexe CAMSP	0	0	1	1	0	0
dont budget annexe Parc départemental	0	0	0	6	2	0
dont MDPH	0	0	0	1	0	2
<b>Droit Privé</b>	170	181	132	115	99	109
<b>Total</b>	<b>2 317</b>	<b>2 350</b>	<b>2 319</b>	<b>2 320</b>	<b>2 293</b>	<b>2 323</b>

## 2.2. MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

### 2.2.1. EVOLUTION DES EMPLOIS ET ADAPTATION

- Créations pour tenir compte de l'évolution des besoins dans les services départementaux
  - 3 emplois de technicien paramédical à temps non complet 21h00 (non pourvus)
  - 1 emploi d'assistant socio-éducatif à temps non complet 21h00
  - 1 emploi d'adjoint administratif à temps non complet 21h00 (non pourvu)
  - 1 emploi de diététicien
  - 2 emplois d'ingénieur
  - 1 emploi de directeur des affaires financières
  - 2 emplois de technicien
  - 2 emplois de rédacteur
  - 27 emplois d'assistant socio-éducatif
  - 12 emplois de médecin dont 2 à temps non complet 6h56-7H00 (2 non pourvus Temps Non Complet (TNC))
  - 1 emploi de psychologue
  - 1 emploi de puéricultrice
  - 1 emploi d'infirmière
  - 3 emplois d'assistant socio-éducatif 2ème classe (2 non pourvus)
  
- Créations dans le cadre de la promotion sociale des agents lauréats de concours de la Fonction Publique
  - 8 emplois d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (non pourvus)
  - 2 emplois d'infirmière-puéricultrice (non pourvus)
  - 5 emplois d'assistant socio-éducatif 2<sup>ème</sup> classe
  - 5 emplois d'agent de maîtrise
  
- Créations au titre de la promotion interne
  - 1 emploi d'attaché de conservation du patrimoine
  - 1 emploi d'assistant de conservation
  - 2 emplois d'agent de maîtrise
  
- Créations au titre de l'avancement de grade
  - 1 emploi d'attaché hors classe
  - 8 emplois d'attaché principal
  - 1 emploi d'ingénieur principal
  - 1 emploi de médecin 1<sup>ère</sup> classe
  - 47 emplois d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle (pourvus)
  - 1 emploi de cadre de santé 1<sup>ère</sup> classe
  - 1 emploi de puéricultrice hors classe
  - 1 emploi d'infirmier en soins généraux hors classe
  - 1 emploi de bibliothécaire principal
  - 1 emploi de conseiller principal des Activités Physiques et Sportives (APS)
  - 1 emploi d'infirmier classe supérieure

- 3 emplois de technicien paramédical de classe supérieure
- 1 emploi d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 5 emplois d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 19 emplois d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (18 pourvus/1 à pourvoir)
- 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe

→ Créations au titre de la résorption de l'emploi précaire

- 11 emplois d'adjoint technique à temps non complet durée hebdomadaire de 23h13-25h50-32h34-32h34-19h51-25h24-27h-25h03-17h33-30h01-27h30
- 2 non pourvus 25h24 et 27h
- 22 emplois d'adjoint technique (20 pourvus)

→ Intégration directe

- 13 emplois d'attaché (pourvus par les Responsables d'Unité Territoriale (RUT) et RUT Adjoint (RUTA))

**2.2.2. EN MATIERE DE GESTION DE L'ABSENTEISME POUR RAISONS DE SANTE : ANNEE 2019**

MOTIF D'ABSENCE	Durée de l'arrêt sur période (en jours)			Taux d'absentéisme		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
ACCIDENT	2 603	2 908	4 108	0,40	0,45	0,63
MALADIE ORDINAIRE	33 945	30 474	31 303	5,23	4,75	4,81
MALADIE PROFESSIONNELLE	1 389	3 185	5 377	0,21	0,50	0,83
MALADIE PROLONGEE	16 846	14 888	14 003	2,59	2,32	2,15
<b>TOTAL</b>	<b>54 783</b>	<b>51 455</b>	<b>54 791</b>	<b>8,43</b>	<b>8,01</b>	<b>8,42</b>

Cela représente 152 agents absents sur la totalité de l'année ou une moyenne de 23,6 jours d'absence pour raisons de santé par agent pour l'année 2019, et l'élaboration de plus de 1 000 arrêts.

Le taux d'absentéisme pour raisons de santé 2019 a légèrement augmenté de 0,41 point par rapport à 2018.

On peut noter que la diminution du taux d'absentéisme pour maladie ordinaire observée en 2017 avec la mise en œuvre du jour de carence en 2018 semble se confirmer avec une stabilisation autour de 4,8 %. A l'inverse, on constate une progression constante des arrêts pour accident et maladie professionnelle.

### 2.2.3. EVOLUTION DU TAUX D'ABSENTEISME POUR MALADIE ORDINAIRE

ANNEES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
En jours ouvrés	4,2	4,3	4,2	3,7	3,7	4,4	4,83	5,13	5,23	4,75	4,81

Mise en place du jour de carence

Suppression du jour de carence

Mise en place du jour de carence

Depuis l'application de l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 qui modifie la procédure d'attribution ou de renouvellement du temps partiel thérapeutique dans la Fonction Publique Territoriale, une hausse constante des demandes est observée.

Chaque situation demande une analyse du dossier, l'élaboration d'un arrêté et surtout un suivi d'échéancier, le temps partiel thérapeutique étant accordé par période de trois mois, et le délai d'instruction (visite médecin agréé) peut prendre parfois un mois.

Années	Réintégration	Renouvellement	Reprise	totaux
2017	52	85	30	167
2018	44	78	30	152
2019	68	82	42	192

127 dossiers ont été constitués et présentés pour avis au **comité médical** départemental et 52 situations ont fait l'objet d'une présentation auprès de la **commission de réforme**.

6 dossiers de retraite pour invalidité ont été constitués et accompagnés.

54 dossiers ont fait l'objet d'une expertise médicale ayant nécessité la constitution d'un dossier pour le médecin expert et 7 agents ont eu un contrôle médical à la demande de la hiérarchie.

24 dossiers de maternité et 25 demandes de congé de paternité et d'accueil de l'enfant ont été traités durant l'année 2019.

### 2.2.4. EN MATIERE DE HANDICAP

Participation à la mise en œuvre du plan emploi-handicap et en particulier avec l'instruction et le suivi de 185 demandes d'allocation travailleur handicapé (dont 30 nouvelles demandes au titre de l'année 2019).

### 2.2.5. EN MATIERE DE GESTION DU TEMPS

Il a été procédé à l'enregistrement dans le logiciel CHRONOS de **4 513 journées d'autorisations d'absence exceptionnelles**, soit une moyenne de 1,94 journées par agent. La diminution du nombre d'absence observée en 2017 semble se confirmer.

**3 446 jours épargnés** au titre de l'année 2019 représentant un total de **21 250,50 jours de Compte Épargne Temps (CET) au 31/12/2019**.

Dans le cadre du suivi assuré par le service de la gestion du temps, de la mobilité et des effectifs :

- 201 agents ont été sollicités afin qu'ils justifient 458,5 absences non justifiées,
- 16 agents ont fait l'objet d'une régularisation par des journées Réduction Temps de Travail (RTT) négatives qui représentaient un total de 20 jours.

Durant l'année 2019, **26 agents des services départementaux** ont renoncé anonymement et sans contrepartie à **206,5 jours de repos** (congés ou RTT) au bénéfice d'autres agents de la collectivité qui assument la charge d'un enfant âgé de moins de 20 ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants.

**9 agents** ont bénéficié de la possibilité d'exercer une partie de leur activité professionnelle en **télétravail** (premières demandes : 4 et renouvellements : 5).

### 2.2.6. EN MATIERE DE MOBILITE

**105** mouvements internes ou appels de candidature (pour les postes à responsabilité), soit une diminution de 16,7 %.

**42 notes pour aide à la décision** de M. le Président du Conseil départemental ont été rédigées.

**754 réponses** ont été apportées à des demandes d'emploi.

Le service a participé également au travail de **maintien ou de retour à l'emploi** en lien avec le Bureau des Interventions Sociales (BIS) pour **27 agents**.

### 2.2.7. EN MATIERE DE MOUVEMENTS SOCIAUX

Il y a eu **17** appels à la grève durant l'année pour un recensement de **1 397** grévistes ce qui représente 567,70 jours. Chaque mouvement de grève fait l'objet d'une note et d'un recensement des grévistes le jour du mouvement. La Direction des Ressources Humaines réceptionne les listes transmises par les services afin que les retenues sur salaires puissent être mises en place.

## 2.3. PROMOTION SOCIALE ET RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE

### 2.3.1. PLAN DE TITULARISATION

- Mise en œuvre du plan de « stagiarisation » annuel au 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour **90 agents** non titulaires occupant des emplois permanents vacants :
- 27 agents des collèges,
  - 63 agents non titulaires répartis dans les services départementaux.
- Soit au total 17 adjoints administratifs, 73 adjoints techniques.

### 2.3.2. CONCOURS TERRITORIAUX

- 21 agents ont été nommés suite à réussite concours :

**En catégorie A :**

- 1 attaché territorial
- 7 assistants socio-éducatifs de 2<sup>nd</sup>e classe
- 2 psychologues de classe normale
- 1 sage-femme de classe normale

**En catégorie B :**

- 4 techniciens territoriaux
- 1 rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe

**En catégorie C :** aucune nomination

### 2.3.3. PROMOTION SOCIALE

- En 2019, les Commissions Administratives Paritaires (CAP) des catégories A, B et C se sont réunies le 23 mai.

Suite aux avis des CAP, Monsieur le Président du Conseil départemental a décidé les avancements de grade et les promotions internes suivants :

Types d'avancement	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	TOTAL
Avancement de grade	72	19	104	195
Promotion interne	3	8	46	57
<b>TOTAL</b>	<b>75</b>	<b>27</b>	<b>150</b>	<b>252</b>

Les avancements d'échelon :

Types d'avancement	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	TOTAL
Avancement d'échelon	94	122	368	584

#### 2.3.4. COMITE TECHNIQUE PARITAIRE (CTP)

Au cours de l'année 2019, le CTP s'est réuni 5 fois : les 28 janvier, 5 avril, 6 juin, 11 octobre et 6 décembre.

Les principaux thèmes abordés sont :

- Vote des ratios d'avancements de grade 2019,
- Installation du nouveau CTP suite à l'élection professionnelle du 6 décembre 2018,
- Règlement intérieur du CTP,
- Réorganisation et adaptation de plusieurs organigrammes,
- Redécoupage des Unités d'Aménagement (UA),
- Assistants familiaux : synthèse des rencontres, fiche de poste et évolution des indemnités,
- Création d'un service administratif et financier rattaché au Directeur de Cabinet du Président du Conseil départemental,
- Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au département de la Dordogne,
- Suppression de postes,
- Proposition de dématérialisation des autorisations spéciales d'absence,
- Etude sur l'absentéisme 2018 et évolution entre 2015 et 2018,
- Construction d'un nouveau Centre Médico-Social à Terrasson,
- Bilan du plan emploi handicap,
- Procédure de transmission des arrêts maladie.

#### 2.3.5. EVALUATION

- ➔ Mise en œuvre du dispositif d'entretien d'évaluation début 2019 conformément aux dispositions législatives et réglementaires et à la délibération du 25 juin 2010 de l'Assemblée départementale.
- ➔ En 2019, **2 303 fiches d'entretien d'évaluation** ont été éditées, soit 2 303 entretiens d'évaluation réalisés par **322 évaluateurs**.

#### 2.3.6. EN MATIERE DISCIPLINAIRE

En 2019, ont été réalisés :

- **10 entretiens de recadrage** avec rappel des obligations professionnelles.
- **5 sanctions disciplinaires**.

#### 2.3.7. ELECTIONS PROFESSIONNELLES

En 2019 a eu lieu l'installation des instances paritaires (CTP, CHS-CT, CAP, CCP) suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018.

### 2.4. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC)

La DRH a conduit et accompagné tout au long de l'année **2019** la mise en œuvre de la PSC pour l'ouverture des droits et la gestion des attestations à des contrats labellisés

permettant ainsi le versement de la participation financière de la collectivité à l'ensemble des agents éligibles à la PSC.

### Au 31 décembre 2019

789 agents avaient un contrat labellisé en santé et/ou en prévoyance et ont perçu la participation financière du Département, soit **38,33 %** des effectifs des ouvriers droit et **+ 0,63 %** agents par rapport à 2018.

dont :

539 agents pour des contrats labellisés en santé et en prévoyance

115 agents pour un contrat labellisé en santé

135 agents pour un contrat labellisé en prévoyance

Pour l'année 2019, le coût total de la participation du Département s'est élevé à **86.947 €** soit **- 6,85 %** par rapport à 2018. Il est à noter une faible augmentation du nombre d'ayants droit et une baisse significative du coût total de la participation du Département, à hauteur de **- 5,56 % en santé** et de **- 8,20 % en prévoyance**.

## 2.5. FORMATION

### 2.5.1. LES PROJETS REALISES

#### Le Compte Personnel de Formation (CPF)

10 agents ont déposé un dossier au titre du CPF. 9 dossiers ont fait l'objet d'une présentation par les agents devant les membres de la commission consultative le 5 juillet 2019.

7 demandes ont été accordées pour un montant de **6 891 €**.

#### Les marchés

Passation d'un marché de prestations de conseils en organisation et accompagnement des agents départementaux avec l'organisme SYNOPSIS qui est intervenu auprès de l'unité territoriale de Bergerac-Est, de la Direction de la Culture et du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP).

Passation d'un marché d'accompagnement de la Direction des Ressources Humaines à la mise en place d'un nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) avec Public Impact Management (PIM).

### 2.5.2. ACTIONS DE FORMATION

L'offre de formation regroupe :

- les formations en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT),
- les formations dispensées par nos formateurs internes,
- l'offre du catalogue CNFPT,
- des actions de formation des organismes privés.

### 2.5.3. NOUVEAUTES FORMATIONS

#### En interne

Les parcours de formation proposés aux cadres de la Collectivité en termes de technique de management et de prévention des risques psycho-sociaux initiés en juillet 2018, se sont poursuivis en 2019.

Des formations de découverte et de perfectionnement sur le logiciel métier CORIOLIS à destination des agents comptables ont été dispensées.

Le département a initié un projet visant à l'harmonisation des pratiques de nettoyage au sein de la collectivité, avec la mise en œuvre d'un protocole de nettoyage unique au sein de la collectivité et le recours à des produits d'entretien moins nocifs pour l'environnement et pour la santé. Aussi, dans ce cadre en partenariat avec la mission développement durable de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD) et le CNFPT, 6 sessions de formations de 2 jours « entretien écologique des locaux » ont été réalisées en 2019, pour 86 technicien(ne)s de surface du Conseil départemental et des collègues.

### 2.5.4. SUIVI DES ACTIONS DE FORMATION

Les axes généraux privilégiés par le Conseil départemental relèvent des domaines suivants :

- Les fondamentaux du management.
- La santé, sécurité et bien-être au travail.
- Le développement durable.
- Les outils informatiques et collaboratifs.
- L'accueil et les techniques d'expression, de communication et relationnelles.
- L'accompagnement méthodologique concours et examens.

Ces actions de formation ont été dispensées soit en partenariat avec le CNFPT, soit en interne.

**En partenariat avec le CNFPT :** 109 jours réalisés (jours partenariat + jours partenariat financier).

#### **En interne**

Formation secourisme : 22 sessions pour 168 agents.

Formation outils collaboratifs (FORMS, TEAMS, ONE NOTE et ONE DRIVE): 35 sessions pour 258 agents.

Formation GECCO : 4 sessions pour 29 agents.

Formation CORIOLIS : 20 sessions pour 155 agents.

#### **Nombre de jours de formation effectués par les agents sur l'année 2019**

Catégorie	Nombre jours formation 2019 (effectifs permanents)
A	1 053
B	1 863
C	3 215
<b>Total nombre jours toutes catégories en 2019</b>	<b>6 131</b>

### 2.5.5. ACCOMPAGNEMENT

10 agents ont bénéficié de bilans professionnels

### 2.5.6. JURYS MIS EN ŒUVRE EN 2019

Plusieurs jurys ont été organisés en 2019 suite à des diffusions en interne et/ou externe pour le recrutement sur les postes suivants :

- Direction Générale Adjointe (DGA) de la Solidarité et de la Prévention : assistants sociaux pour la Cellule Départementale des Informations Préoccupantes, les Unités Territoriales de Bergerac, Sarlat et Nontron - secrétaire, assistant social, médecin, médecin pédiatre, orthophoniste, et psychomotricien du CAMSP - chef de service, médecin pédiatre, et référent de vie scolaire à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) - Psychologue, et directeur du Pôle Aide Sociale à l'Enfance - conseillère conjugale, médecin, et médecin directeur technique pour le Centre de Planification et d'Éducation Familiale,
- DGA des Territoires, et du Développement : agent de développement à la DEDD - ingénieur spécialisé en microbiologie alimentaire - comptable au Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche (LDAR),
- DGA de l'Aménagement et des Mobilités : adjoint au chef de service de la Direction du Patrimoine Routier, Paysager des Mobilités (DPRPM) - chef de projet d'études et de développement, et technicien informatique à la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN),
- DGA de la Culture, de l'Éducation et des Sports : archéologue topographe géomaticien, et assistant de conservation,
- Direction Générale des Services (DGS) : directeur de la Direction des Affaires Financières (DAF), chef de service de la gestion du temps, de la mobilité et des effectifs - adjoint au chef de service de la paie et de la gestion budgétaire à la Direction des Ressources Humaines, juriste à la Direction du Droit et de la Commande Publique.

### 2.5.7. GRATIFICATIONS STAGIAIRES ECOLE 2019

Le coût pour la collectivité s'élève à **9 108.75 €** pour **6 stagiaires gratifiés**, hors DGA de la Solidarité et de la Prévention (DGA-SP), affectés dans les directions suivantes :

- Direction des Affaires Financières
- Service de l'Archéologie
- Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités
- Direction des Systèmes d'Information et du Numérique
- Direction des Ressources Humaines
- Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche

Le coût pour la collectivité s'élève à **12 547.53 €** pour **5 stagiaires gratifiés de la DGA de la Solidarité et de la Prévention**.

## 2.5.8. COÛT DE LA FORMATION

Les dépenses en matière de formation (hors frais de déplacement) y compris la publicité pour les ouvertures de postes sont les suivantes :

⇒ cotisation versée au CNFPT	509 825.00 €
⇒ coût des actions prises en charge par le Département	<u>364 692.60 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>874 517.60 €</b>

## 2.6. PREVENTION DES RISQUES, HYGIENE ET SECURITE

### 2.6.1. LES DEMARCHES RELATIVES A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'action en termes de prévention est menée de façon transversale sur la base de la pluridisciplinarité pour éviter l'écueil d'une vision morcelée ou parcellaire.

### 2.6.2. LES RELAIS LOCAUX DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION

#### ⇒ Correspondants bâtiments

La liste est tenue à jour périodiquement par le Service de la Prévention des Risques, de Hygiène et de la Sécurité (SPRHS) en prenant en compte les mouvements des agents (changements d'affectations, départs...).

#### ⇒ Assistants de Prévention

Ces agents bénéficient d'une formation initiale et d'un recyclage annuel périodique.

#### ⇒ Secouristes et Sauveteurs Secouristes du Travail (SSST)

D'un point de vue global, ce sont 450 agents qui sont identifiés comme étant secouristes dans la collectivité au 31 décembre 2019.

### 2.6.3. LES ANALYSES D'ACCIDENTS

21 fiches d'analyse ont été transmises à l'encadrement pour suite à donner.

Le SPRHS présente les statistiques au cours des réunions du CHSCT à mi-année et au cours de la première réunion de l'année.

### 2.6.4. LA COMMUNICATION EN HYGIENE ET SECURITE / LES REGISTRES DE SANTE SECURITE AU TRAVAIL

#### ⇒ Affiches de sensibilisation

Des affiches INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) sont tenues à la disposition des correspondants bâtiments et des assistants de prévention par le SPRHS sur les

thématiques suivantes : Equipement de Protection Individuel (EPI), produits chimiques, accidents du travail, risques routiers, chutes de plain-pied.

#### ⇒ Contribution intranet

Des informations sont à la disposition des agents sur intranet.

La rubrique « prévention des risques, hygiène et sécurité » est régulièrement alimentée par des informations générales portant sur l'organisation interne et des éléments relatifs aux activités spécifiques (conduite à tenir en cas d'accident, port des EPI, consignes de sécurité...).

L'espace dédié au Groupe Permanent-CHSCT (GP-CHSCT) est régulièrement mis à jour sur Intranet.

#### ⇒ Divers

ACCUEIL SECURITE	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL	87	92	92	77	65
Accueil sécurité sur les sites de baignade	34	38	42	30	51

#### L'ACTIVITE DE TERRAIN

VISITES DE TERRAIN	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	152	145	43	73	55	62

La plupart d'entre-elles ont fait l'objet d'une formalisation dans le cadre de la démarche relative à l'évaluation des risques professionnels.

### 2.6.5. L'ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE

#### 2.6.5.1. L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

##### ⇒ Etat d'avancement

- Mise à jour du Document Unique de la DGA-SP, volet Unités territoriales,
- Mise à jour du Document Unique de la DPRPM lancée fin 2019,
- Mise à jour du Document Unique des Archives départementales et de celui de la Direction des Ressources Humaines en cours.

#### 2.6.5.2. LES ACTIONS A CARACTERE THEMATIQUE

##### ⇒ Risque routier

Des indicateurs sont utilisés pour mesurer le niveau de réalisation des actions, ainsi que l'efficacité obtenue à terme.

##### ⇒ Risque chimique

Contribution à la poursuite de la réflexion sur le projet d'harmonisation des pratiques des techniciennes de surface en termes de produits et d'équipements de protection individuelle. Ce projet s'inscrit dans la réflexion d'entretien écologique des locaux départementaux, portée par la Direction de l'Environnement et du Développement Durable.

#### ⇒ Risques PsychoSociaux RPS (risque agression, syndrome post traumatique)

La réflexion sur les risques « agression et syndrome post traumatique » s'est poursuivie.

Les travaux portaient sur les aspects bâtimentaires, organisationnels et humains.

Le plan de prévention du risque agression validé courant 2015 par le CHSCT a été mis à jour le 13 novembre 2018.

La réflexion sur les risques psychosociaux finalisée fin 2015 ayant permis la rédaction d'un guide pratique et la modification du règlement intérieur en hygiène et sécurité et des outils relatifs aux déclarations de situations d'agressions, a donné lieu à la production d'un plan de prévention des RPS.

La mise à jour de ce plan de prévention a été assurée courant mai 2019.

Des actions d'information sur les RPS et le risque d'agression assurées par le SPRHS et l'assistante sociale du travail ont eu lieu à l'occasion des réunions de direction de la DPRPM et de la DGA-SP auprès des RUT, de la DRH, de la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord (BDDP), des assistantes familiales et des assistants de prévention.

Des actions de formation au bénéfice de l'encadrement ont eu lieu courant 2019 et se poursuivront.

#### ⇒ Conventonnement triennal avec le Fonds pour l'Insertion des personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Début 2019, le Conseil départemental a conventionné avec le FIPHFP sur la période triennale 2019-2021.

Au travers d'un Comité de Pilotage (une réunion), de plusieurs groupes de travail thématiques (volets « organisation » et « communisation »), les nombreuses actions portées par le Pôle Social Santé et Sécurité de la DRH et associant de nombreux agents départementaux ont permis de :

- Faire émerger une véritable dynamique autour d'un réseau de 35 correspondants handicap,
- Élaborer une méthodologie et une synergie entre les différents services pour parvenir à mettre en œuvre les différents axes présents dans le plan d'action contractuel,
- Aborder le maintien dans l'emploi en s'appuyant sur des compétences internes et externes (partenaires agréés par le FIPHFP) dans le but de soutenir les encadrants et les collectifs de travail.

Pour rappel, les principaux objectifs de cette convention s'articulent autour de 4 axes :

- Renforcer la lisibilité et la cohérence de la politique handicap,

- Recruter des agents en situation de handicap chaque année, en contrat d'apprentissage notamment,
- Améliorer durablement le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap,
- Former, communiquer et sensibiliser les agents départementaux sur le thème du handicap.

À noter, l'organisation d'une matinée événementielle autour de la signature officielle de la convention en présence de Mme la déléguée régionale du FIPHP et ayant pour objectif une première action de sensibilisation à l'intention des cadres de la collectivité.

Enfin, l'année 2019 a été l'occasion d'amorcer l'accueil de stagiaires porteurs de handicap dans les équipes départementales.

## **2.6.6. LES ACTIONS DE FORMATION, D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION**

### **2.6.6.1. LES ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION**

#### **⇒ DPRPM**

Participation aux réunions de direction dans les UA et de chefs d'UA (mensuelles).

#### **⇒ Collèges**

Réalisation de 20 séances de sensibilisation des agents départementaux sur l'hygiène et la sécurité en lien avec l'assistant de prévention, les gestionnaires et les principaux.

#### **⇒ DGA de la Solidarité et de la Prévention**

Réalisation d'actions de sensibilisation en lien avec la prévention des RPS auprès des Responsables des Unités Territoriales.

#### **⇒ Autres services**

Réalisation de 12 séances de sensibilisation en lien avec la prévention des RPS.

### **2.6.6.2. LE DEVELOPPEMENT D'UNE CULTURE DE PREVENTION DES RISQUES MAJEURS ET D'INCENDIE**

#### **⇒ Mise à jour du Plan de sauvegarde de la collectivité et du Guide des procédures d'urgence**

Ces études demandées par la DGS afin de pouvoir faire face à des situations de crise en cas de survenance d'un événement majeur pouvant affecter la collectivité, ont abouti à la rédaction d'un guide d'astreinte.

Ce support utilisé par la DGS assurant des astreintes, est régulièrement mis à jour (guide, planning d'astreinte et annuaires de crise.)

### 2.6.7. LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

En partenariat avec la Direction des Bâtiments Départementaux, le SPRHS participe aux visites des commissions de sécurité.

En application de l'article GN6 du règlement de sécurité du 25 juin 1980 et en tant que propriétaire de nombreux bâtiments et de sites, ou bien organisateur de manifestations, le Département doit veiller à ce que celles rentrant dans le cadre des établissements recevant du Public fassent l'objet d'un dossier préalable transmis à la mairie concernée.

Cette année, 24 dossiers ont été déposés à l'occasion de manifestations exceptionnelles.

## 2.7. ACTION SOCIALE ET SANTE AU TRAVAIL

### 2.7.1. SUIVI SOCIAL DES AGENTS

➤ En 2019, les assistantes sociales du travail ont réalisé **824** interventions que ce soit à domicile, au BIS, sur les sites ou au cours de permanences régulières. Cependant, il est à noter que faute de statistiques sur l'un des secteurs au second semestre, ce chiffre ne reflète que partiellement la réalité.

➤ Elles ont impulsé et accompagné la constitution de **18** dossiers auprès du FIPHP afin d'obtenir le financement des coûts individuels nécessaires au maintien à l'emploi des agents reconnus travailleurs handicapés. De plus, **35** dossiers de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ont été déposés auprès de la MDPH.

➤ Elles sont intervenues pour soutenir et accompagner **50** agents victimes au cours de **47** agressions et **19** confrontés à **5** évènements traumatisants.

➤ Elles poursuivent le travail de réflexion sur les RPS et de ce fait contribuent à l'amélioration des conditions de travail, en participant aussi de façon régulière à des réunions de travail avec l'encadrement au sein même des directions.

Dans le cadre des actions de sensibilisation aux RPS, les assistantes sociales ont participé aux rencontres menées par le SPRHS au sein des collègues, des UT et des UA.

➤ **136** demandes d'aides financières ont été instruites pour un montant total de **84.266 €**.  
- **65** avances remboursables pour un montant total de : **58 638 €**  
- **71** secours pour un montant total de : **25 628 €**

### 2.7.2. COMMISSION CONSULTATIVE POUR LE RECLASSEMENT, LA RECONVERSION ET L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNELS DES AGENTS (CCRRAPA)

En 2019, **1 séance** a eu lieu pour **1 dossier**.

En revanche, la mise en place de réunions de concertation hebdomadaires BIS/DRH a permis une avancée significative quant à la situation des agents. Elle se présente comme une alternative positive en l'absence du fonctionnement de la CCRRAPA.

### 2.7.3. MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE

Visites médicales effectuées :

	Visites médicales périodique	Autres visites médicales	TOTAL
Nombre d'agents vus	595	379	974

➤ **Visites périodiques :**

- 26 collèges,
- Direction de l'Éducation,
- UT Bergerac,
- UT Sarlat,
- UT Nontron,
- COS.

➤ **Surveillance Médicale Renforcée (SMR) :**

- Pôle Parc Départemental,
- UA du Bugue,
- UA de Sarlat.

#### TEMPS CONNEXE ET ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL DU MEDECIN DE PREVENTION

- Etudes de poste, de locaux et visites de prévention : 8

## EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE ENTRE 2018 ET 2019

BUDGET PRINCIPAL	2018	2019
MASSE SALARIALE	86 800 953	87 231 516
FRAIS DE DEPLACEMENT	592 368	580 027
FORMATION	352 781	318 111
SOCIAL	87 175	49 050
<b>TOTAL</b>	<b>87 833 277€</b>	<b>88 178 704</b>
<b>Évolution + 345 427 Soit + 0,39 %</b>		
BUDGET ANNEXE LABORATOIRE	2018	2019
MASSE SALARIALE	4 801 810	5 155 266
FRAIS DE DEPLACEMENT	39 185	38 791
FORMATION	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 840 995</b>	<b>5 194 057</b>
<b>Évolution + 353 062 Soit + 7,29 %</b>		
BUDGET ANNEXE CENTRE ACTIONS MEDICO-SOCIAL PRECOCE (CAMSP)	2018	2019
MASSE SALARIALE	795 117	859 639
FRAIS DE DEPLACEMENT	6 638	6 991
PERSONNEL MIS A DISPOSITION	27 346	0
<b>TOTAL</b>	<b>829 101</b>	<b>866 630</b>
<b>Évolution + 37 529 Soit + 4,53 %</b>		
BUDGET ANNEXE PARC DEPARTEMENTAL	2018	2019
MASSE SALARIALE	2 699 597	2 713 290
FRAIS DE DEPLACEMENT	66 943	58 988
PERSONNEL MIS A DISPOSITION	41 406	42 725
FORMATION	0	0
<b>Évolution + 7 057 + 0,25 %</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>2 807 946</b>	<b>2 815 003</b>
BUDGET ANNEXE CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE (CDS)	2018	2019
MASSE SALARIALE	0	57 685
FRAIS DE DEPLACEMENT	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>57 685</b>
<b>Évolution + 57 685</b>		
TOTAL DES 5 BUDGETS	2018	2019
MASSE SALARIALE	95 097 477	96 017 396
FRAIS DE DEPLACEMENT	705 134	684 797
FORMATION	352 781	318 111
PERSONNEL MIS A DISPOSITION	68 752	42 725
SOCIAL	87 175	49 050
<b>TOTAL</b>	<b>96 311 319</b>	<b>97 112 079</b>
<b>Évolution + 800 760 Soit + 0.83 %</b>		

## **3. DIRECTION DU DROIT ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

### **3.1. SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES MARCHES**

#### **3.1.1. LES MISSIONS**

##### **LES MARCHES PUBLICS**

- Mise en œuvre des procédures de passation des marchés publics
- Mise en œuvre des différentes techniques d'achat
- Accompagnement des services dans la formulation de leur besoin
- Rédaction des pièces administratives des marchés Départementaux
- Publication des avis d'appel publics à la concurrence
- Organisation et préparation des Commissions d'Appel d'Offres, Commissions des marchés et commissions ad hoc.
- Suivi administratif des marchés après passage en commission (signature marchés, notifications, courriers aux entreprises, envoi des pièces au contrôle de légalité...)

##### **LES JURYS DE CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE**

- Mise en œuvre des procédures de passation des jurys de concours
- Accompagnement et conseils auprès des services
- Rédaction des pièces administratives
- Publication des avis d'appel publics à la concurrence

##### **LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

- Mise en œuvre des procédures de passation des délégations de service public.
- Rédaction des pièces administratives
- Publication des avis d'appel publics à la concurrence
- Organisation et préparation des Commissions Consultatives des services publics locaux, Commission des délégations de service public
- Suivi administratif après passage en commission (signature contrat, notifications, courriers, envoi des pièces au contrôle de légalité...)
- Suivi des délégations de service public.

##### **INFORMATION, FORMATION et CONSEIL**

- Coordination, organisation et rationalisation de la commande publique
- Conseil et expertise à destination des services
- Diffusion de l'information relative à la commande publique
- Formation en interne et auprès des partenaires institutionnels sur l'évolution réglementaire
- Mise à disposition et alimentation des systèmes d'information et de communication permettant de diffuser les bonnes pratiques en matière de commande publique
- Rédaction et mise à disposition de modèles relatifs à la commande publique

##### **DEMARCHE QUALITE**

- Poursuite de la mise en œuvre des démarches qualité engagées
- Réalisation d'audits qualité

- Mise en œuvre d'une démarche qualité au sein du service

#### **CONTRIBUTION DU SERVICE AUX PROJETS TRANSVERSAUX**

- Dématérialisation interne GECCO
- Intégration du développement durable dans les achats de la collectivité
- Participation à la constitution des groupements de commande entre collectivités.

#### **3.1.2. LA MISE EN ŒUVRE DES PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS**

258 consultations ont été lancées en 2019 (contre 186 en 2018 soit une augmentation de 27 %) qui ont débouché sur 488 marchés (contre 287 en 2018 soit une augmentation de 41 %). L'activité portant sur les marchés a subi une forte augmentation.

Le service a également instruit 62 avenants à des marchés en cours.

##### **3.1.2.1. DEMANDE D'INFORMATION, RECOURS, ET DEMANDE DES SERVICES DE LA PREFECTURE**

Les réponses aux demandes de candidats portant sur les motifs qui ont conduit à leur éviction du marché (article 99 du décret 2016-360 du 25 mars 2016), constituent une part non négligeable de l'activité du service même si le nombre de demandes est en baisse (49 contre 62 en 2018).

Il est par ailleurs à noter une demande croissante d'informations complémentaires de la part du service du contrôle de légalité de la Préfecture : 20 demandes contre 13 en 2018.

Pour ce qui est des contentieux : un marché a fait l'objet d'un déferé préfectoral et une entreprise a élevé un contentieux devant le Tribunal administratif.

##### **3.1.2.2. LE MODE DE PASSATION**

Le mode de passation est la procédure choisie par la personne publique en fonction des impératifs réglementaires pour effectuer la passation d'un marché public.

En 2019, 13 consultations ont été lancées en procédures formalisées : marchés au-dessus des seuils européens\* (contre 46 en 2018).

258 consultations en été lancées en procédure adaptée (contre 100 en 2018) dont 58 demandes de devis (15.000 € à 25.000 €).

\*Les marchés et contrats relatifs aux travaux : 5.548.000 euros

Les marchés et contrats relatifs aux fournitures et services : 221.000 euros

##### **3.1.2.3. LES COMMISSIONS DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

- **La Commission d'appel d'offres et la commission des marchés :**

La commission d'appel d'offres attribue les marchés en procédures formalisées et la commission des marchés se positionne sur les marchés en procédure adaptée dès 15.000 €.

En 2019, les élus de la Commission d'Appel d'Offres et de la commission des marchés ont tenu 46 séances, pour lesquelles le quorum était toujours atteint.

- **Les jurys de concours de maîtrise d'œuvre :**

Le jury visé à l'article 88 du décret du 25 mars 2016 examine les candidatures et formule un avis motivé sur celles-ci ; il examine les plans et projets présentés par les participants au concours et établit un classement des projets.

Les jurys de concours de maîtrise d'œuvre se sont réunis en 2019 pour deux concours de maîtrise d'œuvre portant sur la construction d'un pôle social dans le cadre du Nouveau Plan National de Renouveau Urbain (NPNRU) de Chamiers et sur la reconstruction et l'agrandissement du Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche.

- **La commission consultative des services publics locaux :**

Cette commission prévue à l'article L 1413-1 du CGCT est compétente dans le cadre des procédures relatives aux délégations de service publics : elle examine tout projet de délégation de service public. Par ailleurs, chaque année, lui sont présentées les rapports annuels des délégataires. Elle s'est ainsi réunie une fois en 2019 pour examiner les rapports annuels de tous les délégataires.

### **3.1.3. LE CONSEIL JURIDIQUE, L'APPUI TECHNIQUE AUX SERVICES ET L'INTERVENTION DANS LA CONSTITUTION DES GROUPEMENTS DE COMMANDE**

Le service de la commande publique et des marchés a poursuivi en 2019 son rôle de conseil juridique auprès de l'ensemble des services du Conseil Départemental, tant pour ceux qui passent des marchés très ponctuellement que pour tous ceux qui pratiquent régulièrement, mais aussi auprès des organismes extérieurs travaillant avec le Conseil Départemental.

Au-delà de la rédaction des pièces administratives du marché, il est garant de la sécurité juridique de toutes les procédures inhérentes à la vie du marché et doit parfaitement maîtriser toutes les techniques d'achat qu'il conseille et met en œuvre. A cet effet, il met des modèles à disposition des services ainsi que de documents type permettant d'appréhender plus facilement leur marché.

Enfin, il participe à la constitution des groupements de commande entre collectivités : à ce titre, il a rédigé un modèle de convention de groupement de commande et est sollicitée pour suivre et assurer la sécurité juridique des groupements à constituer.

Le département étant par ailleurs coordinateur dans les groupements constitués, l'ensemble des marchés du groupement sont rédigés par le service des marchés et présentés à la CAO du Département.

A noter que les groupements permettant de générer de véritables économies pour les membres adhérents, ils ont vocation à se développer.

### **3.1.4. LA DEMATERIALISATION**

La dématérialisation des procédures engagée au sein du service depuis plusieurs années a permis de réduire les délais d'instruction : échanges électroniques avec les entreprises via AWS, le contrôle de légalité via FAST...

Les récentes obligations réglementaires ont par ailleurs conduit le service des marchés à saisir de nouvelles données marchés publics : l'open data des marchés sur AWS et le recensement économique des marchés sur la plateforme REAP.

Le service a, dans le même temps, poursuivi son travail portant sur la dématérialisation interne des procédures via l'outil GECCO.

### **3.1.5. LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CLAUSE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**

La mise en œuvre de la clause d'insertion et son suivi sont assurés par un agent attaché au Pôle RSA (8 marchés ont fait l'objet d'une clause d'insertion sociale en 2019).

Le service de la commande publique et des marchés intervient sur la validation juridique des pièces contractuelles et l'insertion de la clause dans les pièces de marchés.

### **3.1.6. LE SUIVI DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)**

Depuis octobre 2016, le service est en charge du suivi de l'ensemble des délégations de service public du Département. Elles portent sur les sites Départementaux suivants :

- LASCAUX – LE THOT dont le délégataire est la SEMITOUR
- GRD ROC – LAUGERIE BASSE dont le délégataire est la SEMITOUR
- CLOITRE DE CADOUIN - BIRON-BOURDEILLES dont le délégataire est la SEMITOUR SITES TOURISTIQUES ET SPORTIFS (LA JEMAYE – ST ESTEPHE – ROUFFIAC): dont le délégataire est la SEMITOUR
- AUBERGE DE JEUNESSE DE CADOUIN dont le délégataire est Délégataire : Fédération Unie des Auberges de Jeunesse
- TELEASSISTANCE DEPARTEMENTALE dont le délégataire est Cassiopéa
- COMPENSATION HYDAULIQUE DU BANDIAT dont le délégataire est ASEA
- RESEAU DE CHALEUR DE ST ASTIER dont le délégataire est Solena / Idex

En 2019, la mission de suivi des DSP a donné lieu à l'organisation de 16 réunions et la rédaction de comptes rendus détaillés.

Ces réunions répondent aux obligations règlementaires et contractuelles de chaque contrat :

- réunions trimestrielles et comités de suivis en présence du délégataire,
- réunions portant sur le bilan annuel et les perspectives en présence du délégataire,
- réunions ponctuelles dans le cadre de problématiques particulières.

La mission de suivi des DSP a également porté sur :

- la mise en place d'outils de suivi : indicateurs et tableaux de bord
- la rédaction d'avenants aux contrats de DSP : 1 avenant a été présenté en 2019
- l'analyse des rapports annuels des délégataires transmis par les services gestionnaires (contrôle du respect des engagements contractuels du délégataire ...).

- la présentation de rapports devant la commission permanente portant sur la validation des tarifs des délégataires, leur rapport annuel d'activité, les avenants ou encore des conventions spécifiques à chaque site : 9 rapports ont ainsi été présentés en 2019.

### 3.1.7. LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DES DEMARCHES QUALITE

Depuis octobre 2016, le service s'est vu confier la mission de suivre et mettre en œuvre les démarches qualité au sein du Département.

Les services engagées dans une démarche qualité se sont approprié cet outil qu'ils font vivre, le travail devra désormais porter sur le déploiement d'autres démarches qualité au sein de la collectivité.

## 3.2. SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

### 3.2.1. INTRODUCTION

Les missions du Service des Affaires Juridiques se déclinent de la manière suivante :

#### 3.2.1.1. DEFENDRE LA COLLECTIVITE PAR LE TRAITEMENT ET LA GESTION DES DOSSIERS CONTENTIEUX ET PRECONTENTIEUX

Le service assure l'instruction et la gestion des dossiers contentieux pour l'ensemble de la collectivité (hors RSA).

**Le service juridique est le collaborateur privilégié** des avocats en charge de la défense des intérêts de la collectivité. Son rôle consiste en la préparation de cette défense par la recherche en interne des éléments favorables à la collectivité.

**Au-delà, le Service est également un véritable défenseur des intérêts de la collectivité.** Il assure lui-même la rédaction des mémoires et la représentation en justice. Il s'assure du bon respect des procédures et assure l'interface entre l'ensemble des intervenants (assurance, experts, huissiers...) et les services concernés.

**Enfin, il développe l'aide à la décision et la médiation dans les situations de précontentieux afin de limiter le nombre de recours exercés par les usagers.**

#### 3.2.1.2. PREVENIR LE RISQUE JURIDIQUE PAR LE CONSEIL INTERNE

Le service apporte une expertise juridique aux différentes problématiques rencontrées par la collectivité, participation à la réalisation de projets départementaux, la sécurisation des procédures et écrits de la collectivité dans son ensemble.

Il élabore et contrôle les conventions, baux et protocoles d'accord soumis à son aval.

Il anticipe, conçoit et anime des actions de formation à destination des services visant à améliorer et sécuriser le fonctionnement interne.

### 3.2.1.3. RECUEILLIR ET DIFFUSER DE L'INFORMATION JURIDIQUE PAR UN TRAVAIL DE VEILLE CONTINUE

Le service est un appui pour l'ensemble des services départementaux et Directions par l'apport d'informations actualisées et réactives.

### 3.2.1.4. CENTRALISER ET GERER DES PROCEDURES TRANSVERSALES

Le service est gestionnaire à l'échelle de la collectivité des procédures d'accès aux documents administratifs des usagers (CADA), de protection fonctionnelle des agents et des élus, ainsi que des arrêtés pris par le Président du Conseil départemental afin d'ester en justice au nom de la Collectivité.

### 3.2.1.5. ASSISTER LES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES (EHPAD)

Le service procure une assistance matérielle aux EHPAD dans leurs procédures devant la juridiction de la famille en matière d'obligation alimentaire.

### 3.2.1.6. ASSURER LA GESTION DES BIENS DES MINEURS ASE DONT LA TUTELLE EST DECLAREE VACANTE

Le service est garant des biens appartenant aux mineurs dont la tutelle est déferée au Département. Il assure à ce titre, en lien avec le juge des tutelles des mineurs et le service de l'ASE, l'ensemble des mesures nécessaires à la protection de leur patrimoine (succession, ouverture de comptes, gestion des biens ...).

### 3.2.1.7. ASSURER TOUTES OPERATIONS PREALABLES ET NECESSAIRES A L'ACCEPTATION DE DONS ET LEGS FAITS AU DEPARTEMENT

## 3.2.2. DEFENSE DES INTERETS DU DEPARTEMENT

### 3.2.2.1. LE CONTOURNEMENT DE BEYNAC

En 2019, le service a poursuivi la gestion de ce lourd contentieux, mobilisant toute son action tant devant les juridictions administratives que judiciaires.

- ⇒ 17 requêtes ont été instruites devant le TA de Bordeaux
- ⇒ 9 requêtes en appel instruites devant la Cour Administrative d'appel de Bordeaux
- ⇒ 1 dépôt de plainte a été déposé et 2 dépôts de plainte étaient encore en cours d'instruction en 2019
- ⇒ 2 audiences correctionnelles

- ⇒ 1 audience devant la Cour de cassation
- ⇒ 1 référé liberté a été instruit et rejeté par le TA de Bordeaux
- ⇒ 2 réclamations préalables ont été faites au Département

### 3.2.2.2. SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

L'activité générale 2019 du service permet de recenser 275 dossiers contentieux et précontentieux contre 246 en 2018.

Parmi ces dossiers : 123 contentieux, les 67 dépôts de plainte et signalements, et les 18 précontentieux sont défendus directement par le service sans avocat.

Les dossiers sont répartis dans les ordres juridictionnels suivants :

JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES : 59 dossiers en cours dont 24 introduits en 2019 contre 78 dossiers totaux en 2018 (Cf. tableau)

JURIDICTIONS CIVILES : 131 dossiers en cours en 2019 contre 77 en 2018, dont la quasi-totalité (123 dossiers) concerne les recours devant le Juge aux affaires familiales (JAF) aux fins de fixation de l'obligation alimentaire (Cf. tableau)

**122 personnes reçues en 2019**

JURIDICTIONS PÉNALES : 67 dossiers en cours en 2019 contre 79 en 2018.

Ces dossiers concernent essentiellement des dégradations de biens appartenant au Département, nécessitant des dépôts de plainte avec constitution de partie de civile aux fins de réparation du préjudice.

A noter que le service est tributaire de l'encombrement du Parquet dans la gestion des plaintes car 48 dossiers sont en attente de suites malgré les relances.

PRE-CONTENTIEUX : 18 dossiers en 2019 contre 12 en 2018

#### 59 DOSSIERS CONTENTIEUX ADMINISTRATIFS INSTRUITS EN 2019 DONT 24 CONTENTIEUX INITIÉS EN 2019

TRIBUNAL ADMINISTRATIF			COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL			CONSEIL D'ÉTAT	
EN COURS	GAGNE	PERDU	EN COURS	GAGNE	PERDU	NON ADMIS	PERDU
8	24	10	4	1	11	1	0
TOTAL : 42			TOTAL : 16			TOTAL : 1	

123 CONTENTIEUX JAF INSTRUITS EN 2019 DONT 57 CONTENTIEUX NITIÉS EN 2019			
ACTIONS DIRECTES (pour les EHPAD)		ACTIONS SUBROGATOIRES (pour le Département)	
2018	2019	2018	2019
16	7	50	50

67 DEPOT DE PLAINTE - CONTENTIEUX PENAL		
DEPOT DE PLAINTES		AUTRES
DEPOSEES EN 2019	EN COURS D'INSTRUCTION	CITATION A CIVILEMENT RESPONSABLE DU FAIT PENAL DES MINEURS ASE
19	48	1

### 3.2.3. EXPERTISE JURIDIQUE PAR LA REDACTION D'ETUDES – ACTES - DOCUMENTS ET FORMATION

En 2019, le service a traité **91 demandes écrites** contre 116 en 2018 réparties comme suit :

THEMATIQUE	NOMBRE
SOCIAL -PERSONNES AGEES/PMI/PASE	26
CONTRÔLE DES ACTES ET CONVENTIONS	19
ACTES ADMINSTRATIFS/ASSEMBLEE/RAA	10
ENVIRONNEMENT	7
SOCIAL - RSA	4
RESSOURCES HUMAINES	4
DEONTOLOGIE	4
ELECTIONS	3
MARCHES PUBLICS/DSP	3
AMENAGEMENT/TRVAUX PUBLICS	3
PROCEDURE CONTENTIEUSE/REQUISITION	2
HABITAT	2
INFORMATIQUE/NUMERIQUE	2
EDUCATION/SPORT/CULTURE	1

À noter que le service a pu travailler en collaboration avec les services gestionnaires de projets menés par le Département : budget participatif, maison numérique de la biodiversité, les trophées de l'excellence environnementale notamment.

### 3.2.4. INFORMATION – VEILLE JURIDIQUE

1 agent assure une veille juridique quotidienne et continue des textes, jurisprudences et doctrines pouvant impacter la collectivité. Il assure une alerte et communique des informations juridiques à destination des services départementaux.

A ce titre **465 informations et fiches juridiques ont été transmises en 2019** contre 505 en 2018.

### 3.2.5. PROCEDURE DE COMMUNICATION DES DOCUMENTS AMINISTRATIFS

Le service est chargé de la coordination et la mise en œuvre de la communication des documents administratifs sollicités par les administrés ou leurs avocats.

Sont également traités les recours des usagers que ce soit devant la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) et devant le Tribunal Administratif.

90 DOSSIERS DE DEMANDES DE COMMUNICATION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (CADA) INSTRUITS EN 2019							
Demandes de communication d'usagers		Saisine de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) par les usagers		Saisine de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) par le Département		Saisine du Tribunal Administratif de Bordeaux Par les usagers	
2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
73	87	3	3	1	3	0	0

### 3.2.6. PROTECTION FONCTIONNELLE

Le service est chargé de la coordination et de la mise en œuvre de la protection fonctionnelle sollicitée par les agents lorsque ces derniers sont soit victimes d'incident (agressions physiques, menaces, violences, injures, diffamation...) soit mis en cause civilement ou/et pénalement par un usager ou un tiers dans le cadre de leurs fonctions.

Le service apporte à chaque situation une réponse juridique personnalisée et assiste l'agent dans chacune de ses démarches (administrative et judiciaire).

**En 2019**, le service a été destinataire de 61 déclarations d'incidents et est intervenu auprès de **51 agents**, principalement dans les services sociaux du Département.

Il est à noter que pour la première fois, le Département a été reconnu par le Parquet comme étant victime direct d'un dommage et a donc pu déposer plainte pour l'ensemble des agents du CMS concerné et obtenir la reconnaissance d'un préjudice matériel. L'auteur ayant été condamné à ce titre par le Tribunal Correctionnel de Périgueux. Cette reconnaissance est importante pour les agents qui demeurent parfois frileux à l'idée de déposer une plainte en

leur nom propre contre l'auteur des faits. Cette démarche est encourageante pour la protection des agents.

Le service a également mis en œuvre la protection fonctionnelle des élus par trois délibérations de la commission permanente accordant son bénéfice à M. le Président du Conseil départemental ainsi qu'à deux autres élus

MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE (PF)										
DECLARATIONS D'INCIDENTS <i>(Agressions, violences, diffamations, injures...)</i>		DEMANDES DE PF SUITE A DECLARATION D'INCIDENT				PROTECTION FONCTIONNELLE ACCORDEE		PROTECTION FONCTIONNELLE REFUSEE		ABANDON DE PROCEDURE PAR AGENT
2018	2019	2018	2019			2018	2019	2018	2019	2019
69	61	27	51			27	51	0	0	5
LES DIFFÉRENTES FORMES DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE										
COURRIERS D'ADMONESTATION		DEMANDE ENTRETIEN AVEC L'AUTEUR DE L'INCIDENT		DEPOT DE PLAINTE DE L'AGENT VICTIME		DEPOT DE PLAINTE DU DEPARTEMENT	SIGNALEMENT AU PARQUET PAR LE DEPARTEMENT		PRISE EN CHARGE FINANCIERE DEVANT LES TRIBUNAUX	
2018	2019	2018	2019	2018	2019	2019	2018	2019	2018	2019
10	11	5	13	6	6	1	5	0	1	1

### 3.3. SERVICE DU CONTENTIEUX DE L'AIDE SOCIALE

#### 3.3.1. LES MISSIONS DU SERVICE

- Récupération des prestations d'aide sociale, prises et mainlevées d'hypothèques, revalorisation des rentes viagères, successions vacantes ou non-réclamées,
- Instruction et défense des contentieux relatifs aux prestations d'aide sociale devant les juridictions,
- Contrôle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), sur pièces et sur place,
- Instruction en appel et en défense des contentieux relatifs au RSA devant les juridictions administratives, civiles et pénales,
- Traitement des recours administratifs préalables,
- Dépôts de plainte dans le cadre du RSA.

##### 3.3.1.1. LES RECOURS SUR SUCCESSIONS

- ASPECT FINANCIER

En 2019, les différents recours exercés en récupération des prestations d'aide sociale versées par le Département se sont élevés à :

- Aide médicale : 136.06 €
- Foyer occupationnel : 243 666.96 €
- Prestation spécifique dépendance (PSD) : 0 €

- Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) : 1 875 705.81 €
- Aide-ménagère : 13 628.11 €
- **Soit un total récupéré : 2 133 136.94 €**

Le montant des recettes a augmenté de 5.34 % (2 025 034.11 € en 2018).

- ASPECT ORGANISATIONNEL

En 2019, la quasi-totalité des courriers entrants (courriers d'interrogation de créance des notaires, courriers des héritiers, des banques, des mairies) ont été numérisés par le service du courrier de la collectivité, et le suivi des nouveaux dossiers entièrement dématérialisé.

En 2019, ce sont 4532 courriers provenant de l'extérieur qui ont été traités suivant cette nouvelle procédure.

### 3.3.1.2. LES HYPOTHEQUES

En 2019, 43 hypothèques (contre 41 en 2018) ont été inscrites.

18 mainlevées effectuées (contre 43 en 2018) ont permis la récupération ou le remboursement anticipé des créances pour un montant de 257.064,75 €.

### 3.3.1.3. LES SUCCESSIONS VACANTES

Les recettes effectuées au titre de la récupération après jugement de vacance et règlement par les services des domaines s'élèvent à 269 442,10 € en 2019 contre 218 436,71 € en 2018.

### 3.3.1.4. LES RENTES VIAGERES

7 rentes viagères ont été réévaluées en 2019 contre 10 en 2018.

## 3.3.2. LES CONTENTIEUX DE L'AIDE SOCIALE HORS RSA

Le contentieux de l'aide sociale a connu une réforme importante en 2019. Les commissions départementale et centrale d'aide sociale ont laissé la place à une répartition entre tribunaux de grande instance (devenus tribunaux judiciaires au 1er janvier 2020) et tribunaux administratifs.

Les contentieux sont précédés obligatoirement d'un recours administratif préalable obligatoire, sauf ceux qui relèvent des recours sur donation et de la détermination du domicile du secours, et sont traités par les services métier.

57 contentieux ont ainsi été traités.

### **3.3.3. LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE**

#### **3.3.3.1. CONTROLES RSA**

En 2019, 334 décisions d'opportunités ont été prises dont 159 suite à des contrôles des bénéficiaires du RSA (sur pièces ou sur place) effectués par le service contre 396 décisions dont 203 suite à nos contrôles en 2018.

En effet un contrôleur à la retraite n'a pas été remplacé en 2019.

#### **3.3.3.2. CONTENTIEUX DE LA FRAUDE ET PENAL**

En 2019, 3 dossiers RSA ont fait l'objet d'un dépôt de plainte pour fraude (4 en 2018) devant le Tribunal correctionnel. Les trois sont attente de jugement.

#### **3.3.3.3. PRE CONTENTIEUX RSA, CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF ET LE CONSEIL D'ETAT**

En 2019, 79 recours administratifs préalables ont été traités contre 87 en 2018. Leur étude a permis de conforter les décisions initiales dans près de 91% des cas.

30 contentieux relatifs au RSA ont été élevés devant le Tribunal Administratif, contre 33 en 2018.

73 % des jugements restent favorables au Département.

#### **3.3.3.4. RENOVATION DES PROCEDURES**

La complexité de la législation nationale et européenne ainsi que de la jurisprudence en matière de RSA a conduit le service contentieux de l'aide sociale à retisser des liens avec la CAF en y associant le Pôle RSA de la DGA-SP afin de sécuriser les contrôles, les décisions, les réponses au recours administratifs préalables et les contentieux.

Les contrôles RSA ont également suivi la démarche de dématérialisation qui a commencé le 1er novembre 2018. En 2019, ce sont 153 courriers provenant de l'extérieur qui ont été traités suivant cette nouvelle procédure, auxquels doivent s'ajouter tous les justificatifs des allocataires reçus par mail.

## 4. SERVICE PRESTATIONS ET RESTAURATION DU PERSONNEL

Poursuivant ses missions traditionnelles, à savoir la gestion des prestations sociales en faveur des agents (prestations enfants : allocations pour frais de garde et enfants handicapés, aides aux séjours scolaires et extra scolaires – prestations agents : subventions repas et titres restaurant, allocation travailleur handicapé), la gestion de la subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales (COS) et son suivi contractuel, ainsi que le réapprovisionnement des trousseaux de premiers secours, le Service des Prestations et de la Restauration du Personnel (SPRP) a vu son activité continuer à augmenter en 2019, grâce notamment à une information diversifiée mise à disposition des agents.

Fin 2019, le service comptait 3 agents, dont 1 à temps plein et 2 à temps partiel 90 %, soit 2,8 équivalents temps plein, en charge de la gestion des prestations sociales en faveur de l'ensemble des agents, Assistants Familiaux compris. Les 2 agents ont saisi 1.384 mandats et titres de recette au cours de l'année 2019 (115 par mois en moyenne), validés par le chef de service, le Service des prestations n'ayant pas été intégré à un pôle administratif et financier.

### 4.1. ACTIVITÉS GÉNÉRALES

#### 4.1.1. PRESTATIONS SOCIALES (DONT TITRES RESTAURANT)

3.250 demandes de paiement individuelles ou collectives instruites et éligibles ont donné lieu à attribution ou remboursement d'une ou plusieurs prestations sociales, soit 271 demandes par mois (en augmentation de 27% par rapport à 2018), selon le détail figurant dans le tableau ci-après. Par ailleurs, les remboursements de prestations aux organisateurs d'accueil de loisirs, de mini colonies ou de colonies de vacances ont donné lieu à instruction tout au long de l'année de 249 demandes de prise en charge directe concernant 68 structures d'accueil différentes, 240 enfants (contre 247 en 2018) et 158 agents (contre 162 en 2018) : le gestionnaire de la structure d'accueil ristourne le montant de la prestation à l'agent et présente un état détaillé de séjour et de paiement à la collectivité, laquelle rembourse après vérification administrative et comptable. En outre, ce sont 7.645 journées de garde ou de séjours d'enfants qui ont été partiellement financées par le Conseil départemental en 2019, en hausse de 27,5 % par rapport à 2018 (5.994 journées).

TYPE de PRESTATION	Nbre	%/2018	Montant	%/2018
<b>Prestations en faveur des enfants d'agents départementaux (versées ou remboursées en 2018)</b>				
<b>Aide à la famille</b>				
Frais de garde de jeune enfant 31 enfants (+13), 28 agents (+11), 3.034 jours (+1.163)	242	58 %	9.102,00 €	62 %
<b>Séjours d'enfants – Temps scolaire</b>				
Tous séjours scolaires 122 enfants (+13), 106 bénéf. (+5), 689 jours (+92) <i>courts séjours, classes de découverte, séjours à l'étranger (linguistiques, appariement)</i>	122	10 %	6.984,05 €	21 %
<b>Séjours d'enfants – Temps extra-scolaire</b>				
Centre de loisirs - Paiement agents 29 enfants (+1), 16 agents (-1), 502 jours (+143)	142	46 %	2.717,77 €	46 %
Centre de loisirs - Paiement organisateurs 3.242 jours (+342)	936	29 %	17.427,90 €	13 %
Colonie vacances - Paiement aux agents 2 enfants (-6), 1 bénéficiaires (-6), 25 jours (-31)	2	- 75 %	283,75 €	- 55 %
Mini colonie - Paiement organisateurs 26 enfants (+7), 104 jours (+33)	26	37 %	1.177,60 €	48 %
Centre familial de vacances ou gîte de France 7 enfants (-5), 4 bénéficiaires (-2), 49 jours (-91)	7	- 61 %	367,50 €	- 65 %
<b>Prestations pour enfants handicapés</b>				
Allocation mensuelle aux parents d'enfants Handicapés 33 enfants (+5), 30 bénéficiaires (+5)	376	8,4 %	61.445,92 €	9,7 %
<b>Prestations en faveur des agents départementaux</b>				
<b>Prestation pour agents handicapés</b>				
Allocation Travailleur Handicapé 186 bénéficiaires (+5)	192	6 %	85.880,00 €	7,5 %
<b>Restauration – Repas aidés de janvier à décembre 2019</b>				
Remboursement subventions repas restaurants administratifs ou conventionnés 47.728 repas (-1.723)	63	- 12,5 %	136.501,57 €	- 4 %
Titres restaurant 17.955 titres (-897)	1.314	- 6 %	44.220,83 €	- 5 %
<b>TOTAL</b>	<b>3.129</b>	<b>7,6 %</b>	<b>355.996,70 €</b>	<b>0,2 %</b>

**Aide à la famille :** le nombre d'enfants concernés (31 en 2019, contre 18 en 2018, 13 en 2017, 19 en 2016, 28 en 2015) et le nombre d'agents éligibles à l'allocation pour frais de garde de jeunes enfants augmentent de manière importante ; les crédits consacrés à cette mesure ont beaucoup augmenté également (+62%). Cette prestation, soumise à conditions de ressources et réservée aux agents à très bas revenus, était de moins en moins attractive, la grille des plafonds du revenu fiscal de référence étant figée depuis 2012. Seule une révision de la grille des plafonds pouvait susciter un nouvel attrait pour cette allocation, parfois

refusée pour des dépassements insignifiants. Le Conseil départemental a donc décidé de réévaluer de 10% la grille des plafonds de ressources lors de sa séance du juin 2019, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette décision explique l'augmentation importante du nombre d'enfants pour lesquels la prestation a été versée au cours de l'année, en validant la pertinence de l'étude menée en amont.

**Séjours d'enfants - Temps scolaire et extra-scolaire** : une augmentation significative est constatée par rapport à 2018. Le retour de la semaine scolaire à 4 jours depuis 2 ans dans de nombreux établissements scolaires du département permet de constater encore une fois une remontée de la prestation Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), avec la prise en compte des mercredis en année pleine en 2019 (contre depuis fin février seulement en 2018), bien que le mercredi soit toujours considéré comme du temps périscolaire.

**Prestations pour enfants handicapés** : comme les années précédentes, seule l'Allocation aux parents d'enfants handicapés a été sollicité par les agents. Le nombre d'enfants concernés progresse toujours (+ 5 / 2018). Cette allocation est très utile aux familles, car elle permet de réduire les coûts à leur charge, directement liés aux différents handicaps des enfants. Il est à noter que sur les 30 bénéficiaires (+ 5 / 2018), 3 d'entre eux sollicitent le versement de la prestation pour 2 enfants chacun.

**Allocation Travailleur Handicapé (ATH)** : le nombre de bénéficiaires augmente de 5 par rapport à 2018, seule année où une stagnation avait été enregistrée depuis 2011. La prestation ATH a fini par démontrer toute sa pertinence, le taux de 6% d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi étant désormais atteint par la collectivité employeur.

**Restauration** : le nombre de prestations servies au titre des aides aux repas (65.683 repas aidés en 2019) a diminué de 4 % par rapport à 2018 (68.303). Concernant les subventions repas, la baisse de fréquentation constatée ces dernières années se poursuit pour les deux structures de restauration cofinancées par le Conseil départemental, à savoir les deux restaurants administratifs de Périgueux, qui enregistrent toujours une désaffection sensible de la part des agents départementaux. Cependant, le total budgétaire des repas aidés pris en 2019 représente 50,8 % des dépenses totales réalisées (contre 53% en 2018), soit toujours plus que la moitié du volume financier global des prestations sociales.

#### **4.1.2. COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (COS)**

Comme chaque année, le service a eu à gérer le versement de la subvention de fonctionnement au COS ainsi que de la subvention complémentaire accordée par le Conseil général au COS, pour permettre à ce dernier de satisfaire à ses obligations réglementaires de remboursement des salaires et charges de personnel mis à sa disposition par la collectivité. Subvention de fonctionnement et dotation exceptionnelle ont représenté un total de 1.124.446 € à la charge de la collectivité, soit un montant en baisse de 2% par rapport à 2018. Le remboursement des salaires et charges de personnel mis à disposition a été opéré par le COS vers le budget de la Direction des Ressources Humaines (DRH), pour un montant de 218.185 €, correspondant aux dépenses estimées pour l'année 2019 (217.884 €) et à une régularisation au titre de 2018 (301 €). Le Chef de service a par ailleurs participé, es qualité, aux différentes réunions du Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale annuelle.

### 4.1.3. PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Le service est chargé des dotations initiales et du réapprovisionnement d'une vingtaine de trousse de premiers secours, implantées dans les bâtiments hébergeant du personnel départemental sur Périgueux ville (hors DDSP, Archives Départementales et Direction des Sports qui disposent de leurs propres procédures et crédits pour ce faire). La gestion du réapprovisionnement de ces trousse est opérée de manière à réduire les coûts et éviter le gaspillage dû à la péremption de produits à conditionnements inadaptés à une faible utilisation. Comme chaque année, l'attention des correspondants a été attirée sur la complétude du contenu des trousse et sur la nécessaire vigilance liée aux dates limites d'utilisation. Le budget consacré au renouvellement des produits est en augmentation : 194,51 € contre 159,81 € en 2018).

## 4.2. GRANDES ACTIONS MENÉES

### 4.2.1. RÉFORME DE L'ALLOCATION POUR FRAIS DE GARDE DE JEUNE ENFANT

Voir rubrique « 1.1.1. Prestations sociales », paragraphe « Aide à la famille ».

### 4.2.2. CONVENTIONS DE RESTAURATION

Courant 2019, 2 conventions de restauration ont été négociées. La première avec le CROUS de BORDEAUX, afin de permettre aux agents du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches (LDAR) exerçant provisoirement leurs fonctions sur le site décentralisé de l'Université de BORDEAUX (La Grenadière), suite à l'incendie du LDAR, de déjeuner au Restaurant universitaire « l'Entracte ». La seconde avec le Collège Henri IV de BERGERAC, afin de permettre aux agents de BERGERAC de disposer d'une seconde structure de restauration, plus proche de leur lieu de travail.

## 4.3. COMPTE RENDU D'EXÉCUTION DU BUDGET

Le budget total géré par le service a légèrement baissé, de 0,6 %, selon le détail par grands postes de dépenses (nettes) figurant dans le tableau ci-dessous, étant précisé que les titres restaurant, bien qu'étant une prestation sociale d'aide aux repas comme la subvention repas, font l'objet d'une ligne budgétaire spécifique. La baisse est due exclusivement à la baisse de la subvention de fonctionnement au COS.

RUBRIQUE	Montant Dépenses 2019	Progression	Rappel Montants 2019
Prestations sociales	322.201,40 €	4 %	309.539,93 €
Titres restaurant	47.872,74 €	3 %	46.456,77 €
Subvention COS	1.124.446,00 €	-2 %	1.147.506,00 €
Produits pharmaceutiques	194,51 €	2 %	159,81 €
<b>TOTAL DÉPENSES NETTES</b>	<b>1.494.714,60 €</b>	<b>%</b>	<b>1.503.662,50 €</b>

## 5. SERVICE DE L'ASSEMBLEE

Le Service de l'Assemblée, composé de 4 agents, a un rôle administratif indispensable à la mise en place des projets de la Collectivité. Il centralise et vérifie les rapports élaborés par les services et pilote la préparation des séances des assemblées délibérantes (convocations des élus, transmissions des documents); il s'assure du bon déroulement des séances et du suivi des délibérations votées (transmission des délibérations au contrôle de légalité (procédure dématérialisée depuis 2008), publication).

Il rédige et assure le suivi des arrêtés de délégations de signature accordées par le Président aux élus dans le cadre de leur fonction ou en l'absence du Président et tient à jour les 300 représentations du Département dans les divers comités, associations et autres organismes, classées par thème. Ces représentations sont, en fonction des textes législatifs, soumises au vote de l'Assemblée ou confiées au choix du Président et mis à jour sur Intranet. Il constitue le Recueil des Actes Administratifs (RAA) mensuel.

Il assure le suivi des formations des élus (inscriptions, règlements). Enfin il anime l'espace des Elus dans Intranet et assure la diffusion des informations institutionnelles sur cette plateforme, sur intranet et sur le site départemental.

Le Service de l'Assemblée est placé sous la hiérarchie du Directeur Général des Services.

### 5.1. REUNIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

L'année 2019 a donné lieu aux réunions suivantes :

Date	Objet	Nombre de rapports	Nombre de jours
Le 14 janvier 2019	Orientations Budgétaires	7	1
Du 4 au 8 février 2019	Budget Primitif	146	5
Le 29 mars 2019	Fiscalité	10	0,5
Le 3 juin 2019	Session extraordinaire	4	0,5
Les 24 et 25 juin 2019	Budget Supplémentaire	87	2
Les 15 et 16 novembre 2019	Décision Modificative n° 2	75	2
<b>TOTAL</b>		<b>329</b>	<b>11</b>

A l'occasion des différentes affaires examinées par l'Assemblée départementale, **329 délibérations** ont été votées.

## 5.2. REUNIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Dates	Nombre de rapports	Dates	Nombre de rapports
Le 11 mars 2019 – CP I	90	Le 9 septembre 2019 – CP VI	72
Le 8 avril 2019 – CP II	64	Le 14 octobre 2019 – CP VII	70
Le 13 mai 2019 – CP III	66	Le 25 novembre 2019 – CP VIII	66
Le 17 juin 2019 – CP IV	87	Le 16 décembre 2019 – CP IX	55
Le 22 juillet 2019 – CP V	88	<b>TOTAL</b>	<b>658</b>

Nombre total de dossiers examinés en Commission Permanente : **658**.

En 2019, 987 rapports à caractère général ou particulier ont fait l'objet de débats et ont été approuvés par les Elus.

## 5.3. COMPTE RENDU DES DEBATS

Les débats des séances plénières sont enregistrés en direct et transmis à un prestataire de service qui les retranscrit. Après retour des transcriptions, le Service les relit afin de corriger les éventuelles erreurs, les met en ligne dans l'Espace numérique des délibérations afin que les Elus et les Administratifs puissent en prendre connaissance.

En 2019, 44 heures de débats ont été retranscrites et relues.

## 5.4. REPRESENTATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

Le Service tient à jour les 300 représentations du Département dans les divers comités, associations et autres organismes, classées par thème. Ces représentations sont, en fonction des textes législatifs, soumises au vote de l'Assemblée ou confiées au choix du Président.

Le Service procède à la mise à jour des représentations et les intègre dans INTRANET.

## 5.5. DELEGATIONS DE L'EXECUTIF

Le Service est également chargé des délégations de signature accordées par le Président aux Elus, dans le cadre de leur fonction, ou en l'absence du Président.

## 5.6. FORMATION DES ELUS

En application des dispositions des articles L.3123-10 à L.3123-14 du CGCT, les dépenses de formation des Elus locaux sont une dépense obligatoire pour les Collectivités. Leur montant ne peut excéder 20 % des crédits ouverts au titre des indemnités de fonction allouées aux Elus et inscrits au budget de la Collectivité.

Sur ces crédits sont imputées les dépenses relatives à la formation des élus concernant :

- les frais de formation facturés par les organismes dispensateurs agréés à cet effet,
- les frais de déplacements et de séjour des Elus calculés selon les dispositions du décret du 28 mai 1990 relatif aux frais de séjour et de déplacements des fonctionnaires,
- les éventuelles pertes de revenu subies par l'Elu sur justificatifs, pour suivre un stage de formation dans la limite de 6 jours et de 1,5 fois le SMIC horaire.

Au titre de la formation, une somme totale de **12.850,04 €** a été mandatée au cours de l'année 2019.

## 5.7. RECUEILS DES ACTES ADMINISTRATIFS

En application de l'article R. 3131-1 du CGCT, les délibérations du Conseil départemental et de la Commission Permanente ainsi que les actes du Président du Conseil départemental, à caractère réglementaire, sont publiés dans un recueil des actes administratifs (RAA) du département ayant une périodicité au moins mensuelle. La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 est venue préciser que cette publication peut également être faite à titre complémentaire sur support numérique. Le Service de l'Assemblée constitue le RAA et s'assure de sa communication sur **Intranet**, sur le **Site Internet du Conseil départemental** et également en **libre accès à l'accueil** de l'hôtel du Département.

**En 2019 : 1.913 actes administratifs ont été publiés au RAA.**

## 5.8. INTRANET POUR LES ELUS

Un espace dédié aux Elus dans Intranet leur permet d'accéder directement à l'agenda du Conseil départemental, aux rapports, aux projets de délibérations, aux délibérations définitives, aux comptes rendus des débats des séances, aux subventions de leur canton respectif et à divers documents utiles.

## 5.9. DEMATERIALISATION

Les Conseillers départementaux sont équipés de tablettes numériques sur lesquelles la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) a installé une ressource – l'Espace numérique des délibérations - afin d'accéder à la consultation des rapports et des projets de délibérations.

Les Elus ont signé une Charte d'utilisation du matériel mis à leur disposition et une Déclaration autorisant le Conseil départemental à utiliser la diffusion numérique des documents relatifs aux réunions du Conseil départemental rédigé conformément au CGCT (articles 3121-18, 3121-18-1, 3121-19 et de l'article 1369-9 du Code civil).

Cet envoi dématérialisé permet de faire une économie financière à la Collectivité de frais d'impression et de frais d'envoi d'environ **27.000 € par an.**

Grâce à cette application, les délibérations sont consultables sur Intranet après passage au contrôle de légalité de la Préfecture (procédure également dématérialisée), ce qui représente une base de données considérable accessible à tous.

Cette dématérialisation contribue aux actions de l'Agenda 21 en réduisant de manière considérable la consommation de papier.

De plus, le personnel administratif dispose de cette ressource numérique sur leur poste de travail informatique leur permettant de consulter en plus des délibérations, les comptes rendus des débats des sessions du Conseil départemental.

# **DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES TERRITOIRES ET DU DÉVELOPPEMENT**

- **DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE**
- **DIRECTION DES SOLIDARITÉS TERRITORIALES**
- **DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU  
DÉVELOPPEMENT DURABLE**
- **LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE  
ET DE RECHERCHE**

# 1. DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

## 1.1. SERVICE APPUI AUX ENTREPRISES

Le Département est un interlocuteur de proximité pour l'ensemble des acteurs économiques du territoire. La Dordogne est riche de multiples entreprises, de toutes tailles et de tous secteurs, qui pour nombre d'entre elles sont leader sur leur marché au niveau national voire international. Dans le cadre d'une politique de renforcement de l'attractivité de notre territoire, le Département crée du lien entre les entreprises du territoire. Il souhaite densifier le tissu entrepreneurial du territoire et accroître la visibilité de ces entreprises tant à l'intérieur du département qu'à l'extérieur. La richesse de nos entreprises, leur diversité et leur répartition harmonieuse sur l'ensemble du territoire sont une force.

Le Département encourage l'émergence d'écosystèmes bien identifiés afin de renforcer l'attractivité de ses entreprises et plus largement de son territoire (Cluster RESO'CUIR Nouvelle-Aquitaine, agroalimentaire, etc.).

La Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015, a supprimé la clause générale de compétence et ainsi défini une nouvelle organisation territoriale.

Toutefois, des aménagements et marges de manœuvre ont été prévus par le biais de conventions.

En effet, pour ce qui concerne l'attribution d'aides aux entreprises, le Département peut :

- par convention avec la Région, participer au financement d'aides directes accordées en faveur d'activités de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche (Cf. délibération du Conseil régional n° 2017.1464.CP en date du 10 juillet 2017 et délibération de la Commission Permanente n° 17.CP.V.5 du 17 juillet 2017),
- se voir déléguer par convention, par les Communes ou les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprises.

Afin de participer au financement d'aides directes accordées aux entreprises de notre territoire en faveur d'activités de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche, le Conseil départemental a voté, en 2019, des :

- Autorisations de Programme (AP) 2019 à hauteur de 1.270.000 €,
- Crédits de Paiement (CP) pour un total de 1.969.529 €, hors reports.

Au-delà de l'aide en financement direct, c'est tout un travail d'ingénierie et d'innovation qui est déployé par le Service Appui aux Entreprises auprès des entreprises et des collectivités.

Des ajustements financiers sont nécessaires compte tenu des objectifs d'accompagnement déterminés en Assemblée et des attentes de la profession.

### 1.1.1. AIDES DIRECTES ATTRIBUEES EN 2019

#### 1.1.1.1. AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES DES SECTEURS DE L'AGROALIMENTAIRE, DU BOIS ET DE LA PECHE :

En 2019, le Service Appui aux Entreprises a étudié 112 demandes d'entreprises, tous secteurs d'activités confondus, pour des projets d'investissements matériels et/ou immobiliers ainsi que pour la création d'emplois.

Les dispositifs ont ainsi permis de soutenir **56** dossiers d'investissement pour un montant total de **949.998,34 €**. 44 dossiers sont actuellement suivis par les Chargés de mission du service et font l'objet d'un accompagnement personnalisé auprès des porteurs de projets. 13 dossiers inéligibles à une aide départementale, ont été réorientés vers d'autres partenaires, dont la Région Nouvelle-Aquitaine. Trois projets ont été abandonnés.

	Nbre dossiers aidés	MONTANT ATTRIBUE EN 2019			TOTAL
		INVT. MATERIEL	CREATION EMPLOIS	OCMR	
Agroalimentaire	35	550.623,07 €	6.000,00 €	76.206,66 €	<b>632.829,73 €</b>
Secteur du bois	21	281.336,26 €	3.000,00 €	32.832,35 €	<b>317.168,61 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>56</b>	<b>831.959,33 €</b>	<b>9.000 €</b>	<b>109.039,01 €</b>	<b>949.998,34 €</b>

Il est nécessaire de préciser, qu'à ce bilan statistique des activités 2019 en financement direct, doit être rajoutée la somme des contacts et mises en relation avec les partenaires (notamment vis-à-vis de la Région Nouvelle-Aquitaine) et les entreprises. C'est cette ingénierie de proximité qui nous permet d'exercer toute notre compétence et d'assurer le soutien à toutes les entreprises du département. Cette même volonté avait été largement plébiscitée lors des Assises départementales 2015.

Le Service Appui aux Entreprises intervient en tant que « facilitateur » aux côtés de partenaires institutionnels (Chambres consulaires, Services de l'Etat, Organismes économiques...), afin de faciliter le fonctionnement et la vie des entreprises locales. Ainsi, le Service a une action claire en faveur du désenclavement numérique, de la mise en relations de partenaires locaux et du dialogue avec les Collectivités territoriales.

Au-delà de son action auprès des entreprises, le service met notamment à disposition de l'ensemble des EPCI ses compétences et sa connaissance du territoire afin de les accompagner dans leurs projets. C'est ainsi qu'une quarantaine d'avis techniques ont été renseignés, en liaison avec les différents services du Département, dans le cadre de la politique contractuelle territoriale.

### 1.1.1.2. LES OPERATIONS COLLECTIVES EN MILIEU RURAL (OCMR) DE L'ARTISANAT, DU COMMERCE ET DES SERVICES EN MILIEU RURAL

Elles ont pour but de consolider les entreprises de ce secteur d'activité par la mise en œuvre coordonnée d'aides indirectes (conseil, animation, promotion) et d'aides directes individuelles.

En 2019, le Département a approuvé un avenant à la convention initiale de l'OCMR du Pays de l'Isle en Périgord afin d'apporter une enveloppe complémentaire de 45.000 € compte tenu du succès de cette opération, portant ainsi son soutien à hauteur 120.000 €.

Le Pays du Périgord Vert a décidé de se positionner dans ce dispositif afin de soutenir les entreprises artisanales et commerciales dans leur projet de rénovation (devantures, vitrines, façades), de modernisation des équipements et de renforcer l'attractivité des points de vente des commerçants et artisans, dont le chiffre d'affaires est inférieur à un million d'euros.

Ainsi, les artisans et commerçants implantés sur le territoire des six Etablissements Publics à Coopération Intercommunale (EPCI) du Pays du Périgord Vert, ont l'opportunité de solliciter des aides directes de manière collective auprès de différents partenaires, pour la réalisation de leurs investissements matériels et immobiliers.

Le Département a validé une convention comportant une enveloppe financière de 75.000 €, soit 4.500 € pour la réalisation de bilans-conseils et 70.500 € pour les aides directes aux commerçants et artisans des secteurs de l'agroalimentaire, du bois et de la pêche.

Ces aides viennent abonder les fonds des opérations respectives, permettant ainsi au Département d'avoir un réel effet de levier sur le commerce et l'artisanat tout en conservant une lisibilité d'action importante.

## 1.1.2. AIDES INDIRECTES

### 1.1.2.1. BILAN INITIATIVE PERIGORD

Présent depuis la création, le Département accompagne la plateforme Initiative Périgord en abondant les différents fonds à destination de l'économie qu'elle administre.

Sur l'année 2019, **167 projets** ont été accompagnés pour un volume d'engagement de prêts d'honneur de plus de **1,68 millions d'euros**.

Le travail, mené depuis l'origine de la Plateforme d'Initiative Locale du Périgord, place cette structure au meilleur niveau de performance et il est primordial que notre Département demeure un partenaire significatif, tant au niveau de son implication financière, que de l'accompagnement technique fourni par notre Service Appui aux Entreprises. Le Département participe à l'étude et aux comités de prêts des trois fonds gérés : création-reprise, croissance et agriculture, qui ont un effet de levier dans la constitution et le renforcement des fonds propres des entreprises.

### 1.1.2.2. BILAN PERIGORD DEVELOPPEMENT

Le Département est à l'origine de la création de l'Association Périgord Développement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie. Dans le cadre de l'application de la loi NOTRe, le Département continue d'accompagner l'Association de manière réduite.

**124 contacts** ont été noués au cours de l'année 2019, au travers des différentes actions menées par l'agence de développement. **24 visites** ont été réalisées, au sein de la structure, et **huit projets** ont abouti. A ce jour, il est nécessaire de poursuivre la réflexion déjà engagée sur la structuration et les missions de Périgord Développement ainsi que sur son efficacité au regard des moyens engagés.

### 1.1.3. EMPLOI

Les actions pour l'emploi et l'insertion sociale sont des préoccupations légitimes des politiques départementales. A côté des actions de gestion des prestations d'aides sociales (notamment le Revenu de Solidarité Active - RSA), le Département s'engage avec différents partenaires pour une approche intégrée des politiques locales de l'emploi.

Il est important d'articuler expertise sociale et professionnelle pour développer des actions en faveur d'un retour à l'emploi.

#### 1.1.3.1. SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS ALLOCATAIRES DU RSA

En Dordogne, notamment en milieu rural, de nombreux allocataires du RSA ont un projet de création d'entreprise, ou en ont déjà créée, mais n'ont pas assez développé leur activité pour en vivre de façon autonome. Aussi, il est prévu un accompagnement spécifique afin de leur permettre de réussir, mais aussi de sortir, à terme, du dispositif RSA. **106** allocataires ont été accompagnés en 2019, dont 35 sont à suivre, et 20 à revoir.

#### 1.1.3.2. STRUCTURES DE SOUTIEN A L'ECONOMIE ET A L'EMPLOI

### BILAN 2019 - ETAT DES LIEUX

Avec la fin de l'aide de l'Etat en direction des Maison de l'Emploi (MDE) en 2018 (soit en moyenne une perte de 115.000 € par MDE), l'année 2019 aura été une année de repositionnement des services de soutien à l'économie et à l'emploi.

Ainsi en 2019, le département ne comptait plus que deux MDE situées dans les deux agglomérations. Dans le Nord du département, les Services de développement économique et d'insertion sont respectivement portés par le Pays du Périgord Vert et l'Association « Trajectoires ». Ces structures ont bénéficié d'une enveloppe de 92.400 € (dont 15.000 € par le biais du Service de la Vie associative), soit 61.000 € de moins qu'en 2018.

**Concernant les cinq Missions Locales (ML)**, dont le rôle principal est d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, malgré des incertitudes liées au changement du mode de comptabilisation de la subvention Garantie Jeune, elles ont su développer de nouvelles actions. Elles se sont notamment emparées des appels à projet dans le cadre du

Plan d'Investissement dans les compétences et des projets autour des réfugiés. Suivant les territoires, il peut également être noté que des ML ont intégré des services des anciennes MDE. Ces structures ont bénéficié d'une enveloppe de 155.000 € identique à 2018, soit 31.000 € par structure.

Au total, en 2019 ces structures ont été subventionnées à hauteur de **247.400 €**.

## 1.2. SERVICE AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Le Conseil départemental a adopté lors de la session du Budget primitif 2019, les cinq orientations de la nouvelle politique agricole du Département pour la période 2019-2020. Elles ont pour objectif de :

- Promouvoir et organiser les circuits, la vente et l'approvisionnement de nos industries agro-alimentaires,
- Contribuer à l'installation et la transmission,
- Soutenir une agriculture durable,
- Accompagner le monde rural et promouvoir un territoire de qualité,
- Soutenir les agriculteurs en difficulté.

Afin de participer au financement d'aides directes accordées aux exploitations, notamment, de notre territoire en faveur d'activités de production de produits agricoles, le Conseil départemental a voté, en 2019 :

- des autorisations de programme 2019 : à hauteur de 2.245.916 €,
- Des crédits de paiement pour un total de 1.944.438 €, hors reports.

Au-delà de l'aide en financement direct, c'est tout un travail d'ingénierie et d'innovation qui est déployé par le Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire auprès des exploitations, des structures agricoles et des collectivités.

### 1.2.1. PROMOUVOIR ET ORGANISER LES CIRCUITS, LA VENTE ET L'APPROVISIONNEMENT DE NOS INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES

Engagé dans cette démarche, en parallèle des actions conduite via Agrilocal et auprès des chefs de cuisine des collèges, le Département finance les investissements relatifs à la création d'atelier de diversification, d'exploitations école, de plateformes d'approvisionnement local et de boutiques collectives, pour des investissements de type matériel d'exploitation structurant.

Pour 2019, ce sont **73** dossiers qui ont été accompagnés pour un total de **169.307 €**.

### 1.2.2. CONTRIBUER A L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION

Les actions engagées possèdent de multiples objectifs, en lien étroit avec l'ensemble des partenaires agricoles et les différents outils à disposition (Initiative Périgord...) :

- Inverser la courbe des installations en Dordogne : pour la première année depuis longtemps, à l'échelle du Département, le nombre d'installations (aidées et non aidées) a juste compensé les cessations d'activité. En effet, près de 150 installations ont été enregistrées.
- Aider et accompagner les porteurs de projet dans leur démarche d'installation, dans la mise en place et la structuration de leurs outils de production, transformation et commercialisation. Outre les enveloppes spécifiques liées à la mise en place des outils de production de manière générale que l'on retrouve dans les données de filières et/ou thématiques ci-après, le service peut accompagner spécifiquement les porteurs de projets dans leurs démarches, en partenariat étroit avec les différents organismes agricoles. Cela représente près du tiers des installations départementales.
- Accompagner les démarches de transmission : au même titre que pour les installations, nous pouvons nous positionner comme un interlocuteur majeur, de mise en lien et en réseau, dans les démarches de transmission des outils de production et de transformation, en lien avec les partenaires agricoles. En 2018, le service est intervenu plus ou moins activement auprès de **cinq** cédants.

### 1.2.3. SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE

Ce dispositif d'aides a permis de soutenir **678** dossiers d'investissements à destination directe des exploitations pour un montant total de **1.712.681,63 €** dans ce domaine.

#### 1.2.3.1. FILIERES ANIMALES :

Filières	Nombre de bénéficiaires	MONTANT ALLOUE (€)
Filière bovin lait	27	63.619,00
Filière bovin viande	108	250.480,00
Filière caprin	18	37.037,00
Filière avicole	60	148.261,00
Influenza aviaire - Biosécurité	9	63.394,63
Filière ovin	29	67.141,00
Filière divers animal *	6	20.105,00
<b>TOTAL</b>	<b>257</b>	<b>650.037,63</b>

\*porc, pisciculture, aquaculture...

Concernant les conséquences de l'Influenza Aviaire, notamment en termes de mise en place de mesures contraignantes de biosécurité, une enveloppe de **437.357 €** a été consacrée

à ce jour par le Département et a permis à 96 exploitations de bénéficier de ce dispositif depuis juillet 2016, dont **9 exploitations pour 63.393 € en 2019.**

#### 1.2.3.2. FILIERES VEGETALES :

Filières	Nombre de bénéficiaires	MONTANT ALLOUE (€)
Filière châtaigne	37 (37ha23)	103.413
Filière noix	50 (91ha00)	123.914
Filière maraîchage	98	342.620
Filière truffe	138 (23ha74)	77.921
Filière fraise	42	121.398
Filière apicole	8	31.877
Filière divers végétal*	34	111.122
<b>TOTAL</b>	<b>407 (151ha97)</b>	<b>912.265</b>

\* viticulture, framboise, cultures légumières...

Par ailleurs, **14** dossiers innovants et structurants tels que la construction d'une serre d'expérimentation pour la culture de la fraise portée par INVENIO, l'acquisition de matériel pour la création du Fromage du Périgord par ASS.EL.DOR, l'accompagnement d'Agrobio pour les aménagements de ses nouveaux locaux à Coursac ... ont également pu être accompagnés pour un montant total de **150.379 €.**

#### 1.2.3.3. HYDRAULIQUE AGRICOLE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

Dans le domaine de l'hydraulique agricole, le Conseil départemental attribue des aides à des opérations collectives et individuelles en vue de satisfaire aux exigences d'une irrigation durable en préservant la ressource.

En 2019, cinq dossiers ont ainsi été programmés pour un montant de 33.356 €.

#### 1.2.3.4. LES COOPERATIVES D'UTILISATION DU MATERIEL AGRICOLE

Les Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) de Dordogne sont une force pour notre département avec près de 220 structures réparties sur 5 000 exploitations. Essentielle pour l'agriculture en Dordogne, cette dynamique d'investissement en commun est fortement soutenue par le Conseil départemental. Celui-ci s'efforce d'accompagner une sorte de cercle vertueux entre performance technique et environnementale. Pour s'adapter aux enjeux du développement durable, l'investissement en CUMA permet de mutualiser les moyens techniques et la réalisation d'économies d'échelle en donnant accès à des machines plus performantes et qui respectent toujours plus les normes environnementales requises.

En 2019, **23** dossiers de CUMA ont été accompagnés pour un montant de **79.861,25 €.**

## **1.2.4. ACCOMPAGNER LE MONDE RURAL ET PROMOUVOIR UN TERRITOIRE DE QUALITE**

### **1.2.4.1. SUBVENTIONS AUX MAISONS FAMILIALES RURALES (MFR) DE LA DORDOGNE**

Pour mener à bien la transition que connaît l'agriculture aujourd'hui, vers des systèmes de production performants à la fois du point de vue économique, environnemental et social, l'enseignement agricole et les acteurs de la recherche ont un rôle primordial et déterminant à jouer.

Le Département de la Dordogne est un partenaire essentiel des Maisons Familiales Rurales (MFR), en subventionnant les six MFR de Dordogne pour des actions de formations diversifiées et destinées à des publics adultes et scolaires. Plus de 15 formations différentes sont dispensées dans les secteurs de l'agriculture, du commerce, de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme rural. De par la diversité de ces actions, les MFR sont les acteurs du développement local, parce qu'elles sont en phase avec les réalités et les besoins de notre territoire.

A ce titre, en 2019, les sept établissements concernés ont bénéficié d'une aide de 4 050 € afin de leur permettre d'acquérir du mobilier, du matériel informatique ou de réaliser des travaux dans leur structure pour un montant total de 28 350 €.

### **1.2.4.2. L'INGENIERIE DU SERVICE AU PROFIT DES COLLECTIVITES ET DANS LE CADRE DE PROJETS INNOVANTS ET STRUCTURANTS**

Le Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire se positionne pour le compte du Département comme un partenaire privilégié des Communes et /ou Communautés de Communes ou d'Agglomération en les accompagnant dans leurs différents projets en termes d'ingénierie, d'appui technique.

Le service agriculture est aussi un référent technique en apportant toutes ses compétences d'ingénierie auprès des partenaires agricoles dans le cadre de projets innovants et structurants pour le compte des filières et du territoire.

C'est dans ce cadre qu'un accompagnement spécifique est toujours en cours auprès de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. Après l'acquisition de deux ilots de foncier pour faciliter l'installation d'agriculteurs en production de légumes, avec une orientation de débouchés prioritaires vers la restauration collective, le service travaille avec l'ensemble des partenaires sur ce territoire, pour la structuration d'une filière légumière de plein champ et légumineuse, toujours avec une orientation vers la Restauration Hors Domicile. Sur le même secteur, le service accompagne la collectivité dans son projet de création d'un outil de stockage massif et de transformation (légumerie, poissons d'eau douce...).

Sur d'autres territoires, le service suit des intentions du même type, mais aussi des projets différents comme l'initiative de pastoralisme sur le secteur de l'Association Foncière Pastorale de Condat sur Vézère, le projet communautaire du bassin Isle Loue Auvézère lié notamment à la mutation de la ferme de Glane, la création d'un fromage Périgord, le projet d'installations sur différents terrains communaux de (Chassaignes, St Pierre de Frugie, St Pardoux la Rivière,...).

Au-delà des portages de projet par les collectivités, le service se positionne comme un véritable référent technique dans la mise en place de projets structurants et innovants à l'échelle du territoire périgourdin. C'est le cas de l'accompagnement d'unités de séchage adossées à des méthaniseurs (Tourtoirac, Saint Aquilin,...), du projet multipartite de plantations de Miscanthus et Switch Grass via une expérimentation pour le paillage notamment en élevage. C'est le cas également du développement des plantations en luzerne, pour assurer une autonomie protéique des exploitations, en faisant le lien agronomique et économique avec la structuration de la filière légume et légumineuse.

#### 1.2.4.3. LE PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION ORIGINE QUALITE PERIGORD ET LA PROMOTION DES PRODUITS PERIGORD

L'objectif est de promouvoir, de manière concertée et collaborative, les produits identitaires du Périgord, considérant la qualité des produits issus de notre agriculture départementale, et le nombre d'entre eux sous signes officiels de qualité.

Pour cela, plusieurs manifestations ont permis de mettre en avant ce partenariat, comme principalement lors du Salon International de l'Agriculture de Paris, le Salon de Salon de Provence, Périmeuh et les nombreuses animations spécifiques des filières adhérentes organisées à la maison du Tourisme.

#### 1.2.4.4. MANGER LOCAL

##### ▪ Organiser les circuits courts et le manger local

Au-delà des financements spécifiques alloués directement aux producteurs, le service œuvre au travers d'actions conduites via Agrilocal et auprès des chefs et des équipes de cuisine des collèges prioritairement, mais aussi des cantines collectives à l'échelle de notre territoire.

Les agents du service sont intervenus auprès des élèves du lycée agricole de Coulounieix-Chamiers, de la MFR de Périgueux, du *Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA)* ; et participent activement aux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) du Pays du Grand Bergeracois, de la vallée de l'Isle et du Parc Naturel Régional Périgord Limousin.

En outre, en 2019, le Service de l'Agriculture et l'Agroalimentaire a mobilisé son animateur-formateur en restauration collective auprès d'un accompagnement à l'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Thiviers (en cours) avec pour l'instant, 10 jours de présence. L'animateur-formateur a également encadré 12 jeunes, via le Conseil Départemental Jeune, sur le marché de Périgueux pour leur faire prendre conscience de la production locale et ensuite réaliser un déjeuner avec un budget de 2,50 euros par enfant comme en collectivité.

Les accompagnements en 2019 dans les collèges furent de très grande qualité avec des résultats satisfaisants : accompagnement du Collège de Beaumont avec une labellisation au niveau 2, accompagnement du Collège de la Boetie à Sarlat sur une semaine 100 % BIO local, accompagnement du Collège Jean Rostand à Montpon-Ménéstérol vers le 100% BIO (en cours).

Commencée en 2018, l'expérimentation du premier collège 100% bio et local de France à Belvès s'est concrétisée en 2019. Le travail conjoint des services de l'agriculture et de l'éducation a permis la réussite de ce projet. Mais c'est surtout l'immersion pendant près de six mois de notre accompagnateur technique qui assoit cette réussite et lui permettra de perdurer. Le collège Pierre Fanlac du Pays de Belvès est bien devenu le premier de France 100% bio et local, l'audit d'Ecocert l'a prouvé.

Pour la rentrée 2019-2020, le collège de Montpon Ménéstérol a été choisi afin de démontrer que cette démarche est aussi possible lorsqu'il y a 1 000 repas par jour à servir. De plus, une diététicienne (service de l'Education) a été recrutée pour amplifier encore l'accompagnement auprès de nos collègues afin qu'ils anticipent ce basculement vers le 100% bio et local.

D'autres Collectivités ou structures ont bénéficié de cet accompagnement : crèches de la Communauté de l'Agglomération Périgourdine en vue du 100% BIO, accompagnement de la MFR de Périgueux avec plus de 70% de produits BIO locaux.

En outre, notre animateur-formateur a préparé les repas 100% BIO local pour le « Périgord Raid Aventure » destiné aux jeunes organisé par le service des sports.

De nombreuses interventions de sa part ont eu lieu (Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole -BPREA- du lycée agricole La Peyrouse) ainsi que des participations à divers événements pour sensibiliser au manger local (Périmeuh, Foire des Gabariers, Salon de l'Agriculture,...).

#### ▪ **AGRILOCAL 24**

Cet outil informatique a pour objet de faciliter la mise en relation des acheteurs de la restauration collective du département et des fournisseurs dont le siège social est en Dordogne, tout en sécurisant juridiquement les échanges, en permettant de respecter les exigences réglementaires des marchés publics.

Agrilocal est une association nationale. Les interfaces départementales sont toutes connectées entre elles, et en perpétuelle évolution pour s'adapter aux différents besoins rencontrés. La mise à disposition de cet outil a été effective lors de la rentrée scolaire 2017-2018.

Début juin 2018, cinq acheteurs (Agonac – Sarliac sur l'Isle - Coulaures – le collège Clos Chassaing et celui d'Annesse et Beaulieu) ont participé à une des manifestations organisées (« connectez-vous local ») par l'association Agrilocal afin de sensibiliser leurs convives sur la provenance locale des aliments servis. La commune de Sigoulès et Flaugeac a contribué à l'édition 2019 du livre de recettes Agrilocal en proposant une recette concoctée exclusivement à partir de produits bio et locaux.

Au 31 décembre 2019, 184 fournisseurs étaient inscrits. 54 ont livré au moins une fois à un acheteur grâce à Agrilocal24. Les acheteurs sont au nombre de 71 et pour l'essentiel se sont des restaurants scolaires (collèges ou écoles primaires). 39 d'entre eux ont commandé au moins une fois via Agrilocal24.

La grande majorité des marchés sont des marchés ponctuels (anciennement gré à gré). En cette fin d'année 2019, les accords-cadres à bon de commandes ont été lancés ont été relancés avec le collègue Pierre Fanlac du Pays de Belvès.

Pour mémoire, au total en 2018, Agrilocal24 a généré 153 096 € d'achats locaux dont 110 898 € en bio (soit 74 % des échanges).

En quantité les trois familles de produits les plus demandées ont été :

- les légumes : 17,9 tonnes (85 % en bio),
- les fruits : 8,5 tonnes (75 % en bio),
- les produits laitiers (yaourts –fromages) : 3 tonnes (40 % en bio).

### **1.2.5. ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS EN DIFFICULTE**

Le Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Conseil départemental de la Dordogne vient en appui de la DDSP pour livrer une analyse technique approfondie et personnalisée des allocataires agriculteurs. Il émet un avis sur l'attribution du Revenu de Solidarité Active (RSA), conclusif d'un état des lieux objectif de la situation de l'exploitation. Il s'efforce de dresser des perspectives d'évolution, en lien avec la mise en place d'un accompagnement personnalisé jusqu'à la sortie du dispositif RSA. Depuis 2016, le Pôle RSA du Département et le Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ont formalisé leur collaboration par la mise en place d'un comité de pilotage mensuel destiné à analyser conjointement les dossiers susceptibles de sortir du dispositif de suivi et juger de l'opportunité d'accompagner de nouveaux allocataires.

En 2019, le service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a été sollicité pour émettre un avis et/ou apporter un accompagnement pour 204 agriculteurs. Ce nombre a encore augmenté en raison de la montée en puissance du comité de pilotage conjoint entre le service et le pôle (contre 143 agriculteurs suivis en 2018, 135 en 2017 et 120 pour la seule année 2016). Avec ces 204 dossiers suivis, le Service de l'Agriculture enregistre un niveau record (120 en 2016, 138 en 2015, 133 en 2014, 115 en 2013, 92 en 2012 et 57 en 2011) depuis la mise en place du dispositif.

Il est à noter que, comme en 2018, 28% des dossiers concernaient des nouveaux allocataires (contre 36% en 2017, 42% en 2016 et 23,2% en 2015) qui n'avaient encore jamais sollicité le Revenu de Solidarité Active. 35% des allocataires retenus (nouveaux allocataires et agriculteurs déjà bénéficiaires du RSA) ont été accompagnés pour la première fois par le Service de l'Agriculture. Au titre de l'exercice 2019, 85,3% des nouveaux allocataires suivis ont exigé un accompagnement technique visant à minima à restructurer l'exploitation (contre 80% en 2017, 57% en 2016 et 60% en 2015). L'évolution de cette dernière donnée traduit l'effort de sélection des allocataires en collaboration avec le pôle RSA. L'année 2019 permet d'enregistrer des évolutions positivement significatives. Ainsi, la proportion d'allocataires pour lesquels le suivi vise à la sortie du dispositif d'accompagnement (D4) renoue avec le niveau moyen des années précédentes avec 13,7 % des allocataires suivis (contre 13,6 % en

2016 et niveau record de 2018 avec 18,1%). Ce chiffre est à relativiser au regard de l'afflux de nouveaux dossiers.

Après une année 2016 de profondes remises à jour et de recomposition des données statistiques relatives aux allocataires suivis, la clé de répartition des degrés de suivi tend à rendre compte plus significativement des effets positifs du suivi des allocataires. Ainsi, en 2019 si la part d'allocataires pour lesquels le suivi du service est inopérant (D1) se stabilise à 15,8% (contre 15% en 2018), cette proportion doit être corrélée à un niveau plus significatif des suivis visant à l'amélioration des situations (D3). 27,4% des allocataires relèvent de cette catégorie qui présuppose une amélioration significative des situations rencontrées (contre 26,4% en 2018). Globalement, 43,1% des allocataires suivis impliquent un suivi de longue durée liée à un objectif global de restructuration de l'exploitation (contre 40,5 % en 2018, 51,5% en 2017 et 56% en 2016). **63,8 % des situations suivies par le Service de l'Agriculture se sont améliorées** (contre 57% en 2018). Il est à noter que 28,7% des allocataires suivis étaient issus de la filière Maraichage et 18% pour la filière Bovin Viande.

### 1.3. SERVICE DU TOURISME

#### 1.3.1. LE ROLE DU NUMERIQUE

Le numérique est plus que jamais un moteur en matière d'itinérance : 350 fiches de randonnées remontent sur sept sites spécialisés : itiAQUI, portail loisirs de l'IGN, seballader, CIRKWI, ViewRanger, VisoRando et Vélo en France. De nombreuses demandes sont effectuées par des partenaires ou collectivités pour réaliser des cartographies : Flow Vélo (Véloroute Voie verte du Périgord Nontronnais), la Véloroute Voie verte de la Vallée de l'Isle.

Le site web dédié rando.dordogne.fr connaît une bonne fréquentation (en 2019 : 70 326 sessions, 52 912 utilisateurs (certains reviennent plusieurs fois), 131 305 pages vues) et plusieurs centaines de guides d'itinérances sont demandés par mail chaque année. Une carte numérique des grands itinéraires intégrant la trace GPS les hébergements, les services, les curiosités touristiques via une syndication SIRTAQUI a été travaillée et mise en ligne. La page Facebook des randonnées en Dordogne compte 1 400 abonnés et est suivie par des particuliers comme par des professionnels du tourisme.

#### 1.3.2. LE SIRTAQUI

La base de données d'informations touristiques SIRTAQUI se compose de 39.178 fiches descriptives servant à alimenter une centaine de sites Internet TOURISME.

Cette base permet aussi le développement de nouveaux outils qui sont mis à disposition des collectivités. Il s'agit, entre autres, de favoriser la gestion des panneaux routiers qui s'inscrivent dans la Charte réactualisée de la Signalisation d'Information Locales (SIL), mais aussi d'améliorer le suivi du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées - PDIPR (Perigeo) ou encore de favoriser la perception de la Taxe de séjour et de la Taxe départementale additionnelle.

La base de données SIRTAQUI en 2019 est :

- ***Un outil largement utile aux Offices de Tourisme et au Comité Départemental du Tourisme pour :***
  - Alimenter les sites Internet, bornes, écrans... ;
  - Gestion de la relation client (renseignements de nos visiteurs et réponses aux demandes via de multiples supports print ou numériques), avec un début de marketing automation ;
  - Génération de statistiques accueil.
  
- ***En amélioration constante de qualité de ses données qualifiées (chiffres SIRTAQUI) :***
  - 94 % des fiches avec descriptif commercial ;
  - 89 % avec photos ;
  - 82 % avec géolocalisation vérifiée manuellement ;
  - 82 % avec conditions d'ouverture et tarifs renseignés ;
  - Près de 16.000 offres qualifiées sur 20 thématiques (œnotourisme, surf, tourisme fluvial, vélo, ...).
  
- ***Un investissement conséquent en Nouvelle-Aquitaine :***
  - Environ 400 organismes dotés d'un progiciel pour gestion de Système d'Information Touristique ;
  - Quelques 1.000 personnes utilisatrices, dont 50 % en usage quasi-quotidien ;
  - Le rôle clé des Agences de Développement Touristique / Comités Départementaux du Tourisme et, dans une moindre mesure, des Comités Régionaux du Tourisme, lors d'interventions de contrôles et de suivi, absolument indispensables pour des données propres, bien rangées et qualifiées ;
  - Environ 150.000 € par an de maintenance et d'hébergement à ajouter à 500 Equivalent Temps Plein (ETP).
  
- ***Une belle vitrine des offres de nos destinations :***
  - Plus de 160.000 offres, dont 70.000 fêtes et manifestations par an ;
  - Plus de 15.000 flux de syndication pour alimenter plus de 600 des supports numériques, dont des sites de partenaires privés (GPS TomTom, GPS Here (qui équipe plus de 90 % des voitures dotées d'un système de navigation embarqué en Amérique du Nord et Europe), Cirkwi, IGN Rando, Sud-Ouest, ...)
  - Plus de 10 millions d'internautes/mobinautes/an avec vue sur les offres de nos destinations via les bases de données (estimation basse et approximative compte tenu de la mise à disposition en open data).

### **1.3.3. L'INGENIERIE**

Le conseil, l'assistance apportés aux porteurs de projets privés a concerné près d'une soixantaine de personnes et au moins autant de collectivités (hébergements, itinérances, etc.).

### **1.3.4. L'ITINERANCE DOUCE**

Le développement de l'itinérance douce ne cesse de s'accroître et plus de 9 000 km de chemins sont inscrits au *Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée* (PDIPR), plus de 200 km de Véloroutes Voies vertes sont réalisés sur un objectif de 550 km : Vallée de l'Isle, Vallée Dordogne, Céou, Flow vélo,.

La qualification du PDIPR se poursuit à travers les guides thématiques (Chemins de meuniers en lien avec l'APAM, lancement des Plus Beaux Sentiers du Périgord avec PPEV) et les outils travaillés à travers la Maison Numérique de la Biodiversité (travail de nettoyage des traces, travail sur « Janus », outil de diagnostic des parcours de randonnée, CCTP de l'application écotourisme ).

Le Plan Vélo, voté en février 2019, élaboré par les deux Comités départementaux, propose une hiérarchie et une organisation structurée du réseau départemental, pour venir renforcer cette offre d'itinérance.

A cet effet, il fixe plusieurs objectifs : répondre à une demande de pratiques du vélo loisir / familial et touristique, mettre en œuvre la structuration de l'offre vélo en Dordogne, assurer la sécurité et le balisage cohérent des itinéraires, apporter les services et les éléments de confort nécessaires et promouvoir la pratique du vélo à assistance électrique.

En 2019, le Schéma Régional des Véloroutes voies Vertes a adopté notre structuration et inscrit nos circuits à son schéma.

Le travail concernant la structuration des grands itinéraires pédestre se poursuit avec l'organisation des Comités techniques et Comités de pilotage des quatre Départements et Comités Départementaux du Tourisme / Agences de Développement touristique du « Chemin d'Amador » entre Soulac-Sur-Mer et Rocamadour, la sortie du parcours « la Grande Boucle du Parc » entre Dordogne et Haute-Vienne. Un travail est également mené avec la Fédération Française de Randonnée et le Comité départemental de randonnée pour relier les itinéraires existants dans un Tour de la Dordogne pédestre.

La réflexion et la structuration des « chemins de terre et d'eau », avec un travail sur un premier grand itinéraire nautique engagé sur le Val de Dronne entre Brantôme et Coutras, se poursuivent.

Enfin, un Schéma départemental de développement du loisir pêche va, à terme, venir se greffer au Plan Départemental des Activités de Loisirs et de Randonnées Nautiques. Il s'agit d'un véritable outil de planification politique, stratégique, prospective, opérationnelle et d'un formidable outil de communication auprès des touristes, des pêcheurs, du grand public, des partenaires institutionnels et autres organismes. De nombreuses actions ont d'ores et déjà été engagées sur nos sites Départementaux ainsi que sur la vallée de l'Isle ou l'Auvezère.

C'est donc bien, à l'exemple du travail pilote engagé sur le territoire ISLE-LOUE-AUVÉZÈRE, que peut se développer une offre touristique globale des activités de loisirs en mode doux ouvertes à tout public qui sont développées sur d'autres territoires comme le Val de Dronne, la Vallée de l'Isle ou le Sud Bergeracois.

Des connexions entre ces itinéraires, qui maillent le département, et les gares, les arrêts de bus, les aires de co-voiturages créent de la multimodalité, valorisée par la carte « la Dordogne sans pétrole », doublée d'une carte dynamique travaillée avec la DSIN.

Ces pratiques en accès libre s'inscrivent dans le respect des paysages, de l'environnement, de la découverte du patrimoine culturel et utilisent le vélo, la marche, le canoë et l'équitation.

### 1.3.5. PARTENARIATS ET EVENEMENTS

Les partenaires du Comité de Pilotage (COPI) départemental de l'hôtellerie : Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) Dordogne, Région, Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) Nouvelle-Aquitaine, ... se sont réunis en février, mai, juillet et décembre 2019. Des actions ont ainsi pu être mises en place sur différentes thématiques :

#### 1.3.5.1. DEVELOPPEMENT DURABLE

- **Sur la partie déchets :**

Avec le Syndicat Mixte des Déchets (SMD3), des diagnostics déchets ont été réalisés dans huit établissements hôteliers de typologie différente (capacité, classement, situation...) sur le territoire impacté, dès 2020, par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI).

- **Partenariat bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides :**

Le bureau du développement et du e-tourisme et l'UMIH ont négocié une offre pour la mise en place de bornes de recharge pour tous véhicules électriques et hybrides avec des possibilités de financement. Cette offre a été proposée à tous les hôteliers du département. Deux établissements ont été équipés, quatre sont intéressés.

#### 1.3.5.2. LE RECRUTEMENT

La filière hôtelière est confrontée à une importante problématique de recrutement. Le service a travaillé avec le Pôle Insertion en proposant à des établissements hôteliers de prendre en immersion des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), trois allocataires du RSA ont été positionnés dans des établissements.

De ce travail avec la filière hôtelière et le Pôle Insertion, a émergé le dispositif de cumul du RSA avec une activité saisonnière jusqu'à 300 h.

Au 8 novembre 2019, 60 allocataires ont bénéficié du cumul RSA / activité dans le tourisme, dont 27 dans l'hôtellerie restauration. Cette action sera renouvelée pour la saison 2020.

#### 1.3.5.3. ATTRACTIVITE DES METIERS DE L'HOTELLERIE

Sur une idée du COPI Hôtellerie, un film sur l'attractivité des métiers de l'hôtellerie restauration en Dordogne a été réalisé. Financé à 100 % par le Crédit Agricole Charente Périgord avec l'accompagnement technique du Service du Tourisme.

Une conférence de presse s'est déroulée le jeudi 27 novembre 2019 à la Maison Départementale du Tourisme.

Par ailleurs, le Service a participé à de nombreux événements :

- Salon de l'Agriculture à Paris, du 22 février au 4 mars ;
- Salon du randonneur à Lyon du 23 au 25 mars ;
- Bordeaux fête le fleuve, du 20 au 23 juin.

### 1.3.6. LES SITES DEPARTEMENTAUX

Le Service du Tourisme gère les bureaux d'accueil et a formé 8 saisonniers.

Près de 4.000 visiteurs ont été renseignés sur les différents sites (Grand Etang de La Jemaye, Base de loisirs de Rouffiac, Etang de Saint-Estèphe, Lac de Gurson, Domaine de Campagne). Une observation des plateformes d'avis (Trip Advisor, Google, etc.) permet de bénéficier d'informations laissées par les usagers des sites de manière consentie et libre. Il apparaît que les visiteurs sont satisfaits de l'accueil qui leur est réservé et des aménagements réalisés. Les enquêtes font ressortir que les visiteurs connaissent mieux qu'auparavant les autres sites de baignade.

84.030 véhicules ont été comptabilisés sur l'ensemble des sites de baignade. Les chemins autour des sites sont valorisés par des fiches Randoland (rando spécialisée famille) et des fiches du Tour des étangs.

### 1.3.7. TAXE DE SEJOUR

Suivi et accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de la taxe de séjour (rédaction et enregistrement des délibérations, suivi de la perception, état des lieux et comparatifs, traitement de la reversion de la part de taxe additionnelle).

Pour information : le taux de couverture de la taxe de séjour est passé de 56% en 2012 à 100% du Département couvert par une taxe de séjour au réel ou forfaitaire actuellement.

Le montant définitif de taxe additionnelle à la taxe de séjour pour l'année 2019 (exercice 2018) s'élève à 290 500 €

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des montants de taxe additionnelle perçus depuis sa mise en œuvre :

	Taxe départementale en €	Taxe de séjour en €	Taux de couverture
2012	151 000	1 661 000	56%
2013	174 000	1 915 000	79%
2014	189 000	2 089 000	87%
2015	175 000	1 925 000	89%
2016	205 000	2 300 000	95%
2017	237 000	2 800 000	100%
2018	284 000	3 124 000	100%
2019	290 500	3 195 500	100%

## 2. DIRECTION DES SOLIDARITES TERRITORIALES

### 2.1. SERVICE DES POLITIQUES TERRITORIALES ET EUROPEENNES

L'année 2019 a permis au Service des Politiques Territoriales et Européennes de s'inscrire pleinement dans les objectifs et les grandes orientations fixées par l'exécutif afin d'une part de répondre aux effets de la Loi NOTRe sur l'organisation territoriale et afin d'autre part de relever les défis de proximité et de développement de nos territoires ruraux.

Le SPTE a ainsi :

- poursuivi la mise en œuvre des politiques départementales de solidarité territoriale auprès des communes et des intercommunalités,
- renforcé la position du Département au cœur des nouveaux enjeux européens et internationaux,

#### 2.1.1. LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES DE SOLIDARITE TERRITORIALE

##### 2.1.1.1. LA CONTRIBUTION AUX ORIENTATIONS ET A LA DEFINITION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Afin de traduire les grandes orientations fixées par le Département en termes d'amélioration de l'offre de service et dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe, le Service des Politiques Territoriales et Européennes s'est attaché à finaliser l'élaboration des grands schémas départementaux qui sont essentiellement le **«schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public»**, le **« schéma départemental d'accès aux soins de proximité»** et à poursuivre l'élaboration du **« schéma départemental des bourgs-centres »**.

Dans ce cadre, le Service des politiques territoriales et européennes a :

- développé l'analyse et l'ingénierie territoriale,
- animé le réseau de partenaires internes et externes : plus d'une trentaine de séquences de travail formalisées en groupes de travail, séminaires, comités techniques et comités de pilotage pour l'ensemble des schémas,
- produit des documents de travail, des bases de données et des supports cartographiques pour faciliter l'aide à la décision et permettre la mise en œuvre de politiques publiques ciblées, ambitieuses et efficaces,
- finalisé l'élaboration du schéma départemental d'accès aux soins de proximité et du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public après consultations auprès des différents organes délibérants (Communautés de communes, Nouvelle Région Aquitaine).
- permis le développement de l'offre des services au public, en particulier en matière de démographie médicale,
- piloté et animé les politiques publiques en vue de favoriser la coordination et la concertation des différents acteurs

Le pilotage et l'animation des schémas ont permis de bâtir une couverture territoriale juste, équilibrée et solidaire en offres des services et de définir les politiques publiques à conduire sur l'ensemble du territoire, en particulier en matière de démographie médicale, grâce à une approche globale, coordonnée et concertée avec l'ensemble des partenaires.

## PRODUCTION DES OUTILS AU SERVICE DES DECIDEURS

- Ingénierie dans le cadre du soutien aux porteurs de projets
- Suivi des projets dans le cadre des comités des financeurs, comités de sélection départementaux et régionaux,
- Lancement du site « soigner en Périgord »
- Mise en œuvre des groupes de suivi techniques et COPIL dans le cadre de l'exécution du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au public



**2.1.1.2. LA MISE EN ŒUVRE, L'ANIMATION ET LA COORDINATION DES NOUVELLES POLITIQUES CONTRACTUELLES DU DEPARTEMENT AVEC LES TERRITOIRES.**

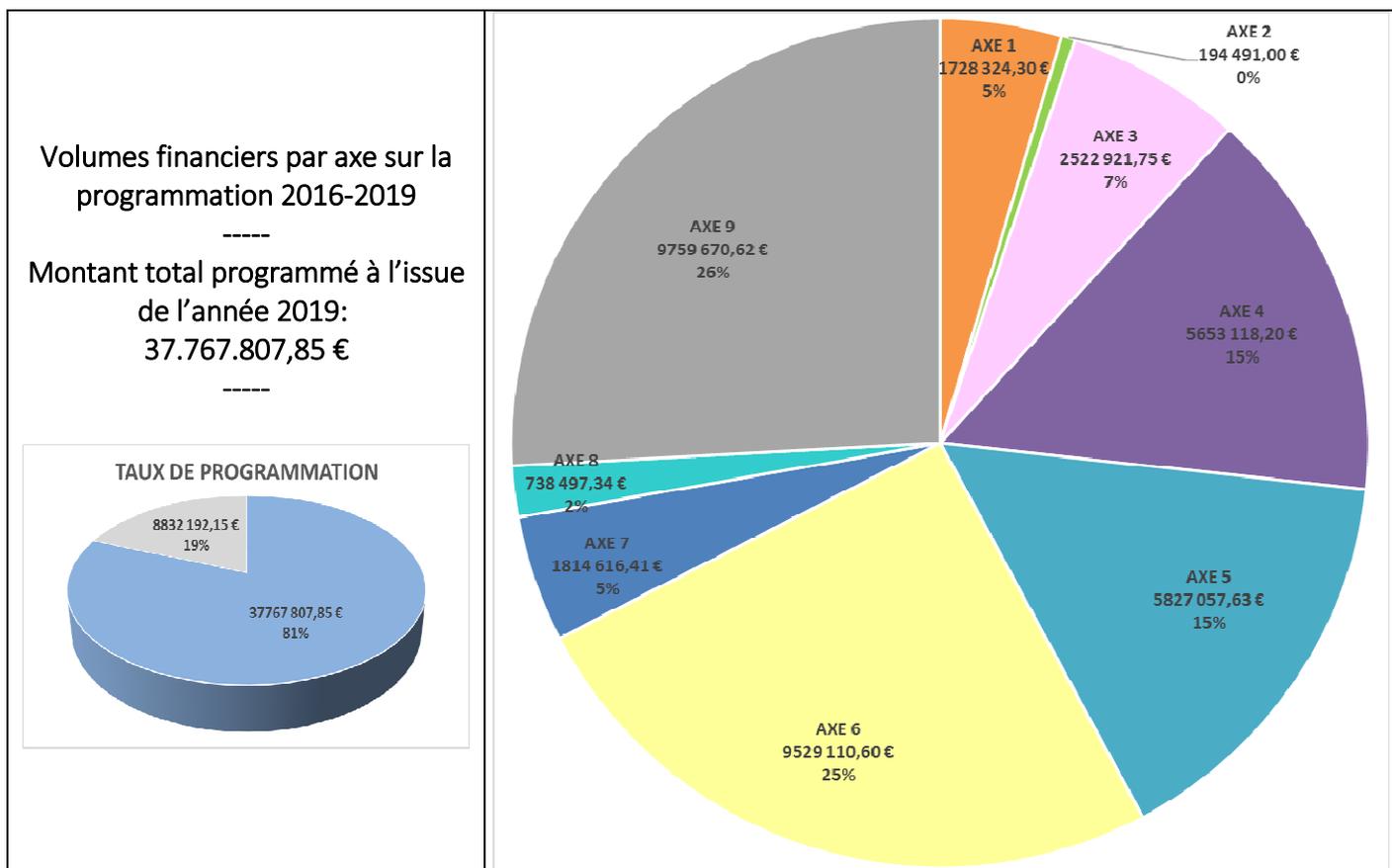
L'année 2019 a permis de :

- **Poursuivre la programmation des avenants aux Contrats de Projets Communaux** avec le vote de **16 avenants**, permettant l'annulation des projets abandonnés par les communes, ainsi que l'accompagnement de **326 nouveaux projets** d'investissement pour un montant global de **11.835.968,32 €**.

Les opérations de ces Contrats de Projets Communaux ont été ventilées selon les 9 axes prioritaires définis par l'assemblée départementale dans le règlement d'intervention des Contrats de Projets Communaux :

Axes prioritaires	Opérations programmées sur exercices antérieurs (2016-2018)	Opérations programmées sur exercice 2019	TOTAL
AXE 1 – Immobilier d'entreprise, commerce, artisanat	41	13	54
AXE 2 – Foncier agricole, opérations environnementales	5	3	8
AXE 3 – Accès à la santé et aux services publics	32	19	51
AXE 4 – Équipements culturels, sportifs et de loisirs	91	43	134
AXE 5 – Équipements enfance et jeunesse	74	27	101
AXE 6 – Patrimoine, bâtiments communaux, habitat et énergies renouvelables	261	111	372
AXE 7 – Eau et assainissement	25	7	32
AXE 8 – Équipements touristiques	17	6	23
AXE 9 – Infrastructures et voirie	228	97	325
<b>TOTAL</b>	<b>774</b>	<b>326</b>	<b>1100</b>

En termes de volumes financiers, la ventilation de ces opérations dans les axes est intervenue comme suit :



● **Finaliser la programmation des Contrats de Projets Territoriaux initiaux et programmer les premiers avenants :**

À l'issue de l'année 2019, toutes les intercommunalités du Département ont ainsi fait l'objet d'une programmation initiale.

Trois intercommunalités ont également fait l'objet d'une programmation d'avenant. Il s'agit de :

- Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux
- Communauté d'Agglomération Bergeracoise
- Communauté de Communes Vallée Dordogne et Forêt Bessède.

Ces nouvelles programmations ont permis l'accompagnement de 159 nouveaux projets d'investissement pour un coût total de 14.126.896,37 M€.

*Exemple de projet accompagné : Véloroute Voie Verte de la CAB (phase 2) : montant de l'opération : 9M € ; montant du financement accordé dans le cadre du CPT : 2M€*



Les opérations de ces Contrats de Projets Territoriaux ont été ventilées selon les mêmes 9 axes prioritaires :

Axes prioritaires	Opérations programmées sur exercices antérieurs (2016-2018)	Opérations programmées sur exercice 2019	TOTAL
AXE 1 – Immobilier d'entreprise, commerce, artisanat	11,5	24	35,5
AXE 2 – Foncier agricole, opérations environnementales	6,5	7	13,5
AXE 3 – Accès à la santé et aux services publics	3	17	20
AXE 4 – Équipements culturels, sportifs et de loisirs	7	17	24
AXE 5 – Équipements enfance et jeunesse	6	20	26
AXE 6 – Patrimoine, bâtiments communaux, habitat et énergies renouvelables	6	13	19
AXE 7 – Eau et assainissement	3	12	15
AXE 8 – Équipements touristiques	13	18	31
AXE 9 – Infrastructures et voirie	13	31	44
<b>TOTAL</b>	<b>69</b>	<b>159</b>	<b>228</b>

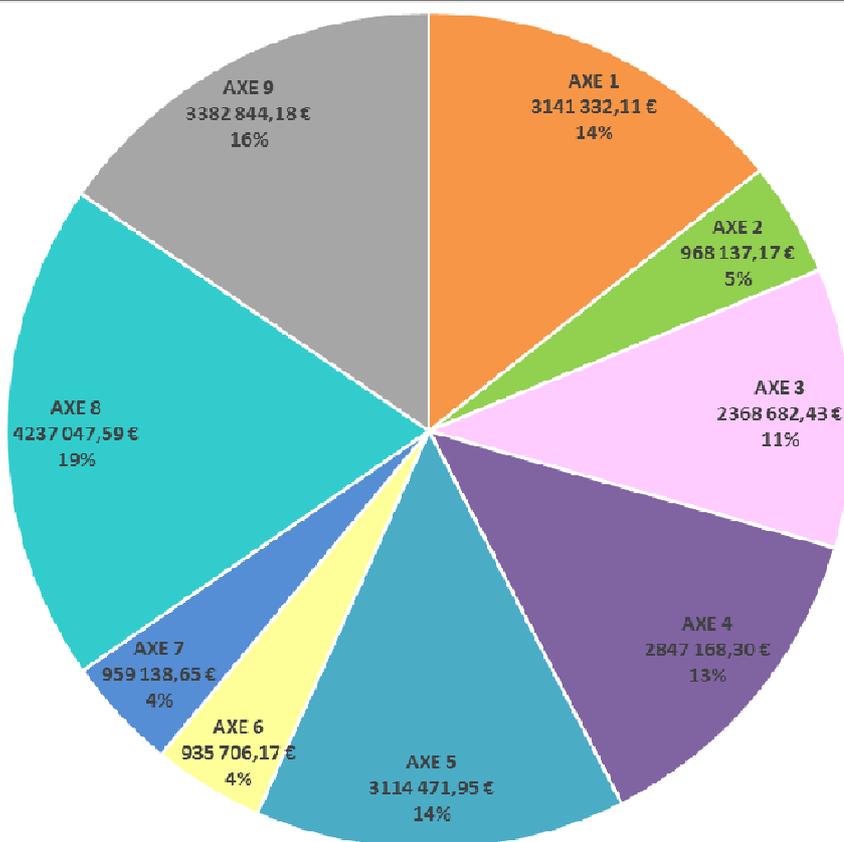
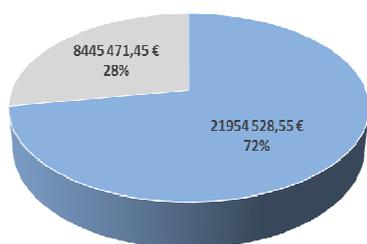
*(L'axe 1 et 2 se partagent une opération, ce qui explique que leur nombre d'opérations programmées fasse apparaître un chiffre décimal)*

En termes de volumes financiers, la ventilation de ces opérations dans les axes est intervenue comme suit :

Volumes financiers par axe sur la programmation 2016-2019

-----  
Montant total programmé à l'issue de l'année 2019:  
37.767.807,85 €  
-----

TAUX DE PROGRAMMATION



● Poursuivre le recensement et l'instruction, et la programmation des dossiers dans le cadre des projets spécifiques d'envergure départementale :

7 nouveaux projets programmés en 2019 pour un montant total de subvention de 2.203.808 € dont :

- La réalisation de la Maison du vin et du Tourisme à Bergerac,
- La Restauration et le réaménagement de la Maison des Arts au Château de Nontron (Tranches 1 et 2),
- L'accompagnement aux démarches SCOT engagées par le Pays de l'Isle en Périgord, le Pays du Périgord Vert et le Pays Périgord Noir,
- La Réalisation de la piscine couverte de Saint-Laurent-sur-Manoire (Tranche 1),
- La création d'un centre départemental de formation SDIS

● Assurer la mise en œuvre des procédures relatives à l'ensemble des Contrats de Territoires :

Pour assurer les nouvelles modalités de mise en œuvre des contrats, le SPTE a :

- élaboré et formalisé les nouveaux contrats avec le bloc communal et intercommunal : rédaction des modalités d'intervention, formalisation des nouveaux contrats,
- animé les instances de concertation relatives à ces nouveaux contrats,
- mis en œuvre les procédures administratives et financières de gestion des contrats avec les outils financiers de pilotage et de suivi,
- assuré la coordination avec l'intégralité des Directions opérationnelles pour formaliser la chaîne d'ingénierie des services dans l'instruction des dossiers,

- conçu et amélioré les outils de suivi et d'animation des contrats sous la forme d'un observatoire de l'action publique sur nos territoires avec en particulier l'animation des Conférences territoriales départementales,

## ANIMATION DES INSTANCES DE CONCERTATION

Le SPTE a également contribué à la mise en œuvre des politiques contractuelles et a assuré également un travail de coordination, de suivi et d'animation des politiques contractuelles dans le cadre du Contrat de Projet Etat Région et de son volet territorial, dans le cadre des politiques contractuelle régionales, des dispositifs d'Etat (Contrat de ruralité) et enfin des politiques mises en œuvre par les structures Pays avec en particulier:

- la participation aux réunions,
- la concertation avec les Services de l'Etat,
- le suivi des projets définis dans le cadre de ces différents dispositifs,
- la participation aux réunions techniques et coordination de l'ensemble des dispositifs en interface avec les dispositifs mis en œuvre par le Département,



5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Conférences départementales des territoires

### 2.1.1.3. POURSUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES DE MOINS DE 1.500 HABITANTS (VOTE DE NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES) ET MISE EN ŒUVRE DES PROCEDURES DE MANDATEMENT (CREDITS DE PAIEMENT).

Dans le cadre du dispositif du Fonds d'Équipement des Communes de moins de 1.500 habitants, le SPTE a pérennisé l'accompagnement des communes rurales dans leurs projets d'investissement en finançant **74 projets sur l'ensemble du territoire**, représentant pour le département un **volume d'investissement de 343.449 €**. Ces nouvelles autorisations de programmes représentent un effort financier significatif à destination des communes les plus faiblement peuplées du Département (à mettre en relation avec l'AP de 250.000 € votée en 2018).

Ces subventions ont été réparties comme suit :

<b>Aides financières attribuées en 2019 au titre du Fonds d'Équipement des Communes de moins de 1.500 habitants</b>		
<b>Lignes de subventions</b>	<b>Nombre d'opérations accompagnées</b>	<b>Volume financier</b>
Études, matériel	17	67.849 €
Travaux	57	275.600 €
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>	<b>343.449 €</b>

De plus, le SPTE est chargé de l'instruction des dossiers dans le cadre de la **répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière**, permettant l'accompagnement financier des communes et des groupements de communes de moins de 10.000 habitants dans leurs projets d'investissement en matière de sécurisation des infrastructures et de la voirie. Au cours de l'année 2019, **95 dossiers ont ainsi été accompagnés pour un volume financier de 466.529€.**

#### **2.1.1.4. MISE EN ŒUVRE DES PROCEDURES DE MANDATEMENT (CREDITS DE PAIEMENT).**

Concernant le mandatement des subventions attribuées aux communes et aux EPCI de la Dordogne, le SPTE a assuré le versement des aides financières relatives à l'ensemble des dispositifs d'accompagnement financier pour un montant global de **12.361.317,32 €**, permettant ainsi de clôturer le paiement de **567** opérations, selon la répartition suivante :

<b>Subventions payées en 2019</b>		
<b>Lignes de subventions</b>	<b>NB subventions versées</b>	<b>Montant total des subventions versées</b>
Contrats de Projets Communaux 2016-2020	264	6.753.531,83 €
Contrats de Projets Territoriaux 2016-2020	5	773.563,48 €
Projets Spécifiques d'Envergure Départementale 2016-2020	2	211.118,00 €
Contrats d'Objectifs 2011-2015	228	5 156 114,85 €
Fonds d'Équipement des Communes	48	240.250,00 €
Maisons de Santé Pluridisciplinaires	1	40.000,00 €
Mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics	17	137.903,45 €
Subventions exceptionnelles	2	80.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>538</b>	<b>13 392 481,61 €</b>

Un montant global de crédits de paiement de 13 392 481,61 € a ainsi été consacré en 2019 au versement des subventions attendues par les Communes et EPCI.

#### **2.1.1.5. L'OFFRE D'INGENIERIE POUR UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.**

Les nouvelles politiques contractuelles mises en œuvre par le Département doivent mobiliser les différentes politiques européennes, nationales et régionales développées sur nos territoires. Le SPTE a donc développé et renforcé l'ingénierie apportée aux collectivités en lien avec les agents départementaux, les organismes et partenaires associés afin d'optimiser les financements publics, en particulier les financements européens, pour un meilleur accompagnement des projets.

Pour cela, le SPTE a :

- structuré l'offre d'information et de conseil auprès des acteurs du territoire et des directions opérationnelles en matière de financements européens et d'aides publiques ;,
- apporté expertise, appui, assistance, ingénierie et conseil au montage des dossiers de demande de financement et à l'ingénierie de projet (Maison de Santé d'Agonac, etc)
- mobilisé les crédits européens sur les projets structurants du Département (Opération IEJ, etc )

#### **2.1.1.6. BILAN DE LA PROGRAMMATION CPC ET CPT**

VOIR LES TABLEAUX SUIVANTS.

ETAT PROGRAMMATION AU 31/12/2019  
CONTRATS DE PROJETS COMMUNAUX (CPC)

Cantons	Avancement programmation			
	Montant programmé	rappel enveloppe	Reste progr	Taux prog
Bergerac 2	1 313 082,00 €	1 313 082,00 €	0,00 €	100,00%
Isle Loue Auvézère	1 251 479,66 €	2 229 400,00 €	977 920,34 €	56,14%
Lalinde	1 842 948,33 €	2 849 831,00 €	1 006 882,67 €	64,67%
Trélissac	1 374 674,26 €	1 476 696,00 €	102 021,74 €	93,09%
Vallée de l'Isle	988 366,10 €	1 934 074,00 €	945 707,90 €	51,10%
Périgord Central	2 372 057,13 €	2 423 871,00 €	51 813,87 €	97,86%
Ribérac	2 129 134,64 €	2 366 969,00 €	237 834,36 €	89,95%
Sud Bergeracois	2 397 428,49 €	2 625 756,00 €	228 327,51 €	91,30%
Thiviers	1 318 013,88 €	1 979 210,00 €	661 196,12 €	66,59%
Vallée Dordogne	1 980 613,95 €	2 805 211,00 €	824 597,05 €	70,60%
Brantôme-en-Périgord	2 426 984,45 €	2 622 046,00 €	195 061,55 €	92,56%
Pays de Montaigne et Gurson	1 836 952,04 €	1 837 833,00 €	880,96 €	99,95%
Périgord Vert Nontronnais	1 449 956,34 €	2 146 389,00 €	696 432,66 €	67,55%
Sarlat-la-Canéda	1 366 539,73 €	1 648 123,00 €	281 583,27 €	82,91%
Terrasson-Lavilledieu	2 085 394,03 €	2 249 476,00 €	164 081,97 €	92,71%
Vallée de l'Homme	1 707 336,14 €	2 058 385,00 €	351 048,86 €	82,95%
Haut Périgord Noir	1 870 394,71 €	2 330 871,00 €	460 476,29 €	80,24%
Isle Manoire	1 607 090,00 €	1 614 673,00 €	7 583,00 €	99,53%
Montpon-Ménéstérol	1 371 940,91 €	1 833 064,00 €	461 123,09 €	74,84%
Pays de La Force	1 596 765,31 €	1 692 022,00 €	95 256,69 €	94,37%
Bergerac Ville	264 991,00 €	800 000,00 €	535 009,00 €	33,12%
Coulouniers Chamiers	1 149 772,75 €	1 372 442,00 €	222 669,25 €	83,78%
Périgueux Ville	400 000,00 €	800 000,00 €	400 000,00 €	50,00%
Saint Astier	1 590 576,00 €	1 590 576,00 €	0,00 €	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>37 692 491,85 €</b>	<b>46 600 000,00 €</b>	<b>8 907 508,15 €</b>	<b>80,89%</b>

ETAT PROGRAMMATION AU 31/12/2019  
CONTRATS DE PROJETS TERRITORIAUX (CPT)

COMMUNAUTES DE COMMUNES	Avancement programmation			
	Montant programmé	rappel enveloppe	Reste à programmer	Taux prog
CA Le Grand Périgueux	3 947 493,00 €	3 947 493,00 €	0,00 €	100%
CA Bergeracoise	2 781 210,00 €	2 781 209,00 €	-1,00 €	100%
CC Bastides Dordogne Périgord	680 096,50 €	1 516 486,00 €	836 389,50 €	45%
CC Isle Loue Auvézère	737 552,35 €	1 324 929,00 €	587 376,65 €	56%
CC Périgord Limousin	987 173,59 €	1 368 468,00 €	381 294,41 €	72%
CC Domme Villefranche du Périgord	437 359,75 €	1 153 378,00 €	716 018,25 €	38%
CC Dronne et Belle	1 121 764,31 €	1 374 412,00 €	252 647,69 €	82%
CC Isle Double Landais	627 166,00 €	1 323 796,00 €	696 630,00 €	47%
CC Isle Vern Salembre en Périgord	1 369 809,17 €	1 656 204,00 €	286 394,83 €	83%
CC Montaigne Montravel et Gurson	1 187 116,20 €	1 379 592,00 €	192 475,80 €	86%
CC Isle et Crempse en Périgord	930 449,75 €	1 256 269,00 €	325 819,25 €	74%
CC Pays de Fénelon	913 598,84 €	1 246 236,00 €	332 637,16 €	73%
CC du Pays Ribéracois	588 600,00 €	1 177 200,00 €	588 600,00 €	50%
CC du Périgord Nontronnais	945 187,54 €	1 420 998,00 €	475 810,46 €	67%
CC Portes Sud Périgord	971 777,05 €	1 372 650,00 €	400 872,95 €	71%
CC Sarlat Périgord Noir	739 362,60 €	1 306 847,00 €	567 484,40 €	57%
CC Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	332 745,77 €	1 387 629,00 €	1 054 883,23 €	24%
CC Vallée Dordogne et Forêt Béssède	899 160,05 €	1 362 118,00 €	462 957,95 €	66%
CC Vallée de l'Homme	1 354 691,28 €	1 393 555,00 €	38 863,72 €	97%
CC Pays de Saint-Aulaye	402 214,80 €	650 530,00 €	248 315,20 €	62%
<b>TOTAL</b>	<b>21 954 528,55 €</b>	<b>30 399 999,00 €</b>	<b>8 445 470,45 €</b>	<b>72%</b>

## 2.1.2. LE POSITIONNEMENT DE LA DORDOGNE AU CŒUR DES ENJEUX EUROPEENS ET INTERNATIONAUX

### 2.1.2.1. LES POLITIQUES EUROPEENNES REGIONALES :

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques régionales européennes, le Service des Politiques Territoriales et Européennes a assuré le suivi, l'animation et la mise en œuvre des programmes européens, Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER), Fonds Social Européen (FSE), Programmes Européen Jeunesse ERASMUS+ et autres programmes d'initiative communautaire. L'essentiel des missions du service ont porté sur:

- Le positionnement du Département en interface avec les instances européennes, nationales et régionales décisionnelles pour sécuriser les sources de financement,
- La représentation du département et l'ensemble des acteurs du territoire au niveau des instances de programmation européennes notamment dans le cadre des programmations FEADER, LEADER et FEDER,
- La participation au niveau départemental, aux différents groupes techniques, et au niveau régional, aux comités de suivi, comités techniques et comités de programmation, instances chargées de la programmation et du suivi des projets cofinancés par l'Union Européenne dans le cadre de la politique régionale.
- Le suivi financier et technique sur les logiciels spécifiques pour la saisie des contreparties financières du Département,
- La mise en œuvre de la gestion d'une subvention globale au titre du Fonds Social Européen dans le cadre de la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion (mise en œuvre, coordination générale et appui technique en transversalité avec les différents services de la DSP et autres).
- L'animation, coordination et information auprès des services départementaux, des personnes, des associations et des organismes et collectivités locales. Ainsi, le service a accompagné de nombreux porteurs dans le montage financier et technique des demandes de financements notamment au titre du FEADER: les communes de Domme, Belvès, Saint-Cyprien, la Communauté de Communes Portes Sud Périgord ou encore les services du Conseil départemental de la Dordogne pour le Centre départemental de santé, etc ...
- L'information communautaire généraliste et mise en œuvre de programmes de coopération territoriale européenne dans le cadre d'appels à projets européens.
- La participation aux instances de travail et de concertation sur la préparation des futurs programmes européens portés par le Conseil Régional (Journée de Concertation et Conférence des Partenaires)
- La conception, réalisation et la diffusion d'une exposition de sensibilisation sur les enjeux européens, « Parlons d'Europe » à destination du jeune public : Collèges d'Eymet, du Bugue, de Piégut-Pluviers et de Nontron, soit 43 jours de prêt au total (Exposition accompagnée d'un livret sur le Traité de Rome pour les enseignants et d'un quiz pour les élèves) .



- Participation au Forum sur la mobilité Internationale organisé par Centre Information Jeunesse de Périgueux du 21 au 23 mai (stand, exposition Europe)

#### 2.1.2.2. LA DELEGATION DE GESTION AU TITRE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) POUR LE DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES D'INCLUSION :

Le Conseil départemental gère depuis 2015 une subvention globale dont le montant total s'élève à 3.867.205,08 € de FSE dont 3.772.883 € sur l'axe 3 et 94.322,08 € sur l'axe 4 – crédits d'assistance technique. La programmation de cette première subvention globale s'est achevée au 31 décembre 2017.

Aussi, pour la période 2018/2020, le Conseil départemental a signé une nouvelle convention de subvention globale FSE qui lui a été notifiée le 12 juillet 2018. L'enveloppe FSE s'élève à 2 578 138 € dont 2 515 257 € sur l'axe 3 et 62 881 € sur l'axe 4 – crédits d'assistance technique.

Au cours de l'année 2019, le SPTE a poursuivi le travail de gestion lié aux deux subventions globales de la programmation 2014/2020 à savoir rédaction et publication des appels à projets, travail de coordination avec la Pôle RSA, animation de réunions auprès des porteurs de projets, suivi financier et programmation des opérations, instruction et contrôle des opérations.

A ce titre nous avons programmé 21 opérations, dans le cadre de quatre comités départementaux de programmation FSE, pour un montant total de 4 197 237,26 € dont 1 084 349,76 € de FSE. La programmation est répartie comme suit :

Axe /dispositif	Nombre d'opérations	Montant total	Montant FSE
Axe 3 – dispositif 6	19	3 933 540,26 €	952 502,76 €
Axe 3 - dispositif 7	1	119 697 €	59 847 €
Axe 4 – assistance technique	1	144 000 €	72 000 €
<b>Total Axe 3</b>		<b>4 197 237,26 €</b>	<b>1 084 349,76 €</b>

En outre, au cours de l'année 2019, le Bureau des Politiques Européennes et Internationales a poursuivi son travail de préparation et de négociation de la future programmation européenne 2021/2027. Il a ainsi participé au sein de l'Assemblée des

Départements de France (ADF) a un groupe de travail sur le FSE + en prenant part à la rédaction du rapport ADF sur la politique européenne post 2020. Il a également constitué une task force composée d'élus qui se sont rendu à Bruxelles dans le cadre du semestre européen pour défendre les intérêts des territoires ruraux auprès de la Commission européenne.



Il est également impliqué dans les réunions de concertation et de travail organisées par le Conseil Régional sur son périmètre d'intervention FSE.

#### **2.1.2.3. LA MISE EN ŒUVRE D'UNE SOLIDARITE INTERNATIONALE :**

Le SPTE a assuré la mise en œuvre d'une politique de solidarité internationale, dans le cadre des aides qu'il a accordé afin de soutenir des initiatives locales de développement et de solidarité internationale

Qu'il s'agisse d'initiatives menées à l'international ou d'actions locales éducatives visant à sensibiliser le territoire (animation et suivi des actions, gestion des subventions), le soutien du Département dans ce secteur a permis d'accompagner 7 structures du secteur associatif pour un montant total de 10.800 €.

Le Service contribue à l'échelle départementale à l'appui aux porteurs de projets dans l'élaboration de leurs projets, la recherche de financement et la professionnalisation des acteurs de la solidarité internationale.

Parallèlement et afin de développer la citoyenneté européenne et la mobilité à l'international des jeunes en milieu rural, le SPTE a également accompagné dans leurs projets de mobilité des jeunes à l'international 4 structures associatives et 3 structures publiques de Dordogne pour un montant total 34.050 € sur 2019, et participé à la mise en œuvre et au suivi de programmes tels que la Concertation régionale des chantiers de jeunes bénévoles avec la DRJSCS, du Comité Régional de la Mobilité (COREMOB), et de la plateforme régionale de la mobilité européenne et internationale des jeunes « SO Mobilité », ainsi que celle pour la mobilité des jeunes du Pays du Périgord Vert.

#### **2.1.2.4. LE DEVELOPPEMENT DES PROGRAMMES DE COOPERATION INTERNATIONALE :**

Le SPTE élabore et anime les contenus des programmes de coopération décentralisée avec ses partenaires locaux et étrangers. Il gère également dans leur intégralité l'organisation des missions à l'international et les missions d'accueil pour les délégations étrangères.

Concernant l'année 2019, l'activité du service a porté sur la poursuite des programmes de coopération décentralisée existants avec principalement :

- *le Mexique :*

Intervention de B. PISTOLOZZI devant les représentants de l'Etat de Guerrero, les services de l'Ambassade de France au Mexique et l'Alliance Française avec signature d'un protocole d'accord de coopération sur le thème des échanges sur les professionnels de la gastronomie.



- *La Région de Cantabrie :*

**Poursuite et renforcement du programme de coopération avec la Région de Cantabrie en Espagne**, dans la cadre du Protocole de Coopération en matière d'Art Rupestre signé en février 2017 avec la Région de la Cantabrie, rejoints en juillet 2018 par la région Nord du Portugal (Vallée du Douro /site de Foz Côa) et la Castille et Léon en Espagne (Site de Siega Verde). De nombreuses activités ont ainsi été mises en œuvre :



Réunion du Comité de suivi – Foz Côa – Mars 2019

- La préparation et la mise en œuvre d'un 2ème chantier international de jeunes sur le site Départemental de Campagne en juillet



- L'organisation de la 1ère journée européenne de l'art rupestre du 9 octobre

Initiée par le réseau CARP, à laquelle les sites du CIAP Lascaux, du Thot, du PIP et de l'École de Saint-Front La Rivière ont participé, avec plusieurs sites de différents pays du Réseau CARP. Cette initiative européenne a permis la sélection d'une jeune élève de l'école de Saint Front. Cet événement a par ailleurs obtenu un prix dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, reçu par le Service le 16 octobre à Strasbourg.



- La participation du SPTE au 9ème Forum International des Itinéraires Culturels Européens à Sibiu en Roumanie du 2 au 4 octobre, pour recevoir le prix du Conseil de l'Europe remis à CARP pour sa démarche de Certification Qualité des Sites

- Le suivi et Accompagnement à la démarche de Certification Qualité des sites du Réseau CARP avec la SEMITOUR Périgord pour le CIAP Lascaux et le THOT, ainsi qu'avec le Pôle International de la Préhistoire, certification officielle obtenue par les 3 sites fin novembre 2019.



- La poursuite du programme de diffusion d'expositions sur les territoires partenaires du Protocole de Coopération en matière d'Art Rupestre:



Le CIAP Lascaux a accueilli, après l'exposition sur la Cantabrie, une exposition présentant en français les sites de Foz Côa et de Siêga Verde.

Le suivi de l'exposition sur la Dordogne et son patrimoine, traduite en espagnol et en Portugais, a été présentée d'une part en Espagne (Ciudad Rodrigo en Castille et Léon) et d'autre part au Musée de Foz Côa puis sur la commune de Pinhel au Portugal

D'autres actions ont également été mises en place dont le suivi des projets de jumelage en cours, entre Terrasson et Camargo, et Saint-Crépin d'Auberoche et Valderredible , et l'accueil de groupes de jeunes scolaires dont ceux de la commune de Puente Viesgo en juin 2019.

Enfin, le SPTE a développé de nouvelles actions à l'international, avec principalement une coopération sur le thème du développement de la trufficulture avec la région partenaire de Terruel et la ville de Sarrion en Espagne :



Déplacement d'une délégation de Dordogne conduite par le Président G.PEIRO – Décembre 2019

## 2.2. LES CONSEILLERS DE DEVELOPPEMENT SUR LES TERRITOIRES

Le département partenaire du bloc communal a territorialisé 7 services d'ingénierie à disposition des élus maires, présidents d'EPCI, conseillers départementaux, présidents de syndicats ou d'associations répartis sur les cantons comme suit :

- Périgord Nontronnais : Périgord Vert Nontronnais, Thiviers, Brantôme ;
- Périgord Ouest : Ribérac, Montpon-Ménéstérol, Pays de Montaigne et Gurson ;
- Périgord Bergeracois : Pays de La Force, Bergerac 1 et 2, Lalinde, Sud Bergeracois ;
- Périgord Central : Vallée de l'Isle, Périgord Central, Saint Astier ;
- Grand Périgueux : Trélissac, Périgueux 1 et 2, Coulounieix-Chamiers, Isle - Manoire ;
- Périgord Est : Isle Loue Vézère, Haut Périgord Noir, Vallée de l'Homme ;
- Périgord Sarladais : Vallée Dordogne, Sarlat La Canéda, Terrasson Lavilledieu ;

En 2019, les actions des conseillers de développement ont plus particulièrement reposé sur :

- **Le soutien aux porteurs de projets** permettant de faciliter l'élaboration de projets d'aménagement du territoire, et d'accompagner les processus de concertation et d'organisation de partenariat ;
- **La transversalité entre services, organismes et personnes ressources**, afin de répondre aux objectifs fixés par l'exécutif départemental, à savoir garantir un développement équilibré, juste et durable au sein des territoires du Département ;
- **La contribution à la mise en œuvre des politiques départementales**, notamment par le biais des contrats de territoires 2016-2020 ;
- **L'élaboration d'un diagnostic partagé pour chaque Communauté de communes** ciblé sur les enjeux départementaux permettant de préciser les inventaires de projets définissant un plan pluriannuel d'investissement jusqu'en 2020 ;
- **Le développement d'animations thématiques sur les cantons ou EPCI**, répondant aux enjeux de territoire permettant de dresser un bilan de l'activité réalisée par le Département et les propositions d'actions à initier ;
- **La participation aux démarches collectives de développement** : notamment au travers du suivi des Contrats de Ville, des Appels à Projets Région, des GAL ou Comités Techniques LEADER-PAYS, des OPAH, afin de répondre aux objectifs fixés par l'exécutif départemental, à savoir développer les approches intégrées et concertées pour optimiser les financements publics.
- **La participation à la mise en œuvre du premier Budget Participatif du Département** dans ses différentes phases d'élaboration, en lien avec le chargé de mission ;

### 2.2.1. INGENIERIE DE PROXIMITE SUR LES TERRITOIRES

Elle permet d'accompagner les maitres d'ouvrage tout au long de la faisabilité du projet, en étant l'interlocuteur de proximité lors des différentes étapes de mise en œuvre du dossier, et d'en suivre les résultats attendus pour le territoire.

Une assistance partagée avec les services départementaux et/ou autres organismes est conduite de la conception du projet à la finalisation de l'opération. On peut citer notamment les concours de l'ATD, du SATESE, du CAUE, du CDT, de la SEMIPER, ou de SOLIHA...

Cette ingénierie peut ainsi se mettre en place à différents moments de la vie d'un projet afin d'en optimiser les aspects juridiques, techniques et financiers.

En 2019, ce sont 482 opérations finalisées qui ont pu faire l'objet d'une inscription en contrats de territoire, marquant ainsi l'accompagnement du Département auprès du bloc communal. On notera cependant, qu'entre l'émergence d'un projet et sa traduction en dossier finalisé, plusieurs mois sont nécessaires, d'où une assistance exercée sur deux années pour un certain nombre d'opérations.

#### 2.2.1.1. TRAVAIL TRANSVERSAL AVEC L'ENSEMBLE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX :

Il est particulièrement prépondérant sur le territoire avec :

⇒ **Le service du pôle RSA – Lutte contre l'exclusion** : actions d'information menées sur le territoire pour tout projet supérieur à 300 000 € HT permettant l'insertion d'une clause sociale dans les marchés publics ; l'information va en premier lieu se traduire par une convention cadre avec les communes pour une durée de 3 ans ;

Les opérations pertinentes pour accueillir des travailleurs en insertion sont davantage centrées sur les chantiers logements ; on peut citer par exemple, la mise en œuvre de la clause d'insertion plus particulièrement sur les chantiers de la réhabilitation de 16 logements à Vélines ou de la création de 3 logements communaux à Villeteureix ;

⇒ **Le service Habitat** : collaboration permettant de faire remonter les informations sur les perspectives de futures opérations ainsi que d'apporter conjointement aux porteurs de projets, des conseils sous différents angles (social, patrimonial, financier, thermique ...) pour une meilleure efficacité dans la préparation des dossiers ;

⇒ **La Bibliothèque Départementale de Prêt** : Appui aux porteurs de projets avec une large association de personnes ressources : on notera plus particulièrement les projets suivants : Médiathèque d'intérêt territorial – secteur Ouest à Marsac, Transformation de la Bibliothèque en médiathèque à St Vincent de Connezac et à La Roche Chalais, création d'une Médiathèque à St Pardoux La Rivière et sur la communauté de communes de Sarlat-Périgord Noir ; projet multi-sites pour l'extension réseau des médiathèques sur la communauté de communes Isle - Loue – Auvézère en Périgord ;

⇒ **La direction de l'économie et du tourisme** : assistance conjointe en matière de faisabilité de projets de commerces de proximité ou d'aménagements de ZAE, comme par exemples : multiples ruraux à Champagnac, à Carlux ; création d'une Boucherie à Saint

Aulaye – Puymangou ; aménagement d'un Village d'Artisans à St Front La Rivière ; accompagnement d'ingénierie pour projets structurants à finalité économique sur l'intercommunalité du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort ; Association aux grands projets de Vélo Route Voie Verte avec plus particulièrement la V91 sur le territoire de la CAB, l'amélioration et la sécurisation de le Véloroute Voie Verte rive gauche Montpon ;

#### 2.2.1.2. ELABORATION DE DIAGNOSTICS DE TERRITOIRES

Les diagnostics de territoire élaborés en coordination avec les Communautés de Communes et présentés lors de réunions communautaires en 2018 en présence de Cécile Labarthe-Vice-Présidente en charge des Solidarités territoriales et du développement ont fait l'objet de mises à jour en partenariat avec les intercommunalités signataires. Ce document affiche les chiffres clés selon les thématiques départementales prioritaires déclinant les orientations stratégiques et les projets du territoire.

#### 2.2.2. ACCOMPAGNEMENT DU BLOC COMMUNAL / BILAN 2019

Les opérations suivies sont arbitrées par les élus départementaux dans le cadre de la mise en œuvre de la politique des contrats de territoire.

##### 2.2.2.1. BILAN GLOBAL DES AIDES DESTINEES AU BLOC COMMUNAL SUR SECTEURS

Ainsi pour l'année 2019, concernant l'ensemble des contrats à destination du bloc communal, le bilan quantitatif des actions est le suivant :

- ⇒ Une aide globale de près de 26 millions d'euros représentant 482 opérations permettant aux communes et communautés de communes d'accompagner leurs opérations d'investissement estimées à 156 841 983 € HT ;
- ⇒ Une mobilisation financière sur les 9 axes, affichant pour 2019 les priorités d'aménagement et de développement du territoire dont plus de la moitié des affectations de crédits de l'ensemble des contrats (52%) ont été dirigées vers les 3 thématiques suivantes : Infrastructures (21%), Equipements en faveur de l'enfance et jeunesse (16%) et Equipement en faveur de la culture et du sport (15%) ;

Les thématiques du Foncier, de la mobilité douce et de l'environnement, de l'Eau, faisant l'objet de grands enjeux très étudiés actuellement, ne se traduisent pas en 2019 par de nombreuses actions programmées ; Des études sont par ailleurs en-cours sur les territoires (comme des PCAET -Plan Climat Air Energie Territorial- ou les études d'assainissement) de manière à finaliser les plans d'actions futures.

##### 2.2.2.2. BILAN THEMATIQUE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DU BLOC COMMUNAL SUR LES SECTEURS :

Tous contrats confondus, ce qui permet de faire abstraction des écarts de compétences entre blocs communaux sur le territoire, l'intervention départementale en 2019 d'un total de 25 962 867 € de subventions, a répondu à **482 opérations d'investissement**. Le classement des axes par ordre décroissant du nombre d'opérations instruites est le suivant :

**L'axe 9 « Infrastructures »** accompagnant une dépense globale d'investissement d'un peu plus de 29 millions d'euros pour **126 opérations** représentant 5 369 876 € d'affectations de crédits départementaux, notamment orientées sur les aménagements de bourgs ayant pour objectifs de dynamiser le tissu économique local et de redonner à l'habitat une dimension sociale comme à Borrèze, Lamothe Montravel, Montagnier, Proissans, St Privat en Périgord, Ste Nathalène, ou la rue Alphonse Daudet à Terrasson ; On peut citer également quelques opérations d'infrastructures exemplaires avec la réalisation du Pôle d'échanges Multimodal (PEM) à Périgueux, les projets de constructions de haltes ferroviaires à Boulazac, Marsac et Niversac (15 millions HT) ou encore les abords du Pôle Culturel de Sarlat ;



**Bourg de Montagnier**

**L'axe 6 « Patrimoine, Habitat, et énergies renouvelables »** a totalisé **124 opérations** sur le territoire pour une dépense publique globale de 18 millions d'euros HT en mobilisant 3 653 392 € de subventions, plus particulièrement destinées à financer la réhabilitation ou la création de logements communaux, mais aussi les restaurations d'églises Monuments Historiques comme à Grand Brassac, Veyrignac, Vezac, Champniers Reilhac et Cherval, ou encore aider les collectivités à assurer la transition énergétique de leurs patrimoines tels à Saint Julien de Lampon pour les bâtiments dédiés aux Services Publics ;



**Rue A. Daudet – Terrasson**

**L'axe 4 « Equipements culturels et Sportifs »** a accompagné de très belles opérations à destination des sportifs sur le territoire : à ce titre on peut citer, la construction du Gymnase d'Agonac par la Communauté d'agglomération de Périgueux, le programme d'aménagement de terrains multisports sur les communes membres de l'intercommunalité de Montaigne, Montravel et Gurson, l'aménagement de la salle de basket à Gardonne, ou l'extension du complexe sportif Fernand Mourgues au Pays de La Force utilisée par l'équipe de basket en Nationale 2 depuis 2015. Au titre d'équipements culturels, les projets phares sont les modernisations de médiathèques ainsi que la réhabilitation de l'ancienne gare de Carlux en espace dédié à Robert Doisneau ; Le bilan des programmations affiche ainsi **60 opérations** pour 26 millions d'euros de travaux et une aide départementale de 3 916 598 € ;



**Gare de Carlux – Espace Doisneau**



**Quai gare de Carlux**

**L'axe 5 « Equipements en faveur de l'Enfance et Jeunesse »** avec **46 opérations** représentant des opérations d'investissement conséquentes (19 millions d'euros HT) aidées à hauteur de 4 087 773 € qui se traduisent sur le territoire départemental par les restructurations, extensions ou constructions d'écoles communales situées à Lembras, Boulazac (groupe scolaire Y. Perron), Belvès, Sarlat (école du Pignol), Douzillac, Le Pizou, St Vincent de Connezac, St Pierre de Chignac (groupe scolaire Secrestat), Bassillac, Agonac, Champcevinel, mais également par des constructions d'équipements intercommunaux structurants comme le Pôle Enfance-Jeunesse à Brantôme ou le Centre de Loisirs sans Hébergement à Moulin Neuf ;

**L'axe 3 « Accès à la santé et aux services publics »** permet la concrétisation d'équipement comme les Maisons de Santé ou Pôle médical (en 2019 : Mussidan pour un démarrage par l'acquisition de bâtiments ; à Carsac et Saint Cyprien pour des créations de Pôle Santé, à Montpon-Ménéstérol pour l'extension de la Maison de Santé ayant rencontré une forte adhésion).

Les projets phares de la période sont orientés sur l'agglomération Périgourdine où sont prévues la création d'un pôle de services mutualisés à l'initiative de la Communauté d'agglomération « le grand Périgueux » pour un investissement de plus de 14 millions d'euros et la restructuration du Pôle social – Maison de Quartier à Coulounieix Chamiers (3 000 000 € HT). Le bilan des programmations affiche **38 opérations** pour 29 millions d'euros de travaux et une aide départementale de 3 067 548 € sur cet axe ;

**L'axe 1 « Immobilier d'entreprises, commerces, artisanat »** dans le cadre de l'aide directe aux collectivités sur contrats de territoire, concerne pour 2019 un volume total de travaux de 12 341 746 € HT pour **37 opérations** aidées à hauteur de 2 475 051 € ; à titre d'exemples, on notera d'une part que le bénéfice de ces actions se porte essentiellement sur les ZAE (Thiviers et Négrondes, Sorges, Cénac, Marcillac St Quentin, St Antoine de Breuilh, Bourgnac-Les Lèches) et d'autre part que les interventions liées à la mobilité pour le développement économique sont importantes (travaux sur les gares de St Astier, Neuvic, et Saint Léon sur



Commerce de Saint-Pardoux-la-Rivière



Extension de la ZAE Pech Mercier située à Cénac, C.C Domme Villefranche du Périgord

l'Isle) et qu'il est aussi nécessaire de conforter, voire d'élargir les services de proximité par le soutien aux Multiples ruraux (Carlux, Champagnac, St Pardoux La Rivière ...)

**L'axe 8 « Equipements publics touristiques »** a permis d'accompagner **24 projets** sur le territoire avec 2 0 77 155 € d'aides concernant un investissement global de près de 10 millions d'euros ; Il s'agit notamment de la création de voies vertes sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Bergerac, la création d'un gîte d'étape à Florimont-Gaumier, la restructuration du Village de Vacances à St Vincent Jalmoutiers ; On notera également, l'accompagnement départemental pour une opération en matière de loisirs et tourisme appelée « labellisation parcours pêche » (labellisation nationale), sur la Vallée de



Création et aménagement de la Véloroute Voie Verte (V91) sur le territoire de la CAB

l'Isle (CC Isle et Crempse – CC Isle, Vern, Salembre)

**L'axe 7 « Equipements relatifs à la politique de l'Eau »** met en évidence **19 opérations** en assainissement collectif (études et travaux) pour près de 10 millions d'euros représentant une aide globale de 963 664 € ; actuellement, plusieurs études se finalisent pour porter à connaissance de futurs investissements pluriannuels ;

**L'axe 2 « Foncier agricole, opérations environnementales »** a concerné globalement **8 opérations** dont la plus importante est l'élaboration du Plan Local d'Urbanisation Intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération « le grand Périgueux ». Il est à noter dans les petites communes rurales des efforts pour préserver et valoriser des espaces naturels, zones humides, tels à Nabirat ou à La Cassagne.

La richesse et la diversité des opérations d'investissement portées par les communes ou communautés de communes mobilisent les conseillers de développement sur le territoire auprès des élus tout au long de l'année que ces dossiers soient programmés ou en instance de programmation ou parfois dans la nécessité d'un ajustement.

### **2.2.3. AUTRES ACTIVITES DES SERVICES**

#### **2.2.3.1. REUNIONS TECHNIQUES SUR LES TERRITOIRES**

Au cours de l'année 2019 sur l'ensemble des secteurs, une participation aux démarches collectives de développement a eu lieu principalement dans le cadre du suivi des Contrats de Ville, des Appels à Projets Région, des GAL ou Comités Techniques LEADER-PAYS, des OPAH,

afin de répondre aux objectifs fixés par l'exécutif départemental, à savoir développer les approches intégrées et concertées pour optimiser les financements publics.

Les Conseillers de développement sont associés selon la demande des élus, aux études des grands projets qui se structurent entre partenaires publics – privés à plus long terme : on peut citer des exemples plus particulièrement en matière de Tourisme, comme : appui au Projet de construction du Pôle Michel de Montaigne dans la commune éponyme, aide à l'élaboration de la candidature NOTT pour la Vallée Dordogne, participation aux études sur le projet Véloroute V91 dans le cadre des intercommunalités tous secteurs concernés (CCSPN, CCDVP, CCVDFB, CAB) ; ou encore sur les programmes liés à l'Habitat avec la participation aux études de préfiguration voire aux animations OPAH au sein de COTECH ;

Des données ciblées sont recherchées et fournies à la demande des élus ou en direction de réunions d'informations répondant aux enjeux des projets à développer. Les thèmes traités ont été les suivants : bâtiments à énergie positive, économie sociale et solidaire, redynamisation des bourgs centres, notamment en lien avec le maintien des commerces, la transition énergétique et résorption de la précarité de l'habitat et la création de « Tiers Lieux », d'espaces de rencontres...

#### **2.2.3.2. ANIMATIONS THEMATIQUES**

Diverses réunions thématiques ont été déclinées sur les cantons, avec parmi les thèmes récurrents : le Très-Haut Débit/Téléphonie (en Périgord Central et en Nontronnais), le Social (Périgord Ouest et Nontronnais), l'organisation touristique en Sarladais, ou encore la Santé et l'accès aux soins de proximité (en Périgord Central et Vallée de l'Homme). D'autres thématiques émergentes restent en instance de présentation, telles l'itinérance et les mobilités douces, l'économie de proximité, la biodiversité, l'aménagement foncier et des questions autour de la Forêt et de l'Agriculture.

#### **2.2.3.3. LE BUDGET PARTICIPATIF DEPARTEMENTAL**

Contribution active des conseillers de développement à la mise en œuvre du premier budget participatif départemental, en lien avec le chargé de mission.

Les actions se sont déroulées sur la période de septembre à décembre 2019 selon les étapes suivantes :

- Etape « Dépôt d'idées » jusqu'au 11 octobre 2019 :
  - Participation active de proximité auprès des citoyens dans le cadre des marchés, des foires et lors des forums des associations pour relayer l'information, les conditions de financement, la procédure ;
  - Participation aux réunions hebdomadaires du comité technique permettant une première analyse des idées déposées ;
  - Accompagnement technique dans le cadre des commissions citoyennes ;
- Etape « de l'Idée au Projet » du 13 octobre au 15 novembre 2019 :

Les idées déposées assorties d'un avis favorable de la commission citoyenne ont été analysées juridiquement et techniquement. Cette étape a consisté principalement en la transformation de l'idée retenue en projet réalisable. Certains projets ont nécessité une concertation avec des partenaires publics ou privés pour accord sur une maîtrise

d'ouvrage potentielle, l'objectif étant de finaliser le portage et la faisabilité de l'ensemble des projets avant leur entrée en catalogue ;

- Etape « accompagnement de la campagne pour le vote des projets » jusqu'au 16 décembre, dans le cadre de la Caravane du Budget Participatif du Département ;
- Etape « dépouillement des votes » associant agents départementaux et membres de la commission citoyenne ;

Le bilan global se traduit par :

- 684 idées déposées au 11-10-2019
- 422 idées retenues par la commission citoyenne
- 360 projets soumis au vote des citoyens
- 30.577 votants pour 113.152 choix exprimés
- 53 projets lauréats

### 3. DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

En 2019 ont abouti les réflexions conduites au sein de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD) pour répondre aux deux objectifs de mutualisation des tâches administratives et financières et de réduction des risques financiers. Il a été proposé :

- **D'intégrer le service de l'habitat à la DEDD**  
Il est apparu que les services de l'habitat et les services de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable présentaient des similitudes en terme de gestion de subvention à des particuliers, de lancement d'études spécialisées et de mise en œuvre de politiques sectorielles.
- **De créer un service administratif et financier au sein de la DEDD**  
Ce service permet une mutualisation administrative et financière nécessaire afin de garantir une continuité de service et une réorganisation de la fonction comptable.

Ainsi, la Direction est aujourd'hui structurée autour de six entités :

#### Direction de l'environnement et du développement durable

Service administratif et financier	Service de la gestion de l'eau	Mission développement durable
	Service des milieux naturels et de la biodiversité	
	Service de l'habitat	
	Service de l'aménagement de l'espace et de la transition énergétique	

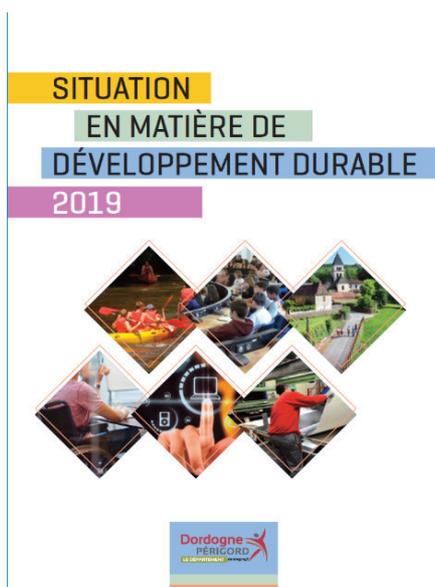
L'ensemble de la direction s'attache à répondre aux objectifs fixés par l'exécutif et notamment à contribuer à faire de la Dordogne **une terre d'excellence environnementale**. Il est également demandé à la direction d'engager une **politique ambitieuse, incitative, exemplaire et partenariale**.

Dans ce cadre, les agents mènent des missions variées, en maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre d'études et de travaux ; en expertise technique pour les autres services (notamment DPRPM pôle maîtrise d'ouvrage et pôle paysage) ; en instruction technique de demandes de subventions et en appui technique aux collectivités dans l'élaboration de leurs projets ; en animation sur les territoires (politiques de l'eau, plan forêt-bois, politique foncière, plan bois énergie...); et accompagnement des territoires dans leurs initiatives (schémas d'aménagement et de gestion des eaux, urbanisme,...), pour lesquelles les services sont très sollicités.

### 3.1. LA MISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

La mission Développement Durable, composée de 3 agents a été créée au sein de la Direction pour assurer l'animation des projets transversaux au sein des services départementaux. A terme, elle devra proposer des actions d'animation et d'accompagnement des territoires dans le domaine du développement durable.

#### 3.1.1. RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2019



Le rapport développement durable 2019

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50.000 habitants, édite depuis 2011 un rapport annuel sur sa situation au regard du développement durable.

Pour cette 9ème édition, le comité de pilotage a souhaité que ce rapport soit présenté par commission organique, comme l'an passé. Ce choix permet de prêter une ambition plus politique à ce rapport permettant ainsi aux élus de l'Assemblée départementale de s'emparer de ces sujets qui sont devenus primordiaux. Pour cette édition, il a été proposé que l'action phare de chaque commission soit réalisée sous la forme d'une interview d'agents porteurs de projet.

Un comité de pilotage avec un atelier participatif sur les objectifs du développement durable, des entretiens téléphoniques ainsi que 6 interviews ont été réalisés afin de rédiger ce document.

Ce rapport porte sur les actions réalisées en 2018, analysées au regard de leur impact potentiel sur les cinq finalités du développement durable et des 17 objectifs du développement durable, conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020.

La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, mais elle est représentative de l'action des services.

#### 3.1.2. TROPHEES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Mission Développement Durable a proposé de lancer une 1ère édition des Trophées du Développement Durable. Ces trophées sont l'occasion de valoriser les actions menées sur le territoire périgourdin et de mettre en lumière la richesse et la diversité des initiatives portées par les acteurs périgourdins.

Ce projet a été adopté par l'assemblée départementale en novembre 2019. Il s'est agi d'élaborer le dossier de candidature, le règlement, la mise en place d'une plateforme dédiée aux trophées ainsi que les modalités de déroulement de cette



manifestation afin qu'elle soit opérationnelle en début d'année 2020. Cette 1ère édition est ouverte aux collectivités, aux associations et aux entreprises du département. Les actions retenues doivent agir en faveur du développement durable et porter au minimum sur deux de ses trois dimensions (environnementale, économique, et sociale) tout en favorisant une gouvernance partagée.

### **3.1.3. QUALITE DE L'AIR INTERIEUR**

La mission poursuit sa démarche d'amélioration de la qualité de l'air dans les bâtiments départementaux. En 2019, le nettoyage écologique s'est déployé sur l'ensemble de la collectivité. Ainsi, le marché d'achat de produits et de matériel d'entretien est entré en vigueur. Celui-ci contient uniquement des produits éco-labellisés ou éco-certifiés, avec un accent mis sur les produits naturels tels que le savon noir ou le vinaigre.

D'autre part, la méthodologie du nouveau protocole de nettoyage a commencé à se déployer au moyen des formations dispensées par le CNFPT : 115 agents formés dont 65 agents des collèges sur 7 sessions de 2 jours qui ont débuté en avril.

De plus, une expérimentation sera menée dans les cuisines des collèges dans le but d'élaborer un protocole similaire adapté au milieu culinaire. La mission développement durable est intervenue dans le cadre des réunions du réseau des chefs de cuisine pour aborder ce projet.

En parallèle, la mission a proposé ses services aux communes de moins de 500 habitants pour les accompagner dans l'évaluation des moyens de ventilation et d'aération dans les établissements scolaires du premier degré. Le dispositif a débuté au dernier trimestre 2019, neuf évaluations ont été réalisées. Il va se poursuivre en 2020, une centaine d'établissement peuvent prétendre à cet accompagnement.

La mission développement durable a accueilli une stagiaire pendant deux mois afin de réaliser un état de l'art en matière de prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans les constructions et politiques d'achats de la collectivité.

### **3.1.4. OBSERVATOIRE : CONNAISSANCE, VALORISATION DES DONNEES ET COMMUNICATION**

#### **3.1.4.1. SIG ET CARTOGRAPHIE**

Cette action concerne un agent de la mission développement durable et consiste à répondre aux besoins des services de la direction en produits cartographiques. Il s'agit également de maintenir l'application ENVIRONNEMENT du système d'information géographique (SIG) en état de fonctionnement, et de mettre à la disposition des collectivités qui le demandent des données à jour dans le domaine de l'eau et de l'environnement.

Dans le cadre du développement des applications SIG en mobilité, la Mission développement durable a accompagné le service de l'aménagement de l'espace et de la transition énergétique pour la mise en application de l'outil de saisie des parcelles forestières suite à l'acquisition par la DSIN d'une antenne GPS mobile.

Une carte web a été développée pour la mise en ligne des informations liées à la pratique de la baignade sur les plans d'eau départementaux. La carte est mise à jour par les agents de la direction et les informations sont automatiquement visibles par le grand public sans qu'aucune autre manipulation ne soit nécessaire. Cela permet une plus grande réactivité.

### 3.1.4.2. SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES

Le programme de suivi de la qualité des eaux superficielles a concerné 25 stations de prélèvement en cours d'eau et deux plans d'eau (La Jemaye et Rouffiac). Les prélèvements et analyses ont été réalisés par le LDAR24 pour un montant global de 78 000 €. Les résultats alimentent le Système d'Information sur l'Eau de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) et sont mis à disposition sur le site internet du Département sous la forme d'un bilan annuel.

### 3.1.4.3. ANIMATION DU GROUPE COMMUNICATION

La Mission Développement Durable anime un groupe communication dont l'objectif est de valoriser l'ensemble du travail de la DEDD en direction des élus, de la collectivité mais aussi du grand public. Il s'est réuni une fois en 2019. Le groupe a cependant échangé durant l'année dès qu'un projet était à l'étude dans un service.

Les services de la direction ont réalisé 20 supports de communication en 2019. Les publications proviennent essentiellement du service Milieux Naturels et Biodiversité, du service de l'Habitat et de la Mission Développement Durable. Le premier vecteur de communication est l'intranet et dans une moindre mesure le site internet.

## 3.1.5. PARTICIPATION ACTIONS COLLABORATIVES

### 3.1.5.1. TOURISME DURABLE

La réflexion se poursuit avec le service du tourisme et du développement touristique pour proposer des solutions d'accompagnement aux professionnels de l'hôtellerie traditionnelle afin de mener des actions en faveur de l'environnement et redynamiser cette filière. Des temps d'information et ateliers devraient être mis en place en 2020 notamment pour sensibiliser les hôteliers à la réduction de leur production de déchets, en prévision de la mise en place de la redevance incitative.

### 3.1.5.2. ATLAS DES PAYSAGES



Commencé en 2018, le travail sur l'élaboration d'un atlas des Paysages de la Dordogne a continué en 2019, l'objectif étant la réalisation finale fin 2020. Les travaux sont conduits sous la maîtrise d'ouvrage des services de l'Etat (DDT24). Les services du Département, avec le CAUE, ont

participé aux deux comités techniques cette année. Les travaux, produits avec un bureau d'études de paysagistes, ont consisté à finir de définir les unités paysagères du département, les décrire, et de commencer la rédaction de l'ensemble des articles et des « savoirs + » qui feront le contenu du site internet.

### 3.1.5.3. COORDINATION DES AVIS AUX ELUS SIEGEANT DANS DES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES

La Mission Développement Durable assure la coordination de l'analyse technique des dossiers présentés aux différentes commissions départementales (CODERST, CDNPS Carrières, Sites et Paysages), en vue de la rédaction d'une note aux élus siégeant dans ces instances. En 2019, cela a représenté 14 réunions (sept séances du CODERST, sept CDNPS « sites et paysages »).

### 3.1.6. REFLEXIONS ET OPERATIONS INTERDEPARTEMENTALES

La mission Développement Durable coordonne la participation des services de la direction aux réflexions menées par les partenaires et les collectivités sur la Dordogne ainsi que sur les départements voisins, et notamment dans le domaine de la prévention des inondations ou pour l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui sont engagés sur les bassins versants de Charente, Isle Dronne, Vézère-Corrèze, Dordogne amont, Dordogne Atlantique et Dropt. La mission développement durable, transversale, coordonne la participation des services en interne pour alimenter les réflexions techniques, étudier et valider l'ensemble des documents produits dans ce cadre.



Les SAGE sont à des étapes différentes : le SAGE Charente a été adopté en fin d'année, les SAGE Dropt et Isle-Dronne sont en cours de finition, le Département émettra un avis définitif en début d'année 2020.

De plus, la Mission DD a activement participé aux diverses réunions de comités techniques et de comités de pilotage de l'ensemble des collectivités qui ont lancé leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce travail, en collaboration avec le service Aménagement de l'Espace et Transition Energétique de la DEDD, a consisté à participer à l'élaboration des différents plans d'actions des collectivités notamment en indiquant les actions que mènent ou pourraient mener le Département. Cela a concerné les Communautés de Communes de la Vallée de l'Homme, Sarlat-Périgord Noir, Dronne et Belle, du Terrassonnais, Isle et Crempse, et les deux Agglomérations de Périgueux et Bergerac (avec pour cette dernière le suivi de la construction d'un Contrat de Transition Ecologique).

## 3.2. SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le Service Administratif et Financier (SAF) a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et géré par la Directrice de l'Environnement jusqu'à l'arrivée de la cheffe de service qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril 2019. Ce service était composé au départ de neuf personnes : une cheffe de service, une adjointe à la cheffe de service, quatre agents comptables et trois agents chargés du secrétariat et de la logistique. L'effectif a été ramené à huit depuis le départ à la retraite d'une comptable à la fin de l'année 2019.

Ses missions consistent en l'organisation et la gestion administrative et financière de l'ensemble des services de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable.

L'activité du service a été mis en place progressivement au cours de l'année 2019. Des indicateurs d'activité seront proposés pour l'année 2020.

### 3.2.1. GESTION ADMINISTRATIVE

#### 3.2.1.1. SECRETARIAT ET GESTION LOGISTIQUE

Le service est chargé de toutes les tâches de secrétariat de la Direction, avec la rédaction et la mise en forme de documents, la gestion du courrier et l'organisation de réunions. Il procède à l'accueil physique et téléphonique des usagers de la DEDD.

Il assure la gestion logistique de la DEDD :

- Contrôle et suivi du parc automobile de la Direction en coordination avec le Parc départemental,
- Gestion des fournitures et consommables,
- Gestion des abonnements,
- Gestion de l'archivage des dossiers.

#### 3.2.1.2. DEMATERIALISATION

Le SAF assure et sécurise l'ensemble de la fonction comptable dans le cadre de la dématérialisation. Pour ce faire, deux agents du service ont été nommés référents GECCO. Un travail de mise en place des procédures de chaque service de la DEDD a été réalisé tout au long de l'année.

#### 3.2.1.3. COMMISSIONS PERMANENTES ET ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

Le service est chargé de la rédaction des rapports présentés en Commission Permanente et en Session Budgétaire. Il est responsable de la mise en forme des documents en conformité avec les procédures définies sur le logiciel GEDELIB. Il contrôle l'ensemble des rapports et assure la liaison avec le Service de l'Assemblée pour la transmission de l'ensemble des documents de la DEDD.

Le service intervient ensuite, dans le suivi administratif des contrats et des conventions entre le Département et ses partenaires.

#### **3.2.1.4. MARCHES PUBLICS**

Le service participe à l'élaboration des pièces administratives des marchés publics et des consultations hors marché de la Direction. Il effectue un suivi administratif de l'ensemble de ces marchés et des commandes en découlant.

### **3.2.2. GESTION FINANCIERE**

#### **3.2.2.1. PREPARATION ET PILOTAGE BUDGETAIRE**

Le Service Administratif et Financier appuie les chefs de service de la Direction dans leur préparation budgétaire. Il effectue les saisies des PIB et les contrôle en coordination avec les différents services.

Il réalise le suivi budgétaire de l'ensemble des services de la DEDD.

#### **3.2.2.2. CERTIFICATION DES COMPTES**

Le service assure et sécurise l'ensemble de la fonction comptable dans le cadre de la certification des comptes.

Il est le relai de la DEDD auprès de la Direction des Affaires Financières dans l'application des normes professionnelles (comptables et financières). Référent « contrôle interne », il représente la Direction dans la conduite de la maîtrise des risques comptables de la collectivité.

Depuis le 1er janvier 2019, il est ainsi devenu le seul référent chargé de réaliser dans CORIOLIS des engagements et mandatements comptables des dépenses et recettes pour l'ensemble de la DEDD. Les services métiers ne réalisent plus leurs propres engagements comptables.

Le service est également responsable du suivi de l'inventaire physique et comptable de la Direction.

#### **3.2.2.3. EXECUTION COMPTABLE**

Le service est chargé de la liquidation des dépenses de l'ensemble des services de la DEDD et de la perception des recettes.

Les agents du SAF effectuent le suivi et l'exécution comptable de tous les marchés de la DEDD.

### 3.3. SERVICE DE LA GESTION DE L'EAU

#### 3.3.1. CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE

##### 3.3.1.1. SUIVI DE LA RESSOURCE

###### Suivi du réseau eaux souterraines

Le Département réalise le suivi des eaux souterraines pour la qualité et la quantité, avec un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 60% environ. Le coût du programme de suivi et d'entretien 2019 s'est élevé à 114 335 € TTC (hors subvention).

Il est à souligner que le LDAR, malgré l'incendie de fin 2018, a pu assurer la majorité des analyses. L'AEAG a pris à sa charge les analyses supplémentaires de la campagne photographique exceptionnelle de cette année (prélèvements assurés par le LDAR).

Par ailleurs, nous avons accompagné les préleveurs du laboratoire afin de clarifier le lieu de prélèvement en cas d'insuffisance au trop plein et également de rappeler les bonnes pratiques de rejet des pompages.



Photos 1 : Source de St-Avit-Rivière

En cas d'insuffisance de débit au trop plein, le prélèvement doit se faire dans la vasque ou dans le réservoir à l'amont.

Une recherche de point de substitution concernant le prélèvement du site du Coulon à Jumilhac a été effectuée, ce dernier ne prélevant pas dans la source directement mais dans un regard situé à une centaine de mètres du griffon principal. Malheureusement les recherches sont restées infructueuses, le point le plus représentatif étant difficilement accessibles. Les autres ressources visitées se sont avérées peu représentatives également.

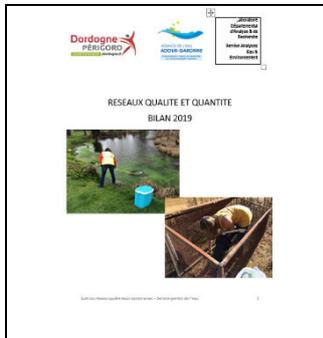


Photos 2 : griffon principal

Le griffon principal est d'un accès difficile en terrain privé, au milieu d'un chenil, qui plus est, recouvert d'une dalle béton surmontée d'une pompe.

Pour 2020, le prélèvement est maintenu à son lieu habituel.

Un travail prospectif, visant à rechercher les sources équipées d'un canal de jaugeage a été réalisé. En effet, le suivi du débit des sources a été identifié comme une action stratégique à mettre en place dans le schéma départemental de la ressource. Un rapport de bilan annuel a été rédigé à l'attention de l'Agence de l'eau.



Comme chaque année, un bilan a été réalisé pour l'Agence de l'Eau Adour-Garonne faisant le point sur l'activité de l'année.

### Volet connaissance

Le BRGM a achevé l'étude « karst 24 » sur les karsts libres et sous couverture du département et a présenté les résultats dans le courant de l'année. Cette étude constitue une bonne introduction au projet d'étude en cours d'une plus grande ampleur régionale « Eaux Scars » stratégique pour le Département de la Dordogne et pour la population.

« Eaux Scars » : des réunions technico-administratives ont eu lieu afin de définir le contour financier et scientifique de l'étude. Ce travail se poursuivra en 2020 et devrait se concrétiser par un démarrage de l'étude. Il faut notamment souligner l'investissement important du Département qui se porte maître d'ouvrage dans la réalisation d'une plateforme expérimentale (création de forages).

#### 3.3.1.2. SERVICES DU DEPARTEMENT

Les avis et expertises de l'hydrogéologue sont sollicités par différents services départementaux. Citons notamment le **service du tourisme** : dans l'opération d'inventaire du patrimoine géologique départemental réalisé par l'association Saucats-Brède. La valorisation de cet inventaire par le service du tourisme va se poursuivre en 2020 avec notre appui.

Des échanges techniques réguliers ont lieu avec le **Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche** dans le cadre du suivi du réseau départemental qualité, ou l'**Agence Technique Départementale** concernant la faisabilité d'études de transfert de compétence eau potable aux EPCI dans le cadre de la loi Notre.

#### 3.3.1.3. TRAVAIL AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET COLLECTIVITES

Les avis et expertises de l'hydrogéologue sont également sollicités par les services de l'Etat :

- **Police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires (DDT)** : plusieurs avis hydrogéologiques ont été émis au sujet de demandes d'autorisation, de déclaration de création de forage et de prélèvements.

- **Préfecture** : des bilans de l'état des eaux souterraines sont réalisés de mars à novembre et présentés au comité de gestion des étiages (données des réseaux de suivi départementaux).
- L'hydrogéologue a siégé régulièrement cette année encore au **CODERST**. (hors dossiers départementaux).
- Elle participe aux commissions territoriales nappes profondes, commissions locales de l'eau du SAGE nappes profondes, réunions de concertation sur des SAGE en cours d'élaboration, du PAOT, des opérations Dordogne 2050, Charente 2050...
- **La Communauté d'Agglomération de Bergerac** a sollicité le service pour une contribution à l'argumentaire de leur Projet Alimentaire Territorial sur le volet « préservation des eaux souterraines ».

### 3.3.2. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

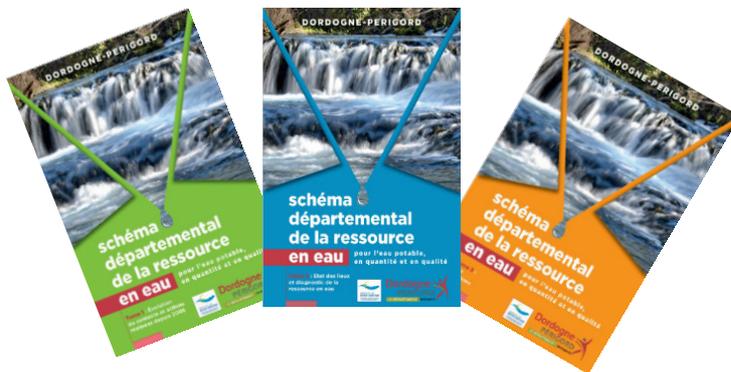
#### 3.3.2.1. ASSISTANCE AUPRES DES COLLECTIVITES AEP

Le service GEAU a accompagné deux collectivités (St Félix de Reilhac et St Vincent de Cosse) dans la mise en place de leur schéma directeur.

De plus, cette année, une action transversale au sein de la Direction a été menée auprès de la commune de St-Vincent de Cosse pour la réalisation de travaux à l'intérieur du périmètre de protection rapproché (PPR) de la source de Birat. En effet, le service GEAU accompagné du technicien forêt du service aménagement de l'espace et de la transition énergétique a conseillé la commune pour la réalisation des travaux de défrichement à réaliser dans le PPR.

#### 3.3.2.2. LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA RESSOURCE

La révision du Schéma d'eau potable s'est poursuivie. Le tome 3 « propositions d'action » a été finalisé. Suite à cela des rencontres avec des partenaires institutionnels ont été organisées afin de recueillir leur avis. Ce rapport a fait l'objet d'une présentation au COPIL courant juillet. Cette présentation a permis de prendre en compte quelques remarques. Puis les trois tomes constituant le schéma départemental de la ressource ont été transmis à l'ensemble des membres du COPIL en version provisoire pour validation.



Le tome 3 (proposition d'actions) a été finalisé cette année.

Un travail important de relecture et de mise en forme a été effectué.

Les trois tomes du schéma ont été présentés et adoptés par l'Assemblée départementale en novembre.

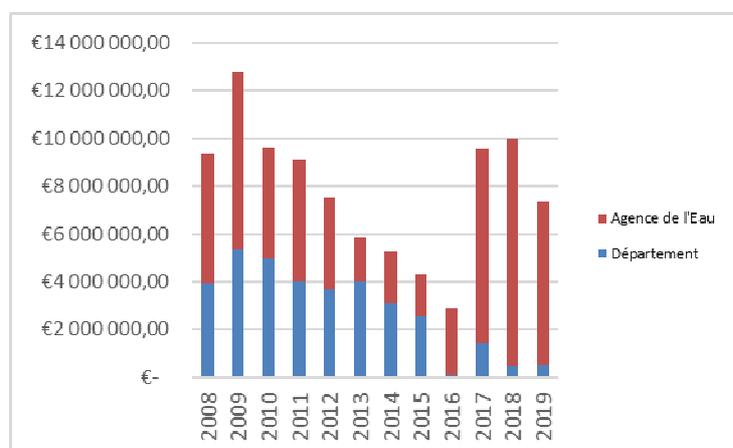
### 3.3.3. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

#### 3.3.3.1. AIDES AUX PROJETS DES COLLECTIVITES

Le service a poursuivi en 2019 l’instruction technique des dossiers d’assainissement collectif présentés dans le cadre de la **contractualisation avec les territoires** (communes et communautés de communes). C’est un travail en transversalité avec les conseillers départementaux, les conseillers en développement et le service de la contractualisation avec les territoires.

**Afin d’accompagner au mieux les collectivités dans l’élaboration de leurs projets**, le service mène aussi une **mission d’appui tant technique, qu’administratif et juridique** : les techniciens ont ainsi participé à **19 réunions** d’élaboration de projets d’assainissement durant lesquelles l’ingénierie départementale a été mise à disposition des élus. Cet accompagnement, en partenariat avec la Police de l’Eau, l’AEAG ainsi que l’ATD-SATESE, a permis l’aménagement d’infrastructures respectant la réglementation et la préservation des masses d’eaux et des usages.

Le nombre de réunions a fortement diminué par rapport à l’année dernière (17 au lieu de 42) car beaucoup de projet en 2018 étaient en attente des nouvelles subventions de l’AEAG. Par conséquent, les travaux ont débuté en 2019. De plus, les conditions climatiques, notamment le déficit de pluie hivernale, ont retardé de nombreuses études diagnostiques d’une année.



Evolution des aides du Département et de l’Agence de l’Eau de 2008 à 2019

**Une commune, un syndicat et deux communautés de communes ont été subventionnées pour un montant d’aide de 515.803 €.**

L’AEAG est intervenue à hauteur de 6.862.914 €.

#### 3.3.3.2. ETUDES DE TRANSFERT DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT AUX COMMUNAUTES DE COMMUNES

Dans le cadre d’une ingénierie territoriale mutualisée, le service poursuit son partenariat avec l’ATD-SATESE pour la **réalisation d’études sur le transfert de la compétence « Assainissement » aux communautés de communes**. Il s’agit d’études stratégiques, véritables outils d’aides à la décision pour les EPCI.

Un grand nombre d’EPCI ont sollicité une telle étude. Deux études ont été réalisées en 2019 : celle de la CC VALLEE DE L’HOMME et celle de la CC VALLEE DORDOGNE FORET

BESSEDE. Une étude conséquente est aussi en cours sur la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (prise de compétence au 01/01/2020).

### 3.3.3.3. ASSAINISSEMENT DES SITES DEPARTEMENTAUX

Chaque site touristique dispose d'un assainissement spécifique composé de réseaux, postes de relevage et station d'épuration.

Celui de ST ESTEPHE est exploité par la CC du PERIGORD NONTRONNAIS dans le cadre d'une prestation de service passée pour la période 2018 à 2020 et dont la rémunération s'élève à 5.364 € TTC par an (payée l'année suivante).

Sur les autres sites, les systèmes d'assainissement sont exploités par les gardiens. Ils s'appuient sur l'assistance technique du service de la Gestion de l'Eau et de l'ATD-SATESE. De plus, l'analyse des rendements de ces stations est effectuée par le LDAR. L'ensemble de la surveillance réglementaire de l'assainissement des sites s'élève à 17.604 €.

Le fonctionnement de ces équipements a été satisfaisant : l'ATD-SATESE constate lors de ses différents passages une bonne épuration des eaux usées, malgré la présence récurrente de graisses, générées par les activités de restauration. Ce qui amène la mise en place d'hydrocurages préventifs des postes de relevage, réalisé cette année pour 488,72 €.

La station d'épuration de GURSON ne reçoit que très peu de pollution, compte tenu de la fréquentation limitée du camping.

Des travaux de maintenance sont intervenus sur un regard du réseau « eaux usées » de LA JEMAYE pour un montant total de 91,88 €.



GURSON : Le raccordement des sorties eaux usées de la grange au réseau d'assainissement existant a été réalisé début mai 2019 par l'entreprise DUBREUILH pour un montant de 13.572,78 €.

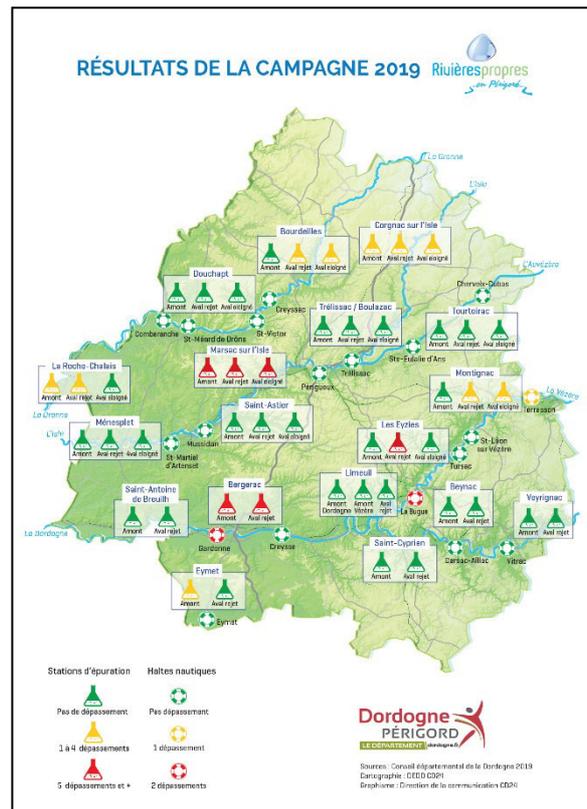
De plus, par mutualisation des moyens au sein de la Direction, le service de la Gestion de l'Eau a mis à disposition un agent au service des milieux naturels pour le suivi des chantiers sur les sites départementaux.

### 3.3.3.4. MISSIONS SPECIFIQUES

**Opération « Rivières propres »** : le suivi de l'impact bactériologique des stations d'épuration sur les principaux cours d'eaux de la Dordogne a été poursuivi (deux points sur le Dropt et 19 haltes nautiques supplémentaires).

- Accompagnement sur le terrain avec le préleveur sur l'ensemble d'une série pour connaître le terrain et l'environnement proche.
- Des mesures supplémentaires a été demandées (pH, O<sub>2</sub> et conductivité) ainsi que des observations terrain (ombre, météo, présence d'animaux...)

Les résultats de la campagne 2019 ont été présentés aux membres du comité technique. A l'issue de la présentation, il a proposé de conserver l'ensemble des points d'analyse et de réaliser huit prélèvements au niveau des haltes nautiques au lieu de deux actuellement pour permettre un suivi d'un plus grand linéaire des cours d'eau. De plus, il a été envisagé que les dates de prélèvement de l'ARS, de l'agglomération du Grand Périgueux et du Département soient concomitantes. Cela permettrait d'avoir également une vision plus précise de l'état des cours d'eaux.



**Schéma Départemental d'Assainissement** : le schéma va prendre en compte l'assainissement non collectif ainsi que celui des industriels et des campings, en plus de l'assainissement collectif. L'animateur SPANC collecte actuellement des données mais la présence importante d'assainissement non collectif sur le territoire de la Dordogne (146.000) inclut un temps de travail conséquent.

Les données de l'assainissement collectif sont complètes et le schéma est en cours de rédaction. Les données sont remises à jour tant que le premier rapport n'est pas validé par le comité technique.

**Hébergements touristiques** : L'animation se poursuit sur l'assainissement en partenariat avec l'AEAG, l'Etat, EPIDOR et le Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air. Le service a organisé une réunion annuelle pour faire le bilan sur les mesures réalisées par le LDAR sur les installations durant la période estivale 2018, actualisé la base de données sur les hébergements touristiques et échangé sur les projets en cours et les priorités d'actions.

L'action de sensibilisation auprès du camping de LA JEMAYE s'est poursuivie en 2019 avec une seconde visite des installations avant la saison estivale : le propriétaire a réalisé un important

entretien de la station d'épuration, conformément aux recommandations qui lui avaient été données.

### **3.3.3.5. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

L'animation à destination des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) se poursuit.

#### **REUNION DES TECHNICIENS SPANC :**

Deux réunions de techniciens SPANC ont permis la mise en place d'un réseau d'échanges et la transmission d'informations et l'harmonisation des pratiques des techniciens. Dans la continuité des réunions Inter-SPANC interdépartementales des années précédentes, la seconde réunion a été organisée en partenariat avec les Départements de Gironde, de Charente et du Lot à Périgueux. Cette réunion a réuni plus de cinquante techniciens issus de cinq départements. Grâce à la participation d'un cabinet d'avocats spécialisés dans l'ANC et d'un expert en assurance, elle a permis de faire le point sur les limites d'intervention du SPANC et les contours juridiques des missions de contrôle et de détailler le déroulement d'une expertise judiciaire. La qualité de la prestation des orateurs a été particulièrement appréciée par les personnes présentes qui ont posé de nombreuses questions.

#### **CHARTRE QUALITE ANC BUREAUX D'ETUDES**

La charte qualité pour la bonne réalisation des études de définition de filière en ANC a été mise à jour. Les bureaux d'études s'engagent à respecter un protocole de réalisation et à disposer d'une assurance décennale. La qualité générale des études s'est dégradée en 2018, par conséquent seuls 2/3 des bureaux d'études ont pu ré-adhérer en 2019, les autres n'ayant pas montré de dossier de qualité suffisante. Un bureau d'études nous a fait part de son mécontentement comme sa candidature n'avait pas été retenue. Après une présentation détaillée des points à améliorer, il a convenu de sa nécessité de revoir ses protocoles.

Le comité de suivi de la Charte auquel est associé le Département, toujours composé de techniciens, a été modifié et étoffé. Son travail de qualité est reconnu et apprécié par les bureaux d'études qui disposent ainsi d'une appréciation fiable de leurs travaux. Le travail du comité améliore non seulement la qualité des prestations mais assure aussi une juste concurrence entre ces sociétés.

#### **CHARTRE QUALITE ANC TERRASSIERS**

La charte qualité pour la bonne réalisation des travaux d'ANC destinée aux terrassiers a été lancée. Suite à la validation des besoins par le comité de suivi de la Charte, une journée d'information a été élaborée. Les entreprises souhaitant adhérer à cette Charte devaient participer à la journée de formation et disposer des assurances décennales et responsabilité civile professionnelle les couvrant pour leur activité.

Cette journée d'information a été délocalisée au plus près des territoires courant janvier et février (cinq journées). Les terrassiers ont remercié le service pour la qualité des présentations et pour l'organisation de ces journées. Nombreux ont découvert des aspects juridiques et administratifs qu'ils ne soupçonnaient pas, notamment sur leur garantie décennale.

La journée d'information a abordé les aspects juridiques et techniques du métier avec un focus sur le fonctionnement des filières d'assainissement et sur les assurances. Elle a été très bien reçue par les artisans et certains souhaitent la refaire l'année suivante. Elle a aussi permis de faire un point précis sur l'étendue de leur couverture assurantielle. Suite à cette réunion, un assureur a modifié ses contrats afin de couvrir l'intégralité des filières d'ANC.

### **REJETS DANS LES FOSSES DES ROUTES DEPARTEMENTALES**

Le service collabore avec les unités d'aménagement de la Direction des routes pour instruire la question des rejets d'effluents traités, issus d'ANC, dans des fossés départementaux : huit dossiers supplémentaires ont été instruits dans l'année et ont donné lieu à la signature de six conventions ; sept dossiers sont encore en cours d'instruction. Cette année, deux dossiers ont été classés sans suite favorable.

L'expertise du Département étant reconnue en matière d'ANC, le service est sollicité pour son ingénierie technique et juridique et rédige notamment des rapports d'expertise pour aider les Communautés de Communes à répondre sur des dossiers particulièrement complexes.

## **3.4. MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE**

Le service des Milieux Naturels et de la Biodiversité, composé de sept agents, participe à différentes politiques :

- Gestion des sites départementaux, avec la double compétence milieux naturels et ouvrages hydrauliques ;
- Espaces naturels et éducation à l'environnement : accompagnement des acteurs du territoire et expertise développée pour les partenaires et les autres services départementaux ;
- Rivières et milieux aquatiques, en partenariat très étroit avec l'Agence de l'Eau, la Région et parfois la Fédération de Pêche : soutien aux collectivités, participation à la surveillance de la qualité des cours d'eau, expertise développée pour les partenaires et les autres services départementaux, pour les routes ou les bâtiments notamment.

### **3.4.1. GESTION DES SITES DEPARTEMENTAUX**

Le service s'applique à la mise en œuvre d'une gestion exemplaire des milieux naturels des sites départementaux : élaboration et application des plans de gestion en privilégiant les actions menées en régie et en concertation avec de nombreux partenaires.

Il contribue aussi à l'accueil du public en toute sécurité : surveillance de la qualité des eaux de baignade, gestion des ouvrages hydrauliques et des plans d'eau... Il s'agit d'actions multiples et très variées, en transversalité avec les autres services départementaux (patrimoine routier, patrimoine bâti, tourisme, sports...).

Les opérations engagées sur les sites départementaux représentent une dépense d'environ 390 000 € pour l'aménagement des milieux naturels, la gestion des barrages, la gestion courante, la gestion piscicole, les frais de géomètre, les acquisitions et les prestations de service.

### 3.4.1.1. GESTION DES MILIEUX NATURELS

#### Un partenariat appliqué....

Le service s'attache à construire des partenariats avec les différents acteurs du territoire à différentes échelles. Pour exemple, des **Réserves de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS)** créées sur les sites comprenant des plans d'eau en partenariat avec l'Etat et la Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne, sont l'objet de suivi et d'actions pour la préservation des oiseaux aquatiques.

De même, un **partenariat avec la Fédération de Pêche** permet de répondre aux attentes des pêcheurs et d'organiser les vidanges (pêches de sauvegarde, pêches électriques...)

A moindre échelle, le service s'attache à répondre aux sollicitations des riverains et acteurs locaux à travers une **médiation foncière ou la conciliation des usages**.

Toutes ces médiations, pour être objectives, doivent s'appuyer sur la connaissance des milieux naturels et la mise en œuvre de mesures de gestion. Elles nécessitent donc la réalisation d'études et de plans de gestion.

#### Une gestion partagée

En s'appuyant sur le **partenariat privilégié avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine (CENA) et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)**, le service travaille à la définition de plans de gestion et à la mise en œuvre de mesures afférentes.

Sur le site de la forêt de Campagne, le suivi des chiroptères permet d'appréhender les problématiques liées à la préservation de la population présente dans le château.

Comme chaque année, sur la base des préconisations de nos partenaires, un chantier école a été organisé au Grand étang de La Jemaye et sur la Ferme du Parcot **avec le Lycée Agricole de Sigoulès**. En 2019, le chantier a permis la restauration d'une lande humide, la création d'une plateforme de nidification pour le Balbuzard pêcheur, la restauration d'un habitat à Grassette du Portugal. Ces actions ont permis d'atteindre les objectifs de gestion fixés mais aussi d'apprentissage pour les élèves.



Le Parcot - Restauration d'une mare



Le Parcot - Restauration d'une lande humide

**Le service accueille chaque année de nombreux stagiaires** (six élèves stagiaires en 2019 de 3<sup>ème</sup> à BTS) participant aux mesures prévues dans les plans de gestion des sites, comme le suivi du Fadet des Laiches (papillon) sur le site du Grand Etang de La Jemaye. Il encadre aussi

des projets tutorés pour les BTS GPN du Lycée Agricole La Peyrouse de Coulounieix-Chamiers. Ce travail engagé avec le milieu scolaire s'inscrit dans la volonté de développer des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

#### Une conscience à éveiller

Défini comme objectif majeur lors des assises départementales, **l'éducation à l'environnement** est un des principaux axes du service. A ce titre, plusieurs animations sont réalisées par le service ou co-organisées avec les partenaires (journées Sport-Environnement, concours photo, soirées conférences, animations scolaires). Le service supervise la réalisation d'aménagements pédagogiques sur les sites.

#### La maison numérique de la biodiversité – un projet ambitieux et novateur



Ce projet d'un montant total de 1.857.000€, financé à 60% par l'Etat (1.114.200€) est une véritable opportunité pour le territoire départemental : grâce à une collaboration étroite entre le CD24, le CAUE et l'ATD – pour un coût résiduel de 100.000€/an pour le Département sur les 3 années du projet – de la donnée

environnementale va être créée, des outils vont être mis à disposition des collectivités, des partenaires, une plateforme de sensibilisation du public à la biodiversité proche va être mise en place.

En 2019, deuxième année du projet, les travaux ont bien avancé, de nombreux territoires d'expérimentation ont fait l'objet de diagnostics grâce aux données, indicateurs et outils créés, les partenaires (monde agricole, monde de la forêt, monde du tourisme, les associations d'environnement...) ont été sollicités pour créer des outils conformes aux besoins et aux attentes.

Pour rappel, cinq domaines sont développés : l'écodéveloppement des territoires, les zones humides, la gestion alternative des eaux pluviales, l'écotourisme et la sensibilisation à l'environnement.

#### **3.4.1.2. GESTION DES BARRAGES ET PLANS D'EAU**

##### L'exploitation, la surveillance et l'entretien

Le barrage de Miallet, compte-tenu de ses caractéristiques et de son rôle particulier de soutien d'étiage, nécessite une gestion et un suivi particuliers. C'est pourquoi le Département a confié la prestation d'exploitation, de surveillance et d'entretien à la SOGEDO pour la période 2019-2023. Le service assure quant à lui la gestion générale et la coordination.

En revanche, le service assure directement la gestion, la surveillance et la maintenance des barrages des sites de Rouffiac, Saint-Estèphe, La Jemaye et Gurson, avec la collaboration des gardiens des sites. Il s'occupe également des autres ouvrages hydrauliques comme les "Forges de Savignac-Lédrier" ou le seuil du Pôle International de la Préhistoire (PIP) aux Eyzies.

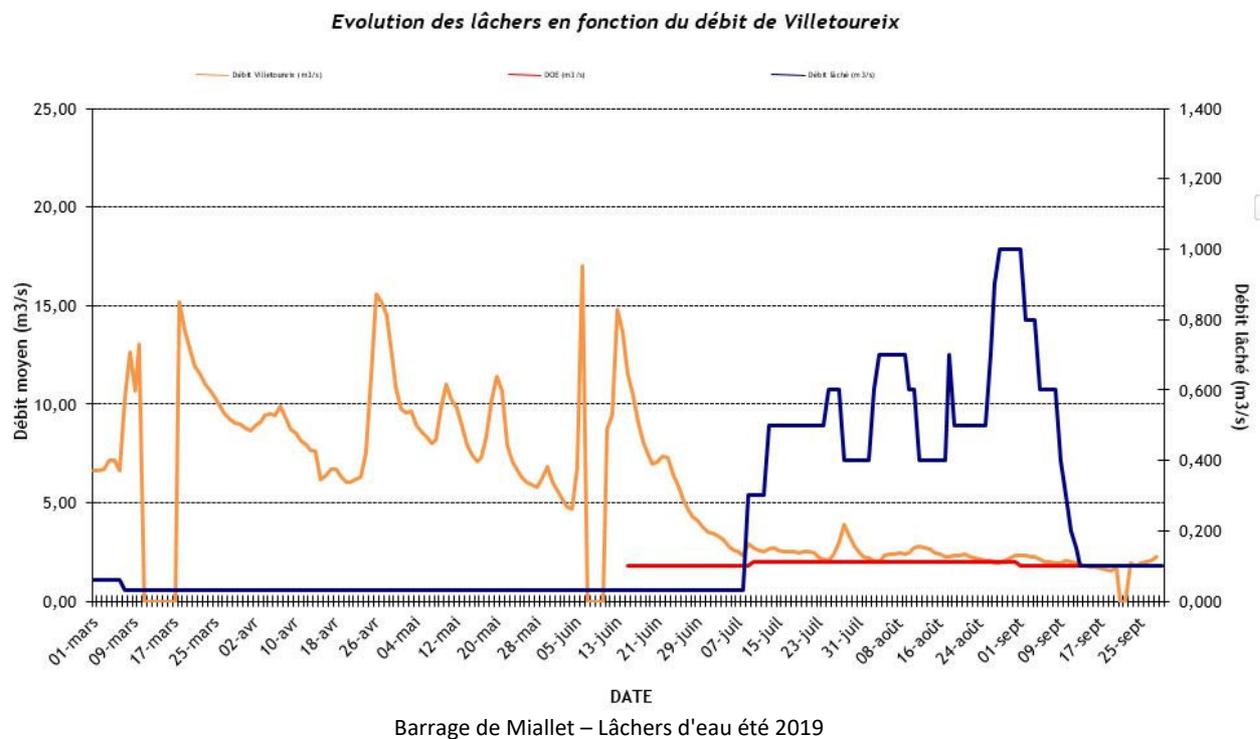
L'entretien de la végétation sur l'ensemble des ouvrages hydrauliques est confié au Pôle Paysage et Espaces Verts (PPEV) du Département.

Par ailleurs, le Département a confié la prestation de surveillance réglementaire de ses ouvrages au bureau d'études ANTEA pour la période 2015-2019.

Pour l'année 2019, le coût des prestations de la SOGEDO et d'ANTEA (exploitation et surveillance) s'est élevé à un peu moins de 55.200 €.

### Le soutien d'étiage

La retenue de Miallet a encore pleinement joué son rôle de soutien d'étiage sur la Dronne. Avec un remplissage complet du plan d'eau en début de saison (5 Mm<sup>3</sup>), la gestion des lâchers d'eau a permis de maintenir le débit de la Dronne, tant pour permettre l'irrigation des cultures que la pratique des loisirs nautiques (baignade et canoë), tout en préservant l'intégrité des milieux naturels.



Le pilotage des lâchers d'eau est réalisé par le service, en collaboration étroite avec la DDT, la chambre d'agriculture et la SOGEDO. En 2019, le débit maximum de lâché de 1 000 l/s a été atteint sur une période de 4 jours du 28 août au 04 septembre. On constate, par rapport aux années précédentes, un décalage des besoins pour l'irrigation de plus en plus tard dans la saison (début septembre). L'année 2019 est également l'année du volume record avec plus de 3 500 000 m<sup>3</sup> d'eau lâchés durant la période de soutien d'étiage.

## La gestion environnementale et sanitaire

La gestion des étangs départementaux nécessite l'organisation des vidanges, la gestion piscicole et le suivi des baignades.



en nombre important.

En 2019, la vidange du grand Etang de St Estèphe a été réalisée entre le 5 septembre et le 17 novembre. Cette opération a été reconduite seulement trois ans après la dernière vidange (2016) afin de lutter contre le problème récurrent de prolifération de cyanobactéries mais aussi dans de réaliser des travaux d'entretien sur l'ouvrage. La pêche de sauvegarde a également permis de faire un tri du poisson et notamment d'éliminer les poisson-chats ainsi que les brèmes

La vidange a aussi été l'occasion de faire un diagnostic technique des parties immergées du barrage et de relever une accélération de la dégradation du parement aval. Tout comme la fraction émergée qui a été consolidée en 2016, la partie émergée devra être réhabilitée lors de la prochaine vidange.

Pour assurer le suivi de la vidange, le service a mis en place des astreintes durant les week-end précédents et suivants les vidanges. En tout, la préparation, le suivi et la gestion de cette vidange a représenté environ 60 jours ETP pour l'ensemble du service.

Les travaux préparatoires et postérieurs à la vidange se sont élevés à 28 000 €, sans compter l'intervention d'une équipe du Pôle Paysage et Espaces Verts durant une semaine pour le nettoyage du chenal de la pêcherie.

Le plan de gestion piscicole des étangs départementaux a été poursuivi (La Jemaye, Miallet, Gurson, Saint-Estèphe et Rouffiac) en prenant en compte les recommandations du comité de gestion. En application du marché de gestion piscicole 2019-2020, les prestations d'empoissonnement et de pêche de sauvegarde (vidange de Saint Estèphe) se sont élevées respectivement à 51 500 € et 36 780 € en 2019. Une campagne de piégeage de poisson-chats a aussi été réalisée sur le petit étang de Gurson pour un montant de 5 880 €.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Service du Tourisme prendra en charge la conduite et le suivi de la gestion piscicole des étangs départementaux. Les prestations de pêche commandées dans le cadre des vidanges des plans d'eau départementaux restent de la compétence du Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité.

Le service assure également le suivi de la qualité des eaux de baignade des étangs départementaux en lien avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) ainsi que la mise à jour des « profils de baignade ». Le montant des analyses réalisées par le LDAR en 2019 s'est élevé à 6 500 €.

### 3.4.1.3. LES PRINCIPAUX TRAVAUX ET ETUDES 2019

#### Finalisation de l'effacement d'étangs sur le bassin versant de La Doue

En 2019, le Département a terminé l'opération d'effacement des cinq étangs acquis en 2017 et 2018 dans le cadre du Contrat Territorial du bassin versant de La Doue.

L'entreprise TALLET & FILS a effectué le broyage des déchets de bois puis la remise en état des sites. L'effacement du cinquième étang a quant à lui été réalisé en régie par le Pôle Paysage et Espaces Verts.

#### Gestion du niveau d'eau du Grand étang de Gurson

Une étude hydrologique et hydraulique a été confiée au bureau d'études IES pour vérifier la capacité des ouvrages de sécurité du grand étang et du petit étang de Gurson. Cette étude visait également à proposer des aménagements pour disposer d'un niveau compatible avec les activités de loisirs nautiques sur le grand étang.

Les conclusions indiquent que les ouvrages de sécurité sont suffisamment dimensionnés et qu'ils nécessitent uniquement une réhabilitation du génie civil. A propos du grand étang, l'étude a permis de recalculer le niveau maximum qu'il est possible de concilier avec les activités de loisirs nautiques. Il est donc confirmé que le niveau actuel (rehaussé de 55 cm par rapport au niveau dit normal) peut être conservé tout en garantissant la sécurité du barrage.

Le coût de l'étude s'est élevé à 8 220 €.

#### Dispositif d'auscultation des barrages de Gurson

Les barrages de Gurson ne disposent d'aucun dispositif d'auscultation. Fin 2019, ils ont été équipés de piézomètres et de repères topographiques et leur positionnement respectif a fait l'objet d'un relevé topographique.



Barrage du grand étang de Gurson –  
Piézomètre n°1

Le suivi des piézomètres à compter de 2020 donnera des indications sur le comportement de ces barrages en terre. Le relevé topographique initial des repères permettra de suivre les éventuels mouvements des ouvrages.

La réalisation du piézomètre en pied du petit étang a mis en évidence une remontée d'eau "artésienne" dans cet équipement, ce qui laisse supposer l'existence d'un défaut d'étanchéité du barrage à cet endroit. La surveillance de ce piézomètre, notamment lors de la vidange programmée en 2020, permettra d'apporter une éventuelle mais probable confirmation du phénomène.

Le coût de l'opération s'est élevé à un peu plus de 31 000 €. Il restera à réaliser, dans un second temps, des systèmes de drainage en pied de barrage, initialement prévus mais non réalisés lors de la construction, ainsi que les équipements de mesure de débit de ces drains.

### Mise en sécurité du barrage du Tuquet (site de La Jemaye)

Lors de la vidange du Grand étang de La Jemaye en 2018, il a été découvert une fuite sur le barrage de l'étang du "Tuquet" situé en amont.

Avant qu'une réparation du barrage soit mise en œuvre à la prochaine vidange du grand étang de La Jemaye, il a été décidé la réalisation d'un dalot qui permettra de mettre en équilibre hydrostatique les deux plans d'eau et donc théoriquement de limiter l'évolution de la fuite.

L'opération s'est élevée à environ 27 600 €.



Barrage de l'étang du Tuquet – Dalot

### Végétalisation des parements des barrages de Miallet et Mamont

La surface du parement amont du barrage de Miallet et du parement aval du barrage de Mamont est constituée d'un enrochement dans lequel se développe une végétation arbustive qui ne peut être contenue que par des interventions manuelles régulières.

Pour remédier à ces difficultés d'entretien, le Département a expérimenté en 2017/2018 la végétalisation (enherbement) d'une petite partie émergée du parement amont du barrage de Miallet. Cette expérimentation donnant satisfaction, il a été décidé d'étendre cette technique à l'ensemble des parements.



Barrage de Miallet– Préparation du sol du parement amont

L'opération a débuté fin 2019 pour s'achever en 2020 et le coût s'élève à 115 000 €, y compris les travaux supplémentaires – d'opportunité – d'agrandissement du parking des pêcheurs.

#### Réhabilitation des ouvrages hydrauliques du barrage de Saint Estèphe

Dans le cadre de la vidange du Grand étang de Saint Estèphe, les vannes amont et aval de la conduite de vidange ont été changées.

La vanne aval a été remplacée avant la vidange par une vanne que le Département avait en stock sur le site de La Jemaye (recyclage).

Pour la vanne amont, il a fallu attendre que le plan d'eau soit entièrement vidangé pour pouvoir procéder à l'installation du nouvel équipement. Dans le même temps, une nouvelle échelle limnimétrique a été posée par le service avec l'aide de l'entreprise qui posait la vanne.

Le coût des travaux s'élève à un peu plus de 11 600 €.

Les travaux d'aménagement du chenal aval de la pêcherie du Grand étang de Saint Estèphe, qui devaient être engagés à la suite de la vidange, seront finalement effectués en 2020 en raison des intempéries. Cet aménagement du chenal permettra de se dispenser des frais de nettoyage après chaque vidange, de limiter les interventions d'entretien de la végétation et d'améliorer la mesure du débit minimum.

#### Travaux d'entretien et d'équipements des sites

Divers autres travaux d'entretien ou d'équipement ont également été réalisés, soit en régie par le service ou confiés à des prestataires.

C'est le cas par exemple sur le site de Miallet avec la pose de cibles réfléchissantes pour sécuriser le travail du relevé topographique d'auscultation de certains ouvrages du barrage ou encore du renouvellement programmé de matériel d'exploitation.

### **3.4.2. ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE**

#### **3.4.2.1. APPUI AUX COLLECTIVITES**

Le service propose un soutien technique aux collectivités pour la protection, l'aménagement et la valorisation de milieux naturels. L'attribution des subventions, gérées par le service des politiques territoriales et européennes (sauf pour le domaine des milieux aquatiques), nécessite une instruction de tous les dossiers par les services techniques.

#### Milieux naturels

En 2019, le service a accompagné, entre autres, la Commune de Razac sur l'Isle pour la valorisation du site de Peyssac et la mise en œuvre d'une ZPENS, la communauté de communes Isle Loue Avezère pour la gestion et la valorisation du site des Causses de l'Isle.



Domaine de Peyssac - Prairie calcicole et Zygène du Lotier

La cellule "ouvrages hydrauliques" accompagne depuis 2019 le service du Grand Périgueux qui vient de prendre la compétence et la charge du plan d'eau de "Neufonts" – commune de VERGT. Il s'agit de partager avec eux l'expérience du Département sur la gestion des étangs, que ce soit sur le volet technique (entretien, diagnostic, travaux, vidange...) qu'administratif (consignes écrites, dossiers réglementaires...). Cette assistance gratuite se poursuivra en 2020.

#### Milieux aquatiques

Dans le cadre de l'assistance pour les milieux aquatiques (CATER-ZH), le service anime le réseau des acteurs (Agence de l'eau Adour-Garonne délégations de Brive et de Bordeaux, Région Nouvelle-Aquitaine, Agence Française de la Biodiversité, Direction Départementale des Territoires, Fédération de Pêche de la Dordogne, EPIDOR, Parc Naturel Régional Périgord Limousin), assiste les collectivités dans le montage et l'exécution de leurs missions. La reconquête ou le maintien du bon état écologique des cours d'eau est l'axe structurant de l'action tout en garantissant les usages et la libre circulation des eaux.

L'animation portée localement par les techniciens rivières est le poste clef de la politique en faveur des milieux aquatiques : ils sont l'interface entre les élus et les propriétaires. Il s'agit de prendre en compte l'espace rivière (approche intégrée tant sur le cours d'eau que sur les milieux connexes – zones humides – gestion de plans d'eau...).

Le Département veille, avec l'AEAG, à ce que la gestion coordonnée sur les bassins versants perdure.

Le Département poursuit sa participation aux frais d'animation des collectivités et de travaux en régie. D'autre part, le Département est membre et participe au fonctionnement d'EPIDOR (226.759,41 €), d'EPIDROPT (26.296 €) et de l'EPTB Charente (18.756 €) pour des actions portant essentiellement sur les études et l'animation pour une gestion équilibrée des milieux aquatiques.

Enfin, dans le cadre de la politique de restauration des poissons migrateurs, le Département soutient les actions d'EPIDOR et MIGADO (9.000 € pour le suivi des poissons migrateurs sur le bassin de la Dordogne : saumon, alose, lamproie, anguille...).

Le Département accompagne également les programmes pluriannuels de travaux et d'actions des collectivités, en régie ou par prestation.

Voici l'état des dépenses pour 2019, comparé à celui de 2018 :

Années	Investissement Crédits de paiements versés		Fonctionnement	Total
	Études	Restauration	Animation et régies	
2018	11.382 €	45.934 €	152.500 €	210.260 €
2019	3.417 €	14.772 €	134.920 €	153.109 €

D'autre part, les subventions programmées en 2019 pour les travaux d'investissement représentent, en autorisation de programme, 49 663 €.

Voici quelques opérations représentatives de ce programme :

- La réalisation de plantations de boutures de saules sur le Dropt domanial sur les communes de Baleyssagues et Taillecatvat (action menée par EPIDROPT).
- La restauration de la ripisylve de la Vézère par la plantation d'essences autochtones et adaptées sur la commune de Valojoux (action menée par le SMBV Vézère).
- Les travaux de reméandrage de la Belle à Mareuil (action menée par le SRB Dronne).



Travaux de renaturation de la Belle à Mareuil

- La mise en place d'une gestion de zones humides sur le site du marais des Barthes sur la commune de Montpon-Ménéstérol : défrichage, déboisement, pâturage bovin et ovin, et plantation de haies (action menée par le SMB Isle).



Gestion d'une prairie humide par pâturage à Montpon-Ménéstérol

- La réalisation de coupe sélective de la ripisylve sur les communes de Vézac, Castels, Saint-Cyprien et Siorac en Périgord (action menée par le SMETAP Dordogne)

A noter également que la CATER-ZH participe au projet de la Maison Numérique de la Biodiversité et plus particulièrement dans le volet « zones humides ». 2019 a été une année de forte production de données, de porter à connaissance du projet auprès des administrations, des partenaires non directement impliqués et de la mise en place d'une collaboration avec les acteurs de terrain : il a été demandé aux techniciens rivières de participer au calibrage du modèle qui proposera des indicateurs de suivi des zones humides aux acteurs du territoire départemental sur de nouvelles cartographies courant 2020.

Le syndicat de la Dronne a d'ores et déjà bénéficié des premières données disponibles sur les zones humides afin de travailler sur une priorisation des actions sur l'ensemble de son territoire.

#### 3.4.2.2. ASSOCIATIONS : CONNAITRE ET FAIRE CONNAITRE

Le Département soutient les acteurs qui œuvrent pour la connaissance des espèces et des milieux présents en Dordogne et pour l'éducation à l'environnement.

En 2019, l'aide financière a été de 180.000 € (investissement et fonctionnement confondus).

**Les associations « naturalistes »** regroupent la majorité des experts et scientifiques du territoire en matière de milieux naturels. Elles sont souvent « sources » et « ressources » pour les projets et à ce titre incontournables. Il s'agit pour l'essentiel du Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine, de Cistude Nature, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (participation aux atlas et programmes régionaux) et du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA) (soutien au programme d'inventaire de la flore sauvage de la Dordogne).

D'autre part, des **associations spécialisées dans l'éducation à l'environnement** sollicitent le Département dans le cadre de leurs projets. Ces actions correspondent aux objectifs de la politique départementale pour atteindre l'excellence environnementale. On peut citer notamment le GRAINE Aquitaine, la Double en Périgord pour son programme d'animations sur le site du Parcot ou le Centre d'Etude et de Découverte de Varaignes.

Le service instruit les dossiers de ces différentes associations en coordination avec le service de la vie associative et suit les projets.

Les partenariats engagés avec ces associations ont facilité leur implication dans la réflexion pour la construction de la plateforme pédagogique de la Maison Numérique de la Biodiversité.

Enfin, l'aide au C.A.U.E s'élève à 649.800 € pour mener ses actions, à destination des collectivités, des partenaires associatifs et institutionnels ainsi que des particuliers, dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme respectueux de l'environnement et des paysages, de la transition énergétique ou de la préservation de la biodiversité.

### 3.4.2.3. ACCOMPAGNEMENT DES AUTRES SERVICES

En interne, la notion d'environnement au sein des projets évolue. De « contrainte », elle commence à être perçue comme une composante à part entière, voire un outil de développement.

Le service répond ainsi aux sollicitations de nombreux services.

Pour exemple, la labellisation « Pavillon bleu » qui nécessite la mise en place d'actions d'éducation à l'environnement (mise en place d'expositions), le suivi et l'étude de nouvelles actions pour l'amélioration de la qualité des eaux de baignade.

La Direction du Patrimoine Bâti a été confrontée à la nichée de Martinets noirs dans les stores du collège d'Eymet empêchant leur utilisation. Une solution palliative a été proposée par le service à travers la pose de nichoirs artificiels. Ce projet transversal réalisé avec le PPEV et la Direction du Patrimoine bâti a eu aussi une dimension pédagogique au sein du collège.

De même le service a accompagné la Direction des Sports et de la Jeunesse pour la mise en œuvre d'une commission « Rivière » dans le cadre du Conseil Départemental Junior.

La CATER-ZH dispense également ses expertises, 2019 a été marquée par des rapprochements et accompagnements. En effet, la CATER-ZH a apporté son appui technique au Service des ouvrages d'art (DPRPM) pour connaître les enjeux liés aux cours d'eau dans le cadre de procédures « loi sur l'eau » pour des projets de restauration d'ouvrages :

- l'ouvrage de la RD708 à Montpon-Ménéstérol passant sur le Cussona,
- l'ouvrage de la D3 à Saint-Laurent-des-Hommes passant sur un petit cours d'eau à proximité du lieu-dit "Bigoussias",
- l'ouvrage de la RD939 à Mareuil passant sur la Belle,



Ouvrage d'art départemental (D939) à restaurer sur la Belle à Mareuil

Ces expertises ont été menées en collaboration technique avec les syndicats locaux : le Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne (SRBD) et le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI).

### **3.4.3. LA SURVEILLANCE DU MOUSTIQUE TIGRE**

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*), originaire d'Asie du Sud-Est, est arrivé en 2004 et colonise aujourd'hui une bonne partie de la France.

Depuis 2015 la Dordogne est dans la liste des départements où les moustiques constituent une menace pour la santé de la population, niveau 1 du plan anti-dissémination qui prévoit une surveillance des maladies (arboviroses telles que la Dengue, le Chikungunya ou le Zika) par les ARS et une surveillance de la présence du moustique par les Départements.

Une convention de trois ans (2017-2019) avec l'EID méditerranée a été approuvée pour la surveillance pour un montant annuel maximum de 43 000 €, auquel s'ajoutent les frais de LAV - lutte anti vectorielle (enquêtes et éventuelles démoustications en cas de présence de cas humain d'arbovirose). En 2019 les dépenses réalisées s'élèvent à 52 850 €, pour la surveillance, huit enquêtes et cinq traitements LAV.

Comme l'on craignait, le moustique tigre s'est bien développé en 2019 et 24 communes supplémentaires (sur 40) sont colonisées.

A noter que la réglementation va évoluer et que les ARS vont prendre le relai des Départements pour la surveillance à compter du 01/01/2020.

Le Département sera probablement toujours sollicité pour communiquer vers les populations, les collectivités ou les collèges : les sensibiliser à l'importance de gérer l'espace avec le souci de supprimer les gîtes de ponte, conformément aux recommandations.



Information de l'ARS Nouvelle-Aquitaine

## 3.5. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

### 3.5.1. ENERGIE

A ce jour, 44 chaufferies bois fonctionnent et sont alimentées par des CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole), des entreprises d'exploitation forestières, agricoles et des scieries locales pour la plaquette forestière, pour les granulés de bois par des intermédiaires locaux.

Dans le cadre du Plan Bois Energie, le Département cofinance avec la Région et l'ADEME un poste à la Fédération départementale des CUMA ce qui a, entre autres, permis de réaliser cinq études de pré-faisabilité auprès de :

- La commune de Lisle pour le bâtiment de la mairie et le groupe scolaire
- La commune de Manzac sur Vern pour le bâtiment groupe scolaire
- La commune de Saint-Pantaly d'Excideuil pour la salle des fêtes
- La résidence de personnes âgées de Monpazier pour une résidence de 10 logements

Ces études émanent d'une demande des communes auprès de l'animatrice de la FD CUMA.

L'EHPAD du Bugue a également renouvelé sa chaudière bois datant de 1999.

### 3.5.2. DECHETS - ECONOMIE CIRCULAIRE

#### Ingénierie territoriale

Le service accueil, conseille, oriente, accompagne les maîtres d'ouvrage dans leur projet de recyclerie ou de développement de nouvelles activités dans le domaine de l'économie circulaire en leur apportant l'expérience et l'ingénierie dont il dispose :

- **Accompagnement de porteurs de projet** : entreprises dans le domaine de la collecte et de la valorisation des déchets,
- **Planification Régionale de Prévention et de Gestion des Déchets** : participation à l'ensemble des réunions techniques et thématiques régionales, propositions des enjeux et de solutions.
- **Accompagnement et ingénierie interne**

Le service assure un travail en interne en transversalité avec d'autres services du Conseil départemental pour optimiser la gestion des déchets internes :

- Animation du groupe de travail DPRPM/DEDD qui a abordé en 2019 les sujets suivants : Gestion des déchets des aires de repos et centre d'exploitation, gestion des déchets sur les sites ENS, bilan de l'expérimentation sur la déconstruction sélective,
- Expérimentation de collecte des biodéchets sur des bâtiments et organisation de visites du centre de tri de la Rampinsole,
- « Diagnostics déchets » des collèges de Coulounieix-Chamiers, La Roche Beaulieu, Montpon, Clos-Chassaing, Mussidan, Michel de Montaigne et du Parc Départemental à Marsac sur l'Isle en vue de les accompagner à réduire et à optimiser la gestion de leurs déchets.

### **3.5.3. APPELS A PROJETS « ECONOMIE CIRCULAIRE » ET « ENERGIES RENOUVELABLES »**

Lancement en septembre 2019 de deux appels à projets sur les thématiques de l'économie circulaire et des énergies renouvelables destinés aux associations et aux entreprises désireuses de développer des actions innovantes en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Un comité de pilotage s'est réuni trois fois pour définir le contexte de l'appel à projet, les spécificités des deux thématiques, le contenu, le cadrage, la présentation du règlement d'intervention qui a été voté en commission permanente le 9 septembre 2019. Après validation du dossier de candidature, la grille des critères de sélection a été définie. Les supports de communication ont été réalisés.

### **3.5.4. PLAN CLIMAT DEPARTEMENTAL**

L'élaboration volontaire d'un nouveau Plan Climat Départemental a pour mission de poursuivre et d'amplifier l'engagement du Conseil départemental en faveur du climat. Le Plan Climat départemental a comme périmètre l'ensemble des champs d'actions de notre collectivité, compétences obligatoires comme politiques volontaristes, pour contribuer de manière non négligeable à des actions en faveur du climat. Une feuille de route a été votée lors de la session du 29 mars 2019.

Ce plan climat se veut être une démarche participative auprès de l'ensemble des acteurs du territoire (adultes, jeunes, professionnels...). Pour ce faire, le service a proposé d'utiliser "La Fresque du Climat" qui est un outil pédagogique d'animation ludique, participatif et créatif sur le changement climatique. Le nouveau Plan Climat se veut également être exemplaire. Pour cela, les services ont travaillé sur la mise en œuvre d'action dans l'organisation interne de la collectivité autour de dix actions prioritaires et anticipées (bâtiment, déplacement, économie circulaire, ...).

De plus, en 2019, la Bilan des Emissions des Gaz à Effet de Serre (BEGES) a également été actualisé comme la réglementation oblige à le faire tous les trois ans. Les émissions de l'ensemble des activités considérées dans le cadre du Bilan GES du Conseil départemental de la Dordogne s'élèvent à : 6 683 tonnes équivalent CO2 (tCO2e) pour l'année de référence 2018.

Domaine	Emissions en tCO2 eq	Pourcentage (%)
Déplacements	1684	25.2
Energie bâtiments	3851	57.6
Process	1063	15.9
Climatisation	85	1.3

### 3.5.5. FORET

#### 3.5.5.1. FONDS DE SOUTIEN

Le soutien aux actions des organismes de développement s'est concrétisé par une convention d'un montant de 10.000 € au Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine (CRPFA) pour ses actions de communication (mémento du sylviculteur, gazette des forêts), d'accompagnement des actions foncières du Département et de conduite d'expérimentations et démonstrations visant à mettre à la disposition des forestiers des outils adaptés aux spécificités de la Dordogne (noyer bois, acacias, régénération naturelle)

#### 3.5.5.2. FONDS DE DEVELOPPEMENT

Il finance les mesures d'aide aux travaux forestiers dans le cadre du Plan départemental forêt-bois 2016-2020.

En 2019, 102 dossiers ont été programmés représentant **331,01 ha**, et un montant de travaux de **162 224 €**, la Région intervenant à hauteur égale pour toutes les aides dont le taux d'intervention est de 20 %. Ces dossiers sont instruits et contrôlés en totalité par le service.

### 3.5.6. POLITIQUES FONCIERES

#### 3.5.6.1. LES ECHANGES ET CESSIONS AMIABLES

En 2019, la somme de 12 474 € a été versée à 26 bénéficiaires, dont 18 pour les échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux et huit pour l'acquisition de parcelles boisées (10 115 € pour 31 bénéficiaires en 2018).

#### 3.5.6.2. LES OPERATIONS COLLECTIVES D'AMÉNAGEMENT FONCIER

L'opération d'aménagement foncier de la commune de Saint Georges de Blancaneix portant sur un périmètre d'une surface de 1 100 ha est terminée. Le début d'année 2019 a en effet été marqué par la mise en œuvre des démarches administratives visant à la clôture de

cette opération. La clôture définitive a ainsi été ordonnée par arrêté du Président du Conseil Départemental en date du 15 mars 2019.

- Ci-dessous les chiffres clés de l'aménagement foncier :

Objet	Avant	Après
Nombre de parcelles	2700	400
Nombre d'îlots de propriété	1350	400
Surface moyenne d'un îlot de propriété	80 a	2,75 ha
Nombre de comptes de propriété	286	258
Compte mono parcellaire	70	199

Le coefficient de restructuration au sens du Code Rural est de 95 %.

- Coût de l'opération :

Objet	Montant TTC
Pré-études + Etude d'impact	47 430 €
Marché de géomètre	301 634 €
Frais accessoires	39 820 €
Participation aux travaux connexes (prévisionnel)	48 000 €
<b>Total global</b>	<b>436. 884 €</b>

L'opération d'aménagement foncier en zone forestière de la commune de Saint Crépin de Richemont (Brantôme en Périgord) portant sur un périmètre d'une surface de 2 500 ha s'est poursuivie. Le 17 octobre 2019, la CCAF s'est à nouveau réunie pour étudier le bilan de l'enquête publique (qui s'est déroulée du 19 juin au 19 juillet 2019) et analyser les observations formulées par les propriétaires. La phase d'élaboration de l'avant-projet d'échanges parcellaires a été initiée au mois de novembre, en vue d'une présentation au public en mars 2020.

L'étude d'aménagement (volet foncier – volet environnemental) concernant le projet d'aménagement foncier de la commune de Saint Jory de Chalais s'est déroulée d'octobre 2018 à octobre 2019. Les conclusions des études ont été présentées au Conseil Municipal de Saint Jory de Chalais le 29 novembre 2019.

⇒ L'ensemble des dépenses 2019 en crédits de paiement concernant l'aménagement foncier s'élève à 321 798 €.

### 3.5.6.3. UN PARTENARIAT FORT AVEC LA SAFER NOUVELLE-AQUITAINE

#### SOUTIEN A L'INSTALLATION FONCIERE AGRICOLE

Dans le cadre d'une convention de partenariat relative au financement des dispositifs de stockage et de portage relais du foncier agricole (2016-2019), le Département a permis en

2019, l'installation, hors cadre familial, d'un jeune agriculteur sur la commune de Saint Martin de Ribérac.

#### **MISE EN ŒUVRE D'UN OUTIL DEPARTEMENTAL DE VEILLE FONCIERE**

En 2019, toutes les intercommunalités ont délibéré favorablement afin de bénéficier de l'outil départemental de veille foncière sur la base d'un engagement financier annuel de 1 000 € chacune de 20 000 € pour le Département.

#### **PARTICIPATION A UN DISPOSITIF INNOVANT EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS DE LA TUBERCULOSE BOVINE**

Par délibération de la Commission permanente en date du 25 novembre 2019, le Département s'est engagé à participer à un dispositif innovant de lutte contre la Tuberculose Bovine. Dans ce cadre, le Département a alloué une subvention d'un montant de 6 630 € à la SAFER pour mener une mission d'animation foncière sur une partie du territoire de trois communes particulièrement touchées par ce virus.

#### **3.5.6.4. LA POLITIQUE FONCIERE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Le décret du 5 mai 2017 crée l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine dont le périmètre de compétences s'étend désormais à la Dordogne.

En 2019, huit intercommunalités ont conclu une convention cadre avec l'EPF afin de permettre la réalisation d'opérations foncières sur leurs territoires et 31 communes ont conclu des conventions opérationnelles.

#### **3.5.7. MISSION ETUDES GENERALES ET URBANISME**

Cette mission suit l'état d'avancement des documents dans leur procédure d'élaboration et en tant que Personne Publique Associée, les demandes d'avis d'urbanisme, ainsi que les SCoT et les déclarations de projets.

Il a été traité, en 2019, 131 documents d'urbanisme en cours d'élaboration ou de révision y compris les déclarations de projet. De plus, 38 avis officiels ont été donnés en tant que Personne Publique Associée concernant les PLU/PLUI/ Cartes communales et 11 dossiers traités avec un avis officiel sur des déclarations de projets.

De plus 2 Porter-à-connaissance à la demande des services de l'Etat ont été élaborés par la direction afin de lancer les PLUi de 2 EPCI. Il s'agit de :

- Périgord Noir
- Périgord Limousin

Un suivi particulier des SCoT en cours d'élaboration ou de révision a été réalisé pour celui du Bergeracois élargi, de la Vallée de l'Isle, du Périgord Noir et du Périgord Vert.

De plus, il y a eu 11 Commissions de CDPENAF (commissions départementales de préservations des espaces naturels, agricoles et forestiers) en 2019.

### 3.6. SERVICE DE L'HABITAT

Les missions du Service de l'habitat reposent sur la mise en œuvre de la délégation des aides à la pierre, la coordination des actions définies dans les plans logement, la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique ainsi que l'évaluation des politiques conduites en matière d'habitat par l'Observatoire Départemental de l'Habitat.

#### 3.6.1. LES AIDES A LA PIERRE

##### 1.1.1.1 LA DELEGATION DE COMPETENCE DES AIDES A LA PIERRE

#### BILAN DE LA DELEGATION 2006-2019

+ 675M€ de travaux générés et + 2000 emplois soutenus dans le BTP chaque année

Résultats Délégation 2006-2019	Logements financés en parc public	Logements financés en parc privé (PO+PB)	Total logements financés	M€ investis Etat+Anah+CD24
1/ 2006-2011	1.968	3.170	5.138	48,5
2/ 2012-2017	1.769	3.572	5.341	54,5
3/ 2018-2023 :				
Année 2018	328	704	1.032	10,42
Année 2019	<u>513</u> 841	<u>1.102</u> 1.806	<u>1.615</u> 2.647	<u>11,11</u> 21,53
évolution 2018/2019	+ 56,1%	+ 56,5%	+ 61 %	+ 6,5%
TOTAL depuis 2006	4.578 logts	8.548 logts	13.126 logts	124,53 M€

#### ➤ *Le parc public*

En 2019, l'enveloppe déléguée et consommée s'élève à **1.148.871€** dont :

- **796.000 €** droit à engagement pour 2019, comprenant 132 PLAI dont 18 PLAI à 8.300 € (en zone tendue), 94 PLAI à 5.900 € (zone agglomération hors zone tendue) et 20 PLAI à 4.600 € (zone détendue),
- **136.000 €** de bonus pour l'engagement de dossiers complets avant le 31 juillet (68 logements à 2.000€),
- **5.000 €** de bonus pour l'acquisition-amélioration de 2 logements en zone détendue,
- **211.871 €** (aide à la démolition de 44 logements à 4.815,25 €).

## BILAN ANNUEL DE LA DELEGATION 2019 - PARC PUBLIC

2019	PLUS	PLAI	PLS	TOTAL
OBJECTIFS AVENANT 1	134	153	226	513
REALISATIONS	<b>118</b>	<b>132</b>	<b>225</b>	<b>475</b>
Pourcentage sur avenant 1	88 %	86 %	99,55 %	92.60 %
Montant délégué	1.346.271 €			
Montant engagé	<b>1.148.871 €</b>			

Le Département délégataire bénéficie donc d'un reliquat d'autorisations d'engagement de 197.400 € à la fin de l'exercice 2019.

### Une production conséquente maintenue en Dordogne :

- **475 logements** financés pour une enveloppe engagée de 1.134.400 € (hors démolitions) répartis en 118 PLUS et PALULOS communales et 132 PLAI,
- Une production qui reste très sociale : 53 % de la production PLUS/PLAI relève du financement PLAI,
- Une production proche des services, des emplois et des transports,
- Une production qui respecte les obligations SRU : 34 % de la production est localisée sur les communes soumises aux dispositions de la loi SRU (51 logements sur la seule ville de Bergerac).

### ➤ *Le parc privé*

En 2019, les faits marquants sont les suivants :

- Une enveloppe financière engagée d'un montant jamais atteint : 8 045 065 €, soit 46 % de plus qu'en 2018,
- Des résultats exceptionnels : + 78 % de logements financés dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux » par rapport à 2018,
- Des résultats en bailleurs en-deçà des prévisions. Les dossiers ont été déposés en toute fin d'année et incomplets, ne permettant pas un engagement des subventions sur 2019. Ils sont donc reportés sur 2020.
- **Une délégation locale de l'Anah qui n'a pas pu faire face à l'afflux de dossiers** (plus de 500 dossiers déposés sur le Service En Ligne non instruits à fin 2019) et qui a connu des fluctuations au niveau du personnel (2 départs en retraite) compensées par de nouveaux agents à former.
- **De plus en plus de dossiers déposés incomplets** qui ne peuvent donc pas faire l'objet d'engagement de subventions. **Ceci a conduit à rendre au niveau régional 400 000 € d'autorisations d'engagement...**
- Une action de communication sur les aides de l'Anah menée avec la CAPEB « les casse-croûtes productifs » sur cinq lieux de Dordogne en présence des outils départementaux (ADIL, Soliha, CAUE).
- Une couverture quasi complète du département par des programmes locaux d'Habitat (OPAH ou PIG) et sur le diffus : un Programme département de Lutte contre la Précarité Énergétique.

## BILAN ANNUEL DE LA DELEGATION 2019 - PARC PRIVE

	Objectifs	Réalisations	Enveloppe financière
<b>Propriétaires occupants :</b>	945	<b>1076</b>	<b>7.016.316 €</b>
- dont amélioration de la performance énergétique	530	883	6.056.925 €
- dont autonomie	340	179	602.881 €
- dont logements indignes	75	14	356.510 €
<b>Propriétaires bailleurs :</b>	93	<b>25</b>	<b>483.701 €</b>
- dont amélioration de la performance énergétique	93	25	483.701 €
- dont lutte contre l'habitat indigne			
<b>Syndicat de copropriétaires</b>	14	<b>1</b>	<b>4.765 €</b>
<b>Ingénierie</b>			<b>540.283 €</b>
<b>TOTAL ENVELOPPE 2019</b>			<b>8.045.065 €</b>

Au total plus de 9 M d'€ de subventions distribués, les 2 parcs confondus : une année exceptionnelle !

### 3.6.1.1. LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE DU LOGEMENT

#### Les interventions en faveur du logement social

##### ➤ LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC DORDOGNE HABITAT

Le Département et l'office ont renouvelé leur convention partenariale sur la période 2018-2020. L'enveloppe globale pour ces 3 années est de 2.400.000 €, soit 800.000 €/an. Pour 2019, l'enveloppe consommée par Dordogne Habitat est de 718.415,34 €, soit 115.000 € pour le développement de l'offre nouvelle et 603.415,34 € pour la rénovation énergétique du parc. Aucune opération de démolition n'a été aidée en 2019.

##### ➤ FUSION DES 2 OFFICES PUBLICS D'HABITAT A LOYER MODERE (HLM) ET SMOLS

Avec l'adoption de la loi Elan, une restructuration du secteur HLM de grande ampleur s'est engagée au niveau national, obligeant les offices HLM à se regrouper. Ainsi, le Département, les deux Communautés d'Agglomération et cinq Communautés de communes ont décidé de :

- fusionner les deux offices publics HLM Dordogne Habitat et Grand Périgueux Habitat pour créer au 01/01/2020 le nouvel OPH Périgord Habitat,
- créer un Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social (le SMOLS) adopté par arrêté préfectoral le 5 juillet 2019 pour conserver un outil public sur le territoire.

## ➤ LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU BAS CHAMIERES 2019-2027

La convention partenariale de ce projet estimée à environ 49M€ a été signée le 24/06/19. Le NPNRU de Coulounieix-Chamiers repose sur plusieurs thèmes :

- volet habitat pour 32,9 M€ (soit 60% du programme) dont 8,4 M€ de démolition, 7,1 M€ d'intervention sur le bâti existant et 17,4 M€ pour la production d'une offre nouvelle.
- volet équipements et espaces publics pour 10,7 M€.
- La participation du Département sur ce volet est de 7,3 M€, en portage de co-maîtrise d'ouvrage avec la Mairie : 4,5 M€ pour les voiries et stationnements, et 2,8 M € pour le Pôle des Solidarités dont le CMS.
- volet économie et emploi pour 4,1 M€
- volet ingénierie pour 1,3 M€

Ce projet est cofinancé par différents organismes : l'OPH Grand Périgueux Habitat pour + de 21 M €, la Mairie de Coulounieix-Chamiers pour 5,3 M €, la CAGP pour près de 4,5 M €, l'Etat pour près de 2 M € Département de la Dordogne pour 1,658 M € (fonds propres), autres financeurs : CAF, Pays, Europe, Conseil Régional...

La participation de l'ANRU a ce programme est exceptionnelle 14 M€, dont 11,5 M € de subvention et 2,5 M € de prêts. Elle est liée à la grande qualité du programme proposée et à un large partenariat reconnu au niveau national.

La mobilisation sur ce projet a permis à l'OPH Grand Périgueux Habitat d'obtenir le soutien de la CGLLS.

### Les subventions départementales en faveur du suivi animation des programmes d'amélioration de l'habitat sur les territoires

Le Département a maintenu son soutien aux collectivités et associations qui mettent en œuvre des programmes de type Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou Programme d'Intérêt Général (PIG) sur leur territoire. En 2019, les subventions versées par le Département pour le suivi animation de ces programmes se sont élevées à 35.491 €.

Point rénovation info service de Dordogne

**ADIL24**  
**3, rue Victor Hugo 24000 PERIGUEUX**  
 Tél : 05 53 09 89 89 / Courriel : [contact@adil24.org](mailto:contact@adil24.org)  
 Site : [www.adil24.org](http://www.adil24.org)

Coordonnées de la délégation locale de l'Anah

- Pour les propriétaires occupants  
Tél : 05 53 45 57 11 / 05 53 45 57 30
- Pour les propriétaires bailleurs  
Tél : 05 53 45 57 15 / 05 53 45 57 12

OPAH-RR Pays de l'Isle en Périgord

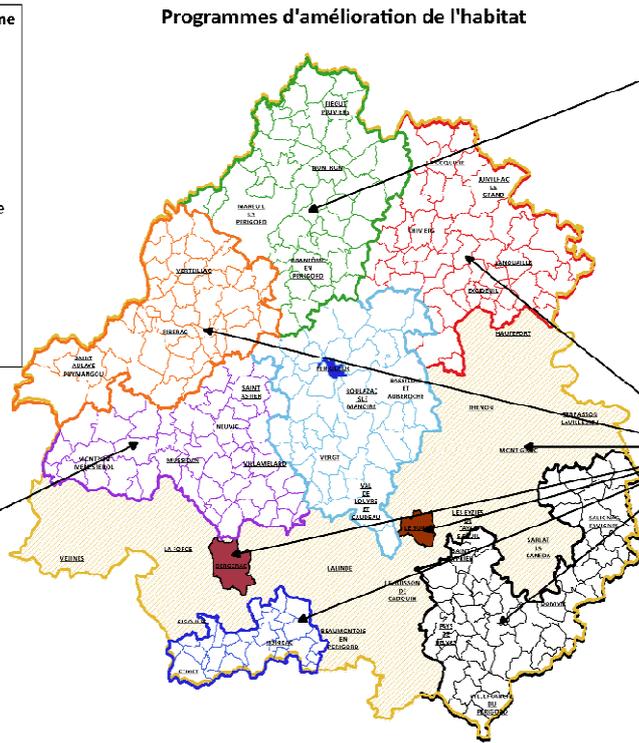
Marion PERSONNE  
 98 BIS Avenue Général de Gaulle  
 24660 COULOUNIEUX CHAMIERIS  
 Tél : 05 53 35 13 53  
[m.personne@pays-isle-perigord.com](mailto:m.personne@pays-isle-perigord.com)

- Communauté de communes Dronne et Belle  
 Service Habitat- OPAH-RR  
 Avenue Ferdinand de Bcyncy  
 24350 CHAMPAGNAC DE BELAIR  
 Anne GAZEAU Tél : 05 53 46 31 82  
[a.gazeau@dronneetbelle.fr](mailto:a.gazeau@dronneetbelle.fr)

- Communauté de communes du Périgord Nontronnais  
 9, Avenue du Général Leclerc  
 24300 NONTRON  
 Pierre-Antoine BAZINE I tél : 05 53 56 25 36  
[habitat@ccpn.fr](mailto:habitat@ccpn.fr)

SOLIHA DORDOGNE-PERIGORD

56, rue Gambetta BP 1011  
 24001 PERIGUEUX Cedex  
 Tél: 05 53 06 81 20  
 Site : <http://www.dordogne.soliha.fr/>



- Légende**
- OPAH RIBERACCOIS / ODUDE
  - OPAH DE DASSIN / MONTFONRAIS
  - OPAH RU AMELIA 2
  - OPAH RP PAYS DE L'ISLE EN PERIGORD
  - OPAH RP PORTES SUD PERIGORD
  - OPAH PERIGORD LIMOUSIN "HAPPY HABITAT"
  - PIG ultra-centre l'habitat vulgaire et non décees
  - OPAH RU REPERFRAI "REPERFRAI"
  - OPAH RU I - BUGLIE
  - Programme Départemental de Lutte contre la Précarité Énergétique
  - OPAH RR CC VALLE DORDOGNE FORET BESSEDES-BOINNE VILLEFRANCS-PAYS DE FENELON
  - OPAH RU AMELIA 2 - Féérique au coeur de ville



### Le programme départemental de lutte contre la précarité énergétique (PDLPE)

Le 4ème programme départemental de lutte contre la précarité énergétique est mis en œuvre par Soliha pour un montant annuel de 59.400 € TTC. Soliha sous-traite à la Poste une prestation pour la détection des ménages. Les objectifs de ce marché sont :

- Volet 1 : informer 500 propriétaires occupants qui souhaitent une information de rénovation énergétique de leur logement.
- Volet 2 : réaliser 350 visites gratuites de logements pour apporter des conseils neutres et individualisés sur les travaux à réaliser et les aides financières mobilisables.

Les volets 1 et 2 interviennent sur le secteur dit « diffus », c'est-à-dire non couvert par des opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

- Volet 3 : accompagner de ménages éligibles au FSL vers une réduction des impayés d'énergie.
- Volet 4 : réaliser un guide des aides territorialisé qui sera ensuite mis en ligne sur le site internet de l'ODH.

L'analyse des résultats de ce programme a montré :

- Que c'est un outil nécessaire à l'atteinte des objectifs de l'ANAH.
- L'intérêt majeur pour les ménages habitant sur des territoires non couverts par des OPAH/PIG d'obtenir un conseil gratuit et sans engagement au stade de l'aide à la décision.
- L'enjeu de renforcer le partenariat autour de la question de la lutte contre la précarité énergétique afin de limiter le reste à charge pour les ménages souhaitant réaliser des travaux.

Depuis juillet 2013 sur les 234 communes du secteur diffus, ce sont plus de 4.400 contacts réalisés pour 2.500 visites gratuites pour les ménages qui ont reçu en moyenne 10.593 € d'aides financières.

Ce programme a fait l'objet d'une demi-journée de communication le 19 novembre 2019 avec la présentation d'une étude sociologique sur la précarité énergétique en Dordogne.

### L'aide départementale a l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial et de la délégation de compétence des aides à la pierre- parc privé, il a été voté lors du BP 2014 une aide directe aux propriétaires occupants sous plafond de ressource Anah réalisant des travaux d'amélioration de leur logement, permettant un gain énergétique d'au moins 25 % sur la consommation énergétique de leur logement. Cette aide intervient en complément des aides classiques de l'Anah dans le cadre du programme « Habiter Mieux ».

Au 31/12/2019, ce sont plus de 2.978 demandes de propriétaires occupants qui ont été reçues au service. 2.757 dossiers ont été engagés en Commission permanente représentant un montant d'AP de 1.378.500 € et 2025 aides ont déjà été mandatées soit 1.012.500 €.

## **3.6.2. LES PLANS LOGEMENT DORDOGNE**

L'articulation des trois dispositifs des politiques publiques en matière de logement et d'habitat suivants permettent de donner la cohérence nécessaire aux politiques du Département, en associant au plus près les collectivités locales. Ils sont animés et copilotés avec les services de l'Etat.

### **3.6.2.1. LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2018-2023**

Le Département copilote avec l'Etat le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV). La Dordogne est actuellement dotée de 16 équipements d'accueil spécifiques pour les gens du voyage dont 13 aires d'accueil (258 places) et 3 aires de grands passages (300 places). En 2019, le Conseil départemental a versé :

- 195.000 € au titre du financement du fonctionnement des aires d'accueil,
- 20.000 € au titre du financement du marché de l'accompagnement technique de l'habitat adapté,
- 30.000 € au centre social Saint Exupéry pour la médiation sociale des gens du voyage sur les six aires d'accueil du Grand Périgueux.

### 3.6.2.2. LE PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDALHPD) 2018-2023

Ce plan est copiloté par les services de l'Etat et du Département. Les publics cibles de ce plan sont : les jeunes, les personnes âgées et handicapées, les familles monoparentales, les publics précaires...

L'objectif global est d'accompagner les personnes dans leur parcours résidentiel en les aidant, grâce à des outils adaptés, à lever les freins auxquels elles peuvent être confrontées.

L'ambition du PDALHPD 2018-2023 va plus loin, en impliquant fortement les territoires, les réponses apportées aux situations deviennent alors davantage individualisées et pérennes.

C'est également dans le cadre du PDALHPD qu'est géré le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), et que sont conduites les deux missions de Maîtrises d'Œuvre Urbaines et Sociale (MOUS) pour un montant total de 99 900 € dont 47 000 € versés par le Conseil départemental.

Opérateur	MOUS 2019	Etat	CD24	CAF	MSA	TOTAL
<b>APARE</b>	Appui au Relogement et à l'Insertion par le Logement (ARIL)°	24 900 €	30 000 €			<b>54 900 €</b>
<b>ADIL</b>	Prévention des expulsions locatives - prise en charge juridique	8 000 €	8 500 €	5 000€	1 000 €	<b>22 500 €</b>
<b>UDAF</b>	Prévention des expulsions locatives- prise en charge sociale	8 000 €	8 500 €	5 000€	1 000 €	<b>22 500 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>40 900 €</b>	<b>47 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>99 900 €</b>

### 3.6.2.3. LE PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

Le PDH 2019-2024 a été approuvé lors du BP 2019 et par arrêté préfectoral en date du 12/08/2019.

Le document a été co-élaboré par le service habitat du CD24 et la DDT24, avec une large consultation des partenaires sous forme d'ateliers territorialisés et de réunions thématiques.

Le document repose sur quatre orientations à engager en matière de cohésion territoriale, cohésion sociale, gouvernance, développement durable et transition énergétique.

Chacune des 4 orientations se décline en trois axes spécifiques, détaillés en un programme de 50 actions à mettre en œuvre durant les six prochaines années.

### 3.6.3. LES ACTIVITES TRANSVERSALES DU SERVICE

#### 3.6.3.1. L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (ODH)

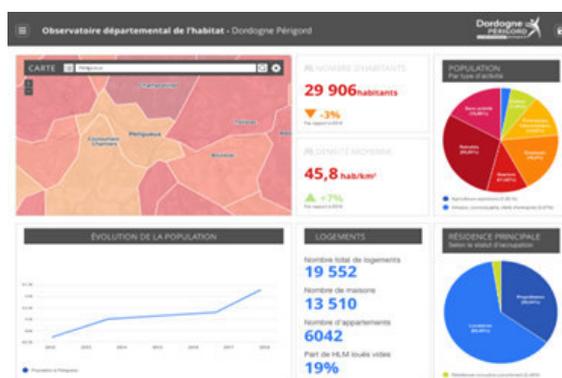
En 2019, l'ODH a travaillé en collaboration avec les acteurs du territoire et la DSIN à la construction du site internet. 43 réunions de concertation ont été tenues.

La DSIN a fait intervenir la société Yellow pour l'ergonomie et la navigation du site internet puis le prestataire Smart Origin de Grenoble pour réaliser le site.

Smart Origin est un partenaire d'ESRI, le système d'information géographique du Département.

Le site internet de l'ODH sera le premier site hébergé sur le site internet institutionnel (usine à sites).

Le coût pour le service habitat sera de 35.220 € TTC



Ce site sera ouvert au grand public et pourra également servir d'observatoire local aux EPCI qui ont obligation de mettre en place un observatoire de l'habitat sur leur territoire dans le cadre de leur PLUI valant PLH. Les EPCI pourront alimenter ce site et aller y chercher de la donnée.

Le site sera « responsive » c'est-à-dire disponible en format adapté aux smartphones.

#### 3.6.3.2. LA COMMUNICATION

En 2019, le service a contribué à alimenter et à mettre à jour le site internet et l'intranet départemental.

Le programme départemental de lutte contre la précarité énergétique a fait l'objet d'une demi-journée de communication le 19 novembre 2019 avec la présentation d'une étude sociologique sur la précarité énergétique en Dordogne.

Cette présentation a suscité un réel intérêt auprès des élus et professionnels présents.

### 3.6.3.3. LA MAISON DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT (MDH)

Un projet de MDH est en cours de réflexion au niveau départemental. Une parcelle a été achetée par le Département dans le quartier de la Gare de Périgueux pour regrouper les outils départementaux en un seul et même site, pour apporter un service public efficient et innovant aux périgourdins. Les services concernés sont : l'ADIL, SOLIHA, le CAUE, l'ATD, l'OPH Périgord Habitat, la SEMIPER, le Service habitat du Département.

Le nouveau bâtiment constituera un ensemble de près de 260 personnes. Une étude faisabilité a été confiée à l'ATD /CAUE pour définir le programme de ce projet, selon les normes environnementales les plus performantes en y associant les futurs usagers. Les délais de mise en service sont envisagés mi-2023.

## 4. LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE RECHERCHE (LDAR)

### 4.1. LES MISSIONS DU LDAR

Les missions du Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche sont :

- Pour partie des missions de service public d'intérêt général, exercées à la demande de l'Etat, du Département, de la Région ou de l'Europe,
- Egalement des aides au développement, décidées par le Conseil départemental au profit des acteurs de notre Département. Ces actions ont pour objectif d'entraîner des retombées économiques et sociales dans une zone géographique déterminée,
- Des activités dans le domaine concurrentiel, complémentaires aux deux premières catégories, permettant d'amortir économiquement des investissements matériels et humains.

Les collaborations avec d'autres laboratoires publics, dont le laboratoire de la Gironde, de la Charente et de la Haute-Vienne, ont élargi l'aire géographique sur laquelle nous intervenons.

Une convention de collaboration a été signée entre les quatre départements afin d'apporter un service plus large tout en sécurisant nos structures.

Le laboratoire est également amené à gérer des situations de crises sanitaires dans chacun des services. La diversité des agréments dans les différents services nous permet d'intervenir sur un grand nombre de domaines.

Il faut noter des interventions importantes pour l'industrie agro-alimentaire du département, l'élevage, le suivi de la sécurité sanitaire et de la qualité des eaux.

L'agrément Crédit Impôt Recherche a été reconduit et nous permet d'établir des collaborations avec des industriels et de continuer à progresser.

### 4.2. L'ACTIVITE GENERALE DU LDAR

Le développement des analyses proposées et la satisfaction de nos clients ont permis une forte progression de l'activité du LDAR depuis des années jusqu'au sinistre de décembre 2018 qui a très fortement impacté le premier semestre de l'année 2019 et a encore un effet plus limité aujourd'hui.

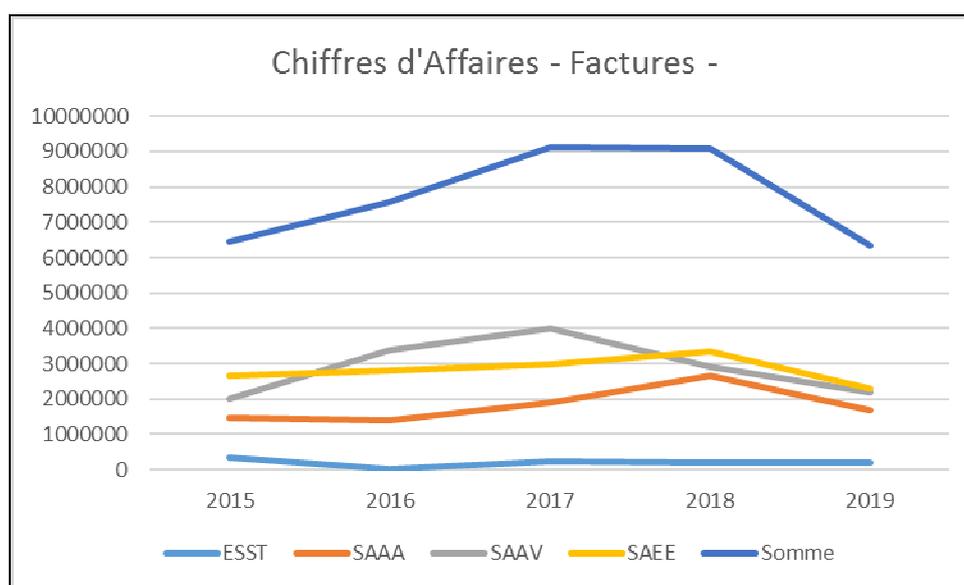
Le tableau ci-après reprend les chiffres d'affaires par année sur base des factures et non de l'émission des titres. Ces valeurs ont été celles présentées à l'assurance.

<i>Année</i>	<i>Chiffres d'affaires (en €)</i>
2015	6,4 Millions d'Euros
2016	7,8 Millions d'Euros
2017	9.1Millions d'Euros
2018	9.1 Millions d'Euros
2019	6.4 Millions d'Euros

Les valeurs constatées en 2019 le sont pour chaque service (en euros) :

Secteurs*/ Année	2015	2016	2017	2018	2019
ESST	335.398	24.094	228.736	208.719	197.533
SAAA	1.462.858	1.383.345	1.890.474	2.644.532	1.696.795
SAAV	2.005.683	3.366.323	4.007.015	2.898.114	2.182.899
SAEE	2.660.183	2.803.006	2.990.328	3.327.683	2.279.772
<b>TOTAL</b>	<b>6.464.122</b>	<b>7.576.768</b>	<b>9.116.553</b>	<b>9.079.048</b>	<b>6.356.999</b>

\*ESST (veille sanitaire); SAAA (agro-industrie et Alimentation); SAAV (agriculture et vétérinaire); SAEE (eau et environnement)



Le graphe ci-dessus montre bien l'arrêt de la progression en 2018 et la chute importante du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

Cette chute du résultat 2019 est en réalité plus importante car il faut y ajouter les frais de sous-traitance.

### SANTE ANIMALE :

Le premier semestre a été fortement déficitaire ensuite une reprise quasi-totale a été observée. La perte globale peut être évaluée à 700 000€

A cette perte d'activité il convient d'ajouter les frais d'envoi et de sous-traitance soit 350 000€

### HYGIENE ALIMENTAIRE :

La perte d'activité est évaluée à 1 M€ dont une part importante liée aux analyses de poudres de lait. Un de nos plus gros clients pourrait sans doute ne pas revenir. Les frais de sous-traitance ne concernent que les demandes en chimie alimentaire. Ils restent très limités.

### ESB/tremblante :

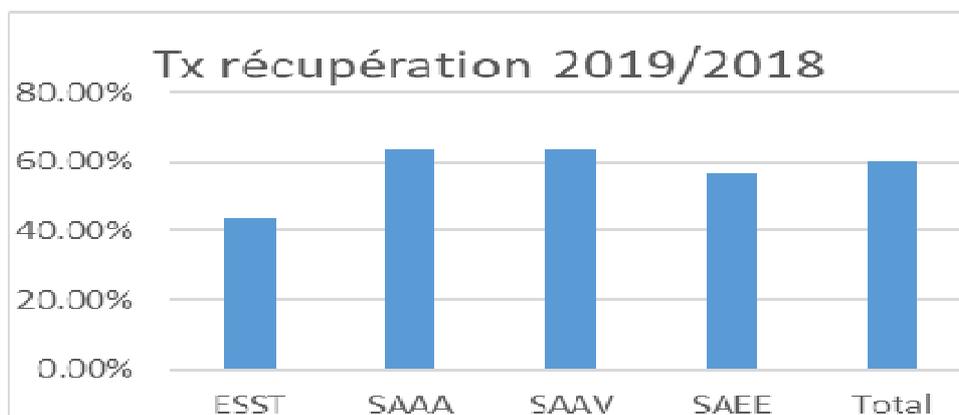
Les pertes sont très limitées, directement liées à la diminution du nombre de bovins très âgés abattus (environ 10 000€). En revanche la sous-traitance pendant un semestre représente plus de 100 000€.

### EAUX / ENVIRONNEMENT :

L'activité a été fortement affectée avec une reprise importante au second semestre mais une perte de 1 050 000€ avec 410 000€ de sous-traitance

La perte de chiffre d'affaire est donc de 2.8M€ à laquelle il faut ajouter les frais de sous-traitance et les frais de port pour un total de près d'un million d'euros.

Après le sinistre, on peut établir le taux de récupération des différents services :



Des frais importants ont également été engagés pour permettre la reprise d'activité :

- Réaménagement du bâtiment administratif pour y loger une partie du laboratoire de chimie
- Achat, aménagement et installation de laboratoires modulaires
- Travaux de déconstruction et aménagement du terrain pour y mettre le parking et les voies de circulation
- Achat de matériel pour remplacer le matériel détruit en quasi-totalité par l'incendie.

Il convient de noter que l'assureur est intervenu tout au long de ce dossier avec une prise en charge importante des pertes constatées. L'évaluation des pertes immobilières, matérielles et en pertes d'exploitation sera finalisée courant 2020.

En 2019, les tarifs sont restés inchangés et assez bas. En santé animale, certaines analyses sont fortement sous tarifées voire non facturées afin de soutenir l'agriculture et génèrent un déficit important.

Face aux perturbations importantes liées à l'incendie tout a été mis en œuvre pour récupérer rapidement les accréditations et agréments permettant ainsi de récupérer la quasi-totalité des clients. Cela a impliqué de gros efforts des agents pour remettre en place les méthodes d'analyse sur de nouvelles machines et les valider.

Cela a aussi retardé le développement de nouvelles méthodes qu'il faudra développer en 2020 pour coller aux exigences de nos clients.

#### **4.2.1. PERSONNEL**

5 personnes ont été recrutées en Contrat à Durée Déterminée.

Fin de contrat pour une technicienne en apprentissage, changement de direction pour une technicienne, mise en disponibilité pour 2 techniciennes et 2 administratifs.

Un arrêt pour longue maladie.

Au 31 décembre 2019, le nombre d'agents au laboratoire est de 117 (titulaires, stagiaires, CDD longs, apprentis).

Des formations ont été réalisées dans tous les domaines. (248 équivalents- jours de formation en 2019, dont 80% de formations externes).

12 stagiaires reçus en 2019, soit un total de 60 semaines.

#### **4.2.2. QUALITE**

Concernant la documentation « Qualité », 72 procédures révisées en 2019, et 100 textes de référence ajoutés à la base.

Suspension volontaire suite à l'incendie du 16 décembre 2018. Les UT doivent lever leur suspension d'accréditation. Dans l'attente de l'audit complet du COFRAC programmé semaine 5 de 2020, plusieurs audits (COFRAC ou Clients) ont été réalisés en 2019 pour reprendre au plus vite des accréditations. De plus plusieurs paramètres d'accréditation ont pu être récupérés sur dossier. Il en est de même pour certains agréments (santé animale) retrouvés à la remise en place des activités et dans l'attente d'une confirmation lors d'audits.

Pour 279 procédures homologuées. Hausse de 2 procédures. Toutes les procédures ont été revues suite à l'incendie et aux déménagements, plusieurs ont été révisées.

Les délais de lecture et de revue sont respectés. Le processus de création et de révision des procédures et des annexes fonctionne bien.

Le système de revue des procédures tous les deux ans fonctionne bien et permet de revoir l'ensemble de la documentation. Il a été réalisé en Août 2018.

Pas de besoins particuliers pour 2020, le principal objectif étant que chaque UT puisse lever ses suspensions pour satisfaire ses différents clients.

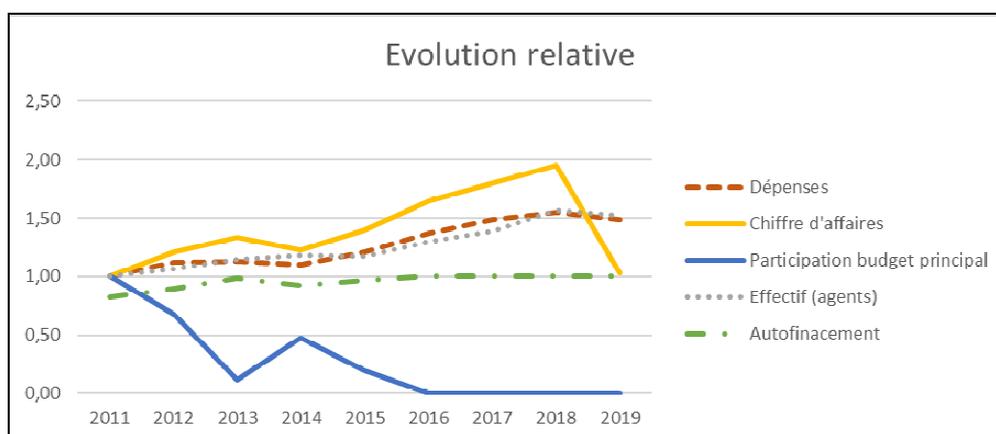
### 4.2.3. SUIVI DE L'ACTIVITE

Le tableau et le graphe ci-dessous reprennent l'évolution des principaux postes budgétaires depuis 2012 (base Coriolis)

Années	Dépenses (en €)	Chiffres d'affaires (en €)	Participation du budget principal (en €)	Déficit reporté sur année suivante (en €)	Recettes totales (en €)	Autofinancement	Effectifs (agents)
2012	6.300.630,04	5.625.253,81	675.376,23		6.300.630,04	89 %	82
2013	6.308.019,96	6.193.522,23	114.497,73		6.308.019,96	98 %	88
2014	6.166.232,41	5.692.796,30	473.436,11		6.166.232,41	92 %	91
2015	6.785.122,80	6.505.443,68	200.000,00	79.679,12	6.705.443,68	96 %	94
2016	7.675.096,45	7.646.876,00		28.220,45	7.646.876,00	100 %	100
2017	8.360.945,59	8.368.294,00		22.223,54	8.368.294,00	100 %	107
2018	8.701.494,96	9.084.451,09		-8.580,94	9.084.451,09	100 %	122
2019	9.092.237,36*	6.356.999,09			9.371.275,09*		117

\*dont Dépenses supplémentaires de sous-traitance 922.459,31 €

\*\*dont Recettes complémentaires avance de l'assurance 3M €



### 4.3. LES SERVICES DU LDAR

#### 4.3.1. LE SERVICE ANALYSES AGRICULTURE ET VETERINAIRE (SAAV)

L'assistance au diagnostic pour les éleveurs et les vétérinaires, la surveillance de l'état sanitaire des cheptels, le dépistage des maladies bactériennes, virales et parasitaires au moyen d'autopsies, d'analyses d'organes, de prises de sang ou de fèces, et enquête épidémiologique. Les interventions se font sur les animaux de rente (y compris grands animaux adultes), animaux de compagnie, ou faune sauvage.

La notion de service public y est particulièrement forte car une partie importante des analyses est réalisée en dessous du prix de revient pour garantir la sécurité sanitaire. En effet, le prix réel aurait un effet dissuasif sur la réalisation d'analyses conduisant potentiellement à un retard de détection de pathologies majeures.

<i>Année</i>	<i>Montant Hors Taxes</i>
2014	2.066.645 €
2015	2.127.373 €
2016	3.529.187 €
2017	3.245.931 €
2018	2.898.114 €
2019	1.839.546 €

\*Recettes : 2.182.899 € - 343.353 € (sous-traitance) = 1.839.546 €

Ces dernières années, l'activité avait connu une très forte hausse liée aux éléments suivants :

- Crise influenza aviaire (2015-2017)
- Crise FCO (Fièvre Catarrhe Ovine),
- Augmentation des analyses pour la surveillance de la tuberculose bovine,
- Réalisation des analyses d'aide au diagnostic pour la Gironde.

Ces crises avaient encore touché l'ensemble des unités techniques du service en 2017. Un ralentissement de ces analyses en 2018 a eu lieu suite à un retour d'activité normal en influenza aviaire et en FCO.

#### 4.3.2. LE SERVICE ANALYSES AGRO-INDUSTRIE ET ALIMENTATION (SAAA)

Les domaines d'action de ce service reposent sur les analyses microbiologiques et physico-chimiques. Elles concernent les contrôles de matrices alimentaires (humaines et animales), de l'environnement et des produits cosmétiques.

Parmi les analyses physico-chimiques on peut noter le dosage des oligo-éléments, des métaux lourds, la recherche de mycotoxines, de substances antibiotiques, la détection et la

quantification des allergènes alimentaires dans les produits et l'environnement, et les analyses de conserves.

Depuis 2016, l'unité de microscopie alimentaire permet de répondre aux demandes des organismes certificateurs.

#### 4.3.2.1. UNITE BACTERIOLOGIE ALIMENTAIRE

<i>Objet / Année</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
Nombre de dossiers	26.825	29.865	35.796	31.089
Nombre d'échantillons	61.671	74.023	92.546	67.408
Recettes activité HT	1.206.261 €	1.810.259 €	2.644.532 €	1.675.758 €*

\*Recettes 1.696.795 € - 21.037 € (sous-traitance) = 1.675.758 €

On note un arrêt brutal de la progression observée lors des dernières années. Le sinistre et par conséquent la perte d'accréditation pendant 6 mois ne nous a pas permis de répondre aux plans de contrôles d'importants industriels en particulier dans le secteur de l'alimentation infantile. Malgré nos efforts, la reprise des divers plans de contrôles reste aléatoire et nécessite de nombreux échanges pour retrouver la confiance des clients.

Au niveau départemental, les activités sont restées stables avec la fidélité des industriels, des artisans et des entreprises fermières.

La sous-traitance correspond exclusivement aux demandes en chimie alimentaire.

#### 4.3.2.2. UNITE BACTERIOLOGIE DE L'EAU

<i>Objet / Année</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
Nombre d'échantillons	8.707	10.445	10.051	10.054

L'activité du service reste stable dans sa globalité. Cette unité n'a pas eu recours à de la sous-traitance.

#### 4.3.2.3. UNITE ESB

Cette activité concerne toujours tous les abattoirs de Dordogne, deux en Charente, un en Charente Maritime, deux en Haute-Vienne, un en Corrèze et deux aux Antilles (Guadeloupe : 1 – Martinique : 1). Des analyses sont également réalisées pour le compte de l'Etat dans le cadre de l'équarrissage (Centre d'équarrissage des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées), du suivi des ovins et des caprins, et le centre d'équarrissage d'Agen géré en commun avec l'ensemble des laboratoires départementaux concernés.

La réduction des analyses en abattoirs est seulement liée à la date de naissance au-delà de laquelle les bovins nés ne sont plus analysés. Le laboratoire a dû gérer 6 mois de sous-

traitance au LDA de Limoges dans l'attente de l'acquisition et la mise en service d'un container sécurisé P3. Cette solution n'a pas perturbé le fonctionnement des abattoirs.

<i>Objet / Année</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
Nombre d'échantillons :				
- Bovins Abattoirs	3.218	2.159	1.206	567
-Ovins / Caprins Abattoirs	121	154	125	140
- Equarrissage	5.407	5.348	4.952	5.186
Recettes activité HT	219.382 €	227.230 €	208.719 €	91.005 €*

\*CA total 197.533 € - 106.528 € (sous-traitance) = 91.005 €

#### 4.3.2.4. MICROSCOPIE ALIMENTAIRE

Avec l'accréditation obtenue en 2017 et l'habilitation INAO (Institut National de l'Origine et la Qualité), le service a réussi à fidéliser les clients et développer leurs demandes. Cette activité très spécifique permet d'élargir notre clientèle à de grosses structures nationales. La reconnaissance par l'INAO a pu être récupérée assez rapidement après le sinistre et l'activité a pu reprendre.

<i>Objet / Année</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
Nombre d'analyses	575	996	1137	1127
Recettes activité HT	32.000 €	57.000 €	59.223 €	56.160 €

#### 4.3.3. LE SERVICE ANALYSES EAU ET ENVIRONNEMENT (SAEE)

Les domaines d'action de ce service concernent le contrôle sanitaire des eaux de consommation humaine et de loisirs (piscines et baignades). Les études environnementales (qualité des rivières, des eaux souterraines, Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)...), la mesure de la pollution des rejets des eaux résiduaires, la détermination des valeurs agronomiques ou des éléments toxiques dans les boues de station d'épuration ou dans les sédiments, l'auto-surveillance des sociétés fermières et des sociétés industrielles. Les études bactériologiques (suivi des légionnelles sur l'eau chaude sanitaire ou dans les tours aérorefrigérantes, dénombrements des cyanobactéries, suivi de potabilité, ...) et le contrôle pour les particuliers. Les activités de recherche se poursuivent sous la forme de contrats auprès d'industriels.

Les indicateurs de l'activité et son évolution sont repris dans le tableau ci-dessous :

<i>Objet / Année</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
Nombre d'échantillons	20.714	26.100	32.100	33.320	27.140
Recettes activité HT	2.583.215 €	2.800.000 €	3.022.166 €	3.327.684 €	1.871.156 €*

\*CA total 2.279.772 € -408.615 € (sous-traitance) = 1.871.156 €

Pour limiter au plus vite la sous-traitance, il a fallu retrouver très rapidement l'accréditation COFRAC dans le bâtiment administratif réaffecté en laboratoire.

Dès le mois de mai, les unités ont obtenu la reprise de l'accréditation suite à un audit COFRAC. Les investissements et les équipements ont permis d'assurer les divers plans de contrôles de nos clients dans des conditions satisfaisantes.

L'activité est redevenue quasi-totale au second semestre.

#### 4.4. LE PARTENARIAT AVEC LES LABORATOIRES DES DEPARTEMENTS DE LA CHARENTE, DE LA GIRONDE ET DE LA HAUTE-VIENNE

Concernant la Gironde la collaboration initiée depuis plus de 10 ans sur la base d'entraide fonctionnelle et de sous-traitance analytique a permis d'accroître progressivement les prestations des deux structures. Suite à la perte de notre accréditation le LDA33 nous a obligé à sous-traiter toutes les analyses commandées celle du contrôle sanitaire suite à une négociation directe avec l'ARS 33.

La convention ne prévoit pas de structure juridique propre mais est basée sur le contrôle direct par les élus qui gardent la maîtrise de leur territoire selon les modalités de la convention signée le 1<sup>er</sup> mars 2019 entre les élus du CD16, du CD24 et du CD33 et ensuite complétée par le CD87 qui avait voté en plénière la délégation de signature à son Président pour cette convention

La nature des collaborations dépend des compétences propres de chaque laboratoire et les modalités de collaboration ne peuvent se réduire à de simples équilibre de volumes d'échanges. Ils portent sur des mises à disposition de moyens humains et matériels, la sous-traitance d'analyses non rentables en plus des simples sous-traitances ou cotraitances.

#### 4.5. IMPACT DE L'INCENDIE REPRIS DES ACTIVITES ET PROJETS

L'incendie survenu le 16 décembre 2018 a totalement détruit les locaux d'analyse et le matériel.



La réactivité des différents acteurs : élus, direction générale, autres services de la collectivité et du personnel du laboratoire ainsi que l'aide de partenaires (Lycée Agricole, IUT, Laboratoire de la Haute-Vienne) et d'autres laboratoires qui ont réalisé des analyses en sous-traitance ont permis de reprendre rapidement la gestion de la majorité échantillons soit en les analysant soit en les sous-traitant.

La décision de mettre en place des laboratoires modulaires tout en réaménageant la partie administrative du laboratoire, en installant certaines activités à la direction des routes et en achevant la transformation de la maison du gardien ont permis de redémarrer les activités analytiques au 2d semestre 2019.

L'achat des matériels nécessaire a également été réalisé afin de remettre au plus vite les analyses en place.

Enfin le projet d'extension pour lequel un concours avait été lancé a été transformé en projet de reconstruction intégrant les besoins de locaux qui avaient été préalablement définis pour l'extension.

En terme de chiffre d'affaire l'impact de l'incendie sur le bilan 2018 sera limité mais il sera important sur 2019. Ce manque à gagner sera pris en charge par l'assurance sur une durée limitée. Néanmoins en 2020 le chiffre d'affaire restera en retrait suite à quelques activités non reprises mais surtout à la perte de certains clients et à la cassure dans la dynamique d'expansion qui avait caractérisé notre activité depuis plusieurs années.

Il était également très important pour l'avenir du laboratoire de retrouver au plus vite nos capacités analytiques afin de retrouver nos clients en effet l'aide de l'assurance a été très importante pour remettre en place l'outil et passer une année compliquée mais il faut désormais repartir sur nos activités réelles sans aide de l'assurance.

Les mesures prises devraient permettre de limiter au mieux cette perte de clients et la part importante d'analyses déjà récupérées a surpris très positivement nos clients.

Tous les efforts sont faits pour limiter au mieux la durée de suspension et les différents audits dont le principal en janvier 2020 se sont très bien déroulés malgré les conditions compliquées de 2019. L'implication des agents du laboratoire et des autres services départementaux a permis de travailler dans les meilleures conditions possibles et de retrouver ainsi activités, accréditations et agréments

# **DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'AMÉNAGEMENT ET DES MOBILITÉS**

- **DIRECTION DU PATRIMOINE ROUTIER,  
PAYSAGER ET DES MOBILITÉS**
- **DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI**
- **DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION  
ET DU NUMÉRIQUE**

# 1. DIRECTION DU PATRIMOINE ROUTIER, PAYSAGER ET DES MOBILITES

Le rapport d'activité 2019 présente l'activité générale des services de la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités (DPRPM).

Le réseau routier départemental comprend 4 982 km, hiérarchisé en trois classes, réseau structurant (690 Km), réseau principal (732 km) et réseau ordinaire (3 560 km).

Dans un contexte de maîtrise budgétaire et de rationalisation des dépenses, le budget primitif voté consacré aux missions de la DPRPM s'est élevé à **37,29 M€** et a été réparti de la manière suivante :

## **En investissement : 28,40 M€**

- Chapitre 908 – Réseaux et Infrastructures (investissement direct) : **24,70 M€**
- Chapitre 908 – Réseaux et infrastructures (investissement indirect) : **2,61 M€**  
dont mobilité aérienne et ferroviaire
- Divers chapitres - Equipements départementaux et autres opérations financières (900, 902, 904, 906, et 923) : **1,09 M€**

## **En fonctionnement : 8,89 M€**

- Chapitre 938 - Réseaux et Infrastructures : **6,77 M€**
- Chapitre 938 - Mobilité aérienne : **0,85 M€**
- Autres chapitres 930, 932, 933, 934, 935, 937, 943 (Patrimoine immobilier, tourisme et opérations financières) : **1,27 M€**

Les reports de crédits de paiement en investissement se sont élevés en 2019 à 6,16 M€.

Après le vote des décisions budgétaires, des ajustements financiers ont été réalisés :

- en investissement pour un montant de 8,80 M€,
- en fonctionnement pour un montant de 0,79 M€.

Ainsi, le budget total consacré aux missions de la DPRPM s'établit dès lors pour 2019 comme suit :

en investissement (hors reports de crédits de 6.20 M€) :	43,36 M€
en fonctionnement :	9,68 M€
<b>soit un budget global 2019 de</b>	<b>53,04 M€</b>

La consommation des crédits s'élève :

en investissement (y compris consommation sur crédits reportés) :	33,87 M€
en fonctionnement :	9,62 M€

La perception des recettes est :

en investissement :	2,11 M€
en fonctionnement :	1,19 M€

## 1.1. LE PÔLE INGENIERIE

Au 1er juillet 2019, le pôle Pilotage et Maîtrise d'ouvrage et le pôle Routes et Maîtrise d'œuvre ont fusionné pour donner naissance au pôle Ingénierie sous la direction de Jacques Forest, directeur adjoint de la Direction du Patrimoine Routier Paysager et des Mobilités (DPRPM).

Ce sont les circonstances de vacance du poste de Chef du Parc Départemental au 1er mai 2019 et les récentes évolutions réglementaires et jurisprudentielles complexifiant la conduite des projets routiers qui ont conduit au rapprochement de ces 2 pôles.

En effet, cette fusion permet une meilleure synergie entre les différents services qui composent le nouveau pôle et de gagner ainsi en efficacité, de par une meilleure transversalité entre les différentes compétences et de par la gestion complète de l'opération routière dont toutes les phases (de la maîtrise foncière à la mise en service) sont maîtrisées, étudiées, ordonnées, mises en œuvres, contrôlées et liquidées par une seule et même entité.

En effet, la gestion d'un projet implique une imbrication toujours plus prégnante entre les nombreux acteurs et composantes d'une opération à savoir les études techniques, les études environnementales, les concertations publiques, les déclarations et/ou autorisations au titre des diverses législations applicables, les procédures foncières, les diagnostics et fouilles archéologiques, les procédures de passation et le suivi d'exécution des marchés. A cela s'ajoutent la sécurisation juridique de tous les actes qui ponctuent les différentes étapes d'un projet ainsi que le suivi des contentieux de plus en plus nombreux qui impactent les projets.

Le pôle ainsi fusionné est dénommé Pôle Ingénierie, et est organisé en cinq services et un bureau rattachés au chef de pôle :

- le service Foncier Domaine Public pour la maîtrise foncière des emprises nécessaires au projet, la gestion immobilière et la gestion du domaine public routier départemental ;
- le service Ordonnancement Pilotage et Coordination pour le pilotage des études et procédures, la passation des contrats et marchés, la coordination des intervenants et la programmation budgétaire ;
- le service Administratif et Financier pour la gestion des moyens, la liquidation financière des dépenses et la perception des recettes.
- le service Etudes et Travaux Neufs – routes, pour la maîtrise d'œuvre des projets de construction ou d'amélioration des infrastructures routières,
- le service Ouvrages d'Art, pour la maîtrise d'œuvre des projets de construction, de réparation ou d'entretien des ouvrages d'art routiers.
- le bureau Maîtrise d'œuvre administrative.

Il dispose également d'un référent NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) aux fins d'une communication dynamique valorisant l'action du Département au service des administrés.

Par ailleurs, une telle organisation qui regroupera toutes les compétences d'ingénierie nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet, peut constituer un atout pour le Département, au titre notamment de conseil pour d'autres collectivités sur notre territoire.

C'est d'ailleurs le sens de dispositions législatives récentes qui permettent au Département de faire des missions d'accompagnement (hors missions de maîtrise d'œuvre)

des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale pour des projets afférents à la voirie et la mobilité.

#### Eléments marquants de l'année 2019 :

- la mise en service du contournement de NONTRON,
- la réalisation de deux sections d'itinéraires alternatifs (section St Laurent sur Manoire/Atur et traverse de CORNILLE) en co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'agglomération du GRAND PERIGUEUX,
- l'engagement des premiers travaux (place Beltrame) du Programme de Renouvellement Urbain (PRU) de Chamiers en co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de COULOUNIEIX CHAMIERES,
- l'annulation des autorisations administratives et l'arrêt des travaux du contournement de BEYNAC,
- la restauration du pont d'ESCOIRE (RD 6) sur la commune d'ANTONNE et TRIGONANT et la réfection du pont de SAVIGNAC LES EGLISES (RD 68) ;
- la mise en œuvre des procédures comptables centralisées à SAF dans le cadre de la démarche de la certification des comptes du Département,
- la signature de compromis pour l'achat de l'ensemble immobilier sis à SARLAT LA CANEDA hébergeant les services de l'Unité Territoriale de Sarlat et pour la cession d'une partie de l'ancienne colonie de vacances d'HENDAYE.

#### **1.1.1. SERVICE FONCIER ET DOMAINE PUBLIC**

Les procédures engagées et gérées par le Service Foncier et Domaine Public concernent l'ensemble du patrimoine foncier du Département et comprennent :

- les procédures de maîtrise foncière, par voie amiable (acquisitions, cessions et échanges), par voie d'expropriation, les créations de servitude, les conventions d'occupation temporaire ou de dommages travaux dans le cadre des projets routiers et de l'ensemble des opérations immobilières hors domaine routier (environnement, bâtiments,...),
- la gestion locative du patrimoine public et privé départemental (baux d'habitation, commerciaux, convention de mise à disposition pour ou par la Collectivité),
- la gestion fiscale des propriétés départementales (taxes foncières, taxes d'habitation...),
- la propriété immatérielle (principalement les marques),
- la gestion du domaine public au sens large comprenant notamment les dossiers d'occupation du domaine public, de responsabilité civile et de dommages au domaine public, en lien avec les Unités d'Aménagement,
- les avis sur l'urbanisme prévisionnel et opérationnel, les avis sur les PAVE (Plans de mise en Accessibilité Voirie et Espaces publics) réalisés par les Communes, également en lien avec les Unités d'Aménagement,
- le calcul du montant des redevances pour l'occupation du Domaine Public routier.

##### **1.1.1.1. LES AFFAIRES FONCIERES**

Après deux années d'inventaire et de renouvellement des contrats sur le patrimoine locatif, l'année 2019 a permis de démarrer une gestion dynamique des contrats d'occupation avec notamment la revalorisation de la totalité des loyers.

Au sein de la Collectivité, en qualité d'interlocuteur unique en matière foncière, le bureau affaires foncières a pérennisé, au cours de l'année 2019, un travail transversal et collaboratif avec l'ensemble des services départementaux.

Au-delà de la Collectivité, des missions foncières sont également assurées pour et en partenariat avec d'autres collectivités ou organismes telles que la Communauté d'Agglomération du GRAND PERIGUEUX (CA Le GRAND PERIGUEUX) et le Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN).

➤ **Transactions foncières :**

**Par voie amiable (acquisition, cession, échange, constitution de droits réels)**

La complexification des procédures juridiques et la variation des délais de publication des services de publicité foncière, font qu'une opération foncière est désormais traitée dans un délai d'environ 6 mois, mais peut dans le cadre d'opérations plus complexes se dérouler sur des périodes allant jusqu'à 16 à 18 mois.

Pour l'année 2019, **300 dossiers étaient en cours de traitement** dont **68 ouverts** au cours de l'année et **76 clôturés** au 31 décembre dont :

- 45 acquisitions pour un montant total de 562 333 € dont 264 508 € au titre des routes et 297 825 € pour les terrains nécessaires à l'agrandissement du LDAR (Laboratoire départemental d'analyse et de recherche). Egalement ont été réalisées des acquisitions à titre gratuit, et notamment celle des locaux de l'ancien IUFM à PERIGUEUX,
- 31 cessions pour un montant total de 1 442 375 € avec notamment la vente des Sites départementaux du Camping de TREMOLAT, y compris son fonds de commerce, pour un montant de 760 000 € et le Village de Gîtes à CARSAC DE GURSON pour un montant de 350 000 €, de terrains à bâtir au sein de la zone de ST LIZIER à BERGERAC/CREYSSE pour un montant de 265 463 € et la vente de terrains suite à l'aménagement de routes pour un montant de 16 912 €.

Les négociations foncières ont été entamées ou poursuivies en 2019, pour une finalisation en 2020 :

- pour l'acquisition d'un ensemble immobilier sis à SARLAT LA CANEDA hébergeant les services de l'Unité Territoriale de Sarlat, en collaboration avec la DGA-SP, pour un montant de 1 680 000 € ;
- pour celle d'un bâtiment à RIBERAC en vue d'y déménager l'Unité d'Aménagement et le Centre d'exploitation routier pour un montant de 240 000 € et dans le même temps la signature d'un compromis de vente de ses locaux actuels pour la somme de 125 000 €, en collaboration avec la Direction des Bâtiments ;
- pour la cession d'une partie de l'ancienne colonie de vacances d'HENDAYE par la signature d'un compromis de vente pour un montant de 1 850 000 €.

Concernant le site départemental du Camping de GURSON, un compromis de vente a été signé pour un montant de 350 000 € pour une vente définitive en 2023.

Egalement, les acquisitions nécessaires à d'autres Collectivités ou organismes telles que la Communauté d'Agglomération du GRAND PERIGUEUX (CA Le GRAND PERIGUEUX) et le Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN) ont été soit finalisées (avec la clôture de 6 dossiers) soit amorcées (avec l'ouverture de 5 dossiers).

En amont de ces procédures foncières et pour parer à l'urgence de certains travaux routiers ou dans l'attente de règlement de transactions foncières complexes, 11 autorisations de prises de possession anticipée ou des conventions d'occupation temporaire de propriétés privées ont été rédigés.

### Par voie d'expropriation

Les acquisitions par voie d'expropriation s'étalent sur plusieurs années. Ainsi en 2019, le bureau affaires foncières a été mobilisé sur les projets suivants, tant pour la procédure administrative que pour la négociation avec les différents propriétaires :

#### RD N°704 - DEVIATION NORD DE SARLAT LA CANEDA

Pour le projet d'aménagement de la route départementale n°704, Déviation nord de SARLAT LA CANEDA, liaison entre la route départementale n°6 et la route départementale n°704 sur le territoire de la commune de SARLAT LA CANEDA, l'arrêté de cessibilité a été obtenu et 29 ordonnances d'expropriation ont été délivrées par le Juge de l'expropriation. Le bureau affaires foncières les a ensuite notifiées à tous les propriétaires concernés et faites publier au Service de la publicité foncière de Sarlat.

Parallèlement, les négociations pour indemniser les propriétaires et fermiers expropriés ont été engagées : 9 accords amiables sur l'indemnisation ont été signés en 2019, représentant un montant de 68 550 € sur un montant total estimé à 490 000 €.

#### RD N°5 – CONTOURNEMENT DU BOURG DE SAINT AULAYE

Pour le projet d'aménagement de la route départementale n°5, Contournement du bourg de SAINT AULAYE, en vue d'évincer le locataire d'un immeuble départemental, une enquête parcellaire a eu lieu du 5 décembre 2019 au 20 décembre 2019. La procédure d'éviction a été confiée à maître Moustrou, avocat à Périgueux.

#### RD N°78 – CONTOURNEMENT DU BOURG DE BOURDEILLES

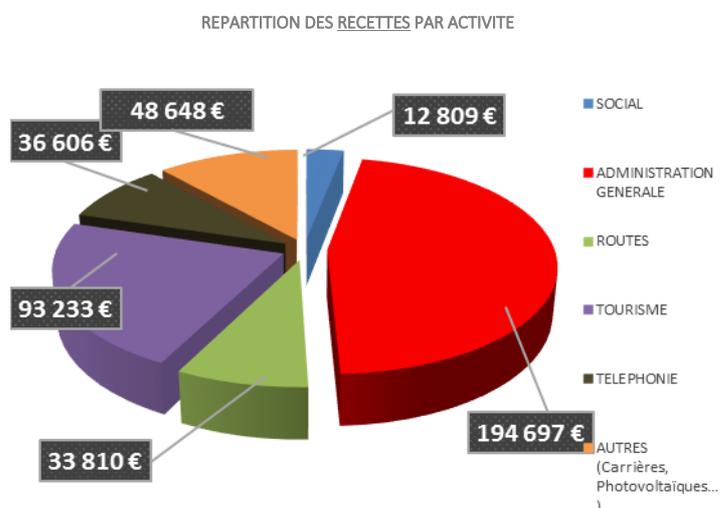
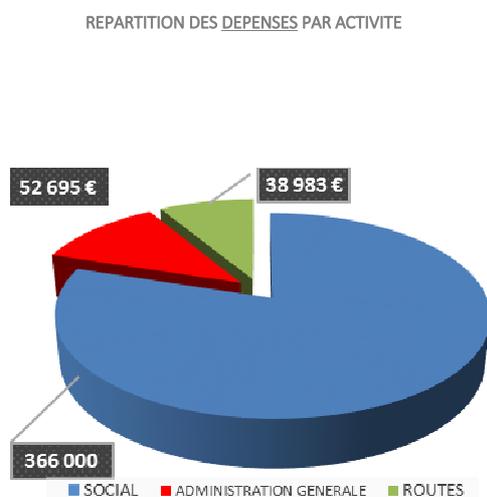
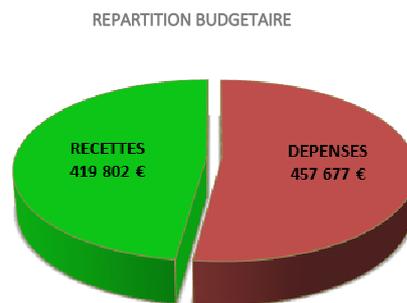
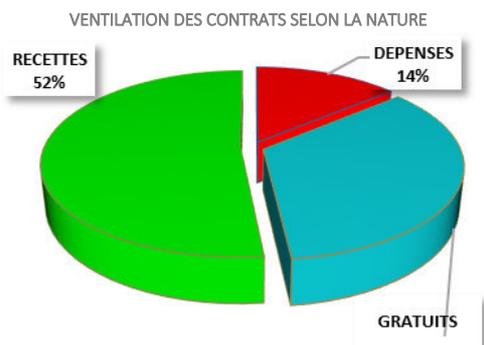
Pour le projet d'aménagement de la route départementale n°78, Contournement du bourg de BOURDEILLES, un seul dossier foncier reste à régler pour lequel l'arrêté de cessibilité a été obtenu en novembre 2019.

#### RD N°5, N°20 et N°708 – CONTOURNEMENT DU BOURG DE RIBERAC

Pour le projet d'aménagement des routes départementales n°5, n°20 et n°708, Contournement ouest du bourg de RIBERAC, l'ordonnance d'expropriation de la propriété LEDERMAN a été délivrée. Elle a été notifiée au propriétaire puis adressée au Service de la publicité foncière de Sarlat pour publication. A défaut d'accord amiable, et après sa saisine par le bureau affaires foncières, le Juge de l'Expropriation a fixé le montant de l'indemnisation à 172 690 €. Une procédure d'appel de ce jugement est en cours en 2020. Il est précisé que les contentieux liés à la procédure d'expropriation sont gérés par le Bureau affaires foncières, avec les conseils de maître Moustrou, avocat à Périgueux, pour la procédure d'appel.

### ➤ **Gestion locative**

Le bureau affaires foncières a géré en 2019, **259 contrats**, cartographiés de la manière suivante :



### ➤ Gestion fiscale

Un travail de vérification et de contrôle à l'aide du croisement des données contenues dans le tableau de bord de la gestion fiscale, du logiciel ASPIC et du tableau de bord de gestion des baux, a permis de traiter pour l'année 2019, un total de **95 taxes** toutes confondues (Taxes foncières, Taxe d'habitation et Taxes logements vacants) pour un montant global de **584 704 €**, dont le paiement a été ventilé comme suit :

- à la charge de la Collectivité 186 943 € (31,97 %)
- à la charge de la SEMITOUR PERIGORD 390 432 € (89,72 % dont LASCAUX IV)
- à la charge de l'Auberge de jeunesse 1 020 € (0,17 %)
- à la charge du Budget Annexe ST LIZIER 6 309 € (1,08 %)

Le travail entrepris depuis trois ans sur l'analyse des taxes et la recherche d'économies a permis d'obtenir **19 757 €** d'exonérations (20 dossiers de demandes motivées) en 2019 auprès des services fiscaux.

A la suite de ce traitement, le bureau affaires foncières a sollicité le **remboursement de sommes** dues par les locataires, au titre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ou la récupération de taxes prévues au bail (13 185 € pour 28 dossiers), et celles dues par les nouveaux acquéreurs, au titre d'un prorata de la Taxe foncière dans le cadre de ventes immobilières (9 749 € pour 2 dossiers), pour un montant total de **22 934 €**.

Les sommes récupérées auprès des locataires, occupants ou dans le cadre des demandes de dégrèvement représentent 23% du montant des taxes payées par la collectivité.

En amont et en vue de préparer la taxation 2019, le bureau a vérifié et renseigné 63 demandes des services fiscaux concernant les occupants au 1er janvier de biens immobiliers départementaux.

#### ➤ *Propriété immatérielle*



#### *Marque MAISON NUMERIQUE DE LA BIODIVERSITE DORDOGNE PERIGORD*

Le bureau affaires foncières a déposé et fait enregistrer en 2019 auprès de l'INPI, la marque MAISON NUMERIQUE DE LA BIODIVERSITE DORDOGNE PERIGORD. Un travail collaboratif avec la Direction de l'Environnement et du Développement Durable et la Direction du Droit et de la Commande Publique.

#### **1.1.1.2. LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC**

Les missions du bureau de la Gestion du Domaine Public ont pour objectif la protection et la conservation du domaine public routier départemental, ainsi que l'identification de l'ensemble des redevances dues pour l'occupation du Domaine Public Routier départemental.

L'activité du bureau de la Gestion du Domaine Public (GDP) repose sur les principales missions suivantes : autorisations d'occupation du domaine public, la responsabilité civile de la collectivité vis-à-vis des tiers lors de sinistres, le recouvrement des sommes dues au titre des dommages causés au domaine public, les avis donnés pour les opérations d'urbanisme et le respect des règles de la domanialité publique.

En outre, le bureau a initié la réécriture des modèles de documents utilisés dans le logiciel Géomap, pour la délivrance des arrêtés de circulation temporaire, les permissions de voiries ainsi que les alignements.

#### **Les autorisations d'occupation temporaire (AOT)**

Cette année, **103** permissions de voirie ont été délivrées directement par le siège, et **8** accords techniques concernant les travaux d'Enédis.

Le bureau gère aussi le suivi des conventions d'occupation du domaine public (40 dossiers traités) et le transfert ou l'annulation de permissions de voirie (14 dossiers). En 2019, 793 permissions de voiries pour occupation du Domaine Public Routier (DPR) accordées à des particuliers sont répertoriées et soumises à redevance.

#### **La responsabilité civile**

La responsabilité de la collectivité peut être mise en cause, pour défaut d'entretien normal de la voirie. En 2019, **83** dossiers ont été instruits, et l'assureur du Département a dû verser pour 17 279,52 € d'indemnités à des tiers.

### **Les dommages au domaine public**

Les infractions constatées sur le domaine public routier, dont les auteurs sont connus, font systématiquement l'objet de poursuites, pour recouvrer les frais de réparation, engagés par la collectivité. En 2019, 157 dossiers pour infraction à la conservation du Domaine Public Départemental ont fait l'objet d'un suivi et d'une instruction. Parmi ces dossiers, 93 ont été soldés occasionnant **96 847,33 € de créances recouvrées par la collectivité**.

### **Les transferts domaniaux**

Conformément à une politique élaborée depuis quelques années, le Département procède au déclassement du domaine public routier des sections qui n'ont plus vocation à rester dans la voirie départementale ou qui sont désaffectées. Un reclassement peut être opéré dans les voiries communales, sous réserve de l'accord express des communes concernées.

Ce travail, réalisé en lien étroit avec les Unités d'Aménagement, permet de mettre à jour le SIG routier et le tableau de classement des routes départementales.

### **Les avis émis en matière d'urbanisme opérationnel**

Le bureau GDP donne des avis sur les certificats d'urbanisme, les permis d'aménager et les permis de construire, concernant les activités commerciales, artisanales, industrielles, ainsi que les lotissements à usage d'habitation de plus de cinq lots.

Ces avis concernent les accès sur la voirie départementale et sont traités en liaison avec les Unités d'Aménagement et le référent sécurité de la DPRPM.

Cette mission rend parfois nécessaire la rédaction de conventions de participation, pour le financement d'équipements publics routiers exceptionnels.

En 2019, **134** dossiers ont été traités dont **16** dossiers relatifs à des refus d'accès sur la voirie départementale.

### **Les avis émis en matière d'urbanisme prévisionnel**

Le Président du Conseil départemental est amené à émettre des avis en qualité de personne publique associée lors de la mise en œuvre de documents d'urbanisme (Plan local d'Urbanisme (PLU), carte communale, dérogation au recul de 75m par rapport aux routes départementales classées à grande circulation, Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), zones d'activités et touristiques, Porter à Connaissance (PAC) ...).

Ces avis sur les documents d'urbanisme sont traités en liaison avec les Unités d'Aménagement et le service Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique (DEDD) (Mission urbanisme), de manière à assurer une cohérence entre les évolutions de l'occupation des sols des territoires communaux et les conditions de desserte des futurs aménagements par le réseau départemental.

En 2019, **29** avis sur les PLU, PLUI, SCOT RLP et cartes communales ont été donnés et concernent **350 communes**.

### Les contentieux en matière de gestion du Domaine Public routier

Lors de dégradations ou d'atteintes à la conservation du Domaine Public Routier, les agents assermentés des Unités d'Aménagement procèdent à l'établissement de procès-verbaux de constatation d'infraction.

Dans la plupart des cas, des accords interviennent avec les personnes (ou leur assurance) qui font l'objet de poursuites par le remboursement des frais occasionnés à la voirie départementale et ses accessoires, ou par la remise en état des lieux lorsqu'il s'agit de travaux non autorisés. Néanmoins, chaque année, des dossiers nécessitent la saisie du Procureur de la république par l'intermédiaire du Service des Affaires Juridiques. Pour l'année 2019, 4 dossiers ont été transmis faute d'avoir pu trouver une solution amiable.

### La mise en recouvrement des redevances d'occupation du Domaine Public routier

Le bureau Gestion du Domaine Public établit les redevances pour l'ensemble des occupations privatives du Domaine Public routier selon les barèmes prévus pour une partie par les différents codes applicables (Code général de la propriété des personnes publiques, Code général des collectivités territoriales, Code de l'énergie, etc...) et pour l'autre partie par la délibération du Conseil Général n°15-291 en date du 26 juin 2015.

Pour 2019, les redevances perçues sont réparties comme suit :

- occupants de droit : 68 977 € pour 2 opérateurs (4 dossiers),
- réseaux publics (AEP et assainissement EU) : 33 773 € pour 96 dossiers,
- opérateurs de télécommunications : 449 929 € pour 5 opérateurs,
- occupations par des réseaux privés : 18 985 € pour 597 dossiers,

Soit un montant de **571 664 € de redevance à percevoir par la collectivité.**

#### **1.1.2. SERVICE ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION**

Le service Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) est le représentant du Maître d'Ouvrage et le garant de ses intérêts en termes de respect des procédures, des coûts et des délais. A ce titre, il a en charge la préparation et la mise en œuvre des programmes routiers, la gestion budgétaire des crédits d'investissement routier, la prévision des coûts d'opération, le pilotage des opérations d'investissements, la sécurisation juridique des procédures et la maîtrise des délais.

Il est organisé en trois bureaux, le bureau « des marchés routiers et conventions » d'une part et les bureaux « Pilotage et Procédures » et « Gestion et Ordonnancement » d'autre part, dont les activités seront analysées ensemble.

##### **1.1.2.1. LE BUREAU DES MARCHES ROUTIERS ET CONVENTIONS**

Ce bureau élabore, en lien avec les services Maîtres d'œuvre et avec le Service des Marchés et de la Commande publique, les pièces administratives des marchés ainsi que les conventions liant le Département à d'autres collectivités ou plus ponctuellement à des particuliers, concernant le Domaine Routier Départemental : déplacements de réseau, délégation de Maîtrise d'Ouvrage, conventions de financement, conventions d'aménagement

notamment de traverse d'agglomération, gestion des sites départementaux (labellisation, occupation du domaine public, manifestations diverses,...).

Il prépare également les rapports d'analyse des offres pour le compte de la maîtrise d'ouvrage, tous les marchés d'un montant supérieur à 15 K€ HT afin d'éclairer les commissions des marchés et d'appel d'offre.

Il a également une mission de conseil et de veille juridique vis-à-vis des autres services de la DPRPM.

Les nombres de dossiers traités sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Marchés	61	59	47	57	60	68
Conventions	112	95	62	42	55	48

#### 1.1.2.2. LE BUREAU PILOTAGE ET PROCEDURES – LE BUREAU GESTION ET ORDONNANCEMENT

Les missions du bureau Pilotage et Procédures et du bureau Gestion et Ordonnancement portent sur les travaux neufs, les opérations de sécurité (OS) et les opérations locales de sécurité (OLS), les traverses d'agglomération, les grosses réparations d'ouvrages d'art, la sécurisation des falaises, les démolitions, les aménagements paysagers relatifs aux routes ainsi que les opérations réalisées en co-maîtrise d'ouvrage en lien avec les différents services maîtres d'œuvre. Ces bureaux assurent en outre, le suivi financier des marchés (accords-cadres) d'entretien et d'exploitation routière en collaboration avec le Pôle Territoires.

#### Programme d'Investissement Routier Départemental

##### ➤ *RD 703 – Contournement de BEYNAC :*

##### Contentieux

L'ensemble des autorisations permettant la réalisation de l'opération a été obtenu à savoir l'autorisation unique Installations Ouvrages Travaux et Activités (AU IOTA) du 29 janvier 2018, les deux permis d'aménager sur les Communes de CASTELNAUD LA CHAPELLE et de VEZAC du 18 janvier 2018 ainsi qu'un permis de démolir du 17 octobre 2018 pour la maison du Pech sur la Commune de CASTELNAUD LA CHAPELLE.

Dans ces conditions, les travaux ont pu être engagés dès le 26 février 2018.

Ces autorisations ainsi que la déclaration de projet prise par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 18 décembre 2017 ont fait l'objet de recours contentieux. Les principaux opposants au projet sont des riverains au projet, l'association Sauvons la Vallée de la Dordogne, la SEPANSO (association environnementale) et certains propriétaires de châteaux voisins.

Sur la période du 19 mars au 6 novembre 2018, 10 ordonnances du Tribunal administratif de Bordeaux ont rejeté les demandes de suspension de l'exécution des autorisations administratives sollicitées par les opposants.

C'est ensuite que par un **arrêt du 28 décembre 2018**, soit plus de 10 mois après le démarrage effectif des travaux, **le Conseil d'Etat** a décidé de **suspendre l'exécution de**

**l'autorisation** préfectorale AU IOTA et par conséquent des travaux du contournement de Beynac.

Par ordre de service du 04 janvier 2019, le Conseil Départemental de la Dordogne, a demandé au Groupement d'Entreprises Bouygues TPRF/MAEG de procéder à l'ajournement des travaux des ouvrages d'art (OA) du Pech et de Fayrac à compter du 02 janvier 2019 jusqu'à une date indéterminée (à savoir la décision judiciaire au fond définitive). Par une décision du 03 janvier 2019, SNCF Réseau a demandé au Groupement d'Entreprises Bouygues TPRF/Laurière de procéder à l'ajournement des travaux du pont-rail des Milandes.

Par un arrêté préfectoral du 05 février 2019, M. le Préfet de la Dordogne a prescrit la mise en place de mesures conservatoires visant à assurer la sécurité publique et la protection de la faune et de la flore sur le chantier et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la surveillance du site, l'entretien des matériels et ouvrages et le suivi environnemental le temps de la suspension des travaux.

Par une décision rendue au fond le **9 avril 2019, le Tribunal administratif de Bordeaux** a annulé l'autorisation préfectorale AU IOTA au motif que le projet ne saurait être regardé comme répondant à une raison impérieuse d'intérêt public majeur et enjoint au Département de démolir des ouvrages et parties d'ouvrages déjà réalisés.

Par un **arrêt du 10 décembre 2019, la Cour administrative d'appel de Bordeaux** a décidé de **l'annulation de l'arrêté préfectoral d'autorisation des travaux du 29 janvier 2018** du contournement de Beynac au motif d'un défaut de raison impérieuse d'intérêt public majeur justifiant la dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats d'espèces protégées. Elle a annulé également les permis d'aménager délivrés par les maires des communes de Castelnaud la Chapelle et de Vézac ainsi que la déclaration de projet prise par délibération de la commission permanente du Conseil départemental du 18 décembre 2017.

La Cour administrative d'appel a également enjoint au Département **d'engager le processus de démolition des éléments construits hors des berges et du lit de la Dordogne dans un délai d'un mois à compter de la notification de l'arrêt et de procéder à l'ensemble des opérations de démolition des éléments construits de l'ouvrage du contournement et de remise en état des lieux dans un délai global de 12 mois.**

Le Département a déposé un pourvoi en Conseil d'Etat contre la décision de la Cour administrative d'Appel. Celui-ci est actuellement en procédure d'admission.

Pendant toute l'année 2019, le pôle Maîtrise d'ouvrage a apporté son assistance dans le cadre de l'instruction des contentieux, par la production de notes techniques abondantes et conséquentes et par sa connaissance précise du projet technique, des procédures et de la conduite des travaux.

Il a également accompagné la conduite de nombreuses études complémentaires par des bureaux d'études extérieurs, le recueil d'attestations multiples et l'établissement de constats d'huissier pour renforcer l'argumentaire en défense au fond devant le TA dès début 2019, puis devant la CAA :

- audit de sécurité de la traverse SETEC INTER,
- expertises environnement, eau, bruit, air SETEC INTER
- Etude environnementale SEGED,
- Etude de restauration des couasnes BIOTEC,
- Etude socio-économique SETEC ALS et CCI,
- Etude de préféabilité de déconstruction SETEC TPI,

- Etude environnementale SYNAPSE,
- Etude d'actualisation faune/flore et des impacts du chantier SEGED,
- Diverses attestations de propriétaires, riverains, SDIS, professionnels du tourisme et des transports, fédération de la Pêche, ...
- Divers constats d'huissiers, ...

### **Avancement des travaux à la date de la suspension des travaux**

Les principaux ouvrages réalisés à la date de suspension des travaux sont les suivants :

- Ouvrages du Pech et de Fayrac : remblais contigus, fondations des culées et piles (en berge et en rivière) et élévations des piles ;
- Pont rail des Milandes (réalisé sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau) : radier de l'ouvrage et déblais contigus ;
- Dévoisement de la RD53/VC2 : nouvelle route en service sur un linéaire d'1,25 km environ avec ses équipements (signalisation et glissières), 2 bassins d'infiltration ;
- Installations et ouvrages provisoires : estacades, pistes de chantier, plateforme des zones de vie du chantier et de stockages des matériels, matériaux et déchets, stockages des matériaux dont certains contenant des espèces invasives, bassins provisoires, clôtures.

### **Conséquences de la décision du Tribunal administratif (TA) confirmée par la décision de la Cour administrative d'Appel (CAA) du 19 décembre 2019**

#### **Engagement du processus de démolition**

L'arrêt de la Cour administrative d'appel de Bordeaux du 19 décembre 2019 étant exécutoire et le pourvoi en Conseil d'Etat non suspensif, le Département doit donner suite à l'injonction de démolir et engager le processus de démolition.

Dans un courrier en date du 12 avril 2019 antérieur à la décision de la Cour administrative d'appel, Monsieur le Préfet n'avait pas manqué de faire observer que :

*« L'ampleur, la complexité et l'impact des opérations de remise en état du site que certaines d'entre elles ne manqueront pas d'avoir sur le milieu naturel, qui doit bien sûr être préservé à tous les stades du dossier, constituent des enjeux majeurs que l'ensemble des parties prenantes observera avec la plus grande attention. Aucune d'entre elles ne pourra être entreprise avant la délivrance des autorisations nécessaires. »*

Le 23 décembre 2019, soit à peine 10 jours après la notification de l'arrêt de la Cour administrative d'appel, le Département indiquait à Monsieur le Préfet qu'il engageait le processus de démolition des éléments construits de l'ouvrage du contournement de Beynac, et joignait le calendrier prévisionnel global optimisé sur plusieurs années de l'opération de démolition et de remise en état intégrant l'ensemble des contraintes réglementaires et techniques.

En effet, le délai d'un an fixé par la Cour d'appel est incompatible avec les procédures réglementaires à mettre en œuvre au titre des Codes de la commande publique, de l'environnement et de l'urbanisme et qui s'imposent à cette opération.

Monsieur le Préfet par courrier au Département du 15 janvier 2020 indique que dès sa notification l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Bordeaux est exécutoire.

Selon lui, désormais, le pouvoir d'injonction du juge administratif s'impose aux autorités administratives et dispenserait le Département d'obtenir des autorisations administratives citées supra pour procéder à la démolition. Ce point relaté par le Préfet reste cependant à vérifier juridiquement.

Concrètement, le Département publiait le 09 janvier 2020 l'avis d'appel public à la concurrence dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres restreint de désignation du maître d'œuvre.

Par courrier du 13 mars 2020, le Département informait le Préfet que, dans le strict respect du calendrier annoncé, la Commission d'appel d'offres du Département s'est réunie le 12 mars 2020 et a décidé de retenir la candidature de cinq bureaux d'études dans le cadre de la procédure d'appel d'offres restreint de maîtrise d'œuvre pour cette opération.

Ces candidats sont les suivants :

- *SETEC TPI – PARIS (75),*
- *GINGER DELEO - AVON (77),*
- *EGIS EAU - MONTPELLIER (34),*
- *ARTELIA - LE HAILLAN (33),*
- *SAFEGE - SAINT MEDARD EN JALLES (33).*

Les dossiers de consultation ont été adressés à ces entreprises le 16 mars 2020.

#### Transfert de la garde du chantier

L'ajournement des travaux se poursuit à ce jour dans l'attente de la décision judiciaire définitive (décision du Conseil d'Etat).

Afin de minimiser l'indemnisation des frais de garde du chantier, le Département a accepté qu'il soit mis à sa disposition l'ensemble des ouvrages et parties d'ouvrages déjà réalisés sur site, à compter du 11 juillet 2019 s'agissant du périmètre des ouvrages du Pech et de Fayrac. S'agissant de l'ouvrage du Pont-rail sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau, la mise à disposition de l'ouvrage au Département nécessite un accord tripartite entre le groupement Bouygues TPRF/Laurière, la SNCF Réseau et le Département qui n'est pas obtenu à ce jour.

De la même manière, afin de limiter les coûts de stockage et de gardiennage des charpentes métalliques des 2 ponts routiers réalisés chez le métallier italien MAEG, le Département a fait livrer et stocker les éléments de charpentes fabriqués au Parc départemental à Marsac sur l'Isle. Il en assure la garde depuis le constat contradictoire établi avec le groupement en date du 15 octobre 2019.

#### Règlement des marchés en cours

A ce jour, il est impossible de connaître la date et l'issue du contentieux qui peut conduire à la reprise éventuelle des travaux ou à leur arrêt définitif et à la remise en état des lieux.

Dans ces conditions, les marchés de prestations intellectuelles, de services et de travaux en cours liés à l'opération peuvent, à terme, soit être résiliés en cas de décision définitive

défavorable au Département, soit être exécutés avec des modifications contractuelles rendues nécessaires par l'ajournement des travaux.

Dans ce contexte, une série de réunions de négociation a eu lieu sur la période de mai à juillet 2019 entre le Conseil départemental conseillé par son Maître d'œuvre (SETEC TPI) et le Groupement d'Entreprises titulaire du marché afin de régler les conditions financières et contractuelles des conséquences de l'ajournement quelle que soit sa durée et quelle que soit son issue (reprise des travaux ou résiliation).

Au terme de ces discussions, les Parties ont décidé d'un commun accord de faire des concessions réciproques afin de prévenir tout litige dans le cadre d'un Protocole transactionnel signé le 28 novembre 2019.

Pour permettre de modifier les clauses du marché impactées par les dispositions du protocole et de liquider les dépenses afférentes, un avenant n° 2 au marché DPRPM-17-087 a été signé.

Par ailleurs et dans la même logique de maîtrise des coûts financiers, des discussions sont actuellement en cours avec SNCF réseaux et le groupement d'entreprises Bouygues TPRF/Laurière titulaire du marché du Pont-rail des Milandes pour qu'un protocole d'accord puisse régir les conditions de poursuite ou de liquidation du dit-marché.

#### Réunions des différents comités de suivi

- 26 février 2018, 27 avril 2018, 27 juin 2018 et 3 décembre 2018 : réunions du Comité de dialogue et de suivi organisées par le Président du Conseil départemental,
- 14 mars 2018, 20 juin 2018, 3 octobre 2018, **23 janvier 2019, 15 mai 2019, 10 septembre 2019** et 14 janvier 2020 : réunions du Comité de suivi des mesures de réduction et de compensation (*prévues par l'arrêté préfectoral AU IOTA, puis prolongées par arrêté préfectoral du 05 février 2019 prescrivant la mise en place de mesures conservatoires*), en présence des services de l'Etat.

#### Divers actes présentés en assemblée départementale concernant le contournement de Beynac

- 13 mai 2019 : Protocole d'accord transactionnel. Indemnisation dommage de travaux publics. Fuite d'eau.
- 15 novembre 2019 : Protocole d'accord transactionnel, Marché de travaux n° DPRPM/2017/087 « Contournement de BEYNAC – Réalisation des ouvrages d'art de Pech et de Fayrac ».
- 15 novembre 2019 : Bilan financier de l'opération au 15 octobre 2019,

#### BILAN FINANCIER

Par **délibération du 15 novembre 2019**, l'assemblée départementale prenait acte du **bilan financier** de l'opération à la date du **15 octobre 2019** suite à l'ajournement des travaux, et prenait acte :

- de l'état des dépenses d'investissement réglées à la date du 15 octobre 2019 par le Département dans le cadre de l'opération du contournement de BEYNAC pour un total de **19.863.902 € TTC** ;

- qu'en l'état des décisions du Conseil d'Etat du 28 décembre 2018 et du Tribunal administratif du 9 avril 2019 et des conséquences liées à l'ajournement des travaux, le Département était engagé sur une dépense prévisionnelle supplémentaire de **6.593.109 € TTC** ;
- qu'en cas d'arrêt du chantier et de remise en état des lieux, si la décision du Tribunal administratif de BORDEAUX du 9 avril était confirmée, le bilan financier prévisionnel de l'opération pourrait atteindre **42.000.000 € TTC**, à pure perte.

Lors du vote du budget primitif 2020, l'assemblée plénière du Département a actualisé le bilan financier à la date du **31 décembre 2019** :

A la date du **31 décembre 2019**,

- le montant total des dépenses d'investissement réglées par le Département sur l'opération est de **24.187.350,90 € TTC** réparti comme suit :

Acquisitions foncières	1.131.327 €
Etudes préalables	548.217 €
Maîtrise d'œuvre et contrôles extérieurs	2.881.642 €
Archéologie préventive (hors personnel)	503.115 €
Travaux préparatoires	390.358 €
Dévoisement RD53/VC2	943.997 €
Ouvrages du PECH et de FAYRAC	13.350.302 €
Pont-rail des MILANDES	1.504.150 €
Section courante + voie modes doux	0 €
Aménagements paysagers	7.136 €
Mesures compensatoires	1.406 €
Contentieux (études, huissiers, gardiennage, clôtures)	299.507 €
Dépenses liées à l'ajournement	2.626.194 €
<b>Total</b>	<b>24.187.351 €</b>

*Ventilé comme suit :*

▪ Dépenses d'investissement antérieures à 2016 :	1 543 190,48 €TTC
▪ Dépenses d'investissement 2016 :	1 698 954,29 €TTC
▪ Dépenses d'investissement 2017 :	731 598,76 €TTC
▪ Dépenses d'investissement 2018 :	10 841 660,67 €TTC
▪ <b>Dépenses d'investissement 2019 :</b>	<b>9 371 946,69 €TTC</b>

- Les dépenses engagées et restant à régler par le Département s'élèvent à la somme prévisionnelle de **2.269.660 € TTC** comprenant principalement les dépenses liées à l'ajournement du marché entre SNCF Réseau et le groupement Bouygues TPRF/Laurière pour la construction du pont rail des Milandes;

- En cas de déconstruction des parties d'ouvrages réalisés et de remise en état des lieux, si la décision de la Cour administrative d'appel du 10 décembre 2019 était confirmée par le Conseil d'Etat, le bilan financier prévisionnel global de l'opération pourrait atteindre une dépense d'investissement de **42.000.000 € TTC**, à pure perte.

### ➤ **ITINERAIRES ALTERNATIFS du GRAND PERIGUEUX**

Suite à la réalisation, présentation et livraison de l'étude de faisabilité par le Département en septembre 2015 au GRAND PERIGUEUX, la communauté d'agglomération du GRAND PERIGUEUX a sollicité le Département pour la réalisation des études d'avant-projet, de projet et l'engagement des travaux sur les sections prioritaires d'itinéraires suivants :

- SAINT LAURENT / MANOIRE Entrée Est d'ATUR,
- Marival / Les 4 routes à Coulounieix,
- Paumarélie – Le Pouyaud,
- Traverse du bourg de CORNILLE.

Une seconde convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux relatifs à ces quatre sections prioritaires a été signée le 13 septembre 2016. Un avenant n°1 du 11 août 2017 a permis d'ajouter une 5ème section prioritaire sur l'itinéraire Nord Est.

L'année 2019 a permis de réaliser les travaux suivants :

- Itinéraire Sud Est : Achèvement de l'aménagement de la section comprise entre le giratoire de SAINT LAURENT SUR MANOIRE et l'entrée Est d'ATUR,
- Itinéraire Nord Est : Aménagement de la traverse du bourg de Cornille

### **BILAN FINANCIER**

<b>Montant mandaté en 2019 :</b>	<b>1 988 479 €</b>
<i>Dont</i> <i>Marché VC1 Atur</i>	828 436 €
<i>Marché Traverse Cornille</i>	1 028 176 €
<i>Réseaux</i>	6 800 €

Mandaté/Itinéraire :

▪ <b>NORD</b>	6 963 €
▪ <b>SUD-EST</b>	916 763 €
▪ <b>NORD-EST</b>	1 064 702 €
▪ <b>SUD-OUEST</b>	51 €

### ➤ **ITINERAIRES STRUCTURANTS du GRAND PERIGUEUX**

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été signée le 25 novembre 2016 pour la réalisation d'études (niveau Avant-projet), pour trois itinéraires structurants :

**Itinéraire 1** : liaison RD 4 (A89) à RD6089 (RD3): liaison entre la RD 4 à COULOUNIEIX-CHAMIERES à la RD 6089 à MARSAC SUR L'ISLE (à proximité du lieu-dit La Cave) avec raccordement éventuel à la RD3 A ANNESSE ET BEAULIEU – aménagement sur 9 km constitué pour partie d'aménagement de voies nouvelles et comprenant un franchissement de l'Isle (OA existant).

Des investigations environnementales ont été réalisées en 2018 et 2019.

Une étude de faisabilité a été présentée aux techniciens et élus de la Communauté d'Agglomération du GRAND PERIGUEUX en Mai/Juin 2019. Une délibération du GRAND PERIGUEUX du 28 novembre 2019 valide la poursuite des études sur cet itinéraire.

**Itinéraire 2** : liaison RD 6089 au lieu-dit Beauronne (RD710): liaison entre la RD 6089 à MARSAC SUR L'ISLE ou COULOUNIEIX-CHAMIERES à la RD 710 à Beauronne, communes de CHANCELADE et MARSAC SUR L'ISLE – aménagement sur 1.5 à 2 km constitué essentiellement d'aménagement de voies nouvelles avec construction d'un ou deux ouvrages pour franchir la rivière Isle et la voie SNCF,

Une étude de faisabilité a été établie sur la base de comparaison de différentes variantes possibles et a été présentée aux services de la Communauté d'Agglomération du GRAND PERIGUEUX en juin 2019. Compte tenu des contraintes environnementales fortes, le GRAND PERIGUEUX a délibéré le 28 novembre 2019 en faveur de l'arrêt des études du fait de son inacceptabilité environnementale.

**Itinéraire 3** : liaison RD 6021 au Boulevard du Petit Change: liaison entre la RD 6021 Boulevard Saumande à PERIGUEUX et TRELISSAC au Boulevard du Petit Change, (Pont de l'Arsault), par la traversée de l'Isle avec un futur Pont au lieu-dit l'Arsault.

Les études de faisabilité de cet itinéraire ont été présentées en 2018. Les études ont été arrêtées depuis en raison notamment des contraintes de transparence hydraulique inhérentes à cette opération.

#### **BILAN FINANCIER**

**Montant mandaté en 2019 : Marché ECR**

**15 619 €**

#### ➤ **PRU de CHAMIERES**

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) pour la période 2014-2024 est dédié à des projets régionaux déterminés dans le cadre des plans Etat/Région.

La convention avec l'ANRU a été signée officiellement le 24 juin 2019.

L'opération d'un montant de 48.324.000 M€ est décomposée selon 4 volets :

- le Volet Habitat pour 32,9 M€ HT,
- le Volet économie et emploi pour 4,1 M€ HT,
- le Volet ingénierie pour 1,1 M€ HT,
- le Volet équipements et espaces publics pour 10,3 M€ HT.

➤ La Commune de COULOUNIEIX et le Département ont signé le 21 décembre 2018 une convention de co-maîtrise d'ouvrage permettant de réaliser en commun **une partie du Volet Equipements et Espaces Publics** correspondant aux aménagements suivants :

- l'Aménagement du futur Pôle social (Centre Communal d'Action Sociale + Centre Médico-Social + Maison de Quartier + Centre Social) est prévu pour 2,8 M€ HT ;

- la requalification et la création des Espaces Publics pour 4,5 M€ HT sur l'ensemble du périmètre du programme de renouvellement urbain de Chamiers (Parc nature, voies modes doux, requalification et création d'espaces publics, dont voiries et stationnements..).

La DPRPM assurera la maîtrise d'ouvrage de la partie requalification et création des Espaces Publics jusqu'en 2026.

L'aménagement de l'îlot « Crabanat » ou place du Colonel Arnaud Beltrame, première opération du Volet Equipements et Espaces Publics a débuté en Novembre 2019.

#### ➤ **AUTORISATIONS ET PROCEDURES PREALABLES A TRAVAUX**

Les études menées concernent majoritairement la mise en œuvre du programme d'investissement routier en matière de travaux neufs :

##### Obtention d'autorisation de défrichement pour diverses opérations :

- **Opération de sécurité RD2 Boulazac Isle Manoire** : défrichement pour aménagement d'un dégagement de visibilité
- **Opération de sécurité RD60 Salignac Eyvignes** : défrichement pour aménagement d'un dégagement de visibilité

##### Obtention d'autorisation d'urbanisme pour diverses opérations :

- **Extension du parking du Domaine du Château de CAMPAGNE**: permis d'aménager modificatif,
- **RD32E5 MAUZENS ET MIREMONT** : permis de démolir.

##### Obtention d'autorisation au titre des sites inscrits pour diverses opérations :

- **Opération de sécurité RD60 Salignac Eyvignes** : dégagement de visibilité dans le site inscrit « Abord du Village de Salignac ».

##### Pilotage d'opérations en phases pré-opérationnelle ou opérationnelle :

- RD 78 - contournement de BOURDEILLES ;
- RD 5, contournement de SAINT AULAYE ;
- RD 708-20 et 5 – Contournement de RIBÉRAC ;
- Liaison RD 675-RD 707 Contournement de NONTRON.
- RD 660 – Liaison Bergerac – Couze
- RD 706 – Contournement de CAMPAGNE

#### ➤ **SUIVI DES MESURES A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE / MESURES COMPENSATOIRES**

Dans le cadre des projets routiers, en cas d'impossibilité d'évitement des impacts sur l'environnement, la mise en œuvre de mesures de réduction ou compensation peut être nécessaire.

Les autorisations administratives préalables à travaux fixent les mesures à mettre en œuvre par le maître d'ouvrage.

- Plan de Gestion « ASTER AMELLE » ; mesures compensatoires et d'accompagnement consécutives à la réalisation de l'aménagement de la Route Départementale n°704 – Déviation de SARLAT LA CANEDA, conformément à l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2009 portant autorisation de destruction de spécimens d'espèces végétales protégées « ASTER AMELLE».  
Mise en œuvre en 2019 des actions définies dans la convention triennale n°2, pour la période 2019-2021, pour la réalisation du plan de gestion.
- Plan de gestion « ZONES HUMIDES » l'arrêté interdépartemental du 17 août 2010 relatif à la LEMA a prescrit la gestion durable des zones humides et l'établissement d'un Plan de gestion pour une durée de 15 ans, dans le cadre de l'aménagement de la Route départementale 939 et de la déviation de la Route départementale 12, sur le territoire des Communes de LA ROCHEBEAUCOURT ET ARGENTINE en Dordogne (24) et d'EDON et COMBIERS en Charente (16).  
Définition puis approbation du plan de gestion par la commission permanente du 11 juillet 2016. Conventiionnements avec le PNR-PL (Parc Naturel Régional Périgord Limousin) et le Syndicat de Rivière Nizonne et mise en œuvre en 2019 des actions et du suivi du plan de gestion.

#### ➤ **LES CONTENTIEUX ADMINISTRATIFS LIES AUX AUTORISATIONS LOI SUR L'EAU ET DUP**

La D.P.R.P.M. apporte sa contribution technique au profit de la défense des intérêts du Département dans les contentieux liés aux autorisations administratives inhérentes aux opérations routières. Il s'agit principalement d'apporter au Service des Affaires Juridiques du Département et à l'éventuel avocat en charge du dossier, les arguments en défense sur des recours en annulation des D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique) ou des autorisations au titre de la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques).

Contentieux administratifs qui ont fait l'objet d'un suivi en 2019 :

- Aménagement de la Route Départementale n° 78 - contournement du bourg de BOURDEILLES :

Contre l'arrêté de DUP :

Requête de l'Association BOURDEILLES Environnement, la SEPANSO Dordogne ainsi que 28 requérants contre la D.U.P. du 11 mars 2013. Décision du Tribunal Administratif de BORDEAUX du 14 janvier 2016 concluant au rejet de la requête des requérants.

Les requérants ont déposé un nouveau recours devant la Cour Administrative d'Appel de BORDEAUX le 14 mars 2016.

L'ordonnance du 31 Décembre 2018 a rejeté la requête des association ABE et SEPANSO.

En 2019, Les requérants ont sollicité un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat. Le pourvoi a été admis par le Conseil d'Etat et sera instruit en 2020.

### Contre l'arrêté LEMA :

L'association ABE (Association Bourdeilles Environnement), la SEPANSO et 23 requérants ont déposé le 7 avril 2015 une requête au Tribunal Administratif de BORDEAUX contre l'arrêté autorisant les travaux au titre de la Loi sur l'Eau.

Le Département a déposé plusieurs mémoires en défense en décembre 2015, janvier et mars 2016. Par décision du 07 octobre 2017, le Tribunal Administratif a conclu au rejet de la demande des requérants.

Ces mêmes requérants ont déposé un recours devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

La Cour Administrative d'Appel a annulé le jugement du TA de BX du 28/09/19 et l'arrêté du Préfet de la Dordogne du 07/04/2014 autorisant les travaux au titre de la loi sur l'eau.

Le Département a formé un pourvoi devant le Conseil d'Etat contre cet arrêt de la C.A.A.

Par décision du 18 Décembre 2019, le Conseil d'Etat a refusé l'admission de la demande du Département.

Parallèlement à cette décision, un dossier d'autorisation Environnementale a été relancé en 2019 (Marché notifié le 06.12.2019 ; voir § Pilotage d'opérations en phases pré-opérationnelle ou opérationnelle).

### ➤ **LA CONSOMMATION DES CREDITS**

#### Travaux Neufs

En 2019 les crédits dépensés pour la réalisation du programme d'investissement Travaux Neufs se sont élevés à environ **1 457 382 €**. (hors Itinéraires Alternatifs et opération de Beynac)

#### Ouvrages d'art

En 2019, le montant des dépenses **réalisées** sur les grosses réparations d'ouvrages d'art s'élève à **609 064 €**.

#### Opérations Locales de Sécurité (OLS)

Il a été mis fin au dispositif OLS après la CP du 16/03/2015. L'arrêt du dispositif a été validé lors de la session du BS 2015.

**Les opérations votées jusqu'à la CP du 16 mars 2015 ont fait l'objet d'une planification sur 5 années (2015, 2016, 2017, 2018 et 2019), afin de maîtriser la consommation annuelle des crédits.**

Les dépenses pour la réalisation des OLS se sont élevées à **164 796 €** en 2019.

#### Déplacement des réseaux

Les travaux réalisés ont fait l'objet de **5 conventions** avec les concessionnaires de réseaux pour le déplacement des réseaux situés en domaine privé afin de dégager les

emprises pour un montant total de **150 980 €** (dont **6 800 €** dans le cadre des itinéraires alternatifs du GRAND PERIGUEUX et **137 044 €** pour le contournement de BEYNAC).

### Aménagements en traverses d'agglomération

Les traverses d'agglomération sont programmées, en concertation avec les élus locaux et les occupants du domaine public. Le Département finance la réfection de la chaussée départementale lorsque les Communes ou Communautés de communes engagent la réalisation des travaux (enfouissement des réseaux, mise en place de bordures, aménagements qualitatifs...), qui font l'objet de subventions dites d'édilité.

En 2019, les dépenses au titre des travaux d'édilité s'élèvent à **1 128 116 €** (dont les transferts en subvention au titre des OLS) au bénéfice de 16 collectivités.

En 2019, les dépenses sur chaussée au titre de l'aménagement des traverses, s'élèvent à **2 394 642 €** (à comparer à **1 330 029 €** en 2018, **1 774 441 €** en 2017, **2 099 419 €** en 2016) et ont permis l'engagement et/ou l'achèvement des travaux départementaux de 23 opérations.

### Frais d'études routières

Le montant des dépenses pour le règlement des études nécessaires à la réalisation des différentes opérations routières (travaux neufs, OLS, aménagements de traverses...) s'élève à **400 394.74 €** (à comparer aux **255 002 €** en 2018) et concerne notamment les études géotechniques, levés topographiques, les études liées aux ouvrages d'arts et les diagnostics amiante.

## **1.1.3. SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

Le service organise et gère les moyens généraux de la Direction du Patrimoine Routier Paysager et des Mobilités.

Il assure :

- des missions comptables pour l'ensemble des services de la Direction, y compris la gestion des lignes transférées relatives à la gestion des baux et des redevances du domaine public,
- des missions administratives transversales dont la mise en forme et le suivi des rapports présentés en commissions permanentes et sessions budgétaires.

Il intervient en liaison avec la Direction des Ressources Humaines sur les champs de la formation et de la gestion du personnel.

Il a bénéficié d'un budget primitif de 3.493.834 € (dont 1.604.584 € pour la gestion des mobilités).

### **1.1.3.1. BUREAU ADMINISTRATIF ET DES MOYENS GENERAUX**

➤ *La présentation des rapports en Commission Permanente et Session Budgétaire*

Le Bureau est chargé d'assurer la liaison avec le Service de l'Assemblée pour la transmission de l'ensemble des rapports de la DPRPM. Un travail de coordination interne avec le Bureau des marchés et conventions et le Service Foncier et Domaine Public est assuré ainsi qu'une mise en forme des documents en conformité des procédures définies sur le logiciel GEDELIB.

Le Bureau intervient dans le suivi administratif des contrats et des conventions entre le Département et ses partenaires.

	2018	2019
Commission Permanente : nombre de rapports	124	114
Session Budgétaire : nombre de rapports	32	31
Nombre de conventions présentées en Commission Permanente	89	79
Nombre de conventions suivies et non présentées en Commission permanente	8	-

➤ ***La gestion de l'accueil, du standard, des véhicules en pool et des salles de réunion du siège***

L'équipe d'accueil a géré via le logiciel SYRES : réservations de véhicules, réservations de salles de réunion.

➤ ***La gestion des moyens généraux***

Ce bureau assure la gestion des achats des fournitures administratives, des vêtements de travail et EPI (Equipement de Protection Individuelle), des produits d'entretien, l'approvisionnement des trousseaux de secours et du petit équipement. Il intervient sur les opérations d'entretien et de maintenance. Il contrôle les véhicules de service en liaison avec le Parc départemental. Il assure la gestion de l'inventaire (hors Parc).

➤ ***Les interventions sur les bâtiments de la DPRPM***

Les interventions sur les bâtiments font l'objet de réunion de concertation avec la Direction du Patrimoine Bâti. Les travaux sont réalisés par des entreprises extérieures ou en régie, par les agents de la direction. Un seul agent est chargé de la maintenance.

Il intervient sur tous les bâtiments de la DPRPM et assure la coordination des équipes Unités d'Aménagement lors de la réalisation de certains chantiers, notamment organisation des déménagements et réaménagements de locaux.

De multiples interventions sur les différents sites de la DPRPM ont été faites dont les plus importantes sont les suivantes : travaux de remise en état de centres d'exploitation (plomberie, électricité, carrelage), étude et réalisation de diverses installations électriques et remises en conformité et réparations diverses et adaptations de l'alimentation des locaux. (Fuites d'eau et modifications de câblages informatiques et téléphoniques)

### 1.1.3.2. BUREAU DE LA COORDINATION

Ce bureau intervient dans deux domaines : la formation et les ressources humaines.

#### ➤ **La formation : 4 types de formation**

- les formations organisées par le Bureau relèvent d'un champ prioritaire et obligatoire car elles sont liées aux conditions de sécurité à respecter par les agents d'exploitation dans l'exercice de leur métier. Notamment, les autorisations de conduire les engins, les permis lourds et super lourds, la formation post-recrutement des nouveaux agents,
- les stages spécifiques en intra organisés par la Direction des Ressources Humaines,
- les stages de formation continue organisés par le CNFPT,
- les stages payants organisés par des prestataires privés.

#### Bilan de l'activité Formation DPRPM

	2018		2019	
	Nbre de participants	Nbre de jours	Nbre de participants	Nbre de jours
Formations internes	633	834	565	697
Formations CNFPT	69	286	75	170
Formation Intra CG	260	441	242	322
Formations Intra DPRPM/CNFPT	77	195	-	-
Formations Prépa concours et examens	93	385	93	245
Formations externes	452	705	220	567
<b>TOTAL</b>	<b>1584</b>	<b>2846</b>	<b>1526</b>	<b>2401</b>

*A titre indicatif, en 2019, le coût des formations payantes s'élève à 91 997 € + location des engins du Parc Départemental 7545 € soit un total de 99542 €.*

*(Rappel : le coût des formations est imputé sur le budget formation géré par la Direction des Ressources Humaines.)*

#### ➤ **Les Ressources Humaines**

Un accompagnement administratif est assuré en lien avec la Direction des Ressources Humaines pour le personnel de l'ensemble de la Direction sur toute question concernant : les droits aux congés, les états de frais de déplacements, les astreintes et les heures supplémentaires.

La DPRPM comprend au total 520 agents principalement issus de la filière technique (459). Les missions administratives et comptables sont assurées par 61 agents de la filière administrative.

A noter, l'engagement de la Direction dans le cadre de la formation des apprentis : 12.

Ce bureau intervient sur le suivi des mouvements internes, des demandes de mutation, des demandes d'avis pour les renouvellements de contrat, pour les nominations suite à la réussite d'un concours ou d'un examen professionnel, la mise à jour de l'organigramme et la gestion des situations particulières.

Toutes les questions relatives au personnel de la DPRPM sont centralisées par le service pour une meilleure coordination avec la Direction des Ressources Humaines.

	2018	2019
Nombre de réunions point de situation DPRPM-DRH	3	5
Nombre de mouvements internes	39	26
Nombre de notes particulières	68	57

### 1.1.3.3. BUREAU COMPTABILITE

#### ➤ *La gestion comptable de la DPRPM*

##### ✓ *Sur l'organisation,*

Dans le cadre de la démarche de certification des comptes engagée par le Département et plus particulièrement de la professionnalisation de la fonction comptable pilotée par la Direction des Finances, le Pôle Maîtrise d'ouvrage devenu en cours d'année 2019 le Pôle Ingénierie est chargé de réaliser l'ensemble des tâches comptables d'engagements et de mandatements pour les dépenses comme pour les recettes, et ce pour l'ensemble des services métiers de la DPRPM (PEV, UA, FDP).

Les deux services référents (SAF et OPC) ont procédé à la mise en œuvre des nouvelles procédures comptables établies en lien avec les obligations dues à cette démarche.

##### ✓ *La liquidation des dépenses de l'ensemble des services de la DPRPM*

Nombre de mandats émis pour le compte des services gestionnaires : 3973 en 2019 (4 079 en 2018)

##### ✓ *Le suivi financier des Marchés Publics*

Type de marché	2018		2019	
	Nombre	Montant mandaté	Nombre	Montant mandaté
Accords-cadres Marchés généraux	17	10 942 209 €	27	18 413 118 €
Marchés particuliers	95	14 242 685 €	83	11 339 327 €
<b>TOTAL</b>	<b>112</b>	<b>25 184 894 €</b>	<b>110</b>	<b>29 752 445 €</b>

### ▼ Les recettes de la DPRPM

Le service assure le suivi et la liquidation des recettes :

	2019
Diverses Conventions	22 322 €
Réseaux de voiries	396 €
Subvention abaissement de la vitesse à 80 km/h	37 322 €
Co-Maitrise d'ouvrage Itinéraires Alternatifs (GRAND PERIGUEUX)	2 033 381 €
<b>Total des recettes d'Investissement</b>	<b>2 107 813 €</b>
Redevance d'occupation du domaine départemental	600 170 €
Produit exceptionnel dont dommages au Domaine Public	93 334 €
Redevances photovoltaïques	32 815 €
Gestion des baux	377 883 €
Remboursement de frais (dont taxes ordures ménagères)	24 272 €
Vente de marchandises et autres produits divers	10 853 €
Autres droits de stationnement et de location	47 510 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 186 837 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 294 650 €</b>

#### 1.1.4. SERVICE ETUDES ET TRAVAUX NEUFS - ROUTES

Ce service assure la maîtrise d'œuvre des grands projets routiers départementaux, tant en termes de conception que de réalisation.

Il est composé de 2 bureaux qui assurent le suivi des opérations depuis les études de faisabilité jusqu'à la réception des travaux, en intégrant les phases intermédiaires que sont les avant-projets, les études détaillées, la préparation des pièces techniques des dossiers de consultation des entreprises, l'analyse technique des offres et le suivi des travaux (direction de l'exécution des travaux, opérations de réception).

##### 1.1.4.1. ETUDES EN REGIE

En 2019, le service a exécuté en régie les études des projets routiers suivants, selon des objectifs opérationnels différents :

- ***Comparer, choisir ou étudier un tracé en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique ou de vérifier la faisabilité d'une opération :***
  - PRU Chamiers – AVP de l'aménagement des rues Tananarive et DeLattre de Tassigny (dans le cadre de la convention co-maîtrise d'ouvrage avec la Mairie de Coulounieix-Chamiers)
  - Itinéraires alternatifs, études prospectives GRAND PERIGUEUX – Carrefour des 4 routes ATUR, Giratoire RD69 CORNILLE, contournement Ouest de Périgueux (ISA) (dans le cadre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la CA du GRAND PERIGUEUX)
  - Giratoire RD8 CORNILLE
  - Contournement du BUISSON DE CADOUIN
  - Giratoire RD15/RD33 MESCOULES
  - Accès SMD3 ST LAURENT DES HOMMES
  - RD77 Accès aux carrières de THIVIERS
  - RD5 Zone de BOULAZAC
  
- ***Poursuivre les avants projets ou les projets détaillés :***
  - RD 703 - Terrassements et chaussées de la déviation de BEYNAC.
  - RD 703/706 – déviation de CAMPAGNE
  - RD 5 – Déviation de St AULAYE
  - Itinéraires alternatifs GRAND PERIGUEUX :
    - Traversée de CORNILLE,
    - Giratoire RD69 CORNILLE
  - RD 78 Déviation de BOURDEILLES,
  - RD 704 giratoire de « Prends toi garde », déviation SARLAT NORD,
  - RD 3 NONTRON, recalibrage dernière section de la déviation.
  - RD660 BEAUMONT DU PERIGORD
  - CE de MUSSIDAN
  - Aire de stationnement PRU CHAMIERES
  - Diverses petites opérations.
  
- ***Définir les emprises nécessaires aux enquêtes parcellaires et aux acquisitions foncières :***
  - RD 69 Giratoire de CORNILLE
  
- ***Lancer des appels d'offres :***
  - Déviation de BEYNAC – Terrassements chaussées (sans suite),
  - Itinéraires alternatifs GRAND PERIGUEUX,
    - Traverse de CORNILLE
  - RD 707 – Déviation de NONTRON
  - ANRU – Aire de stationnement Chamiers

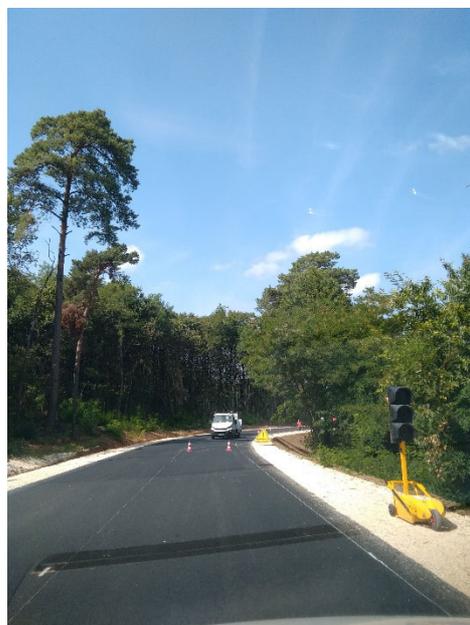
#### **1.1.4.2. ETUDES EXTERIEURES**

Les études demandant une spécificité particulière (études environnementales, études acoustiques, études « Loi sur l'Eau ») ou des moyens que n'a pas la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités (enquêtes de circulation, géotechniques, levés topographiques) ont été confiées à des Bureaux d'Etudes extérieurs en lien avec le responsable du pôle ingénierie et le service OPC.

### 1.1.4.3. MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX NEUFS

En 2019, le service Etudes et Travaux Neufs- Routes a assuré la surveillance des chantiers suivants :

- RD 707 - Contournement de Nontron



- Itinéraires alternatifs, GRAND PERIGUEUX

- Traverse de Cornille





### 1.1.5. SERVICE OUVRAGES D'ART

Ce service assure, à l'exception d'ouvrages d'art de grand gabarit (Beynac par exemple) requérant des compétences particulières, la maîtrise d'œuvre des ouvrages d'art inclus dans les grands projets routiers départementaux, tant en termes de conception que de réalisation. Il gère de plus, la surveillance et l'entretien du patrimoine ouvrages d'art départemental.

#### 1.1.5.1. GESTION DU PATRIMOINE OUVRAGES D'ART

En 2019, il a assuré à ce titre les missions suivantes :

- animation des référents Ouvrages d'art des UA,
- alimentation de la base de données de gestion du patrimoine (ASPIC),
- lancement d'un programme de visites détaillées et subaquatiques des Grands Ouvrages,
- études et suivi d'un programme annuel d'opérations d'entretien courant et de réparation.

#### 1.1.5.2. ETUDES AVANT PROJET

- RD 68 confortement du pont de CUBJAC,
- RD 68 confortement du pont de SAVIGNAC LES EGLISES
- RD 72<sup>E5</sup> confortement du pont de SAINT MESMIN
- RD 72<sup>E4</sup> confortement du pont du Pervendoux
- RD 50 reconstruction du pont de la mouline à GROLEJAC,
- RD 93 reconstruction du pont de JAVERLHAC.
- RD 47 confortement des falaises du Grand Roc
- RD 29 confortement des falaises de BADEFOLS SUR DORDOGNE
- Mise en sécurité du Pont du GARRIT

### 1.1.5.3. MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX

Le Service a assuré la surveillance des chantiers suivants engagés et/ou achevés en 2019:

- RD 6 - Restauration du pont d'ESCOIRE, Cne d'ANTONNE et TRIGONANT,
- RD 68 - Réfection du pont de SAVIGNAC LES EGLISES,
- RD 90 – Reconstruction pont des Petits Moulins, Cne CHAMPNIERS REILHAC
- RD 101- Rejointoiement pont de La Jaufrenie Cne CHAMPAGNE et FONTAINE
- RD 47 – Mise en sécurité Falaise du GRAND ROC, Cne LES EYZIES de TAYAC,
- RD 660<sup>E1</sup>-Remplacement des joints de chaussée du pont des Gilets à BERGERAC
- Divers voirie – réparations d'urgence suite à accidents de tiers connus ou inconnus, sur une trentaine d'ouvrages.

### 1.1.6. BUREAU MAITRISE D'ŒUVRE ADMINISTRATIVE

Le Bureau Maîtrise d'Œuvre Administrative, pour les deux services, effectue :

- la veille juridique en matière de marchés publics,
- la rédaction des rapports en Commission d'Appel d'Offre (CAO) du Maître d'œuvre (MOE),
- l'ensemble de la gestion administrative des marchés d'études et de travaux dont la maîtrise d'œuvre est assurée par le Service S.E.T.N.R. et le Service Ouvrages d'Art,
- l'élaboration et le suivi des consultations hors marchés et les commandes s'y rapportant,
- la fonction de référent GECCO pour l'ensemble de la DPRPM, en lien avec la DSIN.

## 1.2. LE PÔLE TERRITOIRES

Le Pôle Territoires comportait début 2019, 364 agents répartis entre :

- huit Unités d'Aménagement
- le Parc Départemental
- le siège organisé autour de deux bureaux « Entretien Routier » et « Exploitation Routière et SIG » et d'une mission « Suivi d'activité »

Ses missions principales, au sein de la DPRPM, sont la mise en œuvre et l'application de la politique routière départementale, la gestion, l'exploitation et l'entretien des 4 989 km du réseau routier, la gestion des crises routières, la maîtrise d'œuvre de petites opérations d'aménagement, des opérations de sécurité, la gestion du domaine public et la gestion du système routier d'information géographique en étroite concertation avec la DSIN.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2019, suite à une réorganisation interne, le Parc Départemental est devenu un Pôle à part entière indépendant du Pôle Territoires qui lui a récupéré la mission « Sécurité Routière »

### 1.2.1. LES UNITES D'AMENAGEMENT

Les Unités d'Aménagement, à dominante routière, ont pour missions d'assurer la représentation du Conseil départemental pour l'application des politiques routières départementales et de les décliner à l'échelon territorial.

Elles constituent la porte d'entrée privilégiée pour toute demande des élus en termes d'aménagement de traverses, d'opérations de sécurité, de signalisation routière, de gestion du domaine public et d'une manière générale de toute réclamation relative au réseau routier départemental.

Elles effectuent les propositions en termes de programmations annuelles (entretiens chaussées, ouvrages d'art, matériels).

Leur effectif oscille entre 34 et 40 agents soit un total de 282 agents pour les 8 unités.

Elles gèrent un linéaire moyen de routes d'environ 600 km compris entre 539 km pour l'unité d'aménagement de TERRASSON et 733 km pour celle de NONTRON. Il convient toutefois de relativiser ces linéaires en fonction du type de voirie, de la topographie et de la nature des sous-sols, voire des contraintes d'exploitation aux abords de PERIGUEUX ou BERGERAC, sans omettre l'afflux touristique estival dans le Périgord Noir.

#### LES MISSIONS :

##### ➤ *1-Entretien routier et exploitation :*

Outre la mise en œuvre de la politique routière départementale, les Unités d'Aménagement ont pour missions la gestion, l'exploitation et l'entretien du réseau routier départemental, soit 4 989 km répartis en 1 413 km de réseaux structurant et principal et 3 576 km de réseau ordinaire.

211 personnes sont directement affectées sur ces tâches d'entretien et d'exploitation, 186 agents se répartissent au sein de 24 secteurs, comprenant 34 centres d'exploitation.

Les interventions en entretien se font sous plusieurs formes :

- travaux en régie avec le matériel qui est affecté pour le fauchage à chaque Unité d'Aménagement, le débroussaillage, l'égavage, l'entretien des aires d'arrêt et des aires de pique-nique, l'entretien ponctuel des chaussées, l'entretien des dispositifs d'évacuation des eaux pluviales (fossés, ouvrages d'arts, saignées, cunettes, bassins), la reprise des marquages au sol (intersection), l'entretien et la pose de dispositifs neufs en termes de signalisation directionnelle et de police.
- travaux en chantiers mixtes avec le Parc, point à temps, gros égavage, curage de fossés,
- travaux confiés au Parc : réalisation de marquage au sol, implantation de glissières,
- travaux confiés à l'entreprise (notamment programme d'entretien routier, opérations de sécurité...).

Il convient de noter que l'expérimentation engagée pour la gestion du fauchage en 2017 a fait l'objet d'un premier bilan ayant conduit à apporter quelques améliorations. L'exercice sur une année n'étant pas significatif l'expérimentation a été poursuivie en 2018 pour se pérenniser en 2019

➤ **2-La gestion évènementielle :**

Les Unités constituent un maillon très important lors de la gestion opérationnelle d'événements de crise, d'accident ou d'incident affectant le réseau routier départemental.

Au regard de l'évolution climatique de ces dernières années, la période de viabilité hivernale (26 novembre 2018 au 11 mars 2019) mobilise de moins en moins de moyens. En 2018-2019 cette mission a induit 1 627 heures de sortie et l'utilisation de 127 tonnes de sel.

Les interventions sur accidents et incident 24h/24, 365j/365, des équipes d'astreintes des unités d'aménagement peuvent intervenir sur des gestions d'accidents, des mises en place de déviations, du nettoyage de chaussée, tronçonnages d'arbres, sécurisation de chaussée, etc. Au cours de l'année 2019, environ 2 100 interventions ont été effectuées ayant généré 7 618 heures supplémentaires dont 3 457 de nuit et de week-end.

➤ **3-Gestion du domaine public :**

La quasi-totalité des demandes d'occupation du domaine public routier départemental est instruite et délivrée au niveau des unités d'aménagement. Pour les dossiers à enjeux, les unités d'aménagement rédigent des avis à l'attention du service Foncier Domaine Public en charge de la réponse.

Les statistiques 2019 font apparaître un chiffre total de l'ordre de 18 490 dossiers en baisse de +3% par rapport à celle de 2018, incluant :

- - les avis émis dans le domaine de l'Urbanisme opérationnel (699) et des outils de planification de type P.L.U. et cartes communales (22).
- l'instruction et rédaction d'arrêtés de circulation temporaires (2 177)
- l'instruction et délivrance de permissions de voirie pour l'occupation du Domaine Public, au profit de particuliers, ou de réseaux divers (906)
- la réponse aux DT/DICT regroupant toute intervention dans les emprises publiques (11 245) en baisse de 7%
- la préparation des arrêtés permanents de circulation prise en charge par les UA courant 2019 (111)
- le recadrage en termes d'affichage publicitaire
- les nombreux courriers adressés aux riverains pour l'entretien de leurs plantations en limite avec le domaine public, l'emploi inapproprié de produits phytosanitaires, ...

La gestion administrative des dégâts au domaine public, la préparation des estimatifs en vue du recouvrement des sommes engagées pour la réparation des dégâts ainsi que le suivi technique des réparations sont également effectués par les Unités d'Aménagement.

Dans le cadre des transports scolaires, les Unités d'Aménagement sont amenées à émettre des avis sur les circuits et points d'arrêt, ceci en liaison étroite avec la Direction des Transports Routiers de Voyageurs de la Région Nouvelle Aquitaine, y compris sur voies communales ou communautaires.

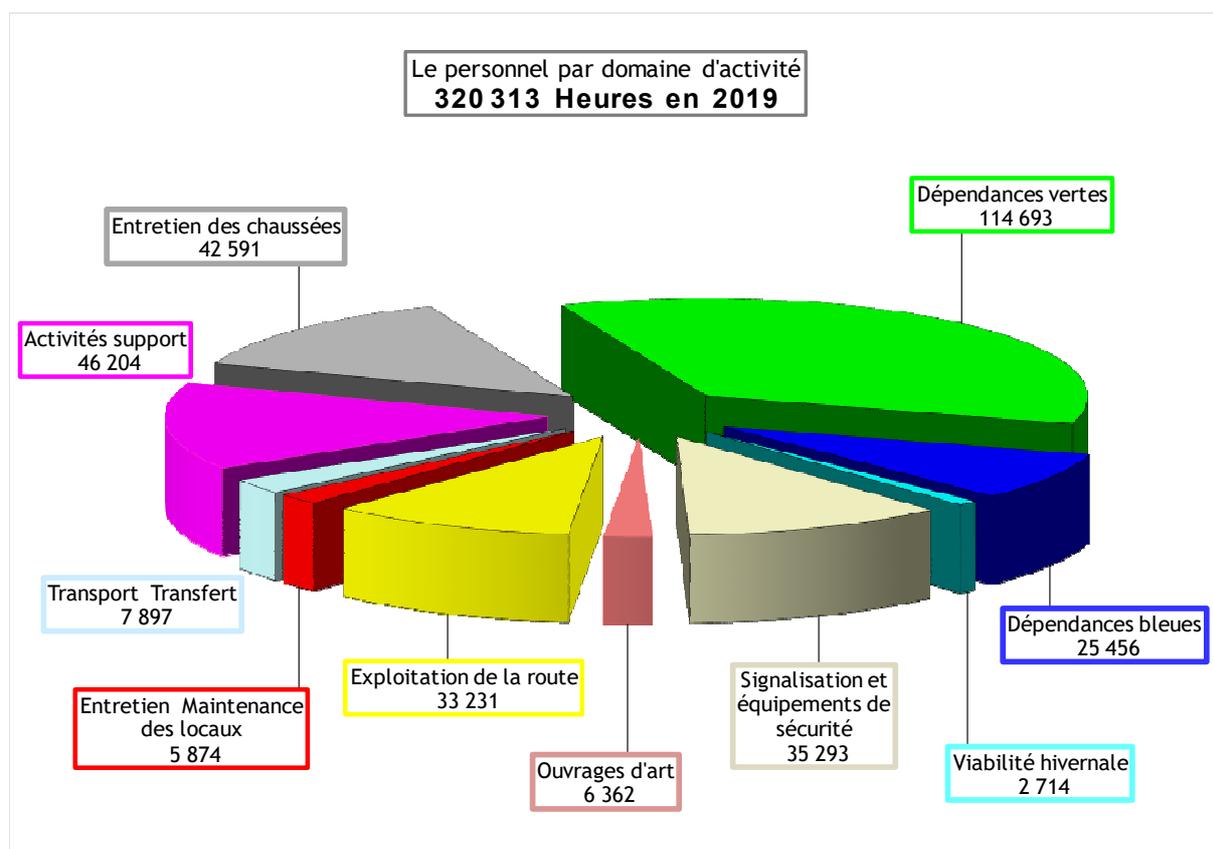
➤ **4-La maîtrise d'œuvre :**

Les Unités d'Aménagement ont assuré les missions de maîtrise d'œuvre (études + travaux) des petites opérations d'investissement, des Opérations de Sécurité, des travaux d'entretien programmés ou courants (chaussées et ouvrages d'art), des démolitions ainsi que des travaux sur chaussées en traverses d'agglomération

Elles ont également répondu à de nombreuses sollicitations de la part des collectivités en matière de gestion de domaine public, de signalisation, de données techniques...

➤ 5-Bilan de l'activité globale de la filière exploitation des unités d'aménagement en 2019 :

Source Trust.CHA 2019



### 1.2.1. LE BUREAU ENTRETIEN ROUTIER

#### LES MISSIONS :

Etablissement, pilotage et suivi des programmes d'entretien routier et des équipements routiers (signalisation horizontale, verticale, dispositifs de retenue, signalisation dynamique ...).

Accompagnement technique des Unités d'Aménagement et des bureaux d'études et travaux neufs.

Arrêtés permanents en lien avec les Unités d'Aménagement.

Transports exceptionnels.

#### L'ENTRETIEN PROGRAMME :

La politique de remplacement des enduits superficiels traditionnels par des enrobés coulés à froid de type coulis, plus onéreux, mais aussi plus sécurisants lors de leur mise en œuvre car moins de rejet de gravillons, et plus confortables à l'usage, a été poursuivie. Il n'en

reste pas moins que la technique des enduits superficiels reste la moins onéreuse pour des routes départementales faiblement circulées. En parallèle, certains itinéraires structurants du réseau routier ont été revêtus en enrobés bitumineux tièdes.

Une partie des routes a fait l'objet d'interventions plus légères, au travers notamment de la mise en œuvre d'enrobés à froid ou de diverses interventions effectuées en régie par les équipes des Unités d'Aménagement.

A travers la « Convention d'Engagement Volontaire » initiée dans le cadre du « Grenelle 2 » et approuvée par l'Assemblée Départementale en 2012, le Département a confirmé son engagement dans une politique d'entretien routier plus respectueuse de l'environnement en augmentant le tonnage d'enrobés bitumineux tièdes et la surface de retraitement en place.

Les crédits d'investissement et de fonctionnement dépensés en 2019 pour l'entretien des routes se répartissent de la manière suivante :

### **Investissement**

Revêtements sur la voirie départementale.....	12 574 114 €
Opérations sécurité.....	340 925 €
Travaux divers de voirie .....	478 467 €
Révision des prix .....	268 619 €
	<b>14 121 387 €</b>

### **Fonctionnement**

Travaux connexes liés aux revêtements programmés .....	548 499 €
Entretien courant et réparations de la voirie (y compris : location de matériel) .....	4 595 310 €
Marquage, signalisation horizontale verticale, comptages.....	1 582 430 €
Révision des prix .....	100 090 €
	<b>6 826 329 €</b>

Ces différentes sommes ont notamment permis de réaliser les linéaires suivants :

Enrobés Bitumineux .....	51 km
Matériaux bitumineux coulés à froid de type coulis .....	138 km
Enduits superficiels.....	73 km

L'ensemble de ces travaux a été réalisé soit par application de marchés généraux (accords-cadres), soit par la passation de marchés particuliers.

### **LES TRANSPORTS EXCEPTIONNELS :**

Suite à la réorganisation de l'instruction des transports exceptionnels à la Direction Départementale des Territoires, la DPRPM est systématiquement destinataire pour avis, hors convention avec les services de l'état, depuis le mois de juillet 2014, des demandes concernant les routes départementales. Cette activité, dévolue au Bureau Entretien, a représenté une instruction de 570 dossiers, activité soutenue eu égard aux travaux de la traversée d'agglomération de LAMOTHE MONTRAVEL interdisant le passage des poids lourds sur la RD 936 en début d'année, ainsi que le caractère de plus en plus surdimensionné des camions.

## 1.2.2. LE BUREAU EXPLOITATION ROUTIERE ET LE SIG

### LES MISSIONS :

Suivi et développement de l'exploitation routière (comptages routiers, plans de gestion des trafics, viabilité hivernale, information routière, suivi météo).

Développement et gestion du système d'information géographique routier (SIG), cartographie.

Les crédits d'investissement et de fonctionnement dépensés en 2018 pour Le Bureau Exploitation Routière et SIG se répartissent de la manière suivante :

#### Fonctionnement :

Comptages routiers/IPG/Logipro/Stations météos	145 206 €
Prévisions Météos	23 000 €

### LA VIABILITE HIVERNALE (VH) :

La saison 2018-2019 a été caractérisée par un hiver doux donc une activité hivernale classique, soit un coût de 595 380 €, montant inférieur d'environ de 15% à l'hiver précédent (à comparer aux 1 000 000 € de l'hiver 2012-2013) répartis en charge de personnel (astreintes et heures supplémentaires), location de matériel de VH, en achat de sel et maintenance d'Indicateur de Profondeur de Gel (IPG).

Les IPG sont relevés automatiquement depuis le Bureau Exploitation tous les matins à partir de 9h et transmis au Laboratoire départemental pour analyse.

### LE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) :

Le développement du Système d'Information Routier (SIR) a continué tout au long de l'année, avec une forte augmentation de nouvelles applications et de ce fait une progression à l'utilisation de celles-ci par les agents de la DPRPM. Une assistance technique permanente de la part des deux référents SIR a permis de résoudre rapidement les problèmes rencontrés par ses utilisateurs.

Dans le cadre du développement de la mobilité, l'application de remontée d'information, type accident ou incident mais également patrouillage, via SMARTPHONE ou tablette a été mise en production à l'Unité d'Aménagement de MUSSIDAN, de RIBERAC et du BUGUE.

La mise en place de groupes de travail GDP (Gestion du Domaine Public) permet de remettre à jour les modèles d'arrêtés pour les uniformiser dans chaque Unité d'Aménagement.

L'assistance GDP par les deux référents SIR a permis une évolution rapide de l'application et la résolution des problèmes.

## LES COMPTAGES ROUTIERS :

347 comptages routiers ont été réalisés et analysés par le Bureau Exploitation Routière. Ces comptages sont de différents types :

- 58 sont permanents, 6 nouvelles stations de comptage ont été installées sur la Dordogne,
- 181 sont des comptages tournants (1 semaine / trimestre) soit 724 compteurs posés,
- 149 comptages ont permis de répondre à 58 demandes ponctuelles d'analyse de trafic et/ou de vitesse.

L'ensemble de ces données est utilisé en interne pour justifier d'aménagements spécifiques, pour affiner nos politiques d'investissement et sont accessibles au public sur le site internet du Département

### 1.2.3. MISSION SECURITE

Mission de conseil, de formation et d'audit.

Cette mission a pour vocation d'apporter des réponses aux problèmes de sécurité non courants, principalement rencontrés par les services études et travaux neufs et les Unités d'Aménagement. Elle assure de surcroît une veille réglementaire :

- Assistance technique des services routiers départementaux,
- Validation des programmes d'opérations de sécurité et d'aménagement de traverses,
- Avis techniques, pistes cyclables et autres vélos routes,
- Avis sur certificats d'urbanismes et permis de construire au titre de la sécurité des accès,
- Audits des travaux avant ouverture à la circulation publique,
- Participation aux actions de prévention routière menées par les services de l'Etat (PDASR, enquêtes « agir »),
- Animation de formations internes à la D.P.R.P.M,
- Participation au « Conseil Départemental junior »,
- Suivi de l'accidentalité départementale (bulletin semestriel + fiches thématiques),
- Mission « Qualité des Etudes », procédure d'autocontrôle concernant tous les projeteurs routiers et visant à s'assurer du respect des règles en matière de géométrie et sécurité.

### 1.2.4. LE SUIVI D'ACTIVITE ROUTIERE

L'objectif est de connaître le coût des travaux réalisés en régie par les unités d'aménagement afin d'être en capacité de justifier du bon emploi des crédits délégués.

Le logiciel Trust.CHA de la société GFI permet :

- D'enregistrer les activités des agents sur les secteurs d'exploitation,
- De gérer les coûts relatifs aux activités du pôle Territoires,
- De construire des statistiques d'analyses et des bilans de ces activités,
- De produire des états relatifs au paiement des heures supplémentaires et des astreintes pour le personnel.

La mise en œuvre d'une interface TRUST/ GEOMAP permet, par une remonté dans GEOMAP des données saisies dans TRUST, de suivre cartographiquement l'évolution de certaines tâches.

Les analyses statistiques produites sont fortes d'enseignement en matière d'utilisation de nos moyens et produisent des critères objectifs servant de base à nos réflexions sur l'optimisation de nos moyens, dont le matériel.

## **1.2.5. LES MOBILITES**

### **1.2.5.1. LE FERROVIAIRE :**

Même si cette ligne a déjà bénéficié de très importants travaux de régénération des voies entre SARLAT et BERGERAC (45 M€ environ), la section BERGERAC-LIBOURNE nécessite également des travaux de rénovation puisque la vitesse des trains y est actuellement réduite pour répondre à des normes sécuritaires. Cette section est vitale pour les 700.000 usagers qui l'empruntent annuellement, mais également pour la desserte de toute la partie Est de la Dordogne jusqu'en Sarladais.

Enfin, le développement de la métropole bordelaise doit, dans les années à venir, porter le potentiel de cet axe ferroviaire à plus d'un million d'usagers.

Des travaux sont inscrits dans le Contrat de Plan ETAT - Région (CPER) 2015-2020 signé par l'Etat et la Région le 23 juillet 2015.

Évalués tout d'abord à 45 M€ par SNCF Réseau, Maître d'ouvrage dans le cadre du CPER, l'Etat et la Région avaient inscrit une participation financière à hauteur de 15,75 M€ chacun (soit 35 % chacun), SNCF Réseau et les autres Collectivités étant attendues pour un montant de 6,75 M€ chacun (soit 15 % chacun sans que cette participation ne soit validée par elles).

Initialement, le Département ne devait pas participer à ces travaux puisqu'il finançait déjà 40% des travaux sur les routes nationales de la Dordogne. Alors même que le transport ferroviaire relève des seules compétences de l'Etat et de la Région, les Départements et Intercommunalités riveraines de la Vallée de la Dordogne ont pourtant été sollicités par l'Etat pour contribuer au financement arrêté à 83,863 M€ pour un montant de 6,75 M€.

Dans ce contexte, pour éviter la fermeture de cette ligne pour des raisons sécuritaires en mai 2019, la Commission Permanente du 3 septembre 2018 a approuvé les termes de la convention relative au financement des études de projet et des travaux d'amélioration de la desserte de Bergerac, fixant à 1 M€, le montant de la participation forfaitaire de notre Collectivité.

La convention relative au financement des études de projet et des travaux de l'amélioration de la desserte de Bergerac a été signée le 20 novembre 2018 par l'ensemble des partenaires financiers, à savoir l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, SNCF Réseau et les 14 collectivités territoriales co-financeuses.

Les dispositions de la convention prévoient le versement de notre participation en trois tiers répartis sur les exercices budgétaires 2019, 2020 et 2021.

Les travaux de régénération de la section BERGERAC - LIBOURNE ont été réalisés en 2019 conformément à la programmation.

#### 1.2.5.2. L'AERIEN :

Même si le Département n'a pas de compétence dans ce domaine et malgré l'arrêt de la ligne aérienne PERIGUEUX - PARIS, il reste un partenaire financier majeur dans la gestion de la plateforme aéroportuaire de PERIGUEUX-BASSILLAC.

En juin 2018, le Grand Périgueux a décidé de cesser l'exploitation de la liaison vers Paris, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

L'aéroport en dehors de l'exploitation de la liaison Paris-Périgueux, comptabilise quelques 15 000 vols/an environ notamment d'aviation de loisirs, d'affaire et pour l'acheminement des dons d'organes (plus de 20/an). Par ailleurs, 50 appareils sont attachés à cette plateforme (aéroclub, club de planeurs, ULM ...).

Les élus du Grand Périgueux ont clairement exprimé leur volonté de conserver dans la région de Périgueux une infrastructure adaptée au trafic aéroportuaire et leur attachement aux perspectives de développement économique offertes par le site de PERIGUEUX-BASSILLAC.

La modification des statuts du SMAD, validée par l'arrêté préfectoral du 24 mai 2019, a intégré la création d'une compétence additionnelle, exercée à la carte par le Conseil départemental et le Grand Périgueux, relative à la gestion de l'aéroport Périgueux-Bassillac.

Pour les charges liées au fonctionnement courant de l'aéroport ainsi qu'aux investissements relatifs au maintien du potentiel déduction faite des subventions reçues et des autres recettes de fonctionnement du Syndicat Mixte, la quote-part des membres est fixée à :

- Pour l'aéroport de Bergerac Dordogne Périgord :
  - Département de la Dordogne : 43 %
  - La Région Nouvelle Aquitaine : 25 %
  - La Communauté d'Agglomération Bergeracoise : 26 %
  - La Communauté d'Agglomération « Grand Périgueux » : 6 %
  
- Pour l'aéroport de Périgueux-Bassillac :
  - Département de la Dordogne : 50 %
  - La Communauté d'Agglomération « Grand Périgueux » : 50 %

Par délibération n°19-327 du 15 novembre 2019, le Département a approuvé les nouvelles orientations de développement de cet aéroport, à savoir :

- Les activités de transport pour le tourisme, les loisirs, les voyages d'affaire, les vols de l'administration de l'Etat (Ministère de la défense) ou encore les services de santé au regard de leur utilité publique avérée ;
- Le principe qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le SMAD devient compétent pour exercer les fonctions d'exploitation aéroportuaire ;

- La formalisation d'une prolongation de l'exploitation de l'aéroport dans le cadre d'un sous-traité de gestion pour une durée maximale de deux ans (1<sup>er</sup> janvier 2020-31 décembre 2021) afin de disposer du temps nécessaire et d'effectuer les choix les plus opportuns, dans le cadre d'une forme contractuelle conforme au droit de la commande publique.
- La désignation de deux membres titulaires et deux membres suppléants pour siéger au Comité Syndical du SMAD

Pour l'année 2019, Le montant de la contribution départementale au Syndicat Mixte Air Dordogne (SMAD) s'est élevé à 1 196 159,53 € se répartissant comme suit :

- 885 247,00 € au titre de la participation statutaire.
- 310 912,53 € au titre du remboursement des annuités d'emprunt.

### 1.3. LE PÔLE PARC DEPARTEMENTAL

#### 1.3.1. SES MISSIONS :

- Il achète, gère et assure la maintenance du parc automobile de l'ensemble de la collectivité.
- Il achète, gère et assure la maintenance de l'ensemble des véhicules et engins de travaux routiers mis à disposition des Unités d'Aménagement et du Pôle Paysage Espaces Verts.
- Il possède un laboratoire routier en charge des analyses de sols, des matériaux constitutifs des chaussées, des bétons hydrauliques et bitumeux. Il procède à des études de structures, de l'assistance technique et des expertises auprès de nos différents services routiers.
- Il effectue des travaux routiers avec son équipe d'exploitation routière :
- Signalisation horizontale, poses et réparations de glissières de sécurité, pontage de fissures, comptages routiers, entretien de la signalisation dynamique, affichage dans les abribus, et autres travaux divers de voiries, majoritairement pour la collectivité mais aussi ponctuellement pour des tiers



Atelier pose de glissières

- Il effectue des travaux routiers en chantiers mixtes, en venant en appui des U.A.
  - *Élagage, travaux de Point à temps, curage de fossé et terrassement).*



Broyeur haut rendement

### 1.3.2. SON ORGANISATION :

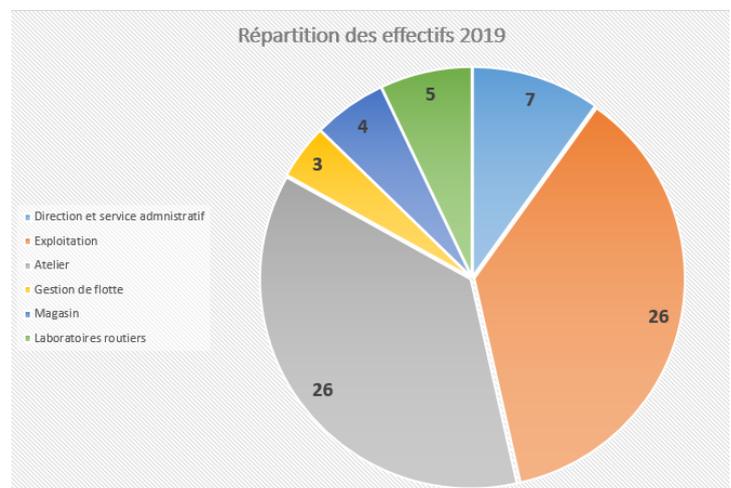
Le Parc est doté d'une relative autonomie fonctionnelle et financière, de par l'institution d'un budget annexe au budget principal du Département

Globalement, le Parc agit comme prestataire des autres services de la Collectivité et ponctuelle même pour les tiers.

Ces locations et travaux sont facturées sur la base d'un barème dont les prix unitaires sont la résultante d'une comptabilité analytique incluant l'ensemble des charges, dont le salaire des personnels.

Il est composé de 71 agents se répartissant de la manière suivante :

- Direction et service administratif : 7 agents
- Exploitation : 26 agents
- Atelier : 26 agents
- Gestion de flotte : 3 agents
- Magasin : 4 agents
- Laboratoire routiers 5 agents

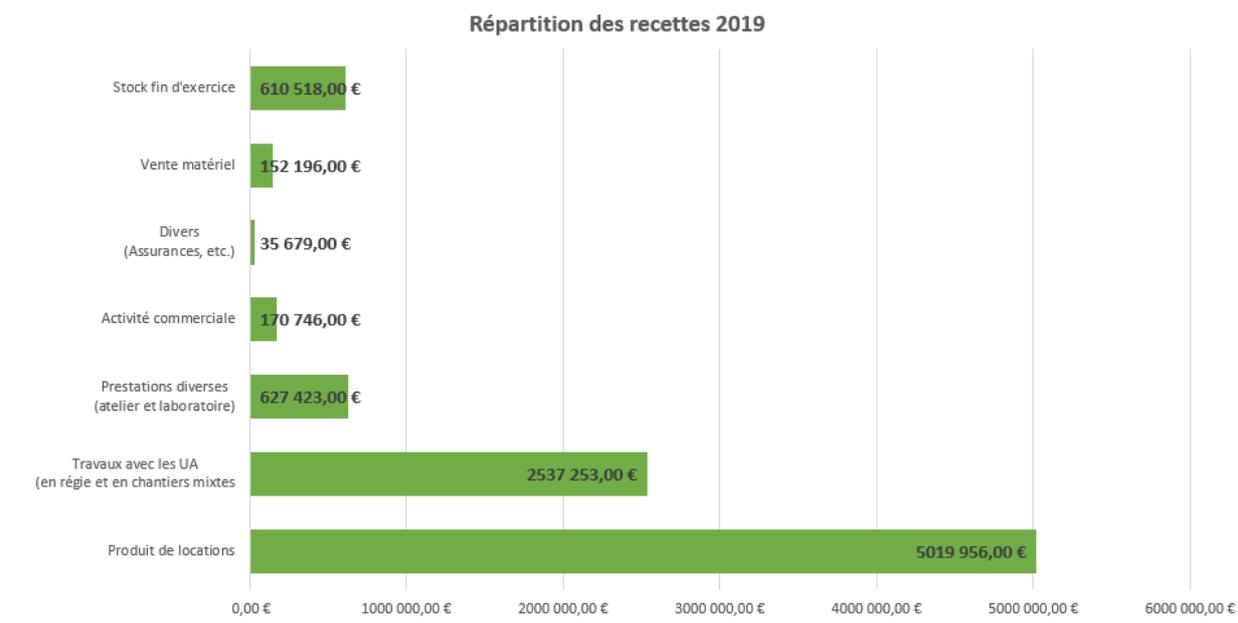


Le Parc supporte l'intégralité des charges de son personnel (OPA, fonctionnaires et apprentis). Au 31 décembre 2019, un seul agent conserve son statut d'OPA, ce dernier n'ayant pas encore opté pour celui proposé par la collectivité.

### 1.3.3. SON BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019 :

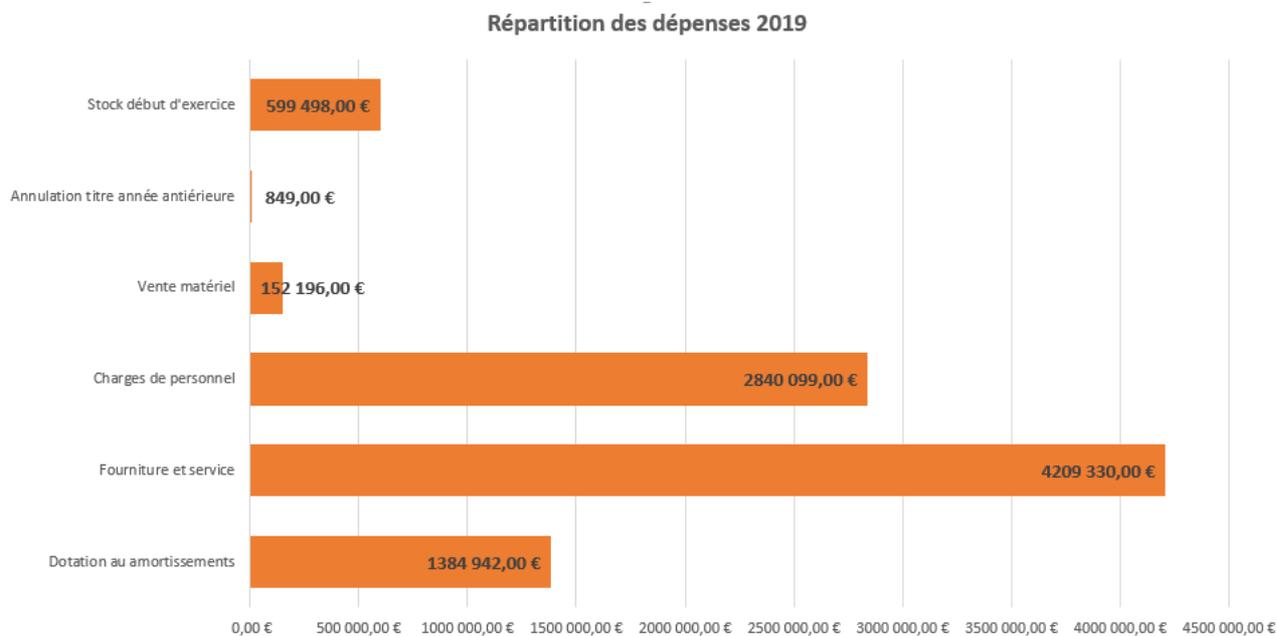
Ses recettes, s'établissant à 9 153 771 € en 2019, se composent :

- du produit des locations pour 5 019 956 €,
- des travaux entrepris en régie et en chantiers mixtes avec les unités d'aménagement (curage de fossés, élagage, signalisation horizontale, glissières, PATA...) pour 2 537 253 €,
- de prestation diverses atelier et laboratoire pour 627 423€,
- de l'activité commerciale pour 170 746 €,
- divers pour 35 679 € (Assurances, location Domaine public pylône Orange).
- -Vente matériel (écriture d'ordres, reprise d'amortissements) : 152 196 €,
- Stock fin d'exercice : 610 518 €



Ses dépenses, s'établissant à 9 186 914 € en 2019, se composent :

- Dotation aux amortissements 1 384 942 €,
- Fourniture et service 4 209 330 €,
- Charges de personnel 2 840 099 €,
- -Vente matériel (écriture d'ordres, reprise d'amortissements) : 152 196 €,
- Annulation de titre année antérieure : 849 €
- Stock début d'exercice : 599 498 €.



On notera que la variation des prix des produits pétroliers à une répercussion très forte sur la gestion des dépenses.

#### 1.3.4. SON BUDGET D'INVESTISSEMENT 2019 :

Le total des investissements inscrits par le Parc Départemental en 2019 (programme 2019 et report 2018), essentiellement du matériel et des véhicules se monte à 1 724 510 €, financé en grande partie par la dotation aux amortissements, le fond de compensation de la TVA, les ventes des matériels réformés.

Le report des investissements non réalisés sera de 2 324 845 €, la nécessité de relance de nouveaux marchés et leur délai d'instruction ayant eu pour conséquence de différer les achats ou travaux sur l'exercice suivant :

- Réfection de toiture : 920 925 €
- Matériels roulants : 1 403 920 €

#### 1.3.5. LA VEILLE TECHNOLOGIQUE :

Avec la fluctuation des cours du pétrole, de la politique environnementale et notamment au regard de l'utilisation du carburant, le parc s'est inscrit dans une démarche de développement durable.

A cet effet, après l'expérimentation concluante d'une épareuse électrique qui sera étendue à toutes les UA, le parc lancera sur le prochain exercice, un audit de toute la flotte des véhicules légers et utilitaires de la collectivité. Il visera à la rationaliser et amorcer son renouvellement par des véhicules à énergie propre, afin de s'inscrire dans un projet d'excellence environnementale porté par l'exécutif.



Epareuse électrique

## 1.4. LE PÔLE PAYSAGES ET ESPACES VERTS

### ➤ *LES MISSIONS*

- **Mettre en œuvre la politique paysagère du Département** dans les domaines des routes, parcs et jardins, sites naturels et forestiers, collèges, en termes d'expertise, d'aménagement et d'entretien pour une gestion durable.
- **Proposer et développer des actions novatrices en matière de paysage** : gestion différenciée, création de jardins éphémères et pédagogiques, interventions ciblées sur les habitats naturels, formations spécifiques, organisation d'événementiels, fabrication de mobiliers, etc.
- **Animer les dispositifs départementaux** Charte zéro pesticide, Charte de l'arbre, Villes et Villages Fleuris, Coordination des sites, Gestion raisonnée des dépendances Vertes.

Le Pôle Paysage et Espaces Verts est un "outil" de partenariat au service de tous les acteurs pour une meilleure prise en compte de la dimension paysagère dans les projets et Actions Départementales (patrimoine, culture, environnement, sport, etc.).

### En quelques chiffres :

- 89 agents dont 8 apprentis,
- 2 ateliers : menuiserie et mécanique,
- 1 magasin (gestion centralisée du matériel, des stocks et des approvisionnements),
- 1 parc matériel d'environ 250 véhicules routiers et engins de chantier.

**Environ 110 sites dont** 40 ha de Parcs et jardins, 1000 ha d'espaces naturels, 10 000 arbres d'alignement, 2 centres de vacances, 36 collèges, 17 km de voie verte.

Ces missions se traduisent par des compétences :

- **La conception et la Maîtrise d'œuvre des aménagements paysagers** : Un outil de la collectivité unique en son genre, fort de son expérience et de ses compétences (4 dessinateurs infographistes, 3 techniciens, 1 contrôleur, 3 apprentis BTS et 1 Licence, des stagiaires) au service des Routes, des Sites, des Arbres et des Collèges du Département, mais également des autres collectivités. Le Bureau d'Etudes assure le suivi de l'intégralité des démarches paysagères en amont et en aval de la définition du projet et en assure la Maîtrise d'Œuvre.

- **La gestion et la coordination des Sites Départementaux** : Le Pôle Paysage Espaces Verts dispose d'une régie de 50 jardiniers, 10 gardiens de Sites et 80 emplois saisonniers. Une équipe logistique assure l'achat, l'approvisionnement en fournitures et matériels de l'ensemble des sites et équipes ainsi que l'organisation des manifestations.

La diversité des Sites, l'augmentation des surfaces, des moyens qui se stabilisent et l'intégration des enjeux environnementaux renforcent notre implication dans la gestion différenciée. L'optimisation de l'utilisation de nos moyens est un enjeu fort avec un objectif de qualité qui pourra se traduire par la proposition d'un projet de labellisation à court terme. Cette formalisation sera pour le service un cadre important dans l'organisation et un outil d'aide au management.

Une action de coordination des Sites est déjà engagée sur les grands Sites Départementaux :

- Grands Sites de Baignade : Le Grand Etang de SAINT-ESTEPHE, Le Grand Etang de LA JEMAYE, la Base de Loisirs de ROUFFIAC, le Lac de GURSON,

- Sites Culturels et Patrimoniaux : La Ferme de Parcot, Le Domaine Départemental de CAMPAGNE,

- Sites de Sports de Pleine Nature : Barrage de MIALLET, la Voie Verte THIVIERS – SAINT PARDOUX LA RIVIERE, Base Nautique de TREMOLAT.

▪ **L'ingénierie verte au service des collectivités :**

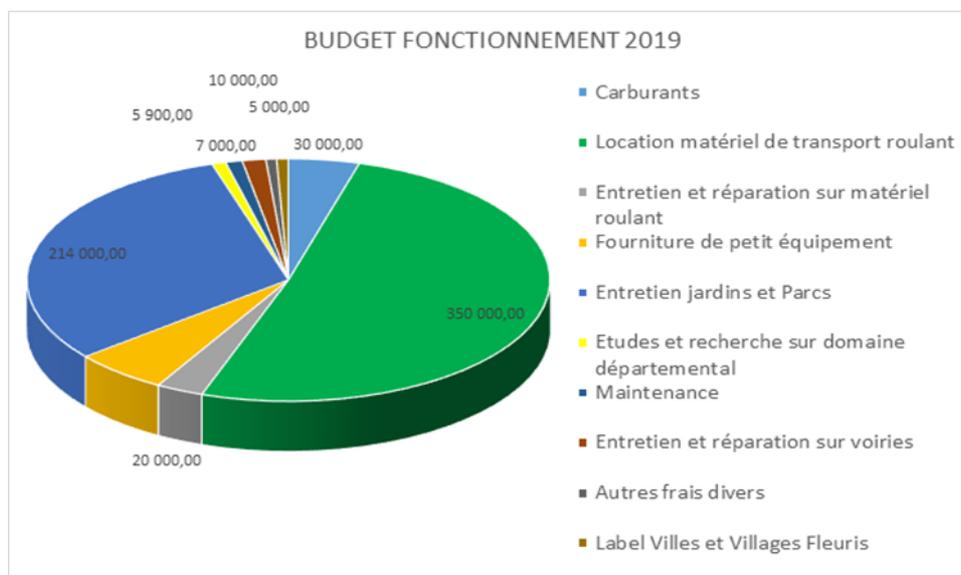
- L'expertise du Pôle Paysage et Espaces Verts est reconnue et proposée sur le territoire à travers **le Guide de l'Ingénierie, le Label Villes et Villages Fleuris, la Charte Zéro Pesticide, la Charte de l'Arbre etc...** il est tourné vers l'avenir et doit poursuivre son développement en s'adaptant à l'évolution des pratiques et des besoins.
- Sa réussite passe par sa capacité d'innovation en proposant des techniques nouvelles, en développant des outils de communication, en travaillant avec des logiciels métiers performants et en accompagnant la formation des agents.
- Une étape déjà engagée et à poursuivre qui en fait un partenaire incontournable pour la prise en compte de la dimension paysagère dans les projets et actions départementaux (l'expertise des traverses dans le cadre du financement départemental, prise en compte des éléments de contexte et d'identité territoriale, etc...).

### Une démarche confortée par des Marques et Labels de Qualité :

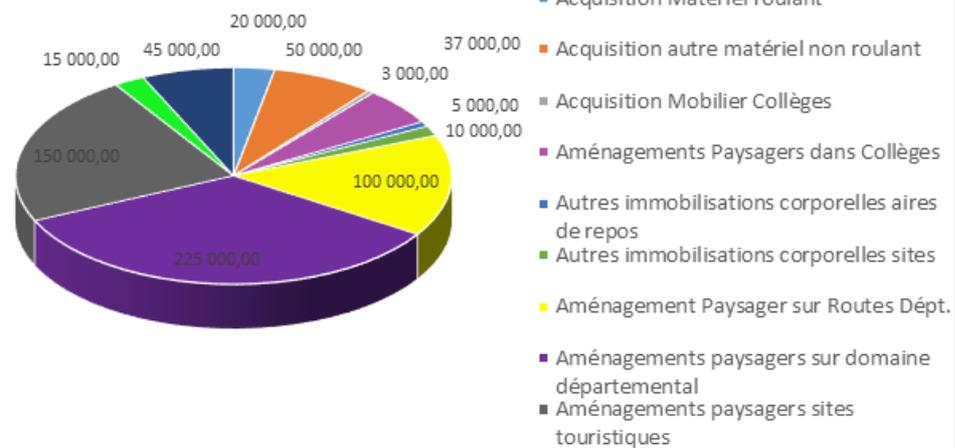
- MARQUE Tourisme & Handicap : garantit l'accessibilité des Sites et équipements touristiques en prenant en compte tous les types de handicaps, garantie d'un accueil efficace et adapté aux besoins des personnes handicapées. Elle a été acquise sur le Site de SAINT-ESTEPHE en 2015 pour 5 ans puis reconduite en 2019 pour 5 ans, sur les sites de LA JEMAYE et GURSON en 2016 pour 5 ans et, ROUFFIAC en 2017 pour 5 ans,
- LABEL Eco-Jardin,
- LABEL Refuge Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) : le Parc François Mitterrand a fait l'objet d'un aménagement spécifique : plantation de fruitiers, d'arbustes à petits fruits et de plantes vivaces pour améliorer l'attractivité du jardin,
- LABEL de Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières (PEFC : Programme for the Endorsement of Forest Certification) pour les forêts exploitées,
- Classement de la Forêt de Campagne en RESERVE BIOLOGIQUE MIXTE,
- LABEL Pavillon Bleu : récompense et valorise chaque année, les communes, ports de plaisance ou gestionnaires de plages engagés dans une démarche de gestion environnementale, répondant à des critères spécifiques pour un service public de grande qualité. En 2019 il a été reconduit sur les sites de LA JEMAYE, GURSON et SAINT-ESTEPHE,
- Label « Tourisme Pêche » - Parcours famille, acquis sur le Site de ROUFFIAC en 2017,
- LABEL Handiplage : sur le site de SAINT-ESTEPHE,
- LABEL Jardin remarquable : Parc de CAMPAGNE,
- Prix, Charte, Classement, Récompense.....Une évolution naturelle dans notre démarche de qualité, un besoin pour poursuivre nos actions et rester mobilisés.

### ➤ **LE BUDGET**

#### Répartitions des budgets de fonctionnement et investissement 2019



## BUDGET INVESTISSEMENT 2019



### Le patrimoine « non-bâti »

#### ZONE DE GESTION NORD ET CENTRE

1. Archives Départementales
2. Château de Bourdeilles
4. Espace Culturel François Mitterrand
5. France Bleu Périgord
6. Hôtel du Département
9. Terrasse informatique
10. Villa les Cèdres
11. Annexe hotel du département
12. Bibliothèque DP
13. Centre de Documentation DP
15. CIO
19. CMS Boulazac
20. CMS Excideuil
21. CMS Gour de l'Arche
22. CMS rue la Boetie
23. CMS Saint Astier
23. CMS Saint Aulaye
24. CMS Saint Georges
25. Communication interne
26. DDSP PMI
27. Direction des bâtiments Boulazac
28. Direction des Sports
29. Direction des sports(logement, plateau)
30. DOJO Départemental
31. DPRPM Avenue Churchill
32. Laboratoire Départemental
33. Maison du Département Mussidan
34. Maison du Département Ribérac
36. Maison du Handicap
38. PPEV Coulounieix
40. Service Archéologie Chamiers
41. Service de l'Archéologie D
42. Syndicats et mutuelle
43. Tourisme
44. UT Périgueux ouest
45. Agence Culturel Marsac
47. Ancienne Suldi de Thiviers
48. Ancienne Usine Albary
52. Faculté Bordeaux IV
53. Grotte de Jovelle
55. Plateforme Parc Départemental
56. Village de l'Enfance
58. Barrage de Mfallet
59. Ferme du Parcot
61. Forêt de la Jemaye
62. Forêt de Saint Estèphe
63. Forge de Savignac Lédrier
65. Lac de Gursac
67. Base de loisirs de Rouffiac
71. Voie Verte Thiviers /St Pardoux la Rivière



#### ZONE DE GESTION SUD

3. Cloître de Cadouin
7. P.I.P
8. Domaine de Campagne (futur centre secteur Sud)
14. Château de Biron
16. CMS /UT Bergerac Est
17. CMS Beaumont
18. CMS Bergerac ouest
33. Lascaux Révélé
39. Centre Vézac
46. CMS Thenon
49. Auberge de jeunesse Cadouin
50. CMS Moirignac
51. Côte de Joid
54. Le Thot Village de Maillo
57. Voie Verte Les Eyzies
60. Forêt de Campagne
61. CIAMPL
62. UT SARLAT
63. Gratoire Fongauffer
64. TELEPHONE ( Meyrats, St Alvière, Archignac,Couze, St Génies)
65. Les massifs de rouffiac
66. Base Nautique de Trémolat

## 1.4.1. SERVICE PAYSAGE–BUREAU D'ETUDES-MAITRISE D'ŒUVRE

### 1.4.1.1. AMENAGEMENT SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES

#### ➤ *Les études*

En concertation avec le Pôle Routes, et lors des réunions de revue de projet, le service intervient le plus en amont possible sur les projets dits "sensibles" pour une meilleure prise en compte du paysage. Participation aux revues de projet :

- Déviation de SAINT-AULAYE (Hors agglomération et traverse),
- Déviation de BEAUMONT,
- Projet Grand Périgueux Itinéraires Alternatifs (ATUR, CORNILLE),
- Projet Plan de Rénovation Urbain commune de COULOUNIEIX-CHAMIERES (Rue TANARIVE)
- Participation aux groupes de travail, (Engazonnement Hydraulique, Mesures environnementales BEYNAC, désimperméabilisation des sols),
- Suivi du plan de gestion Aire de repos et Aire de covoiturage,
- Parking DPRPM, parking et aménagement CMS MONTIGNAC,
- Elaboration de documents de communication (collectivités locales),
- Travail en partenariat avec l'ATD, le service de l'Archéologie, la SEMITOUR,
- Travail en collaboration avec des artistes,
- Suivi des projets communaux (Plateforme PROGOS).

#### ➤ *Les chantiers de plantation les plus significatifs*

- Déviation de MUSSIDAN,
- Aire de covoiturage RD709 Nord BERGERAC,
- VC1 ATUR Chantier GRAND PERIGUEUX,
- BEYNAC Carrefour de la treille - plantation de haies,
- Campagne d'Engazonnement Annuelle, (Chantier de BEYNAC, Contournement de MUSSIDAN).

#### ➤ *Le suivi des plantations durant la garantie et la remise des aménagements aux collectivités locales*

- Durant la période garantie, il est procédé au suivi et maintien qualitatif des aménagements.
- En concertation avec les communes et les UA, il est procédé à la remise des ouvrages espaces verts par le biais de convention.

#### ➤ *Végétalisation par ensemencement hydraulique*

Cette technique pratiquée depuis 20 ans sur les chantiers routiers neufs du Département a montré toute son efficacité pour le traitement des délaissés et des accotements ainsi que pour la lutte contre l'érosion des talus et la prolifération des espèces invasives. Elle permet également la réintroduction d'essences ligneuses, de plantes à fleurs (rééquilibrage des mélanges plantes à fleurs/poacées en 2019) et le développement de la biodiversité. Un mélange de semences est adapté pour chaque nature de sol.

Programmée sur deux campagnes (au printemps et en automne), elle a permis de traiter pour l'année 2019 une surface avoisinant les 40 ha.

### ➤ *Les Conseils – l'expertise*

Le Service Paysage est sollicité assez régulièrement par les Communes pour des missions de conseils, entrées de bourg, traverses.

- Aire de repos SAINT-PARDOUX -LA-RIVIERE,
- Parking Château de BIRON,
- Travail en collaboration avec les UA pour des chantiers d'entretien et de plantation en régie,
- Travail en collaboration avec le Grand Périgueux (ATUR, CORNILLE).

Le Service Paysage travaille en collaboration avec l'ATD, les UA et le Pôle Routes dans les projets transversaux.

#### 1.4.1.2. AMENAGEMENTS SUR SITES DEPARTEMENTAUX ET CENTRES DE VACANCES

L'activité de Maîtrise d'Œuvre sur les Sites Départementaux (Parcs, Jardins, Sites et Forêts, Centres de Vacances) représente une part importante de notre activité avec un développement transversal tout particulièrement avec les services de l'Environnement, des Bâtiments Départementaux, de la Culture, du Tourisme, des Sports et de l'Eau.

### ➤ *Les études*

Un travail de transversalité avec les autres services permet d'intervenir le plus en amont possible sur les projets : En 2019, le service a notamment réalisé des études concernant :

- L'accessibilité de l'Espace Culturel François Mitterrand,
- La réalisation d'un observatoire nature sur le Site de la Ferme du Parcot,
- La réalisation d'un pas de tir à l'arc sur le Site du grand Etang de LA JEMAYE
- La réalisation d'un « Land Art » sur le Site de LASCAUX IV
- La réhabilitation de la serre adossée du Château de CAMPAGNE,
- L'accessibilité de la grotte du Grand Roc,
- L'obtention des Labels :

« Tourisme et Handicap » pour les 4 Sites de baignade,

« Pavillon bleu » pour LA JEMAYE, GURSON et SAINT ESTEPHE.

### ➤ *Les chantiers les plus significatifs*

- Grand Etang de LA JEMAYE :
  - Apport de sable de dune sur le plage, réhabilitation du Parking schmitz, reprise des terrasses des commerces, création d'un sentier de découverte en zone humide, Ponton pêche PMR, mise aux normes des équipements (aire de jeux et parcours de santé).



- Voie verte THIVIERS – SAINT PARDOUX LA RIVIERE : Création d'un parking paysager sur la commune de MILHAC DE NONTRON, Eco-compteur.



- LASCAUX IV : Agrandissement du Parking P2 (parking personnel Semitour) et de l'espace réservé aux campings cars, Projet « LAND ART »



- Barrage de MIALLET : Pose de vitrines pour affichage du règlement intérieur, Mise en place d'un ponton de pêche PMR, remise en service des toilettes sèches



- LA FERME DU PARCOT : Signalétique interne, restauration du puits et aménagement de l'entrée du bâtiment d'accueil.



- BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC : Reprise des cheminements en béton armé
- DOMAINE DE CAMPAGNE : Réalisation de cheminement en béton calcaire
- Le Grand Etang de SAINT ESTEPHE : Réaménagement du parking moto
- LAC DE GURSON : Reprise de la voirie interne, rampe de mise à l'eau, ponton de pêche PMR
- Suivi et gestion des aires de jeux (SAINT-ESTEPHE, ROUFFIAC, LA JEMAYE, GURSON ET TREMOLAT)

#### 1.4.1.3. AMENAGEMENT DANS LES COLLEGES

##### ➤ *Les projets d'aménagement*

- BRANTOME : Réfection de la liaison entre les deux cours
- COULOUNIEIX CHAMIERES : Aménagement de la zone devant le préau
- PIEGUT PLUVIERS : Aménagement des espaces extérieurs suite à la restructuration du collège.

##### ➤ *Les Projets d'amélioration*

- Fourniture de mobiliers extérieurs aux collèges d'EXCIDEUIL, NEUVIC, PIEGUT, ST AULAYE, THIVIERS et COULOUNIEIX CHAMIERES .
- Divers matériaux ont été fournis aux établissements pour entretenir ou rénover les aménagements existants par les agents du département sur place.

#### 1.4.1.4. PLAN DE GESTION DU PATRIMOINE ARBORE

27 années d'existence du Plan de Gestion des Arbres d'Alignement

Afin d'assurer un maximum de sécurité sur les routes départementales, 550 arbres ont été taillés par des entreprises spécialisées et 1500 par l'équipe d'Elagueurs/Grimpeurs du Pôle Paysage et Espaces Verts. L'équipe intervient sur l'ensemble du patrimoine arboré du Département (collèges, sites, routes) pour des interventions de taille, d'élagage et d'abattage.

Ce suivi pluriannuel permet de vérifier le bon état phytosanitaire des arbres d'alignement du Département.

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites a validé le 16 Octobre 2019 la demande d'abattages de 289 arbres sur 3 ans suivis de 350 replantations.

##### ➤ *LA CHARTE DE L'ARBRE DORDOGNE PERIGORD*

La charte de l'arbre est approuvée par l'Assemblée Départementale le 29 mars 2019

Elle est diffusée à l'ensemble des communes, communautés de communes via le site internet de Conseil Départemental.

La Charte de l'Arbre Dordogne Périgord propose aux collectivités du département d'adhérer par délibération à une démarche d'excellence environnementale pour préserver et entretenir le patrimoine arboré en respectant le cahier des charges départemental en matière d'élagage et d'entretien. En contrepartie le Pôle Paysage et espaces verts accompagne ces communes. (Plan de gestion, formations, conseils, etc...)

Le Grand Périgueux, les communes de Bergerac, Boulazac, St Hilaire D'Estissac, Terrasson et Trélissac sont en passe d'adhérer à cette Charte.

#### 1.4.1.5. COORDINATION DES SITES

##### ➤ *Bilan d'activité sur les Sites :*

##### -Les Grands Sites de Baignade :

Durant l'été 2019, ils ont vu leur fréquentation diminuer par rapport à 2018 : -20% en moyenne sur l'ensemble des 4 Sites de loisirs et de baignade.

Le déroulement de la saison sur les Sites de baignade a été satisfaisant avec une bonne implication du personnel saisonnier.

Toutefois, il est à noter un maintien du phénomène d'incivilité de certains visiteurs envers notamment le personnel départemental. TROIS AGRESSIONS VERBALES PAR DES PERSONNES ALCOOLISEES ont ÉTÉ RELEVÉES.

La qualité de l'eau a été classée excellente par l'ARS d'un point de vue bactériologique, sauf sur GURSON ou, du fait de deux relevés défavorables, elle a été classée bonne.

Toutefois, la présence de cyanobactéries a valu des fermetures partielles de baignade sur SAINT-estephe et rouffiac.

En 2019, 54 manifestations ont été traitées et réalisées sur les sites de baignade, dont majoritairement des manifestations à caractère sportif et aussi majoritairement sur GURSON (hors demandes de baignade, pique-nique et programme «été actif»)

Par ailleurs, en 2019, une projection ciné passion a été organisée sur chaque site de baignade avec une fréquentation allant de 75 à 200 personnes selon le site.

La qualité d'accueil et la gratuité de ces Sites sont des critères qui restent très appréciés du public comme cela a été confirmé par les enquêtes de satisfaction réalisées auprès des usagers.

##### - Les Sites Culturels et Patrimoniaux :

##### La Ferme du Parcot :

Globalement, la fréquentation recensée par l'association "La Double en Périgord", animatrice du site, est restée constante : 4 821 personnes en 2019 :

- 14 animations ont été organisées : 1 708 personnes, (contre 20 animations en 2018 avec 1 909 participants) dont 6 ateliers vannerie et 1 couverture : 27 personnes (contre 38 en 2018).

Par ailleurs, le nombre de visiteurs libre (randonneurs, promeneurs, cyclistes, photographes, amateurs de champignons, ...) non comptabilisés dans le précédent décompte, est estimé à 5 000 personnes.

## Le Domaine Départemental de CAMPAGNE :

En 2019 la fréquentation annuelle du Site s'élève à 49 254 personnes dont 20 639 personnes pour les seuls mois de juillet et d'août

Dans le château, une nouvelle exposition a été présentée "Ralph GIBSON - Voyage en Ribéracois" : 7 963 entrées pour juillet et août.

Une programmation culturelle estivale "Un été à CAMPAGNE", comprenant 9 animations réparties entre juin et septembre, a été mise en place.

Par ailleurs, une trentaine de demande de venues pour des animations/manifestations ont été traitées. Elles sont majoritairement à caractère sportif, avec une augmentation des demandes pour réaliser des photos de mariage.

La qualité d'accueil et la gratuité du domaine sont des critères qui restent très appréciés par le public.

### ➤ **Les Sites de Sports de Pleine Nature :**

#### Le Barrage de MIALLET

4 manifestations ont été organisées et traitées par la coordination sur ce Site : un enduro de pêche à la carpe, un concours de pêche, une course pédestre et une journée Sport et Environnement co-organisée par les services du Département.

#### La Voie Verte THIVIERS-SAINT PARDOUX LA RIVIERE

Dans le cadre de l'aménagement et de l'accompagnement du projet de la Véloroute n°92 FLOW VELO une étude de signalisation d'accessibilité et de comptage a été réalisée avec une demande de financement FEADER et REGION.

## **1.4.2. SERVICE ESPACES VERTS**

### **1.4.2.1. L'ORGANISATION DES EQUIPES DE TRAVAUX EN REGIE**

- Poursuite de l'optimisation de nos achats et gestion des stocks fournitures et matériels,
- 1 300 références en inventaire sur ATAL,
- Renforcement des interventions de l'Atelier de mécanique,
- Convention avec la ville de Périgueux pour les décorations florales,
- 80 % du matériel espaces verts portatifs à usage quotidien fonctionne avec des batteries au lithium,
- La totalité du matériel thermique fonctionne avec des carburants sans plomb et benzène,
- Des équipements spécifiques sont utilisés pour améliorer l'ergonomie au travail,
- L'éco-pâturage se développe sur tous nos sites de baignade.

#### ➤ Poursuite de la Gestion Durable

- Révision de nos modalités d'interventions, zonages et répartition des tâches sur l'ensemble des sites,
- Elaboration d'un Guide de gestion,
- Optimisation du coût d'entretien et du temps d'intervention,
- Généralisation du suivi d'activité sur ATAL.

### Suivi de la biodiversité (Parc François Mitterrand) :

- Inventaire ornithologique (protocole LPO Aquitaine),
- Inventaire des invertébrés (protocole OAB).

### Plan régional « Pollinisateurs » / Semences locales

- Evolution du CCTP « Engazonnement hydraulique » par l'incorporation de nouvelles plantes à fleurs nectarifères et pollinifères et mise en œuvre d'une évaluation par des suivis de terrain,
- Lancement des projets 2019 : fabrication de **ruches pour colonies sauvages** (ruches tronc et ruches "Sun hive") et de **pièges sélectifs pour frelons asiatiques**.
- CDJ 2019/2020 « Abeilles et pollinisateurs ».

### RBI CAMPAGNE

- Reprise complète de la signalétique et des panneaux (intégration PDIPR),
- Ouverture d'une nouvelle boucle,
- Lancement d'un projet de création d'un nouveau site d'escalade (Roc fayard),
- Entretien des pelouses sèches par gyrobroyage,
- Fermeture du site archéologique de Poulverouse (girondine),
- Lancement d'un projet de réouverture du plateau au niveau de l'éperon barré, restauration des anciennes terrasses au niveau de l'Escalier des dames et reprise du belvédère.

### ➤ Les chantiers les plus significatifs

- Suivi des travaux liés aux plans de gestion sur les sites départementaux,
- Parc François Mitterrand / Château de BOURDEILLES / Domaine de CAMPAGNE : Des sites d'exceptions. Fleurissement, évènementiel, Animations, Coordination...,
- Création du Jardin des Troubadours et du Jardin en scène à l'Espace Culturel François MITTERRAND(ECFM) en lien avec la Félibrée.
- LASCAUX 2 et 4 : Poursuite des aménagements, Travaux DFCI,
- Entretien des zones humides, en partenariat avec CEN et Service des milieux naturels,
- Eco-pâturage : de très bons résultats (2 troupeaux en régie actuellement) et des projets à venir,
- Travaux sur les sites en transversalité : Service des Sports, du Tourisme, des Milieux naturels, des bâtiments.



#### 1.4.2.2. DEPENDANCES VERTES ROUTIERES (DVR)

##### ➤ *Participation active à la Gestion Raisonnée des Dépendances Vertes Routières :*

- Poursuite de la mise en place du programme,
- Suivi des actions menées,
- Partenariat actif avec les autres départements, communautés de communes et communes de Dordogne qui souhaitent mettre en place ce type de gestion,
- Poursuite de la révision du Plan de Gestion Raisonnée des Dépendances Vertes Routières avec l'animation de quatre groupes de travail :

**Fauchage / Débroussaillage :** poursuite de l'optimisation de nos moyens et de l'objectif de « faucher moins - faucher mieux ». Fauche sur une seule largeur de machine au printemps avec entretien de la signalisation verticale et définition commune des dégagements de visibilité. Hauteur de coupe fixée à 8 cm minimum avec un objectif de 10 à 15 cm. Priorisation du petit lamier en entretien de lisières.

**Elagages et Déchets Verts :** mécanisation de l'atelier d'élagage avec un broyeur haut rendement (BHR) et valorisation des produits de broyage : 1 300 tonnes de plaquettes et 1500 m<sup>3</sup> de bois sont valorisés en chaufferie bois, 800 m<sup>3</sup> en Aménagements Paysagers, 180 m<sup>3</sup> dans le cadre des projets de compostage avec différents établissements publics de Dordogne. Nous sommes le 1<sup>er</sup> département en France à mettre en œuvre cette technique, donc très sollicités par les autres collectivités.

**Espèces exotiques invasives :** intégrer cette problématique dans toutes les interventions et participer activement à contenir le développement de l'Ambroisie à feuilles d'armoise (problème de santé publique), de la Renouée du Japon et de la Berce du Caucase principalement. Validation de l'arrêté préfectoral le 23 mai 2018 à VERTEILLAC visant à lutter contre l'ambroisie.



##### ➤ *Intervention sur les ouvrages d'art*

- Dévégétalisation des ouvrages d'art, murs de soutènement, falaises, toitures terrasse,
- Petite maçonnerie sur ouvrages (joints, etc.),
- Surveillance visuelle des ouvrages,
- Dégagement des embâcles au pied des piles de pont.
- Déviation de Beynac : Suivi des estacades. Signalisation fluviale, enlèvement des encombres, veille sécurité.



A



### 1.4.2.3. CHARTE «0 PESTICIDE» DANS NOS VILLES ET VILLAGES

La Charte «0 Pesticide» implique un engagement fort des Collectivités, une démarche non seulement à l'échelle de leur territoire, mais aussi envers tous les acteurs de celui-ci (habitants, associations, scolaires, commerces spécialisés, espaces verts...).

La charte propose une démarche d'excellence environnementale pour concevoir et entretenir les espaces publics (Parcs Jardins, voiries, cimetières, terrains de sport, etc..) en supprimant définitivement les pesticides. C'est un changement de pratique qui ne se limite pas uniquement à l'arrêt des herbicides mais permettra également d'étendre la démarche aux autres traitements insecticides et fongicides utilisés pour maîtriser certains ravageurs ou les herbes indésirables sur les terrains de sport.

Toutes les Communes et les EPCI du Département engagés sont accompagnés et continuent à évoluer dans leur pratique.

150 cimetières sont enherbés ainsi que des parkings, trottoirs, etc....

Des réunions techniques sont organisées pour la gestion des terrains de sport

**La Charte zéro pesticide, une dynamique Départementale** qui évolue :

Le Département a décidé également depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et la loi Labbé d'accompagner les particuliers dans cette démarche environnementale par le biais de l'opération « jardiner au naturel ». Celle-ci s'est déclinée sous différentes formes : édition d'une plaquette, d'une exposition sous forme de Roll-up, d'un site internet dédié, communiqué de presse, et organisation d'une journée au Lycée Agricole de Coulounieix-Chamiers le 6 juin 2019 avec plus de 450 participants. C'est un outil supplémentaire à disposition des collectivités pour communiquer auprès du grand public. Les sites départementaux vont également servir d'outils de communication. Les vergers et potagers du Domaine de Campagne, de l'ECFM, des Forges de Savignac Lédrier, de la Ferme du Parcot en sont un bon exemple et d'autres vont suivre.



### 1.4.2.4. MISE EN ŒUVRE DU LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Depuis 2012, le Pôle Paysage & Espaces Verts assure la mission « Villes et Villages Fleuris » au sein du Département de la Dordogne. Le label permet de renforcer le programme « 0 Pesticide » et d'aborder d'autres notions que la dimension environnementale :

- La qualité de vie (le cadre de vie, bien-être, patrimoine...),
- Le lien social (intégration, participation, pédagogie, ...),
- L'attractivité (touristique, économique, résidentielle).

C'est un levier « accélérateur des stratégies locales » au service des territoires :

- **un outil d'accompagnement** et d'ingénierie pour favoriser la mise en œuvre de politiques locales,
- **un outil de motivation** par une dynamique de progression au sein du Label,
- **un outil de mobilisation** des communes et des acteurs locaux autour d'une mission transversale,
- **un outil d'évaluation** pour observer, référencer et comparer les stratégies et les actions locales,
- **un outil de valorisation** auprès des habitants, visiteurs, nouveaux administrés, entreprises, commerces,
- **un outil d'échanges**, de partages, de savoir-faire, de compétences, d'idées, de plaisir autour d'objectifs communs,
- **un outil pour mettre en valeur des initiatives**, des actions, mais aussi des bénévoles, des jardiniers, des élus qui œuvrent pour améliorer le cadre de vie des habitants, des touristes et valoriser leurs territoires, leur ville, leur village.

Aujourd'hui, en Dordogne, 95 communes sont engagées dans la démarche. Cette implication croissante des villes et villages est avant tout liée à l'engagement d'un réseau d'acteurs locaux fort : collectivités, Agence Technique Départementale, CNFPT, Comité Départemental du Tourisme, professionnels du paysage ; paysagistes, pépiniéristes, arboriste, Agence de l'Eau Adour Garonne qui accompagnent et soutiennent les communes.

#### **LE LABEL VVF, UNE « DEMARCHE QUALITE » AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

47 communes sont labellisées VVF en Dordogne dont certaines d'entre elles font figure de référence et d'exemple à l'échelle départementale, régionale voire nationale grâce à une dynamique d'amélioration continue de mise en valeur de leur territoire.

**En 2019, 10 nouvelles fleurs ont été décernées aux communes de Dordogne dont 8 ont obtenu leur 1<sup>ère</sup> fleur et 2 ont décroché une fleur supplémentaire. Le prix du jardinier a été décerné à Orliac**

#### **ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE**

Désormais trois niveaux d'accompagnement sont proposés par le Pôle Paysage & Espaces Verts, en fonction des objectifs, du niveau et des ambitions des communes.

Des rendez-vous communs sont proposés à l'ensemble des communes engagées dans le Label (labellisées ou non) :

- Journées techniques en partenariat avec le CNFPT,
- Réunions d'informations et d'échanges,
- Voyage d'études,
- Rencontre annuelle avec remise des Prix Départementaux « Villes et Villages Fleuris » et distinctions d'initiatives remarquables.

#### Quelques exemples de propositions et de réalisations :

- •Esquisse d'aménagement paysagers (commune d'abjat sur Bandiat, etc...),
- •Proposition de végétalisation de bas de mur en milieu urbain (communes d'Excideuil et Lanouaille),

- Définition d'une palette végétale et réflexion sur la mise en place d'une signalétique thématique et pédagogique (commune de DAGLAN),
- Conseils, accompagnement végétalisation cimetière

En 2019, 217 projets ont été réalisés par le Pôle Paysage & Espaces Verts dans le cadre du Label Villes et Villages Fleuris. Une nouvelle action est proposée en partenariat avec le service du tourisme qui consiste à désigner le plus beau sentier du Périgord. Cette année, le lauréat a été la commune de SAINT CYPRIEN.

#### 1.4.2.5. INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

##### ➤ *Octobre 2019 : Chantier école*

Travaux réalisés avec le lycée Agricole de SIGOULES, Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (GMNF).

#### 1.4.2.6. ÉVÉNEMENTIEL : 95 INTERVENTIONS EN 2019

- Participation au Salon de l'Agriculture
- Participation au salon de la Rando à LYON
- Organisation des rendez-vous aux jardins à l'ECFM et à Campagne
- Participation à Périmeuh
- Participation à la Foire du Gabarier
- Exposition le Périgord en Cantabrie
- Exposition au Château de CAMPAGNE
- Animation Conseil Départemental Junior
- Décoration florale itinérante (Rencontres citoyennes, Noël du COS, distribution de 50 sapins de Noël dans les services, inaugurations, spectacles, floralies, commémorations, concerts, expositions, etc.) : au total 41 interventions sur l'année.
- Visites guidées du Parc de CAMPAGNE du 15 juin au 1 septembre (40 dates) encadrées par les jardiniers.

## 2. DIRECTION DU PATRIMOINE BATI

La Direction du Patrimoine Bâti dépend de la Direction Générale de l'Aménagement et des Mobilités. Elle est composée d'une équipe de 32 agents comprenant, outre le Directeur :

- 1 service technique de 21 personnes dont 1 équipe mobile de 5 ouvriers et une équipe de 4 agents chargés de l'organisation matérielle et du suivi des manifestations programmées au Centre Départemental de la Communication (CDC) à PERIGUEUX,
- 1 service administratif et comptable de 10 personnes.

Cette direction assure la gestion immobilière et l'exploitation d'un total de 354 sites (435 bâtiments), avec entre autres, le suivi des contrats de maintenance, de vérifications périodiques obligatoires, d'approvisionnement des fluides, du suivi des consommations ainsi que des petits travaux d'entretien.

Elle assure par ailleurs la maîtrise d'ouvrage des opérations de restructuration, de construction ou de grosses réparations en ce qui concerne notamment :

- 38 collèges ou cités scolaires propriétés du Département (soit 103 bâtiments au total),
- 50 bâtiments affectés au tourisme répartis notamment dans les 5 bases de loisirs (Gurson – La Jemaye – Rouffiac – Saint Estèphe –Trémolat) ; la ferme du Parcot à ECHOURGNAC ; le centre d'accueil du pôle international de la préhistoire aux EYZIES, le centre international d'art pariétal Lascaux 4,
- 6 bâtiments affectés au sport dont le dojo départemental à COULOUNIEIX CHAMIERS, le plateau sportif de la Grenadière à PERIGUEUX, les locaux abritant la Direction des Sports rue Kléber à PERIGUEUX,
- 90 bâtiments affectés au social : centres médico-sociaux, unités territoriales ou permanences sociales,
- 93 bâtiments affectés aux routes répartis dans les centres d'exploitations ou unités d'aménagements,
- 26 bâtiments à vocation culturelle tels que les châteaux de BOURDEILLES, BIRON ou CAMPAGNE ; les forges de SAVIGNAC LEDRIER ; 2 centres départementaux de vacances ; la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord ou les Archives départementales à PERIGUEUX,
- 39 bâtiments dits administratifs comme l'Hôtel du Département, le Centre Départemental de la Communication, l'espace administratif Pierre Mauroy à PERIGUEUX, les maisons du Département.

### LES CHIFFRES CLEFS DE LA DIRECTION EN 2019

#### INVESTISSEMENT

Dépenses 9 468 681,85 €

Recettes 3 160 839,91 €

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses 2 610 720,08 €

Recettes 333 078,90 €

## 2.1. PRINCIPAUX TRAVAUX EN 2019

### 2.1.1. LES COLLÈGES

Une somme 5 843 281,38 € a été consacrée en 2019 aux divers travaux dans les collèges départementaux.

Les travaux les plus représentatifs ont été les suivants sur 2019 :

#### 2.1.1.1. LA RESTRUCTURATION DU COLLEGE LES MARCHES DE L'OCCITANIE A PIEGUT PLUVIERS

Le maître d'œuvre de l'opération de restructuration de cet établissement est le cabinet BOURGEOIS – VIGIER (PERIGUEUX). Les travaux ont débuté en mars 2017 et ont été réceptionnés début 2019. En 2019, un montant de 678 106,94 € a été mandaté dans ce cadre.

#### 2.1.1.2. LES AMENAGEMENTS AU COLLEGE JULES FERRY A TERRASSON

Les travaux de restructuration des salles de classe se sont poursuivis cette année. Le Département a mandaté un montant de 280.334,29 € dans ce cadre.

#### 2.1.1.3. L'ISOLATION DES FACADES, L'AMENAGEMENT D'UN ATELIER ET LA CONSTRUCTION DU GYMNASE AU COLLEGE LEROY GOURHAN AU BUGUE

Le coût d'objectif de l'opération a été arrêté à 4 400 000 € TTC réparti entre 1 400 000 € TTC pour les façades des bâtiments d'enseignement et l'atelier et 3 000 000 TTC pour le gymnase (travaux et honoraires). La Communauté de communes de la Vallée de l'Homme s'est engagée à participer forfaitairement à hauteur de 615 000 € à la construction du gymnase. Ces travaux s'effectuent sous la maîtrise d'œuvre du cabinet ATELIER ATB (mandataire - SAINT-CYPRIEN)

La première tranche a concerné l'isolation des façades et l'aménagement d'un atelier et a été réalisée en 2018. La seconde tranche concerne la construction du gymnase et a débuté en mai 2019.

Un montant de 1 720 150,92 € a été réglé à ce titre et le deuxième acompte de la participation de la Communauté de communes a été encaissé pour 250 000 € (pour mémoire, la participation de la Communauté de communes s'élève à 615.000 € - le premier acompte a été encaissé en 2018 pour 250.000 €).

#### 2.1.1.4. AMENAGEMENT D'UN PLATEAU SPORTIF COUVERT AU COLLEGE LA BOETIE A SARLAT

Cette opération est réalisée sous la maîtrise d'œuvre du cabinet CITYZEN ARCHITECTES (NOTRE DAME DE SANILHAC). Les travaux ont débuté le 29 mai 2019 et ont été réceptionnés le 27 novembre 2019. Le montant total de l'opération s'est élevé à 560 000 € dont 505 000 € de travaux. Cette opération a permis de livrer un terrain de hand-ball, 3 mini-terrains de

basket ainsi qu'un mur d'escalade de 13 voies. La couverture est équipée de panneaux photovoltaïques produisant 1262kWh/an pour l'autoconsommation de l'établissement.

#### **2.1.1.5. LES TRAVAUX DIVERS DE GROSSES REPARATIONS ET L'ACQUISITION DE MOBILIER ET MATERIEL**

Les travaux ont notamment concerné la réfection du Centre de Documentation et d'Information du collège de BELVES, la mise en place de bornes WIFI dans divers collèges, la reprise de l'étanchéité des logements du collège de LALINDE, le remplacement de luminaires à Laure Gatet à PERIGUEUX, l'achèvement des travaux de mise en accessibilité du collège de MONTIGNAC, la réfection des salles de technologie du collège de SAINT-CYPRIEN, la mise en place de faux-plafonds et de luminaires au collège de VERGT.

En parallèle Département a procédé en 2019 à l'acquisition de mobilier et matériel scolaire pour les collèges pour 101 901,90 €.

#### **2.1.2. LES MONUMENTS HISTORIQUES**

A ce titre, les travaux 2019 se sont élevés à 242 303,67 € TTC et ont notamment concerné :

- Le château de BIRON : travaux d'aménagement de la billetterie-boutique dans les écuries.
- Le château de CAMPAGNE : création de sanitaires publics.

#### **2.1.3. LES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES**

Un montant total de 606 910,47 € TTC a été mandaté en 2019. A ce titre peuvent être dégagées les principales opérations suivantes :

##### **2.1.3.1. RECEPTION DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DU CENTRE INTERNATIONAL DE L'ART PARIÉTAL À MONTIGNAC-LASCAUX (LASCAUX, CENTRE INTERNATIONAL DE L'ART PARIÉTAL)**

Un montant de 378 994,28 € (lignes HT et TTC confondues) a été mandaté en 2019 permettant de régler les décomptes définitifs des entreprises ayant participé à la construction.

En contrepartie ce programme a bénéficié du partenariat financier de l'Etat, de la Région Nouvelle Aquitaine, de l'Europe (FEDER) et de mécènes. Une recette de 2 134 339,89 € a été encaissée en 2019 dans ce cadre et correspond au solde du FEDER.

##### **2.1.3.2. AMENAGEMENT DES LOCAUX A USAGE DE BUREAUX POUR LES GARDIENS DE LA BASE DE LOISIRS DE GURSON**

Ces travaux ont été menés sous la maîtrise d'œuvre de Patricia BOURDON (MONTPON-MENESTEROL) et ont été réceptionnés le 2 septembre 2019. Une somme de 122.131,71 € a été mandatée à ce titre en 2019.

## **2.1.4. LES AUTRES SITES**

### **2.1.4.1. TRAVAUX DANS LES BATIMENTS ADMINISTRATIFS – CULTURELS - SPORTIFS ET LES CENTRES DEPARTEMENTAUX DE VACANCES**

En 2019, les travaux dans les bâtiments administratifs se sont élevés à 308 303,89 € et ont principalement concerné le renforcement des planchers du CAUE à PERIGUEUX, la réhabilitation de l'installation de chauffage du Centre Départemental de la Communication à PERIGUEUX, le remplacement des menuiseries de l'espace culturel François Mitterrand à PERIGUEUX, la rénovation de la climatisation du premier étage du bâtiment D de l'Hôtel du Département à PERIGUEUX, la réfection de l'escalier extérieur de la Maison du Département de BERGERAC.

Les travaux dans les bâtiments à vocation culturelle et sportive se sont élevés à 286 427,74 € et ont principalement concerné la réfection du système de désenfumage des archives départementales à PERIGUEUX. Les travaux dans les Centres Départementaux de Vacances ont concerné quant à eux le Centre d'UZ pour 28 363,10 €.

### **2.1.4.2. TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS DE LA DIRECTION DU PATRIMOINE ROUTIER, PAYSAGER ET DES MOBILITES**

Un crédit de 750 525,60 € a permis notamment le changement des couvertures et menuiseries de l'Unité d'aménagement de NONTRON (88 785,38 €), la construction du Centre d'exploitation de MUSSIDAN (577 610,35 €).

### **2.1.4.3. TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS A VOCATION SOCIALE**

En 2019, les dépenses concernant les travaux dans les centres médico-sociaux (CMS) se sont élevées à 620 122,80 € et ont concerné principalement l'aménagement du CMS d'EXCIDEUIL (475 925,45 €).

## **2.1.5. OPERATIONS REALISEES POUR LE COMPTE DE TIERS**

### **2.1.5.1. REHABILITATION ET EXTENSION DES LOCAUX UNIVERSITAIRES SUR LE SITE DE LA GRENAIERE A PERIGUEUX**

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage pour le compte de l'Etat de cette opération dont le coût prévisionnel s'élève à 6 800 000 € TTC. Elle concerne :

- La réhabilitation et l'extension des bâtiments universitaires pour 6 500 000 € TTC, portées financièrement par l'Etat (1 500 000 €), la Région Nouvelle-Aquitaine (2 200 000 €), la Communauté d'agglomérations le Grand Périgueux (850 000 €) et le Département (850 000 €)
- La construction d'un espace de restauration prise en charge par le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de BORDEAUX pour 300 000 € TTC.

Le Département a confié un mandat de maîtrise d'ouvrage publique à la SEMIPER (COULOUNIEIX-CHAMIERES). Le maître d'œuvre mandataire est la SAS TLR ARCHITECTURE ET ASSOCIES (BORDEAUX). Les travaux devraient débuter pour une livraison prévue mi 2021.

En 2019, le Département a réglé la SEMIPER pour un montant de 644 747,00 € (préfinancement des travaux et honoraires). En contrepartie une recette de 695 000 € a été encaissée correspondant au deuxième acompte des partenaires.

#### **2.1.5.2. NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) DE COULOUNIEIX-CHAMIERES (VOLET AMENAGEMENT ET ESPACES PUBLICS)**

Le Département a décidé d'accompagner la Commune de COULOUNIEIX-CHAMIERES dans son projet de renouvellement urbain en optant pour une co-maîtrise d'ouvrage dont il sera le mandataire.

Lors de la séance du Budget supplémentaire 2018, l'Assemblée départementale a validé l'opération de construction du pôle social et d'aménagement de voiries dans le cadre du NPNRU de la ville de COULOUNIEIX-CHAMIERES

Le Département assurera ainsi la maîtrise d'ouvrage du pôle social (2.800.000 €) englobant le Centre Médico-Social (CMS), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le centre social et la Maison de Quartier, ainsi que les travaux d'aménagement des parcs, voiries et stationnements (4.500.000 €) pour un montant total de 7.300.000 € HT.

Le Département avancera les fonds pour le compte de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERES et sera éligible en sa qualité de maître d'ouvrage au Fonds de Compensation de la TVA. Il percevra en contrepartie les subventions attendues des différents partenaires au projet pour un montant global de 6.612.500 €.

La convention de co-maîtrise d'ouvrage entre les deux collectivités a été validée par l'Assemblée départementale lors de la séance de la Décision modificative 2018

Les opérations vont se dérouler sur l'ensemble de la période liée au programme, à savoir de 2019 à 2026, au fur et à mesure de l'avancement des opérations liées notamment au volet Habitat.

La première opération du programme Equipements et Espaces Publics est nommée « Aménagement de la place du Lieutenant-Colonel Arnaud Beltrame ». Elle est pilotée par la DPRPM. Le projet consiste à créer un espace de stationnement paysager de 29 places dont 2 places pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Les travaux de voirie ont démarré le 12 novembre et ont été réceptionnés le 20 décembre 2019.

Les aménagements paysagers seront réalisés au printemps 2020.

Parallèlement est engagé le programme « Pôle social ». Ce programme, piloté par la Direction du Patrimoine Bâti, regroupe la construction du Centre Médico-Social (CMS), du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), du centre social et de la Maison de Quartier sur un même site à l'angle de l'avenue du Général de Gaulle et la rue Tannanarive à COULOUNIEIX-CHAMIERES. Les objectifs de cette opération consistent à rénover les locaux du centre social et du centre médico-social existants et à conforter les équipements autour du futur pôle des solidarités, par le regroupement de plusieurs entités sur le même site. Ce regroupement permettra de renforcer la cohésion des habitants et témoignera d'une volonté forte de dynamisme et de renouveau. L'Avant-Projet Détaillé (APD) est en cours de validation.

Un montant de 199 694,15 € a été réglé dans le cadre de cette opération en 2019.

### 2.1.6. LES DIVERS CONTRATS ET MARCHES

La Direction gère l'ensemble des contrats de maintenance, de vérifications périodiques (233 375,72 € en 2019), ainsi que les consommations de fluides (1 037 628,70 € en 2018) de l'ensemble des bâtiments départementaux. Elle gère également l'ensemble des contrats d'assurances des bâtiments départementaux (634 615,04 € en 2018) et le planning de réservation du Centre Départemental de la Communication à PERIGUEUX avec son équipe de 4 agents sur place.

Par ailleurs, cette année, la Direction a exécuté 127 marchés publics.

### 2.1.7. LES ACTIONS DE L'ÉQUIPE MOBILE

L'équipe mobile est chargée de répondre aux diverses demandes de petits travaux d'entretien ou les déménagements dans les locaux départementaux. 2 agents interviennent par ailleurs régulièrement pour former les agents des collèges aux travaux électriques les plus courants.

L'équipe a géré cette année plus de 1 100 demandes d'intervention via intranet auxquelles s'ajoutent les demandes téléphoniques pour les travaux les plus urgents ainsi que le traitement des rapports de vérifications. Elle a consommé un budget de 134 796,90 € pour l'acquisition des fournitures indispensables à leurs interventions.

## 2.2. ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION

### 2.2.1. ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE

ANNÉES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
2018	8 541 755,13 €	3 705 058,13 €	2 459 078,94 €	303 175,01 €
2019	9 468 681,85 €	3 160 839,91 €	2 610 720,08 €	333 078,90 €
Variation entre 2018 et 2019	+ 12,95 %	- 14,68 %	+ 6,16 %	+ 9,86 %

Le budget d'investissement de la Direction de 2018 avait été revu à la baisse car l'opération de construction du Centre International de l'Art Pariétal (CIAPML) était soldée.

Le budget 2019 prend en compte l'engagement de grosses opérations telles que l'aménagement et l'extension des locaux universitaires à la Grenadière à PERIGUEUX, les travaux dans le cadre du Nouveau Plan de Renouveau Urbain de COULOUNIEIX-CHAMIERS ainsi que la construction du gymnase du collège Leroi Gourhan au BUGUE ou celle du Centre d'exploitation de MUSSIDAN.

La hausse des recettes est due à l'encaissement du solde de la participation européenne sur l'opération de construction du CIAPML et des deuxièmes acomptes sur l'opération d'aménagement des locaux universitaires du Campus Périgord à la Grenadière à PERIGUEUX.

La hausse des dépenses de fonctionnement est principalement due à l'augmentation des coût de maintenance obligatoire (+ 26 %), des combustibles gaz et fioul (+ 33 %) et de l'eau (+ 14 %).

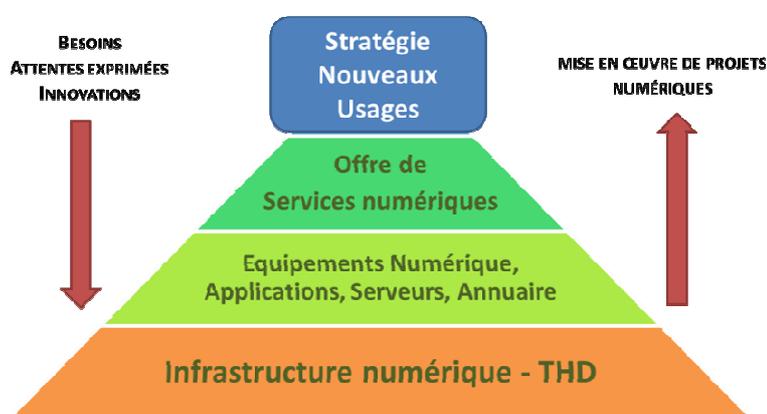
### 3. DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE

Les grandes actions menées en 2019 sont présentées par rapport aux objectifs définis dans le Schéma Directeur du Numérique du Département.

#### 3.1. ORIENTER LE SYSTEME D'INFORMATION VERS LE CITOYEN-USAGER ET LES PARTENAIRES

##### 3.1.1. SCHEMA DIRECTEUR DU NUMERIQUE DES COLLEGES

Les technologies numériques amènent un changement sociétal important, dans tous les secteurs d'activité et notamment dans l'éducation. En 2016, le département a lancé un schéma directeur pour accompagner les établissements scolaires dans leur transition numérique avec pour objectif de favoriser les nouvelles pédagogies et l'innovation.



Le schéma directeur est composé de 4 étapes :

1. Le déploiement du très haut débit
2. La mise en œuvre d'un nouveau socle de Système d'information (SI) nécessitant la modernisation des infrastructures réseaux, serveurs et sécurité;
3. Le développement de nouveaux usages (objets connectés, utilisation d'équipements mobiles).
4. La migration de la téléphonie des établissements sur les réseaux (Téléphonie sur IP).

L'année 2019 a vu le plan de migration des établissements se poursuivre avec 6 collèges supplémentaires migrés sur les architectures techniques du département:

- Collège Jean-Moulin Coulounieix
- Collège Pierre Fanlac Belves
- Collège Max Bramerie La Force
- Collège Henri 4 Bergerac
- Collège George et Marie Bousquet Eymet
- Collège La Boetie Sarlat

Ce nouvel environnement construit par les équipes de la DSIN en collaboration avec le rectorat de Bordeaux, permet une gestion automatisée des comptes élèves et professeurs, du parc informatique, des applications et des ressources, tout en offrant une vision globale du fonctionnement du collège à travers les outils de supervision.

Les gains pour l'établissement sont immédiats :

- Suppression des tâches chronophages avec l'automatisation de l'installation des postes informatiques et des applications (mise en place d'un catalogue de logiciels commun à tous les établissements)
- Développement du travail en mobilité avec la couverture généralisée en Wifi
- Gestion de la sécurité de bout en bout à travers les solutions du département
- Réduction des coûts de fonctionnement (téléphonie ...)

Fin 2019, le rythme s'est accéléré pour viser l'objectif de 7 à 8 établissements migrés par an, afin d'aboutir sur une migration complète d'ici fin 2022.

En parallèle sur 2019, dans le cadre du schéma directeur, le département a procédé :

- ***A la modernisation des infrastructures réseaux pour 6 collèges : Jean Monnet à Lalinde, Plaisance à Lanouaille, Jean Rostand à Montpon, Arnaud Daniel à Ribérac, Arthur Rimbaud à St Astier, Leonce Bourliaguet à Thiviers. Cette modernisation est le prérequis pour la mise en œuvre du wifi et la migration complète sur le SI du département ;***
- ***Au déploiement du WIFI pour les 6 collèges migrés sur le socle technique du département. 12 études de couverture ont été effectuées pour préparer le déploiement sur 2020 ;***
- ***A l'évolution des accès opérateurs : Fin 2019, 88 % des établissements ont été raccordés en fibre optique avec le raccordement de 2 établissements supplémentaires ; Michel Debet à Tocane et Les Marches de L'Occitanie à Piegut***
- ***A la migration en téléphonie sur IP : Collège de Brantome, Collège de Coulounieix et Clos Chassaing. A noter que les établissements se plaignent régulièrement de la gestion complexe des abonnements et de la maintenance des autocommutateurs. Grâce à la modernisation des établissements et la centralisation des flux vers les centres de données du Département, ces premières expérimentations permettent une réduction supérieure à 3 des coûts de maintenance, d'abonnements et de communications pour les collèges.***

### **3.1.2. ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DES COLLEGES (ENC) :**

En 2019, la collectivité a poursuivi ses efforts en votant 550.000 € afin de poursuivre la modernisation des équipements numériques dans les établissements.

Les attributions ont été réalisées par la commission ENC en cohérence avec les projets pédagogiques des établissements et l'état du parc informatique des établissements.

Un volume d'achat conséquent a encore été réalisé cette année :

- 578 Postes de travail
- 568 écrans 22 pouces
- 133 ordinateurs portables
- 124 portables hybrides
- 7 classes mobiles
- 98 vidéoprojecteurs (dont 47 courtes focales et 17 interactifs)
- 2 mallettes MP3
- 9 tablettes

Soit pour 2019 un total de **1519 équipements numériques** acquis permettant de remplacer près de 20 % du parc informatique actuel.

Sur cette dotation il a été également demandé au prestataire d'augmenter la mémoire des ordinateurs livrés les années précédentes afin de les passer à 8 Gigas et ainsi assurer une meilleure performance et une meilleure pérennité. Le coût de cette évolution s'est élevée à 43.000€.

### **3.1.3. STRATEGIE NUMERIQUE ET SUIVI OPERATIONNEL CENTRE INTERNATIONAL DE L'ART PARIÉTAL MONTIGNAC-LASCAUX (CIAPML)**

Poursuite du suivi de la mise en œuvre de la stratégie numérique par l'exploitant (SEMITOUR) :

- Animation d'un comité de suivi technique sur les enjeux de continuum de visite ; d'expérience utilisateur ;
- Accompagnement et suivi des marchés sur l'évolution de l'offre numérique de Lascaux.

### **3.1.4. SUIVI ET EVOLUTION DU SCHEMA DIRECTEUR DU NUMERIQUE 2017-2021**

Pour mener la transformation numérique au sein de la collectivité, un Schéma Directeur du Numérique (SDN) a défini un ensemble de projets, que les directions métiers, accompagnées et soutenues par la DSIN ont pour mission de réaliser.

Avant de détailler les activités réalisées cette année, qui permettront de vérifier la progression des projets et montreront les modifications et adaptations effectuées par les services départementaux, le constat présenté au comité de pilotage (COPIL), a mis en exergue un point déterminant pour garantir la réussite de cette transformation : la gouvernance du schéma.

#### **3.1.4.1. LA GOUVERNANCE REVISITEE ET ENRICHEE:**

Nous sommes arrivés au 2/3 de la feuille de route du chantier de transformation numérique dont le programme s'étend de 2017 à 2021. La gouvernance de cette transformation est assurément le plus fort enjeu et constitue le vecteur de succès le plus important.

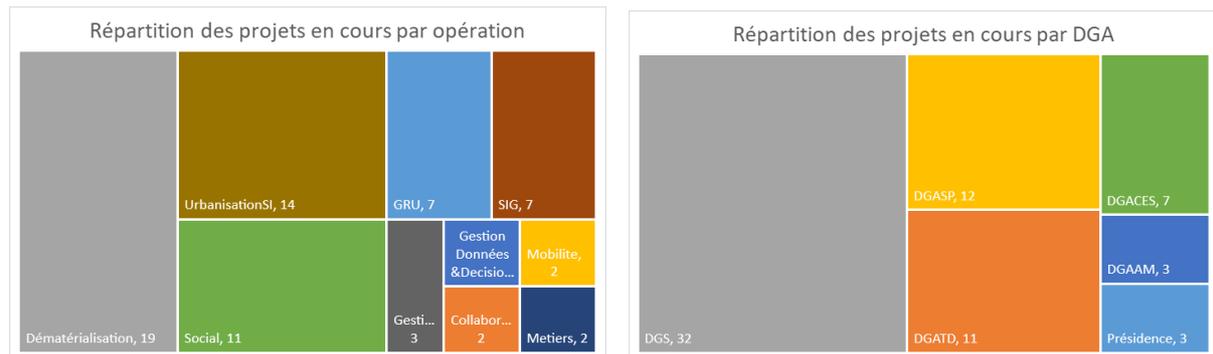
C'est donc sur ce point que la DSIN a travaillé avec les membres du Comité de projet (COPRO) qui en incarne l'instance opérationnelle. Un travail complet de relecture du

portefeuille avec l'identification des acteurs (maîtrise d'oeuvre, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'usage), le phasage et la priorisation des projets a été réalisé sur le dernier trimestre.

#### Nouveaux tableaux de bord :

Ce travail a permis d'élaborer une nouvelle présentation de l'activité liée au Schéma Directeur avec une double lecture :

- Lecture de l'avancement des projets transversaux par grande opération (Dématérialisation, Gestion de la Relation Usager, Dématérialisation, etc.)
- Lecture de l'avancement des projets par directions générales adjointes.



Un Groupe de Travail sur la Transformation Numérique : « Le GTTN » a été créé, il accueille les acteurs de 1<sup>er</sup> rang pour la transformation numérique de la collectivité, à savoir la déléguée à la protection des données, la Directrice des ressources humaines, l'archiviste électronique, le chargé de la communication numérique et la chargée du contrôle interne. Le GTTN doit en complémentarité du COPIL et du COPRO travailler sur les enjeux de conduite de changement en travaillant sur :

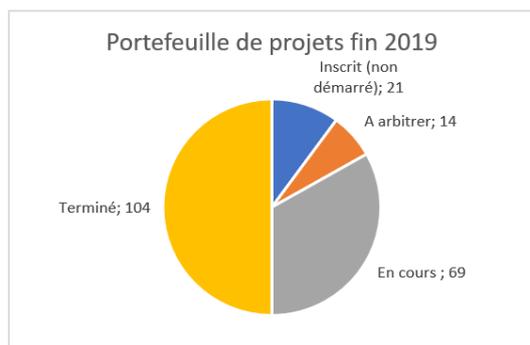
- Les actions de communications sur l'avancement des projets de la transformation numérique ;
- Transformation des postes face au défi numérique ;
- La formation et l'accompagnement des cadres.

Un cursus de formation à tous les cadres de la collectivité sur l'impact de la transformation numérique sur les collectivités territoriales : 5 sessions d'une demi journée réalisées en 2019 reprenant les enjeux de modernisation de la relation usager, de dématérialisation, de gestion des projets numériques, de sécurité et de protection des données.

#### Un Copro dont les missions ont évolué vers un rôle plus stratégique :

Nouvelles formations de réunions, mobilisation opérationnelle (expérimentation) et prise en compte plus forte des enjeux d'usages dans tous les travaux. Le Copro en 2019 a notamment particulièrement travaillé sur les travaux de mobilité et l'identification des environnements utilisateurs (matériels et logiciels) en fonction des profils utilisateurs et les missions des agents.

## Synthèse de l'activité projet en 2019:



Les activités de la DSIN se sont concentrées pour travailler sur 69 projets en fonction des capacités des directions métiers et des chefs de projets.

En COPIL une trentaine de projets a été validée et mise en production.

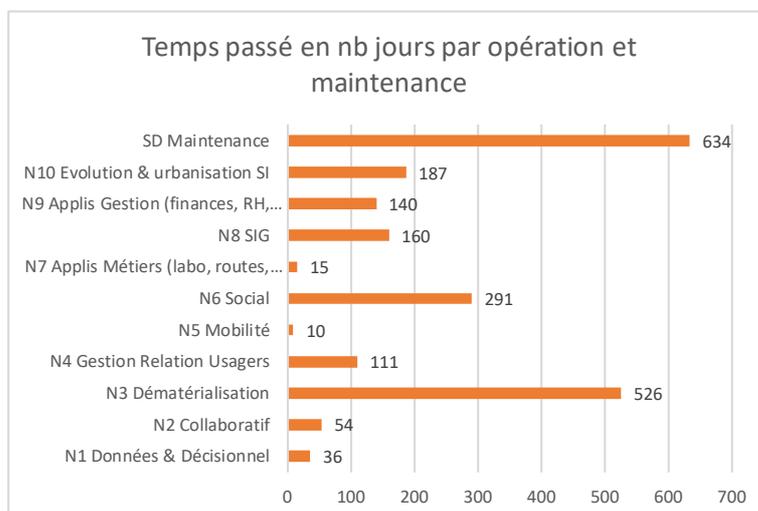
Lors des comités de pilotage, les sujets principalement abordés :

- La modernisation du site institutionnel et la mise en œuvre du projet de Gestion de la Relation Usager (GRU) à l'échelle territoriale,
- La dématérialisation de la chaîne comptable, des courriers, des dossiers des ressources humaines ( OPADE),
- La mobilité et le démarrage du télétravail,
- La refonte du système d'information de la MDPH et le Centre Départemental de Santé d'Excideuil,
- Les enjeux de Sécurité des Systèmes d'Information avec le volet « Qualité – Homologation »,
- La gouvernance

L'examen de l'activité des chefs de projets de la DSIN permet de visualiser les domaines principaux sur lesquels se sont focalisés les efforts durant l'année.

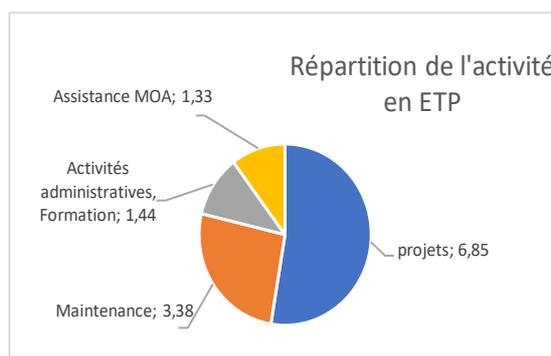
Cette année est marquée par le lancement de la construction de la plateforme « démarches.dordogne.fr » qui va permettre de proposer aux citoyens l'ensemble des services publics qu'il soit porté par une commune, un EPCI ou le Département.

Par ailleurs, les travaux d'adaptation continue et de maintenance sur les applications dites vitales à l'institution : Social, finances, RH restent prédominants.



La répartition des activités du service projets s'articule de façon assez régulière comme suit :

- la maintenance corrective et évolutive des applications métiers liées au contexte technologique et réglementaire à hauteur de 3,38 ETP (Equivalent Temps Plein),
- le temps disponible restant, une fois exclus les travaux administratifs indépendants, les réunions d'organisation transverse, etc (soit 1,44 ETP) pour travailler aux nouveaux projets et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui représente un peu plus de 8 ETP.



Pour entrer plus précisément dans le détail, les principales opérations sont décrites en suivant.

## ↳ OPERATION DEMATERIALISATION ET DEPLOIEMENT DE L'ADMINISTRATION ELECTRONIQUE

### ▪ *Dématérialisation des dossiers d'affaire*

Ceux sont 10 000 classeurs, 112.000 dossiers et près de 7 millions de documents qui sont gérés dans l'application Gecco. 1300 utilisateurs ont utilisé ce logiciel, près de 500 en font maintenant un usage quotidien.

Gecco a été utilisé au LDAR, suite à l'incendie, afin de dématérialiser ses procédures administratives.

Des études sont en cours pour le déploiement à la DGA-TD pour la DDED, à la DGA-AM pour le parc départemental et PPEV.

Des 'audits' sont en cours à la DGA-CES et à DGA-AM, afin d'analyser les usages de Gecco, et d'améliorer les pratiques.

Une nouvelle version V5 déployée en juin, a présenté une nouvelle ergonomie et de nombreuses évolutions demandées par les utilisateurs.

Le réseau des référents OPADE est maintenant opérationnel et contribue aux tests de vérification lors de la livraison de nouvelles versions.

projet	Nb jours	ETP
N3-01 Dématérialisation des Documents Budgétaires (BP, BS, DM)	6	
N3-02 : OPADE	272	
N3-06 Gestion des factures Coriolis (Intégration CHORUS)	35	
N3-07 Dématérialisation Chaîne comptable	125	
N3-08 Demat factures émises (LDAR, Parc)	2	
N3-09 - OPADE - Démat arrêtés RH - connecteur ASTRE-RH	1	
N3-16 Marché publics - Flux PES Marché	7	
Assistance maîtrise d'ouvrage	2	
N3-16 Réalisation des Interfaces	31	
N3-11 : Astre RH - Dématérialisation arrêtés	11	
N3-10 Refonte des frais de déplacements	36	
	526	2,81

▪ **Fin de la dématérialisation complète de la chaîne comptable :**

Les factures fournisseurs déposées par leurs soins sur la plateforme CHORUS ont été intégrées de manière automatique dans Coriolis, logiciel de gestion financière, puis transférées vers GECCO par une interface programmée : API (Application Programming Interface). Cette API a été développée par l'équipe de la DSIN et mis en production en octobre 2019.

Les gains attendus sont :

- Le temps passé par les agents de la DAF pour intégration manuellement : environ 3 heures /jour
- Une harmonisation des procédures avec la réorganisation financière
- Un Travail facilité pour les PAF pour la création des mandats (préremplis).

▪ **pour les ressources humaines**

La mise en œuvre de la dématérialisation du Dossier Individuel Agents DIA permet de déposer toutes les pièces administratives d'un dossier dans un espace de stockage garantissant l'archivage électronique et la durée de conservation réglementaire, et de signer électroniquement.

 **OPERATION SOCIAL**

▪ **Mise en œuvre du SI MDPH**

La CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) impose un nouveau Système d'Information (procédures, paramétrages, éditions bureautiques) afin de récolter des indicateurs au niveau national. L'impact sur l'organisation de la MDPH a été important. Le logiciel IODAS pour la MDPH a été largement modifié et est labellisé par la CNSA.

projet	Nb jours	ETP
N6-02 : IODAS Web	16	
N6-02a : Migration web Agrément	1	
N6-02b : Migration web de l'ASG - PA	13	
N6-02c : Migration web de l'ASG - PH	9	
N6-02d : Migration web de l'ASG - APA à domicile	10	
N6-02e : Migration web ASG - APA en établissement	6	
N6-06 : IODAS - Module Action Sociale de Terrain	9	
N6-19 : SI MDPH harmonisé	156	
N6-24 PMI : Mise en place du module de Gestion du CPEF	15	
N6-26 PMI : Mise en place de l'interface MesVaccins.net	5	
N6-28 PMI : Mise en place de l'interface CAF - PMI pour les DG	6	
N6-29 génération Flux xml Etat liquidatif	12	
N6-30 Centre Départemental de Santé EXCIDEUIL ( outils numérique	33	
Assistance maîtrise d'ouvrage	2	
	291	1,55

- **Dématérialisation des pièces justificatives et des factures**

Depuis le 1er janvier 2019, un fichier est embarqué avec chaque mandat CORIOLIS. Il est généré dans IODAS à partir des décisions des bénéficiaires de l'aide sociale. Il remplace bon nombre de pièces justificatives auparavant envoyées papier.

La DGA-SP reçoit des factures ou des mémoires des établissements publics ou privés au travers de Chorus, plateforme DGFiP). L'application CORIOLIS, récupérant ces documents, l'interface entre IODAS et CORIOLIS a dû évoluer afin de ne pas les renvoyer avec le mandat. Une nouvelle organisation du travail est mise en œuvre pour les agents qui mandatent à partir du 1er janvier 2020.

- **Centre de santé d'Excideuil :**

Accompagnement de la DGA-SP pour la consultation concernant l'acquisition d'un logiciel de gestion médicale et de télésecrétariat.

Accompagnement dans la mise en œuvre de ces outils.

- **Migration en web de IODAS pour le Pôle PA/PH**
- **Revue des statistiques pour le Module AST 'Aide Sociale de Terrain'**
- **Mise en œuvre d'une application pour gérer les activités du CPEF**
- **Mise en œuvre de mes.vaccins.net**

Suivi des vaccins en lien avec l'application Horus.

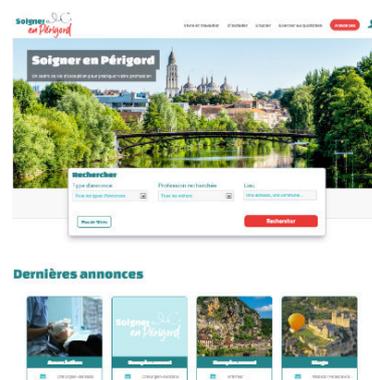
## 📁 OPERATION SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)

projet	Nb jours	ETP
N8-02 : Application SIG Economie	8	
N8-03 : Application SIG Habitat / Logement	14	
N8-04 : Application SIG DECS	11	
N8-05 : Application SIG Tourisme PDIPR	16	
N8-06 : Application SIG Social	1	
N8-07 : Application SIG Environnement	5	
N8-12 : Application SIG THD	8	
N8-13 : Application SIG Patrimoine	1	
N8-16 : Applications SIG en mobilité	11	
N8-20 : Application SIG PDESI / PDIPR	10	
Assistance maîtrise d'ouvrage	30	
N8 - : Gestion administrative	19	
N8 - : X-Net : fourniture de cartes interactives	28	
	160	0,86

- les travaux sur le SIG cherchent à satisfaire les demandes des différentes directions métiers. Celles-ci agrègent des informations et souhaitent les restituer sur des cartes ou sur des tableaux de bord facilitant leur compréhension et leur interprétation.

- La nouvelle plateforme Arsgis apporte des fonctionnalités de saisie ou consultation en mobilité depuis des tablettes ou smartphones qui rendent l'information accessible et rendent les déplacements efficaces.

- Publication de l'environnement de cartographie de présentation des acteurs et données des professionnels de santé pour l'enrichissement du site internet « Soigner en Périgord » permettant la mise en relation des offres et demandes pour compenser les déserts médicaux.



- Publication du nouveau site internet de gestion du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) en soutien de la Direction des Sports et fourniture de cartographies.
- Mise en production d'une application en mobilité pour la gestion de l'espace forestier, la gestion du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) : consultation des cartes et saisie d'information depuis un smartphone ou une tablette.
- Fourniture d'un matériel GPS adéquat pour les agents mobiles recensant des informations à intégrer automatiquement au SIG lors de leur déplacement : pour les domaines de gestion des circuits vélo-voie-verte et l'aménagement foncier forestier.

## OPERATION COLLABORATIF

projet	Nb jours	ETP
N2-04 suivi des interventions DGACES (bitnic)	36	
N2-09 Formulaire de SVE	2	
T2-19 -Applicatif d'alerte silencieuse	4	
T2-21 Réservations des ressources	2	
Assistance maitrise d'ouvrage	8	
	54	0,29

- Evolution de la nouvelle version de l'application de gestion des interventions « BitNic24 V2» comprenant un volet collaboratif pour la DGA-CES permettant la saisie des différentes actions menées par les organismes partenaires tels que l'agence culturelle, Ciné-passion, etc.
- une communication renforcée sur les bonnes pratiques et les nouveaux outils (vidéos d'usage)
- 48 sessions de formations internes sur l'utilisation des outils collaboratifs 365 (Teams, Onedrive, OneNote, Forms); soit près de 400 agents formés dans la salle de formation de la DSIN
- Des accompagnements sur site pour la mise en œuvre d'une organisation avec les outils collaboratifs spécifique aux besoins des directions métiers
- Une assistance technique sur la création d'espace de partage (sharepoint) favorisant le partenariat extérieur (création des comptes, gestion des droits d'accès, etc.).
- Animation du réseau de référents numériques. Ces derniers collaborent avec la DSIN et contribuent localement à la diffusion de la culture informatique dans toutes les directions de la collectivité (bonnes pratiques sur la gestion des ressources serveurs, incitation à se former et/ou à s'emparer des outils de collaboration d'Office 365, utilisation des calendriers partagés, vigilance sur la création de fichiers avec des données nominatives...).

## ↳ OPERATION GESTION DE LA RELATION USAGER

projet	Nb jours	ETP
N4-02 Extranet Progos autres acteurs	3	
N4-04 GRU Etude plateforme	60	
N4-07 - Refonte site internet	36	
N4-09 INTRANET migration v6 et look Aurora	3	
N4-13 Biométéo : appli Web + hub de données	8	
	111	0,59

Cette opération pilotée par la Directrice de la DGA-CES englobe deux chantiers très liés l'un à l'autre : la refonte du site institutionnel et la mise en ligne de la plateforme des démarches de services publics.

Outre les réflexions autour du parcours de l'utilisateur pour faciliter son identification et ses démarches, les enjeux sont également d'associer les usagers finaux, de penser à l'ergonomie et investir sur un moteur de recherche intuitif.

Le pilotage de la GRU à l'échelle de la collectivité constitue un défi. La collaboration et la co-construction d'une **base de données « inclusion numérique »** regroupant tous les services publics, toutes les démarches numériques disponibles ou pas et toutes les coordonnées des acteurs du territoire.



## ↳ OPERATION METIERS

L'Unité d'Aménagement (UA) de Périgueux pour optimiser sa gestion, a souhaité utiliser le logiciel ATAL déjà en place au PEV et au Parc Départemental. Il s'agit d'une expérimentation qui a été probante et la généralisation de cet outil est donc planifiée pour 2020, à toutes les UA.

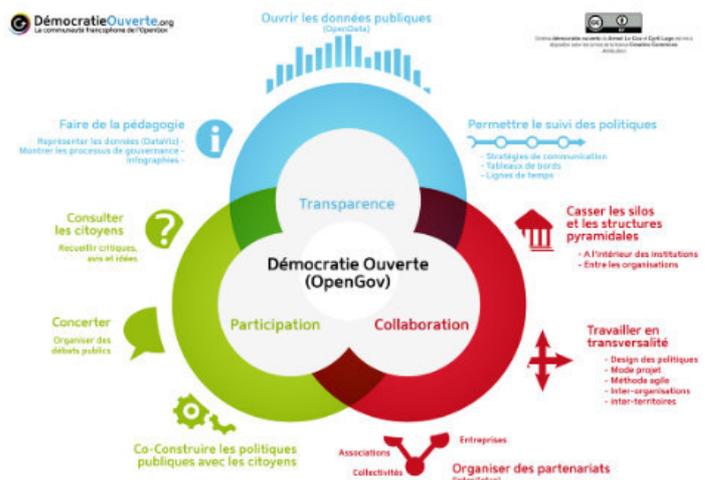
Le module de gestion de l'habillement est maintenant utilisé à PEV, à la direction des collèges et prochainement au service des Sports.

## ↳ OPERATION GESTION DES DONNEES ET DECISIONNEL

Cette opération a été mise en sommeil jusqu'à présent faute de moyens essentiellement humains. Le département souhaitant contribuer à la réussite de la création d'une licence BigData sur Périgueux, accueille au sein de l'équipe Projets une apprentie pour l'année scolaire dont la mission est le lancement de la première plateforme Open data du département.

Outre l'ouverture d'un portail de données OpenData à destination des citoyens, des entreprises et des collectivités, ce projet s'inscrit dans les enjeux de modernisation du lien démocratique représentée ci-contre pour plus :

- De transparence
- De participation
- De collaboration



## ↳ OPERATION GESTION (APPLICATIFS FINANCIER, RH, DELIBERATION)

- La certification par la Cour des comptes engage une profonde réorganisation de la fonction comptable qui se traduit par des adaptations sur les applicatifs de manière à proposer des traitements en adéquation.

projet	Nb jours	ETP
N9-09 Prelev. A la Source	17	
N9-09 Prélèvement à la source : intégration dans Astre RH	6	
N9-11 Certification des comptes:Passage en M57+réorg fonc.financ	54	
N9-17 Migration Gedelib 9.5	5	
N9-17 Refonte du SI RH ( offre GFI4RH)	13	
Assistance maîtrise d'ouvrage	35	
N9- Exploitation PAIES - Transfert GRH	10	
	140	0,75

La gestion des opérations financières et comptables sont recentrées sur des pôles administratifs et financiers, dont les droits et accès aux applications sont redistribués. L'objectif est de garantir la dissociation des fonctions entre la direction métier et le comptable.

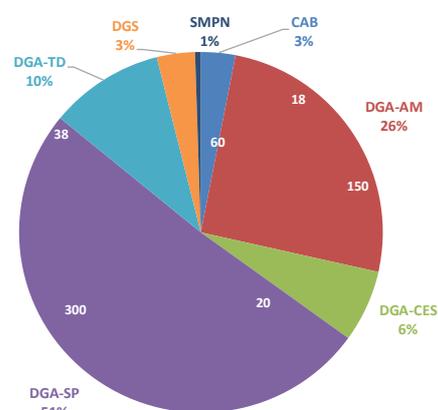
- La refonte du système d'information des ressources humaines
  - La procédure d'Evaluation et l'entretien individuel - expérimentation DRH, DSIN.
  - Migration technique lourde (KMV5) en pré-requis + différentes réglementations à intégrer : IJSS, référentiels paye, etc
  - Préparation de la mise à disposition d'un coffre-fort Agents + dépôt Compte personnel Activité.

## OPERATION MOBILITE

Une analyse des besoins spécifiques aux Travailleurs Médico-Sociaux durant 8 mois sur des personnes représentatives de ces métiers a permis de définir l'ordinateur et le smartphone « idéal » pour les outiller et leur permettre de travailler selon les attentes du 21<sup>ème</sup> siècle.

Cette analyse a permis d'identifier les équipements répondants aux besoins en mobilité, sur le terrain des agents de la collectivité :

- meilleure ergonomie (poids, encombrement), et meilleure autonomie des équipements
- accès aux outils collaboratifs : messagerie, agenda, documents office365 (Onenote, teams ...)
- partage de connexion
- GPS
- SMS
- numérisation de documents



Ainsi 260 travailleurs sociaux ont été équipés d'un smartphone et seront dotés d'un nouvel ordinateur portable plus compact, plus mobile en 2020.

D'une manière générale, au sein de la collectivité, les équipements de mobilité sont déployés en fonction des missions et des nécessités, sur un total de 2194 postes informatiques :

- 916 ordinateurs portables (dont 229 ordinateurs dit « clients légers » permettant uniquement de se connecter à un bureau virtuel à distance)
- 118 tablettes (88 abonnements 3G/4G)
- 834 mobiles (687 smartphones)

Afin de faciliter la mobilité tous les ordinateurs peuvent se connecter à distance avec la solution forticlient et ils disposent de solution collaborative avancée (Microsoft Teams)

### 3.1.5. AMELORIER LA QUALITE DES PRESTATIONS DESTINEES AUX SERVICES

#### 3.1.5.1. DEPLOIEMENT DES TECHNOLOGIES RESEAUX SANS-FIL (WIFI)

Afin d'autoriser de nouveaux usages et simplifier la mobilité sur les sites départementaux, la DSIN procède au déploiement d'une infrastructure réseau sans fil sécurisée qui couvrira progressivement la totalité des bâtiments. Pour cela des études de couvertures Wifi ont été réalisées sur les sites de l'agglomération et en coordination avec la Direction du Patrimoine Bâti (DPB) des travaux de câblage ont été menés.

Fin 2019, 75 % des sites départementaux et 29% des collèges ont été couverts en Wifi :

- l'ensemble des bâtiments de l'Hôtel du Département à Périgueux,
- les Unités d'Aménagements du Bugue, Nontron, Ribérac, Sarlat et Terrasson,
- la Direction du Tourisme,
- l'Unité Territoriale de Périgueux,
- La Maison Départementale de Sarlat,
- l'ensemble des bâtiments de l'Espace Culturel François Mitterrand,
- l'ensemble des bâtiments situés à Coulounieix (DPRPM, LDAR, PEV),
- Bâtiment Cours Tourny,
- CMS La boétie,
- Archives Départementales,
- Centre de la Communication,
- Annexe Pierre Mauroy

### **3.1.5.2. POURSUITE DE LA MODERNISATION DES RESEAUX INFORMATIQUES**

La DSIN a poursuivi la modernisation des infrastructures réseaux afin de déployer la téléphonie par le réseau internet (TOIP), faciliter l'arrivée de nouveaux usages et cela sur les sites suivants en 2019 :

- Porte vallée Vèrère, les collèges de Gour de l'Arche, Brantôme, Chamiers, Clos Chassaing ;
- Les petits sites : permanences sociales, centre d'exploitation des routes ;

Ces migrations ont permis de continuer à réduire les coûts de fonctionnement par la suppression des autocommutateurs distants, la résiliation d'abonnements opérateurs, et la suppression des coûts de communications téléphoniques intersites. Plus de 2000 agents peuvent se téléphoner sans surcoût au travers du réseau informatique de la collectivité.

### **3.1.5.3. DEMATERIALISATION**

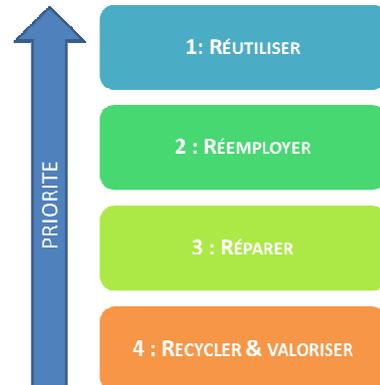
Afin d'accompagner la mise en œuvre de la dématérialisation dans la collectivité (Utilisation des applications Gecco, Coriolis, SIG) et améliorer l'ergonomie des postes informatiques, la DSIN a déployé au fur et à mesure des besoins l'installation d'un 2ème écran. Au total, 450 écrans 22 pouces ont été déployés.

### **3.1.5.4. ACCOMPAGNEMENT ET ASSISTANCE AUX UTILISATEURS**

- Poursuite de la migration vers Windows 10 : 700 postes migrés en 2019
- Support et assistance aux utilisateurs :
  - 15.656 appels à l'assistance utilisateurs (74 % d'appels traités)
  - 5600 Incidents déclarés dont 2850 par les agents eux-mêmes en utilisant le portail
- Poursuite des réunions d'information et interventions avec les utilisateurs dans les UT, UA, CMS et Centre d'exploitation ;

- Mise en place d'une gestion des Déchets Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) pour la collectivité et pour les collègues. En partenariat avec la DGA-TD -DEDD – Service Aménagement de l'Espace et Transition Energétique, un protocole de gestion des DEEE a mis en œuvre pour :

- o Prendre en compte les orientations du Plan Régional de Prévention,
- o Organiser la collecte, le tri,
- o Promouvoir prioritairement le réemploi de ces équipements au sein du département dans le cadre de l'économie circulaire,
- o Soutenir les acteurs départementaux de la réparation et du réemploi des DEEE informatiques,
- o Aider le tissu associatif à s'équiper en matériel informatique.



Un dispositif mutualisé à l'échelle départemental a été mise en œuvre pour les 3 étapes : la réception, le stockage et la collecte.

### 3.1.6. GARANTIR LA SECURITE, L'EXPLOITATION ET L'EVOLUTION DU SYSTEME

Maintenir des outils informatiques fiables, performants et sécurisés est une priorité pour la DSIN. L'année 2019 confirme une stabilité importante des infrastructures de Système d'Information. La Continuité Informatique et la disponibilité du Système d'information dépasse les 99 %.

Du fait de l'augmentation des usages numériques dans les métiers et de la mise à disposition de moyen d'infrastructure de Système d'Information auprès de partenaires, la DSIN a continué d'améliorer ses infrastructures numériques.

- Mesures globales de renforcement de la Sécurité du SI (Segmentation, gestion des identités, messagerie électronique ...)
- Evolution de la solution antivirale pour répondre aux nouvelles techniques de cyberattaques basée sur l'analyse comportementale
- Optimisations du système de supervision et métrologie
- Modernisation de l'infrastructure de téléphonie pour répondre aux enjeux à venir de Gestion Relations Usagers notamment
- Consolidation du système de sauvegarde : ajout de 60to de stockage pour sécuriser et augmenter la volumétrie
- Remplacement des équipements pour sécuriser les accès et publier les services web de la Collectivité
- Tests de plan de continuité et de reprise du Système d'Informations sur les 2 centres de données

### 3.1.7. POLITIQUE DE SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION

L'année 2019 est une année charnière d'un point de vue sécurité des systèmes d'information ; les attaques informatiques visant les collectivités se sont amplifiées avec des impacts souvent très importants sur la désorganisation des services (exemple : attaque du SDIS24).

Les objectifs étaient donc de poursuivre le développement de notre Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) et de sensibiliser le maximum d'utilisateurs du système d'information, à la sécurité informatique, aux conséquences d'une cyberattaque et faire prendre conscience que ce risque est bien présent pour la collectivité.

Au total 30 sessions de sensibilisation ont été réalisées sur les sites départementaux représentant un peu plus de 900 agents sensibilisés.

Ensuite pour continuer le travail de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et le Règlement Général de Sécurité (RGS) la commission d'homologation de la protection de l'information et des données à caractère personnel a homologué deux nouveaux téléservices afin de renforcer la confiance des usagers et de garantir la protection de leurs données.

### Tableau de bord global - Sécurité des Systèmes d'Information

Evolution Maturité SSI 2016-2019					Avancement PSSI REFERENTIEL ISO 27002							
ISO 27002 – CIBLE MATURETE : 3					2016	JUN 2018	JANVIER 2019	JANVIER 2020	<p>■ Non démarrée ■ En cours ■ Terminée</p>			
Chapitre 5 - Politiques de sécurité de l'information	1,00	3,00	4,00	4,00								
Chapitre 6 - Organisation de la sécurité et mobilité	1,75	2,65	2,75	3								
Chapitre 7 - La sécurité des ressources humaines	3,94	4,06	4,17	4,28								
Chapitre 8 - Gestion des actifs	1,72	2,00	2,11	2,33								
Chapitre 9 - Contrôle d'accès logique	1,92	2,13	2,48	2,48								
Chapitre 10 - Cryptographie	2,00	2,00	2	2								
Chapitre 11 - Sécurité physique et environnementale	2,81	2,86	2,92	3,22								
Chapitre 12 - Sécurité liée à l'exploitation	2,32	3,04	3,57	3,61								
Chapitre 13 - Sécurité des Communications	2,75	2,88	3,00	3,25								
Chapitre 14 - Acquisition, Développement et maintenance des SI	2,41	2,81	2,81	3								
Chapitre 15 - Relation avec les fournisseurs	1,00	2,17	2,33	2,33								
Chapitre 16 - Gestion des incidents liés à la sécurité de l'information	0,14	0,71	0,86	0,86								
Chapitre 17 - Gestion de la continuité de l'activité	2,00	2,17	2,17	2,33								
Chapitre 18 - Conformité	1,47	1,83	1,83	2,1								
	<b>1,94</b>	<b>2,45</b>	<b>2,64</b>	<b>2,77</b>								
Avancement « Chantier de la culture sécurité »			Niveau de Sécurité RGPD									
Actions	Etat	Avancement	2018	2019	2020							
PSSI		<b>Validée - En cours de mise à jour pour 2020</b>	52	52	52	Nombre total de mesures applicables						
Charte des utilisateurs		<b>Validée - En cours de mise à jour pour 2020</b>	25	28	39	Nombre de mesures finalisées						
Charte des administrateurs		<b>Validée et signée</b>	8	16	8	Nombre de mesures en cours de mise en œuvre						
Charte Prestataires		<b>Validée et en cours de diffusion</b>	19	8	5	Nombres de règles à planifier						
Sensibilisation		<b>Session en cours</b>										
Commission d'homologation		<b>Dernière Commission : 19 Décembre 2019</b>										
Plan de Reprise Informatique		<b>Dernier test le 05 Octobre 2019</b>										
Sessions de Sensibilisation			Dossiers de Sécurité			Incidents de sécurité						
	2019			2018	2019		2017	2018	2019			
Nombre de sessions	30		Nombre d'applications concernées	26	36	Nombres incidents de sécurité	6	7	9			
Nombres de personnes	916		Nombre de dossiers créés	7	12	Impact pour les utilisateurs	5	7	8			
			Attestation d'homologation	0	3	Impact pour les usagers	1	0	1			

### 3.1.8. POUR LES USAGERS ET NOS PARTENAIRES :

#### ↳ POURSUITE DES MUTUALISATIONS AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE ET L'AGENCE CULTURELLE DEPARTEMENTALE ET LE SATESE :

Dans le cadre des conventions de mise à disposition d'infrastructure de Système d'information, la DSIN maintient la qualité des services mis à disposition :

- Raccordement du centre de formation ATD à Créavallée
- Mise en place des outils de Télétravail pour le CAUE/ATD/SATESE

#### **PLATEFORME MUTUALISEE : [HTTPS://TERRITOIRES-NUMERIQUES.DORDOGNE.FR](https://territoires-numeriques.dordogne.fr)**

L'année 2019 a confirmé la position du département en tant que fournisseur de services numériques, avec la mise en ligne d'un nouveau portail de services numériques.

Ce portail fournit un point d'entrée unique pour les collectivités et un accès à l'ensemble des outils et informations mis à leur disposition :

- Bureau Virtuel Sécurisé
- Applications Métiers (gestion financière, RH ...)
- Télétransmission, flux Pes
- Parapheur électronique
- Cartographie
- Informations règlementaires
- Marchés Publics
- Accès à l'assistance ATD24

La DSIN a observé une montée en puissance du nombre de communes et d'agents (980 agents communaux en 2018 accèdent à leurs applications hébergées, et 2496 utilisateurs au total sur la plateforme en 2019).

Le socle technique a fait l'objet de nombreuses optimisations qui permettent de garantir la disponibilité des applications et des performances optimales.

Le pilotage du projet est assuré sur la partie accompagnement aux utilisateurs par l'Agence Technique Départementale (ATD).

Pour les projets transversaux, la DSIN a assuré la mise en œuvre des réseaux de télécommunications par radio pour les Raid Val Natura et Périgord Aventure ainsi que ceux pour la sécurité l'été, sur les sites départementaux de pleine nature

#### **MUTUALISATION CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**

Dans le cadre de la réorganisation du CRD, un audit a été mené sur les systèmes d'informations et les besoins des utilisateurs.

Afin de rationaliser les coûts et moderniser les usages, le CRD a fait le choix de contractualiser avec l'ATD pour porter son système d'informations sur la plateforme mutualisée hébergée et administrée par le Département.

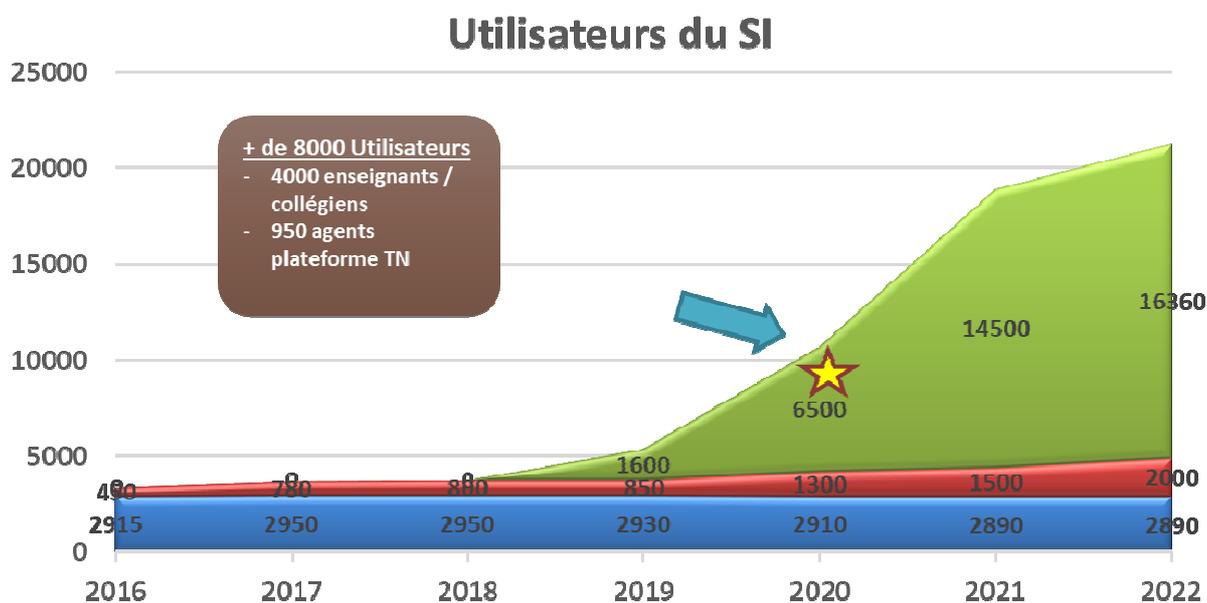
Le projet s'est concrétisé fin 2019 avec une migration totale des applications et des boîtes aux lettres (75 utilisateurs)

### 3.1.9. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE DIRECTION : #DSIN

La Direction des Systèmes d'Information a élaboré un projet de direction 2018 visant à faire évoluer son organisation pour mieux accompagner la transition numérique de la collectivité et répondre aux nouveaux périmètres d'intervention. Les grands axes du projet de direction :

- **Une organisation centrée sur les usagers** : agents de la collectivité, citoyens et partenaires
- **Une volonté de simplification des outils de travail** : plus simples pour les utilisateurs, plus ergonomiques
- **Une posture d'accompagnement et de transfert des compétences** auprès des directions métiers
- Une réflexion aboutie sur la stratégie de la Direction et l'évolution des missions des 3 services dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur du Numérique
- La mise en œuvre de niveaux de service SI
- Une exigence d'exemplarité sur l'incarnation de la dynamique collaborative et de transformation par le numérique
- Evolution des locaux et des méthodes de travail pour favoriser les échanges

Ce projet de direction s'inscrit dans une dynamique globale où la DSIN élargit son domaine d'intervention aux collèges, aux partenaires, aux communes et communautés de commune et voit ainsi le nombre d'utilisateurs du Système d'information fortement augmenter. Fin 2019, la DSIN comptait plus de 8000 utilisateurs et prévoit d'atteindre plus de 20 000 utilisateurs fin 2022.

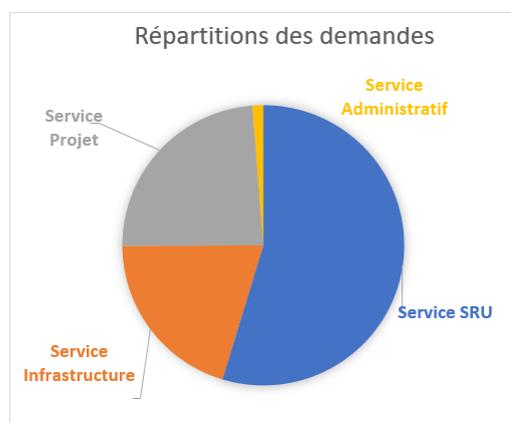
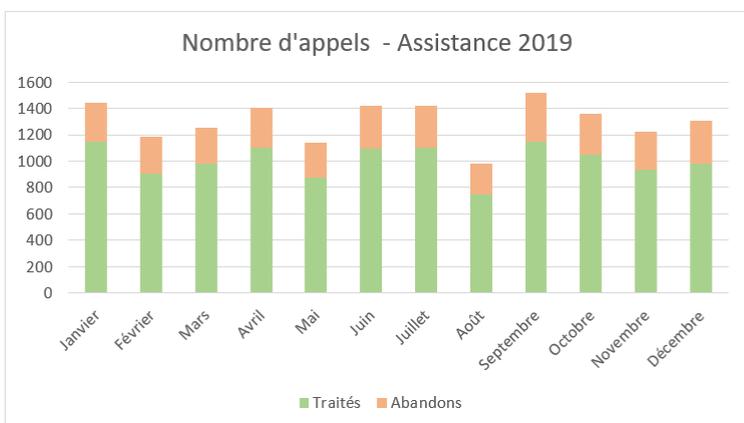
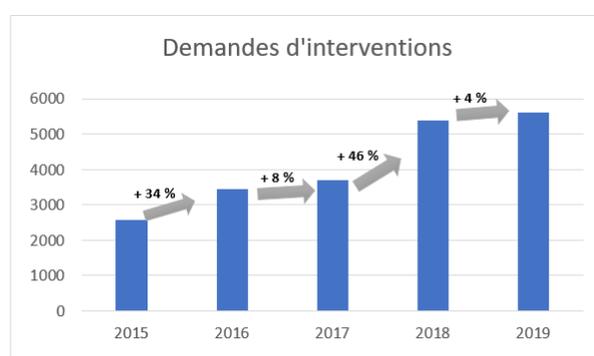
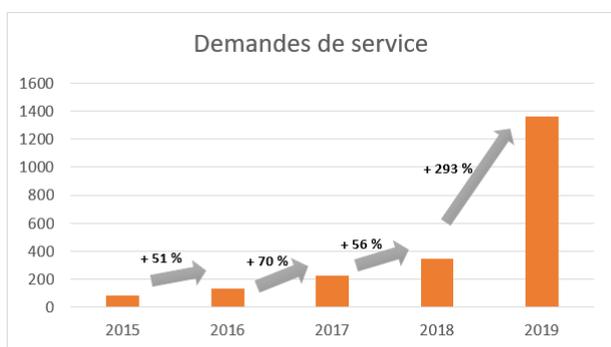


## 3.2. CHIFFRES-CLES ET INDICATEURS FINANCIERS

### Tableau de bord – Activité de support :

Les outils de pilotage mis en œuvre par la DSIN permettent de mettre en exergue une augmentation globale de l'activité dut notamment à la prise en charge des collègues départementaux et les travaux de plateforme numérique pour les communes et communautés de communes.

La stabilisation du volume d'appel a été rendu possible par la mise en œuvre active du Guichet Unique de Service dématérialisé (GUS). La forte augmentation des demandes de service s'explique en partie par la mise en place des demandes de création d'espaces collaboratifs et une plus grande appropriation des agents à l'usage de GUS.



Indicateurs	2019
Nombre de sites interconnectés	152
Collectivité - Fibrés %	21%
Collectivité - Couvert Wifi %	81%
Collectivité - Convergés TOIP	57
Collèges - Fibrés %	77%
Collèges - Couvert Wifi %	32%
Collèges - Réseaux modernisés %	79%
Collèges - Migrés (livre blanc) %	32%
Lignes mobiles	842
Smartphones déployés	280
<b>Utilisateurs du Système d'Information : CD24</b>	<b>3097</b>
Utilisateurs partenaires hébergés (ATD;ACD)	120
Utilisateurs plateforme territoires-numeriques.dordogne.fr	2496
Serveurs physiques (dont Hyperviseurs)	25
Serveurs virtuels	254

Traitements informatiques - Exploitation	2019
Journaliers	5
Mensuels	564
Autres : SMS envoyés aux usagers	1879
<b>Type de traitements (moyenne mois / jours)</b>	<b>2019</b>
PAYES	95
Budgets / interfaces	126
Téléchargement : Wetransfer ou autres	30
Coripes/DGFIP	198/20
Banque de France (récupération données bancaires / Coriolis)	44
Synchronisation annuaire RH - AD	40
Aide Sociale	194
GPS de terrain (transfert des données)	2
SAFE	9
Retour fichier OCRE Coriolis	30
Incident télécom (Orange/Céleste)	3
Sauvegarde - Demande de restauration par Veeam	10
Sauvegarde - Gestion des cartouches LTO4/LTO5	25
	<b>579/30</b>

Parc informatique	Acquis en 2019	Total parc
PC bureautiques	438	1223
PC Dessinateurs	4	55
PC portables	176	692
PC portables client léger	0	229
Ipad et tablettes	10	118
Ecrans (> 20 pouces)	231	1915
Imprimantes	23	252
Ecran affichage dynamique	1	14

### Dépenses réalisées en 2019 et évolution par rapport à 2018

Dépenses d'Investissement			
Nature	2019	2018	Evolution
Logiciel	625 483,09 €	552 996,64 €	13%
Matériel	636 749,15 €	569 959,76 €	12%
ENC	695 281,15 €	501 648,60 €	39%
Numérisation du cadastre	22 487,18 €	42 911,35 €	-48%
Etude transformation numérique	48 537,00 €	25 805,00 €	88%
Subvention au Syndicat Mixte Périgord Numérique	7 490 000,00 €	3 060 000,00 €	145%
Dépenses de Fonctionnement			
Entretien, réparation, abonnements et consommables	90 636,06 €	93 813,92 €	-3%
Prestations de service	170 732,16 €	174 493,59 €	-2%
Maintenance	477 461,30 €	583 356,98 €	-18%
Télécommunication (tous services confondus)	906 960,30 €	1 002 319,59 €	-10%
Participation au fonctionnement du SMPN	575 171,02 €	575 171,02 €	0%
Recettes de Fonctionnement			
Remboursement frais téléphonie SPL/SMPN/Agence culturelle/ATD-SATESE	5 418,34 €	7 118,73 €	-24%
Redevance utilisation du système d'information (Partenaires hébergés)	76 525,96 €	49 040,02 €	56%
Recettes d'investissement			
Subvention état collèges préfigureurs	0,00 €	140 197,80 €	

### 3.3. MOYENS HUMAINS

Fonction	Effectif 2019
- Directeur	1
- Directrice adjointe	1
- Chargée de communication et d'assistance numérique	1
- Chargé de Coordination Collèges Numériques	1
<b><u>Bureau de l'Administration</u></b>	
- Administration/secrétariat/comptabilité/façonnage/ Accueil CDAU	3
<b><u>Service Projets</u></b>	
- Adjoint chef de service	2
- Analystes-programmeurs chargés de projets	12
- Animateur SIG	1
<b><u>Service infrastructure numérique</u></b>	
- Chef de service	1
- Gestion des serveurs et bases de données	3*
- Pupitreurs	1
- Réseaux et téléphonie	3
- Technicien support chargé de cyber sécurité	1
<b><u>Service Relations Utilisateurs</u></b>	
- Chef de service	1
- Adjoint responsable gestion de parc	1
- Techniciens micro	5,5
- Assistance utilisateurs	1,5
<b>TOTAL DE L'EFFECTIF</b>	<b>38 ETP</b>

\* A noter qu'un des agents, administrateurs systèmes consacre 0,5ETP à la mission de Responsable de la Sécurité des SI (RSSI à 0,5 ETP)

**DIRECTION GÉNÉRALE**

**ADJOINTE DE LA**

**SOLIDARITÉ ET DE LA**

**PRÉVENTION**

# 1. INTRODUCTION

Première compétence du Conseil départemental, la politique d'action sociale fait du Département une collectivité de proximité et de solidarité.

## Un budget 2019 de 242,5 Millions – 6 grandes politiques

Revenu de Solidarité Active (RSA)

Insertion sociale et professionnelle : 64,7 Millions – 9 700 bénéficiaires/mois

Personnes Agées : 72,6 Millions – 14 300 bénéficiaires/mois

Personnes Handicapées : 45,1 Millions – 3 291 bénéficiaires/mois

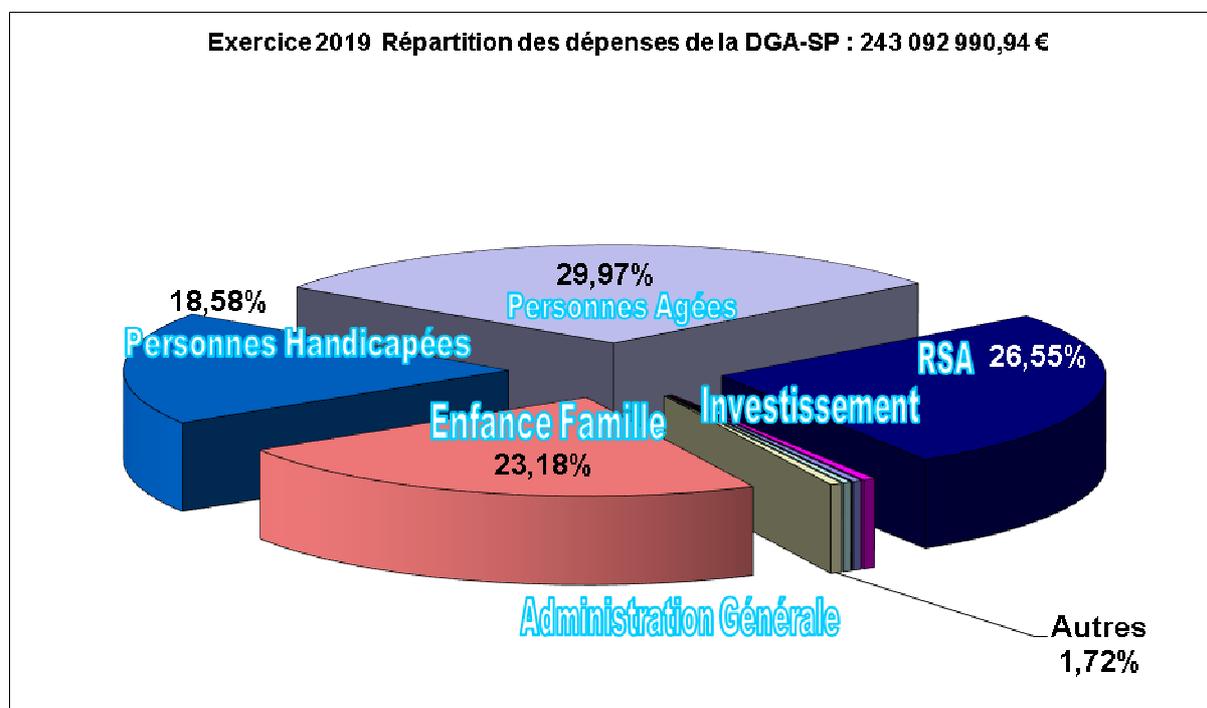
Enfance : 56,7 Millions – 2 800 mesures/mois

PMI - Santé : 0,8 Million

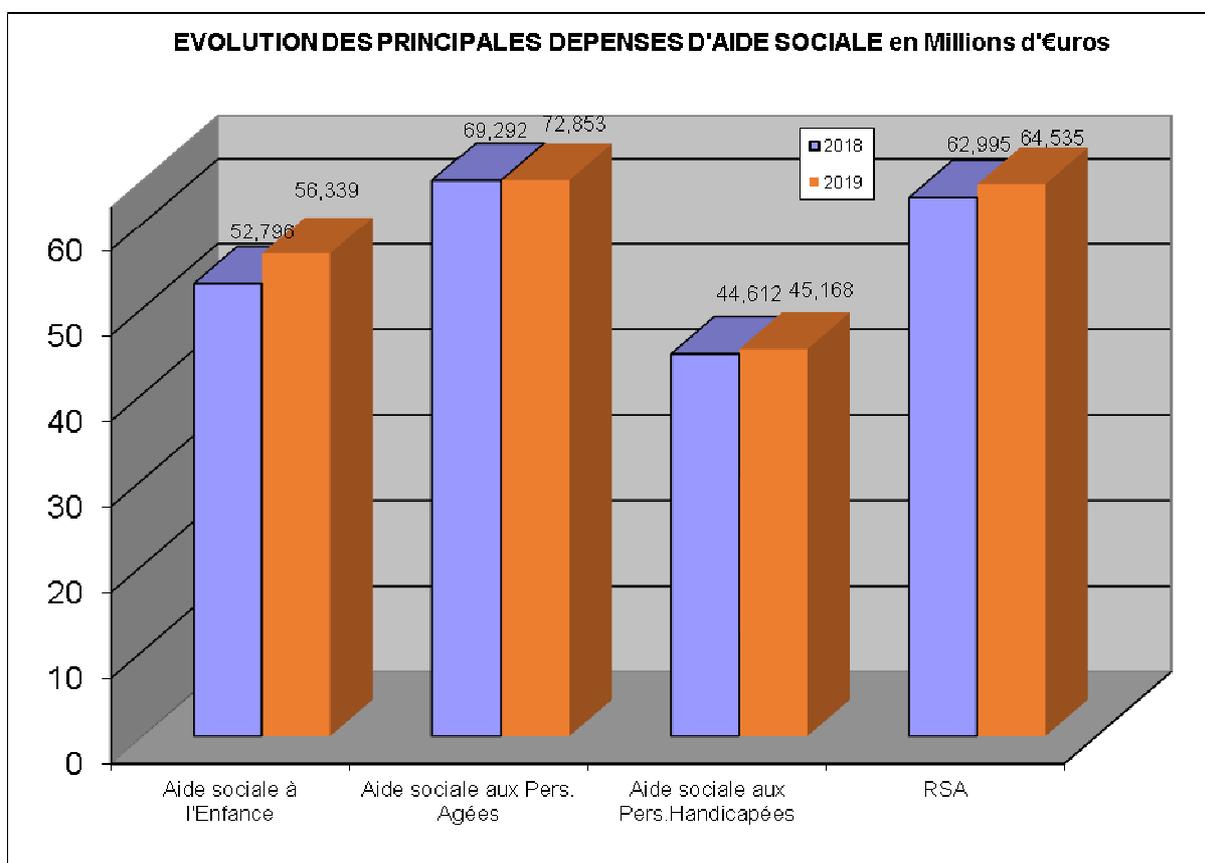
Subventions aux associations sociales : 1,4 Million - 479 dossiers associatifs

Autres : 2,35 Millions – Fonds Solidarité Logement et Administration générale

- 239 Millions de dépenses obligatoires – 3,5 Millions de dépenses facultatives
- 2 formes d'intervention de nature juridique différente : l'aide sociale (avec récupération sur donation et succession sauf enfance et handicap) et les allocations ou prestations
- 29 600 bénéficiaires mensuels d'une allocation ou d'une prestation
- 468 assistants familiaux



CHAPITRES	SOUS-FONCTIONS	DEPENSES	POIDS %
<b>Investissement</b>	Equipements non		
	Départementaux	907 921,02	0,37%
	Equipements Départementaux	46 859,72	0,02%
<b>Fonctionnement</b>			
<b>Prévention médico-sociale</b>		779 858,29	0,32%
<b>Action sociale :</b>		241 358 351,91 €	
<b>dont</b>	Administration générale	1 188 561,19	0,49%
	Famille et Enfance	56 339 296,18	23,18%
	Personnes handicapées	45 168 281,63	18,58%
	Personnes Agées	72 853 413,82	29,97%
	RSA	64 535 046,96	26,55%
	Autres actions	1 273 752,13	0,52%
<b>TOTAL</b>		243 092 990,94	100,00%



### 1.1. – SUR LE PLAN BUDGETAIRE

L'année 2019 se caractérise par une augmentation générale de l'ensemble des dispositifs et demandes.

- ✓ Augmentation des dépenses d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) (+4,50 %) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) (+5%),
- ✓ Majoration continue des placements de mineurs conduisant à une forte croissance des dépenses au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de +6,8 %.
- ✓ Croissance du nombre d'allocataires du Revenu de Solidarité Active.

## 1.2. LES PRINCIPALES EVOLUTIONS EN TERME D'OFFRES DE SERVICE

L'adaptation de l'offre de service aux besoins de la population constitue un enjeu constant d'efficience de l'action sociale et médico-sociale.

Les principales innovations en cours sont :

- la généralisation de consultations prénatales assurées par les sages-femmes territoriales pour faire face à la désertification médicale, ainsi que leur intervention au Centre de Planification Familiale et d'Education Familiale,
- la tarification des services d'aide à domicile qui a permis de conforter les équilibres budgétaires de ces services essentiels au maintien à domicile,
- la poursuite de l'adaptation des modes d'hébergement de l'Aide Sociale à l'Enfance avec l'ouverture de services diversifiés, alternatifs à l'internat,
- le déploiement de la réponse accompagnée pour tous pour les personnes en situation de handicap qui implique une évolution complète des parcours proposés aux usagers et l'expérimentation d'habitat inclusif,
- la poursuite de la clause insertion et la montée en puissance des appels à projet pour offrir des actions d'insertion sur les territoires ou des thématiques non couvertes.
- l'ouverture d'un Centre départemental de santé d'EXCIDEUIL ouverture au 1<sup>er</sup> septembre 2019 (voir rapport d'activité spécifique),

## 1.3. PROJETS EN COURS.

- ✓ création d'une antenne du centre d'Action Médico - Sociale Précoce à SARLAT ouverture prévisionnelle : 1<sup>er</sup> avril 2020,
- ✓ mise en œuvre du Plan Précarité Pauvreté avec notamment :
  - l'extension à 16 ans des entretiens avec les mineurs accueillis à l'ASE pour définir leurs orientations d'adultes,
  - l'évolution du parcours d'insertion proposé aux allocataires du RSA pour favoriser une orientation au plus près de l'entrée dans le dispositif,
- ✓ étude prévisionnelle d'un second Centre de Santé,
- ✓ contractualisation avec l'Etat pour conforter l'Aide Sociale à l'Enfance.

## 2. CELLULE FORMATION

L'activité de la Cellule Formation de la DGASP, en 2019, s'est poursuivie autour de **9 axes principaux** :

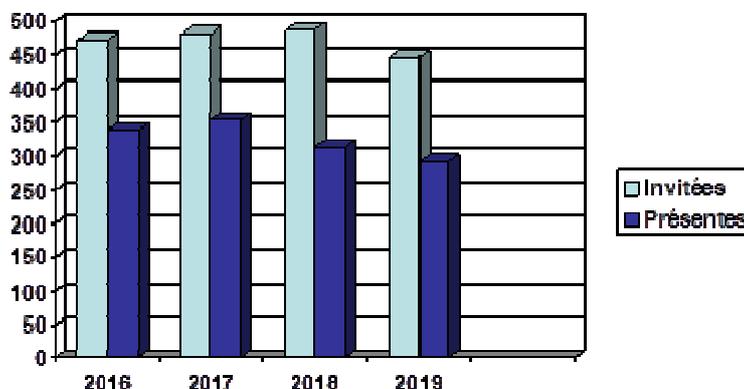
- L'information préalable des personnes souhaitant déposer une demande d'agrément comme assistant maternel ou assistant familial ;
- La formation obligatoire des assistants maternels et familiaux ;
- La formation professionnelle des assistants familiaux salariés du Pôle Aide Sociale à l'Enfance ;
- L'information des particuliers souhaitant déposer une demande d'agrément comme accueillant familial ;
- La formation obligatoire des accueillants familiaux ;
- L'accompagnement des personnes à la consultation de leur dossier au Pôle Aide Sociale à l'Enfance ;
- L'information des particuliers ayant déposé une demande d'agrément pour adopter un enfant et la participation à la commission d'agrément pour l'adoption ;
- La rencontre et l'accompagnement des femmes souhaitant accoucher dans le secret ;
- Le bilan de projet de vie de l'enfant.

### 2.1. INFORMATION PREALABLE A L'AGREMENT D'ASSISTANT MATERNEL OU FAMILIAL

La loi du 12 juillet 1992 prévoyait des séances d'information préalables à l'agrément d'assistant maternel ou familial. Le décret n°2006-1153 du 14 septembre 2006 en a confirmé la nécessité. Celles-ci doivent être organisées, de façon régulière, par le Département pour informer toutes les personnes intéressées par ces professions.

Depuis novembre 1999, la Cellule Formation de la DGASP coordonne l'ensemble de cette action qui se déroule sur une journée, dans différents lieux du Département, afin d'éviter aux personnes intéressées de trop longs déplacements.

**26 réunions** d'information ont été organisées sur l'ensemble du département. 446 personnes ont été invitées et **291** y ont participé.



## 2.2. FORMATION OBLIGATOIRE DES ASSISTANTS FAMILIAUX ET MATERNELS

### 2.2.1. FORMATION OBLIGATOIRE DES ASSISTANTS FAMILIAUX RECRUTES PAR LE PÔLE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

Depuis la loi du 27 juin 2005, la durée de la formation obligatoire des assistants familiaux est de 300 heures avec la possibilité de se présenter aux épreuves du diplôme d'Etat d'assistant familial. Ces 300 heures se décomposent en un stage préparatoire à l'accueil du 1<sup>er</sup> enfant de 60 heures puis une formation, en cours d'emploi de 240 heures.

#### ◆ STAGE PREPARATOIRE A L'ACCUEIL D'ENFANT :

Dans les 2 mois précédant l'accueil du premier enfant, l'assistant familial qui a signé son premier contrat de travail, doit bénéficier d'un stage préparatoire à l'accueil d'enfant d'une durée de 60 heures, organisé par son employeur.

2 stages de ce type ont été organisés avec le Pôle Aide Sociale à l'Enfance, en mars et juin 2019, pour 20 assistants familiaux nouvellement recrutés par le Pôle ASE (PASE) ou des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS).

*Sur le plan financier*, le coût de cette formation s'élève à **3 763 €** pour le remboursement des frais de déplacement et de repas des assistants familiaux concernés.

#### ◆ FORMATION EN COURS D'EMPLOI :

Cette formation obligatoire pour le renouvellement de l'agrément est de 240 heures. Elle permet aux assistants familiaux qui le souhaitent de se présenter aux épreuves du diplôme d'état d'assistant familial (DEAF) et ne peut être dispensée que par un organisme de formation, agréé à ce titre.

**6 assistants familiaux** du bergeracois recrutés par le Pôle Aide Sociale à l'Enfance ont poursuivi, en 2019, leur formation de 240 heures mise en place depuis fin 2018 par le **CeF à BERGERAC**.

Le groupe de formation de 240 heures, assuré par **POLARIS**, pour **14 assistants familiaux** recrutés par le PASE s'est terminé en novembre 2019, à **VAUNAC**. 11 assistants familiaux ont obtenu le DEAF.

**1 assistant familial** du bergeracois, à la limite de la GIRONDE, recruté par le PASE, a terminé, en mars 2019, la formation de 240 heures mise en place par l'**IRTSA**, à **TALENCE**, depuis septembre 2017.

**2 assistantes familiales**, proches de la GIRONDE, ont débuté cette formation obligatoire, en septembre 2019, sur un groupe assuré par l'**IRTS Nouvelle Aquitaine** à **TALENCE**.

Un nouveau groupe de formation de 240 heures pour **14 assistants familiaux** recrutés par le PASE a démarré, à **ST CYPRIEN**, avec la **Croix-Rouge Française** (partenariat CNFPT), en septembre 2019.

*Sur le plan financier*, le coût de ces formations s'élève à **61 430 € (34 900 €** pour les frais de formation et **26 530 €** pour les frais de déplacement et de repas des participants).

## 2.2.2. FORMATION OBLIGATOIRE DES ASSISTANTS MATERNELS

Les assistants maternels agréés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 bénéficiaient jusqu'en 2018 d'une formation de 120 heures (60 heures avant l'accueil du 1<sup>er</sup> enfant + une initiation aux gestes de secourisme puis 60 heures en cours d'emploi), organisée et financée par le département.

Un décret du 23 octobre 2018 a modifié cette organisation, à partir de 2019, en fixant à 80 heures minimum la durée du stage préalable à l'accueil avec une validation à effectuer et à 40 heures minimum la formation complémentaire en cours d'emploi à suivre avant l'échéance du premier agrément.

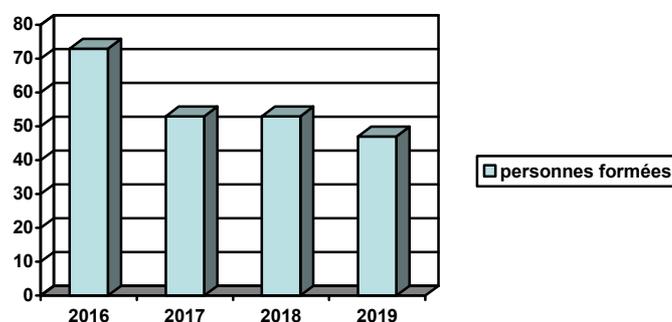
### ◆ STAGE PREALABLE A L'ACCUEIL :

Cette formation a été arrêtée à 85 heures en DORDOGNE, dont 7 heures destinées à la délivrance du Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1).

Elle doit obligatoirement être suivie et validée par les stagiaires pour pouvoir commencer à accueillir.

Pour les personnes agréées titulaires de certains diplômes dans le domaine de la petite enfance, des dispenses partielles de ce temps de formation sont accordées.

**4 stages préalables à l'accueil** ont été assurés, à **PERIGUEUX**, pour **47 nouvelles assistantes maternelles** formées.



La totalité de cette formation étant assurée par la cellule formation, des formateurs internes et des animatrices de Relais d'Assistants Maternels (RAM), il n'y a pas de dépenses supplémentaires.

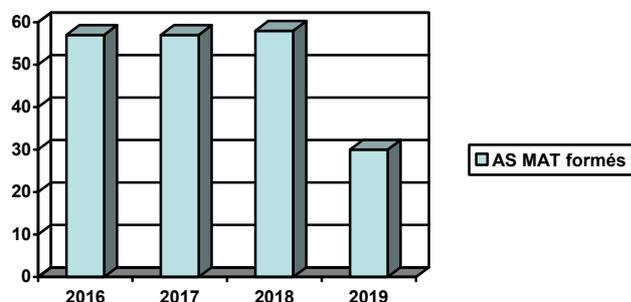
### ◆ FORMATION OBLIGATOIRE EN COURS D'EMPLOI :

Pour les assistants maternels agréés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la seconde partie de la formation obligatoire de 60 heures minimum est à suivre 2 ans après l'accueil du premier enfant.

Ce sont **3 groupes** de formation obligatoire en cours d'emploi (20h + 42h) qui ont été organisés, en 2019, pour les assistants maternels concernés.

Pour cette formation, il est fait appel à des intervenants extérieurs en complément de la cellule formation et des formateurs internes à la collectivité pour traiter des thèmes spécifiques (juridique).

**30 assistants maternels** ont suivi ce temps de formation obligatoire, à PERIGUEUX, entre janvier et décembre 2019.



Sur le plan financier, le coût de la formation s'élève à **7 781 €** (5 670 € pour la rémunération des intervenants extérieurs et **2 111 €** pour les frais de garde des enfants pendant la formation).

## 2.3. FORMATION PROFESSIONNELLE DES ASSISTANTS FAMILIAUX

### 2.3.1. ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

L'analyse des pratiques professionnelles, ouverte à l'ensemble des assistants familiaux ayant achevé leur formation obligatoire, s'est poursuivie, à raison de 3 sessions sur l'année (journées entières). Un nouveau groupe, proposé aux assistants familiaux n'ayant pas encore suivi la formation obligatoire des 240 heures, a été mis en place à MARSAC/L'ISLE.

**6 groupes**, géographiquement différents, comprenant chacun de 05 à 14 assistants familiaux, se sont réunis sur le département.

Sur le plan financier, le coût de ces journées s'est élevé à **7 607 €** (5 220 € pour la rémunération des intervenants extérieurs et **2 387 €** pour les frais de déplacement et de repas des participants)

### 2.3.2. FORMATION PROFESSIONNELLE

**1 assistante familiale** a participé, avec prise en charge des frais d'inscription et de déplacement, à des Journées d'Etudes, à DIJON, en octobre.

**13 assistants familiaux** ont suivi une formation de 2 journées, en mars, mise en place en partenariat avec le CNFPT, à PERIGUEUX, sur le thème de *l'attachement et la séparation dans le cadre du placement familial*.

**12 assistants familiaux** ont bénéficié d'une formation de 4 jours, en juin, à PERIGUEUX, sur le thème *troubles graves des comportements, troubles de la personnalité chez les enfants et adolescents accueillis en Protection de l'Enfance*.

**3 assistantes familiales** ont participé à un stage de partenariat Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) durant 2 journées, à PERIGUEUX, sur le thème *revisiter sa manière de communiquer avec les jeunes enfants*.

**1 assistante familiale** a participé, avec prise en charge des frais d'inscription et de déplacement à un stage, à TOULOUSE, en octobre, sur le thème *Accueillir un enfant en situation de handicap*.

**6 assistantes familiales** ont participé, dans le cadre de la formation professionnelle, à une journée de formation, à AGEN, sur le thème *Migrations, MNA*.

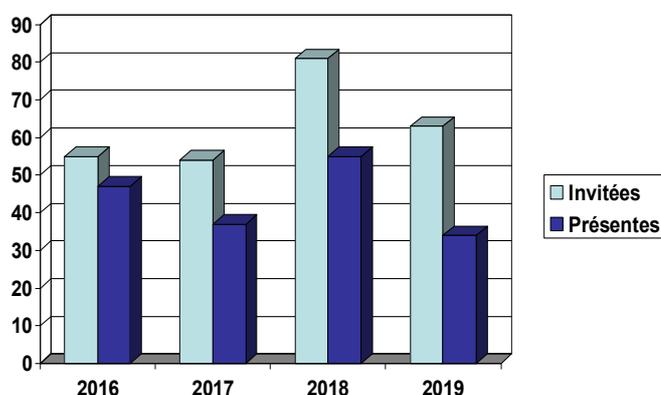
**15 assistants familiaux** ont suivi une formation de 2 jours mise en place en partenariat avec le CNFPT, à PERIGUEUX, en décembre, sur *l'observation et la restitution en accueil familial*.

La prise en charge financière de ces diverses actions s'est élevée à **8 840 €** (5 365 € pour les frais de formation et 3 475 € pour les frais de déplacement et de repas).

## 2.4. INFORMATION DES PARTICULIERS DEMANDANT UN AGREMENT D'ACCUEILLANT FAMILIAL

Au cours de l'année 2019, **5 réunions** d'information ont été organisées à destination des particuliers souhaitant faire une demande en vue de l'obtention d'un agrément pour accueillir, à leur domicile, des personnes âgées ou handicapées.

Ces séances ont été suivies par **34 personnes** sur 63 invitations, nombre en diminution par rapport à l'année précédente.



## 2.5. FORMATION OBLIGATOIRE DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX

Cette action, prévue par la loi n° 89-475 du 10 juillet 1989, a débuté en DORDOGNE en 1999. Cette formation est devenue obligatoire, en 2007, pour les accueillants familiaux souhaitant renouveler leur agrément au terme de celui en cours.

Pour les accueillants familiaux agréés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2017, la formation se déroule en 2 parties : une (18 heures), si possible, dans la première année suivant l'agrément et se déroulant à PERIGUEUX, l'autre, en cours d'emploi, (21 heures) avant l'échéance des 5 ans du premier agrément, délocalisée si possible.

Pour les accueillants familiaux agréés à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017, un stage préalable au premier accueil, d'une durée de 30 heures (5 x 6 heures) + une journée d'initiation aux premiers secours, est obligatoire.

**2 groupes** de formation en cours d'emploi (accueillants de personnes âgées et/ou de personnes handicapées) ont été organisés, au plus près des stagiaires (**LA FORCE** et **ST PIERRE DE CHIGNAC**). **18 accueillants familiaux** ont achevé leur parcours de formation obligatoire.

**2 groupes** de 30 heures de stage préalable à l'accueil ont été mis en place, à PERIGUEUX, en juin et décembre, pour **14 nouveaux accueillants familiaux**.

Un groupe de formation continue a été proposé, durant 3 après-midis en mars, à RIBERAC sur le thème « *accompagner dans son quotidien une personne atteinte d'une maladie neurodégénérative* ». **12 accueillants familiaux** en ont bénéficié.

Deux autres groupes ont été mis en place, avec ALMA 24, en avril et mai, à PORT STE FOY et ST CYPRIEN, sur le thème *la maltraitance... si on en parlait ?*. **14 accueillants familiaux** y ont participé.

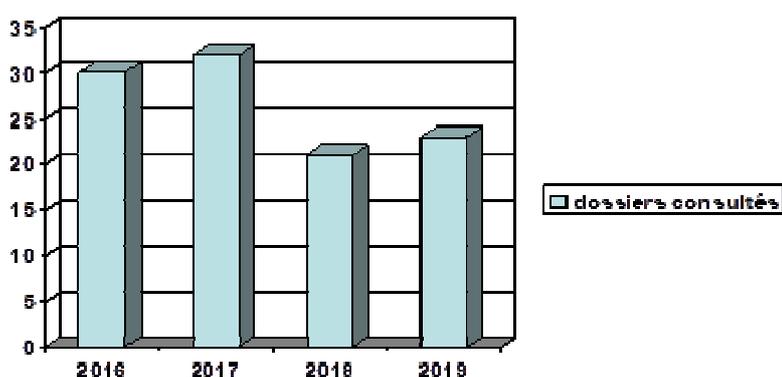
Trois groupes de formation aux premiers secours pour des accueillants familiaux en activité ont été organisés, à PORT STE FOY, ST CYPRIEN, MUSSIDAN. **27 accueillants familiaux** ont été formés.

Sur le plan financier, le coût de ces formations s'élève à **5 885 €** pour la rémunération des intervenants extérieurs à la DGASP et **431 €** pour la prise en charge des déjeuners des stagiaires au Restaurant Inter Administratif (RIA) sur PERIGUEUX.

## 2.6. ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES A LA CONSULTATION DE LEUR DOSSIER AU SERVICE DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

Depuis janvier 1999, les psychologues de la Cellule Formation accompagnent les personnes qui le souhaitent, venant consulter leur dossier au Pôle Aide Sociale à l'Enfance. L'accès aux documents contenus dans les dossiers de l'ASE est bien autre chose qu'une simple collecte d'informations. Cette quête des origines est à relier avec l'assurance que son histoire a un sens avec un passé, un présent et un avenir. C'est pour cela qu'il a paru essentiel de proposer un accompagnement professionnel aux personnes faisant cette démarche.

Pour l'année 2019, **23 dossiers** ont été pris en charge par les psychologues de la Cellule Formation dont 2 n'ont pas été consultés et **1 mandat du CNAOP** (Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles), est arrivé à son terme.



## 2.7. INFORMATION DES PARTICULIERS DEMANDANT UN AGREMENT D'ADOPTANT ET PARTICIPATION A LA COMMISSION D'AGREMENT A L'ADOPTION

Depuis janvier 2013, des réunions d'information, prévues règlementairement, pour les personnes souhaitant demander un agrément en vue d'adopter un enfant ont été mise en place par la cellule formation, en liaison avec la mission adoption du Pôle Aide Sociale à l'Enfance.

**6 réunions** ont eu lieu, suivies par **52 personnes**.

Membres de la commission d'agrément des personnes qui souhaitent adopter un enfant (1 titulaire, 1 suppléante), les psychologues de la Cellule Formation ont participé à **11 commissions d'agrément** et examiné **35 dossiers** de candidature.

## 2.8. RENCONTRE ET ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES SOUHAITANT ACCOUCHER DANS LE SECRET

**1 intervention** des psychologues de la cellule formation, en tant que correspondant CNAOP a été réalisée pour recueillir les informations que souhaitait laisser une mère ayant demandé à accoucher dans le secret.

## 2.9. BILAN DE PROJET DE VIE DE L'ENFANT

**4 bilans**, nécessitant beaucoup de temps et d'implication, ont été menés par les psychologues de la cellule formation dont 3 vont se poursuivre en 2020.

### 3. PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI) – PROMOTION DE LA SANTE

Le Pôle PMI-Promotion de la Santé est en charge des missions suivantes :

- promotion de la santé auprès des futurs parents, de la mère et du jeune enfant ainsi que prévention précoce, particulièrement auprès des enfants de 0 à 6 ans
- modes d'accueil petite enfance : agrément des assistants maternels et familiaux, établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- gestion du Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF)
- gestion du Centre départemental de Vaccination et du Centre de Lutte Antituberculeuse (CLAT),
- gestion du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

#### 3.1. PERINATALITE PLANIFICATION FAMILIALE

##### 3.1.1. PERINATALITE : ACTIVITE DES SAGES-FEMMES

		2017	2018	2019
Avis de grossesse saisis		3 168	2867	2 871
Visite à domicile (VAD)	VAD prénatales effectuées	1418	696	588
	VAD postnatales effectuées	174	213	213
	Femmes vues au moins une fois en VAD	612	489	293
Suivi (VAD ou CMS)	Femmes vues au moins 3 fois	300	366	340
Actes réalisés en CMS	Cs pré et postnatales, EPP, PNP	ND	996	945
Entretien Prénatal Précoce (EPP)	Femmes ayant bénéficié d'un EPP	376	267	234
Préparation à la naissance et à la parentalité (PNP)	Femmes ayant bénéficié de séances de PNP	537	604	257

L'activité de suivi prénatal a été réalisée avec la participation de **9 sages-femmes** de PMI, soit **7,12 ETP** en effectif réel. On note une stabilité du nombre d'avis de grossesse sur le département.

Dans le cadre du **suivi**, les sages-femmes de PMI ont vu **12% des femmes enceintes (- 2%)** du département et **9%** des parturientes ont bénéficié d'une préparation à la naissance en PMI.

L'Entretien Prénatal Précoce (EPP) est proposé à toutes les femmes enceintes. En 2019, **8% des femmes enceintes** ont bénéficié de l'EPP auprès d'une sage-femme de PMI (-2%).

Le **déploiement des consultations médicales** pré et postnatales, de contraception et de suivi gynécologique de prévention sur les secteurs démunis en professionnel dédié à la périnatalité, a ouvert l'offre de soins auprès des usagers isolés géographiquement. L'évolution des dispositifs tend à modifier l'activité des sages-femmes puisque **52% des actes effectués sont réalisés en CMS** soit une augmentation de 4 %.

La PMI participe dans un cadre conventionnel aux staffs médico-psychosociaux de néonatalogie et de maternité du Centre Hospitalier de Périgueux ; la sage-femme coordonnatrice PMI a participé à 43 staffs ayant généré **135 liaisons néonatalogie/PMI (+8) et 135 liaisons maternité/PMI (+27)** soit une **augmentation de 20% du nombre de grossesses évoluant dans un cadre médico-psychosocial compliqué.**

### 3.1.2. PLANIFICATION FAMILIALE

La mise en place du **logiciel métier** (HORUS CPEF) est efficiente depuis mars 2019. Le **projet de service** 2019-2023 élaboré durant l'année a été validé par l'assemblée départementale.

L'équipe du Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) est actuellement composée de **13 professionnels**, médecins, conseillères conjugales et familiales, infirmières, secrétaire soit 5,88 ETP (4,88 ETP en effectif réel) intervenant dans les 5 antennes du CPEF. La participation des sages-femmes de PMI (0,6 ETP) et d'une conseillère conjugale vacataire (0,4 ETP) ramène l'effectif réel à **5,88 ETP.**

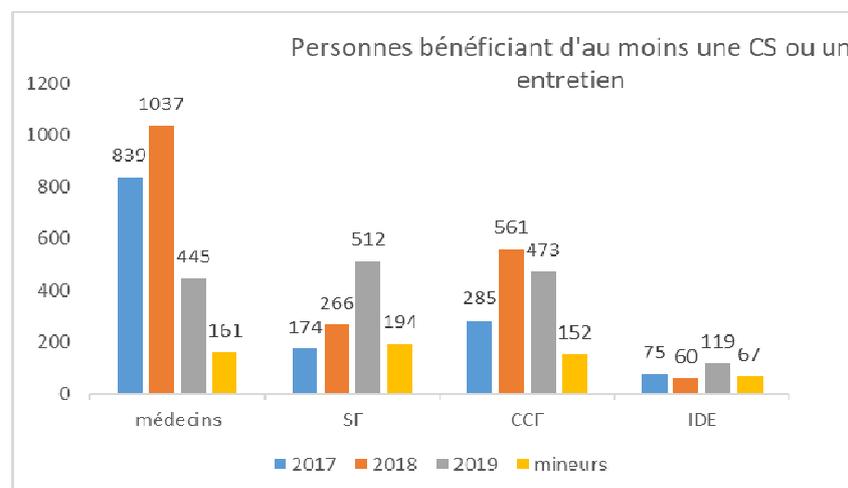
L'antenne de Bergerac, dont le médecin contractuel a démissionné en mai 2019, se réorganise avec l'arrivée d'une secrétaire depuis septembre 2019.

La fiabilité du recueil d'activité CPEF n'a pas été efficiente en 2019 du fait d'une part de la mise en route progressive de la saisie systématique des données sur le nouveau logiciel, et d'autre part du fait de l'absence de secrétariat sur Bergerac.

Malgré les absences de médecin sur Périgueux et Bergerac, et grâce à l'activité des sages-femmes, **324 demi-journées de consultations médicales** ont été proposées (+7%) permettant la réalisation de 1 215 examens cliniques (-20%) et l'accueil de **901 nouvelles personnes** (+9%).

**Les sages-femmes de PMI ont assuré 52% de l'activité médicale** des 5 antennes CPEF du département.

On note une baisse de 15% des personnes reçues au moins une fois par les conseillères conjugales et familiales (CCF), mais la réalisation de **931 entretiens par les CCF (+ 70%)** montre un engagement dans le suivi des situations.



Les examens de dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et du cancer du col de l'utérus, mission facultative du CPEF, qui sont prescrits ou réalisés à l'occasion des consultations médicales, représentent 23% de l'activité médicale.

Malgré une baisse de 9% de sa fréquentation, le CPEF accueille 35% de mineurs et a réalisé 2 282 actes au bénéfice des usager-ère-s.

4 166 (-1,5%) bénéficiaires ont participé à 250 séances d'éducation à la vie affective et sexuelle dispensées dans les collèges, lycées et établissements d'accueil de personnes en situation de réinsertion principalement assurées par les conseillères conjugales et familiales (CCF), mais aussi par les infirmières, les sages-femmes et les médecins.

## 3.2. PETITE ENFANCE

### 3.2.1. SUIVI DES ENFANTS

#### 3.2.1.1. ACTIVITE DES INFIRMIERES PERICULTRICES

Une équipe de 23 infirmières-puéricultrices, soit 21,4 ETP réalise les missions de PMI et participe à l'évaluation des informations préoccupantes (IP).

		2017	2018	2019
Avis de naissances enregistrés		3 163	2 850	2 937
Visites à domicile (VAD)	VAD effectuées	3 023	3 138	2 809
	Enfants vus au moins une fois lors des VAD	1 183	1 157	1 043
Permanences	Permanences assurées	903	1 008	835
	Enfants vus au moins une fois	1 034	1 077	1 045
Agrément	VAD :	1 299	1 416	1 124
	- dont nouvelle demande, renouvellement, modification	1 010	1 078	829
	- dont suivi, accompagnement, suite de plaintes	342	338	295

Le nombre de permanences a diminué de 17% et les visites à domicile de 10,5% avec une moyenne de **2,7 VAD par enfant** (= 2018). Alors qu'on enregistre une hausse du nombre de naissances, cette diminution du nombre de VAD et permanences peut s'expliquer entre autre par des postes de puéricultrice vacants à certaines périodes et sur certains secteurs et l'élargissement de l'intervention des sages-femmes libérales dans le cadre du PRADO.

Le nombre de **VAD dans le cadre de l'agrément** enregistre une **baisse de 20%**, liée à une baisse de 23% des VAD concernant la vie de l'agrément (nouvelles demandes, renouvellement, modifications). Effectivement on observe une baisse du nombre d'assistants maternels agréés (- 4%), une stabilité du nombre de 1<sup>ères</sup> demandes avec un nombre de refus d'agrément en hausse (27%).

9% des VAD réalisées concernent des plaintes. **17% des assistants maternels ont bénéficié d'une visite de suivi** et d'accompagnement (+1%).

Chaque infirmière-puéricultrice a géré en moyenne **10,6 IP** (= 2018) variable de 5 à 30 IP par puéricultrice selon les secteurs. Ces IP ont généré **638 interventions** (+5%) dont 36% de VAD (-4%).

Les **écrits professionnels** représentent 113 heures de travail annuel par infirmière-puéricultrice en 2019, soit 1h de plus par professionnelle qu'en 2018 (55% pour l'agrément et 45% pour les IP).

Parmi les **activités spécifiques** des infirmières-puéricultrices : interventions sur 4 lieux d'accueil enfants-parents, ateliers massage bébé et portage bébé, accompagnement ludothèque, aide au départ en vacances, liaisons pluri-mensuelles avec l'hôpital de Bergerac et Sarlat.

### 3.2.1.2. ACTIVITE DES MEDECINS PMI EN UNITES TERRITORIALES (UT)

L'équipe des médecins PMI en UT est composée en 2019 de **10 médecins** soit 9,65 ETP (**7,65 ETP** en effectif réel avec 2 postes vacants et les temps partiels).

		2017	2018	2019
Enfants de 0 à 6 ans (chiffres INSEE 2011)		23.220		
Consultations de prévention	Lieux de consultations	33	34	36
	Séances de consultations	966	999	1 215
	Examens cliniques effectués	5 203	5 569	6 646

Ils ont administré **5 026 doses de vaccin**, soit une hausse significative de 22% par rapport à 2018 en lien avec l'extension de l'obligation vaccinale à 11 vaccins à partir du 01/01/2018.

*Le recueil et l'analyse de l'activité des médecins de PMI n'ont pas pu être finalisés dans les délais de rédaction du rapport d'activité imposés par le Département dans le contexte de gestion de crise sanitaire liée au COVID 19.*

### 3.2.2. FORMATIONS

		2017	2018	2019
Formations en nombre de ½ journées	Sage-femme	119	78	76
	Infirmière puéricultrice	215	185	118
	Médecin	60	64	74

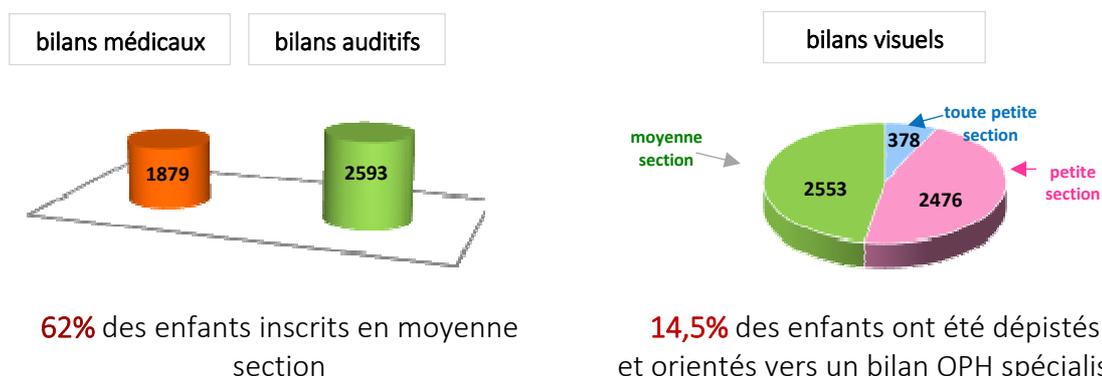
La formation des professionnels de PMI s'inscrit dans l'obligation légale de Développement Professionnel Continu (DPC) pour tous les professionnels de santé. Ce temps de formation représente en moyenne annuelle 3,2 jours par professionnel (-11%).

### 3.2.3. ECOLES MATERNELLES

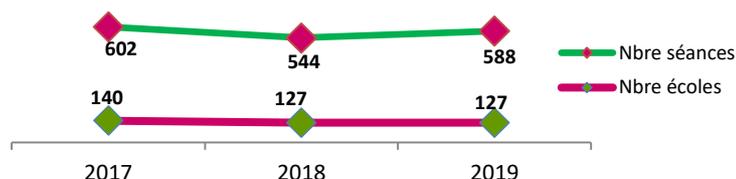
Le Département a l'obligation légale d'organiser les bilans de santé pour les élèves de 3-4 ans inscrits en écoles maternelles.

Cette mission a été assurée pendant l'année scolaire 2018/2019 par une équipe de 2 médecins (0,9 ETP), 4 orthoptistes (2,2 ETP), 3 infirmières (2,2 ETP) et la participation de 7 médecins PMI et de puéricultrices en Unité Territoriale.

7 025 actes de santé (bilans médicaux, auditifs et visuels) ont été réalisés auprès des enfants de 4 ans, soit une **baisse de 15%** par rapport à 2017/2018 et de 17% sur 2 ans, en raison de vacances de postes (médecins et orthoptiste).



Des **séances d'éducation pour la santé** sont organisées dans les écoles maternelles sur les secteurs de Bergerac, Mussidan, Hautefort, Ribérac et Périgueux. D'une durée de 20 à 30 minutes, elles ont été animées par une infirmière ou une infirmière-puéricultrice. Les 4 thèmes proposés sont : le sommeil, l'alimentation, les accidents domestiques, la santé bucco-dentaire.



**60,8%** des élèves de moyenne section ont bénéficié de séances d'éducation pour la santé, soit **85%** des écoles des secteurs concernés.

### 3.3. MODES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Le service PMI-Modes d'accueil est composé sous la responsabilité d'1 chef de service (1 ETP) et d'1 adjoint au chef de service puéricultrice recrutée au 30/09/2019 (1 ETP) :

- pour le bureau agrément : 1 chef de bureau (1 ETP) et 4 secrétaires (3 ETP en effectifs réels en raison de congés maladie).
- pour les MAM : 0,3 ETP de puéricultrice pour les Maisons d'Assistants Maternels,
- pour la cellule EAJE : 0,5 ETP Educateur de Jeunes Enfants (EJE) et 0,9 ETP de secrétariat.

#### 3.3.1. L'ACCUEIL COLLECTIF

##### 3.3.1.1. ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS (EAJE)

#### ✦ Données quantitatives

Au 31/12/2019, le Département de la Dordogne compte **60 EAJE** (+ 2 par rapport à 2018) pour 1 444 places (+ 19 places par rapport à 2018).

Le nombre total d'enfants accueillis au sein des EAJE du département s'élève à 3 009 (- 301 par rapport à 2018).

#### Mouvements :

- création par arrêté d'autorisation du Président du conseil Départemental d'1 micro crèche de gestion privée, première micro crèche d'entreprise du Département,
- création suite à avis favorable du Président du conseil Départemental d'1 micro crèche dont la gestion est confiée à la communauté d'Agglomération Bergeracoise,
- avis favorable du Président du conseil Départemental pour l'extension de la capacité d'accueil du multi-accueil « Chapi Chapo » (+ 4 places),
- avis favorable du Président du conseil Départemental pour la création du multi-accueil de Clos Chassaing qui « remplace » le multi-accueil de Mercier. Cette ouverture s'inscrit dans le programme de réhabilitation des Etablissements d'accueil des Jeunes enfants (EAJE) gérés par le Grand Périgueux, dont l'objectif est de disposer de structures améliorant l'offre de services et les conditions de travail du personnel,
- avis favorable sur le changement de gestionnaire du multi-accueil « *Les P'tits Croquants* » de Sarlat, la Crèche Familiale de Sarlat et la micro crèche « *Lous Coustous* » de Proissans. Ces deux établissements sont désormais gérés par la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir

Aucune commission technique d'étude des nouveaux projets ne s'est réunie en 2019.

#### ❖ Accompagnement et appui du service auprès des professionnels et gestionnaires des EAJE :

##### ▪ Appui technique et accompagnement :

- **4 nouveaux établissements** ont bénéficié du suivi de l'Educateur de Jeunes Enfants (EJE) en 2019 : 1 micro-crèche et 3 multi-accueils,
- proposition systématique par le service que l'EJE rencontre les nouveaux directeurs et/ou référents techniques. 3 rencontres ont été organisées.
- **visites de 16 établissements** effectuées dans le cadre des suivis engagés les années précédentes (2 visites), des contrôles effectués (2 visites), d'ouverture ou suite à ouverture (5 visites), suite à des travaux (2 visites) ou autres motifs (1 visite).

Il est mis en exergue l'appui technique de l'EJE et du chef de service sur les projets d'établissements et règlements de fonctionnement de l'ensemble des EAJE accompagnés.

##### ▪ Contrôle diligentés sur plainte : 2 visites de contrôle ont été diligentées :

- 1 contrôle d'une micro-crèche suite à la réception d'une plainte a été effectué par le chef de service et le médecin territorial de secteur
- 1 contrôle conjoint d'une personne déclarée « *séjour en familles* » par le chef de service et de la DDCSPP suite à la transmission d'éléments préoccupants.

##### ▪ Schéma Départemental des Services aux familles (SDSF) :

- pilotage de la commission petite enfance du SDSF par le chef de service : organisation et participation d'une réunion sur la thématique du Handicap le jeudi 14/03/2019,
- participation à l'organisation d'une réunion le 20/05/2019 relative à la présentation du guide Récocrèche 1 par l'Agence Régionale de Santé (ARS) à destination des directeurs et gestionnaires d'EAJE,

- présentation au Président et au secrétaire général de l'Union des Maires de la procédure de création d'une MAM.

### 3.3.1.2. ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

- **9 visites d'ALSH** par les médecins de PMI et/ou EJE et/ou Puéricultrice adjointe au chef de service ont eu lieu pour avis, suite sollicitation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP). Un avis défavorable à une demande d'extension a été rendu.
- **1 contrôle** conjoint a été effectué par le chef de service, le médecin directeur-adjoint du Pôle PMI-PS et un agent de la DDCSPP suite à une plainte. Un avis défavorable pour l'accueil des mineurs de moins de 6 ans a été donné.

### 3.3.2. L'AGREMENT DES ASSISTANTS MATERNELS ET FAMILIAUX

#### ✦ Données quantitatives

##### Données globales : assistants maternels et familiaux

Au 31/12/2019, sur l'ensemble du Département, 2 004 personnes sont agréées (tous agréments confondus) pour une capacité totale d'accueil individuel de 6 026 places :

- **1 536 assistants maternels** (- 62 AM agréés par rapport à 2018) pour une capacité d'accueil de 5 046 places (- 120 places par rapport à 2018),
- **468 assistants familiaux (AF)** (- 10 AF agréés par rapport à 2018) pour une capacité d'accueil de 980 places (- 10 places par rapport à 2018).

##### Les assistants maternels

2% des AM sont agréés pour 1 enfant, 16% pour 2 enfants, 35% pour 3 enfants, 47% pour 4 enfants. Ces proportions sont similaires par rapport à 2018.

Seulement 54 nouveaux agréments ont été accordés (-20 par rapport à 2018). Le nombre de demandes nouvelles est stable par rapport à 2018 (-1).

##### Les assistants familiaux

27% des AF sont agréés pour 1 enfant, 36% pour 2 enfants, 37% pour 3 enfants.

32 nouveaux agréments ont été accordés (+ 11). Le nombre de demandes nouvelles augmente de 6 par rapport à 2018 pour atteindre 68 demandes. Il est à noter que 26 nouvelles demandes ont été rejetées (+ 7 par rapport à 2018).

##### Recours

19 recours gracieux, soit 1 de plus qu'en 2018.

1 recours contentieux sur une décision de retrait d'agrément a été déposé (+1 par rapport à 2018).

##### Enquêtes administratives et contrôles

**39 enquêtes administratives** ont été diligentées sur demande du service PMI-Modes d'accueil pour évaluer les conditions légales de l'agrément (30 pour des AM / 9 pour les AF).

**15 contrôles conjoints PASE/PMI** auprès d'assistants familiaux ont été diligentés suivant la procédure départementale.

### ❖ Données qualitatives : Accompagnement du service auprès des professionnels de l'agrément

Dans le cadre du soutien technique sur l'agrément organisé suite à la refonte des commissions d'agrément en 2017 :

- Déplacement du service central dans 2 Unités Territoriales pour échanger avec les équipes,
- Organisation de 4 réunions de puéricultrices.

Une formation « améliorer les pratiques relatives à l'agrément des assistants maternels et familiaux » en partenariat avec le service formation de la DGA-SP a été dispensée pour les travailleurs médico-sociaux participant à l'agrément en mars 2019 par l'organisme FORMANEO (continuité 2018).

Participation du service à une journée interdépartementale sur l'agrément des assistants familiaux.

### ❖ Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

Au 31/12/2019, le Département compte **28 MAM** (+ 4) pour une capacité théorique maximale d'accueil de 293 places. **5 MAM ont été créées**, 1 MAM a fermé.

La **commission technique** d'étude des Nouveaux Projets composée des partenaires CAF et MSA s'est réunie à 6 reprises.

En 2019, aucune MAM n'a signé la **charte qualité MAM**. Cette charte a été modifiée en commission permanente du 25/11/2019. Dans le but de renforcer la qualité d'accueil, la Charte nationale d'accueil du jeune enfant a été annexée.

Organisation de **4 réunions d'informations** spécifiques aux MAM, animées par la puéricultrice référente technique des MAM, à l'attention de 55 personnes ayant un projet d'ouverture de MAM, déjà agréées ou non.

### ❖ Les Relais d'Assistants Maternels et Familiaux (RAM)

La Dordogne compte à ce jour **14 RAM**. Le montant de la subvention versée par le Département aux gestionnaires des RAM s'élève à 135 690 € pour 2019 (+0,16%).

### ❖ Perspectives 2020

- Appréhender les modifications réglementaires à venir sur la compétence Modes d'Accueil et adapter les procédures le cas échéant,
- Finaliser la refonte du guide départemental des procédures d'agrément et des EAJE,
- Modifier les grilles d'évaluation de l'agrément des assistants maternels et familiaux.

## 3.4. ACTIONS DE SANTE

### 3.4.1. VACCINATION

Le Centre Départemental de Vaccination, agréé pour les vaccinations internationales, assure une mission de vaccination, d'information et de conseil aux voyageurs. L'équipe du service est composée de **4 professionnels**, soit **1,65 ETP** : médecins, infirmière, secrétaire.

En 2019, le service a enregistré une activité stable :

- 108 séances de vaccination
- 1 746 injections vaccinales réalisées auprès de 1 140 personnes, dont 89% résident dans le département.
- 70% des usagers fréquentant le Centre sont des voyageurs.
- La vaccination fièvre jaune avec 607 doses de vaccin, en baisse de 4% par rapport à 2018, reste la vaccination la plus pratiquée au Centre.

La réapparition de la rougeole au plan national et l'épidémie régionale a mobilisé le Centre départemental de vaccination pour une **campagne de vaccination auprès des gens du voyage**, menée en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé ; 37 personnes ont pu être vaccinées et 49 vaccins ont été administrés.

La leptospirose est devenue un enjeu de santé publique avec une augmentation record en 2019 ; le Centre a procédé à 27 vaccinations en milieu professionnel.

La régie de recettes du Centre Départemental de Vaccination a réalisé **une recette de 57 293 € (+ 23%)**.

Le partenariat avec le Centre d'Examens de Santé et la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne s'est poursuivi avec la fourniture de 408 doses de vaccin soit une recette pour le Département de 5 273 €

Le service a participé à la **Semaine de la Vaccination du 24 au 30 avril 2019** par :

- une action d'information auprès des professionnels de santé PMI-CPEF-CAMSP, directrices de crèches, relais d'assistants maternels, assistantes familiales ASE,
- une exposition et la diffusion de documentation au restaurant administratif de Périgueux,
- une journée Portes Ouvertes organisée le 24/04/2019 au Centre Départemental de Vaccination.

Perspectives 2020 :

- participer à la Semaine de la Vaccination 2020
- organiser des campagnes concertées dans le cadre du Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine,
- élaborer les protocoles de vaccination médecin-infirmier,
- développer le carnet de vaccination électronique auprès du public,
- communiquer auprès du jeune public en vue de développer la vaccination contre l'hépatite B et le papillomavirus.

### **3.4.2. LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE**

Le Centre de Lutte Antituberculeuse assure une mission de dépistage de la tuberculose, réalisation d'enquêtes autour des cas de tuberculose, pratique de la vaccination BCG, information du public et des professionnels sur la tuberculose. L'équipe du service est composée de **4 professionnels**, soit **2,1 ETP** : médecins, infirmière, manipulatrice en radiologie, secrétaire.

En 2019, le Centre de Lutte Antituberculeuse (CLAT) a enregistré une activité stable :

- **Participation à 18 enquêtes autour d'un cas de tuberculose :**
  - o 9 déclarations de tuberculose maladie concernant des personnes résidant dans le département concernant 225 sujets contacts
  - o 9 cas index résidant hors département pour lesquels le CLAT 24 a participé à l'enquête concernant 17 sujets contacts
- **1 138 actes médicaux,**
- **263 entretiens infirmiers** auprès des patients ou sujets contact,
- **1 082 radiographies pulmonaires**, soit une augmentation de +33%. 513 ont été réalisées par les Services d'Imagerie Médicale des Centres Hospitaliers de Périgueux et Bergerac, et 569 réalisées en milieu carcéral, auprès des détenus de la Maison d'Arrêt de Périgueux et du Centre de Détention de Neuvic. Un dépistage accru a été mené **auprès des migrants et des mineurs non accompagnés**, lié à la mise en place d'une procédure avec le Centre d'Examens de Santé de Périgueux.
- 184 tests tuberculiques ont été pratiqués et 152 vaccins BCG réalisés.

### 3.5. CENTRE D'ACTION MEDICO SOCIALE PRECOCE (CAMSP)

Le CAMSP de la Dordogne est composé de 3 antennes : Périgueux, Bergerac et Terrasson. L'antenne de Terrasson a cessé son activité en septembre 2019 préalablement à l'ouverture de l'antenne de Sarlat courant 2020.

#### 3.5.1. PERSONNEL

La Direction du CAMSP est assurée par une directrice administrative - chef de service avec l'appui d'un médecin pédiatre, directeur technique responsable des soins.

L'équipe pluridisciplinaire du CAMSP Départemental est constituée de **18 professionnels**, soit **17,2 ETP** au 31/12/2019 : psychologues et neuropsychologue, psychomotriciens, puéricultrices, orthophonistes, assistantes sociales, secrétaires, agents d'entretien. Le recrutement de l'équipe de l'antenne de Sarlat était en cours au 31/12/2019.

#### 3.5.2. PROJETS MENES DANS L'ANNEE

L'année 2019 a été marquée par :

- La ré ouverture des inscriptions qui avaient été gelées en juin 2018.
- L'élaboration du projet d'établissement, accompagnée par le cabinet Synopsis jusqu'en octobre. Celui-ci sera finalisé mi 2020.
- L'arrivée de 4 nouveaux professionnels dans l'équipe, en remplacement des personnes ayant quitté le service en 2018 ou 2019 ou pour commencer à constituer la future équipe de l'antenne de Sarlat.
- La préparation de l'ouverture de l'antenne de Sarlat, le lancement des travaux et le début des recrutements de la future équipe.

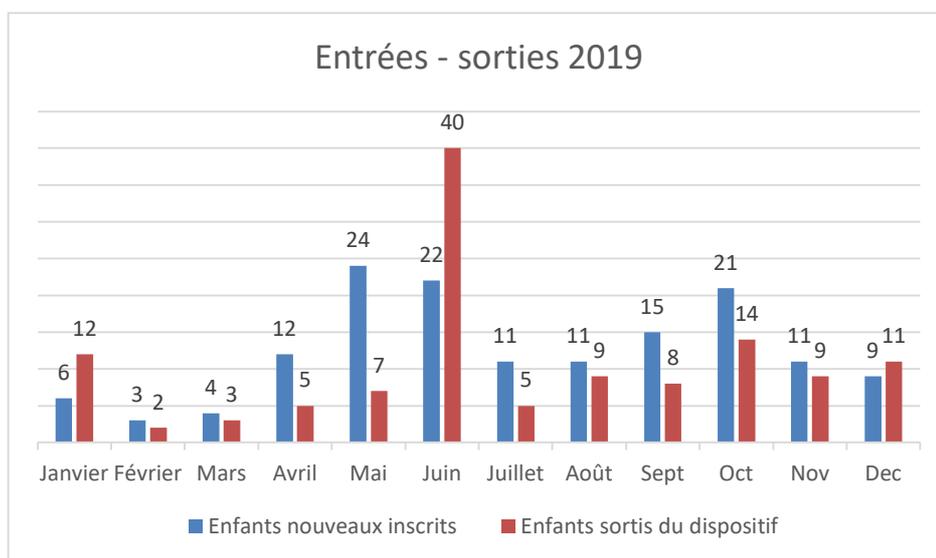
- La réponse à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ARS pour la mise en place d'une plateforme de coordination et d'orientation des enfants de 0 à 7 ans, dans le cadre des troubles du neuro développement.
- Le dialogue avec les orthophonistes libérales pour caler une procédure de délégation de soins en complément des soins possibles au CAMSP. Cette procédure est toujours en cours de validation avec l'ARS et la CPAM avec lesquelles une réunion n'a été possible qu'en janvier 2020.
- La poursuite de la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité au sein du CAMSP, conforme aux recommandations de bonnes pratiques de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM).

### 3.5.3. ACTIVITES STATISTIQUES

La file active prend en compte l'ensemble des enfants vus au moins une fois dans l'année, y compris les enfants dont le dossier est clôturé dans l'année, dans le cadre d'arrêts de prise en charge et/ou d'orientations.

En 2019, le CAMSP a ré-ouvert les inscriptions qui avaient été fermées en 2018 suite à la saturation des plannings. Cette réouverture s'est faite progressivement à partir du 15 février et jusqu'en mai où les inscriptions ont fonctionné au fil de l'eau. Fin 2019, des listes d'attente étaient de nouveau existantes. Le CAMSP réfléchit en 2020 à une meilleure gestion de la file active.

Le CAMSP a accompagné **320 enfants** au cours de l'année 2019. La **file active était de 240 enfants** au 31/12/2019.



FILE ACTIVE 2019	PERIGUEUX	BERGERAC	TERRASSON	TOTAL 2019	TOTAL 2018
Sortants	80	35	13	128	188
Nouveaux dossiers	81	74	0	155	132
Nombre d'enfants inscrits au 31/12/19	129	111	0	240	212

Les motifs de demandes de consultation sont principalement des retards de parole ou de langage (20%), des troubles du comportement (17%), des retards globaux (10%), des risques neurodéveloppementaux (prématurés, ... 9%) et des troubles des fonctions supérieures ou cognitives (8%).

La réalité des situations est à **29,3% liée à des troubles du langage et de la parole, 24,2% liée à des troubles psychiques** (troubles de l'attention, des émotions, du comportement, ...) et à **17,2% à du polyhandicap**.

En 2019, on constate que **le 1<sup>er</sup> prescripteur vers le CAMSP est l'éducation nationale**, suivie par le secteur hospitalier, la PMI et la médecine et les paramédicaux libéraux. 13% des enfants arrivent directement au CAMSP, sans prescripteur autre que la famille ou l'entourage.

**6 080 séances** avec la famille et/ou l'enfant ont été réalisés en 2019, dont 1 221 actes de bilans et 4 001 actes de soins.

#### 3.5.4. PERSPECTIVES 2020

- Finalisation et vote par l'Assemblée départementale du projet d'établissement 2020-2024, déploiement des outils de fonctionnement liés : règlement de fonctionnement, livret d'accueil, document individuel de prise en charge et projet de bilan, ....
- Révision des outils de communication du CAMSP : site internet et plaquette.
- Ouverture et mise en fonctionnement de l'antenne de Sarlat à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.
- Elaboration et mise en place de conventions avec les thérapeutes libéraux (en particulier les orthophonistes) pour les prises en charge des soins externes des enfants.
- Poursuite du développement et de la mise en pratique des outils thérapeutiques et de prise en charge des enfants, dans le respect de la réglementation et des recommandations de bonne pratique.
- Réflexions et propositions pour une meilleure gestion des files actives et la résorption des listes d'attente.
- Mise en place du projet de rayonnement départemental du CAMSP, en partenariat avec la PMI et les professionnels libéraux.
- Poursuite du projet de plateforme de coordination et d'orientation des enfants de 0 à 7 ans dans le cadre des troubles du neuro développement.

## 3.6. RECETTES DES PRESTATIONS ET ACTES MEDICAUX

### 3.6.1. LE DISPOSITIF

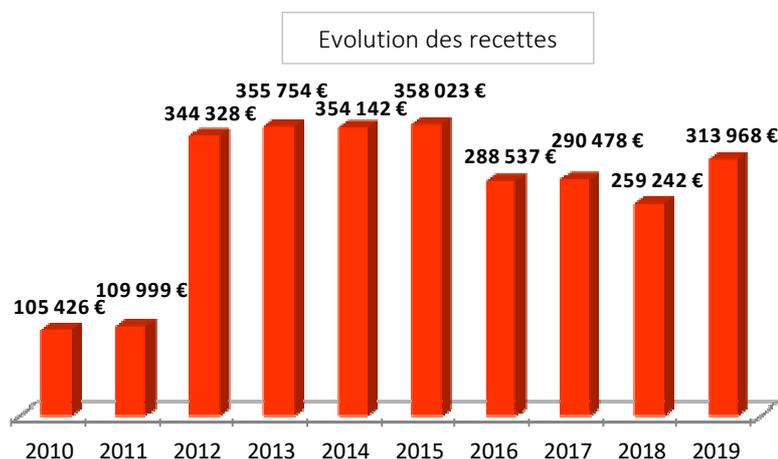
Le dispositif de recettes, basé essentiellement sur la télétransmission via Sésame Vitale, s'appuie sur un conventionnement avec les caisses d'assurance maladie pour le remboursement des actes des médecins et sages-femmes **PMI**, de certains actes **CPEF** (contraception et dépistage des infections sexuellement transmissibles), des actes du Centre de Lutte Antituberculeuse (**CLAT**), de la prise en charge des vaccins du **Centre Départemental de Vaccination** et du CLAT.

### 3.6.2. BILAN 2019

En 2019, le dispositif a contribué à la facturation de :

- **7 340 actes médicaux** réalisés par les professionnels de santé PMI et CPEF, dont 6 847 facturés par voie électronique, soit une hausse de 7% liée principalement au recrutement d'un médecin PMI sur le secteur de Bergerac en janvier 2019.
- **1 231 vaccins** administrés dans les consultations infantiles de PMI, soit une hausse de 14% en raison de l'obligation vaccinale en vigueur depuis le 01/01/2018.
- **358 vaccins** réalisés au Centre Départemental de Vaccination.
- **297 radiographies pulmonaires** réalisées au titre du Centre de Lutte Antituberculeuse.

Les recettes 2019 s'élèvent à **313 968 €**, soit une **hausse de 21%** comparativement à 2018.



## 4. POLE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ASE) VILLAGE DE L'ENFANCE (VDE) - CELLULE DEPARTEMENTALE DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES (CDIP)

Les enfants confiés à l'ASE	Les enfants suivis sous forme de prestations à domicile	Les enfants suivis sous forme d'aides financières	TOTAL
1 291	2 637	634	4 562

### 4.1. LES USAGERS DU DISPOSITIF

En 2019, les prises en charge au titre du placement ont augmenté de 8,8% par rapport à 2018. 83% le sont sur Décision Judiciaire. Comme en 2018, l'augmentation des décisions des Magistrats concernent tant les placements que les mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO).

#### 4.1.1. LES ENFANTS CONFIES A L'ASE (HEBERGES EN DORDOGNE)

	Nombre d'enfants confiés	Ratio mesures judiciaires / mesures administratives
Mesures judiciaires	1 045	82,74 %
Mesures administratives	218	17,26 %
<b>Total</b>	<b>1 263</b>	

#### 4.1.2. LE PROFIL DES USAGERS (HEBERGES EN DORDOGNE)

		Tranches d'âge					Total	Totaux		
		0 - 5 ans	6 - 10 ans	11 - 15 ans	16 - 17 ans	18 ans et +		2019	2018	2017
Mineurs 24	Garçons	75	121	227	215		638	1 054	944	905
	Filles	83	100	149	84		416			
Jeunes majeurs	Garçons					130	130	179	171	158
	Filles					49	49			
Total	Garçons	75	121	227	215	130	798	1 263	1 149	1 089
	Filles	83	100	149	84	49	465			

La plus forte progression par rapport à 2018 concerne la tranche d'âge 6-10 ans (+ 21%)

### 4.1.3. CONTRATS JEUNES MAJEURS

Les adolescents arrivant à majorité peuvent bénéficier d'un contrat jeune majeur pour leur permettre de mener à terme leur scolarité et formation professionnelle et de finaliser leur insertion sociale et professionnelle. Ainsi 152 jeunes majeurs ont été pris en charge en 2019, pour 148 en 2018.

Le mode d'accueil privilégié est celui en MECS car il permet de travailler l'autonomie via l'accès à des logements indépendants ou semi indépendants

	Accueil Provisoire Jeune Majeur				
	F	M	Total 2019	Total 2018	Total 2017
Chez les assistantes familiales	21	32	53	54	50
En établissement	17	77	94	86	72
En lieux de vie	2	3	5	8	9
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>112</b>	<b>152</b>	<b>148</b>	<b>131</b>

### 4.1.4. MINEURS NON ACCOMPAGNES (MNA)

Evaluation			Prise en charge			Nombre total de prise en charge		
2019	2018	%	2019	2018	%	2019	2018	2017
158	193	-18%	89	76	+17%	239	226	209

Le nombre des évaluations au titre de la minorité et de l'isolement a diminué en 2019 alors que le nombre de nouvelles prises en charge augmente. Deux facteurs peuvent l'expliquer : la solidarité nationale en œuvre avec les orientations de la CNPJJ conjuguée à un public rajeuni.

## 4.2. LE DISPOSITIF ET SA MOBILISATION

### 4.2.1. ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Forme d'intervention	Gestionnaire	2019			2018	
		Nombre de mesures	Nombre d'enfants ASE 24	Nombre d'heures	Nombre de mesures	Nombre d'enfants ASE 24
AEMO	ADSEA 24	890	882		869	849
	AEMO 24 (CD)	12	19		10	10
Actions Educatives à Domicile (AED)	DGA-SP	183	257		157	227

		2019			2018		
Technicien d'Interventions Sociales et Familiales (TISF)	DGA-SP	442	1 498	40 596	395	1 304	39 286
Allocations Mensuelles (AM)			4 319			4 234	
Secours d'Urgence (SU)			2 006			1 982	
Tiers Digne de Confiance (TDC)			74			77	
Mesure sous Protection Conjointe (MPC)			28			38	

Le nombre d'AEMO progresse cette année encore. L'association « La Sauvegarde » accompagne 882 enfants pour 849 en 2018 (+3,9%)

Le dispositif des TISF continue à être sollicité cette année tant en nombre d'heures (+1310 heures soit +3,3%) qu'en terme de mesures (+47 mesures soit +11,9%) ainsi qu'en nombre d'enfants (+194 enfants soit +14,8%).

Les aides financières sont sensiblement identiques qu'en 2018 (+1,75%).

Les placements directs (MPC) diminuent d'année en année alors que le nombre de Tiers Digne de Confiance (TDC) se stabilise

#### 4.2.2. HEBERGEMENT PAR TYPE

	2019					2018		2017	
	Capacité installée (théorique) en 24	Nombre d'enfants de la Dordogne	% d'occ. des enfants Dordogne	Hors 24	TOTAL	Nombre d'enfants de la Dordogne	% d'occ. des enfants Dordogne	Nombre d'enfants de la Dordogne	% d'occ. des enfants Dordogne
Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)	642	619	96,42%	18	<b>637</b>	523	88%	467	78%
Village de l'Enfance	60	34	56,67%	0	<b>34</b>	45	75%	37	62%
Lieux de vie et d'accueil	35	34	97,14%	5	<b>39</b>	30	86%	28	80%
Assistants familiaux		540		41	<b>581</b>	524		557	
Sous total		1 227		64	<b>1 291</b>	1 122		1 089	
<b>Total</b>		<b>1 291</b>							

1 291 jeunes ont bénéficié d'un hébergement dans le cadre de la protection de l'enfance, soit une augmentation de 8,76% par rapport à 2018.

Nous approchons de plus en plus de la capacité théorique installée quant à l'hébergement en MECS. L'adoption du schéma départemental Enfance Famille 2019/2023 devrait permettre la réflexion et la mise en œuvre de nouveaux modes d'accueil.

Nous rencontrons toujours des difficultés à recruter des assistants familiaux

#### 4.2.3. 4.2.3 – CELLULE DEPARTEMENTALE DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES (CDIP)

	2019	2018	% d'évolution
Procédures	1 451	1 350	+7%
Enfants	1 451	1 377	+5%
Classements sans suite	215	64	+235%
Evaluations : DGA-SP	1 144	1 052	+8%
Evaluations autres partenaires	Non connues	25	-
Evaluations ADSEA	56	68	-17%
Transmissions Juge des enfants	45	40	+40%
Signalement direct Parquet	306	288	+6%

La CDIP constate une augmentation de son activité au titre des informations préoccupantes, intrinsèquement liée à celle des Unités Territoriales et du service éducatif du PASE : hausse du nombre d'évaluations, du nombre d'enfants concernés, de signalements au parquet et par voie de conséquence de mesure de protection.

#### 4.2.4. ADOPTION

Demande d'information administrative	36
Réunions d'informations collectives	6
Personnes reçues lors de ces réunions	52
Agréments délivrés	23
Rejets d'agréments	1
Nouveaux dossiers déposés	31
Dossiers examinés en commission	35
Nombre d'agréments en cours de validité	59
Nombre de pupilles de l'Etat au 31/12/2018	14
Nombre de réunion CFPE*	17
Enquêtes adoptabilité demandées par le CFPE	4
Nombre de placements en vue d'adoption de pupilles de l'Etat <ul style="list-style-type: none"> <li>• chez famille agréée</li> <li>• dont protocole apparemment progressif (enfant grand)/ protocole enfant confié par un autre département</li> </ul>	5 2
Nombre d'enfants arrivés en adoption internationale	2
Nombre de rapports de suivi post-adoption	12

\*Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat

#### 4.2.4.1. ACCES AUX ORIGINES PERSONNELLES

Demandes de consultations de dossier ASE	36
Demandes d'attestations, d'actes d'état civil	15
Demande d'information du CNAOP*	4
Médiation à la demande du CNAOP*	1
Réponses pour enquête de personnalité	0

\* Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles

21 personnes ont été accompagnées dans la consultation de leur dossier d'admission au service de l'Aide Sociale à l'Enfance en 2019.

3 demandes ont fait l'objet d'une réponse négative :

- 2 en raison de l'inexistence d'un dossier dans les listings d'archive
- 1 demande concernant un placement MPC.

#### 4.2.4.2. ACCOUCHEMENT DANS LE SECRET

1 accouchement dans le secret a été suivi d'une admission définitive à l'Aide Sociale à l'Enfance dans les deux mois.

3 femmes ont été accompagnées durant leur grossesse, 1 a accouché dans le secret en 2020.

### 4.3. LES ASPECTS BUDGETAIRES ET LES INDICATEURS DE GESTION

#### 4.3.1. INDICATEURS DE GESTION (COUTS DE REVIENT REELS)

Coût moyen de placement mensuel par enfant	Mois
Maisons d'Enfants à Caractère Social Dordogne	3 562 €
Village de l'Enfance : (dotation globale / 12 / nombre d'usagers au mois)	Non renseigné
Assistants familiaux employé par le Pôle ASE : ((paie + prestations) / nombre d'enfants)	2 286 €

#### 4.3.2. ASPECTS BUDGETAIRES (NOMENCLATURE "CORIOLIS") SUR LAQUELLE LE POLE ASE EST SERVICE GESTIONNAIRE

Détail des dépenses par nature	Budget exécutoire	Niveau dépense cumulé fin de mois
<u>Hébergement</u>		
Maisons d'Enfants à Caractère Social	23 740 000 €	25 381 446 €
Lieu de Vie et d'Accueil	1 815 000 €	1 996 937 €
Village de l'Enfance	3 820 000 €	3 742 446 €
Tiers Digne de confiance	363 000 €	386 164 €
Assistants familiaux	15 990 215 €	15 287 716 €
<b>Total Hébergement</b>	<b>45 728 215 €</b>	<b>46 794 709 €</b>
<u>Maintien à domicile</u>		
AEMO	2 185 000 €	2 267 277 €
Aide-Ménagère Famille	0 €	5 358 €
Secours d'urgence	115 000 €	136 510 €
Allocation jeunes majeurs	250 000 €	305 076 €
Allocations mensuelles	310 000 €	306 835 €
TISF/AEMO/Aide-Ménagère	940 000 €	1 112 494 €
Clubs de Prévention	1 800 000 €	1 937 519 €
<b>Total Maintien à domicile</b>	<b>5 600 000 €</b>	<b>6 071 069 €</b>
<u>Allocations</u>		
Transport	100 000 €	125 267 €
Santé	32 000 €	30 046 €
Loisirs + régie AED	1 190 000 €	1 275 882 €
Scolarité	52 000 €	46 813 €
Autres allocations	89 000 €	92 149 €
<b>Total Allocations</b>	<b>1 463 000 €</b>	<b>1 570 158 €</b>
<u>Autres *</u>	1 961 750 €	1 892 248 €
<b>TOTAL</b>	<b>54 752 965 €</b>	<b>56 328 184 €</b>

\* Frais de formations Assistants Familiaux, subventions Foyer Jeunes Travailleurs, frais d'internat, Allocation versées relatives aux enfants confiés hors 24

L'augmentation du nombre d'enfants confiés au Département se poursuit. Le Placement dit à domicile (PEAD) se développe fortement en 2019

## 4.4. VILLAGE DE L'ENFANCE (VDE)

### 4.4.1. LA CAPACITE D'ACCUEIL

Le Village de l'Enfance est le foyer d'accueil d'urgence départemental de la Dordogne.

Pouponnière	Petite Enfance	Adolescents	Centre Maternel	Famille Accueil Relais (FAR)
5 places	15 places	10 places	15 places	8 places
53 places financées en 2019				

### 4.4.2. LE NOMBRE GLOBAL DE JOURNEES REALISEES

Sur les 5 dernières années, l'évolution du nombre global de journées réalisées est de :

Années	2015	2016	2017	2018	2019
Journées réalisées	11 768	11 403	11 978	12 394	13 639

### 4.4.3. ADMISSIONS

Sur les 5 dernières années :

	2015	2016	2017	2018	2019
Entrées	139	148	143	216	159

Au 31 décembre 2019, il y avait 35 résidents présents dans l'établissement. Additionnés aux 156 admissions en 2019, il y a eu 194 résidents pris en charge par le Village de l'Enfance en 2019.

### 4.4.4. TAUX D'OCCUPATION

Comparaison du taux d'occupation sur les 5 derniers exercices :

	2015	2016	2017	2018	2019
Taux d'occupation	57,57 %	55,64 %	58,60 %	62,89 %	77,78 %

#### 4.4.5. ORIGINE DES PLACEMENTS

Comparaison des origines de placements sur les 5 derniers exercices :

	Aide Sociale Enfance (ASE)		Justice		Pupille		Mineurs Non Accompagnés		TOTAL
2015	52	30,06 %	118	68,21 %	3	1,73 %	-	-	173
2016	65	35,52 %	114	62,29 %	4	2,19 %	-	-	183
2017	25	14,71 %	142	83,53 %	3	1,76 %	-	-	170
2018	31	12,30 %	132	78,75 %	5	1,98%	84	33,33%	252
2019	14	8,80 %	112	70,44 %	0	0,00 %	33	20,75 %	159

#### 4.4.6. DUREE MOYENNE DES SEJOURS (DMS)

Par unité (en jours) :

	Adolescents	Petite Enfance	Pouponnière	Centre Maternel	FAR	Moyenne
2015	59	106	95	113	67	84
2016	64	85	92	123	41	81
2017	55	80	127	123	46	75
2018	25	98	65	81	35	60
2019	48	99	121	168	57	99

#### 4.4.7. ORIENTATIONS

La répartition des sorties du VDE se détaille comme suit :

MOTIFS	Pouponnière	Petite enfance	adolescents	Centre Maternel (mères- enfants)	FAR	%	
Famille naturelle	2	9	2	1		9,72 %	
Famille d'Accueil	16	11	7	4	8	31,25 %	
Établissements/Lieu de vie		14	35		3	34,02 %	
Adoption	3					2,08 %	
Décès							
Accueil Protection Judiciaire Jeunesse							
Nouveau logement			1	5		4,16 %	
Retour milieu origine / domicile : résidentes Centre Maternel				2		1,38 %	
Majeur			5		1	4,16 %	
Fugue			5			3,47 %	
Accueil autre unité				1	2	8	7,63 %

#### 4.4.8. CONSTATS - TENDANCES

##### 4.4.8.1. PÔLE « 0 – 12 ANS »

L'Unité de la Pouponnière dispose d'une capacité d'accueil de 5 lits. Elle a accompagné 25 enfants et nourrissons soit 1.876 journées réalisées. Son taux d'occupation a explosé pour atteindre 101.94 %. Depuis plusieurs mois nous enregistrons une forte pression sur cette unité.

Les motifs principaux des décisions de placement sont : négligences graves, maltraitance et incapacité des parents. 3 nourrissons ont été accompagnés vers l'adoption.

Les principales orientations prononcées à l'issue du passage au VDE ont concerné la famille naturelle pour 2 situations, des familles d'accueil pour 16 situations, l'adoption pour 3 situations

L'unité de la Petite Enfance dispose d'une capacité d'accueil de 15 places. Elle a accompagné 36 enfants soit 4466 journées réalisées. Son taux d'occupation a fortement progressé en passant de 70.48 % en 2018 à 81.55 % en 2019.

Les motifs principaux des décisions de placement sont : négligences graves, maltraitance, incapacité des parents.

Les principales orientations prononcées à l'issue du passage au VDE ont concerné la famille naturelle pour 9 situations, des familles d'accueil pour 11 situations, un établissement ou un lieu de vie pour 14 situations.

##### 4.4.8.2. PÔLE « 12 ANS ET + »

L'unité des adolescents dispose d'une capacité d'accueil de 10 places. Elle a accompagné 76 adolescents dont 33 MNA soit 3 476 journées réalisées. Son taux d'occupation reste très élevé. Il s'élève à 95.41 %. Avec la mise en place du dispositif d'urgence des MNA par l'ADSEA, le VDE intervient peu dans l'accueil des MNA. Pour autant, le taux d'occupation reste élevé. Par ailleurs, la forte augmentation du taux d'occupation en MECS explique l'allongement des durées de séjour pour certaines situations complexes pour lesquelles il est difficile de trouver une orientation après des parcours marqués par de nombreuses ruptures. 5 adolescents sont restés sur l'unité pendant plus de 6 mois.

Les motifs principaux des décisions de placement sont les violences physiques, les fugues, les mésententes familiales et le fait d'être étranger sans ressource.

Les principales orientations prononcées à l'issue du passage au VDE ont concerné la famille naturelle pour 2 situations, des familles d'accueil pour 7 situations, un établissement ou un lieu de vie pour 35 situations.

Le centre maternel dispose d'une capacité d'accueil de 15 places mères et enfants. Il a accompagné 13 mères et 13 nourrissons soit 2738 journées réalisées. Son taux d'occupation s'établit à 49,94 % soit une augmentation de 1 % par rapport à 2018. Aucun accueil hors département n'a été réalisé.

Les motifs principaux des décisions de placement sont l'évaluation de la relation mère enfant ou le fait d'être Mineure enceinte.

Les principales orientations prononcées à l'issue du passage au VDE ont concerné l'installation dans un nouveau logement.

#### **4.4.8.3. LE SERVICE DE FAMILLES D'ACCUEIL RELAIS (FAR)**

Ce service a une capacité d'accueil de 8 places budgétées et de 5 places effectives. Il a accompagné 21 situations soit 1082 journées réalisées. Son taux d'occupation s'établit à 76.30 % ce qui représente une augmentation de 9 % par rapport à 2018.

Les motifs principaux des décisions de placement sont les mésententes familiales, les négligences graves et le désengorgement des unités du Village par des accueils séquentiels.

Les principales orientations prononcées à l'issue du passage au VDE ont concerné des familles d'accueil pour 8 situations, un établissement ou un lieu de vie pour 3 situations, un autre service pour 8 situations et une prise en charge a pris fin suite à la majorité du jeune.

## 5. PÔLE PERSONNES AGEES

Le pôle Personnes âgées regroupe 3 services : Service Evaluation Médico-Sociale et Accueil Familial (SEMS/AF), Service Administratif Allocation Personnalisée d'Autonomie et Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAPA-SAAD) et le Service Personnes Agées en Etablissement (SPAE).

En 2019, le Pôle comprenait **84,3 Equivalent Temps Plein (ETP)** soit :

- Direction du Pôle (1 Directeur, 1 Médecin et 5 Secrétaires) : 7,00 ETP
- Service Evaluation Médico-Sociale et Accueil Familial : 34,20 ETP
- Service Administratif Allocation Personnalisée d'Autonomie et Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile : 25,70 ETP
- Service Personnes Agées en Etablissement : 18,60 ETP

### Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

Cette instance placée sous l'autorité du Président du Conseil départemental remplace depuis le 15 décembre 2016 le comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA) et le conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH).

Réunissant des représentants des usagers et familles, des professionnels et des institutions, le conseil assure la participation des personnes âgées et des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département.

Les services du Département apportent en tant que de besoin leur concours aux travaux de cet organisme consultatif.

### La prorogation du Schéma Gérontologique 2014 - 2019

Base essentielle de la politique gérontologique, le schéma départemental en faveur des personnes âgées arrivait à échéance au 31 décembre 2019. Le gouvernement ayant annoncé le dépôt d'un projet de loi « Grand âge et autonomie », susceptible de faire évoluer la répartition des compétences, les financements et les dispositifs du champ de l'autonomie, l'assemblée départementale a décidé de proroger la validité du schéma d'un an, afin de tenir compte des nouvelles dispositions dans le futur document directeur.

### La Conférence des Financeurs

Mesure importante de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, la Conférence des Financeurs (CDF) de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune.

En 2019, 89 projets, portés le plus souvent par des acteurs locaux, ont été retenus et 1 111 332 € de financements ont été attribués, contre 67 actions pour 878 728€ en 2018. Ils concernent des actions collectives qui concourent à l'éducation à la santé, au bien vieillir, à la lutte contre l'isolement, à la lutte contre la fracture numérique ou encore à la prévention en EHPAD, mais aussi des actions portant sur l'accès aux aides techniques.

Par ailleurs, plus de 341 000 € ont été attribués au titre d'un forfait autonomie aux 22 résidences autonomie du département. Ces crédits sont consacrés à des actions de prévention.

La forte progression de l'activité de la conférence des financeurs en fait un outil désormais bien identifié par les acteurs de la prévention. Cette montée en charge s'est traduite par la création d'un bureau dédié au sein du pôle personnes âgées, par redéploiement d'effectifs.

## **5.1. SERVICE ADMINISTRATIF APA ET SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE**

Ce service assure la mise en œuvre des responsabilités du Département dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes, le suivi organisationnel et financier des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) (5.1.1).

### **5.1.1. LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES**

Vieillir à son domicile, dans son village, dans son quartier, auprès de son entourage familial reste le choix prioritaire des personnes âgées, même en cas de perte d'autonomie.

Le Département compte, au 31 décembre 2019, 8 627 bénéficiaires ayant des droits ouverts à l'APA à domicile, soit une augmentation de 2,41 % en un an.

L'allocation permet très majoritairement l'intervention d'une aide à domicile, employée directement par la personne âgée ou salariée d'un service prestataire. Elle participe également à la prise en compte d'autres dépenses telles que la location d'une téléassistance, les protections pour incontinence, le portage de repas à domicile, l'adaptation du logement, mais également des aides qui contribuent au répit des aidants familiaux comme l'hébergement temporaire et l'accueil de jour. Cette allocation vient ainsi compléter l'aide substantielle qu'apportent les familles à leurs parents âgés.

Au 31 décembre 2019, 26,90 ETP œuvrent de manière théorique au sein du service tant sur l'instruction, le suivi administratif et financier de l'APA, le contrôle ainsi que la tarification et le suivi des SAAD, compte tenu d'arrêt maladie reconduit tout au long de l'année pour 3 agents, seul 24 ETP ont été effectivement présents.

#### **5.1.1.1. - L'INSTRUCTION DE L'APA**

En 2019, 2 953 dossiers de demande ont été réceptionnés et traités par le service (contre 2 862 en 2018 soit une hausse de + 3,18 %).

En 2019, 2 862 demandes de révisions ont été enregistrées soit une augmentation de 0,24% par rapport à 2018 et 2 498 renouvellements de droits à l'allocation ont été assurés.

Il a également été instruit 399 modifications de plan d'aide sur cette année.

Sur cette même période, le suivi de l'effectivité de l'APA a généré 2 103 contrôles réalisés par les instructeurs, soit une baisse de -37,21 % par rapport à l'année précédente (3 349). Cette baisse s'explique par les nouvelles procédures de paiement mises en place qui génèrent des contrôles à priori et non plus à postériori.

#### 5.1.1.2. MAILLAGE DU TERRITOIRE ET QUALITE DES PRESTATIONS

L'APA constitue également un important levier de création d'emplois et contribue à la professionnalisation du secteur de l'aide à domicile.

Au 31 décembre 2019, 52 structures composent l'offre locale de l'aide à domicile et « maillent » le territoire offrant une diversité et une proximité des réponses à leurs usagers.

Le nombre de structures habilitées par le Président du Conseil départemental représente, fin 2019, 65 % de l'ensemble des services opérant sur le territoire départemental. Les prescriptions APA en aide à domicile représentent 1 136,76 ETP au niveau départemental.

#### 5.1.1.3. - GESTION FINANCIERE DE L'APA

Sur 2019 :

- 64 980 versements aux bénéficiaires, soit 3,05 % de plus par rapport à 2018 (62 997),
- 78 720 versements aux SAAD, soit 3,92 % de plus par rapport à 2018 (75 753).

Titres de recettes : 525 titres soit - 54 % par rapport à 2018 pour un montant de 199 674,65 € (- 48,77 %). La baisse de ce chiffre est en lien direct avec le changement de pratique concernant le mode de versement de l'APA. En effet, le versement sur prestation réalisée permet un contrôle à priori qui d'année en année va induire une baisse des recettes.

La non effectivité des plans d'aide ne peut aujourd'hui être, le cas échéant, constatée que sur une partie non majoritaire de prestations

#### 5.1.1.4. LE CONTROLE-CONSEIL DE L'APA

Il a été en 2019 réalisé par 0,80 ETP contrôleur conseil, en effet, l'agent en charge de cette mission doit également remplir les fonctions d'assistant de tarification en appui du tarificateur et du Chef de bureau en charge de ce secteur d'activité.

Le contrôle se réalise pour une grande partie par échantillonnage et par canton, toutefois, le contrôleur conseil peut également intervenir sur des situations particulières qui demande une expertise à domicile.

Sur l'année 2019, 4 cantons ont été concernés avec 67 visites au domicile des bénéficiaires APA.

Les dossiers complexes ont donné lieu à 21 contrôles sur place, majoritairement axés sur des interventions en gré à gré non déclarées.

#### 5.1.1.5. LE SUIVI ORGANISATIONNEL ET FINANCIER DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

L'année 2019 représente la troisième année de tarification administrée pour les services habilités et la deuxième année d'étude des comptes administratifs (2018).

A ce titre le service a étudié et négocié 28 budgets afin d'arrêter pour chacun d'entre eux un tarif horaire aide à domicile et auxiliaire de vie.

Le service a également analysé 26 comptes administratifs au titre de l'exercice comptable 2018, dans le but d'arrêter les résultats devant faire l'objet d'une affectation sur l'exercice 2020.

Les évolutions législatives (loi ASV) ayant fait basculer les services anciennement agréés dans le champ de l'autorisation, le service a continué à mettre en œuvre les visites de conformité, au nombre de 3 en 2019 afin de vérifier la cohérence de leurs organisations au regard des exigences du cahier des charges issues d'un décret de 2016 lié à la loi ASV.

De plus, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 a confié à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) la gestion d'un fond d'appui aux bonnes pratiques de l'aide à domicile (FABP).

Au terme d'un appel à candidature auquel le Département a répondu et a été retenu, il a été obtenu la somme de 1 042 107 € sur 3 volets, le service a en charge le suivi de ce fond (1 030 881 € ont été effectivement perçus par la collectivité).

- Le volet 1 d'un montant de 28 704 € a permis au service, avec l'appui d'un cabinet extérieur, d'établir le Schéma Départemental portant stratégie territoriale de l'Aide à Domicile 2018-2022.

Ce dernier, portant sur des enjeux majeurs de ce secteur d'activité, a continué à être mis en œuvre sur cette année 2019 au travers d'actions portant sur l'attractivité des métiers, sur la recherche de solutions aux difficultés de recrutement des SAAD, sur la professionnalisation et la prévention des risques professionnels.

- Le volet 2 d'un montant de 698 545 €, destiné à être redistribué en intégralité aux SAAD, a fait l'objet d'une déclinaison d'objectifs intégrés dans des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) rédigés et négociés par le service pour 28 SAAD, ce CPOM porte sur les années 2018-2020.

Ce volet doit être versé par tiers sur 3 années consécutives aux structures concernées sur la base d'un bilan des actions réalisées référencées dans le CPOM.

Le deuxième tiers a été versé en juillet 2019 après vérification des premières actions mises en œuvre.

A noter également, le traitement par le service de 10 demandes d'autorisations pour l'installation de nouveaux SAAD souhaitant intervenir en mode prestataire auprès des personnes âgées et handicapées sur le territoire départemental.

Les demandes ont été étudiées mais aucune suite n'a été donnée pour 9 d'entre elles par les porteurs du projet sur les demandes de pièces nécessaires à l'instruction.

Un rejet a été prononcé au regard du moratoire posé par le schéma départemental de l'Aide à Domicile.

Enfin, le service et particulièrement impliqué auprès de la Région et dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de l'Aide à Domicile, sur plusieurs initiatives :

- Participation à une journée de « partage des innovations en faveur du parcours des professionnels de l'aide à domicile » à Angoulême le 22 janvier 2019 (AUTONOM'LAB). Contribution du service à une table ronde : Mise en perspective par les acteurs publics « Comment les politiques publiques se nourrissent des innovations en Nouvelle-Aquitaine ? »
- Chantier « rallye découverte des métiers de l'aide à domicile » (AUTONOM'LAB) :

Le service a participé le 3 octobre 2019 à une rencontre à Angoulême s'agissant du bilan des rallyes découverte des métiers de l'aide à domicile qui ont lieu dans d'autres Départements néo-aquitains (87 et 79). Intéressant dans la perspective de développer ce projet à l'échelle de notre territoire à moyen terme.

- Suivi du programme « Innovations managériales, organisationnelles et économiques dans les services d'aide à la Personne en Nouvelle-Aquitaine » (AUTONOM'LAB).

Le service a participé au lancement officiel du programme le 25 novembre 2019 à Angoulême.

Deux structures du Département ont été retenues pour la première phase (sensibilisation aux différentes approches managériales).

- Participation au COPIL de la feuille de route Silver Economie au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine. Présence du service au 3ème COPIL le 7 mai 2019 à Bordeaux.

## **5.2. SERVICE DE L'ÉVALUATION MEDICO-SOCIALE APA ET ACCUEIL FAMILIAL**

Ce service a assuré la mise en œuvre des responsabilités du département dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes (5.2.1), l'accueil familial des personnes âgées et des adultes handicapés (5.2.2), la coordination gérontologique (5.2.3) et la gestion de la plateforme d'évaluation des GIR 5 et 6 (5.2.4).

L'année 2019 a été marquée par la création d'une nouvelle équipe de référents autonomie dédiée à la prise en charge des personnes âgées dépendantes ou fragilisées vivant à domicile ou en accueil familial. Cette nouvelle organisation a pour objet une meilleure prise en compte des demandes par un référent unique et une plus grande réactivité.

### **5.2.1. LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES**

Aujourd'hui, en France, près d'un Français sur 10 a plus de 75 ans. En Dordogne, ce taux est bien plus élevé et se situe à 15%. De plus la longévité s'accroît chaque année, notamment grâce aux progrès de la médecine et le soutien des aidants familiaux et professionnels.

Au 31 décembre 2019, 34,20 ETP œuvrent de manière effective au sein du service de l'évaluation médico-sociale en charge principalement d'évaluer les besoins et attentes des personnes âgées souffrant d'une situation de dépendance plus ou moins marquée et sollicitant l'aide de la collectivité ou de leur caisse.

Il est à noter la contribution technique du médecin territorial du pôle « Personnes Agées », mais également la forte implication du service dans les groupes de travail initiés par le Ministère des Affaires Sociales, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, GFI, (éditeur du logiciel IODAS propre à la gestion de l'aide sociale) sur les applications informatiques et évolutions dictées par la loi ASV et ses décrets.

#### **5.2.1.1. EVALUATION ET PLAN D'AIDE**

L'évaluation médico-sociale réalisée à domicile aboutit au classement de la personne âgée dans un Groupe Iso-Ressources (GIR) et à la définition d'un plan d'aide qui lui sera proposé par le Département si elle est éligible à l'APA (GIR 1 à 4).

### 5.2.1.2. DONNEES CHIFFREES DES EVALUATIONS REALISEES PAR LES EQUIPES MEDICO-SOCIALES

4 717 évaluations (- 6 % par rapport à 2018) ont été réalisées par le service. Ont également été traitées directement par le secrétariat de l'évaluation administrative de nombreuses situations portant sur des demandes de téléassistance, portages de repas, protections à usage unique, diminution du plan d'aide à la demande du bénéficiaire, etc. ne nécessitant par une visite à domicile) cf. le 5.2.1.4

### 5.2.1.3. CONTENU DES PLANS D'AIDE

L'évaluation médico-sociale donne lieu à l'élaboration d'un plan d'aide à domicile qui est proposé à la personne âgée. Le plan peut comprendre la prescription de plusieurs formes d'aide :

- Le mode prestataire, qui garantit un accompagnement professionnel par des services autorisés, concerne près de 80% des aides humaines prescrites. Il est prédominant, loin devant le mode en « gré-à-gré » (15.5%) et le mandataire (0.4%),

- le service public à caractère social que représente la téléassistance, s'est adressé en 2019 à 3 168 personnes bénéficiaires l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (+ 6% par rapport à 2018).

Les plans d'aide établis par les référents autonomie sont également enrichis d'aides techniques qui concourent à l'adaptation du logement ; ils incluent également des réponses favorisant le répit des aidants familiaux tels que l'accueil de jour, l'hébergement temporaire, les protections à usage unique peuvent aussi être proposées.

En dehors du plan d'aide, d'autres dispositifs peuvent permettre aux bénéficiaires et à leurs aidants d'obtenir un soutien pour l'hospitalisation du proche aidant, l'attribution de la Carte Mobilité Inclusion (CMI).

### 5.2.1.4. REVISIONS, MODIFICATIONS ADMINISTRATIVES, LITIGES, RECOURS

Si la loi instaure le principe d'une révision périodique de l'APA, il revient à chaque département d'en définir la périodicité. L'APA peut être également révisée à tout instant à la demande de l'intéressé (ou de son représentant légal) ou du Président du Conseil départemental.

2 006 dossiers ont été étudiés en commission de révision. 1 844 parmi eux ont fait l'objet d'un accord amenant le plus souvent à une augmentation des plans d'aide. 399 ont donné lieu à une procédure de révision-modification administrative.

De plus, de nombreuses révisions « directes sans passage en commission » font l'objet d'une évaluation suite à des accidents de la vie (décès du conjoint(e) ou changement d'adresse (entrée ou sortie de famille d'accueil).

L'ensemble des révisions fait apparaître une augmentation de 41% du montant global de l'APA versée.

#### **5.2.1.5. MAILLAGE DU TERRITOIRE ET QUALITE DES PRESTATIONS**

Les référents autonomie ont participé à 315 réunions de coordination autour de situations avec les services d'accompagnement et de soutien à domicile, SAAD et SSIAD, afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des personnes âgées dépendantes et d'envisager, le cas échéant, les correctifs aux plans d'aide personnalisés.

#### **5.2.1.6. PREVENTION DE LA MALTRAITANCE**

Les référents autonomie sont intervenus tout au long de l'année 2018 auprès de personnes âgées ayant fait l'objet d'informations préoccupantes. 36 visites à domicile ont permis d'évaluer les situations recueillies.

### **5.2.2. L'ACCUEIL FAMILIAL DES PERSONNES AGEES ET ADULTES HANDICAPES**

En Dordogne, au 31 décembre 2019, 216 particuliers sont agréés pour une capacité totale de 523 places.

Le service a assuré 304 visites de suivi et l'instruction de 22 candidatures, de 24 modifications d'agrément et de 25 renouvellements en vue de l'accueil, en famille agréée, de personnes âgées dépendantes ou de personnes adultes handicapées. Il a aussi été présent lors des journées de sensibilisation réunissant les candidat(e)s au métier d'accueillant familial.

Le nombre de demandes d'agrément (22) traitées est en baisse (- 7). Le nombre de nouveaux agréments reste stable (15).

Les retraits d'agrément restent exceptionnels : 1 en 2018.

Il est à noter la forte implication du service dans les groupes de travail initiés par le Ministère des solidarités et de la santé sur les nouvelles mesures dictées par la loi ASV et ses décrets.

### **5.2.3. LA COORDINATION GERONTOLOGIQUE**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les missions des centres locaux d'information et de coordination sont internalisées par le département et assurées depuis par les services sociaux de proximité. A cette même date, tous les personnels volontaires intègrent les effectifs départementaux et poursuivent leurs activités dans une nouvelle entité intégrée.

Cette nouvelle organisation des ressources permet d'assurer des missions de proximité et d'apporter les réponses qu'attendent les personnes âgées et leurs familles.

Les secrétariats des 33 centres médico-sociaux du Département assurent l'accueil de 1<sup>er</sup> niveau des usagers.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, les animateurs autonomie ont intégré l'équipe médico-sociale avec les mêmes missions que les travailleurs médico-sociaux : évaluations des demandes d'APA, des PAP pour les ressortissants des caisses de retraite, l'agrément des accueillants familiaux, les coordinations et les contrôles.

#### 5.2.4. LA GESTION DE LA PLATEFORME CARSAT

Les évaluatrices réalisent pour le compte des caisses de retraites (CARSAT, CMCAS, Fonction Publique et Caisse de l'Opéra) les évaluations de leurs ressortissants. Elles évaluent le degré de dépendance au domicile (GIR 5 et 6) et élaborent un PAP (Plan d'Aide Personnalisé).

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2015, la CARSAT Aquitaine a confié au Département de la Dordogne la gestion d'une plateforme d'évaluation et l'élaboration des Plans d'Aide Personnalisée (PAP) des ressortissants relevant du Régime Général et de la Fonction Publique d'Etat. Le Département a également conventionné avec la CMCAS (Gaz et électricité).

En 2019, 1 732 évaluations ont été réalisées par les évaluatrices, chiffre supérieur de 9 % au regard de l'activité effectuée en 2018.

Ces évaluations, au niveau budgétaire se traduisent par une recette de 165 856 €.

### 5.3. SERVICE DES PERSONNES AGEES EN ETABLISSEMENT

#### 5.3.1. LES MISSIONS DU SERVICE

Le service a la charge de :

- l'examen des projets de création, de transformation et d'extension des établissements pour personnes âgées (autorisation et renouvellement d'autorisation en hébergement permanent ou temporaire et en accueil de jour ou de nuit, habilitation à l'aide sociale),
- le contrôle administratif et technique de ces structures,
- la contractualisation au moyen de la signature de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et l'Agence Régionale de Santé (ARS), mais aussi avec les résidences autonomes pour le versement d'un forfait autonomie,
- la tarification des EHPAD et des Unités de Soins de Longue Durée (USLD) (fixation des prix de journée, examen des états prévisionnels ou réalisés de recettes et de dépenses, approbation des plans pluriannuels d'investissement),
- la gestion du Fonds Départemental des Equipements Sanitaires et Sociaux (FDESS) : subventions d'équipement accordées par le Conseil départemental (ce fonds n'existe plus depuis 2016, mais les opérations subventionnées en cours restent suivies jusqu'au solde de leur attribution),
- la gestion des prestations légales destinées à couvrir les besoins sociaux des personnes âgées, de l'instruction des dossiers à la liquidation des aides : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en établissement, l'aide sociale au titre de l'hébergement en établissement ou en placement familial, de l'aide-ménagère, du portage de repas...

### **5.3.2. DOSSIERS DE CREATION, D'EXTENSION OU DE TRANSFORMATION D'ETABLISSEMENTS**

Depuis la réforme du régime d'autorisation et au regard du schéma gérontologique et du Plan Régional de Santé, le Département n'a pas mis en œuvre d'appel à projet pour créer de nouvelle structure pour personnes âgées. Ceci étant, le Président du Conseil départemental a pris 28 arrêtés d'autorisation : 16 concernent le renouvellement de l'autorisation des EHPAD existants (dont 1 rectificatif), 3 des extensions d'accueils de jour (10 places au Verger des Balans à Périgueux, 6 places au CHIC Ribérac Dronne Double, 6 places à la Madeleine à Bergerac), 1 le retrait de 4 places d'accueil de jour à l'EHPAD de Mareuil, 1 le transfert d'autorisation de l'EHPAD du Canton de Saint Cyprien, 1 l'ouverture d'une Unité d'Hébergement Renforcée au Verger des Balans à Annesse et Beaulieu, 2 des regroupements d'autorisation pour les centre hospitalier de Périgueux et de Ribérac Dronne Double et 4 la création de Pôles d'Activités et de Soins à Agonac, Moulin Neuf, Issigeac et Salignac.

La capacité totale des établissements de la Dordogne est de **7 134** places (**6 020** lits d'hébergement permanent en EHPAD et en USLD, **112** lits d'Etablissements Hébergeant des Personnes Agées (EHPA) en hébergement permanent, **105** places d'hébergement temporaire en EHPAD, **116** places d'accueil de jour et **781** logements en Résidences Autonomie.

### **5.3.3. LA CONTRACTUALISATION AVEC LES ETABLISSEMENTS**

Depuis 2017 le département doit signer des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les EHPAD. En 2019, 19 CPOM ont été signés, dont le dernier du programme de 2017, 9 de celui de 2018 et 9 de celui de 2019. Il reste à signer au 31 décembre 2019 un CPOM du programme de 2018 et 6 de celui de 2019. Au 31 décembre 2019, il y a désormais 28 CPOM de signés.

Par ailleurs, chacune des 22 résidences autonomie autorisées a signé cette année un nouveau CPOM au titre du versement du forfait autonomie. A cet égard, une nouvelle procédure a été mise en place. Outre le budget consacré à cette action, toujours déterminé par délibération du Conseil départemental, les crédits sont désormais attribués par voie d'arrêté du Président du Conseil départemental.

### **5.3.4. BILAN DE LA CAMPAGNE TARIFAIRE 2019 DES EHPAD ET USLD**

La tarification a été réformée par la loi ASV en 2017 comme suit :

- les conventions tripartites sont remplacées à compter de 2018 par les CPOM. Désormais, les CPOM prévoient les modalités de financement des EHPAD sur 5 ans tant sur la section hébergement que sur la section dépendance,

- les moyens alloués en dépendance sont tirés d'une formule de calcul et non plus d'une étude des demandes de crédits déposées par les EHPAD,

- les cadres budgétaires ont été profondément modifiés. Les budgets ont été remplacés par des Etats Prévisionnels de Recettes et de Dépenses (EPRD) et les comptes administratifs par des Etats Réalisés de Recettes et de Dépenses (ERRD). Ces nouveaux cadres sont des outils très complexes,

- le calendrier de la campagne tarifaire a été complètement remanié. Désormais, les autorités de tarification notifient les ressources de tarification selon les modalités prévues aux CPOM, les EHPAD déposent sur la plateforme de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) leurs EPRD et les autorités de tarification ont un mois pour les approuver ou les rejeter.

Une période de transition est prévue entre 2017 et 2023 durant laquelle un mécanisme de convergence des crédits est prévu sur la section dépendance. Dans le même temps, les EHPAD n'ayant pas signé de CPOM continuent à adresser leurs propositions budgétaires comme auparavant sur la section hébergement.

Il est à noter que les ULSD ne sont pas concernées par cette réforme. Aussi, leur mode de tarification reste inchangé et coexiste avec celui induit par la réforme.

Le service a notifié 144 arrêtés tarifaires en 2019, dont ceux relatifs à la dépendance pour 2020, contre 196 l'an dernier. Cette forte diminution est l'une des résultantes de la réforme de la tarification. En effet, entre 2017 et 2019, il avait été nécessaire de scinder différemment les arrêtés, ce qui avait entraîné leur multiplication exceptionnelle sur ces deux années.

Les crédits alloués aux structures pour personnes âgées sont les suivants :

Section	Enveloppe nette	Recettes en atténuation	Résultats	Enveloppe nette
Hébergement	88 668 932,95	5 364 927,74	50 435,33	83 253 569,89
Dépendance	35 951 024,34	19 488,00	- 22 803,61	35 954 339,95

L'enveloppe nette globale (hébergement + dépendance) augmente de 0,62%. Cette hausse est due pour l'essentiel :

- au taux directeur alloué en 2019 qui était de 0,50%,
- aux incidences des plans pluriannuels d'investissement pour 381.480 €,
- à des rebasages de crédits pour 23 552 €,
- à des créations d'emplois pour 38 564€.

L'enveloppe brute augmente de 0,37%, soit moins que le taux directeur (0,5 % cette année, mesures nouvelles comprises). Cela tient à plusieurs raisons :

- en section dépendance, le calcul des ressources issu de la nouvelle réglementation se fait en valeur nette. Les recettes en atténuation et les résultats ne sont plus comptabilisés sauf pour les établissements relevant de l'ancienne réglementation (accueil de jour indépendant et USLD) ;
- en section hébergement, quelques établissements ont signé leur CPOM. Pour ceux-ci, le budget est calculé directement en valeur nette. L'équivalent des recettes en atténuations est donc déduit de l'enveloppe allouée. Cela explique donc aussi la baisse importante des recettes en atténuation. De même, pour ces structures, il n'est plus repris de résultat.

Le reste à charge journalier moyen est le suivant : 57,98 € (hors USLD). Celui-ci comprend le prix de journée hébergement et le tarif dépendance pour les personnes classées dans les groupes iso-ressources (GIR) 5 et 6. Il progresse de + 0,67%. Cela représente un écart par rapport au tarif moyen de 2017 de 0,40 € de plus par jour.

### 5.3.5. LE FONDS DEPARTEMENTAL DES EQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX

Ce fonds sert à accompagner financièrement les établissements dans leurs travaux importants (construction, restructuration, sécurité...). Il permet de réduire significativement le reste à charge des résidents.

Les crédits de paiement mobilisés sur cette ligne se sont élevés à 900 000 €. Ils ont été consommés à près de 100%. L'opération de restructuration de l'EHPAD Foix de Candalle à Montpon-Ménéstérol a été soldée en 2019.

Les autorisations de programme restant à financer au 31 décembre 2019 concernent 3 opérations, représentant 646 327 €.

### 5.3.6. LES PRESTATIONS SERVIES PAR LE DEPARTEMENT

En 2019, le Bureau Aide Sociale Personnes Agées qui traite ces prestations n'a pas fait l'objet de changement, ni sur les aides traitées ni sur son organisation.

L'activité du bureau de l'Aide Sociale est traduite par les 2 tableaux suivants :

NOMBRE DE DECISIONS PRONONCEES EN 2019										
nature de la prestation		nombre d'admissions			nombre de rejets			n <sup>bre</sup> total de décisions		
		2018	2019	% évolution	2018	2019	% évolution	2018	2019	% évolution
Hébergement en établissement	PA	593	653	10,12%	163	123	-24,54%	756	776	2,65%
	PHA	90	155	72,22%	18	3	-83,33%	108	158	46,30%
	total	683	808	18,30%	181	126	-30,39%	864	934	8,10%
Aide-Ménagère		40	50	25,00%	30	17	-43,33%	70	67	-4,29%
Autres		1	1	0,00%	0	6		1	7	600,00%
<b>sous total Aide Sociale</b>		<b>724</b>	<b>859</b>	<b>18,65%</b>	<b>211</b>	<b>149</b>	<b>-29,38%</b>	<b>935</b>	<b>1.008</b>	<b>7,81%</b>
<b>APA en établissement</b>		<b>1.535</b>	<b>1.749</b>	<b>13,94%</b>	<b>22</b>	<b>46</b>	<b>109,09%</b>	<b>1.557</b>	<b>1.795</b>	<b>15,29%</b>
<b>total (aide sociale + APA)</b>		<b>2.259</b>	<b>2.608</b>	<b>15,45%</b>	<b>233</b>	<b>195</b>	<b>-16,31%</b>	<b>2.492</b>	<b>2.803</b>	<b>12,48%</b>

Ce tableau montre que le nombre de décisions prononcées est en hausse de 12,48 % par rapport à l'année 2018 qui, par contre, était en baisse par rapport à 2017 (- 3,11 %).

La hausse du nombre global de décisions en 2019 résulte, principalement, de la hausse du nombre de demandes pour l'APA en établissement (+ 15,29 %) alors que le nombre de demandes pour l'aide sociale augmente un peu moins fortement (7,81 %).

Cela traduit aussi une situation dégradée des demandeurs et de leurs familles puisque le nombre d'admissions est en hausse (+ 18,65 % pour l'aide sociale et + 13,94 % pour l'APA

en établissement). Cela se remarque aussi au travers du nombre de rejets qui, globalement baisse de 16,31 %.

DEPENSES REALISEES POUR LES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE ET L'APA EN ETABLISSEMENT						
nature de la prestation	Nombre moyen mensuel de bénéficiaires			Dépenses du 01/01/ au 31/12		
	2018	2019	Evolution	2018	2019	Evolution
Aide Sociale aux Personnes Agées en établissement	1.014	1.104	8,88%	13.883.150,39 €	15.744.897,24 €	13,41%
Aide-Ménagère	43	47	9,30%	77.449,29 €	76.912,61 €	-0,69%
Autres prestations d'aide sociale	3	3	0,00%	14.187,09 €	10.703,82 €	-24,55%
Autres dépenses d'aide sociale	-	-	-	8.138,10 €	4.210,08 €	-48,27%
<b>sous total Aide Sociale</b>	<b>1.060</b>	<b>1.154</b>	<b>8,87%</b>	<b>13.982.924,87 €</b>	<b>15.836.723,75 €</b>	<b>13,26%</b>
APA en établissement versée sous forme de dotation globale	4.432	4.395	-0,83%	18.556.218,39 €	18.605.050,89 €	0,26%
APA en établissement versée à l'établissement hors dotation globale	363	383	5,51%	1.762.052,63 €	1.848.241,47 €	4,89%
APA en établissement versée au bénéficiaire en établissement	217	204	-5,99%	858.357,76 €	814.452,72 €	-5,12%
<b>Sous total APA en établissement</b>	<b>5.012</b>	<b>4.982</b>	<b>-0,60%</b>	<b>21.176.628,78 €</b>	<b>21.267.745,08 €</b>	<b>0,43%</b>
<b>total (aide sociale + APA)</b>	<b>6.072</b>	<b>6.136</b>	<b>1,05%</b>	<b>35.159.553,65 €</b>	<b>37.104.468,83 €</b>	<b>5,53%</b>

En 2019, le nombre global de bénéficiaires a augmenté de 1,05 % par rapport à 2018 (soit, + 64 bénéficiaires) alors que les dépenses ont augmenté de 5,53 % (+ 1 944 915,18 €).

Toutefois, cette hausse du nombre de bénéficiaires est due à la hausse de ce nombre pour les bénéficiaires de l'aide sociale (+ 8,87 %) alors que celui pour l'APA en établissement est en baisse (- 0,60 %).

Concernant la forte hausse des dépenses pour l'année 2019, il convient de préciser que, si la hausse du nombre de bénéficiaires en matière d'aide sociale n'y est pas étrangère, cette augmentation des dépenses est aussi et principalement due à des crédits supplémentaires, notamment attribués en fin d'année afin de réduire les restes à payer en prévision de la certification des comptes.

### 5.3.7. LES RECOURS

Depuis le 1er janvier 2019, le contentieux de l'aide sociale a connu une profonde réforme Désormais, les voies de recours pour les décisions d'aide sociale et d'APA en

établissement ne relèvent plus de la Commission Départementale d'Aide Sociale, mais du Tribunal Administratif (cas général) ou du Tribunal de grande Instance (pour les contestations liées au caractère exécutoire des titres de recettes), après un Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) auprès du Département. L'examen de ces RAPO a nécessité la mise en place d'une nouvelle procédure dans le courant de l'année 2019. En effet, il appartient au Département d'examiner ces RAPO, éventuellement en présence du plaignant ou de son représentant légal.

Pour l'APA en établissement il y a eu 2 RAPO en 2019 qui ont été rejetés. Concernant l'aide sociale, le nombre de RAPO a été de 22. 10 de ces recours, soit 45,45 %, ont entraîné une nouvelle décision, 10 ont été rejetés et 2, soit 9,1 %, ont fait l'objet d'un ajournement.

Les éventuels recours contentieux après RAPO sont traités par le service du contentieux de l'aide sociale. Pour autant, cette réforme étant récente, il est difficile de se prononcer sur l'évolution qu'elle peut engendrer sur le nombre de recours.

### **5.3.8. LES CONTROLES**

Depuis 2010, le service contrôle le domicile de secours des bénéficiaires de l'APA en établissement. Cette donnée permet de calculer la part du forfait global dépendance à la charge de la collectivité départementale. Ainsi, les contrôles réalisés en 2019, portant sur 13 établissements, ont mis en lumière que 2 résidents relevaient d'un domicile de secours hors département de la Dordogne ou bénéficiaient d'un avantage non cumulable avec l'APA (majoration pour tierce personne), soit beaucoup moins qu'en 2018 (19 résidents).

L'économie en résultant sur la dotation versée par le département est évaluée à 7 807 € contre 83 432 € l'année précédente. Cette forte diminution peut s'expliquer par le fait que les contrôleurs, en plus des vérifications effectuées, forment les agents des EHPAD à la notion de domicile de secours.

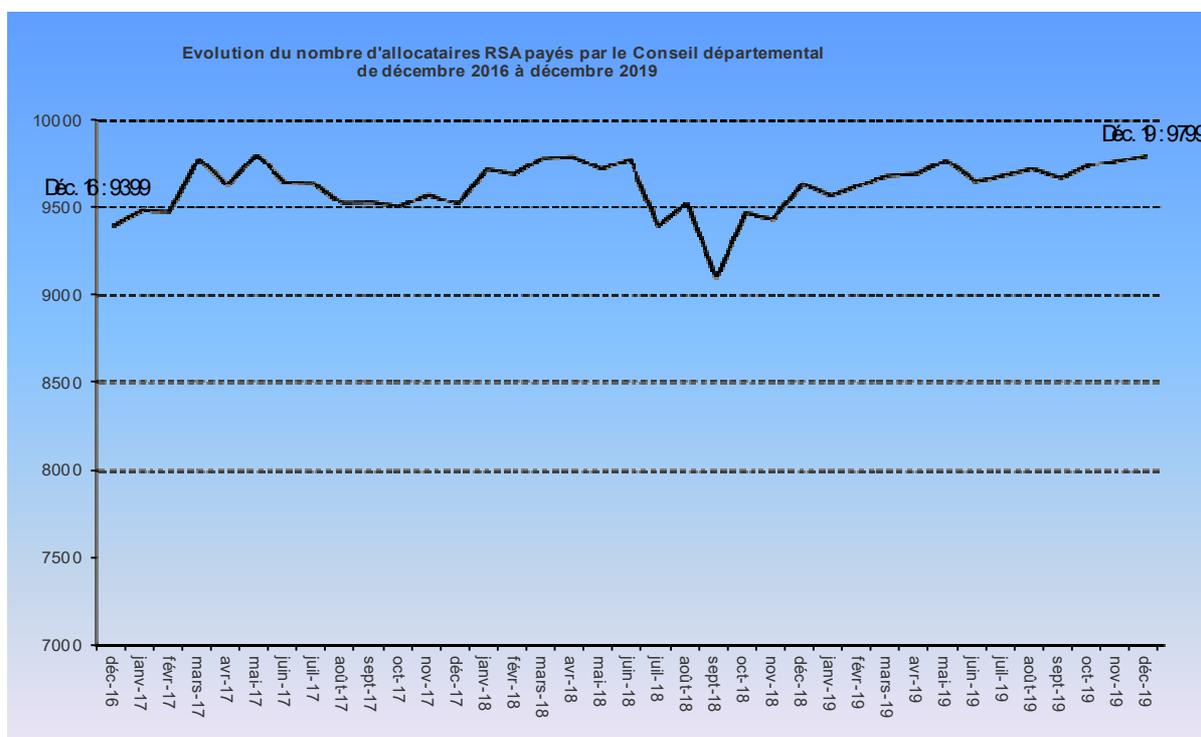
De plus, dans le cadre de la procédure de récupération des indus d'APA en établissement pendant les périodes d'hospitalisation des bénéficiaires, le montant récupéré en 2019 s'élève à 7 586 € contre 2 533 € en 2018. Ce montant reste assez faible du fait que, désormais, l'APA est réglée aux EHPAD commerciaux du département sous forme de dotation globale et qu'il n'y a plus de récupération possible dans ces conditions. De plus, il repose sur un système déclaratif de la part des établissements.

## 6. PÔLE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE - LUTTE CONTRE L'EXCLUSION (RSA-LCE)

### 6.1. PRINCIPAUX ELEMENTS LIES A L'ALLOCATION

Alors qu'une nouvelle « réforme » de solidarité est envisagée avec la création d'un « Revenu Universel d'Activité » et qu'un Plan national de lutte contre la pauvreté est en cours de mise en œuvre, le revenu lié à une solidarité dite « active » a connu en 2019 un maintien à des niveaux élevés et quasi similaires à 2018 : 9 690 allocataires payés (médiane) en 2019, 9 682 un an plus tôt.

En décembre, le dispositif atteignait les 9 799 allocataires payés au titre du mois, (Cf. graphique ci-dessous), soit un niveau très proche du maxima historique de mai 2018 (9 805 allocataires).



En Dordogne en décembre 2019 (données consolidées), 28 724 foyers, ressortissants de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), touchaient de la prime d'activité et parmi eux 2 819 percevaient également du RSA (soit une forte augmentation de 11 % sur 1 an).

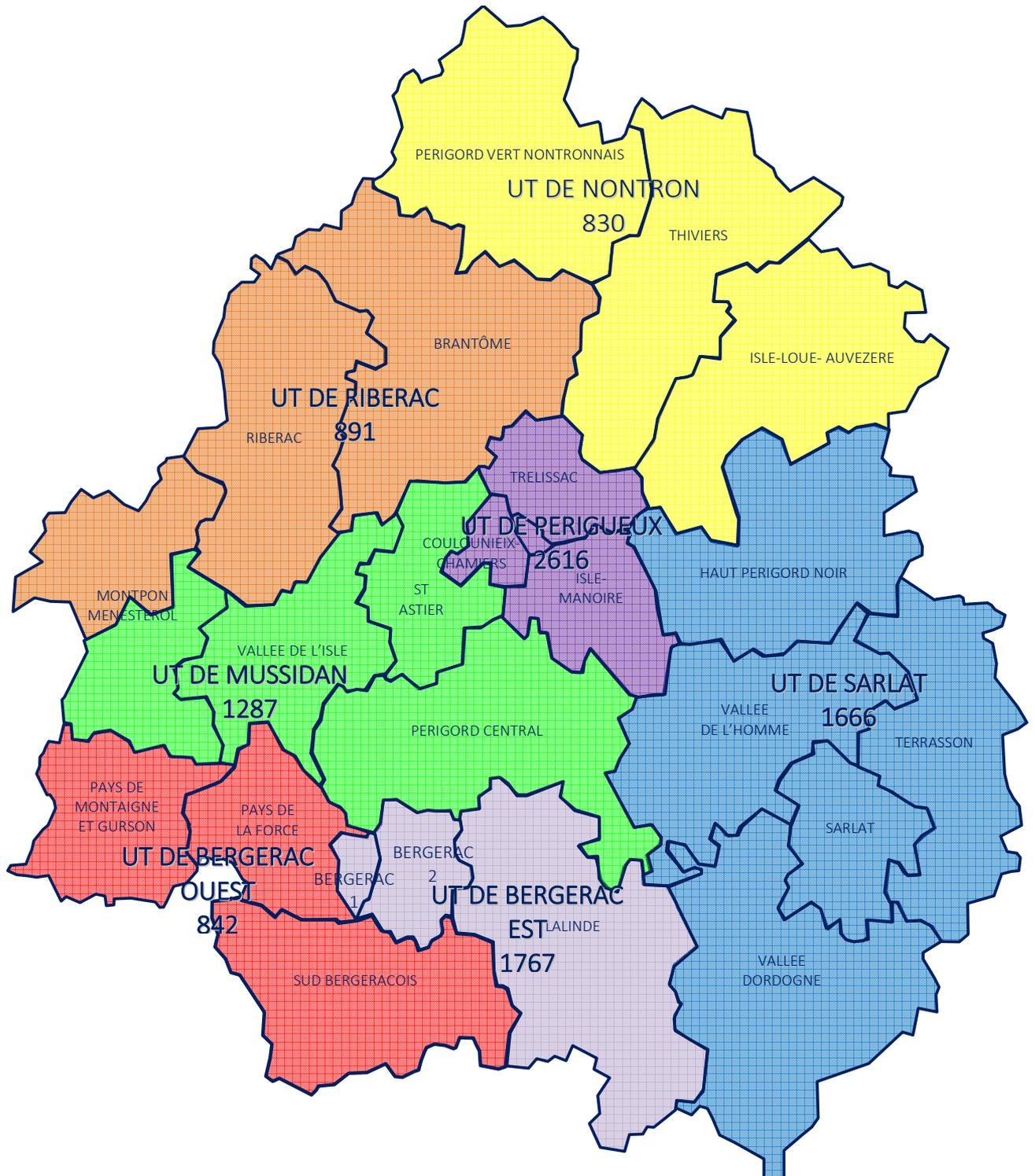
Le montant consommé en 2019 s'est élevé à 60 505 783 €. Pour l'année 2020, c'est un montant de 62 940 758 € qu'il est proposé d'inscrire au Budget Primitif (+ 4,02 %).

Globalement, le reste à charge de l'allocation RSA peut s'établir comme suit :

Années	Dépenses brutes RSA socle et majoré	Recettes TIPP/TICPE + FMDI (*)	Reste à charge
2017	57 798 532 €	40 769 220 €	17 029 312 €
2018	59 175 191 €	40 023 512 €	19 151 679 €
2019	60 505 783 €	40 321 119 €	20 184 664 €
2020 (prévisions)	62 940 758 €	40 524 283 €	22 416 475 €

- (\*) - TIPP : Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers  
- TICPE : Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques  
- FMDI : Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion

REPARTITION EN DECEMBRE 2019 PAR UNITE TERRITORIALE DES ALLOCATAIRES RSA AVEC UN DROIT VERSABLE  
PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL



La Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) indique qu'au niveau national, on dénombrait au 30 juin 2019 près de 1,87 millions de foyers allocataires d'un RSA versable en France métropolitaine et dans les Départements d'Outre-Mer, soit +0,2% en glissement annuel. Pour de nombreux Conseils départementaux, de tels constats chiffrés posent actuellement question au regard d'un taux de chômage en baisse lente mais quasi continue depuis 4 ans. Cette « décrue », qui s'inscrit en outre dans un contexte au niveau national « d'amélioration » économique, n'entraîne pas en effet de baisse significative de l'allocation.

En fait, depuis 4 ans, la croissance économique, (+ 1,3 % en 2019 selon la dernière estimation de l'INSEE), se révèle insuffisamment forte et durable pour améliorer significativement la situation de l'ensemble de la population et des allocataires du RSA en particulier. De surcroit, elle n'inverse pas une tendance à la hausse de la précarisation de l'emploi.

Le taux de pauvreté n'a ainsi jamais véritablement baissé en France de 2015 (14,2%) à 2017 (14,1%).

Selon l'estimation avancée de l'INSEE pour 2018 ce taux devrait même, au niveau national, augmenter fortement pour atteindre les 14,7% de la population.

En outre, ce paradoxe (haut niveau du RSA/baisse du taux de chômage), peut trouver actuellement un de ces éléments explicatifs dans la qualité des emplois exercés par nombre d'allocataires : CDD souvent de courte durée et insuffisamment rémunérés pour sortir de manière pérenne du dispositif. Ainsi, la part des travailleurs pauvres parmi les allocataires atteignait les 28% fin 2019 soit son plus haut niveau historique.

## 6.2. PRINCIPAUX ELEMENTS LIES A LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION

Le dispositif d'insertion mis en place par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 s'inscrit dans le cadre d'une politique décentralisée dont le principe est : [...] « les politiques d'insertion relèvent de la responsabilité des départements » (article L.115-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)).

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le RSA, réforme les politiques d'insertion et confirme le rôle du Conseil Départemental en tant que chef de file de l'insertion.

La mise en œuvre du RSA réaffirme la compétence des Départements en matière d'action sociale et fait expressément du Président du Conseil départemental le pilote des politiques d'insertion et donc des actions déclinées sur le territoire départemental.

Deux documents cadres regroupent et proposent une stratégie de la politique départementale d'insertion : le Programme Départemental d'Insertion (PDI) qui définit les orientations stratégiques de la collectivité et le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) qui définit les modalités de coordination avec les partenaires.

La politique départementale d'insertion, qui est en grande partie une politique volontariste financée par le Département, s'adresse aux allocataires ou à leurs ayants droits. Elle est portée par la DGA-SP et a pour objectif de permettre à tous les allocataires de pouvoir construire un parcours d'insertion sociale et professionnelle dont la finalité est la reprise d'emploi, que ceux-ci bénéficient d'un accompagnement de Pôle emploi ou du Département.

Pour atteindre cet objectif, la politique départementale d'insertion se décline sur tout le département en différentes actions, notamment d'accompagnement renforcé, en faveur d'allocataires du RSA très éloignés de l'emploi et cumulant des difficultés importantes.

Le contenu de ces actions s'appuie sur une analyse des besoins de ces derniers, réalisée à l'échelle des 7 Unités Territoriales par les 8 Responsables d'Unités Territoriales – Adjointes d'Insertion (RUT-AI) et les 33 référents d'insertion, mais également au regard des résultats obtenus.

Cette politique d'insertion qui permet de construire des parcours et un processus d'insertion, s'articule autour de 3 grands axes d'intervention et de différentes actions :

- **La remobilisation**, sociale et socioprofessionnelle :
  - retissage du lien social et reprise de confiance,
  - valorisation et évaluation des capacités, des savoir-faire et savoir-être,
- **L'accompagnement** vers l'autonomie et l'emploi :
  - réapprentissage des savoirs de base dans le contexte d'un projet professionnel,
  - mobilisation de l'outil de formation et notamment celui proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine,
  - accompagnement individuel renforcé et structuré permettant d'articuler accompagnement social et accompagnement professionnel,
- **La mise en activité et en emploi** :
  - l'insertion par l'activité : Ateliers et Chantiers d'Insertion et Associations Intermédiaires,
  - l'accompagnement des créateurs d'entreprise,
  - l'accompagnement des travailleurs indépendants (agriculteurs, commerçants, artisans, professions libérales),
  - la mobilisation de la clause d'insertion,

### 6.3. LA PROSPECTION, LA MISE EN EMPLOI ET LE MAINTIEN DANS CET EMPLOI.

Afin de consolider ces parcours d'insertion, la politique départementale d'insertion développe, en complémentarité, des actions individuelles et collectives **d'accès à différents droits essentiels**. Elles visent à consolider voire accélérer ces parcours grâce à un accès aux soins, à la mobilité, au numérique, à la culture, aux vacances et aux loisirs, à la pratique sportive, à l'allocation RSA (non recours), à l'accompagnement budgétaire et au logement.

De plus, cette politique peut se décliner spécifiquement pour répondre aux attentes de certains publics. Il en va ainsi pour :

- les personnes issues de la communauté des gens du voyage, notamment ceux qui pratiquent encore l'itinérance et stationnent sur les aires d'accueil du Département,
- les jeunes 16-25 ans,
- les personnes reconnues « travailleurs handicapés »,
- les personnes qui ont obtenu le statut de réfugié ou le bénéfice de la protection internationale.

Pour mettre en œuvre cette politique, il est fait appel soit à des opérateurs externes, souvent associatifs, soit à certains services du Département : service de l'agriculture et de

l'agroalimentaire, service du tourisme, etc. Elle mobilise également des agents dédiés au pôle RSA-LCE : infirmiers d'insertion, référents d'insertion, conseillères en économie sociale et familiale. Ces différents intervenants sont encadrés dans leur mission par des agents du siège mais également, sur chacune des Unités Territoriales (UT), par les RUT-AI. Ils bénéficient également de l'appui des secrétaires RSA.

Au cours de l'année 2019, au moins 3 760 actions<sup>1</sup> inscrites à la politique départementale d'insertion, ont pu être mobilisées pour construire, étape par étape, un parcours et processus d'insertion des allocataires du RSA. Certains d'entre eux ont pu bénéficier de plusieurs actions.

Enfin, en 2019, le financement de cette politique a mobilisé :

- des crédits du Département :
  - le fonds départemental d'insertion (FDI) : **2 119 310 €**,  
*Comme indiqué précédemment, ce fonds est abondé, de manière volontariste, par des crédits consacrés à accompagner des actions d'insertion,*
  - le fonds de solidarité pour le logement (FSL) : **1 020 000 €**,  
*Le FSL demeure un outil majeur de la politique du logement en faveur des personnes défavorisées,*
  - une enveloppe de **167 000 €** pour déléguer des accompagnements budgétaires complexes.
- par des crédits d'État : le fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) : **270 291 €**  
Il vise à apporter un soutien financier aux départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion dans le cadre d'une convention conclue entre l'État, d'une part et le Conseil départemental et ses partenaires, d'autre part.
- par des crédits de l'Europe : le fond social européen (FSE) : **871 746 €**  
Depuis 2007, le Conseil départemental de la Dordogne a été retenu dans le cadre d'une subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) qui vient cofinancer la politique d'insertion du Programme Départemental d'Insertion (PDI). Cette intervention a permis, dans un même temps, de compléter territorialement l'offre d'insertion et d'expérimenter de nouveaux outils pour l'améliorer.

Si l'ensemble de ces actions qui constituent la politique départementale d'insertion traduit l'engagement constant et massif du Département dans la lutte contre la pauvreté, il rappelle avant tout que la logique de « solidarité active », basée sur l'incitation individuelle du retour à l'emploi, ne peut se suffire à elle-même.

Comme le montre l'évolution comparée depuis janvier 2010 du nombre de demandeurs d'emploi et du nombre d'allocataires du RSA payés par le Département, lutter contre la pauvreté et augmenter la part de la population en emploi ne peut s'abstraire d'un véritable redressement économique.

Une dernière donnée le rappelle d'ailleurs : celle de l'ancienneté des allocataires pris en charge par le Département. Si en 2008 (fin du dispositif Revenu Minimum d'Insertion (RMI)) 24 % d'entre eux avaient une ancienneté de 5 ans ou plus dans le dispositif d'insertion, ils sont désormais 39 %, preuve que la pauvreté de longue durée, depuis le début de la crise économique, n'a jamais cessé de progresser.

---

<sup>1</sup> Nombre d'allocataires du RSA mobilisés sur une action d'insertion. Les bilans des différentes actions n'étant pas à ce jour tous disponibles, un état détaillé des résultats ne peut donc pas être présenté.

## 7. SERVICE P@STEL - VIE SOCIALE

### 7.1. PRESENTATION DU SERVICE

Le service P@stel- Vie Sociale, à vocation d'intervention transversale, est rattaché à la Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention (DGASP), il intervient auprès des Pôles et des Unités Territoriales de la DGASP, en lien avec la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) en cas de dysfonctionnement informatique, d'installation et/ou de mise à jour de logiciels et matériels informatiques et numériques.

Conjointement, il gère l'instruction financière des dossiers de demandes de subvention de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Dordogne et les dossiers de demandes de subventionnement des associations à caractère social autres que ceux qui sont instruits par le service de la Vie Associative, il gère également le fonds des périodiques de la Documentation.

### 7.2. PRINCIPALES ACTIONS DU SERVICE

#### 7.2.1. P@STEL

##### 7.2.1.1. L'EXPLOITATION ET LA PRODUCTION

Le Pôle Assistance Soutien Technologique et Logistique a généré des requêtes régulières, préalablement créées et/ou adaptées à partir des données du logiciel social IODAS pour permettre les liquidations et les mandatements mais aussi pour répondre aux demandes de statistiques des services de la DGASP ou de sollicitations extérieures telles que:

- les traitements hebdomadaires et mensuels pour l'Aide Sociale à l'Enfance (Secours d'urgence, argent de poche, cadeaux d'anniversaire et de Noël et allocations mensuelles) et pour l'aide sociale générale PA/PH (EHPAD, aide-ménagère, portage de repas...),
- le bilan pour les rapports annuels et trimestriels (Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Cellule Départementale des Informations Préoccupantes (CDIP), Revenu de Solidarité Active – Lutte contre l'Exclusion (RSA), Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé (PMI) avec la réalisation de tableaux statistiques et des cartes,
- les traitements journaliers des services d'aide à domicile,
- les extractions et les traitements pour l'APA (notamment APA à domicile et en établissement, Dotation Globale), la PCH et l'ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne),
- la production des états de contrôle : le contrôle, la validation des traitements, la vérification de la base de données et la production des états d'allocations signés par les responsables des services et/ou des Pôles des différents politiques de la DGASP,
- la préparation mensuelle des échéanciers pour les Pôles des Personnes Agées (PPA) et Handicapées (PPH) et le Pôle Aide Sociale à l'Enfance (PASE),
- les sollicitations de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour les statistiques de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA),

- les demandes de la Caisse des Allocations Familiales (CAF) concernant les décisions et les rejets des Aides Financières,
- la conception et/ou la mise à jour des données cartographiques, l'élaboration des supports visuels pour les différents services de la DGASP,
- la mise en place, le suivi et l'actualisation des tableaux de bord mensuels des différents pôles (PASE, PA, PH, PMI et du Service Budget- Bureau des Moyens Généraux de la DGASP).

#### 7.2.1.2. L'ASSISTANCE ET LE SOUTIEN

Dans le but d'optimiser l'utilisation et l'efficacité des outils informatiques et des logiciels informatiques et « métiers » par les agents de la DGASP, le service P@stel, épaulé dans ses actions par les Référents Numériques de la DGASP répartis dans chaque Unité Territoriale (UT):

- les assiste sur le plan matériel (primo-dépannage informatique et numérique, téléphonie, installation des ressources et du prêt de matériel) ;
- les forme et/ou assure l'assistance à l'utilisation des technologies informatiques, techniques et communication (Office 2016, Iodas Web, Teams, One Note, One Drive...),
- et les soutient et/ou les représente en participant au Comité de Pilotage, au Comité de PROjet (COPRO) et aux différents groupes de travail traitant des données sociales émanant des différents services et/ou Pôles.

#### 7.2.1.3. DIVERS

Le service fournit également de nombreuses statistiques pour la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES), la Chambre Régionale des Comptes (CRC) ainsi que pour d'autres organismes publics (comme les communes ou les intercommunalités) et pour les autres services de la DGASP. A ce titre, il a aussi contribué à la mise à jour et à la préparation de l'extraction des données statistiques sociales concernant les communes, les cantons, les intercommunalités et autres collectivités.

Il a mis à disposition des données sociales aux services demandeurs dans le cadre du schéma départemental d'accessibilité aux services du public en lien étroit avec les services de la DSIN.

Suite au changement du dispositif de consultation des dossiers des usagers de la CAF, le service a poursuivi la gestion, pour le Département, du dispositif « Mon Compte Partenaire ». Il a aussi été associé à la mise en application de la dématérialisation de la chaîne comptable et à la « webisation » des applications métiers (installation et formation) dans différents services – action qui sera poursuivie en 2020 -, a participé aux travaux sur la préparation de la mise en exploitation du nouveau SI MDPH (phase I) et du projet d'adaptation au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) pour la DGASP.

Il a également contribué à l'élaboration du module « Entretien des moins de 17 ans » avec le Pôle ASE dans le logiciel Iodas et a été associé aux premières réflexions sur la réorganisation du Pôle. Il a intégré les modifications du nouveau CER (RSA), a suivi l'intégration des assistantes maternelles et familiales dans le personnel du Département. Il a également participé au bon déroulement des élections professionnelles en assurant l'assistance technique auprès des publics précités.

En collaboration avec les services de la DSIN, il a contribué aux déploiements des nouveaux appareils téléphoniques (260 smartphones) dans le cadre du projet « Opération Mobilité » auprès des travailleurs sociaux nomades sur le territoire départemental.

Durant l'exercice 2019, le service Pastel a dispensé 22 jours de formation de proximité ou sur site externe et notamment en Unité Territoriale (module AST pour lequel il a participé à son évolution statistique), a été sollicité plus de 5.300 fois (courriel, téléphone) et a produit, industrialisé, exploité, finalisé et vérifié plus de 3.600 requêtes informatiques.

## **7.2.2. VIE SOCIALE**

### **7.2.2.1. LES ASSOCIATIONS**

Le service P@stel–Vie Sociale a traité en 2019 les demandes de subventions de fonctionnement émanant :

- des innovations sociales,
- des structures associatives et des collectivités territoriales dont les dossiers ont été retenus par le Comité Technique de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Dordogne,
- des structures n'étant pas éligibles auprès du Service de la Vie Associative.

Il en a assuré le suivi administratif et comptable ; des conventions entre celles-ci et le Département ont défini notamment les modalités de versement de financement et/ou le cadre de réalisation des opérations financées.

Les demandes de subvention à caractère social (environ 100 dossiers traités au cours de l'exercice 2019 par le Service de la Vie Associative) ont fait l'objet d'une instruction particulière afin de délivrer un avis technique, par le service, avant d'être présentées à la commission spécialisée du Conseil départemental ou à la Commission Permanente.

Il a instruit également la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD), 2 dossiers collectifs pour l'exercice 2019 pour un montant total de 2.800 €.

Le service a procédé au versement de 702 634 €, dans le cadre d'un des dispositifs phares de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relatif à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) : la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Dordogne. Celle-ci a pour objectif de coordonner, dans le département, les financements accordés autour d'une stratégie commune, à 54 structures publiques et associatives (en 2019), en conformité avec l'avis du Comité Technique de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA 24) de la Dordogne; cette somme étant reversée au Département par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Le montant total des lignes budgétaires gérées et mandatées par le service (hors budget dédié à la Conférence des Financeurs de la Dordogne et autres lignes budgétaires sociales diverses) s'élève, pour l'exercice 2019, à 311 957 €.

#### 7.2.2.2. LA DOCUMENTATION

Le service gère une dizaine d'abonnements aux revues d'actualité sociale, les achats des nouveaux codes juridiques et ouvrages pour la Direction de la DGASP, les différents pôles, les Unités Territoriales (UT), les Centres Médico-Sociaux (CMS). Suite à une restructuration du service, le fonds des ouvrages a été déplacé et stocké dans des locaux de la DGASP, durant l'exercice, et n'est plus à la libre disposition de consultation et/ou d'emprunt, ne sont disponibles que les revues sociales.

Ses prestations sont ouvertes aux agents des différents services départementaux, et principalement ceux de la DGASP, aux usagers, aux travailleurs médico-sociaux en formation initiale ou formation supérieure (DEIS -Diplôme d'État en Ingénierie Sociale-, Licence, Diplôme universitaire), et aux étudiants désirant trouver des informations ayant un lien avec le social.

Le service a assuré également les missions suivantes :

- le suivi des différents abonnements et les achats d'ouvrages et de codes juridiques pour les services de la DGASP,
- la diffusion d'information sociales , auprès des chefs de service et/ou directeurs de la DGASP, dans tous les Unités Territoriales (UT) et les Centres Médico-Sociaux (CMS) et autres partenaires, par messagerie électronique,
- l'accompagnement pour recherche des étudiants en travail médico-social (aide médico-psychologique, éducateur spécialisé, conseiller en économie sociale et familiale, diplômes universitaires divers).

## 8. POLE PERSONNES HANDICAPEES

### 8.1. MISSIONS ET EFFECTIFS

Le pôle intègre tout d'abord la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), groupement d'intérêt public placé sous la tutelle administrative et financière du département. Son activité fait l'objet d'un rapport spécifique dans le recueil consacré aux organismes extérieurs.

La réorganisation de la MDPH et du Pôle Personnes Handicapées a conduit au 1<sup>er</sup> septembre 2019 à la création du service des établissements et prestations composé de 13 personnes issues :

- D'une part, de l'ancien service des établissements pour personnes handicapées (9 personnes) chargé de la tarification et du contrôle des établissements et services médico-sociaux, ainsi que de l'instruction et du paiement des demandes d'aide sociale ;
- D'autre part, du bureau de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) (4 personnes), qui assurait l'instruction et le paiement de ces deux allocations.

Le service des établissements et des prestations a repris l'intégralité des missions de l'ancien service des établissements et uniquement les missions liées au paiement des prestations ACTP et PCH – la partie instruction des dossiers ACTP et PCH relevant désormais de la MDPH.

Les objectifs fixés au pôle en 2019 prévoyaient :

- La poursuite du déploiement de la démarche Réponse accompagnée pour tous (RAPT) avec consolidation des partenariats et évolution des cultures professionnelles,
- La mise en œuvre du nouveau système d'information de la MDPH et des réorganisations induites,
- La poursuite de la contractualisation des CPOM en y intégrant une dimension stratégique.

### 8.2. LA POURSUITE DE L'ADAPTATION DE L'OFFRE MEDICO-SOCIALE VIA LA CONTRACTUALISATION

Les lois n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et n°2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ont généralisé les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et Moyen (CPOM) dans le secteur médico-social.

Au travers de ces CPOM, le Département et les gestionnaires conviennent d'établir leurs relations dans le cadre d'une démarche volontaire et conjointe de transparence et d'engagement réciproque tant dans les actions entreprises, l'attribution et la gestion des moyens budgétaires que dans l'évaluation des résultats atteints en fonction des objectifs définis en commun.

Les CPOM constituent ainsi un levier efficace de déclinaison de la politique départementale du handicap. Un socle commun d'objectifs, liés aux orientations du schéma départemental et de la politique nationale, a pu être défini : mettre en œuvre la réponse

accompagnée pour tous, contribuer à la construction de parcours de vie sur un territoire, renforcer la place de la personne handicapée dans la définition de son projet, favoriser l'ouverture sur l'extérieur et l'inclusion des personnes handicapées dans la vie de la cité, rechercher l'efficacité.

Au cours de l'année 2019, le service a ainsi négocié 4 CPOM avec :

- La Fondation John Bost – Site de la Vallée de la Dordogne qui gère trois foyers d'accueils médicalisés (FAM) ;
- L'association ADHP « Résidences Les Chênes » qui gère un FAM, un foyer occupationnel (FO) et un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ;
- L'association Althéa qui gère un FO, un SAVS et un foyer d'hébergement (FH) ;
- La Fondation de Selves qui gère un FO et un foyer d'insertion professionnelle et sociale (FIPS).

Ces quatre CPOM ont été finalisés, approuvés et signés fin 2019.

### 8.3. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PREVUES PAR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL

Le Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale 2017-2022 est articulé autour de 4 grands axes :

- Axe 1 : améliorer l'accueil, l'information et l'orientation des personnes handicapées et de leur famille,
- Axe 2 : mettre en place une réponse accompagnée pour tous,
- Axe 3 : renforcer la formation, l'accompagnement et/ou le soutien des professionnels et des personnes handicapées elles-mêmes,
- Axe 4 : favoriser l'inclusion sociale et citoyenne.

Ces axes ont été déclinés en 19 fiches actions.

L'année 2019 a été l'occasion de mettre en œuvre un certain nombre d'actions et en premier lieu - parmi les plus emblématiques - la démarche RAPT (cf. paragraphe 9.5). Trois autres actions ont été particulièrement développées :

- Axe 2 – Proposition 4 - Mise en place d'un dispositif d'orientation permanent
- Axe 2 – Proposition 9 - Développement de Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE)
- Axe 4 – Proposition 19 - L'inclusion par le logement

S'agissant plus particulièrement de l'inclusion par le logement, des formules d'hébergement différentes et plus souples doivent être proposées pour mieux répondre aux besoins actuels du public en situation de handicap. Les CPOM sont l'occasion pour les gestionnaires de porter ces projets notamment par redéploiement de crédits et reconversion de l'offre. Il peut s'agir de projets d' :

- habitat éclaté : création d'unités spécifiques rattachées à un ESSMS par redéploiement de l'offre existante,
- habitat partagé : projet individuel avec accompagnement de services et associations,
- habitat mixte : sensibilisation des bailleurs sociaux et accompagnement médico-social,
- habitat protégé : projet porté par une association ou un ESSMS avec mise en place de baux glissants par redéploiement de l'offre existante.

Pour les services départementaux, il s'agit d'offrir plusieurs options aux personnes handicapées - et pas aux seuls bénéficiaires de la PCH - et de garantir la sécurité des personnes handicapées.

Dans le cadre des CPOM négociés au cours de l'année 2019, les fiches-actions suivantes ont ainsi été retenues :

- Fiche-action n°8 du CPOM de l'ADHP de Saint Astier « Proposer des alternatives à l'hébergement collectif » ;
- Fiche-action n°4 du CPOM de la Fondation John Bost « Travailler sur un dispositif à visée inclusive » ;
- Fiche-action n°13 du CPOM de la Fondation de Selves « Développer un mode d'hébergement diversifié ».

## 8.4. LA REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS (RAPT)

L'objectif de la démarche est de proposer une réponse individualisée à chaque personne dont la situation le nécessite. Pour atteindre cet objectif, la démarche nécessite un partenariat fort afin d'identifier les besoins de la personne et d'y répondre. En cela, elle a pour ambition de faciliter la coordination et la coresponsabilité de tous les acteurs.

Les évolutions attendues portent sur l'organisation des institutions concernées, les pratiques professionnelles d'élaboration des réponses et d'accompagnement, les coopérations entre les acteurs et les échanges d'information.

La démarche est articulée autour de 4 axes :

- mise en place du dispositif d'orientation permanent pilotée par la MDPH,
- déploiement d'une réponse territorialisée piloté par l'ARS NA et le Département,
- création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs,
- accompagnement au changement des pratiques, de la MDPH, des partenaires.

En 2019, le Département a participé aux actions suivantes :

- Dispositif d'orientation permanent (cf paragraphe 9.2.1)
- Comité stratégique de la RAPT ;
- Mise en place du comité opérationnel de la RAPT ;
- Intégration de fiches-actions RAPT dans la contractualisation avec les ESSMS rédigées en partenariat avec l'ARS.

### 8.4.1. LE COMITE STRATEGIQUE

Le comité stratégique s'est réuni une fois le 21 juin 2019.

Il a été l'occasion de présenter le bilan d'étape du dispositif d'orientation permanent DOP, le point sur la contractualisation avec les établissements et services sociaux et médico-sociaux, la création des Pôles de Compétences et Prestations Externalisées (PCPE), de la plateforme d'orientation et de coordination des troubles neuro-développementaux et des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PCPE).

La feuille de route suivante a été validée pour 2019 :

- Création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs
- Réflexion sur les différentes formes d'habitat inclusif et les modalités de mise en œuvre

- Poursuite de la Contractualisation avec les ESSMS et conventionnement avec les dispositifs handicap et les centres hospitaliers (services psy)
- Mise en œuvre de la réorganisation de la MDPH
- Mise en œuvre de l'expérimentation : dossier unique et grille de priorisation d'admission en ESSMS.

#### **8.4.2. LE COMITE OPERATIONNEL**

Pensé dans la continuité de la convention du 4 mai 2018 relative à la mise en place de la démarche Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT), le comité opérationnel est composé de la Délégation Départementale de la Dordogne de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, du Conseil Départemental, de la MDPH, de l'Éducation Nationale et de représentants des établissements ou services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap.

Le comité opérationnel assure le bon déroulement de la démarche à travers une revue périodique de l'avancement des différents axes de travail et actions à mener. Il participe également à la résolution des problèmes opérationnels pouvant être rencontrés lors du déploiement des différents axes et, enfin, s'assure du respect du calendrier défini.

Réuni pour la première fois en 2019, le comité s'est tenu le 4 avril, le 9 mai et le 7 novembre. Les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

- La pair-aidance ;
- L'habitat inclusif ;
- L'expérimentation de la grille de priorisation d'entrée en établissement.

#### **8.4.3. CPOM ET FICHE-ACTIONS RAPT**

Pour la première fois en 2019, cinq fiches-actions spécifiques à la RAPT ont été élaborées en collaboration avec l'ARS et la MDPH, et intégrées de manière automatique aux quatre CPOM signés en 2019. Ces fiches-actions ont les thématiques suivantes :

- Participer au déploiement du système d'information de la MDPH et Via Trajectoire ;
- Concevoir et décrire différemment l'offre de services ;
- Améliorer les pratiques d'admission et le suivi des décisions d'orientation ;
- Participation au Dispositif d'orientation permanent (DOP) et anticipation des ruptures de parcours ;
- Création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs.

La mise en place de ces actions sera suivie régulièrement notamment lors des dialogues de gestion prévus au cours des CPOM.

### **8.5. AIDE SOCIALE PH – BILAN 2019 EN CHIFFRES**

#### **8.5.1. UNE EVOLUTION TARIFAIRE CONTENUE POUR LES ETABLISSEMENTS**

La campagne de tarification 2019 s'est traduite par 16 procédures budgétaires classiques qui ont donné lieu à 7 procédures contradictoires, et 24 procédures budgétaires simplifiées dans le cadre de Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM).

Le prix de journée moyen - avec mesures nouvelles - a été arrêté à 97,07 € en hausse de 0,81 % par rapport à 2018 pour les privés, et à 93,54 € en baisse de 1,82 % par rapport à 2018 pour les publics. Hors mesure nouvelle, ces prix de journée s'établissent à 95,88 € en baisse de -0,43 % pour les privés et à 93,54 € en baisse de 1,82 % pour les publics. Pour mémoire, le taux directeur était fixé à 0 % pour les privés et à + 0,5 % pour les publics.

L'enveloppe brute des dépenses autorisées a été arrêtée à 48 398 017 €, en hausse de 0,42 %. Les mesures nouvelles 2019 représentaient 422 030 € dont 41 029 € de mesures nouvelles non reconductibles.

### 8.5.2. NOMBRE DE BENEFICIAIRES D'AIDE SOCIALE ET D'ALLOCATIONS

<i>Type d'aide</i>	<i>Déc. 2018</i>	<i>Déc. 2019</i>	<i>Variation</i>	<i>%</i>
ACTP	353	329	- 24	-6,80 %
PCH	1 669	1 756	+ 87	+ 5,21 %
Aide sociale à l'hébergement	980	977	- 3	- 0,31 %
Services d'accompagnement (SAVS et SAMSAH)	168	149	- 19	- 11,31 %
Aide-ménagère, portage de repas, famille d'accueil	74	94	+ 20	+ 27 %
<b>TOTAL</b>	<b>3.244</b>	<b>3.305</b>	<b>+ 61</b>	<b>+ 1,88%</b>

La relative stabilité globale du nombre de bénéficiaires ayant des droits ouverts (+1,88%) cache de grandes diversités en fonction des prestations :

- Augmentation de 5,21 % des bénéficiaires de PCH ;
- Baisse de de 11,31% des usagers suivis par un SAVS ou SAMSAH : ces structures sont en dotation globale et les usagers n'envoient pas automatiquement de dossiers de demandes d'aide sociale. Il faudra réaliser un suivi régulier en 2020 pour actualiser ce chiffre – ce suivi sera également rendu possible par un retour au complet de l'équipe du service des établissements et des prestations ;
- Hausse de 27% des usagers bénéficiant d'aide-ménagère ou suivi par une famille d'accueil.

L'activité de la commission consultative d'aide sociale a connu une légère baisse en 2019:

<i>Nombre :</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
Dossiers présentés en commission	477	455	534	555	525
Recours en départementale	5	1	2	2	NS
Recours en centrale	2	2	0	0	NS
RAPO	NS	NS	NS	NS	4

Le nombre de dossiers de demande d'aide sociale aux personnes handicapées présentés en Commission a baissé de 5,41% en 2019 après avoir augmenté de 3,93% en 2018. Cette baisse exceptionnelle en 2019 est liée aux postes vacants représentant 1,33 ETP sur toute l'année.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, en cas de litige avec l'administration, toute personne a la possibilité de contester la décision prise par ladite administration. C'est ce que l'on appelle le Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO), c'est une première étape avant de saisir le juge administratif d'un recours contentieux. Il s'agit de rechercher le règlement amiable du différend avec l'administration. En 2019, le Service des Etablissements a présenté 4 RAPO. 2 ont été confirmés et 2 infirmés.

### 8.5.3. EVOLUTION DES DEPENSES D'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES HANDICAPEES (EN M€)

<i>Type d'aide</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>Variation</i>	<i>%</i>
ACTP	2,240	2,164	- 0,076	- 3,39 %
PCH	9,321	9,842	+ 0,521	+ 5,59 %
Aide sociale à l'hébergement	30,042	28,792	- 1,250	- 4,16 %
Autres (services, aide-ménagère, contribution fonctionnement et fonds de compensation MDPH, ...)	3,005	4,368	+ 1,363	+ 45 %
<b>TOTAL</b>	<b>44,609</b>	<b>45,166</b>	<b>0,557</b>	<b>+ 1,24 %</b>

L'augmentation des dépenses de PCH est essentiellement due à l'augmentation du nombre de bénéficiaires ainsi qu'aux revalorisations successives des tarifs PCH en janvier, mai et aout 2019.

On observe par ailleurs une baisse des dépenses sur l'aide sociale à l'hébergement parallèlement à une hausse significative des dépenses pour les services. En effet, autrefois tarifée en prix de journée, le foyer d'insertion professionnelle et sociale (FIPS) de Bonnefon est désormais tarifé en dotation mensuelle. Cette « bascule » d'un prix de journée à une dotation explique ce mouvement entre les deux lignes de paiement.

## **8.6. UN CONTROLE RIGoureux DES DISPOSITIFS**

### **8.6.1. UNE VERIFICATION SYSTEMATIQUE DE L'EFFECTIVITE DES PLANS D'AIDE PCH**

Les procédures de contrôle en amont et le renforcement de l'information des bénéficiaires sur leurs obligations permettent d'améliorer le suivi des dossiers et de limiter les indus.

Les contrôles concernent principalement, les entrées/sorties d'établissements (médico-sociaux ou sanitaires), les changements de situation personnelle et familiale (état civil, adresse, déménagement hors département) ; de dispositif d'aide (modification du plan personnalisé, attribution de la MTP, non cumul avec une autre aide sociale...), et des décès. Il a été effectué 313 contrôles sur pièces sur l'année 2019.

Le montant total des titres émis en récupération des indus (défaut de justificatifs de dépenses, trop-perçus suite à hospitalisation, décès, changement de département, ...) s'élève à 112 729 € - 20% de baisse par rapport à 2018. 75% des recettes prévisionnelles ont été réalisées.

### **8.6.2. UN CONTROLE EFFECTIF DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES**

La campagne des comptes administratifs 2018 a donné lieu à 40 contrôles sur pièces – dont 18 sur pièce et sur place. Ces contrôles ont entraîné la rectification des résultats présentés par les gestionnaires, représentant 77 192 € de dépenses écartées.

## 9. LES UNITES TERRITORIALES

### 9.1. UNITE TERRITORIALE DE BERGERAC-EST

#### 9.1.1. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Orientation
CMS de Bergerac	1 089	3 444
CMS de Beaumontois en Périgord	549	327
CMS Creysse	649	587
CMS Lalinde	2893	1.692
Annexe Maison du Département	6 603	
TOTAL	11 783	6 050

L'UT de Bergerac Est a un secteur urbain avec la ville de Bergerac (50% des habitants du territoire) et rural avec les habitants du canton de Lalinde et une partie du canton de Bergerac 2.

L'activité du CMS de Bergerac ville, basé au sein de la Maison du Département, est très importante. Il devient difficile de répondre de manière satisfaisante aux demandes des usagers avec des moyens qui restent constants depuis plusieurs années.

Il faut remarquer une forte augmentation des accompagnements du CMS de Lalinde.

Les CMS de Creysse et Beaumontois en Périgord permettent aux usagers d'avoir une réponse de proximité.

#### 9.1.2. L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS	Nombre de contacts	THEMATIQUES	Nombre de contacts
Accès aux prestations	99	Accès aux droits – accompagnement	2575
Aide administrative	675	Autonomie	.135
Aide à la saisie	114	Budget	1397
Autonomie PA/PH	56	Enfance	1273
Election de domicile		Insertion professionnelle	2115
PUMA/CMU/CMUC	55	Logement	1458
Retraite	60	Problématique relationnelle	
Total des contacts reçus dans le cadre de l'accueil concernant l'accès aux droits	1059	Protection judiciaire	287
		Santé	1846
		TOTAL	3634

Dans le cadre de l'accès aux droits et à l'instar des précédentes années, l'aide administrative reste très sollicitée par les usagers. Les soutiens à l'insertion et à la santé sont toujours très demandés mais les thématiques commencent à s'équilibrer (augmentation du budget, logement, enfance et autonomie).

### 9.1.3. CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts
Agriculteur	12
Demandeur d'emploi	1.932
Etudiant, en formation professionnelle	52
Personne au foyer	352
Retraité	595
Salarié	930
Sans	1.849
Travailleur indépendant	358

La majorité du public reçu sur les CMS est sans emploi (demandeurs d'emploi et sans activité professionnelle). A noter une augmentation du nombre des retraités reçus par rapport à l'année 2018.

### 9.1.4. LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts
Accession à la propriété	218
Habitat Alternatif	218
Hébergé à titre gratuit	810
Hébergement collectif	0
Locataire Parc privé	2868
Locataire Parc public	1448
Propriétaire	539
Sans logement	231
<b>TOTAL</b>	<b>6332</b>

Le logement est une problématique importante du bergeracois, même pour les personnes propriétaires (leur nombre a doublé par rapport à 2018).

Près d'un tiers des usagers reçus sont des locataires d'un logement social, avec une part élevée sur la ville de Bergerac. Le public hébergé à titre gratuit a fortement augmenté (+ 40%) ; ces derniers s'adressent au CMS pour pouvoir accéder à un logement (demande d'aide financière, d'accompagnement, suivi dans le cadre du RSA).

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement <b>Accès</b>	366	65 684.93
Fonds de Solidarité au Logement <b>Maintien</b> (Impayés de loyer)	64	23 585.20
Fonds de Solidarité au Logement <b>Energie</b>	317	55 111.33
Fonds de Solidarité au Logement <b>Eau</b>	138	17 930.52
Accompagnement Social Lié au Logement	81 validées 12 annulées	

Le nombre de demandes FSL est sensiblement le même qu'en 2018. A noter que 61% des demandes sont réalisées par les habitants de la ville de Bergerac.

Les demandes d'Accompagnement Social Lié au Logement sont toujours très élevées. A noter que le volet accompagnement au budget est de plus en plus sollicité.

### 9.1.5. L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	2 253
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	1 299
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	477
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	11
Nombre de personnes convoquées en EP	227
Nombre de personnes reçues en EP	79
Nombre de décisions de maintien suite EP	123
Nombre de décisions de réduction suite EP	163
Nombre de décisions de suspension suite EP	59

UT	Emploi	Santé	Autonomie	Création d'entreprise	Mobilité	Logement	Formation	Total
Bergerac Est	430	725	489	140	132	152	58	2126

Il faut remarquer que la charge de travail de l'équipe insertion est lourde avec 1299 allocataires (foyers) du RSA accompagnés par 5 référents.

Le mi-temps thérapeutique de l'infirmière santé n'a pas permis un travail optimal dans le domaine de la santé.

#### ACTIONS FSE :

Le comité de coordination et d'information (CCOI), mis en place et animé par les deux adjointes insertion des deux UT, perdure sur le bergeracois. Il permet d'échanger et de croiser des informations entre les partenaires sur l'offre d'insertion et permet de croiser les informations pour permettre une réponse la plus adaptée pour la personne accompagnée par les différentes structures.

#### ACTIONS PORTEES PAR LE DEPARTEMENT :

Le Plan Local d'Insertion Economique (PLIE) : outil d'accompagnement à l'emploi pertinent. Le travail d'accompagnement est de qualité et a permis d'amener des personnes à l'emploi que ce soit en intérim ou en CDD de plus ou moins de six mois

L'Action dynamique vers l'emploi (ADVE) : outil de mobilisation sociale mais aussi de remobilisation vers l'emploi, très pertinent sur le territoire et répond aux besoins des usagers. Cet outil permet aux référents de travailler avec l'utilisateur une étape de son parcours professionnel.

#### ACTIONS PORTEES PAR LE DEPARTEMENT ET POLE EMPLOI

Le Comité Local d'Accompagnement Global (CLAG) : 150 prescriptions pour l'année 2019, 36 émanant du Conseil Départemental et 104 du Pôle Emploi

#### SECOURS D'URGENCE INSERTION

59 secours pour 6 934€

### **9.1.6. L'ENFANCE-FAMILLE**

#### FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes	113 dont 94 FAJ d'urgence	94	6.330€
Secours d'Urgence	117	223	10.740 €
Allocation Mensuelle	330	649	52.927€
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	77	169	4222.5 H
Aide Educative à Domicile / Aide Educative en Milieu Ouvert	45	69	
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	13 MASP		

Les demandes d'aides financières restent élevées et il faut remarquer l'augmentation du nombre de FAJ d'urgence et d'allocations mensuelles.

Les interventions TISF et les mesures AED, outils indispensables de la prévention, ont également connu une hausse significative.

Il faut signaler la reprise de la plateforme IEJ qui permet à l'ensemble des partenaires (Club de Prévention, Mission locale, MECS, Pôle Emploi,...) de coordonner leurs interventions pour les jeunes qui sont repérés.

	Nombre de dossiers	Nombre de mineurs concernés
IP et Soit transmis	106 IP et 16 ST soit 122 dossiers 20 transmissions directes au parquet	157 enfants IP et 21 enfants en ST
Personnes vulnérables	11	11

En 2019, les informations préoccupantes et les Soit-Transmis ont augmenté. Plus de la moitié de ces évaluations (103) se concentrent sur la ville de Bergerac. Le CMS a connu des périodes d'absences d'assistantes sociales non remplacées, ce qui a conduit à une surcharge de travail très importante. Les Assistantes sociales présentes ont évalué en moyenne 17 IP chacune dans l'année, 11 pour les puéricultrices et 5 pour les éducatrices AED.

En outre, les évaluations de situations de majeurs vulnérables ont progressé légèrement ainsi que les accompagnements vers les partenaires sociaux et sanitaires compétents.

Cette mission d'évaluation et d'expertise occupe une bonne part de l'activité des professionnelles et ne leur permet plus de se dégager suffisamment de temps pour les accompagnements de prévention.

### 9.1.7. ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	136
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	122
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	156
Psychologue	
Nombre d'enquêtes adoption	5
Nombre de familles en difficulté rencontrées	16

Nous notons une légère baisse des naissances en 2019 (-8%) ainsi qu'une forte baisse du nombre d'enfants vus en consultation par les puéricultrices en 2019. Ceci s'explique par

l'absence d'une puéricultrice une bonne partie de l'année (partiellement remplacée) et par l'absence de consultation au CMS de Lalinde. Les familles de ce secteur semblent se tourner vers les pédiatres libéraux et hospitaliers.

L'année 2019 a également été marquée par le départ à la retraite de la psychologue PMI, remplacée à compter de septembre 2019.

Les agréments des assistantes maternelles sont en baisse en raison essentiellement des départs à la retraite et arrêts d'activités.

Le nombre d'assistantes familiales est constant mais insuffisant en égard aux besoins du territoire en terme de placement.

### 9.1.8. DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

**CMS DE BERGERAC** : Participation à l'action « A VOS MARQUES, PRETS, PARTEZ » menée en partenariat avec la CAF, le CCAS de la ville de Bergerac, les centres sociaux et l'association « Jeu déambule »

- 32 familles ont bénéficié de l'action (22 pour un premier départ en vacances et 11 pour un deuxième départ soit 43 enfants)

La démarche collective de départ en vacances est un support qui permet la mise en mouvement des parents et enfants, développe les savoirs faire et être, la confiance en soi et les capacités d'adaptation de chacun. Bilan très positif.

**CMS RURAUX (LALINDE/BEAUMONTOIS ET CREYSSE)** : L'action collective « Aides au départ en vacances » a concerné 11 familles dont 8 familles monoparentales avec 21 enfants. Une famille n'est finalement pas partie, par crainte de ce départ.

Le projet vacances s'est appuyé sur sept séances basées notamment sur le travail autour du budget, l'apprentissage de la natation pour les enfants et une séance de médiation sociale par le cheval. Les professionnels ont su accompagner les familles pour lever les obstacles et maintenir leur mobilisation ; ce qui a permis de favoriser les rapprochements familiaux, le bien-être, restaurer la relation père/enfants et concrétiser un projet familial. Très forte implication des familles et bilan très positif.

**LES PETITS CAILLOUX** : Accueil beaucoup plus fréquent et régulier qu'en 2018 (74 enfants) les mardis après-midis, jeudis et vendredis matins. Les enfants sont le plus souvent accompagnés par leurs deux parents et par les TISF. Action de prévention intéressante à laquelle ont participé l'éducatrice et la psychologue PMI de l'UT.

## 9.2. UNITE TERRITORIALE DE BERGERAC-OUEST

### 9.2.1. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Orientation
CMS La Force	1 848	854
CMS Sigoules	1 660	1 203
CMS Port Ste Foy	3 025	1 886
TOTAL	7 053	3 986

L'Unité Territoriale de Bergerac Ouest a la particularité d'intervenir sur un territoire de 3 cantons ruraux (Pays de La Force, Sud Bergeracois et Pays Montaigne et Gurson) alors que l'équipe d'encadrement et les secrétaires d'UT sont basées à la MDD à Bergerac.

Un Centre Médico-Social est implanté sur chaque canton. Afin d'être au plus près des usagers, 12 permanences sociales sont mises en place par les AS de secteur (2 de plus qu'en 2018).

Il faut remarquer que l'activité du CMS de Port Ste Foy en termes d'accueils et d'accompagnements réalisés est toujours plus dense que celles des autres CMS.

### 9.2.2. L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS	Nombre de contacts
Accès aux prestations	63
Aide administrative	1 038
Aide à la saisie	106
Autonomie PA/PH	418
Election de domicile	12
PUMA/CMU/CMUC	293
Retraite	188
Total des contacts reçus dans le cadre de l'accueil concernant l'accès aux droits	<b>2 690</b>

THEMATIQUES	Nombre de contacts
Accès aux droits – accompagnement	1 981
Autonomie	627
Budget	552
Enfance	863
Insertion professionnelle	606
Logement	718
Problématique relationnelle	806
Protection judiciaire	76
Santé	679
<b>TOTAL</b>	<b>6 908</b>

Dans le cadre de l'accès aux droits, les usagers se rendent au CMS principalement pour obtenir un soutien administratif.

Cependant, il faut noter une augmentation très significative des demandes liées à la retraite et aux Personnes Agées-Personnes Handicapées.

Ce public se tourne de plus en plus vers les CMS car la plupart des services publics désertent le milieu rural.

### 9.2.3. CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts
Agriculteur	52
Demandeur d'emploi	787
Etudiant, en formation professionnelle	30
Personne au foyer	122
Retraité	612
Salarié	651
Sans	756
Travailleur indépendant	144

Il est constaté que les personnes reçues sont majoritairement des usagers qui n'ont pas d'emploi (demandeurs d'emploi, sans profession).

A noter une part de plus en plus importante des retraités qui représentent 19% des personnes reçues contre 14% en 2018.

### 9.2.4. LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts
Accession à la propriété	274
Habitat Alternatif	204
Hébergé à titre gratuit	535
Hébergement collectif	NC
Locataire Parc privé	1 558
Locataire Parc public	616
Propriétaire	763
Sans logement	36
<b>TOTAL</b>	<b>3 986</b>

A l'instar de 2018, 40% des usagers qui rencontrent des problèmes de logement sont locataires de parc privé et 20% sont propriétaires.

A noter que la part des usagers logés à titre gracieux est toujours significative; ces derniers viennent pour des demandes d'accès au logement (demande d'accompagnement et aides financières).

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement <b>Accès</b>	106	21 665,12 €
Fonds de Solidarité au Logement <b>Maintien</b> (Impayés de loyer)	39	18 574,89 €
Fonds de Solidarité au Logement <b>Energie</b>	192	42 878,18 €
Fonds de Solidarité au Logement <b>Eau</b>	100	15 640,69 €
Accompagnement Social Lié au Logement	41 (validés) 5 (annulés)	

D'une manière générale, le nombre de demandes d'aides financières liées au logement a sensiblement diminué par rapport à 2018 (- 6%) or le montant des aides octroyées a connu une légère hausse (+ 3,5%).

Les demandes pour l'eau ont fortement afflué sur l'ensemble du territoire.

En outre, les ASLL sont de plus en plus sollicités (41 contre 31 en 2018).

Ils permettent aux usagers d'être accompagnés sur leur projet logement et d'être soutenus dès la gestion de leur budget.

### 9.2.5. L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	1 056
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	842
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	161
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	10
Nombre de personnes convoquées en EP	138
Nombre de personnes reçues en EP	33
Nombre de décisions de maintien suite EP	75
Nombre de décisions de réduction suite EP	63
Nombre de décisions de suspension suite EP	12

UT	Emploi	Santé	Autonomie	Création d'entreprise	Mobilité	Logement	Formation	Total
Bgc Ouest	328	378	332	128	90	63	30	1 349

Au 31 décembre 2019, on compte pour Bergerac Ouest, 1003 allocataires, dont 842 suivis par le Département et 161 par Pôle Emploi (chiffres IODAS).

Les trois référents insertion ont donc en moyenne 280 suivis, mais il existe une grande disparité de charge de travail :

- Pays de Montaigne et Gurson : 325
- Pays de La force : 278
- Sud Bergerac : 239

Le nombre d'allocataires reste stable avec un nombre d'orientés Pôle Emploi en augmentation (16%).

Notre public se caractérise par un pourcentage plus élevé que la moyenne du Département de moins de 26 ans (6,41 %), de bénéficiaires du RSA majoré (11,75 %) et de femmes (59,2 %).

La baisse du nombre de contrats d'engagements réciproques de 30 % entre 2018 et 2019 s'explique par le départ à la retraite d'un référent et son remplacement, après plusieurs mois de vacance du poste, par un référent à mi-temps thérapeutique.

Cette année, il faut noter que la santé est l'axe majeur des contrats d'engagements réciproques (28 %), avec l'autonomie sociale (24,6 %) et l'insertion professionnelle (24,3 %).

Pour l'accompagnement socio-professionnel, nous nous appuyons sur divers « outils » :

↻ Les chantiers clausés en lien avec le Pôle RSA, le GEIQ24, C3I (3 salariés concernés pour 160 heures),

↻ L'accompagnement global : 50 parcours engagés en 2019 pour 65 prescriptions (origine : 60 % Pôle Emploi – 40 % Département),

↻ Le Plan Régional de Formation : 20 parcours,

↻ Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi : 18 parcours validés pour 14 accompagnements réalisés. Cette action ne se déploie pas sur le territoire de Montaigne et Gurson,

↻ Les Ateliers Chantiers Insertion : 45 bénéficiaires ont travaillé sur l'ensemble des structures en 2019,

En amont de l'emploi, les usagers ont pu être orientés par les référents insertion,

↻ L'Accompagnement Dynamique Vers l'Emploi : 39 parcours réalisés pour 2019 sur 6 sites,

↻ Les ateliers de remobilisation : 31 personnes ont bénéficié de cette action (15 sur Sigoules et 10 sur Vélines). On constate une légère baisse de fréquentation,

↻ Les accompagnements santé : il faut préciser que l'infirmière est à temps partiel thérapeutique depuis mai 2019 et assure des accompagnements en nombre limité avec réception du public sur le CMS de référence (12 personnes accompagnées actuellement).

## 9.2.6. L'ENFANCE-FAMILLE

### FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes	14	14	1 260€
Secours d'Urgence	80	172	7 200€
Allocation Mensuelle	241	528	36 500€
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	25	66	1991 H
Aide Educative à Domicile / Aide Educative en Milieu Ouvert	19	37	
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	20		

Le FAJ est modestement utilisé sur le secteur rural mais il reste une aide précieuse pour le jeune public.

Il faut constater que les montants alloués pour les SU et les AM sont sensiblement les mêmes qu'en 2018 mais le nombre de bénéficiaires est plus élevé (+ 23 enfants pour les SU, + 75 pour les AM).

Le nombre des mesures AED est stable et il reste un outil précieux dans le cadre de la prévention.

En ce qui concerne les TISF, sur les 25 familles où des heures ont été financées, 13 d'entre elles ont fait l'objet de renouvellements d'interventions. Le nombre de familles bénéficiaires de cet outil de prévention a légèrement diminué par rapport à 2018 mais le nombre d'heures réalisé est toujours aussi élevé.

	Nombre de dossiers	Nombre de mineurs concernés
IP et Soit transmis	83	121
Personnes vulnérables	8	

Le nombre d'IP est équivalent à celui de l'année dernière.

Cependant il faut remarquer une augmentation significative des Soit Transmis (de 6 à 19 entre 2018 et 2019)

Dans la répartition sur les 3 CMS, le nombre de dossiers a doublé sur le canton Pays Montaigne et Gurson, a légèrement diminué sur celui du Pays de La Force et est stable sur le canton Sud Bergeracois.

De plus, il faut constater un nombre non négligeable de notes actualisées impliquant un suivi et une nouvelle rédaction consécutive au rapport initial.

A noter que l'évaluation de ces IP mobilise énormément les TMS (de nombreux déplacements et de temps pris au détriment du travail de prévention sur leur propre secteur).

### 9.2.7. ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	200
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	32
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	150
Bilan en école maternelle	
Nombre d'interventions en moyenne section maternelle	460 (enfants de MS vus) + 369 MS vus lors des Ateliers
Nombre d'enfants vus en école	<b>866 (460 enfants vus en MS + 406 en PS )</b>

L'année 2019 a été marquée par l'arrivée d'un médecin PMI : les consultations ont pu reprendre sur le secteur après un arrêt de 3 ans, et elles ont même rapidement été développées (La Force – Sigoules- Eymet- Issigeac- Port Ste Foy)

Une puéricultrice est arrivée en remplacement d'un congé maternité et d'un congé parental, ce qui a permis au service d'assurer la continuité de ses missions.

La psychologue intervient sur les 2 UT de Bergerac. Du fait de son départ à la retraite et de son remplacement après quelques mois, les accompagnements réalisés ont été moins nombreux mais il faut noter une augmentation du nombre d'enquêtes adoption en fin d'année 2019.

### 9.2.8. ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE

L'agent mobilité, toujours très sollicité par les travailleurs médico-sociaux a effectué 88 transports. Il a accompagné principalement les usagers sur des rendez-vous médicaux ou sur les différents établissements ayant une mission de service public (Préfecture, Pôle Emploi, Tribunal, CAF, MSA...).

### 9.2.9. DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

Les CMS de La Force et Sigoules possèdent un ordinateur libre-service à destination des usagers. Ceux-ci peuvent effectuer des démarches administratives dématérialisées ; ce qui permet à une échelle très locale de lutter contre une certaine fracture numérique.

Le CMS de Port Ste Foy a mis en place une action collective liée à l'alimentation sur le secteur de St Martin de Gurson. Mobilisant les agents du CMS et la MSA, cette action a

permis à 8 familles d'apprécier de partager des activités (confection repas – visite ferme) et de rompre ainsi leur isolement.

### 9.3. UNITE TERRITORIALE DE PERIGUEUX

#### 9.3.1. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Orientation
CMS de Boulazac	3 627	1 830
CMS de Coulounieix-Chamiers	2 109	825
CMS du Gour de l'Arche	2 355	1 545
CMS La Boétie	2 377	996
CMS Les Chaudronniers	3 570	2 331
CMS Périgueux-ville	4 503	1 169
Accueil Maison Du département	Sans objet	Sans objet
TOTAL	18 541	8 696

L'accueil global du public, soit en contact au niveau du secrétariat des Centres Médico-Sociaux (CMS), soit en accompagnement par les assistants sociaux, est sensiblement le même que l'année précédente. On note toutefois, une augmentation de 7% du nombre de contact en accueil et une baisse de 6,45% au niveau de l'accompagnement. Ces variations trouvent leur source dans la vacance de certains postes de travailleurs sociaux pour des raisons diverses. Néanmoins, une réponse a été apportée par le secrétariat.

#### 9.3.2. L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS	Nombre de contacts
Accès aux prestations	1 200
Aide administrative	3 092
Aide à la saisie	231
Autonomie PA/PH	143
Election de domicile	16
PUMA/CMU/CMUC	29
Retraite	112
Total des contacts reçus dans le cadre de l'accueil concernant l'accès aux droits	4 823

THEMATIQUES	Nombre de contacts
Accès aux droits – accompagnement	4 823
Autonomie	143
Budget	5 123
Enfance	1 291
Insertion professionnelle	4 904
Logement	3 629
Problématique relationnelle	1 344
Protection judiciaire	102
Santé	967
TOTAL	22 326

L'accès aux droits est une activité prégnante en terme de demandes du public avec des évolutions significatives par rapport à 2018 :

- Accès aux prestations : +91%
- Aides administratives : +44%
- Aide à la saisie : +20%

Les problématiques autour du budget, de l'enfance, de l'insertion professionnelle et du logement s'accroissent, de même que les problématiques relationnelles (+ 42%).

### 9.3.3. CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts
Agriculteur	9
Demandeur d'emploi	2 387
Etudiant, en formation professionnelle	114
Personne au foyer	168
Retraité	655
Salarié	1 132
Sans	2 956
Travailleur indépendant	235

Par rapport à 2018, on note une stabilité de la demande des personnes sans profession qui reste prépondérante mais un accroissement de la demande au niveau des demandeurs d'emploi (+8,6%), des retraités (+23,2%), des salariés (+8,4%), des personnes au foyer (+49,4%), des étudiants ou jeunes en formation professionnelle (+8,7%) et des travailleurs indépendants (+14%).

### 9.3.4. LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts
Accession à la propriété	152
Habitat Alternatif	207
Hébergé à titre gratuit	937
Hébergement collectif	5
Locataire Parc privé	2 922
Locataire Parc public	3 521
Propriétaire	405
Sans logement	248
<b>TOTAL</b>	<b>8 397</b>

On constate une évolution des publics hébergés à titre gratuit (+6,7%), ou en habitat alternatif (+54,6%). Ces situations concernent des personnes souvent en rupture familiale qui bénéficient cependant du soutien d'un réseau familial ou amical.

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement <b>Accès</b>	179	96 641
Fonds de Solidarité au Logement <b>Maintien(Impayés de loyer)(*)</b>	394	53 739
Fonds de Solidarité au Logement <b>Energie (**)</b>	352	68 904
Fonds de Solidarité au Logement <b>Eau</b>	72	9 535
Accompagnement Social Lié au Logement	159	Sans objet

Le nombre de Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) accès est identique à l'an passé. L'entrée dans un nouveau logement reste conséquente sur le territoire, en lien avec un parc locatif privé souvent insalubre, des séparations de couples, ou l'arrivée de nouvelles populations.

Le nombre de FSL maintien, énergie et eau est en légère baisse. L'année 2020 devrait permettre à un plus large public de bénéficier d'aide avec la revalorisation du plafond de ressource.

### 9.3.5. L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	2 379
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	2 520
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	1 267
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	9 (pas en février, avril et mai)
Nombre de personnes convoquées en EP	364
Nombre de personnes reçues en EP	118
Nombre de décisions de maintien suite EP	144
Nombre de décisions de réduction suite EP	220
Nombre de décisions de suspension suite EP	0

UT	Emploi	Santé	Autonomie	Création d'entreprise	Mobilité	Logement	Formation	Total
PERIGUEUX	475	806	727	158	160	188	141	2 655

Alors qu'une baisse de 4,5% du nombre d'allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) suivis par le Conseil Départemental avait été constatée en 2018 par rapport à 2017, nous notons en 2019 une hausse sensible du nombre d'allocataires au 31/12/2019 :

- 2 520 suivis par le Conseil Départemental, soit + 4,5%
- 1 267 suivis par le Pôle Emploi, soit + 5,1%

Le suivi des allocataires par Pôle Emploi continue à progresser. Tous les CMS sont impactés par cette évolution, le CMS de Boulazac en particulier avec la ville de Trélissac. L'origine pouvant provenir de l'évolution du parc social sur cette commune.

L'infirmière insertion, toujours autant sollicitée par les référents a accompagné dans le cadre de la contractualisation : 89 personnes en 2019 dont 45 nouvelles entrées. La problématique santé est toujours aussi prégnante. Cet accompagnement se caractérise par 414 rendez-vous au CMS, 84 visites à domicile et 15 accompagnements médicaux. L'Allocation Adulte Handicapée (AAH) a été accordée à 17 allocataires, 4 personnes ont obtenu la Reconnaissance de la Qualité Travailleur Handicapé (RQTH). L'équipe insertion, impactée par de nombreux renouvellements de personnels en 2015, a toutefois pu continuer son partenariat avec les différents acteurs locaux. Le nombre d'allocataires en situation d'élection de domicile ou d'hébergement en structure est à remarquer : 254.

Au niveau du repérage des profils « clause insertion », une dynamique s'est mise en place en 2019, qu'il conviendra de poursuivre avec le projet de renouvellement urbain à Chamiers. Cependant, les allocataires restent difficilement mobilisables.

L'action initiée par le Conseil Départemental quant au cumul sur 300 heures de l'allocation avec un emploi saisonnier, a permis à 41 personnes d'accéder à ce dispositif. Il s'agit essentiellement de personnes sans protection internationale accompagnées par l'Association de Soutien de la Dordogne (ASD).

La convention départementale avec Pôle Emploi sur le dispositif accompagnement global se décline sur l'UT par 206 prescriptions (88 par le Conseil Départemental, 118 par Pôle Emploi). Après validation, 139 personnes ont intégré cet accompagnement renforcé. Les 67 personnes n'entrant pas dans cet accompagnement ont bénéficié d'un suivi social ayant pour objectif la levée de freins au final trop importants pour se mobiliser.

Au niveau des aides financières, le Fonds Départemental d'Insertion (FDI) a été sollicité à 74 reprises. Pôle Emploi se saisit de plus en plus de ce dispositif avec 31 demandes contre 25 en 2018 soit 42%, 96 demandes de régie insertion dont 16 initiées par Pôle Emploi ont été présentées, soit 16%.

Concernant les nouveaux entrants, une expérimentation a été menée. Elle a consisté à rencontrer et orienter rapidement ce public vers la phase de contractualisation. Nous avons noté un présentiel plus important au rendez-vous. Le bilan de cette action particulièrement opérante a abouti à une généralisation, au niveau départemental de la réduction du délai entre l'ouverture du droit et la rencontre d'un professionnel.

### 9.3.6. L'ENFANCE-FAMILLE

#### FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés		Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes	135 urgence Dont 79 complément/insertion	167		12 125€ urgence 20 118€ complément/insertion
Secours d'Urgence	291	519		16 105€
Allocation Mensuelle	650	1 206		76 485€
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	86	178		5 105H réalisées 9 458H engagées
Aide Educative à Domicile / Aide Educative en Milieu Ouvert	84	102		Sans objet
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	40	52		Sans objet

Concernant les Secours d'Urgence (SU), le montant moyen alloué demeure très faible, soit 31,03 euros par enfant. Nous notons une hausse de 7,4% du nombre de demandes, comparativement à 2018. Le nombre de demandes d'Allocation Mensuelle (AM) quant à lui, est identique soit 650 dossiers.

L'an passé, nous constatons une augmentation de 59% du nombre de famille ayant bénéficié d'une Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF). Cette tendance se confirme encore cette année, avec une nouvelle augmentation de 34,9% du nombre de familles concernées. Cela demeure un outil indispensable de prévention à disposition des travailleurs sociaux pour permettre le maintien du mineur dans son milieu familial.

On constate une augmentation de 27,3% du nombre total de mesures éducatives. 34,5 % des mesures exercées cette année étaient des mesures d'Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO), dont 58,6% d'entre elles faisaient suite à une fin de placement. Un tiers des mesures d'AEMO a conduit à une mesure de placement (primo placement ou retour en placement). Près d'un quart des mesures d'Aide Educative à domicile (AED) n'a pas été mené à terme, en raison d'une décision judiciaire avant échéance (AEMO ou placement). Ce qui démontre la volonté de notre service de répondre au cadre règlementaire et d'accompagner les familles sur un plan administratif, avant d'envisager une saisine judiciaire.

Les éducatrices (2.4 ETP) ont suivi 102 enfants, soit une moyenne de 44,3 enfants par professionnelle. De ce fait, la régularité des rencontres avec les familles a été impactée. Des

permanences éducatives régulières ont continué d'être assurées par les trois éducatrices. La permanence éducative reste un service apprécié des familles et un véritable levier de prévention qui s'adresse également à un public non connu du service social et pour autant en difficulté d'ordre éducatif. La plupart des mesures d'AED faisant suite aux permanences sont efficaces.

La plateforme Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) a été maintenue en 2019 et a permis l'accompagnement de 40 jeunes, ni étudiants, ni employés, ni stagiaires (NEET). Le travail de partenariat avec la mission locale et surtout le club de prévention Le Chemin s'est vu renforcé par ce dispositif.

	Nombre de dossiers	Nombre de mineurs concernés
IP et Soit transmis	285	389
Personnes vulnérables	21	24

Le nombre d'Informations Préoccupantes (IP) relatives aux personnes vulnérables a augmenté de 50%. De façon générale, il est observé une hausse du public sénior, isolé et une psychiatrisation des profils, impactant les assistants sociaux notamment depuis l'attribution de missions des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) aux CMS.

Concernant les IP et Soit-Transmis relatifs aux mineurs, une progression de +22,9% du nombre d'évaluations est observée, assortie d'une augmentation de 40,4% du nombre d'enfants concernés. La Protection de l'Enfance demeure la première compétence du département et en ce sens, les professionnels sont très mobilisés. Une évaluation d'IP nécessite du temps : déplacements, entretiens, (familles recomposées, tous les enfants résidant au domicile doivent être rencontrés), contacts avec les partenaires, coordinations d'équipe, synthèses, rédaction de rapports.

### 9.3.7. ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	741
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	311
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	289
Bilan en école maternelle	
Nombre d'interventions en moyenne section maternelle	54
Nombre d'enfants vus en école	841
Psychologue	
Nombre d'enquêtes adoption	7
Nombre de familles en difficulté rencontrées	102

Depuis 2015, nous constatons une légère augmentation des naissances, puis une baisse de 3,80% en 2018 avec 716 naissances. L'année 2019 est en légère progression avec 721 naissances. L'UT de Périgueux totalise 78 assistants familiaux pour 155 places d'accueil et 354 assistants maternels pour 1 186 places d'accueil. Le territoire dispose également de 6 Maisons d'Assistants Maternelles (MAM), pour une capacité totale d'accueil de 64 places. Elles sont situées sur Périgueux (2), Sanilhac (2), Chancelade et La Douze.

Plus de 90% des enfants de moyenne section ont bénéficié d'un bilan médical par les 3 médecins de Protection Maternelle et Infantile (PMI). L'infirmière puéricultrice intervient dans le cadre de l'éducation à la santé (alimentation, sommeil, écran, hygiène bucco-dentaire, dangers domestiques).

### **9.3.8. ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE**

Néant

### **9.3.9. DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES**

Les instances de coordinations partenariales sont multiples sur le territoire : contrat local de santé du Grand Périgueux, club de prévention « Le Chemin », centre social St Exupéry à Chamiers, Programme de Réussite Educative (PRE) à Périgueux et Chamiers, Programme Local d'Insertion par l'Economique (PLIE) de la maison de l'emploi du Grand Périgueux, dispositifs gérés par les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) : l'ASD, l'Association Périgourdine d'Action et de Recherche sur l'Exclusion (APARE), le Secours Aux Familles en Difficulté (SAFED). S'est ajouté en fin d'année, le dispositif national 10 000 logements accompagnés, animé par Périgord Habitat. Ces différents lieux permettent un échange d'expertise et un regard croisé apportant des réponses adaptées aux besoins des publics. Par ailleurs, le dispositif d'aide au départ en vacances en famille, sur le quartier St Georges à Périgueux et sur Trélissac a permis de proposer une action collective à 12 familles en grande précarité financière qui ont pu utiliser les chèques vacances de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) et le dispositif d'Aide aux Vacances de la Caisse d'Allocation Familiale (VACAF). Les objectifs étaient de poursuivre le départ en vacances, de soutenir la fonction parentale, de développer l'autonomie, rompre l'isolement de ces familles et créer du lien. Force est de constater que ces familles se situent davantage dans une logique de consommation, que dans une réflexion autour de leurs problématiques. Cependant, a pu être constaté, une évolution dans leur situation : accès à l'emploi, inscription en crèche, projection sur un projet à long terme.

## 9.4. UNITE TERRITORIALE DE RIBERAC

### 9.4.1. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Orientation
CMS de Brantôme	2.291	1.836
CMS de Ribérac	5.234	1.389
CMS de Saint-Aulaye	4.191	1.794
CMS de Tocane	2.852	1.167
Accueil Maison Du Département	18.405	-
<b>TOTAL</b>	<b>32.973</b>	<b>6.186</b>

L'accueil réalisé à la Maison du Département en Val de Dronne représente une moyenne de 33 appels journaliers et 40 personnes reçues.

Cet accueil associé à celui des CMS concernent 42.504 personnes. Nos services sont repérés par le public et d'autant plus dans un paysage de désertification des services publics et médicaux. Les secteurs ayant connu une hausse du nombre de contacts sont Mareuil en Périgord et Tocane St Apre pour le canton de Brantôme, Verteillac pour le canton de Ribérac, et l'ensemble du canton Nord-Montpon.

### 9.4.2. L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS	Nombre de contacts
Accès aux prestations	2.191
Aide administrative	5.200
Aide à la saisie	817
Autonomie PA/PH	191
Election de domicile	231
PUMA/CMU/CMUC	501
Retraite	361
Total des contacts reçus dans le cadre de l'accueil concernant l'accès aux droits	<b>9.496</b>

THEMATIQUES	Nombre de contacts
Accès aux droits – accompagnement	1915
Autonomie	1.222
Budget	1.764
Enfance	899
Insertion professionnelle	1.415
Logement	850
Problématique relationnelle	1.408
Protection judiciaire	136
Santé	1.647
<b>TOTAL</b>	<b>11256</b>

L'accès aux droits demeure une préoccupation majeure du public rencontré. Les problématiques relationnelles, dans le cadre de l'accompagnement social, est le sujet qui aura connu une nette augmentation en comparaison à l'année 2018. Quant au primo-accueil, ceux sont principalement les démarches liées à la retraite et celles requérant une saisie numérique qui auront augmenté en 2019. Ces constats rejoignent les observations faites par les professionnels qui dépeignent un public en difficulté d'autonomie dont les situations continuent de se dégrader économiquement et socialement.

#### 9.4.3. CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts
Agriculteur	35
Demandeur d'emploi	1.394
Etudiant, en formation professionnelle	40
Personne au foyer	119
Retraité	847
Salarié	864
Sans	2.323
Travailleur indépendant	323

La précarité du public de notre territoire est confirmée à la lecture des catégories socio-professionnelles (CSP): la catégorie « Sans » est surreprésentée. Elle correspond aux personnes cumulant des problématiques qui ne leur permettent pas de s'inscrire dans une dynamique de recherche d'emploi. De notre public majoritairement féminin et isolé s'ensuivent les CSP « Demandeur d'emploi » et « Retraité ». Nous voyons augmenter cette année la catégorie « Salarié ».

#### 9.4.4. LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts
Accession à la propriété	222
Habitat Alternatif	182
Hébergé à titre gratuit	810
Hébergement collectif	1
Locataire Parc privé	3.144
Locataire Parc public	837
Propriétaire	949
Sans logement	56
<b>TOTAL</b>	<b>6201</b>

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement <b>Accès</b>	257	49922
Fonds de Solidarité au Logement <b>Maintien</b> (Impayés de loyer)(*)	39	8125
Fonds de Solidarité au Logement <b>Energie (**)</b>	194	59365
Fonds de Solidarité au Logement <b>Eau</b>	104	14433
Accompagnement Social Lié au Logement	36	

Comme en 2018, les locataires en parc privé sont majoritaires. Des logements aux loyers abordables mais très souvent dégradés impactant alors le Fonds de Solidarité Logement(FSL). Nous notons, en 2019, une forte hausse des demandes auprès du FSL : 71 demandes supplémentaires pour l'accès à un nouveau logement et 17 demandes de plus pour les aides liées au maintien dans le logement. Les budgets des nouveaux accédants sont majoritairement déficitaires ce qui nous aura contraint a davantage de subvention. Débuté en fin d'année, seulement 2 Aides Educatives au Budget ont été contractualisées. Cette donnée devrait croître en 2020.

#### 9.4.5. L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	1107
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	884
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	252
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	11
Nombre de personnes convoquées en EP	172
Nombre de personnes reçues en EP	67
Nombre de décisions de maintien suite EP	81
Nombre de décisions de réduction suite EP	87
Nombre de décisions de suspension suite EP	4

UT	Emploi	Santé	Autonomie	Création d'entreprise	Mobilité	Logement	Formation	Total
CER : les actions programmées	232	416	322	121	114	93	27	1325

Nous comptons 27 allocataires supplémentaires. Parmi la file active du Conseil Départemental, l'infirmier insertion suit 397 allocataires du RSA. Les problématiques de santé demeurent un frein majeur dans l'accompagnement socio-professionnel. Les difficultés de santé peuvent être multiples mais celles qui gênent nos accompagnements sont principalement en lien avec des troubles psychiatriques non reconnus et/ou non suivis ainsi

que les addictions multiples. Manquant de partenaires, nous pouvons maintenant compter sur le CEID qui intervient sur la commune de Ribérac. Ce partenaire va augmenter ses temps de permanence face aux problématiques d'addiction avérés sur ce territoire.

Côté emploi, nous aurons intégré 92 prescriptions de pôle Emploi et 73 de nos prescriptions en Accompagnement Global. Depuis le 01 janvier, une convention est établie avec l'ACI Envol de Chalais situé en département limitrophe pour 2 ETP ; Ainsi 7 allocataires auront bénéficié d'un CDDI au cours de l'année. Nous attachons à étoffer notre réseau local et notamment par du lien direct avec les entrepreneurs. 17752€ du Fonds Départemental Insertion auront contribué à la reprise d'un emploi ou d'une formation.

#### 9.4.6. L'ENFANCE-FAMILLE

##### FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes	21	21	1.950 €
Secours d'Urgence	126	241	9.150 €
Allocation Mensuelle	211	411	27.320 €
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	50	97	1959 H réalisées
Aide Educative à Domicile / Aide Educative en Milieu Ouvert	31	43	-
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	12		

	Nombre de dossiers	Nombre de mineurs concernés
IP et Soit transmis	89	148
Personnes vulnérables	8	-

Notre mission de prévention de l'enfance aura été stable pour certaines missions comme les secours d'urgence contraints par notre enveloppe financière ou l'aide éducative à domicile confiée à une seule éducatrice spécialisée pour l'ensemble de notre territoire. Par contre, allocations mensuelles, mises en place de technicien de l'intervention sociale et familiale et les évaluations du danger ou risque de danger des mineurs ont continué d'augmenter cette année. Les problématiques d'addiction chez les parents, chez les adolescents, les troubles psychiatriques, la violence conjugale sont autant de marqueurs inquiétants que nous rencontrons avec récurrence. Les judiciarisation des situations sont fréquentes aussi pouvons-nous compter sur un acteur supplémentaire de la protection de l'enfance : la Mecs Notre Dame qui intervient en placement à domicile sur notre territoire. De nos constats, nous évaluons le besoin de davantage d'outils de prévention en particulier l'intervention d'un Club de prévention sur le territoire et prioritairement sur la commune de Ribérac eu égard à la paupérisation de la population et à la communauté des gens du voyage. Les actions de développement social local, les lieux d'accueil enfant et parents sont utiles et

fréquentées. Le partenariat avec le conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne a permis à 8 enfants d'intégrer une école de musique. Un chiffre en augmentation depuis que l'Unité Territoriale s'adresse directement aux familles allocataires du RSA.

#### 9.4.7. ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	259
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	124
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	
Bilan en école maternelle	
Nombre d'interventions en moyenne section maternelle Nombre d'enfants vus en école	185
Psychologue	
Nombre d'enquêtes adoption	2
Nombre de familles en difficulté rencontrées	24

De 235 en 2018, nous comptons 240 avis de naissances en 2019. Nous recensons 142 assistants maternels pour 486 places et 43 assistants familiaux pour 93 places. Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM) continuent de se développer sur notre territoire : Concentrées sur le canton de Ribérac avec 3 MAM et 1 en projet, le canton Nord-Montpon en dénombre 2 et un projet à Tocane St Apre devrait aboutir en 2020 pour le canton de Brantôme.

Depuis septembre 2019, le recrutement de M. Joaquim TESSON, orthoptiste, aura permis d'intervenir auprès de 168 enfants scolarisés en école maternelle en complément des bilans scolaires effectués par le médecin de PMI et les deux puéricultrices du territoire. La prise de poste de la puéricultrice du canton de Brantôme datant de mai 2019, le nombre de bilans scolaires est en baisse.

Le CPEF aura rencontré 440 personnes dans le cadre des interventions collectives en établissements scolaires, mission locale etc.

#### 9.4.8. ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE

TERRITOIRE	Canton de Ribérac	Canton de Brantôme	Canton Nord-Montpon	UT Mussidan	Annulés	Autres
Nombre de transports	107	95	43	67	31	6

80 transports supplémentaires sont recensés en 2019 en comparaison à l'année 2018. Les Visites à domicile établies par les travailleurs sociaux représentent 11% de leur activité. Cela est sans compter sur les transports que peuvent effectuer certaines secrétaires de

centre médico-social pour raisons multiples : délivrance de colis alimentaire, rendez-vous avec une assistante sociale...

#### 9.4.9. DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

CANTON DE BRANTOME	CANTON DE RIBERAC	UNITE TERRITORIALE
Lieu d'accueil enfant/parent Boucle d'Or	Lieu d'accueil enfant/parent Jeu de Minot	Permanence éducative : Education coup de fil
Famille en fête	Vacances ouvertes	
Vacances ouvertes		
Réseau parentalité		
Action collective La Marmite		

L'animatrice du SMCTOM de Ribérac est intervenue en réunion de service en juin 2019. L'objectif étant que l'ensemble des professionnels, en cohérence avec l'excellence environnementale portée par notre collectivité, puisse connaître les gestes essentiels du tri des déchets pour mise en application en interne.

### 9.5. UNITE TERRITORIALE DE MUSSIDAN

#### 9.5.1. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Orientation
CMS de MONTPON	2923	1718
CMS de MUSSIDAN	1979	2143
CMS de NEUVIC	1950	1222
CMS de ST ASTIER	1522	1972
CMS de VERGT	4535	2665
Accueil Maison Du Département		
TOTAL	12909	9720

#### COMMENTAIRES :

Tout au long de l'année, les équipes ont été sensibilisées et accompagnées dans l'appropriation du module AST et de la saisie.

Nous pouvons noter une baisse relative du nombre de contacts comptabilisés en accueil, quand le nombre augmente en orientation. La réduction du temps de travail de deux secrétaires, pour des raisons de santé, peut-être une explication partielle de cette diminution ; l'augmentation du traitement des demandes en primo-accueil en être une autre.

Nous pouvons ainsi noter une légère augmentation du nombre total de contacts qui, probablement, ne représente pas encore la réalité des accueils dans les CMS.

### 9.5.2. L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS	Nombre de contacts
Accès aux prestations	2834
Aide administrative	1078
Aide à la saisie	79
Autonomie PA/PH	321
Election de domicile	90
PUMA/CMU/CMUC	110
Retraite	68
Total des contacts reçus dans le cadre de l'accueil concernant l'accès aux droits	4580

THEMATIQUES	Nombre de contacts
Accès aux droits – accompagnement	5229
Autonomie	1766
Budget	1528
Enfance	2031
Insertion professionnelle	1424
Logement	1905
Problématique relationnelle	1805
Protection judiciaire	485
Santé	2873
TOTAL	19046

#### COMMENTAIRES :

La problématique de l'accès aux droits reste celle qui mobilise majoritairement nos services et représente 41.58 % des thématiques abordées. Comme l'an passé, la problématique santé se place au second rang des thématiques prises en compte.

Celle de l'enfance, du logement et la problématique relationnelle viennent supplanter l'insertion professionnelle et l'autonomie, prédominantes en 2018.

### 9.5.3. CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts
Agriculteur	84
Demandeur d'emploi	1676
Etudiant, en formation professionnelle	97
Personne au foyer	556
Retraité	1417
Salarié	1685
Sans	3550
Travailleur indépendant	352

#### COMMENTAIRES :

La population accueillie dans les CMS reste féminine pour 61%. Quant à la proportion de personnes sans enfant, elle a considérablement augmenté, passant de 48% en 2018 à 60% cette année. Cet indicateur peut être mis en lien avec l'augmentation de l'accueil de personnes retraitées, souvent isolées.

Et dans le même temps, nous notons une diminution de la proportion de personnes accueillies qui sont sans emploi (55%) au profit d'une augmentation de la population salariée et/ou retraitée (32%). Il est à noter une très forte augmentation de la population des retraités accompagnés en 2015 : + 75 %. La problématique du maintien à domicile ayant été travaillée 517 fois contre 224 en 2018.

#### 9.5.4. LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts
Accession à la propriété	292
Habitat Alternatif	316
Hébergé à titre gratuit	1376
Hébergement collectif	
Locataire Parc privé	4428
Locataire Parc public	2051
Propriétaire	1168
Sans logement	89
<b>TOTAL</b>	<b>9720</b>

#### COMMENTAIRES :

Les caractéristiques de la population de notre territoire restent inchangées.

Les usagers sont majoritairement locataires et pour 68 %, du parc privé.

Nous pouvons noter une légère augmentation de 2 % de la population accueillie se trouvant en situation d'habitat précaire (sans logement, hébergé ou en logement alternatif).

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement <b>Accès</b>	203	42 983
Fonds de Solidarité au Logement <b>Maintien</b> (Impayés de loyer)(*)	52	23 849
Fonds de Solidarité au Logement <b>Energie (**)</b>	314	54 680
Fonds de Solidarité au Logement <b>Eau</b>	74	10 673
Accompagnement Social Lié au Logement	73	

(\*) Impayés de loyer = maintien + Prévention expulsions (cf tableau stat COLCA)

(\*\*) Toutes énergies (EDF/ Engie/ GTR/ Bois...sauf eau)

### COMMENTAIRES :

Il apparaît une augmentation du nombre de dossiers FSL : 121 supplémentaires en 2019.

Cette augmentation concerne essentiellement les dossiers relatifs à l'énergie (43%) et plus particulièrement l'EDF. L'assouplissement du règlement FSL en matière de ressources a probablement permis à une partie de la population qui n'y avait pas accès auparavant de déposer des demandes, notamment les retraités.

Le nombre d'ASLL continue d'augmenter : 12 dossiers supplémentaires.

### **9.5.5. L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**

<b>LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE</b>	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	1299
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	1402
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	441
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	10
Nombre de personnes convoquées en EP	94
Nombre de personnes reçues en EP	25
Nombre de décisions de maintien suite EP	60
Nombre de décisions de réduction suite EP	76
Nombre de décisions de suspension suite EP	14

### COMMENTAIRES :

Au 31/12/2019, l'UT de Mussidan compte 1843 allocataires du RSA majoritairement des femmes pour + de 60 % comparativement sur l'ensemble du Département elles sont 56.37 %. Celles qui perçoivent la majoration a progressé de 10.67 % en 1 an.

La tranche d'âge des 31 à 40 ans représente toujours plus d'un quart des allocataires soit 27.12 %, celles de moins de 26 ans ne cesse d'augmenter pour atteindre 10.33 % alors que pour l'ensemble du Département ils ne sont que 6.96 %.

27 % sont dans le dispositif entre 1 et 3 ans. Une progression de 10 % pour les moins d'1 an est notée soit 18.88 % et de 12 % pour ceux qui perçoivent depuis plus de 10 ans soit 16.32 %.

Pour les cantons de Montpon et Vallée de l'Isle, le nombre d'allocataires à accompagner est régulièrement supérieur à 400 sur chacun.

Les orientés Pôle Emploi représentent 31.45 % des allocataires.

### Les équipes pluridisciplinaires :

94 situations ont été présentées en 2019. 64 % ont fait l'objet d'un maintien, 80.85 % d'une réduction et 15 % d'une suspension.

UT	Emploi	Santé	Autonomie	Création d'entreprise	Mobilité	Logement	Formation	Total
	279	479	409	136	110	84	38	1535

### COMMENTAIRES :

En 2019, la santé reste la première thématique des CER pour 31.21 % avec une progression de 12.20 % en 1 an. Les 2 infirmiers ont assuré 160 accompagnements.

La seconde thématique est désormais l'autonomie pour 26.66 % avec une augmentation de 14 % en 1 an. L'UT de Mussidan présente un écart de + de 10.31 % par rapport à l'ensemble du Département ce qui illustre une augmentation du cumul des problématiques des allocataires et une grande fragilité des situations sociales.

L'emploi est rétrogradé à la 3<sup>ème</sup> place pour 18 % avec une baisse de 7.3 %.

Les prestations de type ADVE : Accompagnement Dynamique Vers l'Emploi prennent tout leur sens pour soutenir le retour à l'emploi : 51 personnes ont bénéficié d'un suivi hebdomadaire à l'issue 5 ont été recrutées en CDD de plus de 6 mois, 3 en CDDI, 4 en ETTI et 2 sont entrées en formation.

Les différentes structures de l'IAE du territoire ont recruté en CDDI 63 allocataires ; 31 ont intégré l'accompagnement global. A l'issue : 20 sorties en emploi 3 en formation, et 2 créations d'entreprise.

Le cumul RSA et emploi saisonnier a été accordé à 39 allocataires.

#### Les aides financières :

31 aides individuelles au titre du FDI ont été accordées pour un montant de 20 070 €, 95 concernent la mobilité : passage du permis, achat ou réparation de véhicules.

La régie insertion par 43 accords a financé pour 30 % l'achat de carburant et 10 % la location d'un véhicule dans le cadre de la reprise d'emploi, pour une dépense totale de 4 565 €.

## **9.5.6. L'ENFANCE-FAMILLE**

### FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes	53	53	13 393 €
Secours d'Urgence	123	261	9 550 €
Allocation Mensuelle	246	453	38 940 €
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	38	84	3 259 H
Aide Educative à Domicile / Aide Educative en Milieu Ouvert	75	105	
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	6		

COMMENTAIRES :

Le nombre de dossiers FAJ a plus que doublé cette année.

Le nombre de secours d'urgences a augmenté et celui des allocations mensuelles est resté constant.

Si les interventions TISF ont concerné moins de familles, la nature de leurs situations a nécessité des modalités plus fréquentes, expliquant ainsi un nombre d'heure réalisées sensiblement équivalent à 2018.

4 mesures éducatives supplémentaires ont été contractualisées et ont concerné 105 enfants.

	Nombre de dossiers	Nombre de mineurs concernés
IP et Soit transmis	122	163
Personnes vulnérables	8	

COMMENTAIRES :

Le nombre d'informations préoccupantes a diminué ; moins 13 en 2019.

Pour autant, le nombre d'évaluations ayant donné lieu à une transmission se maintien (42).

Plus encore qu'en 2018, les situations évaluées dans le cadre des IP nous conduisent à solliciter des mesures de protection judiciaires ; 34 % en 2019 pour 29 % en 2018.

Il s'agit de familles qui se tiennent à distance des travailleurs sociaux ou pour lesquelles les actions de prévention se sont révélées insuffisantes.

Sur ces 42 situations, 17 ont fait l'objet d'une mesure de protection, 11 d'un avis d'ouverture et 14 restent sans réponse.

25 dossiers ont été clôturés sans suite dans le cadre de nos évaluations et 11 ont donné lieu à l'instauration d'une mesure administrative (AED ou TISF), concernant 13 enfants.

Le nombre d'évaluations concernant les majeurs vulnérables reste stable.

**9.5.7. ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE**

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	324
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	247
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	123
Bilan en école maternelle	
Nombre d'interventions en moyenne section maternelle	
Nombre d'enfants vus en école	
Psychologue	
Nombre d'enquêtes adoption	3
Nombre de familles en difficulté rencontrées	56

Les activités CPEF sont retracées par le Pôle PMI

#### COMMENTAIRES :

Le poste de médecin de PMI et celui intervenant dans les écoles sont vacants depuis 2 ans au 01.04.2020. Aucun bilan en école n'a été réalisé en 2019.

Le renfort des médecins de PMI des UT de Périgueux et Bergerac ont permis de maintenir des consultations de nourrissons régulières, réel besoin du territoire et de rencontrer 50 enfants de plus qu'en 2018.

Après plusieurs années durant lesquelles le nombre de naissances était en diminution, 2019 a vu 38 naissances supplémentaires, plus particulièrement sur les secteurs de Mussidan et Montpon.

L'UT compte sur son territoire, 239 assistants maternels pour 808 places d'accueils, 81 assistants familiaux pour 165 places, soit une diminution des premiers et une augmentation des seconds.

Les travailleurs médico-sociaux ont procédé à 153 évaluations dans le cadre de l'agrément pour 237 en 2018.

#### **9.5.8. ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE**

Les professionnels de l'UT ont sollicité l'agent de mobilité de l'UT de Ribérac pour 67 transports, soit 11 de plus que l'an passé. 76 % concernaient des déplacements en lien avec la santé et principalement sur les secteurs de St Astier, Montpon et Mussidan.

#### **9.5.9. DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES**

Cinq actions collectives ont été menées sur le territoire de l'UT cette année (Fourchettes/Basket, Mon enfant ma famille et moi, Ludothèque, Objectif vacances et AdmiClic) et l'édition du « Canard à Ressorts » perdure.

Les changements en terme d'orientations et d'interventions du service des sports sur le territoire ont impacté le partenariat entretenu depuis plusieurs années et nous ont conduit à repenser certaines actions et ne pas en reconduire d'autres.

Toutefois, les professionnels ont su s'adapter et avec le concours des autres partenaires (CAF, MSA, Communauté de communes, CCAS, Périgord Famille...) faire preuve d'inventivité afin de pouvoir continuer à proposer aux usagers du territoire des actions permettant une approche collective.

Ce type d'intervention, mené en parallèle d'un travail individuel, reste une plus-value dans l'accompagnement proposé aux familles et permet un travail de prévention soutenant tant sur le plan de la santé, que de la protection de l'enfance ou de l'insertion.

## 9.6. UNITE TERRITORIALE DE NONTRON

### 9.6.1. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Orientation	Nombre de personnes concernées
CMS de Nontron	5 309	2 615	
CMS de Thiviers	1 094	1 902	
CMS d'Excideuil	2 304	1 018	
Accueil UT	89	-	
<b>TOTAL</b>	<b>8 796</b>	<b>5 535</b>	<b>20 857</b>

#### COMMENTAIRES :

Le nombre de personnes reçues en Centres Médico-Sociaux (CMS) restent toujours aussi important, en raison notamment de la proximité des lieux d'accueil de nos services, de la disparition sur les territoires ruraux de certains services publics ou permanences administratives. Une baisse du nombre de contacts pour l'accueil est cependant observée et peut s'expliquer par l'absence d'un secrétariat sur un Centre Médico-Social sur une période longue en 2019.

### 9.6.2. L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS	Nombre de contacts
Accès aux prestations	2 235
Aide administrative	1 736
Aide à la saisie	372
Autonomie PA/PH	209
Election de domicile	24
PUMA/CMU/CMUC	205
Retraite	161
Total Primo-accueil et Accompagnement	<b>4 942</b>

THEMATIQUES	Nombre de contacts
Accès aux droits Primo-accueil et Accompagnement	4 302
Autonomie	648
Budget	1 713
Enfance	994
Insertion professionnelle	797
Logement	872
Problématique relationnelle	768
Protection judiciaire	306
Santé	732
<b>TOTAL</b>	<b>11 132</b>

#### COMMENTAIRES :

L'accès aux prestations représente plus de la moitié de l'activité des secrétariats en CMS, nécessitant aussi selon la complexité des situations, un accompagnement en complément par les travailleurs sociaux.

Le budget, deuxième thématique abordée par les familles, peut concerner des personnes en situation de précarité qui n'ont pas soit leurs droits à jour, soit de ressources suffisantes.

### 9.6.3. CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts
Agriculteur	42
Demandeur d'emploi	1 294
Etudiant, en formation professionnelle	56
Personne au foyer	81
Retraité	1 186
Salarié	920
Sans	1 367
Travailleur indépendant	241

#### Commentaires :

Les personnes qui sollicitent le service de l'Action Sociale sont principalement sans activité professionnelle dont la majorité n'est pas demandeur d'emploi, ce qui explique l'importance du primo-accueil et de l'accompagnement. L'accès aux droits doit permettre d'envisager d'autres démarches d'insertion notamment professionnelle. Les personnes retraitées sont rencontrées principalement pour des problèmes budgétaires liés à des ressources insuffisantes ou sollicitent pour connaître les aides possibles dans le cadre de leur maintien au domicile. La part des retraités dans le public accueilli est en augmentation, caractéristique du vieillissement de la population sur ce territoire.

### 9.6.4. LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts
Accession à la propriété	228
Habitat Alternatif	52
Hébergé à titre gratuit	556
Locataire Parc privé	2 470
Hébergement collectif	0
Locataire Parc public	1 073
Propriétaire	1 089
Sans logement	67
<b>TOTAL</b>	<b>5 535</b>

### COMMENTAIRES :

Les locataires du parc privé représentent de plus en plus la majeure partie des publics rencontrés, ce qui est caractéristique du secteur rural. Il semble qu'il y ait moins de rotation sur le parc public amenant les primo arrivants à se tourner vers les bailleurs privés. L'accès à ce type de logement par des familles venant de différentes régions de France est facilité par le recours à des sites spécialisés. Les propriétaires occupants sont souvent des personnes retraitées, population caractéristique de la démographie de notre territoire.

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement <b>Accès</b>	179	39 870
Fonds de Solidarité au Logement <b>Maintien</b> (Impayés de loyer)	37	12 430
Fonds de Solidarité au Logement <b>Energie</b>	220	44 488
Fonds de Solidarité au Logement <b>Eau</b>	60	7 005
Accompagnement Social Lié au Logement	18	-

### COMMENTAIRES :

Les demandes pour l'accès à un logement restent conséquentes et se confirment par l'arrivée importante de nouvelles familles sur les territoires. Depuis plusieurs années les aides pour les énergies (mode de chauffage au fioul, bois, ...) représentent une part importante des demandes et des aides accordées. En plus de la précarisation des situations, les logements sont équipés de systèmes de chauffage individuels, voire d'appoint (fioul, bois, bidons de pétrole...). Le remplissage des cuves de gaz ou de fioul nécessite un investissement trop important pour les foyers d'autant que les fournisseurs imposent de plus en plus une quantité pour garantir la livraison.

### **9.6.5. L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**

<b>LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE</b>	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	<b>1004</b>
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	<b>203/ 228 / 234 = 665</b> soit 74,80 %
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	<b>31/ 89 / 104 = 224</b> soit 25,20 %
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	<b>22</b> (11 Thv / 11Ntn)
Nombre de personnes convoquées en EP	<b>164</b> (94 Thv / 70 Ntn)
Nombre de personnes reçues en EP	<b>71</b> (37 Thv / 34 Ntn) + <b>20</b> observations reçues
Nombre de décisions de maintien suite EP	<b>89</b>
Nombre de décisions de réduction suite EP	<b>115</b>
Nombre de décisions de suspension suite EP	<b>49</b>

CANTON	Autonomie*	Création d'entreprise	Emploi**	Formation	Logement	Mobilité	Santé	Total
ISLE-LOUE-AUVEZERE	54	43	60	3	7	10	87	264
PERIGORD VERT NONTRONNAIS	96	38	54	6	32	38	131	395
THIVIERS	253	19	83	3	23	31	186	598

\*La thématique AUTONOMIE comprend les Actions facilitant le lien social, l'Autonomie financière, d'autres actions d'accès aux droits et d'accompagnements socioprofessionnels, la remobilisation

\*\*La thématique EMPLOI comprend l'accès directe vers l'emploi, l'accompagnement vers l'emploi et les contrats aidés

#### COMMENTAIRES :

Le dispositif de cumul « RSA + Salaire d'un emploi saisonnier dans le secteur de l'agriculture, du tourisme, de la restauration, de l'hôtellerie, de la viticulture, des loisirs et de l'aide à domicile » est un dispositif attractif. Ainsi, en 2019, sur le second semestre, 29 demandes ont été instruites par le Pôle RSA concernant l'UT de Nontron. 14 demandes concernaient l'agriculture (travail en arboriculture exclusivement), 14 le tourisme (hôtellerie, loisirs, camping) et 1 l'industrie. 2 demandes ont été rejetées car les emplois ne correspondaient pas au dispositif voté par les élus.

Un allocataire du territoire bénéficiaire de ce dispositif (domaine de l'arboriculture) a pu nous signifier sa pleine satisfaction quant à ce cumul au même titre que son employeur.

A contrario de ce dispositif incitatif, l'année 2019 a été marquée par la baisse significative d'engagements en lien avec l'emploi et un accroissement d'accompagnements sociaux permettant de tendre à une autonomie sociale. La santé reste la thématique la plus présente dans nos accompagnements (32 %). Le nombre d'allocataires RSA augmente sur le territoire avec un public un peu plus éloigné de l'emploi que les années passées ce qui impacte l'ensemble des enveloppes financières.

### 9.6.6. L'ENFANCE-FAMILLE

#### FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes	43	43	9 822 €
Secours d'Urgence	104	226	8 160 €
Allocation Mensuelle	207	366	26 585 €
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	33	71	3 865 H 00
Aide Educative à Domicile	24 mesures	31	-
Aide Educative en Milieu Ouvert	6 mesures	8	-
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	16	-	-

#### COMMENTAIRES :

L'augmentation constante du nombre d'enfants concernés pour les aides financières depuis 2017 se vérifie encore cette année, du fait de la précarité des situations familiales et de l'instabilité des situations professionnelles. Nous avons eu plus de dossiers cette année en lien notamment avec la restriction des aides accordées par le CIAS de Thiviers.

Le nombre de mesures prises en charge par l'Educatrice Spécialisée est en progression. Il est à noter que ces mesures demandent un travail plus assidu et régulier de l'Educatrice auprès des familles de couples parentaux séparés ayant des adolescents scolarisés sur un lieu souvent éloigné du domicile.

	Nombre de dossiers	Nombre de mineurs concernés
Informations Préoccupantes et Soit transmis	112	159
Personnes vulnérables	10	-

COMMENTAIRES :

L'augmentation du nombre d'Informations Préoccupantes (IP) s'explique par l'arrivée de nouvelles familles recomposées qui faisaient l'objet soit d'une évaluation, soit de mesures judiciaires dans leur département d'origine. Leur arrivée sur le territoire avec de jeunes enfants non concernés par ces mesures nécessite une nouvelle évaluation ou un signalement. De plus, les convocations au Tribunal pour Enfants induisent davantage d'avis d'ouverture et donc d'actualisation.

**9.6.7. ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE**

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	466
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	87
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	168
Psychologue	
Nombre d'interventions en moyenne section maternelle	37
Nombre d'enfants vus en école	202
Nombre d'enquêtes adoption	1
Nombre de familles en difficulté rencontrées	144

COMMENTAIRES :

Malgré un nombre de naissances stable pour 2019, la situation très précaire de nouvelles familles avec de très jeunes enfants a demandé une mobilisation plus conséquente des équipes de PMI. La judiciarisation des suivis n'induit pas nécessairement l'arrêt des accompagnements PMI qui doivent se poursuivre parfois même à la demande de la Juge des Enfants. Le nombre de famille en difficultés rencontrées est en augmentation. La fragilité des

situations, de plus en plus prégnante, nécessite des interventions pluridisciplinaires où la psychologue de Prévention est de plus en plus sollicitée par les travailleurs médico-sociaux dans le cadre de leurs accompagnements soit suite à des IP.

#### 9.6.8. ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE

OBJET	Nombre de Prescriptions	%	Nombre de Kilomètres	%
Budget	0	0 %	0	0 %
Insertion sociale et professionnelle	2	1 %	48	0 %
Administration	12	7 %	582	5 %
<b>Santé</b>	<b>131</b>	<b>75 %</b>	<b>10 424</b>	<b>81 %</b>
Educatif	5	3 %	180	1 %
Autres	24	14 %	1 629	13 %
<b>TOTAL</b>	<b>174</b>	<b>100%</b>	<b>12 863</b>	<b>100 %</b>

#### COMMENTAIRES :

L'agent de mobilité est principalement sollicité pour amener les personnes vers les services médicaux spécialisés ou les hôpitaux environnants et souvent hors département, ce qui peut s'expliquer par la désertification médicale et le manque de spécialistes de proximité. Le nombre de prescriptions est légèrement en baisse du fait de la mobilisation de l'agent pour des travaux en régie et les déménagements du Centre médico-social d'Excideuil et l'Unité Territoriale.

#### 9.6.9. DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

L'Unité Territoriale participe à l'animation de trois lieux d'accueil dont les fréquentations restent constantes, ces lieux étant bien repérés par les familles. La réflexion engagée avec les Intercommunalités a permis, pour certains la mise à disposition de personnel pour renforcer les équipes d'accueillants ou d'autres qui peuvent être porteurs de projets.

## 9.7. UNITE TERRITORIALE DE SARLAT

### 9.7.1. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Orientation
CMS de BELVES	1565	897
CMS de HAUTEFORT	596	998
CMS LE BUGUE	503	1007
CMS MONTIGNAC	2264	880
CMS ST CYPRIEN	1244	1326
CMS SARLAT	10832	4227
CMS TERRASSON	2338	533
CMS THENON	398	757
Accueil Maison Du Département	3870	
<b>TOTAL</b>	<b>23616</b>	<b>10625</b>

Malgré des chiffres en baisse cette année (notamment le nombre de contacts dans le cadre de l'accueil), l'accueil du public et les entretiens demeurent très importants sur le territoire du Périgord Noir.

La baisse des chiffres est dû à des absences de secrétariat de CMS et des saisies irrégulières de la part des agents.

En effet, le démantèlement général du service public, l'absence sur notre territoire de réponses des autres institutions engendrent une augmentation du public accueilli ; notamment pour des démarches administratives, d'accès aux droits...ce qui peut aussi expliquer le manque de saisie régulières des agents.

Le nombre « réel » de personnes accueillis dans le cadre du primo accueil, entretien et visite à domicile restent importants.

Les CMS sont plutôt bien repérés par la population. Cependant, un travail de communication autour de nos missions nous permettraient peut-être de « toucher » des personnes qui auraient besoin d'accompagnement social divers, sans savoir qui solliciter.

Plus de la moitié des rencontres se font sur rendez-vous et les visites à domicile demeurent importantes du fait de la ruralité du territoire.

## 9.7.2. 9.7.2 L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS	Nombre de contacts	THEMATIQUES	Nombre de contacts
Accès aux prestations	501	Accès aux droits – accompagnement	7627
Aide administrative	4663	Autonomie	1812
Aide à la saisie	230	Budget	1799
Autonomie PA/PH	786	Enfance	1690
Election de domicile	39	Insertion professionnelle	2726
PUMA/CMU/CMUC	356	Logement	1445
Retraite	289	Problématique relationnelle	2118
Total	6864	Protection judiciaire	351
		Santé	2938
		TOTAL	22506

Concernant l'accès aux droits, la thématique principale est inchangée depuis l'année dernière, à savoir, l'aide administrative. Les dispositifs de plus en plus complexes, leurs manques de lisibilité, et la difficulté pour le public accueilli de faire les démarches via le numérique, orientent de plus en plus les usagers vers les CMS.

En 2019, cette thématique représente 67 % des demandes en premier accueil.

Les demandes liées aux problématiques des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en perte d'autonomie sont très importantes et liées à l'arrêt des CLICS. Ces demandes sont compliquées à assurer pour les CMS (secrétariats et AS).

Concernant les thématiques des entretiens assurés en 2019, l'accès aux droits restent majoritaires, ce qui est à corréliser avec les thématiques de l'accueil.

Les entretiens où sont abordés les problèmes de santé demeurent très importants, ce qui dénote une fragilité du public, tout comme la thématique de la problématique relationnelle. Les usagers avec des fragilités psychologiques, voire des troubles psy avérés sont de plus en plus nombreux, et viennent régulièrement dans les CMS où ils trouvent une écoute bienveillante. Ce phénomène est en augmentation, et devient difficile à gérer (agressivité, pas de réponses psychologiques ...).

### 9.7.3. CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts
Agriculteur	57
Demandeur d'emploi	2164
Etudiant, en formation professionnelle	84
Personne au foyer	417
Retraité	1170
Salarié	1386
Sans	2630
Travailleur indépendant	477
TOTAL	8385

Comme les années précédentes, le public accueilli, les personnes accompagnées par les travailleurs médico-sociaux sont majoritairement sans emploi ou demandeur d'emploi. En effet, les ressources les plus représentées sont le RSA et les prestations familiales.

Les retraités déjà très présents en 2018 sont encore en augmentation cette année de 39 %. Ils deviennent désormais un public régulier avec des problématiques liées à des faibles revenus, au maintien à domicile, mais aussi à l'isolement et à la vulnérabilité.

Tout comme l'année dernière, les femmes représentent 62 % du public accueilli.

### 9.7.4. LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts
Accession à la propriété	303
Habitat Alternatif	230
Hébergé à titre gratuit	1623
Hébergement collectif	-
Locataire Parc privé	4381
Locataire Parc public	2395
Propriétaire	1568
Sans logement	125
TOTAL	10625

Les données concernant la situation du public au regard du logement restent stables par rapport à l'année dernière.

Sur ce territoire du Périgord Noir, la majorité de notre public est locataire dans le privé et souvent dans des logements anciens, vétustes, ce qui n'est pas sans conséquences sur les dépenses énergétiques.

On observe un turn-over important de locataires sur ces logements énergivores. Dès les premières factures, les usagers déménagent et cherchent à s'orienter vers des bailleurs sociaux. Malheureusement, ces logements vétustes ne tardent pas à retrouver des locataires qui ont souvent déjà des difficultés financières.

L'accompagnement des usagers en situation d'expulsion locative est chronophage et demandent aux TMS de la disponibilité et le manque de solution de relogement devient prégnant sur nos territoires.

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement <b>Accès</b>	345	64.363.55
Fonds de Solidarité au Logement <b>Maintien</b> (Impayés de loyer)(*)	90	31.322.24
Fonds de Solidarité au Logement <b>Energie (**)</b>	356	72.579.78
Fonds de Solidarité au Logement <b>Eau</b>	173	22.806.18
Accompagnement Social Lié au Logement	76	

De façon générale, le nombre de demandes d'aide financière liées au logement sont relativement stables, en comparaison avec 2018, avec une très légère augmentation de 2 %.

Cependant, les sommes versées sont-elles en augmentation considérable de 30% environ., ce qui s'explique par une modification notable du règlement intérieur en 2019, avec une possibilité d'intervention plus conséquente.

Nous avons pu répondre en 2019 plus efficacement aux besoins d'un public en grande précarité, de les accompagner dans le règlement de leurs factures d'énergie, d'eau mais aussi dans les impayés de loyer.

On note également une augmentation des mesures d'accompagnement social lié au logement, mesure qui parvient à répondre aux problématiques des usagers de façon durable.

Les travailleurs sociaux « prescrivent » donc de plus en plus ces mesures.

### 9.7.5. L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	2495
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	1512
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	493
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	22
Nombre de personnes convoquées en EP	465
Nombre de personnes reçues en EP	108
Nombre de décisions de maintien suite EP	179
Nombre de décisions de réduction suite EP	195
Nombre de décisions de suspension suite EP	91

L'UT de Sarlat a engagé en 2019 une expérimentation sur la mise en emploi du public BRSA en partenariat avec la Direction du Tourisme, la Direction de l'Economie et l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie qui ont effectué un travail de sourcing d'offres d'emploi non publiées sur les canaux traditionnels.

La logique de ce dispositif s'est adossée à un partenariat renforcé avec les agences locales de Pôle Emploi sur : - la prescription de formations hors PRF (CQP employée d'étage par ex) l'accès au PMSMP avant la signature des contrats

Cette expérimentation a permis à 34 brsa de renouer avec un emploi dont 26 sur un CDD de plus de 6 mois à temps complet.

Seuls 9 contrats ont pu être éligibles au cumul emploi saisonnier/RSA compte tenu de la date du vote de la délibération.

Une montée en puissance de ce dispositif est prévue en 2020.

La mise en emploi du public s'exprime plus largement à la faveur de l'accompagnement global.

On compte 12 Comités Locaux d'Accompagnement Global en 2019 qui auront étudié 219 prescriptions (105 PE /114 CD 24) pour 201 validations.

La conseillère accompagne en file active 95 personnes.

62 secours d'urgence pour un montant de 4 913 €.

### 9.7.6. L'ENFANCE-FAMILLE

#### FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes	57	57	10856
Secours d'Urgence	224	433	15765
Allocation Mensuelle	400	706	48128
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	115	223	3467 H
Aide Educative à Domicile / Aide Educative en Milieu Ouvert	76	120	
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	42	-	

Les interventions financières au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance sont stables mais importantes en 2019. Sur ce territoire, nous avons traité 624 dossiers soit 1139 mineurs concernés pour un montant annuel de 63893 euros.

Ces interventions concernent dans une très large majorité les besoins alimentaires, suivent les dépenses liées à la scolarité.

Les dépenses liées au FAJ sont stables avec malgré tout un montant moyen d'aide plus important.

Les interventions des Techniciennes de l'intervention sociale et familiales sont en baisse mais ne reflètent pas la réalité du territoire en 2019. En effet, un certain nombre de familles accompagnées par les travailleurs médico-sociaux ont bénéficié d'intervention de TISF au titre de la CAF ou de la maladie suite à des grossesses... ces prises en charge par d'autres organismes ont pris le relai sur un financement du CD. Ces familles auraient sinon bénéficié des mêmes interventions au titre de la prévention. Il est donc prévisible que ces interventions soient en augmentation pour 2020.

Le nombre de mesures d'aide éducative à domicile (AED et AEMO) est en hausse cette année. Le nombre d'enfants concernés est en augmentation de 11%. Ces mesures sont affinées et adaptées aux problématiques de la famille au regard de la parentalité, elles sont efficaces si elles interviennent le plus précocement possible et surtout de façon réactive.

Les MASP et AEB sont des outils efficaces et très appréciés par les TS, au regard de leur efficacité et du travail de partenariat de qualité avec les CESF.

	Nombre de dossiers	Nombre de mineurs concernés
IP et Soit transmis	156	211
Personnes vulnérables	32	

La procédure « informations préoccupantes » a concerné sur le territoire du Périgord Noir 156 dossiers pour 211 mineurs.

Ces chiffres sont stables et très importants. Cette procédure très balisée nécessite du temps, de l'investissement, des temps de synthèse et de réflexion aux différents stades de l'évaluation.

Cette procédure est nécessaire au titre des IP. Cependant, il est à noter qu'un certain nombre de situations connues et accompagnées par les travailleurs médico-sociaux ne rentrent pas dans ce cadre-là même si les TMS sont amenées à intervenir de façon intensive et évaluer d'éventuelles orientations vers le judiciaire.

De façon générale, ce travail doit être et est accompagné, soutenu et suivi par les cadres du service et notamment par les responsables adjoints enfance famille.

Les évaluations concernant les personnes vulnérables sont encore en augmentation cette année, nous continuons de découvrir des situations de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap vulnérables, maltraitées.... Ce dispositif là aussi demande beaucoup d'implication de toute l'équipe. Dans ce domaine, les solutions ne sont malheureusement pas assez nombreuses et adaptées.

### 9.7.7. ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	481
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	180
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	163
Bilan en école maternelle	
Nombre d'interventions en moyenne section maternelle	
Nombre d'enfants vus en école	
Psychologues	
Nombre d'enquêtes adoption	10
Nombre de familles en difficulté rencontrées	233

De façon générale, tous les indicateurs liés à l'activité de la Pmi sont en hausse.

Le nombre d'enfants vus en consultations, lors de permanences de puéricultrices, et surtout lors de visites à domicile augmentent.

Les services de la PMI sont bien repérés et identifiés sur le territoire, ils répondent à un besoin médical du fait de l'absence de Dr et encore plus de pédiatre, mais aussi à des parents en difficulté dans la prise en charge du bébé.

La pluridisciplinarité des professionnels permet une réponse de grande qualité, chacun ayant sa technicité, son approche. La souplesse des interventions, adaptées à chaque problématique est de fait la plus efficace possible.

Les interventions précoces restent à prioriser et nécessite un partenariat avec les travailleurs sociaux de l'UT., ce que l'équipe d'encadrement impulse et favorise avant tout. Le nombre d'IP, de placements de très jeunes enfants nous confortent dans ce sens et il faudra rester très vigilant en 2020 mais aussi dans les prochaines années à veiller à ce partenariat et à toujours le favoriser.

L'augmentation du nombre de familles rencontrées par la psychologue prévention est en augmentation significative, il a doublé en 2019. Faute de réponse de professionnels psychologue ou psychiatre sur le territoire, les psychologues sont amenées à accompagner des familles connues, repérées et suivies sur les problématiques liées à la parentalité. Cet accompagnement spécifique est indispensable au vu des situations mais ne pourra pas perdurer à cette hauteur en 2020.

### 9.7.8. ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE

Les agents de mobilité en 2019 ont parcouru 64373 kms, soit une augmentation de 11 % en 2020, pour un total de 425 transports.

Ce service reste indispensable au vu de l'étendue du territoire, de la ruralité et des distances très importantes pour accéder aux soins spécialisés, aux différents services publics.

Il est à noter qu'un des agents de mobilité est très investi dans les actions collectives, en partenariat avec l'animatrice territoriale, ce qui est une réelle plus-value pour notre territoire.

### **9.7.9. DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES**

Plusieurs types d'actions collectives se sont déroulées sur ce territoire en 2019.

Des actions de remobilisation, de travail sur la confiance en soi, de travail sur son image, sur la santé se sont déroulés à Sarlat, Montignac, Thenon...

Certaines actions se sont couplées avec un travail sur la thématique du mieux vivre chez soi, mieux habiter son logement, sur des travaux de rénovation....

Ces groupes sont animés par des référents insertion, l'infirmière insertion, l'animatrice territoriale et l'agent de mobilité., en partenariat avec des intervenants extérieurs

Cette pluridisciplinarité est essentielle et assure une très grande qualité à ces actions collectives

Un deuxième grand type d'actions concerne la parentalité. Après plusieurs années d'intervention sur le secteur de Montignac et de Thenon, nous avons priorisé le secteur du Bugue, où de nombreuses situations de familles en difficultés apparaissent. Un travail avec les partenaires est en cours et ces derniers sont très mobilisés. Des actions ont déjà débuté sur le canton Vallée de l'Homme. Notons que des actions persistent sur Montignac, certaines avec nos interventions et d'autres se structurent sans nous, avec une mobilisation entière des personnes ayant participé à ces actions.

De nouveaux projets apparaissent pour 2020.

## 10. CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE.

Dans le cadre de sa compétence de solidarité territoriale et conformément au Schéma Départemental d'Accès aux Soins de Proximité, le Département a ouvert un premier Centre de Santé à EXCIDEUIL le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

### 10.1. UNE STRUCTURE SANITAIRE DE PROXIMITE.

Le Code de la Santé définit un Centre de Santé comme :

« une structure sanitaire de proximité, dispensant des soins de premier recours (...) et pratiquant à la fois des activités de prévention, de diagnostic et de soins, au sein du centre (...) ou au domicile du patient.

(...) Tout centre de santé (...) réalise à titre principal des prestations remboursables par l'assurance maladie. »

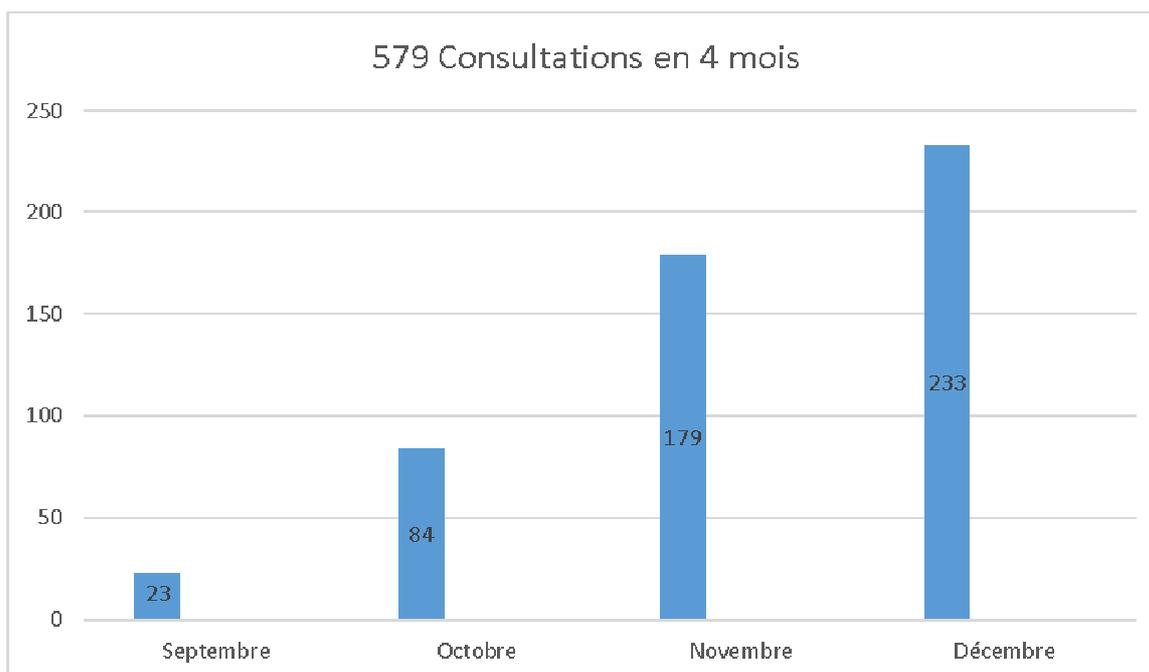
Le Centre de Santé d'EXCIDEUIL a été autorisé à fonctionner par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur la base d'un diagnostic territorial et d'un projet de santé.

L'attractivité géographique d'un Centre de Santé s'exerce sur un rayon de 15 kilomètres.

Chaque centre est sous la responsabilité d'un médecin coordinateur et dispose d'un numéro Siret spécifique.

Il offre avec le Centre Médico-Social (CMS), des réponses plurielles de santé publique.

### 10.2. 4 MOIS D'OUVERTURE ET UNE PATIENTELE EN FORTE PROGRESSION.



**85 patients ont déclaré le Centre Départemental de Santé en médecin traitant.**

### **10.2.1. UNE EQUIPE MEDICALE QUI SE CONSOLIDE.**

- ✓ Septembre : 1 ETP de médecin
- ✓ Octobre : 1 ETP de médecin
- ✓ Novembre : 1,1 ETP de médecin
- ✓ Décembre : 1,1 ETP de médecin

La candidature pour un médecin en temps partagé avec l'hôpital d'EXCIDEUIL a été agréée par le Ministère de la Santé.

Un secrétariat médical à temps plein assure l'accueil des patients.

Une technicienne de surface intervient à 0,1 ETP.

Les fonctions supports sont mutualisées avec les services départementaux.

### **10.2.2. LE BUDGET 2019.**

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
71 410,25 €	108 695,61 €	21 906,90 €	26 599 €
Excédent de fonctionnement : 37 285,35 €			
Excédent d'investissement : 4 692,10 €			

Le Centre de Santé a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de démarrage de 75 000 € de l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Le budget général a contribué au budget annexe à hauteur de 37 031 €.

# **DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DES SPORTS**

➤ **SERVICES TRANSVERSES**

➤ **DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES**

➤ **DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE**

➤ **DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE**

➤ **DIRECTION DE L'ÉDUCATION**

# 1. DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DES SPORTS (DGACES) - SERVICES TRANSVERSES

La Direction générale adjointe de la culture, de l'Education et des sports a pour missions :

- D'accompagner le développement des territoires et de ses forces vives, notamment en fonctionnement, dans ses domaines de compétences.
- D'assurer la conservation, la valorisation et la médiation du patrimoine départemental sous toute ses formes.
- De coordonner l'action de la collectivité en faveur du secteur éducatif et plus particulièrement des collèges.

Conformément aux axes stratégiques fixés par l'Exécutif départemental, la DGACES concourt à la mise en œuvre de la politique départementale en :

- Œuvrant en faveur de la réussite éducative et de l'accès à la culture et aux sports sur l'ensemble du territoire. A ce titre, elle favorise par exemple la mise en réseau des acteurs culturels et sportifs sur les territoires et assure l'accompagnement financier des associations via la gestion des subventions de fonctionnement.
- Assurant la réalisation des missions relevant de compétences obligatoires, dans le souci permanent de l'innovation. Elle pilote ainsi le dispositif en faveur des circuits courts dans la restauration collective des collèges, propose la stratégie de développement du numérique éducatif, organise le réseau départemental de lecture publique ou engage l'évolution de l'archivage administratif dans le contexte de la dématérialisation.
- Soutenant l'aménagement du territoire et en promouvant l'attractivité de notre Département. Elle participe ainsi à l'ingénierie départementale au profit du bloc communal ou assure le pilotage, la programmation et la réalisation d'événements sur l'ensemble du territoire.

La DGACES assure également le suivi des opérateurs culturels départementaux que sont l'Agence culturelle départementale Dordogne Périgord, Le Conservatoire à rayonnement départemental, le Pôle d'interprétation de la Préhistoire et Ciné Passion en Périgord.

Enfin, en 2019, la DGACES a été fortement mobilisée pour l'animation du Budget participatif départemental et son Service de la vie associative s'en est vu confié la gestion administrative et financière.

## Quelques chiffres clés :

**854 associations** soutenues financièrement.

**18 grandes manifestations** culturelles ou sportives organisées.

**100 % des collèges (35) engagés dans l'opération bio et circuits courts** en matière de restauration collective.

**4.752 jeunes et leurs familles accompagnés**, du primaire à l'enseignement supérieur. Le Département aide financièrement les jeunes athlètes inscrits en pôle, les enfants à partir en voyage scolaire, accorde des bourses aux familles des collégiens les plus défavorisées, favorise la poursuite des études supérieures et la mobilité étudiante.

**389 élèves** pris en charge dans le cadre du transport adapté.

**192.446 personnes** ayant participé à des actions sportives initiées par le Département.

**81.235 lecteurs inscrits actifs** dans les bibliothèques du réseau départemental de lecture publique, **406.702 visites** sur le nouveau site Internet des Archives départementales, **pour 8 millions** de pages vues

## **1.1. PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE LA DGA CES**

Dans le cadre de la réorganisation de la fonction comptable au sein des services du Département (cf. Comité Technique Paritaire du 28 novembre 2018), le Secrétariat Général de la DGA CES a été transformé au 1<sup>er</sup> avril 2019 en Pôle Administratif et Financier.

La fonction du Chef de service a été renforcée en lui confiant une fonction de Directeur du Pôle, au sein duquel a été créé un Bureau Finances, composé d'un chef de bureau et de deux agents comptables (un seul poste pourvu à ce jour), l'agent en charge de l'accueil et les quatre technicien(nes) de surface restant directement rattachés au Directeur du Pôle.

### **1.1.1. ACCOMPAGNEMENT DE NOS ORGANISMES MISSIONNÉS**

3.987.000 € ont été alloués à nos organismes missionnés pour leur fonctionnement et leur programmation 2019 ; à savoir :

- Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne .... 1.800.000 €
- Agence Culturelle Départementale Dordogne-Périgord ..... 1.485.000 €
- Pôle d'Interprétation de la Préhistoire ..... 352.000 €
- Ensemble Instrumental de la Dordogne ..... 30.000 €
- Association Ciné-Passion en Périgord ..... 320.000 €

### **1.1.2. FONDS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE DE LA DORDOGNE**

En 2019, le Département a poursuivi son action de soutien concerté avec l'ensemble des signataires de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019. Le Département de la Dordogne est pour mémoire positionné exclusivement sur le soutien à la production. L'organisation de la concertation, sous l'égide de la Région Nouvelle-Aquitaine s'organise dans un partenariat étroit qui comprend notamment :

- Un dépôt de dossier technique commun, dématérialisé, pour tous les porteurs de projet
- La soumission pour avis des dossiers techniques aux comités d'experts mis en œuvre par la Région Nouvelle-Aquitaine
- La définition de l'implication de chaque collectivité au sein d'un comité de chiffrage réunissant l'ensemble des acteurs territoriaux

Six projets ont été retenus par les comités d'experts régionaux et soumis à l'approbation de la Commission permanente du Conseil départemental de la Dordogne ; ils concernent les réalisations suivantes :

- Un long métrage de fiction cinéma
- Deux courts-métrages de fiction cinéma
- Deux séries TV
- Une mini-série TV

Tous ont reçu un avis favorable et un soutien financier de la collectivité départementale, pour un montant total de 169.000 € (enveloppe budgétaire 2019 : 200.000 €) ; ils auront généré à eux seuls près de 80 jours de tournage en Dordogne. Pour mémoire, le Département a fait le choix de confier à l'Association Ciné-Passion en Périgord la conduite de la mission de Bureau d'Accueil de Tournages (BAT).

### 1.1.3. EXPOSITIONS DANS LES SITES DU DÉPARTEMENT

Le Pôle Administratif et Financier de la DGA CES a assuré la gestion administrative et financière d'expositions conçues et réalisées par la Conservation du Patrimoine, en collaboration avec d'autres services du Département (Service de l'Action Culturelle, Pôle Paysages & Espaces Verts...) et nos partenaires institutionnels (Agence Culturelle Départementale Dordogne-Périgord, SEMITOUR Périgord).

#### Château de Biron – « Exposition d'hiver » 2018-2019



« Tant qu'il y aura des ogres » : présentation d'œuvres de Lydie ARICKX du 9 décembre 2018 au 6 janvier 2019, et du 9 février au 26 mai 2019.

## Château de Biron – « Exposition d'été » 2019



« Un monde, un seul pour demeure. Sociétés et figures humaines à travers des collections des FRAC de Nouvelle-Aquitaine » : présentation du 13 juillet au 1<sup>er</sup> décembre 2019 d'œuvres des FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA, FRAC-Artothèque Nouvelle-Aquitaine Limousin et FRAC Poitou-Charentes.

### 1.1.4. PROJET DE CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LA GROTTTE DE CUSSAC

2020 sera l'année du vingtième anniversaire de la découverte de la grotte de Cussac ; c'est un événement important, notamment en raison de la discrétion qui a prévalu lors de la découverte, et de la couverture médiatique, toute aussi discrète depuis près de 20 ans.

Considérant qu'il n'est pas réaliste que le Centre d'interprétation soit conçu, construit et fonctionnel pour cet anniversaire, le Département, maître d'ouvrage, a souhaité présenter pour 2020 une exposition de préfiguration ; elle se veut être le fer de lance de la mise en valeur d'une grotte, qui mérite d'être reconsidérée sur la carte des plus importantes grottes ornées de l'ère paléolithique.

Dans la continuité du marché d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception de l'exposition de préfiguration du futur Centre d'interprétation de la grotte de Cussac, notifié fin 2018 et soldé début mars 2019, un nouveau marché d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cette exposition a été notifié début mai 2019.

### 1.1.5. BUDGET 2019

#### DÉPENSES

Crédits de paiement votés	Exercice 2018	Exercice 2019	Evolution 2018 / 2019
<b>Fonctionnement</b>			
Budget Primitif	4.517.700 €	4.509.200 €	- 0,19%
BP + BS + DM2	4.494.200 €	4.519.200 €	+ 0,56%
<b>Investissement</b>			
Budget Primitif	300.000 €	400.000 €	+ 0,33%
BP + reports + BS + DM2	424.000 €	2.412.617 €	+ 469,01%
<b>TOTAUX :</b>			
Budget Primitif	<b>4.817.700 €</b>	<b>4.909.200 €</b>	<b>+ 1,90%</b>
BP + reports + BS + DM2	<b>4.918.200 €</b>	<b>6.931.817 €</b>	<b>+ 40,94%</b>

Les dépenses ont été réalisées à hauteur de 67,12% (99,55% pour le fonctionnement ; 6,37% pour l'investissement). Les soldes des crédits de paiement concernent essentiellement :

- Des restes à réaliser rattachés sur l'exercice 2020 en fonctionnement
- Des engagements d'autorisations de programme reportés sur l'exercice 2020 en investissement

### 1.2. SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE

Les objectifs du Service de la vie associative sont de maintenir notre soutien aux structures associatives qui participent à l'animation du territoire et de garantir un traitement administratif et financier identique pour chaque demande de subvention, quel que soit le domaine d'intervention de l'association.

Le Service de la vie associative travaille en étroite collaboration avec les « services techniques », anciens instructeurs administratifs des dossiers, et a pour mission de traiter les demandes de soutien aux associations dans les domaines suivants :

- Animation et développement économique du territoire.
- Action à l'international, de solidarité internationale, de coopération au développement.
- Tourisme.
- Social et innovations sociales ; associations d'Anciens Combattants et victimes de guerre.
- Education à l'environnement, agriculture et agroalimentaire.
- Education.
- Jeunesse (engagement des jeunes, mobilité).
- Développement culturel, accompagnement des événements culturels et maintien des artistes sur le territoire.
- Développement sportif, événements sportifs et renforcement du soutien aux clubs de masse.

Dans le cadre de ses missions, le service accompagne et conseille les associations dans leurs démarches auprès des différents interlocuteurs institutionnels (Préfecture, INSEE, Collectivités...), sur les montages de dossiers administratif, l'utilisation de l'Extranet...

Dans la volonté de faire évoluer les pratiques, de les simplifier pour les utilisateurs tout en respectant le RGPD, le service travaille en étroite collaboration avec la DSIN et le service des Affaires juridiques pour chaque évolution du dossier de demande de subvention et des fiches techniques l'accompagnant.

Le Service de la vie associative travaille aussi en lien avec le Service du contrôle de gestion et du contrôle interne. Celui-ci a pour mission, entre autre, le contrôle annuel des associations recevant plus de 23.000 € de subvention. Afin de compléter l'analyse et le contrôle exécutés par ce service et d'accompagner les services dans l'étude technique des dossiers, le Service de la vie associative, depuis septembre 2019, a intégré, dans son analyse administrative, une analyse financière pour les associations percevant annuellement entre 15.000 € et 23.000 € de subvention du Département (optimisation de l'instruction et de la gestion des subventions), soit 35 associations. Cette analyse reprend l'évolution des subventions depuis 2016, avec un rappel de la dernière situation financière (compte de résultat et bilan financier) et la présentation de différents ratios (fond de roulement, besoin en fond de roulement, trésorerie nette, trésorerie en nombre de jours, liquidité et capacité d'autofinancement).

En 2019, le Service de la vie associative s'est vu doté d'une mission supplémentaire : la gestion administrative et financière des projets déposés par les périgourdins dans le cadre du Budget Participatif Dordogne-Périgord (BPDP).

Le service a participé à toutes les réunions mises en place entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 24 décembre :

- commission administrative : 8 demi-journées
- commission citoyenne : 4 demi-journées + 1 journée
- commission électorale : 4 réunions
- dépouillement : 1,5 jour
- avec la DAF : 3 réunions
- avec le Service des affaires juridiques : 1 réunion

Lors du Budget supplémentaire de juin 2019, un million d'euros a été voté à cet effet. Le dépouillement, effectué le 16 décembre 2019, a désigné 53 lauréats : 7 projet jeunes, 25 projets arrivés en tête de chacun des cantons et 21 projets complémentaires.

### **1.2.1. LA REPARTITION DES CREDITS CONSACRES A LA VIE ASSOCIATIVE**

En 2019, le Département a inscrit un crédit global en fonctionnement de 5 826 978 € pour le soutien aux associations. Le montant total consommé s'élève à 5 685 221,50 €, soit 97,57 % du budget voté.

La répartition des crédits est la suivante :

Imputation	Domaine	Inscrit	Consommé	Taux
933-326-65748	Sports - manifestations	220 000,00 €	204 250,00 €	92,84 %
933-30-65748	Sports - Fonctionnement	1 849 500,00 €	1 832 479,50 €	99,08 %
933-311-65748	Culture	1 500 000,00 €	1 458 750,00 €	97,25 %
933-311-657358.7	Conventions cantonales - collectivités	173 000,00 €	169 400,00 €	97,92 %
933-311-65748.2	Conventions cantonales - associations	50 000,00 €	50 000,00 €	100 %
933-311-65748.5	Langue et culture occitanes	90 500,00 €	90 500,00 €	100%
930-024-65748.73	Social – Anciens combattants	17 000,00 €	14 165,00 €	83,32 %
934-410-65748	Social – Santé – Services communs	7 500,00 €	7 500,00 €	100 %
934-412-65748	Social – Prévention et éducation pour la santé	26 325,00 €	26 325,00 €	100 %
934-420-65748	Social – Action sociale – Services communs	247 500,00 €	240 613,00 €	97,22 %
934-4212-65748	Social – Aide à la famille	113 400,00 €	113 400,00 €	100 %
934-425-65748	Social – Personnes handicapées	28 275,00 €	26 275,00 €	92,93 %
930-024-65748.71	Education – Association de parents d’élèves	5 000,00 €	5 000,00 €	100 %
932-20-65748	Education – Enseignement, formation	9 700,00 €	9 700,00 €	100 %
933-338-65748	Jeunesse	350 000,00 €	331 862,00 €	94,82 %
930-024-65748.8	Solidarité Internationale – Pays	106 322,00 €	106 322,00 €	100 %
930-048-65748	Solidarité internationale – Coopération décentralisée	35 000,00 €	15 300,00 €	43,71 %
936-6312-65748	Agriculture	445 000,00 €	441 800,00 €	99,28 %
937-76-65748	Environnement	145 000,00 €	144 915,00 €	99,94 %
936-632-65748	Economie	43 900,00 €	43 900,00 €	100 %
936-633-65748	Tourisme	12 500,00 €	5 000,00 €	40 %
936-6312-65748.24	Aménagement de l’espace et transition énergétique – Forêt	40 600,00 €	40 600,00 €	100%
937-758-65748.24	Aménagement de l’espace et transition énergétique – politique de l’énergie	0 €	0 €	

Imputation	Domaine	Inscrit	Consommé	Taux
<u>Lignes budgétaires identifiées :</u>				
933-312-65748.13	Fondation du Patrimoine	20 000,00 €	20 000,00 €	100 %
938-822-6574	Périgord rail Plus	1 000,00 €	1 000,00 €	100%
931-10-6574	Comité Départemental de la Dordogne de prévention routière	3 000,00 €	0 €	
937-72-6574.120	Fédération du Logement	2 000,00 €	2 000,00 €	100%
930-024-65748.11	Union des Maires	134 956,00 €	134 165,00 €	99,41 %
930-031-65748	Amicale des anciens Conseillers généraux	150 000,00 €	150 000,00 €	100%
<b>Total</b>		<b>5 826 978,00 €</b>	<b>5 685 221,50 €</b>	<b>97,57 %</b>

➤ **Commentaires :**

En 2019, 1 110 demandes de subvention ont été adressées au Service de la vie associative, dont 61,86 % via la plateforme de dématérialisation du dépôt de demande de subvention.

1 004 demandes ont été retenues, au bénéfice de 854 associations.

L'ensemble de ces subventions a généré 63 délibérations et 311 conventions et avenants ont été traités par le Service de la vie associative (relecture, correction, application).

### 1.2.2. MOYENS HUMAINS DU SERVICE

L'effectif du service est le suivant :

- 1 chef du service, attaché principal
- 3 agents titulaires : 1 rédacteur principal, 1 rédacteur et 1 adjoint administratif
- 2 agents administratifs contractuel

### 1.3. SERVICE DU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET EDUCATIF TERRITORIAL

Ce service a été créé en octobre d'année 2016 pour être une cellule d'appui en interne mais aussi une assistance conseil en direction des territoires.

L'enjeu est de rendre plus lisible les actions menées les services et outils de la Direction Générale Adjointe de la Culture de l'Education et des Sports (DGA CES), de créer des outils de transversalité entre les directions et mettre à disposition des outils d'analyse des territoires, d'aide à la décision pour les élus et d'évaluation de la politique de la DGA CES pour développer les territoires en matière de politique culturelle, éducative, sportive et jeunesse.

Ces missions reposent sur les objectifs suivants :

- **Toilettage des serveurs de la DGACES** : Dans le cadre de l'archivage des données et avec la multiplication des outils métier, l'enjeu est de mettre en place une réflexion transverse et une méthodologie partagée de l'implantation et de la sauvegarde des données (GECCO, Outils métiers, Serveurs réseaux...).
- **Poursuivre le travail de collecte, d'organisation du traitement d'informations (portraits de territoire)**, de sa mise à jour pour développer les outils d'observation et d'anticipation
- Continuer le **rôle de cellule d'appui pour l'ensemble des services et opérateurs de la DGAECS**
- **Poursuivre le travail de collecte, d'organisation du traitement d'informations**, de sa mise à jour pour développer les outils d'observation et d'anticipation
- **Faire une veille de l'interface collaborative BIT-NIC24**
- **Poursuivre le rôle d'assistance, conseil dans la mise en œuvre des dispositifs de contractualisations** (faisabilité des projets et constitution d'argumentaires techniques sur les investissements et les demandes de subvention)
- **Affirmer l'appui aux territoires en développant le soutien en ingénierie et en créant de nouveaux espaces de concertation**. Cette concertation doit être conçue comme un réel soutien en terme ingénierie. Sa mise en œuvre peut être effective avec une présence régulière des Conseillers éducation culture sur les territoires, une appropriation des problématiques de chaque intercommunalité ainsi qu'une réponse adaptée et concertée par les services et outils.

#### ↳ **Cellule d'appui pour l'ensemble des services et opérateurs de la DGAECS**

- **Toilettage des serveurs de la DGACES** : travail réalisé en collaboration avec les services de la DSIN.

L'objectif de mettre les données de la DGACES sous une seule ressource a été réalisé. Le classement de la donnée en fichiers sources et non par agents ou services incombait à chaque direction et ou service. Compte tenu du report de la mise en œuvre de GECCO, la logique de réflexion transverse et d'une méthodologie partagée de l'implantation et de la sauvegarde des données est apparue moins prioritaire. Toutefois la création d'un dossier transverse a permis les prémices d'un classement en mode collaboratif.

- **Participation au montage des grandes expositions de Biron**

Les nouvelles missions du service de la conservation, à équipe constante, ont nécessité un appui des autres services pour aider au montage.

- **Mise à jour cartographique de la sectorisation départementale** avec la Direction de l'Éducation

Dans la continuité du travail engagée sur la sectorisation avec la direction de l'éducation, les mise à jour de carte à la demande sont réalisées.

## ↳ Cellule d'appui pour les services hors DGAECS

- **Co-animation avec le Pole Espace Vert de l'été artistique à Campagne.**

Le service a été missionné pour mettre en œuvre un programme intitulé « l'été artistique à Campagne ». Le conseiller Education culture du secteur a donc mis en œuvre un l'appel à projet, la création d'un jury de sélection, le lien entre les équipes artistiques et les équipes du Pôle Espace Vert présent sur le domaine de Campagne. Ceci jusqu'à la nomination en Juin d'un chargé de mission & de médiation.

- **Mise en œuvre au côté de Ciné-Passion des Séances de pleins air sur les sites départementaux** (étude technique sur terrain, lien avec le territoire, communication, ...)

A la demande de conseillers départementaux, il a été décidé de mettre en place sur les sites de baignade départementaux des animations de cinéma de plein-air. Les conseillers Education culture ont coordonné la mise en œuvre entre les agents sur site du Pôle Espace Vert et les techniciens de Cinépassion ainsi que le lien avec le territoire (élus, associations locales, évènements locaux). Ces séances ont été bien accueillies.

- **Participation à la mise en œuvre du premier budget participatif :**

Le service a été appelé à participer au premier budget participatif. Le service a donc participé à la première caravane présentant le dispositif sur l'ensemble du territoire départemental avec une présence sur les marchés mis en place par le département. Puis à la deuxième phase permettant de transformer les idées retenues par la commission citoyenne en projet (219 porteurs de projet contactés pour étudier la faisabilité). Le service a aussi assisté à des commissions techniques et citoyennes. Les porteurs de projet ont fait un retour plutôt satisfaisant de ce premier budget participatif.

## ↳ Collecte et organisation du traitement d'informations

- **Poursuite le travail de collecte, d'organisation du traitement d'informations**

La mise à jour de la donnée reste annuelle. L'évolution serait de créer avec le SIG un outil de mobilité qui permettrait aux conseillers éducation culture de mettre à jour la donnée en direct lors de leurs déplacements et de leurs rencontres avec les porteurs de projet (coordonnées GPS, Photos équipements, descriptifs, ...). D'autre part, le service a été associé à un groupe SIG mis en place par la DSIN pour réfléchir sur l'aspect et les contenus du portail SIG à mettre en place sur l'intranet mais aussi pour partager nos connaissances et nos avancées sur les applications développées par chacun de services et directions des services départementaux.

- **Création de portraits de territoire via l'outil ESRI**

Réalisation à partir de la donnée collectée de deux portraits de territoire, l'un sur la politique départementale, l'autre sur les dynamiques territoriales culturelles par EPCI. Cette outil finalisé en septembre 2019 n'a, à ce jour, pas été valorisé.

- **Mise en œuvre dans le cadre des rencontres culturelles interdépartementales de portraits de territoire.**

Depuis plus d'un an, des rencontres culturelles interdépartementales ont vu le jour. Lors de la première réunion l'ensemble des départements de la Nouvelle Aquitaine ont décidé de créer des portraits de territoires partagés pour faciliter le dialogue avec la Région et l'Etat. Lors de l'accueil des rencontres culturelles interdépartementales en Dordogne en février 2019, le service avait fait la présentation d'une méthodologie de construction de la donnée et des premiers portraits de territoire territoriaux. En septembre 2019, en vue d'une nouvelle rencontre en Gironde, le service a réalisé une concertation de l'ensemble de services et opérateurs culturels départementaux afin de proposer une base de réflexion pour construire un canevas partagé pour avoir une interconnaissance. Cette dernière a servi d'échange au cours des différents ateliers et va aboutir à une proposition de trame d'un portrait de territoire interdépartemental.

#### ↳ Coordination de réseaux institutionnels

- **Réseau d'acteur institutionnel en matière culturelle constitué autour de BIT-NIC24 :**
  - **Une veille de l'interface collaborative BIT-NIC24** est menée depuis un an avec des extractions cantonales mensuelles destinées aux conseillers départementaux. Celles-ci permettent de faire un état des interventions de l'ensemble des services et opérateurs par canton.  
La finalisation du suivi technique de BIT NIC n'a pas permis de faire de l'analyse territoriale plus avant.
  - **Mise en œuvre d'évolutions dans BIT NIC sur le suivi budgétaire** (lien avec PROGOS) **et développement de nouvelles extractions**
- **Réseau des référents fonctionnels :** Dans le cadre du déploiement du nouveau schéma du numérique, la DGACES a demandé à ses référents COPRO une coordination des référents fonctionnels afin de

#### ↳ Production cartographique

- **Contribution du service via son outil cartographie à :**
  - Pour la réalisation du nouveau site du CRDD via ESRI avec la mise à jour de la donnée et sa valorisation sous forme cartographique.

#### ↳ Mise en œuvre des dispositifs de contractualisation et d'appui aux territoires via :

- **Co-organisation des SICC en lien avec la Direction de la Culture et de son service d'action culturelle.** L'objectif est de recenser et analyser les besoins et les attentes des acteurs locaux, de contribuer à l'élaboration de diagnostics partagés entre acteurs, d'établir des argumentaires techniques permettant aux élus d'opérer des choix stratégiques et d'aider à la définition des modalités de mise en œuvre des politiques culturelles locales. **Par l'implication des conseillers éducation culture en lien avec les acteurs culturels locaux, les conseillers départementaux et les présidents EPCI,** l'objectif fondamental étant d'encourager les nouvelles dynamiques culturelles à l'échelle intercommunale.

- **Participation à l’instruction des dossiers de demande de subvention** par la réalisation d’avis territoriaux pour la commission d’arbitrage interne à la Direction de la culture. L’enjeu est d’apporter un argumentaire concernant l’implication territoriale de l’association et de son projet.
- **Suivi de la mise en œuvre sur les territoires des Contrats Territoriaux d’Education Artistique et Culturelle** dispositif co-piloté entre la DRAC, l’Education Nationale et le Département.
- **Participation au suivi des dossiers autour des langues régionales** avec le chargé de mission

#### ↳ **Soutien en ingénierie aux intercommunalités et aux communes**

- En 2019, le service a été sollicité pour réaliser deux études territoriales supplémentaires par les communautés de communes :
  - Dronne et Belle dans le cadre de la mise en place d’un COTEAC,
  - Vallée de l’homme dans le cadre d’une réflexion engagée autour de sa politique jeunesse
- **Participation au côté de l’ATD pour une demande d’étude de faisabilité** concernant la réhabilitation de la salle polyvalente de MIALLET et de sa maison de la nature. Un rendez-vous mairie pour voir les contours du projet puis un rendez-vous en partenariat avec le Directeur Technique de l’agence culturelle pour établir les préconisations technique nécessaire à l’accueil de spectacles vivants.
- **Etude de faisabilité au côté du CRDD** pour la prise de la compétence musique par deux intercommunalités : Isle loue Auvézère et Bastides Dordogne Périgord.

L’ensemble de ces missions n’a aucune incidence financière.

## 2. DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

### 2.1. MISSIONS

Les Archives ont pour mission la collecte des documents (versements administratifs, dons, dépôts), leur tri et leur classement, leur conservation (protection contre les dégradations) et leur communication au public. Ces missions comprennent également l'inventaire des documents (description normalisée précise et sans ambiguïté) afin que le public puisse en appréhender le contenu. De plus en plus, ces opérations répondent à des normes précises et utilisent les nouvelles technologies de l'information. Les Archives départementales doivent accueillir les versements des administrations établies dans le département. Elles reçoivent également les archives des notaires et, en dépôt, les archives des communes de moins de 2000 habitants. Elles peuvent aussi s'enrichir, par voie d'achat, de don ou de dépôt, d'archives d'origine privée (papiers de familles, d'entreprises, d'associations). A ces missions réglementaires s'ajoute un important volet d'animation culturelle : expositions, revue, publications d'instruments de recherche et d'ouvrages historiques.

### 2.2. ACCUEIL DU PUBLIC

#### 2.2.1. COMMUNICATION SUR PLACE ET VIA INTERNET

La salle de lecture a vu sa fréquentation baisser légèrement (1.045 lecteurs, contre 1.105 en 2018). Parallèlement, le nombre d'articles communiqués a augmenté, de 16.174 à 17.528. Il est difficile de tirer des conclusions définitives de ces chiffres. Il conviendra de voir dans les années à venir s'il s'agit d'une fluctuation ou si ce mouvement s'inscrit dans la durée. La mise en ligne croissante de documents numérisés a sans nul doute induit des changements de pratique, même si nombre de lecteurs continuent à fréquenter la salle de lecture pour consulter les archives de l'enregistrement et surtout les minutes de notaires, dont la communication demeure importante, ce qui ne va pas sans poser de questions quant à leur conservation à long terme. Les lecteurs peuvent désormais consulter sur place les documents en mauvais état numérisés, ainsi que le début de la série des répertoires notariaux. Leur mise en ligne est en cours de réflexion. Il faut noter que 39,8 % des lecteurs sont extérieurs au département et 47,30 % habitent le département, en dehors de Périgueux (13 %).

Par ailleurs le nombre croissant des demandes de recherche par correspondance, 617 contre 514 en 2018 (pour les particuliers et les administrations) concernant les documents postérieurs à 1940 impacte lourdement l'activité du service. L'état des fonds administratifs après 1940 en cours de finalisation devrait permettre d'inciter davantage les demandeurs à se déplacer.

Des cours de paléographie (lecture des écritures anciennes), assurés par la directrice et un bénévole, continuent à attirer des élèves fidèles et motivés (3 niveaux de cours, réunissant environ 50 personnes).

### 2.2.2. ANIMATION CULTURELLE

La multiplicité et la diversité des opérations de valorisation drainent vers les Archives des publics variés.

#### Expositions.

Les Archives ont présenté, du 17 décembre 2018 au 26 avril 2019, l'exposition « Jean Roller, instituteur à Saint-Martin-de-Gurson de 1940 à 1949 » réalisée en partenariat avec l'association *Dans l'Herm du temps* et la mairie de Saint-Martin-de-Gurson. À cette occasion le public a été invité à « passer le certificat d'études » comme en 1951 lors d'un atelier pratique. Les médias (presse, radio et télévision) se sont largement fait l'écho de cette exposition. Des visites de groupes et des ateliers jeunes publics ont également été proposés.

Une journée de rencontres consacrée au patrimoine immatériel occitan de la Dordogne a eu lieu le 21 mars au Centre départemental de la communication (projections, débat, table ronde et concert) et a réuni près de 300 personnes. Deux projections du film *Mémoire(s) de demain*, en partenariat avec l'Agence culturelle, ont réuni 280 spectateurs au Buisson-de-Cadouin et à Saint-Jory-de-Chalais.

Le 20<sup>e</sup> anniversaire de la disparition du photographe Édouard Boubat a été marqué par une exposition de photographies emblématiques et de clichés pris lors d'un séjour en Périgord, réalisée en collaboration avec son fils Bernard : « Édouard Boubat – Le poète voyageur & Le séjour en Périgord » du 17 juin au 30 août. *Mémoire de la Dordogne* n°31, sous le même titre, a permis d'en diffuser les riches contenus tout en étant le prolongement durable d'une exposition par nature éphémère.

À l'occasion du 80<sup>e</sup> anniversaire de l'évacuation des populations de Strasbourg et de 19 villages du grand Ried en 1939, l'exposition « 1939-1940, Périgueux et la Dordogne à l'heure alsacienne » conçue par Catherine et François Schunck avec le service d'Art et d'histoire de la ville de Périgueux et le soutien du Conseil départemental a été présentée du 9 septembre au 4 octobre.

En collaboration avec le 30<sup>e</sup> Festival de la Bande dessinée de Bassillac et Auberoche (11-13 octobre), les Archives ont accueilli l'exposition « Indiens d'Amérique - des photographies d'E.S. Curtis à la bande dessinée (Trouillard, Murat, Toppi, Serpieri) » du 11 octobre au 29 novembre, avec une ouverture exceptionnelle le dimanche 13 octobre qui a attiré 62 festivaliers.

Le soir du vernissage un concert dessiné a été offert au public par les frères Trouillard suivi de la projection au cinéma CGR de Périgueux du film *Hostiles* (Scott Cooper, 2018) proposée par l'association Ciné-Cinéma. Cette exposition, accompagnée d'un livret gratuit, a connu un réel succès tant de la part du grand public que du public scolaire, à l'attention duquel un atelier spécialement créé proposant la pratique de la *camera obscura* a été dispensé plus de 20 fois.

Ces quatre expositions ont été fréquentées par environ 2.500 personnes.

Enfin, 6 expositions itinérantes ont été empruntées au cours de l'année, pour une durée moyenne d'un mois et demi chacune.

### Conférences, ateliers, croque archives, portes ouvertes et braderies.

- *Croque Archives*, (rencontre de 30 minutes seulement à l'heure du repas), du 22 janvier au 19 novembre a compté 6 rendez-vous qui ont réuni au total 90 personnes. Nouveauté 2019, la diffusion en direct sur la page Facebook des Archives a rencontré un vif succès, totalisant près de 900 vues.
- Cinq *ateliers d'aide à la recherche* ont été proposés en salle de lecture, suivis par 87 personnes.
- Au Centre départemental de la communication, les 9 conférences proposées, qui permettent de toucher des publics diversifiés, ont rencontré un succès régulier, avec une moyenne de 69 personnes par conférence. Diffusées également en direct sur la page Facebook des Archives elles ont été vues plus de 2.700 fois, tant en direct qu'en différé.
- Une nouvelle activité intitulée *Ateliers patrimoine - Faites de l'histoire*, à destination des familles pendant les vacances scolaires a commencé en octobre ; deux ateliers ont concerné 17 personnes.
- Lors des Journées Européennes du Patrimoine (22 septembre de 14h à 18h), les Archives ont proposé des visites commentées du bâtiment, des participations à des ateliers ainsi qu'une nouvelle braderie et vente de publications. 135 personnes y ont participé et 15 enfants ont suivi les ateliers de sigillographie et de construction d'une maquette en bois.
- Enfin, une braderie de Noël (du 8 au 10 décembre) proposant une vente exceptionnelle de nombreux ouvrages de référence a attiré environ 180 personnes pour une recette de 2.204 €.

Un agenda semestriel, relayé par des communications mensuelles aux différents médias, permet de faire connaître ces actions.

### Publications.

Deux numéros (30 et 31) de la revue *Mémoire de la Dordogne* ont vu le jour ; le numéro 31 a été spécialement consacré à l'exposition *Édouard Boubat – Le poète voyageur & Le séjour en Périgord*.

Au total, la fréquentation du service (toutes activités confondues) est de 9963 personnes, dont un millier de scolaires.

### **2.2.3. SITE INTERNET ET RESEAUX SOCIAUX**

Le site internet des Archives départementales, mis en ligne en décembre 2017, permet d'accéder à de nombreuses ressources documentaires : instruments de recherche, catalogues, fonds d'archives, bibliothèque numérique. Il est régulièrement enrichi par de nouvelles mises en ligne.

Cette année le site a reçu **406.702 visites pour 7.987.702 pages vues**, soit des chiffres pratiquement identiques à ceux de 2018. **Les lecteurs uniques sont au nombre de 117.217** (101.546 en 2018). La bibliothèque numérique (ouvrages, manuscrits, cartes et plans, cartes postales, photographies et estampes) est par ailleurs accessible sur le site Gallica de la Bibliothèque nationale de France.

Près de 200 heures de témoignages oraux ont été mis en ligne : à noter des témoignages sur la seconde guerre mondiale, les immigrés en Dordogne, Pierre Orma et le théâtre de la Vache Cruelle, les imprimeurs de Dordogne ou encore les raids hippiques au trot attelé dans notre département. Ce travail de valorisation se poursuivra en 2020.

Le site **Mémoires de Résistances** a été enrichi de 2 dossiers documentaires. Il a accueilli 9246 visiteurs qui ont consulté 36.984 pages.

La diffusion en direct des conférences ainsi que des « croque archives » depuis la page **Facebook** des Archives a trouvé son public avec plus de 3.600 internautes cette année, ce qui représente une très nette progression par rapport à l'année précédente.

## 2.3. COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES COLLECTIONS

### 2.3.1. OCCUPATION DES MAGASINS

Le **bâtiment** actuel, inauguré en 1992, doit être considéré comme **SATURE, avec probablement plus de 25 000 mètres linéaires occupés**, malgré les opérations de refoulement et les éliminations pratiquées depuis plusieurs années. Il reste environ 800 mètres disponibles d'espaces de plus de 10 mètres d'un seul tenant. Les versements ont donc été différés *sine die*, sauf en ce qui concerne les minutes et répertoires des notaires et les archives judiciaires. Des éliminations ont été pratiquées dans d'anciens versements pour un métrage de 243 mètres et dans les collections imprimées.

### 2.3.2. CONSERVATION

Après un important chantier de dépoussiérage et de décontamination en 2017 (4 000 ml), comprenant également le changement des conditionnements atteints, 7 nouveaux déshumidificateurs ont été installés. Un chantier de nettoyage et de remise en état des installations de traitement d'air entamé en 2017 a été mis en œuvre par la Direction du patrimoine. Par ailleurs, le travail de reconditionnement des fonds (cartons et chemises « neutres ») entrepris depuis plusieurs années a été intensifié, afin de mieux protéger les documents. En 2019, 373 mètres linéaires ont été ainsi traités, soit presque le double de l'année 2018.

### 2.3.3. COLLECTE DES ARCHIVES PUBLIQUES

En 2019, les versements d'archives publiques totalisent 113 mètres. On peut noter l'entrée des registres d'immatriculation des véhicules et des cahiers de revendication citoyens. Les autorisations d'élimination au niveau des services versants et des collectivités territoriales ont concerné plus de 5.268 mètres linéaires.

Les archives notariales se sont accrues de 49.40 mètres linéaires.

### 2.3.4. COLLECTE DES ARCHIVES PRIVEES

Les fonds iconographiques ou d'origine privée se sont enrichis de 24.95 mètres linéaires (dons, dépôts et achats). On peut signaler l'entrée des papiers d'Yves Guéna, des archives de

l'architecte périgourdin Philippe Grandou, ainsi que l'acquisition du fonds des familles Poumeau et Loche, négociants protestants de Bergerac. Les Archives ont également été destinataires du legs d'un pontifical enluminé de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

### 2.3.5. TRAITEMENT DES FONDS

Tous les dossiers d'assises ont été classés et reconditionnés pour la période postérieure à 1940. Le travail de reclassement et de cotation des fichiers du répertoire général de l'Enregistrement a été terminé et mis en ligne, répondant ainsi à une demande forte, en particulier des généalogistes professionnels. Pour les archives privées, l'essentiel des travaux a porté sur les fonds Durand de Corbiac et Jean Caley, homme politique périgourdin. Des versements d'étude notariales ainsi que des minutes d'Ancien Régime ont été classés et intégrés au répertoire numérique en ligne (51.70 ml).

Les travaux de classement ont concerné au total près de **119** ml.

### 2.3.6. BIBLIOTHEQUE

La plupart des ouvrages ayant intégré les fonds proviennent d'achats. Des éliminations ont été poursuivies dans les revues et les publications officielles, afin d'optimiser l'espace disponible. Des séances de travail collectives d'indexation ont continué à se tenir, afin d'harmoniser les pratiques et d'assurer un meilleur service au public. Le catalogue a été mis à disposition sur le site internet en 2018. L'adhésion au Plan de conservation partagée des périodiques en Aquitaine a été finalisée.

### 2.3.7. ARCHIVES SONORES ET AUDIOVISUELLES

La Sonothèque des Archives se consacre depuis plus de 30 ans à collecter et susciter des témoignages oraux sur divers aspects de l'histoire et de la vie du département, qui représentent une grande richesse pour la mémoire collective. La campagne de collecte à propos de la décentralisation en Dordogne, menée auprès des élus et du personnel administratif du département, entamée en 2017 s'est poursuivie, avec 12 nouveaux témoignages. Cette collecte se poursuivra en 2020.

Les fonds sonores se sont enrichis du dépôt d'émissions de Radio Bergerac 95 (environ 700 heures) et du don du fonds Annie Delpérier, présidente des amis de la poésie et de l'Académie des Lettres et des Arts du Périgord, qui animait des émissions consacrées à la poésie, la littérature et la viticulture à Radio Bergerac 95 (plus de 500 heures d'enregistrements entre 1998 et 2012). Enfin, on mentionnera le don de 30 entretiens avec des « Gilets jaunes de Dordogne » réalisés et filmés par Christian Naudet.

Particuliers, associations, chercheurs et collègues d'autres services d'archives font régulièrement appel à la Sonothèque qui continue à s'affirmer comme un référent au niveau national.

## 2.4. AIDE AUX COMMUNES

En 2018, outre l'action exercée par la directrice au titre du contrôle scientifique et technique de l'Etat (inspections, contrôle sur pièces des classements et des éliminations), le service a maintenu des contacts étroits et réguliers avec le service d'archives du Centre de gestion de la fonction publique territoriale, pour coordonner les actions en direction des

collectivités territoriales et notamment des EPCI, et rédigé un tableau d'archivage d'usage commun, à valider en 2020.

## 2.5. PROJETS TRANSVERSAUX : ARCHIVAGE ELECTRONIQUE

La mise en œuvre de la préparation à l'archivage électronique au sein de la collectivité s'est poursuivie dans le cadre du projet OPADE (Outils de production et d'archivage des documents électroniques). L'outil de Gestion électronique des documents (GED) prend en charge la gestion informatisée du courrier, ainsi que les dossiers d'affaire des services (lorsqu'ils ne sont pas traités par un logiciel métier). Cette GED doit à terme se connecter au système d'archivage électronique des Archives départementales. Le connecteur est en cours de test par la DSIN.

L'année 2019 a notamment été dédiée au cadrage de la dématérialisation et de la gestion électronique des dossiers réalisés par les services. De nouvelles directions ont été dématérialisées en 2019, début 2020 : la Direction de l'Environnement et du développement durable, le service des affaires juridiques et la mission « RGPD ». En 2020, de nouvelles dématérialisations des services sont prévues et notamment les directions de la DGA-CES ainsi que la direction des ressources humaines.

En 2019, des actions d'aide à la dématérialisation et à l'archivage électronique ont été organisées à destination des communes et des services déconcentrés de l'Etat.

L'année 2020 devrait permettre de mettre à jour la stratégie d'archivage électronique intermédiaire des services du Département puis de paramétrer le système d'archivage électronique des Archives départementales en conséquence.

## 2.6. MOYENS HUMAINS

Au 31 décembre 2019, le service comporte 37 agents dont 34 titulaires, 2 auxiliaires et 1 horaire, répartis de la manière suivante :

10 agents de catégorie A – 8 de filière culturelle dont 1 conservateur général État, 1 conservateur en chef territorial, 4 attachés de conservation (3 titulaires et 1 auxiliaire à temps partiel 80 %), 1 bibliothécaire [80 % TP] et 1 chargé d'études documentaires Etat – 2 de filière administrative;

7 agents de catégorie B – 4 de filière culturelle, 2 de filière administrative – 1 de filière sociale (1 assistant socio-éducatif principal) ;

20 agents de catégorie C – 7 de filière culturelle – 2 de filière administrative – 9 de filière technique, 1 personnel auxiliaire et 1 personnel horaire.

Le besoin d'archivistes ayant une formation initiale de qualité se fait toujours sentir. On note l'apparition de troubles musculo-squelettiques parmi le personnel de magasinage, dont la moyenne d'âge est supérieure à 50 ans, et le personnel d'entretien des surfaces.

## 2.7. PRINCIPALES DONNEES CHIFFREES

Dépenses d'investissement	120.278,01 €
Acquisitions de documents anciens	11.169,78 €
Dépenses de fonctionnement	126.539,86 €
Accroissement total (ml)	- 106,20 ml
Métrage classé	119,30 ml
Lecteurs	1045
Communications	17.528
Recherches par correspondance	678
Consultations du site internet (visites/pages vues)	406.702 / 8.024.686
Elèves accueillis	617
Visiteurs d'expositions – conférences, ateliers	2500 / 2312
Public accueilli (toutes activités)	<b>9963</b>
Nombre total de pages numérisées (documents écrits)	8.224.969

### 3. DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE (DCP)

La Direction de la culture et du patrimoine (DCP) est une direction de la DGA de la culture, de l'éducation et des sports (DGACES) qui regroupe 4 direction et services dont les effectifs sont au total de 54 agents :

- la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord (BDDP)
- le Service de l'action culturelle (SAC)
- la Conservation du patrimoine départemental (CPD)
- le Service de l'archéologie départemental (SAD)

#### Axes prioritaires et formes d'interventions

Les programmes et projets mentionnés dans ce rapport d'activité de la DCP sont en constante évolution autour des axes et enjeux prioritaires de la politique culturelle départementale. Ainsi, le monde associatif, la jeunesse et les publics dans toute leur diversité, sont l'objet d'une attention spécifique. La présence culturelle et artistique est aidée en priorité par le Département sur les territoires les plus éloignés d'une offre culturelle. L'aide aux programmations des opérateurs culturels demeure importante dans le domaine du spectacle vivant, mais l'éducation artistique et culturelle, à travers l'action des services, prend de l'importance.

Les actions de médiation et la sensibilisation des publics ne concernent pas seulement le domaine des arts. Les mêmes types d'interventions sont menés pour la lecture publique et le patrimoine par les services concernés, sous des formes multiples, proposant la mise à disposition d'outils pédagogiques, des ressources documentaires numériques en ligne, des interventions directes qui peuvent être des visites de sites, des conférences, expositions, lectures et contes. Tous les services de la DCP, consacrent désormais une part non négligeable de leur activité au développement de l'offre culturelle et éducative, en appui des dispositifs financiers votés par l'Assemblée départementale.

#### Missions spécifiques :

La Direction de la culture et du patrimoine, outre le rôle de coordination de ses services, a suivi et instruit en direct, les projets suivants :

- L'accompagnement du projet sur la Résistance et la Seconde Guerre Mondiale en Dordogne, proposé par le Centre départemental de la mémoire – Résistance et Déportation – en partenariat avec le Département (conseil scientifique, ouvrage, conférences, projet d'espace mémoriel).
- Le pilotage et la réalisation du programme du 80eme anniversaire de l'exode des alsaciens en Dordogne.
- La coordination de la réorganisation administrative et artistique de l'Ensemble Instrumental de la Dordogne (EID), en lien avec le CA de l'association et le CRDD.
- Le suivi du projet « Montaigne », envisagé dans la commune St Michel -de-Montaigne par la communauté de communes Castillon-Pujol, en partenariat avec les Départements de la Dordogne, de la Gironde, et la Région Nouvelle Aquitaine.

### 3.1. BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DORDOGNE-PERIGORD

La Bibliothèque départementale Dordogne-Périgord (BDDP) a pour mission de favoriser l'accès de tous aux savoirs et à la culture en développant la présence de bibliothèques de lecture publique professionnelles dans les communes de moins de 10 000 habitants et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

La BDDP a proposé un nouveau Plan Départemental de Lecture Publique que l'Assemblée Départementale (PDLP) a voté en février 2016.

**Au 31 décembre 2019, 187 communes et communautés de communes ont adhéré au PDLP, soit 204 bibliothèques.** 59 relèvent de la compétence de 7 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

**9 communes n'ont pas encore adhéré au PDLP**, notamment parce qu'elles sont en attente du périmètre d'intervention de la communauté de communes à laquelle elles appartiennent (, communauté de communes Isle-Loue-Auvézère) ou parce qu'elles sont issues d'une fusion.

**43 communes n'ont pas souhaité adhérer au PDLP** et ne bénéficient plus des services de la BDDP.

Pour soutenir et animer ce réseau, la BDDP met en œuvre les actions et outils suivants :

- Le renouvellement des **collections prêtées aux 213 bibliothèques locales** via le bibliobus, les navettes, les accueils en magasin
- Un programme de **formation** à destination des bibliothécaires du réseau
- Une **expertise technique** sur les projets menés par les bibliothèques et leurs collectivités de tutelle
- Un ensemble de **ressources pour l'action culturelle et une programmation culturelle directe** : prêt d'expositions, espaces d'animation et de valises thématiques ; animation du dispositif « Passeurs de mots » ; programmation culturelle autour du conte de la lecture à voix haute et de la musique ; programme de résidence d'auteur, participation au Festival *A Nous les Vacances !*
- **Un portail documentaire** organisé autour du catalogue départemental et de l'accès direct à des ressources numériques en ligne
- **L'instruction technique des dossiers de demandes de subvention** en investissement traités par le **Service des Politiques Territoriales et Européennes** et en fonctionnement (emploi) pour les projets de lecture publique des communes de Dordogne.

#### 3.1.1. L'OFFRE DOCUMENTAIRE ET LE RENOUVELLEMENT DES COLLECTIONS

##### 3.1.1.1. L'OFFRE DOCUMENTAIRE DE LA BDDP

L'objectif de la BDDP est de proposer un choix attractif et diversifié de documents et de répondre aux demandes ponctuelles de lecteurs répartis sur l'ensemble du territoire départemental. C'est pourquoi la BDDP s'attache à :

- Enrichir son offre documentaire tout support
- Développer une offre documentaire numérique accessible à distance
- Effectuer le traitement intellectuel et matériel des documents dans des délais maîtrisés
- Développer une démarche d'élimination raisonnée des documents périmés ou en mauvais état

	Collections BDDP 2019		Acquisitions BDDP 2019	
Livres et périodiques	237 183	83.6%	12 194	87.1%
Documents sonores	29 498	10.4%	1045	7.4%
Vidéos	16 636	5.8%	759	5.4%
Expositions et ressources en action culturelle	314	0.1%		
Bases de données de ressources numériques (bouquet)				
<b>TOTAL</b>	<b>283 631</b>	<b>100 %</b>	<b>13 998</b>	<b>100 %</b>

En 2019, la BDDP a acheté 13 998 documents, soit une baisse de 1.7 % par rapport à 2018.

80% de ces acquisitions ont été réalisées sur des crédits d'investissement.

### 3.1.1.2. LOGISTIQUE DE RENOUVELLEMENT DOCUMENTAIRE AU SERVICE DES BIBLIOTHEQUES DU DEPARTEMENT

Mode de circulation des documents prêtés	Nombre de documents prêtés en 2018		Variation 2018-2019
Bibliobus + choix à la carte	15660	7.5%	-14.2%
Choix par bibliothèque dans magasins BDDP	123 405	59.3%	+4%
Navette réservations	51 519	24.7%	-7.3%
Choix par les agents de la BDDP + livraison navette	8 365	4%	-49%
Navette expositions	9 041	4.3%	+6.5%
<b>TOTAL</b>	<b>207 990</b>	<b>100%</b>	<b>-4.3%</b>

Les agents de la BDDP ont assuré 441 276 opérations de prêts et retour informatisées de documents (-4%). **Le nombre de prêts connaît une baisse sensible (-4.3%)**, baisse enregistrée depuis 2015 après une progression constante pendant plus de 10 ans. Cette baisse s'explique notamment par l'arrêt de la desserte documentaire pour les communes qui n'ont pas souhaité adhérer au PDLP, 43 en 2019.

Le choix dans les magasins de la BDDP et les réservations restent les modes de renouvellements les plus appréciés des bibliothécaires du réseau départemental grâce à l'accompagnement sur place assuré par les référents de territoire et des délais de traitement très réactifs pour les réservations.

En dépit de la baisse, ces données montrent le rôle encore prépondérant que joue l'offre documentaire de la BDDP vis-à-vis du réseau départemental.

Pour réaliser ces mouvements documentaires, la BDDP a organisé :

- 269 accueils de bibliothèques sur place à la BDDP
- 28 tournées de bibliobus pour desservir 63 communes
- 20 circuits de distribution des choix à la carte pour desservir 67 communes
- 10 circuits navettes pour desservir les centres de détention de Neuvic et Mauzac
- 276 circuits navettes (6 navettes hebdomadaires qui desservent chaque semaine 110 communes)

### 3.1.2. LA BDDP : CENTRE DEPARTEMENTAL DE FORMATION

La BDDP est le centre départemental de formation aux métiers des bibliothèques. Les formations qu'elle programme sont ouvertes à tous les animateurs du réseau départemental de lecture publique. Ces formations constituent un accès privilégié et pour les bénévoles le seul accès possible à une formation continue de qualité et de proximité. Elles sont réalisées soit à la BDDP, soit sur le territoire, afin de s'adapter au mieux aux besoins locaux.

Ces formations ont été assurées par 15 agents de la BDDP, 4 collègues bibliothécaires du réseau départemental, 6 libraires et 11 intervenants extérieurs.

Nombre de formations proposées	Nombre de jours	Nombre de participants
60	61.5	407

Rendant la formation obligatoire dans le PDLP, la BDDP a rempli son engagement en proposant **3 sessions de la Formation Initiale** (10 jours pour chaque session) et formé ainsi **44 stagiaires en 2019**.

En 2019, 16 formations à la carte ont été organisées, pour la plupart délocalisées sur le réseau.

Deux formations ont dû être annulé faute de participants suffisants (Déplacement au salon du livre à Limoges et Journée Professionnelle : Ouvrir plus, ouvrir mieux).

### 3.1.3. LA BDDP : SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET D'EXPERTISE POUR LES BIBLIOTHEQUES

Sur la demande des collectivités partenaires, la BDDP effectue des **actions de soutien logistique et technique et apporte son expertise** sur le territoire dans tous les domaines d'activité. Ces interventions visent à soutenir les collectivités adhérentes au réseau départemental dans la réalisation et la gestion de leurs projets. **Elles représentent une part prépondérante de l'activité de la BDDP depuis que celle-ci avec le nouveau PDLP est clairement identifiée comme acteur de l'aménagement du territoire.**

Ces interventions couvrent des champs d'action aussi variés que l'accompagnement programmatique de projets de médiathèque, l'implantation de mobilier d'un nouvel équipement, l'installation d'une exposition, l'informatisation d'une bibliothèque, la réalisation d'un blog, la rédaction de profil de poste et la participation aux jurys de recrutement.

En 2019, **14 réunions de travail sur site pour l'aide à l'élaboration du projet culturel en lien avec les référents de territoire et chefs de territoire.**

**Communes :** Bassillac-et-Auberoche (4 réunions), Coursac, Saint-Geyrac, La Douze, Parcoule-Chenaud

**Communautés de communes :** Périgord Vert Nontronnais (6 réunions)

## Expertise de la BDDP en matière d'aménagement et de travaux en 2019 : 53 interventions auprès du réseau départemental

- 22 visites techniques sur site
- 31 études de projets dont 7 projets éligibles à la DGD DRAC.
  
- Communes : Aubas, St Geniès, St Vincent de Connezac, Marsac sur l'Isle, La Roche Chalais, St Aubain de lanquais, Faux, Issigeac, La Douze, Hautefort, Le Lardin ST Lazare, Sorges et Ligueux, Monpazier, Monbazillac.
  
- Communautés de communes : CC Périgord Nontronnais (Piégut Pluviers, St Pardoux la Rivière) CC Périgord Noir (Ste Nathalène) Isle Loue Auvézère en Périgord (Excideuil, Cubjac, Cherveix Cubas)
  
- CD24 BDDP : Projet de réaménagement des postes de travail à la BDDP (cahier des charges fonctionnel, cahier des charges mobilier)

Interventions effectuées	Nombre d'interventions
Action culturelle	226
Aménagements, travaux, projets, diagnostic général	53
Suivi des collections documentaires	12
Ressources numériques (formation, présentations, suivi dans les bibliothèques)	116
Informatique documentaire	177
Développement des espaces multimédia et outils de communication	26
<b>Total interventions</b>	<b>610</b>

### 3.1.4. LA BDDP : UNE EXPERTISE PARTICULIERE EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

La BDDP concourt à la modernisation des bibliothèques sur le territoire périgourdin en soutenant le développement de leur gestion informatisée, en promouvant le catalogue départemental, catalogue collectif du réseau départemental et en favorisant la création et l'animation d'espaces multimédias.

Dans le cadre du nouveau plan d'informatisation intégré au schéma numérique de la collectivité, la BDDP a accompagné l'informatisation ou la ré informatisation de 3 bibliothèques (rétro-conversion des collections, paramétrages du logiciel, formation à l'utilisation du logiciel): Saint-Vincent-de-Connezac, La Bachellerie et Hautefort. Par ailleurs, 8 projets d'informatisation prévus pour 2020 ont mobilisé l'équipe : Communauté de communes Périgord Nontronnais, Ribérac, Saint-Aulaye-Puymangou, Champcevinel, La Roche-Chalais, Montpon-Ménéstérol, Villefranche de Lonchat et Cénac-et-Saint-Julien.

**L'achat des licences du logiciel est pris en charge par le département.**

La BDDP propose depuis 2010 au public un portail documentaire donnant accès 7 jours sur 7 et 24h sur 24h : à l'annuaire des bibliothèques du département, aux animations proposées dans les bibliothèques, au **catalogue départemental** permettant la réservation des documents physiques et à un **service d'accès à des ressources en ligne** pour tous.

En 2019, **4 965 usagers** ont consulté régulièrement les ressources numériques (**26596 streams**, soit une augmentation de plus de 20%).

Depuis 2015, la BDDP participe au **festival du court-métrage « Chacun son court »**. En 2019, le festival s'est déroulé dans **8 bibliothèques** en collaboration avec Ciné Passion (Lalinde, La Roche-Chalais, Eymet, Saint-Astier, Saint-Léon-sur-l'Isle, Agonac, Carsac-aillac, Prigonrieux). **628 personnes ont assisté aux projections.**

Le portail documentaire est également un outil professionnel pour toutes les bibliothèques du réseau départemental.

En outre la BDDP soutient techniquement le **développement des espaces multimédias** des bibliothèques et **favorise la démocratisation de l'usage des TIC** en formant les animateurs multimédias.

### 3.1.5. LA BDDP : CENTRE DE RESSOURCES POUR L'ACTION CULTURELLE

L'action culturelle constitue un outil privilégié de médiation. Les outils proposés par la BDDP sont organisés autour de 5 axes :

- **Le prêt d'expositions, de valises thématiques et de matériel**, qui fait chaque année l'objet des mises à jour et des renouvellements. En 2019, la BDDP a mis en espace 2 nouvelles expositions, 1 nouvelle valise thématique et scénographié une exposition. Elle a **prêté 558 expositions et valises** sur l'année.
- Le dispositif **« Passeurs de mots »** dont l'objectif est de favoriser le développement d'activités liées au conte et à la lecture à haute voix. En 2019, ce dispositif se structure autour de **63 ateliers conte et lecture** et **52 ateliers bébés lecteurs** qui regroupent **320 passeurs de mots bénévoles formés à la pratique en amateur de la lecture et du conte**. Le développement de ces ateliers se poursuit avec chaque année une à deux créations par an. Ils permettent aux bibliothèques de bénéficier **d'une animation pérenne de qualité**. La BDDP suit la vie des ateliers, propose des formations, dynamise les animateurs de ces structures, les aides à bâtir des projets.
- **La formation** au conte, à la lecture et à l'animation culturelle en bibliothèque (14 journées).
- **Le soutien aux actions culturelles locales** : la BDDP intervient, sur la demande des bibliothécaires locaux pour les aider à animer leurs structures, à construire un projet, monter un dossier, trouver des partenaires etc. **La BDDP a ainsi accompagné 101 communes et 10 collèges en 2019.**
- **Le programme départemental d'action culturelle** : la BDDP développe une programmation directe en matière d'action culturelle.



*Etranges Lectures* à Saint-Laurent des Vignes en novembre 2019



David Sire, Concert d'ouverture pour les collégiens

La BDDP a poursuivi son **travail en direction des adolescents** en partenariat avec les bibliothèques et les collèges en mettant en place et en animant **dans 6 établissements le Modul'Ado**. **4 classes de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> ont été dans ce cadre-là formées à la lecture à voix haute et au kamishibai.**



*Crock'Notes* à Verteillac en mai 2018



*Hôpital des doudous* à La Roche-Chalais en février 2018

En 2019, la **manifestation *Etranges Lectures*** a été reconduite dans 10 communes du département, avec une fréquentation moyenne en forte hausse (60 personnes par soirée). Elle s'accompagne désormais également d'animation autour du prix des lecteurs *Etranges Lectures* dans 30 autres communes partenaires (484 participants pour la saison 2018/2019).

La BDDP a piloté le **programme de résidence d'écriture** afin de soutenir la création et de favoriser la rencontre du public, notamment adolescent, avec des écrivains. La résidence 2018/2019 s'est organisée d'octobre 2018 à février 2019 dans le collège de Mareuil en Périgord et au sein des bibliothèques de la communauté de communes Dronne et Belle. 195 élèves encadrés par 4 enseignants ont travaillé avec David Sire l'artiste accueilli.

La BDDP a poursuivi la mise en œuvre de 2 programmations en lien avec l'Agence culturelle départementale :

- une programmation de Conte (2 soirées et une journée professionnelle : 505 personnes) tout public à l'automne
- une programmation de découverte musicale, intitulée *Crock'note* (3 soirées : 50 personnes).

La BDDP est aussi partenaire depuis cette année du **programme départemental d'offre artistique et culturelle pour les établissements médico-sociaux et accompagne les projets de 7 EHPAD.**

Enfin, en partenariat avec l'Agence culturelle départementale, Ciné Passion, la Direction des Sports et de la Jeunesse le service départemental de l'Archéologie, la BDDP a participé au **Festival jeunesse** coordonné par la Direction de l'Education et de la Culture : **A Nous les Vacances !** en février 2019 (1 634 adultes et enfants ont participé aux activités livre et lecture, soit 87 personnes de plus que pour l'édition 2018).

Le festival est doublé en après-midi pour **5 autres communes d'une programmation pour les tout-petits**, en 2019, celle-ci a permis d'accueillir 300 enfants et adultes

### 3.1.6. LE SOUTIEN FINANCIER AU RESEAU DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE

Le nouveau Plan départemental de lecture publique voté le 5 février 2016 prévoit pour seule aide financière au fonctionnement la création d'un Fonds de Soutien à la Création d'Emploi de Coordination dans les Médiathèques (FSCECM). Cette aide destinée aux réseaux intercommunaux de lecture publique est prévue pour une durée de 2 ans maximum.

En 2018, la communauté de communes Sarlat-Périgord Noir a créé un poste de coordinateur de réseau et a bénéficié de ce FSCECM pour une deuxième année en 2019.

### 3.1.7. CHIFFRES CLES

**Le réseau départemental de lecture publique animé par la BDDP :**

**187 communes et 7 EPCI**

**213 bibliothèques**

**81 235 lecteurs** (chiffre 2018) inscrits **actifs** dans les bibliothèques du réseau départemental, bénéficiaires des services du Département, soit une baisse de 7.2%.

**Et...**

**283 631** documents dans les collections de la BDDP

**13 998** documents acquis, traités et mis à disposition en 2017

**207 990** prêts de documents pour les bibliothèques réalisées à l'occasion de **269** accueils sur place et **334** tournées (bibliobus, navettes, kits).

**26 596** streams pour les ressources numériques

**610** interventions pour accompagnement technique et expertise

**61.5** jours de formation organisés

Plus de **3 600 personnes** ont assisté au **programme départemental d'action culturelle**

## 3.2. SERVICE DE L'ACTION CULTURELLE

Le Service de l'Action Culturelle est l'interlocuteur des acteurs culturels locaux, associatifs et institutionnels. A ce titre, ses missions sont essentiellement les suivantes :

- **Instruction technique des dossiers** de demande de subvention, en lien avec les services culturels du Département et les organismes missionnés par la Collectivité.
- **Analyse des données artistiques et financières** des projets ressortant de domaines variés, tels les évènementiels, les compagnies, les lieux de diffusion ou de monstration, les pratiques en amateur.
- **Contractualisation** avec les acteurs culturels :

Le Département a, depuis 2016, mis en place une contractualisation systématique avec les acteurs culturels. 146 conventions et avenants définissant les objectifs et le cahier des charges des structures soutenues par notre collectivité ont ainsi été négociées, signées ou reconduites en 2019.

- **Conseil et animation auprès des acteurs culturels** du département, en liaison avec les organismes rattachés au Département, tels l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord, l'Association Ciné-Passion en Périgord,
- **Suivi de la convention SMAC** (Scènes de Musiques Actuelles), en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels concernés : L'Association Sans Réserve ayant bénéficié en 2018 d'une nouvelle labellisation, par l'Etat, dans le cadre des nouveaux dispositifs du Ministère de la Culture, son projet est désormais soutenu via une convention pluriannuelle d'objectifs 2019/2022 associant l'ensemble des partenaires publics concernés.
- **Accompagnement des artistes plasticiens** du département via le Fonds Départemental d'Art Contemporain (FDAC). Le Service de l'Action Culturelle assure la présentation des collections via des expositions itinérantes qui contribuent à favoriser l'accès à l'art contemporain en milieu rural en particulier, mais aussi auprès de publics plus spécifiques ou empêchés qui peuvent désormais bénéficier d'opérations de sensibilisation et de médiations.
- **Coordination du dispositif « Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées (SICC)**

En 2019, le Service de l'Action Culturelle est resté mobilisé, aux côtés des autres services, pour veiller au respect du règlement d'intervention adopté par l'Assemblée départementale le 30 mars 2016, et qui vise, en particulier, à assurer une offre culturelle pour tous sur l'ensemble du territoire.

### **3.2.1. REPARTITION DES CREDITS CONSACRES A L'ACTION CULTURELLE**

Depuis 2017, suite au transfert au Service de la Vie Associative des lignes budgétaires affectées aux subventions de fonctionnement en faveur des associations et organismes de droit privé, seule la gestion financière des subventions de fonctionnement allouées aux Communes, structures intercommunales et organismes publics divers relève désormais du Service de l'Action Culturelle.

En 2019, leur répartition est la suivante :

RUBRIQUE	2019
<b>Chapitre 933-311-657348 : Subventions de fonctionnement « autres communes »</b>	
Lieux de création et de diffusion culturelle, soit :	60.000 €
Centres Culturels	60.000 €
Soutien aux événements culturels, soit :	1.000 €
Salons du livre ruraux	1.000 €
Hors dispositif	9.000 €
Aide exceptionnelle commune du Teil (séisme)	9.000 €
<b>Chapitre 933-311-657358 : Subventions de fonctionnement « Autres groupements »</b>	
Lieux de création et de diffusion culturelle, soit :	40.500 €
Centres Culturels	40.500 €
Soutien aux événements culturels, soit :	8.000 €
Salons d'art visuels et métiers d'art ruraux	8.000 €
<b>Chapitre 933-311-657382 : Subventions de fonctionnement organismes publics divers (Centre National de Documentation Pédagogique)</b>	
Culture occitane, soit :	5.000 €
Réseau Canopé - Centre National de Documentation Pédagogique	5.000 €
<b>TOTAUX</b>	<b>123.500 €</b>

### 3.2.2. COORDINATION DU DISPOSITIF « SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES CONCERTÉES »

Depuis 2017, la coordination du dispositif contractuel « Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées » est assurée par le Service de l'Action Culturelle, avec l'appui des Conseillers de développement du Service du Développement Culturel et Educatif Territorial.

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner le développement du territoire et du tissu associatif local au côté des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

Pour mémoire, les crédits globalement mobilisés en 2019 pour ce dispositif contractuel s'établissent à 219.400 € contre 201.375 € en 2018. Cette évolution traduit la vitalité du tissu associatif départemental et la pertinence de ce dispositif qui mobilise les collectivités locales de proximité à parité avec le Département et participe ainsi à la réduction des inégalités en matière d'accès à la culture.

Il convient également de préciser que le portage du dispositif est chaque année davantage relayé par des intercommunalités.

Dans chaque canton bénéficiaire de ce dispositif contractuel, des réunions ont été organisées, en présence des Conseillers départementaux, des élus locaux et des acteurs culturels du territoire.

En 2019, 20 réunions de ce type ont ainsi été mises en place avec le concours conjoint du Service de l'Action Culturelle et des Conseillers de Développement culturel, sous la houlette des Conseillers départementaux territorialement concernés.

Le bilan des opérations soutenues par le dispositif SICC et les projets culturels susceptibles de s'inscrire dans ce dispositif contractuel sont exposés par les acteurs culturels ; Ces échanges participent à structurer une nécessaire concertation des acteurs locaux.

Ces réunions ont été suivies de temps de rencontre au cours desquels les porteurs de projets qui le souhaitent ont pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour finaliser leur projet, généralement en présence d'un responsable du portage de la convention.

La tenue de ces entretiens personnalisés conforte le lien entre les institutions et le tissu associatif. Ce dernier est ainsi accompagné et encouragé à proposer des projets culturels pertinents susceptibles de participer à la vitalisation de la vie culturelle locale, conformément aux orientations culturelles du Département en faveur de l'accessibilité à la culture.

### **3.2.3. FONDS DEPARTEMENTAL D'ART CONTEMPORAIN**

Depuis 2002, le Département constitue, grâce à une politique d'acquisitions régulières auprès des artistes de Dordogne, un Fonds Départemental d'Art Contemporain.

La variété des esthétiques représentées en fait un outil de prédilection pour l'organisation d'expositions itinérantes et aussi l'organisation de médiation auprès des publics

En 2019, la volonté d'ouverture en direction de publics éloignés de la culture ou « empêchés » se poursuit par l'organisation de nouvelles propositions qui ont mobilisé le service, en concertation avec l'Agence culturelle Dordogne-Périgord.

Outre les collectivités, les écoles et les collèges, peuvent bénéficier aussi de ce dispositif les structures associatives, les EHPAD, les établissements d'enseignement spécialisé et le milieu carcéral.

En fonction des besoins identifiés, de la nature des publics et des capacités d'accueil des lieux, des expositions de la dernière collection acquise ou des propositions thématiques peuvent être mises en place.

**Les actions menées en 2019 se déclinent ainsi qu'il suit :**

#### **EXPOSITION ESPACE CULTUREL FRANCOIS MITTERRAND**

Les 24 œuvres achetées au titre de la Collection 2018 du FDAC ont fait l'objet d'une première exposition à l'Espace Culturel François Mitterrand. 1100 visiteurs, dont 221 scolaires ont pu découvrir cette nouvelle collection, présentée **du 18 janvier au 09 mars 2019.**

Ils ont pu bénéficier de visites, d'ateliers pédagogiques mais aussi à participer à une causerie sur le thème « Sommes-nous tous des artistes ? », animée par un docteur en philosophie.



## EXPOSITIONS ITINERANTES DU FONDS DEPARTEMENTAL D'ART CONTEMPORAIN

### COLLECTION 2016 ET COLLECTION 2018 – THEMES « PAYSAGES » ET « LE MOUVEMENT »

Cinq communes ont accueilli les œuvres du FDAC, permettant ainsi à 2177 visiteurs, dont 1458 scolaires, de découvrir les dernières collections ; elles ont également bénéficié de médiations en faveur des scolaires, réalisées par des plasticiens du FDAC. Une causerie sur le thème « Sommes-nous tous des artistes ? » animée par un philosophe est proposée en prélude du vernissage.

#### COLLECTION 2016

- DAGLAN (salle du Presbytère) du 04 au 26 mai 2019 - 370 visiteurs, dont 219 scolaires - intervenant Ratib FAROUK
- LA ROCHE CHALAIS (salle du Temple) du 08 au 30 juin 2019 (collection 2016 – 360 visiteurs dont 227 scolaires) intervenant Gilles SAIGNE.

#### COLLECTION 2018

- MUSSIDAN (Espace multiculturel Aliénor d'Aquitaine) du 31 octobre au 16 novembre 2019 - 318 visiteurs dont 123 scolaires - intervenant Fabienne CHATON.

#### COLLECTIONS THEMATIQUES

##### « Le mouvement »

- MONTIGNAC (école primaire) du 29 novembre au 13 décembre 2019 - 315 scolaires (soit 15 classes) intervenant Eric SOLE.

### « Paysage »

- PRIGONRIEUX (médiathèque) du 13 mars au 01 avril 2019 – 814 visiteurs dont 574 scolaires – intervenant Jacques BLANPAIN.



### 3.3. SERVICE DE LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

Le champ d'intervention du service de la Conservation du patrimoine porte sur les édifices et collections mobilières appartenant à la collectivité départementale.

Les édifices concernés sont le château de Biron, le château de Bourdeilles, l'abbaye de Cadouin et les Forges de Savignac-Lédrier. Ces édifices sont classés monuments historiques.

L'abbaye de Cadouin est par ailleurs un élément du bien « Chemin de St Jacques de Compostelle » classé patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

Deux collections mobilières appartiennent au Département, la collection d'art et d'art décoratif du château de Bourdeilles en partie protégée au titre des monuments historiques et la collection de poupées et jouets de Nontron labellisée « Musée de France ».

Les activités du service couvrent l'étude, la conservation et la valorisation du patrimoine de la collectivité départementale et le soutien technique aux opérateurs publics engagés dans une action patrimoniale.

Les objectifs de service se concentrent autour de trois axes principaux :

- Renforcer l'identité des sites départementaux à vocation patrimoniale pour la plupart gérer en délégation de service public par la Semitour
- Piloter le programme d'étude et de réhabilitation de ces sites
- Favoriser l'accès au patrimoine au plus grand nombre.

### 3.3.1. RENFORCER L'IDENTITE CULTURELLE DES SITES

#### ➤ *Positionner le château de Biron comme un lieu dédié à l'art contemporain*

- Exposition hiver/printemps 2019 : « **Tant qu'il y aura des ogres** », présentation des œuvres de l'artiste landaise Lydie Arickx accompagnée de performances ouvertes au public associant plasticienne et écrivains. Personnalités invitées Serge Arioldi, Daniel Lhomond, Pierre Péju, Jean-Claude Ameisen.



- Exposition été/automne 2019 : « **Un monde, un seul, pour demeure** » sous le commissariat de Enrico Lunghi, cette exposition proposait un choix d'œuvres issues des collections des Fonds Régionaux Art Contemporain de la Nouvelle Aquitaine.



#### ➤ *Positionner l'abbaye de Cadouin sur la thématique « Chemins de St jacques de Compostelle*

- Poursuite du programme de recherche « Monasticun Aquitaniae » sur les abbayes cisterciennes de la Nouvelle Aquitaine en partenariat avec les universités de Poitiers,

Limoges et Bordeaux avec notamment la recherche documentaire sur l'histoire de l'abbaye de Cadouin et les relevés archéologiques des façades du bâtiment Est.

### **3.3.2. PROGRAMME D'ETUDE ET DE REHABILITATION DES SITES ET COLLECTIONS**

- Biron : lancement des travaux de réhabilitation des Ecuries destinées à accueillir la boutique du site et fin des études iconographiques sur les décors peints du XVI<sup>e</sup> siècle ornant le plafond voûté du cabinet adjacent aux Ecuries. Clôture des travaux de réfection des vitraux des édifices de la cour haute.
- Bourdeilles : lancement des travaux de sécurisation du donjon médiéval et préparation du projet d'aménagement des réserves dans le château Renaissance.
- Cadouin : traitement curatif du lapidaire et lancement de l'opération des travaux de remontage des anciennes portes du cloître.
- Collection de poupées et jouets : première rencontre avec le Mucem pour le règlement de propriété sur la collection d'Etat déposée au musée de Nontron
- Accompagnement des projets de rénovation du patrimoine non protégé porté par la Fondation du patrimoine

### **3.3.3. L'ACCES AU PATRIMOINE**

- Médiation accompagnant l'exposition « Un monde, un seul, pour demeure »
  - Conception et mise en œuvre d'un parcours d'éducation artistique et culturel en partenariat avec l'Agence Culturelle, l'Education Nationale, les FRAC et la Semitour
  - Réalisation d'un livret de visite grand public et d'un livret dédié à la jeunesse
- Journées Européennes du Patrimoine
  - Château de Biron : Visites commentées de l'exposition « Un monde, un seul, pour demeure » et organisation d'une table ronde animée par Enrico Lunghi historien d'art et ancien directeur du Musée d'Art moderne du Luxembourg et Serge Adde docteur en philosophie et en histoire.
  - Montpon Ménéstérole : « Vauclaire, de la chartreuse à l'hôpital », conférences et visites commentées des lieux en collaboration avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).
  - Forge de Savignac-Lédrier : Atelier de découverte « Le fonds photographique des maîtres de Forges 1868-1935 » en accompagnement des visites commentées organisées par la Communauté de communes Isle, Loue, Auvézère en Périgord.
- Accueil du tournage du film « La Révolution française » d'Hugues Nancy et Jacques Malaterre, production de France 2, à Biron en octobre 2019.

### **3.3.4. AGENDA 21**

- Mise en œuvre des pratiques éco-responsables lors de la conception et la réalisation des expositions par
  - Le réemploi des matériaux de construction (modules, plaques)
  - La mutualisation des socles de présentation avec l'Agence culturelle
  - L'aménagement à Biron d'un espace de stockage sécurisé

- La réduction des déplacements avec hébergement des équipes à proximité des lieux d'interventions
- L'usage raisonné des véhicules de service
- La pose de rails d'éclairage équipés de led

### 3.3.5. BILAN D'EXECUTION DU BUDGET

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à 91,89%.

#### DÉPENSES

Crédits de paiement votés	Exercice 2018	Exercice 2019	Evolution 2018 / 2019
<b>Fonctionnement</b>			
Budget Primitif	39.200 €	39.300 €	%
BP + BS + DM2	42.300 €	42.300 €	%
<b>Investissement</b>			
Budget Primitif	242.981 €	0 €	-
BP + reports + BS + DM2	242.981 €	0 €	-
<b>TOTAUX :</b>			
Budget Primitif	<b>282.181 €</b>	<b>39.300 €</b>	<b>- 86,07%</b>
BP + reports + BS + DM2	<b>285.281 €</b>	<b>42.300 €</b>	<b>- 85,17%</b>

### 3.4. SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHEOLOGIE

En matière d'archéologie préventive, les interventions de diagnostic sont en nombre très restreint et il apparaît à nouveau que le schéma d'intervention du service dans ce domaine reste encore méconnu des collectivités et peu adapté à la réalité des prescriptions sur le territoire. Quelques interventions au cas par cas ont pu être réalisées pour le compte de collectivités (Grand Périgueux, communes de Saint-Avit-Rivière et Saint-Victor), offrant des résultats significatifs pour la recherche départementale. L'activité du service s'est principalement consacrée à la préparation de deux projets de fouille de grande envergure, à Vézac et à Campagne, qui ont connu chacun des annulations de dernière minute, à six mois d'intervalle, mettant en difficulté les équipes autant du point de vue du planning que des perspectives d'activité.

L'activité de médiation et de diffusion a quant à elle été importante, avec de nombreuses interventions dans les établissements scolaires et sur les sites départementaux, mais aussi grâce à la 2<sup>e</sup> édition de la journée d'actualités archéologiques Archéo Actu, consacrée à la recherche en préhistoire et qui s'est tenue cette année au Pôle d'interprétation de la préhistoire (PIP).

### 3.4.1. LES ACTIVITES DE RECHERCHE

#### 3.4.1.1. OPERATIONS D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

##### Diagnostics, surveillances de travaux

- **Coulounieix-Chamiers**, 161 Avenue Winston Churchill, extension du Laboratoire départemental d'Analyse, diagnostic préventif, 4000 m<sup>2</sup>, 2 jours (mars). Opération négative.
- **Marsac-sur-l'Isle**, zone d'activités de Marival, 44 791 m<sup>2</sup>, 1 mois (mars). Mise au jour d'une succession d'occupations allant de la Préhistoire au Moyen-Âge : outre des vestiges de l'homme de Neandertal, des derniers chasseurs-cueilleurs, et des premières sociétés d'agriculteurs, il a été mis au jour un habitat du VI<sup>e</sup> siècle ainsi qu'un four de potier, légèrement plus ancien, témoins relativement rares dans notre département.
- **Saint-Avit-Rivière**, abords de l'église dans le cadre du réaménagement du parvis, diagnostic préventif, 250 m<sup>2</sup>, 2 jours (juillet). Reconnaissance du porche occidental disparu, évaluation du niveau d'apparition des tombes modernes et médiévales, découverte d'une occupation antique inédite avec l'hypothèse d'un lieu de culte actif dès l'époque gallo-romaine.
- **Saint-Victor**, abords de l'église dans le cadre du réaménagement paysager de la place de l'église, diagnostic préventif, 1232 m<sup>2</sup>, 4 jours (septembre). Deux phases distinctes d'inhumations médiévales ont été reconnues, tombes rupestres et inhumation en coffre de dalles calcaires estimées du XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle.
- **Château de Biron**, écuries et cour basse, surveillance de travaux, 2 jours (octobre-novembre). Dans le cadre de l'aménagement de la billetterie du Château, suivi de réseaux et étude du sol intérieur des écuries. Les données collectées viennent compléter une décennie d'interventions enrichies par plusieurs surveillances et une fouille programmée.

##### Fouilles

Etudes et rédaction en cours : Bergerac, Bout-des-Vergnes (fouille 2012, relecture des contributions et rédaction de la synthèse) ; Mussidan, Chauzeys (fouille 2013, photographie de mobilier, étude historique) ; Bourdeilles, Les Rouchoux (fouille 2017, datation et étude métallurgique) ; La Tour-Blanche, Jovelle (fouille 2017) ; Castelnau-la-Chapelle, La Treille-Fayrac (fouille 2018, études post-fouille, études de mobilier, études paléoenvironnementales, datations).

##### Collaborations scientifiques dans le cadre de ces travaux

- Laboratoires du CNRS : Ausonius (étude sidérurgique), PACEA (étude anthropologique), Lampea, LSCE/IPSL (Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement). Université de Genève (étude de la faune),
- Opérateur agréé d'archéologie préventive : Paléotime (étude géomorphologique).
- Sarl Hypogée et Protée (études géologiques),
- Beta Analytic (datations par AMS),
- Sarl Amélie (études environnementales),
- Sarl Landarc (étude du petit mobilier métallique),
- Pôle d'interprétation de la Préhistoire (études de la faune).

### 3.4.1.2. PROJETS DE RECHERCHE, SOUTIEN ET DIFFUSION DE LA RECHERCHE

#### Projets de recherche conduits par le service de l'Archéologie

- Opération d'analyse sur l'**abri du Squelette** aux Eyzies-de-Tayac (Dordogne), sépulture mésolithique, en collaboration avec P. Courtaud (PACEA).
- Prospection thématique sur le site de la **grotte de Jovelle** à La Tour-Blanche (études et préparation du rapport).

#### Participation aux travaux des équipes de recherche

- **Abbaye de Cadouin** dans le cadre de la convention liant le Département, l'université de Bordeaux 3 et la commune, en collaboration avec la Conservation départementale : relevé topographique et accompagnement du projet de thèse.
- **Abri de la Balutie** à Montignac : étude des industries lithiques du Paléolithique supérieur.
- **Abri du Moustier** à Saint-Léon-sur-Vézère : historiographie des recherches conduites sur le site.

#### Soutien aux travaux de recherche programmée menés sur le Département

- Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) : la Ferrassie à Savignac-de-Miremont (4<sup>e</sup> année) et la Balutie à Montignac (4<sup>e</sup> année), La Mouthe aux Eyzies-de-Tayac-Sireuil (2<sup>e</sup> année).
- Université Bordeaux-Montaigne : site gaulois de la Peyrouse à Saint-Félix-de-Villadeix (3<sup>e</sup> année), haut-fourneau du Berteil à Meyrals (1<sup>ère</sup> année).
- Association Sport et Loisirs de la Vallée de l'Echelle : le Fourneau du Diable à Bourdeilles (4<sup>e</sup> année).
- Association Les Amis du Piage : le Moustier à Saint-Léon-sur-Vézère (1<sup>e</sup> année).
- Association Les Meulières de Saint-Crépin : carrières d'extraction de meules de Saint-Crépin-de-Richemont (2<sup>e</sup> année).
- Association Club histoire et patrimoine de la Tour-Blanche : habitat troglodyte Chez Tézy à Cercles (1<sup>ère</sup> année).

#### Conférences et communications, publications scientifiques et diffusion

- Lagarde-Cardona C.- « Gaulois montre-moi tes déchets ! La métallurgie gauloise à la lumière de la science », conférence dans le cadre de l'exposition « Pétrocores. Chassez vos idées fixes ! » et de la Fête de la science, Musée Vesunna (Périgueux), 02/10.
- Gabillot M., Lagarde-Cardona C., Vernet J. Piccardo P., Piningre J.-F, Jurietti S. – « Nouveau regard sur l'organisation de la production métallique à travers les résultats de récentes analyses métallographiques d'objets en alliages à base de cuivre du Bronze moyen », *Bronze 2019 : 20 ans de recherche, Colloque international de l'APRAB*, 19-22 juin 2019, Bayeux.
- Lagarde-Cardona C. Valette R. – « Le site du Vallon des Rouchoux à Bourdeilles et ses activités de forge », *Fédération Aquitania, Actualités de la recherche en Protohistoire dans le sud-ouest de la France et le nord de l'Espagne*, Musée d'Aquitaine à Bordeaux, 13/12.
- Chadelle J.-P., « Archéologie de la grotte de Lascaux », conférence au Musée de l'Ephèbe, Agde (34), 08/02.
- Chadelle J.-P., « La grotte de Jovelle à La Tour-Blanche », conférence des Archives départementales, Centre de la Communication, Périgueux, 14/02.

- Chadelle J.-P., « La grotte de Jovelle à La Tour-Blanche », conférence au Café Pluche, Comberanche et Epeluche, 27/09.
- Chadelle J.-P., « Le CIAP-Lascaux », conférence à l'Agence Vox, Périgueux, 24/10.
- Chadelle J.-P., « La conservation des grottes ornées et des gisements préhistoriques », conférence au CIAP-Lascaux, Montignac, 02/11.
- Dinnis, R., Bessudnov, A. Chiotti, L., Flas, D., Michel, A. (2019) – Not older and not different: Hohle Fels IV and the Western European Late Aurignacian, *Proceedings of the Prehistoric Society*, vol. 85, p. 29-60.
- Michel A., Ihuel E., Chadelle J.-P., Claud E., Baillet M., Camus H. (2019) – Découvertes récentes en Bergeracois : étude préliminaire des occupations châtelperroquoise et aurignacienne de Bout-des-Vergnes (Bergerac, Dordogne, France), In : Montoya C., Paris C., Bodu P. (Org.), *Palethnologie du Paléolithique supérieur ancien: où en sommes-nous ?*, XXVII<sup>e</sup> Congrès Préhistorique de France, Amiens, du 30 mai au 4 juin 2016, Vol. 2, p. 19-22.
- Chadelle J.-P. (2019) - La grotte de Jovelle, *Mémoire de la Dordogne*, 34
- Edition de la version française du guide touristique *El Arte Paleolitico del Suroeste de Europa en la lista del Patrimonio Mundial*, édité dans le cadre du réseau européen CARP (Chemins de l'Art Rupestre Préhistorique), [https://eupal.prehistour.eu/wp.content/uploads/2018/11/guia\\_rutas\\_arte\\_paleolitico.pdf](https://eupal.prehistour.eu/wp.content/uploads/2018/11/guia_rutas_arte_paleolitico.pdf)

### 3.4.2. LES ACTIONS DE FORMATION

- Accueil au service du réseau Echosciences Nouvelle-Aquitaine (15/01) : 20 animateurs et responsables de structures culturelles étaient présents pour une session de présentations et d'échanges.
- Encadrement de stage de Master 2 (01/03-31/07): BEAUPIED M. – Rapport de Stage au service de l'archéologie du département de la Dordogne (mars- juillet 2019) – Mémoire de Master 2 ingénierie de l'archéologie préventive, Université Bordeaux Montaigne, Tuteurs : A. Michel et S. Faravel.
- Formation des médiateurs de Laugerie-Basse et du Grand-Roc pour la Sémitour (04/11).
- Accueil des étudiants de l'université de Leyde, Roc de Marsal, Campagne (18/04).
- Accueil des collégiens espagnols dans le cadre du réseau CARP (27/06).
- Accueil des étudiants de l'université de Bordeaux, Roc de Marsal, Campagne (25/10)

### 3.4.3. LES ACTIVITES DE MEDIATION

Au total, 1435 personnes ont bénéficié de ces activités en 2019, dont 834 scolaires.

#### 3.4.3.1. PROGRAMMATION DES SITES DEPARTEMENTAUX

##### Domaine départemental de Campagne

- « **Jardin néolithique** » en partenariat avec le Pôle paysage et espace verts et l'association « Les jardins de Limeuil » : 10 animations thématiques ont été menées de juin à septembre, pour un total de 220 personnes.
- **Randonnées thématiques** : découverte des plantes comestibles (09/06 et 01/09, 25 participants), découverte du patrimoine (05/07 et 20/09, 20 participants).

### Grotte de Jovelle

- Visites commentées pour les personnels du MNP, CMN et RMN (19/01), la Société des amis du Musée national de Préhistoire (31/03), l'Association des Bibliothécaires de la Dordogne (21/06), l'association culturelle de Saint-Estèphe (29/06), le Club Histoire et Patrimoine de La Tour Blanche et Société Historique et Archéologique du Périgord (07/09), l'Association Café Pluche (12/11).

#### 3.4.3.2. CONCEPTION ET MISE A DISPOSITION D'EXPOSITIONS

L'exposition « Ils sont food ces Romains ! » a été présentée au musée Borda de Dax (01/01-31/12), au collège de Terrasson (01-27/06, 200 élèves), et au lycée de Nontron (16-20/12, 100 élèves).

#### 3.4.3.3. INTERVENTIONS, ANIMATIONS

### Ateliers pédagogiques dans les établissements scolaires

- **Lalinde**, Ecole Bleue, 19 mars, sensibilisation à l'archéologie et à l'art pariétal (25 élèves de CM1/CM2).
- **Coulounieix Chamiers**, Institut Bayot Sarazy, animation d'ateliers d'initiation à la préhistoire, à l'initiative du PIP, 12 et 19/11, 03 et 10/12 (12 élèves).
- **Brantôme**, collège Aliénor d'Aquitaine, 7-11 octobre, atelier découverte des fouilles archéologiques (70 élèves de 6<sup>ème</sup>).
- **Lanouaille**, collège Plaisance, 4-10 octobre, atelier découverte des fouilles archéologiques (87 élèves de 6<sup>ème</sup>).
- **Périgueux**, collège Bertrand de Born, 4-13 novembre, atelier découverte des fouilles archéologiques (77 élèves de 6<sup>ème</sup>).

### Interventions en CMS

- Montignac, Projet parentalité, en partenariat avec l'UT de Sarlat : atelier fouille au PIP (20/11, 16 participants).
- Le Bugue, Petit moment en famille (23/10, 40 participants).

### Manifestations culturelles départementales et nationales

- **Rendez-vous aux jardins** (09/06) : randonnée thématique animée par l'association Les Jardins de Limeuil (10 participants).
- **Journées nationales de l'archéologie** : conférence sur la grotte de Jovelle à Montagnier en partenariat avec l'OT de Ribérac (14/06) ; visite commentée du gisement de Laugerie-Basse aux Eyzies (15/06) ; journée de découverte au domaine de Campagne sur le thème de l'aventure partagée de l'homme et des abeilles avec ateliers jeunesse, expérimentations scientifiques et conférence de Nicolas Césard, enseignant-chercheur au laboratoire d'Eco-anthropologie (CNRS/Muséum national d'Histoire naturelle, 15/06, 65 participants).
- **Journées européennes du patrimoine** (20/09) : randonnée thématique au domaine de Campagne (10 participants).
- **Fête de la randonnée** (20/09) : randonnée dans le domaine de Campagne (10 participants).

- Organisation de la journée **Archéo-Actu** au PIP (16/11, 90 personnes).
- Commémoration des 40 ans du bien UNESCO de la Vallée de la Vézère au PIP (28-30/11).

#### Mise à disposition du matériel pédagogique

- Module d'art pariétal à Lalinde dans le cadre du festival « Lalinde s'amuse » (26/02, 75 participants).
- Module d'art pariétal à Teyjat pour la Fête de la préhistoire en collaboration avec l'Association Lapatte 24 (15/08, 50 participants)

### 3.4.4. LE BUDGET 2019 EN QUELQUES CHIFFRES

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
	dépenses	recettes	dépenses
<b>OPERATIONS PROGRAMMEES</b>			
Abri du squelette	840 €		
Château de Biron	5 466,24 €		
Aides à la recherche	26 500,00 €		
<b>OPERATIONS PREVENTIVES</b>			
<i>Diagnostics</i>		49 104,47 €	
Conseil départemental	2 100 €		
Autres	31 623 €		
<i>Fouilles</i>			
Bergerac – Bout-des-Vergnes	900 €		
Bourdeilles - Les Rouchoux			26 992,16 €
Beynac - La Treille	4 815 €		24 374,40€
<b>EQUIPEMENTS</b>			
	11 586 €		3 475 €
<b>MEDIATION</b>			
	4 779,40 €		
<b>Total</b>	<b>88 609,64 €</b>	<b>49 104,47 €</b>	<b>54 841,56 €</b>

## 4. DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

La Direction des sports et de la jeunesse (DSJ) a fait l'objet d'une réorganisation en septembre 2018, suite au départ du Directeur en poste et à la nomination de son successeur. En continuité de la politique menée, son action s'est articulée autour de deux objectifs majeurs en 2019 :

- Favoriser l'accès à la pratique du sport pour tous et partout.
- Promouvoir l'image et l'économie du Périgord.

### 4.1. FAVORISER UNE POLITIQUE SPORTIVE POUR TOUS

Aides en faveur du mouvement sportif. : en 2019, la DSJ a assuré la gestion des dossiers de demande de subvention suivants :

Aides 2019 en faveur du mouvement sportif	Aides 2018 en faveur du mouvement sportif
Crédits affectés : <b>83 829.93 €</b> <b>85</b> dossiers	Crédits affectés : <b>60 929,79 €</b> <b>76</b> dossiers
- Athlètes de haut niveau : 30 (36.100€) - Bourses jeunes espoirs : 22 (11.000€)	- Athlètes de haut niveau : 14 (27 000 €) - Bourses jeunes espoirs : 35 (14 500 €)
- Aide à l'investissement : développement et sécurisation des pratiques auprès des comités : 10 (22 929.93 €)	- Aide à l'investissement : développement et sécurisation des pratiques auprès des comités : 6 (6 829,79 €)
- Sections sportives scolaires : 23 (13.800€)	- Sections sportives scolaires : 21 (12 600 €)

De plus, en complément du règlement des 85 dossiers de subvention, 569 engagements ont fait l'objet d'un paiement et 70 titres de recettes ont été émis par le personnel administratif.

A ces aides financières octroyées au mouvement sportif, s'ajoutent les missions de la DSJ qui complètent les actions menées par l'ensemble des acteurs et partenaires sportifs en Dordogne.

#### 4.1.1. METTRE EN PLACE UN PROGRAMME D'ANIMATIONS DEPARTEMENTAL POUR TOUS

**Avec le public jeune :**

**Milieu scolaire :** convention avec l'Education nationale permettant à 3 128 enfants (CM1/CM2) de 136 classes pour 104 communes. 5 éducateurs mobilisés de janvier à juin puis l'ensemble des éducateurs de septembre à décembre (6 séances par classe). Le 4 juillet, journée de « fin de cycle » pour 120 élèves, avec initiation aux Activités Physiques et Sportives de Pleine Nature (APPN) à Saint-Estèphe.

**Conseil départemental junior (CDJ) :** 77 collégiens de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> (42 collèges). **5 sessions de travail**, les mercredis matin en période scolaire. 10 sorties programmées. 4 éducateurs de la mobilisés par session. Transport mis en place par la DSJ pour chaque session. Articulé autour de 5 commissions en lien avec les compétences de la collectivité et en associant des

techniciens de différentes Directions ainsi qu'un opérateur départemental (Ciné-Passion en Périgord).

**Ecoles départementales des sports (8 EDS) :** Ouverture le 18 septembre, les mercredis matin en période scolaire sur les communes d'Agonac, Issac, Nontron, Angoisse, Lalinde, Eymet, Le Bugue, Villefranche du Périgord pour 30 enfants de 8/11 ans en moyenne par EDS. L'ensemble des éducateurs mobilisé. Découverte de pratiques sportives en dehors de tout esprit de compétition. Accompagnement des apprentissages moteurs et cognitifs au travers du collectif tout en valorisant l'individu. Ces EDS dynamisent les territoires ruraux, répondent à une demande de service public, favorisent la promotion des APPN. Partenariat avec les Communautés de communes locales et/ou les communes par conventionnement.

**Vacances sportives :** Durant les 3 périodes de vacances scolaires, 450 enfants de 8/11 ans, ont participé à 14 stages et 258 adolescents de 12/15 ans ont bénéficié de 15 journées d'initiation sportive multisports et APPN. 12 éducateurs mobilisés. Dispositif couvrant avec cohérence l'ensemble du département dans un souci d'équité territoriale.

**Festival « A nous les vacances ! »** du 25 février au 1<sup>er</sup> mars sur les communes d'Agonac, Brantôme en Périgord, Saint Cyprien, La Force et Mussidan. 4 éducateurs mobilisés pour 2 732 personnes. Festival artistique, culturel et sportif structuré grâce aux réseaux des bibliothèques et médiathèques locales, aux cinémas de proximité ou itinérants, aux communes et Communautés de communes.

**« L'Été actif » pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :** du 9 juillet au 22 août, 6 journées sur 7 sites pour 560 enfants de 8/16 ans et 72 enfants de moins de 8 ans inscrits dans 45 ALSH. L'ensemble des éducateurs mobilisé et 10 prestataires qualifiés. Découverte des APPN le matin, après-midi réservée à la baignade surveillée.

**Apprendre à nager en Dordogne :** 8 semaines en juillet et août, à La Jemaye, Rouffiac, Saint Estèphe et Gurson. 78 enfants et 3 adultes non nageurs ont pu apprendre à nager avec un éducateur sportif spécialiste des activités de la nage et recruté par la DSJ (10 séances par bénéficiaire réparties sur la semaine).

**Avec le public adulte :**

**« Seniors à nous la forme » :** Programme hebdomadaire (hors période de vacances scolaires) de ½ journées d'activités physiques et de prévention santé pour 320 seniors, sur les communes de Montpon- Ménéstérol, Saint Jory Lasbloux, Saint Martial de Valette, Prigonrieux, Saint Julien de Lampon, Jumilhac le Grand, Daglan, Villeteureix, Saint Léon sur l'Isle, Villefranche de Lonchat et Thenon. 12 éducateurs mobilisés. Partenariat avec les Communautés de communes locales et/ou les communes par conventionnement.

**Journée de rassemblement « Seniors à nous la forme » :** le 21 juin. Regroupement du public « Seniors à nous la forme » à Agonac pour une journée d'animation APPN pour 100 personnes. 8 éducateurs mobilisés. Transport mis en place par la DSJ.

**« Challenge Conseil départemental Dordogne-Périgord pétanque » :** 4 tournois organisés sur 4 territoires, en collaboration avec le comité départemental de pétanque. Finale à Neuvic sur

l'Isle le 30 août. Un éducateur mobilisé par site. Des techniciens fédéraux ont encadré 1 500 participants sur une thématique de sport santé, d'animation et de lien social.

**Seniors « Faites du sport »** : le 3 octobre, à La Jemaye, Saint Estèphe, Rouffiac, Gurson et Campagne pour près de 600 seniors. L'ensemble des éducateurs mobilisé et 40 bénévoles. Promouvoir les bienfaits de la pratique d'APS adaptées et régulières avec des ateliers interactifs de sensibilisation à « la santé et au bien vieillir ».

#### **4.1.2. SOUTENIR LA PRATIQUE EN CLUB EN DEVELOPPANT DES ACTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE MOUVEMENT SPORTIF ET LE SPORT SCOLAIRE**

Fondées sur une démarche partenariale, des coopérations sont établies avec les acteurs du sport départemental représentés par le Comité départemental olympique et sportif.

**Comités et clubs** : La DSJ accompagne et suit annuellement 34 plans de développement quadriennaux établis par les comités sportifs départementaux dits « traditionnels ». En parallèle, des actions de formation, "cadres techniques" ainsi que « l'encadrement des sélections départementales », ont été menées par 5 éducateurs de la DSJ auprès de 5 comités.

Une collaboration spécifique sur certains dispositifs, événements et autres manifestations vient étoffer cette notion de partenariat « public-privé ».

**Sport adapté** : - « raid sportif adapté » du 25 au 27 juin à Rouffiac, pour 250 jeunes participants atteints d'une déficience mentale. 8 éducateurs mobilisés. Partenariat avec le comité départemental de sport adapté de la Dordogne (CDSA24).

**« 2 journées sport adapté »** : le 3 avril, athlétisme à Trélissac. Le 12 juin canoë à Groléjac pour 60 enfants en situation de handicap. 3 éducateurs mobilisés. Partenariat avec le CDSA24.

**Sections sportives scolaires (SSS)** : 23 sections dans 18 collèges pour plus de 600 jeunes licenciés. 11 éducateurs interviennent dans 11 sections. Dans le cadre d'un parcours de réussite scolaire, elles ont permis à ces collégiens de se perfectionner sur le temps scolaire dans leur discipline de prédilection. Partenariat avec l'éducation nationale et les différents partenaires par conventionnement.

**Centre départemental d'entraînement de canoë-kayak** : 2<sup>ème</sup> année. 10 athlètes de niveau national ou international bénéficient d'horaires aménagés pour s'entraîner quotidiennement sous la responsabilité d'un éducateur sportif spécialiste canoë-kayak de la DSJ. Tous les athlètes ont été sélectionnés pour les Championnats de France. Plusieurs titres nationaux et un titre mondial.

**Opération « Tous au stade »** : 17 dates. 930 jeunes collégiens et 129 mineurs issus des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) ont assisté au match d'un club de haut niveau du département (basket, handball). Transport organisé et financé par la DSJ pour chaque match.

**« Golden Ligue de handball féminin »** 23 et 24 mars à Boulazac Isle Manoire. 41 collégiens et 11 mineurs issus des MECS ont assisté à une rencontre internationale.

**Challenge du Conseil départemental des sections sportives scolaires rugby :** le 29 mai à Trélissac. 6 sections sportives présentes. 7 éducateurs mobilisés. En collaboration avec le comité départemental de rugby de la Dordogne et l'Union nationale du sport scolaire. Tournoi qui clôture l'année et permet à plus 130 collégiens de mesurer leur progrès à travers une confrontation amicale et conviviale.

#### **4.1.3. METTRE EN PLACE UN PROJET DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE (APPN)**

Le développement d'une pratique maîtrisée des sports et loisirs de nature dépend avant tout de la possibilité d'utiliser des espaces de pratique sécurisés et adaptés aux différents publics et activités sportives. Le Département s'inscrit parfaitement dans cette démarche en marquant son souhait de soutenir, par l'aménagement, l'animation et les aides financières, l'accès à la pratique des sports et loisirs de pleine nature de manière concertée et durable sur tout le territoire. La DSJ répond ainsi à ses prérogatives tout en s'inscrivant dans un autre axe stratégique : La Dordogne, terre d'excellence environnementale.

**Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) :** La DSJ pilote et coordonne cette commission. Mise en place d'un Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) qui recense et classe tous les espaces, sites et itinéraires de loisirs sportifs de nature (ESI) dans le département, en 4 niveaux, allant de sites non encore utilisables (niveau 1) aux sites à haute qualité de pratique (niveau 4). 55 sites sont inscrits au PDESI.

**Comités départementaux de pleine nature :** une étroite collaboration. La DSJ coordonne la définition des plans de développement quadriennaux des 15 comités sportifs départementaux.

**Bases départementales d'activités sportives de pleine nature :** Aménagement de pontons flottants à La Jemaye et Gurson pour assurer la mise en eau des canoës et stand-up paddles mis à disposition gratuitement au public. Aménagement d'un pas de tir à l'arc à La Jemaye.

#### **4.1.4. SOUTENIR LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LA MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS DEPARTEMENTAUX**

**Gestion d'équipements départementaux :** Le Département est propriétaire du gymnase de la Grenadière, du Dojo départemental et de la Maison départementale des sports. La DSJ a coordonné la mise en place de ces plannings d'utilisation (créneaux horaires) pour les comités, les associations sportives, les collectivités territoriales et les établissements scolaires qui ont fait une demande. Pour les 2 équipements sportifs, 34 conventions de mise à disposition ont été établies pour une période définie annuellement ou ponctuellement. Le dojo départemental a ainsi accueilli 14 888 pratiquants licenciés et la Grenadière plus de 35 200 pratiquants, dans le cadre du sport scolaire et pratique fédérale.

## 4.2. PROMOUVOIR L'IMAGE ET L'ECONOMIE DU DEPARTEMENT.

Par la mise en place de projets et d'évènements sportifs, la DSJ participe au développement de l'emploi sportif en Dordogne ainsi qu'au rayonnement et à l'attractivité du département.

### **Organiser des évènements :**

« Val natura en Périgord » du 14 au 17 mai. Epreuve nationale pour 140 seniors de + de 55 ans (70 équipes de 2 personnes) sur les communes de Montignac, Coly, Saint Amand, Aubas, Valojoux, Sergeac, Saint Léon sur Vézère et Payzac le Moustier). 15 éducateurs mobilisés. Rallye pédestre et culturel promouvant les atouts touristiques, valorisant la richesse et la diversité du patrimoine de la Dordogne.

« Swimrun Dordogne Périgord », le 7 juillet : 1<sup>ère</sup> édition à La Jemaye. 150 participants. L'ensemble des éducateurs mobilisé. Organisé en collaboration avec le club C.A. Périgueux Triathlon, la Communauté de communes du Périgord Ribéracois. Epreuve dérivée du triathlon sur un parcours de 5 à 15 km, alternant des sections de nage et de course à pieds.

« Périgord Raid Aventure » (PRA), du 26 au 29 août : 1<sup>ère</sup> édition départementale, sur le canton de Trélissac. 21 éducateurs mobilisés nuits et jours pour 117 adolescents (par équipe de 3, mixte ou pas) et une centaine d'encadrants. Le PRA s'est déployé sur les communes d'Agonac, Champcevinel, Château-l'Evêque, Cornille, Sarliac sur l'Isle, Antonne et Trigonnant, Escoire, Trélissac et la Chapelle Gonaguet. Raid promouvant le patrimoine historique et touristique, favorisant les échanges culturels entre jeunes par la pratique d'APPN.

**Soutenir des manifestations :** Un soutien technique et logistique a été réalisé au bénéfice de 5 manifestations : Aiga trail, trail la Caussadaise, ultra trail du Périgord, trail de Sarlat, trail de Villefranche du Périgord.

### 4.2.1. ANIMER LES SITES DEPARTEMENTAUX

**Journée sport environnement à Miallet :** le 1<sup>er</sup> juillet pour près de 500 personnes. 7 éducateurs mobilisés. Promotion du site et des APPN liées avec les enjeux environnementaux, en collaboration avec le Service environnement.

**Journée de lancement « Eté actif » :** Le 7 juillet à La Jemaye pour 573 personnes. 16 éducateurs mobilisés et 5 prestataires qualifiés. Encadrement des activités canoë, paddle, tir à l'arc, baby ski nautique, tour d'escalade, cerf-volant, équitation, filet, initiation swim and run. Présence de l'association des Francas de France pour une sensibilisation à l'environnement.

**« Eté actif » :** du 8 juillet au 23 août. 6 sites départementaux et 19 territoires intercommunaux. 30 prestataires ont assuré 615 créneaux d'animation pour 10 238 personnes. L'ensemble des éducateurs mobilisé. Programme d'animations sportives et de loisirs ouvert à tous.

**Etangs départementaux** : du 15 juin au 1<sup>er</sup> septembre. Gestion de la surveillance de la baignade sur les sites de La Jemaye, Saint Estèphe, Rouffiac et Gurson. 46 sauveteurs aquatiques recrutés pour 108 432 personnes. Animation gratuite avec mise à disposition de canoës à La Jemaye, Saint Estèphe et Gurson pour 10 499 personnes. L'ensemble des éducateurs mobilisés les mardis et jeudis.

Exceptés les évènements à dominante touristique « Val natura en Périgord » et « Eté actif » les actions menées par la DSJ (et leur transport) SONT ENTIEREMENT GRATUITES et au service de la population locale.

Ainsi en 2019 le Département a permis à plus de **192 446 personnes** de participer et/ou de découvrir par l'intermédiaire de la DSJ, plus de 30 dispositifs facilitant l'accès à la pratique du sport « pour tous et partout », valorisant ainsi l'engagement et l'image du département.

## 5. DIRECTION DE L'ÉDUCATION

La Direction de l'Éducation traite des questions relevant du domaine scolaire, soit essentiellement :

- le fonctionnement des collèges publics et privés,
- les aides financières aux actions éducatives organisées par les établissements scolaires,
- les attributions d'aides aux familles (bourses départementales, primes d'apprentissage) ou aux étudiants (bourses ERASMUS, thèses de 3ème cycle),
- la mise en place et l'attribution de bourses et d'aides à l'hébergement pour les étudiants en médecine,
- les prêts d'honneur aux étudiants,
- l'élaboration et le suivi des conventions entre le Conseil départemental et les collèges publics du département,
- le suivi de toute question relative au service de restauration et d'hébergement des collèges publics (fixation des tarifs, règlement intérieur, conventions pour la fourniture de repas...),
- l'animation du réseau départemental des chefs de cuisine des collèges,
- le suivi des groupements de commandes : papeterie et enveloppes, fournitures de bureau, consommables informatiques, vérifications obligatoires, fourniture d'électricité, acquisition et maintenance d'extincteurs, fourniture de gaz naturel, appareils de reprographie et produits d'entretien,
- la poursuite du projet de restauration « Minjatz goiats » dans les collèges publics relevant du Département,
- les vêtements, les chaussures de travail et les équipements de protection individuelle (gants, lunettes) du personnel départemental des collèges,
- la sectorisation des collèges,
- le transport adapté.

Le total des mouvements réels sur le budget départemental en 2019 se décompose comme suit :

▪ fonctionnement des établissements publics et privés.....	4.939.160,38 €
▪ aide aux actions éducatives et culturelles .....	514.848,50 €
▪ actions dans le secteur socio-éducatif.....	5.729,00 €
▪ transport adapté.....	1.758.124,94 €
<b>TOTAL.....</b>	<b>7.217.862,82 €</b>

Les crédits votés à ces divers titres : 7.286.400 € ont donc été consommés à 99,05 %, les recettes prévues ayant été réalisées à 80 % (961.819 € pour 1.200.000 € attendus). Le budget 2019 de la direction est globalement en hausse de 1 % par rapport à 2018.

L'effectif de la direction est de 12 personnes comprenant :

- la directrice,
- deux chefs de bureau,
- deux rédacteurs principaux,
- un animateur principal,
- quatre adjoints administratifs,
- deux techniciens.

## 5.1. LA GESTION DES COLLEGES PUBLICS ET PRIVES

La direction gère les crédits consacrés au fonctionnement des collèges publics et privés et assure la liaison avec ceux-ci. Le Département a consacré, au titre de la participation au fonctionnement des collèges publics et privés, en 2019, 4.753.810,95 € (3.544.957 € pour le public et 1.208.853,95 € pour le privé) et au total 4.939.160,38 € en tenant compte des diverses aides à ces établissements (réseaux de chaleur, vêtements de travail des agents...).

### 5.1.1. LES COLLEGES PUBLICS

La direction contrôle les actes budgétaires, gère les logements de fonction et assure leur concession, désaffecte les biens mobiliers et s'occupe d'une façon générale de tout problème administratif concernant les collèges.

Elle s'occupe également du fonds commun des services d'hébergement, constitué par une cotisation de 1,50 % du montant des produits scolaires et réparti par la Commission Permanente, après avis de la VI<sup>ème</sup> Commission. Le Conseil départemental gère directement ce fonds sur un compte hors budget tenu dans les écritures de M. le Payeur Départemental.

En 2019, 105.041 € ont été attribués sur ce compte à 22 établissements sur 25 demandes présentées pour 78.671,39 € encaissés.

Depuis 2006, la Direction gère également la cotisation des collèges pour la participation des familles aux charges d'hébergement de leurs enfants soit 22,5 % du montant des frais de pension et de demi-pension. **Une recette** de 961.819 € a été encaissée à ce titre pour une prévision de 1.200.000 €.

### 5.1.2. LES COLLEGES PRIVES

Le Département participe au fonctionnement des collèges privés à deux titres :

- pour la part liée au fonctionnement matériel : une somme de 571.905,12 € a été versée en 2019. Les collèges privés perçoivent à ce titre le coût d'un élève de l'enseignement public majoré de 5%.
- pour la part liée aux coûts des personnels TOS : 636.948,83 € ont été versés en 2019 suite à la négociation menée il y a quelques années avec la Direction Diocésaine et les représentants des établissements privés pour la prise en compte de ces charges.

## 5.2. ACTIONS TRANSVERSALES

La direction participe à l'instruction des dossiers d'aide au bloc communal pour les travaux sur les équipements scolaires et périscolaires.

Elle est chef de projet de deux opérations lancées par le Département, l'une visant à la coordination des diverses actions en faveur des collèges menées par le Conseil départemental, l'autre à la dotation en équipement informatique dans les collèges publics et privés dont elle assure la coordination administrative.

### 5.2.1. ACTIONS DE COORDINATION

En 2019, la Direction de l'Éducation continue de piloter le Groupe Permanent de Concertation instauré avec les représentants syndicaux des principaux et gestionnaires de collèges.

Elle pilote également le dispositif « Minjatz Goiats » destiné à apporter un soutien aux collèges publics pour un approvisionnement en produits locaux et bio ainsi que pour la mise en place d'initiatives pour un service de restauration scolaire éco-responsable. Pour 2019, le bilan de la deuxième année de campagne est le suivant :

- Tous les collèges ont participé à l'opération. 34 collèges sur 35 ont demandé un financement.
- 57.141,37 € ont été consacrés par le Département pour le financement des projets présentés.

La Direction de l'Éducation a également mis en place un accompagnement des collèges à l'utilisation de l'outil numérique AGRIOLOCAL destiné à favoriser l'achat alimentaire en produits locaux. De plus, elle a également contribué au développement du processus de labellisation ECOCERT des collèges (9 collèges publics labellisés dont 2 en 2019).



L'année 2019 a vu, en septembre, la labellisation du collège Belvès 100 % bio, 1<sup>er</sup> de France à atteindre ce niveau. Ce projet a fait l'objet d'un accompagnement intense de nos services qui a impliqué la Direction ainsi que le service de l'Agriculture et notamment le cuisinier formateur recruté en son sein. Le collège a également été accompagné à la passation des marchés afin que toutes les conditions techniques, juridiques et financières puissent être rassemblées.

Un deuxième collège, celui de Montpon est également engagé dans la démarche de 100 % bio. Une diététicienne a intégré la Direction de l'Éducation pour permettre cette

réalisation et accompagner la transition alimentaire des collèges. L'objectif est qu'ils puissent tous être labellisés ECOCERT.

Enfin, l'accompagnement à la mise en place d'un Plan de Maîtrise Sanitaire dans les collèges, initié par la Direction de l'Education en lien avec le Laboratoire départemental en 2017 a été poursuivi en 2019. Un technicien intervient à mi-temps sur cette mission.

De plus, la direction coordonne, en relation avec le Service de la Commande publique et des Marchés et les différents services gestionnaires, les groupements de commandes pour la papeterie et les enveloppes, les copieurs, les fournitures de bureau, les vérifications et les contrôles périodiques règlementaires des installations dans les collèges, les consommables informatiques, l'achat et la maintenance des extincteurs, la fourniture de gaz naturel, d'électricité et les produits d'entretien.

### 5.2.2. EQUIPEMENT NUMERIQUE DES COLLEGES PUBLICS ET PRIVES

La direction a été chargée de la coordination administrative de cette action menée en transversalité avec la Direction du Patrimoine Bâti et la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique.

Elle organise les réunions de concertation avec les services académiques et les services concernés du Département pour l'attribution de matériel informatique, sur la base de projets établis par les collèges publics et privés et validés pédagogiquement par les services académiques. Pour 2019, la dotation a permis notamment le renouvellement du parc des collèges, soit 578 ordinateurs, 568 écrans, 98 vidéoprojecteurs et 7 classes mobiles, 257 ordinateurs portables, 2 mallettes MP3 et 9 tablettes.

## 5.3. LES ACTIONS EDUCATIVES

Le Département a poursuivi en 2019 une importante politique d'aide aux actions éducatives scolaires et péri- scolaires qui s'est traduite par une participation financière :

- aux voyages scolaires internationaux organisés par des établissements dans le cadre d'appariements au sein de l'Union Européenne. Le crédit alloué en 2019 a été de 7.657 € pour 11 projets,
- aux classes de découverte organisées par les écoles et les collèges : 89 voyages ont été aidés en 2019 pour un montant de 40.674 €,
- à la politique d'action culturelle dans les établissements scolaires : un montant de 15.684 € a été alloué aux 40 opérations retenues,
- aux voyages scolaires internationaux hors appariement organisés par les collèges. L'aide du Département a été attribuée aux élèves boursiers selon un barème tenant compte du montant de l'aide à la scolarité allouée à chaque bénéficiaire. 183 bourses ont ainsi été accordées à des collégiens pour un montant de 14.620€ pour 16 voyages.

#### ➤ *Par ailleurs, le Département a octroyé diverses aides particulières :*

- une bourse d'études du second degré aux élèves dont les parents résident en Dordogne, qui relèvent de l'enseignement secondaire (premier cycle) public ou privé (sous contrat d'association), technique ou général et bénéficiaires de la bourse des collèges.

En 2019, 4 686 élèves en ont bénéficié. L'engagement du Département s'est élevé à 349.880 €.

- une bourse attribuée aux étudiants de l'enseignement supérieur participant aux échanges interuniversitaires prévus dans le cadre du programme européen ERASMUS. En 2019, une somme de 9.413,50 € a permis le départ de 19 étudiants,
- une bourse pour les jeunes originaires de Dordogne en thèse de 3ème cycle a été accordée à 8 étudiants pour un montant de 7.935 €,
- une prime aux jeunes apprentis domiciliés en Dordogne. 108 primes ont été attribuées pour un montant de 12.585 € contre 132 l'an dernier pour un montant de 15.760 €. 112 demandes ont été rejetées, essentiellement parce que les revenus familiaux dépassaient le plafond ou parce que les contrats des jeunes avaient été rompus.
- des prêts d'honneur aux étudiants de l'enseignement supérieur. 46.000 € ont été attribués à 27 bénéficiaires à ce titre en 2019.

De plus, en 2019, deux types d'aides à destination des étudiants en médecine ont été mis en place, afin de rendre le territoire départemental attractif et lutter contre la désertification médicale en favorisant l'installation des futurs médecins en Dordogne :

- une bourse d'aide à la mobilité des stagiaires en médecine générale et des chefs de clinique en Dordogne, cofinancée avec les communes ou les EPCI,
- une bourse spécifique de 200 € par mois pour les étudiants en médecine (générale ou de spécialité) et en odontologie qui s'engagent à exercer en Dordogne.

La dépense totale pour 2019 sur ces deux dispositifs a été de 10.400 €.

La direction accueille également des classes, de collège ou de lycée, dans le cadre de l'instruction civique pour une présentation historique et institutionnelle du Conseil général.

Les crédits consacrés aux actions éducatives sont de 514.848,50 € en 2019 contre 463.255 € en 2018.

## 5.4. LE TRANSPORT ADAPTE

Depuis 2017, la Région a pris la compétence en matière de transport scolaire. Seule reste de la compétence du Département la charge du transport des élèves handicapés. En effet la gratuité du transport de ces enfants vers les établissements scolaires est due, quel que soit le niveau scolaire de l'élève et son lieu de scolarisation.

Depuis le transfert à la Région du service des Transports et de la Mobilité qui gérait ce dossier précédemment, c'est le Bureau des Partenariats Educatifs à la Direction de l'Education qui l'a en charge.

Si les enfants concernés peuvent prendre un transport en commun classique, le coût est remboursé à la famille. Il en va de même pour les familles qui transportent personnellement leur enfant. Quand ce n'est pas possible, les jeunes sont acheminés en taxi.

En 2019, 389 élèves ont été pris en charge : 2 transportés en train, 16 sur les lignes ordinaires de transport scolaire, 68 en véhicule familial et 303 en taxi.

Le coût pour le Département a été de 1.758.124,94 €.

## 5.5. ACTIONS EN FAVEUR DU SECTEUR EDUCATIF ET SOCIO-ÉDUCATIF

Dans le secteur socio-éducatif, le Conseil départemental apporte à la Ligue de l'Enseignement une aide financière pour les bourses de séjour en colonies de vacances.

Ainsi, 5.729 € ont été attribués à 180 enfants de Dordogne ayant fréquenté les Centres du Département ou ceux de Biscarosse, Sireuil et Saint Jean de Luz.

L'ensemble de ces tâches a généré 120 rapports (8 en Assemblée et 112 en Commission Permanente) et 6.821 courriers.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DOSSIERS TRAITES PAR LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION EN 2019**

Domaine	Nombre de dossiers traités			Crédits consacrés en €		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
<b>Collèges publics</b>						
-Documents budgétaires contrôlés	397	471	423			
- Fonctionnement	38	38	38	3.538.115	3.526.998	3.544.957
- Vêtements de travail + EPI			35	33.329,36	28480,71	34.835,83
-Repas bio - Nbre de collèges participants	25	31	35	33.570,50	49.000	57.141,37
-Aides diverses				79.977,86	74.506,90	93.372,23
<b>Collèges privés</b>						
- Fonctionnement	8	8	8	1.176.852,69	1.200.528,48	1.208.853,95
<b>Actions éducatives</b>						
- Voyages scolaires internationaux	12	11	11	9.403	7.483	7.657
- Classes de découverte	87	86	89	44.303	42.975	40.674
- Projets d'action culturelle	37	41	40	17.870	18.368	15.684
- Bourses de voyage	142	186	183	11.370	13.210	14.620
- Bourses départementales	4322	3789	4686	345.800	287.420	349.880
- Primes d'apprentissage	193	228	214	12.605	15760	12.585
- Bourses aux étudiants	33	35	34	16.529,50	18.839	17.348,50
-Bourses et aides étudiants médecine		4	8		4.200	10.400
- Prêts d'honneur	30	30	27	53.000	55.000	46.000
<b>Secteur Socio-éducatif</b>						
- Bourses de séjour	202	216	180	6.441,50	7.092,5	5.729
<b>Transport adapté</b>	370	386	389	1.571.218,25	1.666.747,04	1.758.124,94
Associations, CIO et CDJ				1668,55		
<b>TOTAL</b>				<b>6.952.054,21</b>	<b>7.016.608,63</b>	<b>7.217.862,82</b>